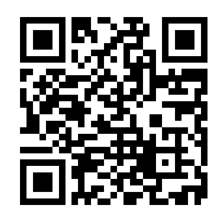
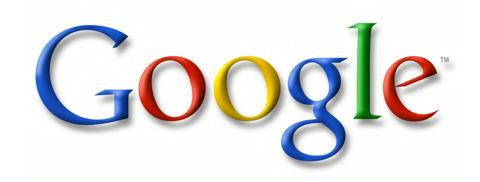
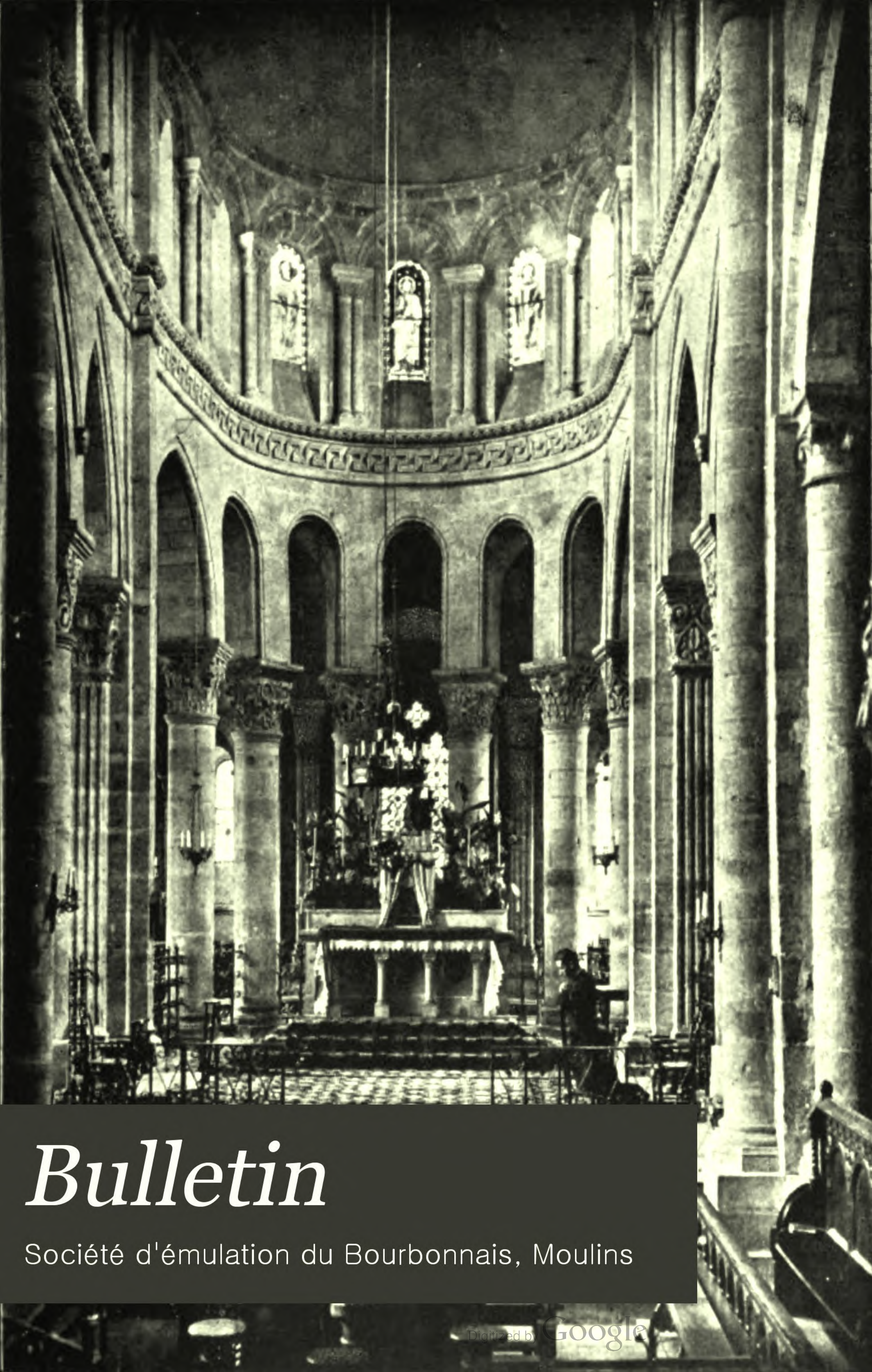





Bulletin
Société d'émulation du Bourbonnais, Moulins






COMPAGNON
RELIEUR
MOULINS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

Du Bourbonnais

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU BOURBONNAIS

Lettres, Sciences et Arts

TOME QUINZIÈME



MOULINS

IMPRIMERIE ETIENNE AUCLAIRE

1907



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 7 JANVIER 1907

PRÉSIDENCE DE M. TIERSONNIER

Étaient présents : MM. l'abbé Berthoumieu, Capelin, l'abbé Clément, l'abbé Clusel, Delaigue, abbé Desnoix, Morand, Queyroi et Tixidre.

— Se sont fait excuser Mme la chanoinesse de Fradel, MM. Milcent, Grégoire, docteur Aubert de la Faige, Commandant du Broc, Flament.

— En l'absence de M. Flament, M. l'abbé Clément est prié de le remplacer comme secrétaire.

— Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance. M. l'abbé Clément fait observer que la petite croix sculptée et la feuille de parchemin trouvées par M. Robin, coiffeur, au cours d'une restauration de sa maison, et dont M. le Président a entretenu la Société, avaient déjà été l'objet d'une communication et d'un article signé de M. Francis Pérot, paru dans notre *Bulletin* du mois d'avril 1896, pages 110 et 111. Cette note demanderait cependant à être rectifiée — car le texte n'est pas celui de l'*Enéide*, mais bien celui du *Roman de Troie*, — et complétée par un dessin des ornements de la croix et des intéressantes enluminures du feuillet de parchemin.

— M. le Président rappelle le souvenir de M. le Vicomte de Durat, récemment décédé. Il remercie ensuite toutes les personnes qui, à l'occasion du jour de l'an, ont bien voulu lui envoyer leurs souhaits et félicitations. Il fait personnellement des vœux pour la prospérité de la Société et remercie la presse départementale du concours qu'elle nous prête.

— Dépouillement de la correspondance. Lettres : de M. l'abbé Deshommes, qui promet la communication de documents et de clichés

sur le Bourbonnais ; — du Président de la Société historique de Langres ; — de M. F. Pérot ; — de M. Jorel, libraire ; — vœux adressés par la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. — Lettres : de M. H. Faure ; — du commandant Du Broc, qui signale une rectification à faire dans la liste des maires pour certaines dates de la notice concernant M. Nau de Beauregard ; — du docteur Aubert de la Faige, fournissant une note sur les Des Gallois de la Tour ; — de M. R. Moreau sur une plaque de cheminée trouvée dans le Morvan, aux armes des Rochechouart et d'une famille alliée non identifiée ; — de M. Le Brun demandant des renseignements sur la famille Sallé et l'identification d'un écu qui figure sur la reliure d'un terrier de la baronnie de Vaux (1640) (1) ; — de M. L. Bideau ; — de M. Clayeux qui souhaite que la Société vienne visiter les Gouttes et les Fougis et qui envoie quelques notes tirées des archives de ces châteaux, complétant ainsi le premier volume des *Fiefs* et indiquant comment, après la Révolution, ces terres ont été achetées des ayants droit des anciens seigneurs par la famille qui les possède actuellement (voir une prochaine chronique). — Lettre de démission de M. H. Grozyeux de Laguérenne. — Lettre ouverte à M. le maire de Moulins par M. Choussy sur le percement d'une rue à travers les bâtiments de l'évêché.

— Travaux déposés et renvoyés à la Commission du *Bulletin : Les Du Colombier de Montcoquier dits Beaujeu*, par le commandant Du Broc. — *Une légende sur Naves. Le château... a-t-il appartenu à Jacques Cœur*, par M. Bideau. — *Le général Pierre Bodelin*, par M. C. Grégoire.

— Ouvrages offerts à la Société : *Histoire de Saint-Menoux*, par M. l'abbé Moret, curé-doyen de Saint-Menoux, Moulins, Crépin-Leblond, 1906, in-8°. L'autorisation de reproduire dans le *Bulletin* quelques-unes des illustrations de cet ouvrage sera demandée à M. l'abbé Moret. — *Les femmes portugaises*, par Anna de Castro Osòrio, traduit du portugais par M. H. Faure, Paris, 1906. — *Les institutions municipales de Moulins sous l'ancien régime*, par M Paul Baër, Paris, 1906, in-8°.

M. l'abbé Clément offre à la Bibliothèque de la Société, de la part de l'auteur, une plaquette due à notre confrère M. l'abbé Bujon. Sous le titre : *Au Pays de la Vendetta*, par Charles de La Croze — pseudonyme qui cache l'érudit missionnaire apostolique — (Abbeville, imprimerie Paillard), — notre confrère publie, avec beaucoup d'humour et de

(1) Ce sont les armes des Douet de Vichy, seigneurs de la baronnie de Vaux au XVIII[e] siècle : *d'argent à l'aigle de sable.*

finesse d'observation, les divers incidents d'un voyage qu'il a fait au pays de Napoléon.

— M. le Président propose à la Société de mettre à l'étude le projet de l'excursion de cette année et de demander à M. l'abbé Clément de vouloir bien en dresser le programme.

Notre confrère, tout en remerciant M. le Président de sa confiance et en restant à la disposition de la Société, déclare qu'il préfère n'être pas chargé cette année de ce soin, afin de permettre à toutes les manières différentes d'entendre ces excursions de se manifester. En effet, d'après lui, il existe deux façons de pratiquer nos excursions : une promenade dans une région bourbonnaise dont les monuments et les sites pittoresques sont moins connus, ou une étude approfondie.

Les deux méthodes offrent des avantages. Mais M. l'abbé Clément qui, par goût, se rangerait du côté « étude », a jusqu'ici estimé que, pour donner satisfaction à plus de membres, l'itinéraire de l'excursion devait comprendre, dans une région qu'il est possible d'explorer dans une journée, tous les monuments qui offrent de l'intérêt, sauf à laisser aux archéologues et aux historiens de la Société le soin d'étudier plus à fond les monuments et de faire profiter les lecteurs du *Bulletin* de leurs savantes ou artistiques recherches.

Cependant, pour répondre à un désir dont M. le Président s'est fait l'écho, M. l'abbé Clément demande que M. le Président ou un autre membre, partisan d'une *excursion restreinte*, veuille bien étudier un programme qui favorisera une excursion d'étude, déclarant s'y rallier lui-même bien volontiers.

— M. MORAND donne connaissance d'une étude de M. Honoré Meilheurat, de Digoin, sur les limites entre le Bourbonnais et le Charolais.

Comme suite à ce travail et dans le même ordre d'idée, M. l'abbé Clément annonce que M. Maurice Des Gozis, dont on connait la haute compétence dans les questions bourbonnaises, veut bien préparer pour notre *Bulletin* une étude sur la formation de notre province et sur les limites si peu connues et parfois si confuses des *châtellenies* à la fin de l'ancien régime.

— M. le Président fait en ces termes le compte rendu des publications reçues depuis la dernière séance :

« *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire Inférieure*, 1906, tome 47ᵉ.

1ᵉʳ trimestre. — Une remarquable étude archéologique sur l'ancienne église de Saint-Philibert-de-Grandlieu (Loire-Inférieure), par le R. P. Camille de La Croix, S. J. Cette étude est accompagnée de 21 planches.

2e trimestre. — A signaler : *Ruines gallo-romaines dans la commune de Langonnet (Morbihan)*, par M. Alcide Leroux. L'auteur indique en passant que les Romains ont occupé beaucoup plus sérieusement qu'on ne l'a cru pendant longtemps la presqu'île armoricaine.

Les faux autographes d'Anne de Bretagne, par M. l'abbé G. Durville. Ces faux autographes sont à la Bibliothèque Nationale (fonds Béthune). Une autre lettre fausse d'Anne de Bretagne, procédant des faux du fonds Béthune, se trouve dans les remarquables collections du Musée Dobrée à Nantes. Dans son spirituel article, l'auteur signale d'autres faux autographes qu'on arriva à faire accepter comme authentiques par M. Dobrée. Quelques-uns intéressent notre histoire locale : prétendus autographes d'*Anne de Beaujeu*, de *Jacques d'Albon de Saint-André* et d'*Agnès Sorel*.

La *Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France* publie, sous la signature de M. G. Bertrand, un article intitulé : *Sceau d'un comte de la Marche*. Ce sceau aurait été *cacheté* (??) sur une charte du XIIIe siècle. Ce serait une empreinte de sceau de Hugues IX de Lusignan, comte de La Marche. La légende en capitales romaines (??) serait : + SIGILLUM HUGONIS BRUNI DELEZIGNIACO COMITIS MARCHIE. Sur le sceau est un cavalier chevauchant un coursier lancé au galop. Sur le contre-scel est un écu burelé de 22 pièces

Une reproduction du scel et du contre-scel accompagne l'article, malheureusement l'original devait être en bien mauvais état, car rien n'est lisible de la légende ; d'autre part le cavalier, sur la reproduction, paraît avoir une position bien anormale.

On pourrait d'ailleurs reprocher à l'article de manquer de documentation et d'indication des sources.

Société d'Emulation d'Abbeville. 1er et 2e trimestres 1906. *Etude sur les origines du notariat*, par M. Eugène Huré (œuvre posthume). Il s'y trouve des renseignements d'ordre général qui pourraient être utilisés pour un travail spécial au Bourbonnais.

Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard (XXXIIIe volume, 1906). Albert Roux, *Note sur une Vierge du XVe siècle appartenant au Musée de Montbéliard*. J'avoue que, d'après les reproductions données, l'œuvre me paraît de second ordre.

Bulletin de la Société nivernaise. XXIe volume, 3e fascicule, 1906. L'article : *La vérité sur Philibert de Beaujeu, évêque de Bethléem, et les différentes familles du nom de Beaujeu, qui se rencontrent dans le Nivernais et l'Auxerrois aux XVe et XVIe siècles*, par le docteur J. Bertin, amène à formuler des réserves concernant les « *Beaujeu du Colombier ou Beaujeu-Montcoquier* » qui appartiennent au Bourbonnais. Les observations nécessaires sont faites dans une note critique du commandant Du Broc, note qui sera publiée dans le *Bulletin*.

Dans un mémoire sur la *Conduite tenue à Nevers pendant la Révolution par les sœurs de la Charité et instruction chrétienne*, écrit par M. l'abbé J. Charrier, je note que cet ordre né à Saint-Saulge (Nièvre) à la fin du XVIIe siècle, fut appelé à Nevers quelques années après sa fondation, en 1687, par un prêtre généreux et dévoué, Charles Bolacre. Celui-ci appartenait à une famille de robe nivernaise dont une branche était fixée à Moulins. Voici son acte de décès extrait par M. l'abbé Charrier des registres de la paroisse Saint-Pierre de Nevers :

« Le 21 septembre 1704, est décédé vénérable et discrète personne, messire Charles Bolacre, prêtre, supérieur des Carmélites de Moulins en Bourbonnais, ancien visiteur des Carmélites de Nevers, autrefois grand vicaire et official de Mgr l'Evêque de Nevers (Mgr Vallot), homme d'un grand

« mérite, d'une piété exemplaire et d'une sainteté consommée, plein de cha-
« rité pour les pauvres de l'hôpital général parmi lesquels il a vécu et il est
« mort. Il est inhumé dans le cimetière des pauvres dudit hôpital. »

Mémoires de l'Académie de Dijon (1905-1906). — A noter : *Découverte d'un reptile jurassique trouvé à Saint-Seine-l'Abbaye (Côte-d'Or)*, par M. L. Collot. On n'a découvert que la partie principale du crâne. Suivant l'auteur, ce reptile appartiendrait à une espèce non encore connue jusqu'ici et il lui donne le nom de *Teleidosaurus Gaudryi*, en l'honneur de l'illustre paléontologiste français. Des planches donnent diverses reproductions du crâne de ce reptile. »

— M. Tiersonnier signale, dans la vieille maison de la fin du xve siècle, portant le n° 53 de la rue d'Allier, un écusson qui figure parmi les motifs d'ornementation de la tourelle de l'escalier. Cet écusson est *de... au chevron de.... accompagné de trois coquilles de...*, et ce sont là les armoiries des Feydeau, *d'azur au chevron d'or accompagné de trois coquilles de même.* L'écusson a été mutilé quelque peu, mais les pièces en sont encore visibles. Selon La Chesnaye des Bois, les Feydeau auraient pour premier auteur connu Hugues Feydeau, au milieu du xiiie siècle, baron de Feydel dans la Haute-Marche ; un de ses descendants, Thomas, ruiné par les Anglais, serait venu se fixer en Bourbonnais. La maison qui nous occupe aurait pu être construite soit par lui, soit par Antoine Feydeau, conseiller et médecin d'Anne de France, lequel, en 1508, acheta la terre de Demoux, paroisse d'Avermes.

— M. Tiersonnier relève enfin, parmi les collections des Archives du Doubs, quelques documents qui précisent le passage du connétable de Bourbon à Besançon en 1523 et le fait du dépôt de son cœur dans une des églises de cette ville.

— Sont présentés comme membres titulaires de la Société : Mlle Françoise de Bonand, demeurant à Moulins, rue de Bourgogne n° 29, par Mme la comtessse Louise de Fradel, MM. Philippe Tiersonnier et le commandant Du Broc de Segange ; — M. Bournadet Emile, clerc de notaire à Vichy, par MM. A. Villeneuve, Tiersonnier et Flament.

— Il est procédé au vote pour l'admission de M. Daillard, artiste peintre, présenté à la dernière séance et qui est déclaré élu.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures un quart.

Abbé J. Clément.





L'Excursion de nos voisins autour de Saint-Amand

—

Drevant, Ainay-le-Vieil,
Meillant, La Celle-Bruère, Noirlac, Saint-Amand,
Montrond.



AYANT eu la bonne fortune d'être admis à suivre l'excursion entreprise aux environs de Saint-Amand par un groupe de membres de la *Société nivernaise des lettres, sciences et arts*, j'en ai été d'autant plus satisfait qu'il s'agissait d'un pays compris autrefois dans le Bourbonnais, quoique dépendant de la généralité et du diocèse de Bourges.

En effet, la châtellenie ducale d'Ainay-le-Château, dont le siège est encore dans l'Allier, s'étendait jadis sur environ 70 paroisses, mais en 1789, 21,800 hectares ont été enlevés au Bourbonnais pour former le département du Cher. Au cours de mon récit se retrouveront les noms de plusieurs grandes seigneuries ou châtellenies qui dépendaient d'Ainay-le-Château. Citons : la châtellenie d'Orval, dont le siège ruiné en 1412 (1) par les Anglais fut réuni à la ville qui se formait sous le château de *Montrond* entre le Cher et Saint-Amand-le-Châtel ; *Meillant* et Charenton, qui rendaient hommage à la châtellenie d'Orval en 1409 (2), 1534 et encore au XVIII[e] siècle ; la châtellenie de Bruères sur Cher, sur le territoire de laquelle était la célèbre abbaye de *Noirlac ;* la châtellenie d'Epineuil qui recevait l'hommage d'*Ainay-le-Vieil* et de Meaulne ; la châtellenie de *Saint-Amand-le-Chastel*, appelée encore Saint-Amand hors Sully (3) ou Vieux-Châ-

(1) Là Thaumassière dit 1410, mais j'adopte la date donnée par M. Mallard dans son *Histoire des deux villes de Saint-Amand.*

(2) Il y eut à ce sujet accord en 1442 entre le duc de Bourbonnais et Charles d'Albret, comte de Dreux, seigneur d'Orval (*Noms féodaux*).

(3) J'expliquerai plus loin ces diverses dénominations.



teau-Saint-Amand, d'où dépendaient les seigneuries de Changy, Coust, le Creuset, *Drevant* et le *Vernay* (1) ; enfin mentionnons le château de Montrond, qui dépendait directement de la baronnie bien bourbonnaise de Saint-Désiré.

Sous le duc de Gonzague, à la fin du XVIe siècle, les justices d'Orval, Epineuil et Saint-Amand-sous-Montrond furent réunies en un seul siège à Saint-Amand. Toutes ces seigneuries ressortissaient du Présidial de Moulins érigé en 1551, car elles étaient régies par la Coutume du Bourbonnais, pour la réformation de laquelle elles avaient envoyé des représentants.

Après ces quelques explications destinées à prouver que j'étais bien en Bourbonnais, je commence le récit de notre très intéressante excursion.

C'est à Saint-Amand, à l'hôtel de la Poste, fort ancien logis dont, sur la cour, la tour d'escalier et la galerie en bois du premier étage ne manquent pas d'un certain cachet, que je rejoignis le 25 juin dernier les excursionnistes nivernais (2), qui m'accueillirent avec la plus grande cordialité. Je retrouvais d'ailleurs parmi eux d'anciennes connaissances et j'avais le plaisir d'être présenté à M. de Saint-Venant, qui assumait la tâche de diriger l'excursion et de donner partout, avec sa compétence bien connue, des explications sur les monuments visités.

Après le déjeuner, par un temps superbe, mais un peu chaud, nous montâmes en voiture pour nous rendre au village de *Drevant*, situé à 4 kil. au sud de Saint-Amand.

Drevant. — Depuis longtemps, on avait signalé des ruines romaines en cet endroit, et en particulier, dit le savant comte de Caylus en 1765, les restes d'un ancien théâtre disposé suivant les règles posées par Vitruve. Evidemment une importante ville romaine se trouvait là, près de l'ancienne voie de Bourges à Néris par Allichamps, et peut-être était-elle construite sur l'emplacement d'un village gaulois, le mot Drevant ou Dervent étant, dit-on, celtique. Il est à croire que cette ville a disparu au milieu des guerres qui si souvent bouleversèrent tout ce pays.

(1) En 1531, le Vernay rendait hommage à Orval (MAROLLES, 568).

(2) Outre M. de Saint-Venant, se trouvaient parmi les excursionnistes M. de Flamare, vice-président de la Société nivernaise, et Mme de Flamare, MM. Ernest de Toytot, Henry d'Assigny, Félix Robert, le vicomte et la vicomtesse de Soultrait, M. et Mme Charles Tiersonnier, M. et Mme Georges du Verne, M. et Mme de Beauvais, Mesdemoiselles de Saint-Venant, de Pazzis, de Soultrait, en tout 19 personnes.



En 1834, M. Hazé, conservateur des monuments historiques du Cher, fit à Drevant quelques fouilles bientôt arrêtées par le manque de fonds ; il releva les ruines des deux établissements balnéaires et d'un grand quadrilatère, dont nous avons vu les fondations, et qui vraisemblablement contenait un temple. Quant au principal monument, qui était le théâtre, objet de notre visite, on ne voyait émerger au-dessus du sol que les arcades les plus élevées de ses puissants contreforts, limitant la construction du côté de la façade et soutenant les murs circulaires de l'édifice. M. Hazé fit quelques sondages et recueillit d'intéressants renseignements sur ce qu'il croyait un véritable théâtre.

A la suite d'une visite faite aux ruines en 1898 par les membres du congrès archéologique de France réuni à Bourges, M. Gustave Mallard, ancien magistrat (1), accepta la mission d'explorer le sol du théâtre et reçut du Ministère de l'Instruction publique une première subvention de 500 francs. Commencées le 9 avril 1901, les fouilles dirigées par lui avec la plus grande intelligence et le plus entier dévouement mirent de nouveau au jour, après cinq ans de travail, le curieux monument que son enfouissement a peut-être conservé et préservé des intempéries, en même temps que des dégâts faits par les humains (2).

Pendant notre visite à Drevant, nous avons la bonne fortune d'être guidés par M. Mallard lui-même : complaisamment et avec la compétence que lui donne l'étude des monuments similaires, il nous montre ce que, dans sa légitime fierté, il appelle « *ses ruines* » (3).

A la vue de l'arène circulaire, limitée par son mur élevé ou *podium* et dominée par des gradins de pierre s'étendant autour d'elle en forme d'hémicycle, sur la pente naturelle de la colline de Drevant, nous pouvons nous rendre compte de la manière admirable avec laquelle les architectes romains élevaient ces monuments qui tenaient une si grande place dans la vie de leur peuple.

(1) Il a publié une *Histoire des deux villes de Saint-Amand et du château de Montrond*, faite par son père, M. Victor Mallard. J'en ai extrait nombre d'utiles renseignements, et j'adresse à M. Mallard mes vifs remerciements pour tous ceux qu'il a bien voulu m'adresser directement, ainsi que pour son aimable permission de reproduire son excellent plan du théâtre de Drevant.

(2) La plupart des maisons des habitants de Drevant sont bâties avec les moellons et les blocs de grès provenant des monuments romains.

(3) Voir pour plus de détails et surtout plus de précision l'article de M. Mallard intitulé *Le théâtre gallo-romain de Drevant (Cher)*, paru dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1906, 1re livraison, p. 43.



Extrait du Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques (1906).

Coupe suivant A-B

A E G H I J K B

LÉGENDE

A Pilier extérieur.
B Arène.
C Pilier extérieur (Coupe C D)
D Postscenium.
E Pourtour
F Pilier intérieur
G Précinction.
H Media Cavea.
I Precinction
J Prima Cavea.
K Podium
L Stabula
M Grandes entrées.
N Vomitoria.
O Maisons modernes.

Coupe suivant C-D

Chemin

Echelle

0 5 10 20 30 40 50 M

Plan du Théatre

Dressé par G. Mallard.

Plan des Arènes ou Théâtre romain de Drevant (Cher)

M. Mallard nous explique que nous ne sommes pas en présence d'un théâtre parce qu'il n'y a pas de scène, ni d'un amphithéâtre parce que l'arène n'offre pas la figure d'une ellipse ; avec l'approbation du *Comité des travaux historiques*, il faut dire « les arènes de Drevant ».

Ici l'arène est un cercle de 27 mètres de diamètre, d'une superficie de 5 ares 73 cent. Il manque pourtant au cercle un petit segment dont la corde a 17 mètres de longueur ; elle forme le côté d'une chambre rectangulaire de 4 mètres de largeur qui servait de *postcenium*. C'est là que se tenait le personnel chargé de machiner et d'organiser le spectacle. Trois loges ou *stabula*, dont deux sont intactes, étaient pratiquées sous les gradins mêmes des spectateurs ; on y enfermait les animaux sauvages (1) que l'on devait lâcher dans l'arène. Les portes de fer en s'ouvrant fermaient les petits escaliers qui donnaient accès au sommet du *podium*, et ne laissaient plus aux bêtes d'autre issue que l'arène. Le *podium*, dont la hauteur est 2m,70, paraît avoir été en outre surmonté d'une balustrade en fer ; il n'y avait donc pas à craindre une incursion des animaux dans les logements des spectateurs appelés *cavea* ou *mœnianum*.

Les gradins de pierre, qui servaient de sièges aux spectateurs, sont pour la plupart fort bien conservés : on y remarque deux *précinctions*, sortes de paliers ou galeries de 1m,45 de largeur, qui séparaient les places en plusieurs catégories (2), les meilleures étant les plus rapprochées du *podium* et le public des classes inférieures occupant les gradins les plus élevés, comme dans nos théâtres. A l'extérieur, tout le long de la circonférence, s'étendait une galerie voûtée, large de 4 mètres, appelée *pourtour*, éclairée du dehors par de grandes fenêtres et communiquant avec les diverses précinctions par six entrées ou *vomitoria* donnant sur des escaliers. En cas de pluie, on pouvait se réfugier dans le pourtour et, très probablement, les entrées et sorties principales étaient à chaque extrémité de la demi-circonférence formée par le pourtour. Je dis « demi-circonférence », car les gradins n'occupaient qu'un hémicycle et s'arrêtaient aux contreforts déjà mentionnés, de sorte que la façade du monument suivait une ligne droite dont l'alignement était à peu près donné

(1) Ils étaient amenés dans des cages de fer que l'on faisait passer de chaque côté du *postcenium* dans les ouvertures de 2 mètres qui le séparent des contreforts de la façade rectiligne.

(2) *Cavea ima* au-dessus du podium ; *media cavea*, au-dessus de la précédente, et enfin *summa cavea*, la plus élevée. Chaque précinction était limitée du côté de l'arène par un petit parapet en pierre dit *balteus*, qui servait en même temps de dossier aux spectateurs du rang le plus voisin.



par le mur intérieur de la chambre rectangulaire du *postcenium*.

Entre le *podium* et la première précinction, il y avait probablement neuf rangs de gradins ; de même entre la première et la seconde précinction. La *cavea summa* ne devait guère comprendre que six rangs ; elle se trouvait au-dessus de la galerie de pourtour et M. Mallard croit qu'elle était couverte par un toit (1), que soutenaient des piliers posés sur la deuxième précinction. On voit dans l'arène des fûts de colonne et des chapiteaux qui ont sans doute servi à cette colonnade et à plusieurs autres. La plupart des objets extraits du sous-sol de Drevant sont maintenant au Musée de Bourges ; on n'a malheureusement pas trouvé d'inscription intéressante.

On peut se demander quel genre de spectacle était offert aux spectateurs dans cette arène : vu son peu d'étendue, il est à croire qu'on n'y pouvait exécuter que des jeux de force et d'adresse, des luttes de gladiateurs, des combats d'animaux entre eux ou contre des hommes. Peut-être aussi hélas ! a-t-on ensanglanté le sol de l'arène par des massacres de chrétiens. C'était alors l'époque des grandes persécutions et elles devaient bientôt, par l'effusion du sang innocent, amener la régénération d'un monde livré aux païens et aux barbares.

Drevant est donc fort intéressant à tous les points de vue : que de souvenirs n'éveille-t-on pas en contemplant cet antique monument que M. Mallard attribue peut-être au IIe siècle, vers le règne d'Hadrien (2) ! On reste rêveur à la vue de cette civilisation romaine si avancée, dont nous ne soupçonnons pas tous les raffinements, mais qui devait crouler parce qu'il lui manquait cette charité chrétienne, sans laquelle tout édifice social vacille sur sa base.

Nous ne quittons pas Drevant sans voir le portail roman très intéressant de l'ancienne chapelle d'un prieuré qui dépendait de l'abbaye d'Ahun (Creuse). Ensuite, nous passons le canal du Berry, puis le Cher et nous entrons dans la commune de la Groutte.

Le camp de la Groutte. — Nous nous trouvons immédiatement au pied d'une hauteur en forme de croupe allongée, à flancs escar-

(1) Il me semble que si les places de la *summa cavea* étaient couvertes par un toit, c'est que les spectateurs de ce « poulailler », n'ayant pas de communications avec le pourtour situé au-dessous d'eux, ne pouvaient s'y réfugier en cas de pluie.

(2) Dion Cassius rapporte qu'Hadrien visita la Gaule et « *In hoc peregrinatione ædificavit theatra in plerisque civitatibus, instituit que certamina* ». On voit que les spectacles et les tueries constituaient le dernier mot de la civilisation romaine.

pès, que la nature a fortifiée sur trois côtés. C'est sur le plateau supérieur qu'était jadis ce qu'on appelle le camp de César ou de la Groutte, ou encore le camp romain, comme le désigne improprement la carte d'Etat-major. En réalité, selon l'opinion de nos savants guides, MM. Mallard et de Saint-Venant, cet emplacement fut occupé par un camp gaulois (1). Trois côtés du plateau étant naturellement inaccessibles, les Gaulois, pour défendre le côté sud, élevèrent un retranchement, mur de terre et de pierres d'un relief dépassant 4 mètres et d'une largeur à la base de plus de 12 mètres.

Malgré la chaleur, nous n'hésitons pas à aller voir de près cette barbare fortification dont la construction a dû demander un travail considérable à cause de la masse des matériaux. L'ascension de la hauteur s'effectue péniblement par suite de la sécheresse qui a rendu le gazon court terriblement glissant. En gravissant la pente unie du rempart, la partie âgée des excursionnistes fait de nombreuses glissades ou même quelques chutes, pour la plus grande joie de la partie jeune — cet âge est sans pitié — qui peut-être subit l'influence de l'air gaulois ambiant. La marche est plus facile sur la crête du retranchement parce qu'elle présente une largeur suffisante, sans pente appréciable.

M. Pierquin de Gembloux, qui écrivait vers 1840, parle d'un fossé situé en dehors du retranchement, lequel par conséquent aurait fourni une partie des terres de la masse couvrante, mais nous avons remarqué qu'il n'en restait aucun vestige, ce qui sans doute résulte des éboulements et des nivellements successifs produits par la charrue. Ce rempart peut avoir 250 mètres de longueur : il est coupé vers son tiers du côté ouest par une ouverture qui paraît avoir servi de porte.

La descente, opérée prudemment par un sentier moins raide, nous ramène à nos voitures qui s'engagent dans un mauvais chemin où elles soulèvent des flots de poussière, puis nous arrivons à *Ainay-le-Vieil* qui n'est qu'à 2 kil. du camp gaulois.

Ainay-le-Vieil. — Nous étions un peu brûlés par la réverbération du soleil sur les gradins du théâtre de Drevant, où manquait absolument le *velarium*, toile immense, qui, dit-on, abritait les spectateurs contre les ardeurs solaires ; en outre l'ascension au camp

(1) Un *oppidum* de Bituriges, dit M. Pierquin de Gembloux, dans ses *Notices sur Bourges et le département du Cher, 1840.* Quant à l'appellation, « camp de César » on la trouve sur de nombreux points de la France, appliquée improprement à des retranchements qui souvent n'étaient même pas romains.



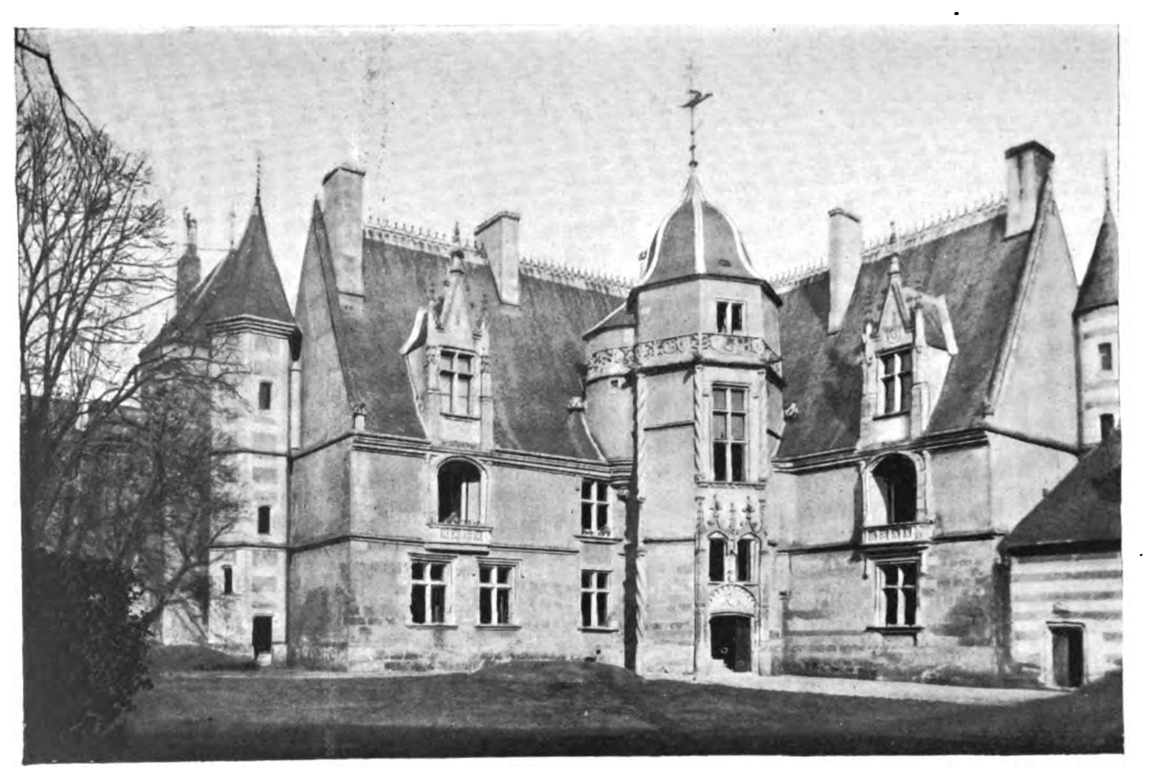
gaulois et la poussière du chemin nous avait fortement échauffés. Aussi, à notre entrée dans le parc d'Ainay, en voyant de grands arbres, des pelouses semées de corbeilles de fleurs et des fossés remplis d'eau vive, nous éprouvions une délicieuse sensation de fraicheur, mais ce qui devait encore rétablir notre bien-être, c'était le spectacle charmant et intéressant que, sous toutes ses faces, extérieurement et intérieurement, allait nous offrir le remarquable château d'Ainay.

Cette ancienne forteresse, fort bien conservée, est un spécimen des plus intéressants de l'architecture militaire du xiv° siècle. Son enceinte polygonale, qui est complète, se compose de hautes courtines crénelées et réunies par neuf tours. Les bâtiments d'habitation s'appuient sur l'enceinte ; il y en a deux principaux : à gauche, en entrant, les communs, grand édifice à ouvertures du xiv° siècle, qui peut-être était le château primitif, et au fond de la cour, le château actuel qui a la forme d'un angle droit et date du commencement du xvi° siècle.

Mais, avant de pénétrer dans l'enceinte, nous examinons avec curiosité la porte d'entrée flanquée de deux tours : sa voûte est soutenue par trois ogives échelonnées entre lesquelles passent la herse et les ouvertures des assommoirs intérieurs. Au-dessus de cette voûte, se trouvent deux étages qui servaient de corps-de-garde ; comme rien n'a été modifié dans leur état primitif, ces deux chambres sont fort intéressantes à visiter. Au premier étage, se remarque l'appareil de chaines chargé de faire mouvoir la herse.

Outre l'intérêt archéologique de cette porte, nous sommes séduits par le délicieux tableau que nous offrent ses imposantes tours, les courtines qui les rattachent à d'autres tours et les fossés d'eau vive qui suivent la courbe de l'enceinte en laissant croître sur leurs bords gazonnés quelques beaux arbres dont la verdure coupe la nudité des murailles.

Enfin nous entrons dans la cour d'honneur et notre admiration ne fait que s'accroître lorsque nous avons sous les yeux, bien éclairée par le soleil, l'élégante façade du château d'Ainay. Avec ses grands toits, ses hautes lucarnes, ses fenêtres à croix de pierre ou en forme de loges, et surtout sa ravissante tour d'escalier polygonale, Ainay a tout ce qu'il faut pour plaire au visiteur et l'on ne peut qu'admirer le bon goût qui a présidé à sa construction. Ce château n'est pas encore de la Renaissance pure, mais la balustrade supérieure de la tour, formée de lettres ornées, indique la fin du style ogival, qui aussi semble avoir dit son dernier mot dans ces tores flexibles en-



Château d'Ainay-le-Vieil (Cher) — Cour d'Honneur

Moulins. — Imp. Ét. Auclaire

roulés en spirales sur les arêtes de la tour et autour du noyau de son escalier à vis.

Le château d'Ainay est donc du commencement du XVIe siècle, ce qui est confirmé par une des grandes cheminées du rez-de-chaussée. On y voit les blasons accolés de Claude de Bigny et de Jacqueline de l'Hôpital (1), mariés en 1505. C'est par conséquent à ces deux époux qu'il faut attribuer la construction du château, appuyée, d'ailleurs, sur les murs d'une enceinte beaucoup plus ancienne.

L'intérieur de cette belle demeure répond à l'extérieur : on y trouve plusieurs salles magnifiques restaurées et meublées avec goût. La cheminée du grand salon, ornée d'emblèmes et d'animaux plus ou moins fantastiques, est particulièrement curieuse (2). De ce salon, on pénètre dans une charmante chapelle qui occupe une des tours de l'enceinte et est dans le style pur de la Renaissance. Elle a sans doute été organisée par Gilbert de Bigny, fils de Claude, marié en 1531 à Charlotte l'Orfèvre. C'est probablement le blason (3) de cette dernière que l'on y voit figurer à côté de celui des Bigny.

Après avoir parcouru les chemins de ronde des courtines, sur lesquels un faux pas serait dangereux, vu leur hauteur d'environ 9 mètres, nous quittons le château d'Ainay sous le coup de l'impression la plus favorable et nous nous rendons à l'église du village, dont le portail est intéressant. Après l'avoir visitée, nous pénétrons dans l'ancienne chapelle de la maison de Bigny, fort spacieuse et très élevée, qui, de l'extérieur, semble, par ses ouvertures, une jolie maison du XVe siècle accolée à l'église. A l'intérieur se trouvent les pierres tombales de deux femmes des de Bigny : Catherine du Bellay, épouse

(1) Les de Bigny portaient : *d'azur au lion d'argent accompagné de cinq poissons de même*. Jacqueline de l'Hôpital avait pour armes : *de gueules au coq d'argent, crêté, membré et becqué d'or.*

(2) Cette cheminée est ornée des armes du roi de France supportées par des cerfs ailés et accostées des lettres A et L. Sur le manteau sont semées des fleurs de lys, des hermines et des croix de Jérusalem. On peut donc croire que Claude de Bigny a voulu faire ainsi les honneurs de son foyer à Louis XII et à Anne de Bretagne. Il ne manque pas d'exemples semblables ; les gentilshommes fonctionnaires royaux, mettant peu en évidence leurs propres blasons, ornaient leurs demeures des armes du Roi ou de leur suzerain, si c'était un prince de la maison royale.

(3) Ce blason un peu compliqué semble être : *écartelé aux 1 et 4, d'azur à 3... d'... ; aux 2 et 3, d'... à une cotice d'... accostée de 6 roses de gueules.* D'ailleurs on connaît les armoiries d'Antoinette de Saint-Père, mariée en 1563 à Pilippe de Bigny, fils de Gilbert (voir MAROLLES) ; elles sont fort différentes.

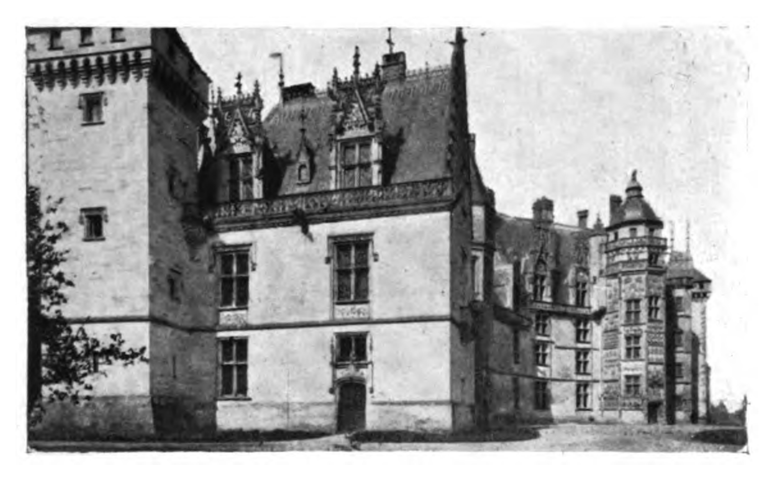
de Philippe de Bigny, fils de Jean et d'Antoinette Popillon, et Isabelle de Châteaubodeau, une bourbonnaise, mariée en 1656 à Louis-Armand de Bigny, fils de Philippe.

D'Ainay, nous sommes rentrés à Saint-Amand pour y dîner et y coucher et le lendemain matin à 8 heures, nous partions pour *Meillant*, château situé à 8 kil. de Saint-Amand.

Meillant. — Après avoir traversé la Marmande, affluent de droite du Cher, nous passons tout près du joli manoir du *Vernay* (1), (xvᵉ siècle), dont les tours et les pavillons produisent le plus heureux effet. La route monte ensuite en lacet pour s'engager dans les bois de Meillant et de ce point, en nous retournant, nous avons, sur Saint-Amand, le mamelon de Montrond et toute la vallée du Cher, un fort beau point de vue. Les bois de Meillant sont percés de belles allées qui aboutissent à divers ronds-points ; autrefois ils approchaient beaucoup plus près du château qui semblait perdu au milieu d'eux. Meillant est dans un fond sur la petite rivière de l'Hyvernin ; il faut donc descendre pour gagner le village dont on aperçoit la haute flèche de l'église. Les grands arbres du parc nous cachent le château et c'est seulement après avoir suivi une courte avenue bien ombragée que tout d'un coup la magnifique demeure apparaît avec ses tours, ses hautes courtines et ses fossés pleins d'eau. Ceux-ci, comme à Ainay, côtoient le pied des murailles, sans cependant les toucher, au milieu de rives gazonnées d'où émergent quelques beaux arbres. Mais nous ne voyons là que la façade la plus simple et la plus ancienne, qui aussi a été la moins remaniée ; autrefois, comme encore à Ainay, l'enceinte était complète et, toute bordée de fossés, comprenait l'ancien castel féodal de Meillant, dont il reste quelques ruines informes que tout à l'heure nous visiterons.

En longeant le donjon et le grand pavillon élevé par le duc de Mortemart, nous arrivons de l'autre côté du château et alors le

(1) Le Vernay, dit aussi le Vernay du Chesne, était en 1506 à Antoine de la Châtre, écuyer, vers 1533 à Jean de la Châtre, écuyer, capitaine du château de Montrond, qui rend hommage du Vernay à la châtellenie d'Orval. En 1573, Claude de la Châtre, dame de Mazières (Saulzay-le-Potier), fille du précédent et de Catherine de Varnage, épouse François du Peyroux et lui porte le Vernay. En 1688, Pierre Badin était seigneur du Vernay ; sa fille Gabrielle épousa en 1691 Gilbert Le Borgne, écuyer, seigneur du Lac, près Hérisson, veuf de Françoise de Courtais. Le Vernay passa ainsi dans la famille Le Borgne et le dernier seigneur du Vernay fut Gabriel Le Borgne du Lac, seigneur de la Touratte (Arcomps, Cher), qui en même temps fut le dernier de son nom.



Château de Meillant — Vue d'ensemble



Cloître de l'Abbaye de Noirlac (Cher)

Imp. Ét. Auclaire, Moulins

spectacle qui s'offre à nos regards est bien fait pour nous ravir d'admiration. Comment décrire Meillant, d'abord après tant d'autres, et ensuite en présence de cette multiplicité de tours de toutes formes qui s'étagent devant nos yeux et encadrent de hautes fenêtres à meneaux, surmontées de magnifiques lucarnes dont les pinacles ont des hardiesses prodigieuses ? Réunies par d'élégantes balustrades de pierre, ces lucarnes se détachent sur des toits élevés terminés par de remarquables crêtes de plomb et semés de cheminées richement ornées. En même temps, vers sa droite, le visiteur voit une charmante chapelle complètement isolée, et un peu plus loin un puits en pierre très original qui à lui seul mériterait une description appuyée d'un dessin (1).

Avec le cadre de verdure qui fait tout ressortir, c'est donc ~~pour~~ les yeux une fête complète, mais je me déclare incapable de décrire ces magnificences, en termes convenables, avec les éloges nécessaires et sans oublier tous les détails charmants qui fourmillent de tous côtés. Ce qui me plait dans Meillant, comme dans beaucoup d'autres châteaux de la Renaissance, c'est cette irrégularité par laquelle l'œil jouit d'un spectacle si varié et toujours nouveau, lorsque faisant le tour des bâtiments, on les voit donner des perspectives fort différentes. A Meillant, on arrive ainsi à un point, du côté des grandes pelouses du parc, où l'immense château n'apparait plus que sous la forme d'un étroit donjon qui cache tout le reste.

Il faut pourtant dire un mot de la célèbre tour *du Lion,* ainsi nommée parce que, sur son toit profilé en carène, un de ces animaux en plomb lui sert de couronnement. Meillant, comme Ainay, est du commencement du XVIe siècle et dans le style ogival, pourtant la tour du Lion semble avoir été bâtie par des Italiens à cause du luxe d'ornements qui la surchargent, surtout à sa partie supérieure où les emblèmes sont presque ceux de la Renaissance. On voit particulièrement un peu partout ce mauvais rébus qui, par un mont d'où sortent des flammes, représente le nom de *Chaumont*, terre principale des d'Amboise. Par extraordinaire, ce n'est pas à un financier qu'il faut attribuer la construction de Meillant, mais bien à un grand seigneur, Charles d'Amboise, ancien gouverneur de Mi-

(1) L'*Ancien Bourbonnais* contient deux dessins de Meillant signés *Chapuy*, actuellement reproduits en cartes postales. Le puits y est placé d'une façon fantaisiste entre le château et la chapelle : en réalité, il est sur le prolongement de l'axe de la chapelle. Autrefois les dessinateurs se piquaient peu d'être exacts et cherchaient surtout à bien grouper les objets.

lan et maréchal de France (1). C'est son oncle, le célèbre cardinal d'Amboise qui réédifia le beau château de Chaumont sur les bords de la Loire ; quelques-uns disent même qu'il fit bâtir Meillant pour son neveu. Celui-ci, me semble-t-il, était très capable de se charger lui-même de cette construction, à laquelle, d'après les mauvaises langues, il aurait employé l'argent gagné dans son gouvernement de Milan (2).

Quoi qu'il en soit, la tour du Lion, de forme hexagonale, avec ses fines ciselures, ses chiffres, ses emblèmes, sa charmante balustrade, sa jolie porte, produit un merveilleux effet, mais, sur ses faces planes, aucune partie, sauf le soubassement, n'est laissée complètement nue; par cette surabondance de choses flamboyantes — c'est le cas de le dire — elle se ressent certainement du mauvais goût italien. On a dit que les tours d'escalier d'Ainay et de Meillant se ressemblaient beaucoup et qu'elles avaient dû être faites par le même architecte. Elles ont, en effet, la même ossature et les mêmes arêtes, mais la tour de Meillant, c'est comme une belle femme qui, couverte de tous ses bijoux, de ses plus fines dentelles, parée comme une châsse, attendrait ses visiteurs, tandis que la tour d'Ainay, c'est l'élégance et le bon goût parfaits, obtenus par quelques gracieux ornements qu'une toilette tout unie fait très heureusement ressortir.

Les proportions de Meillant sont d'ailleurs supérieures à celles d'Ainay ; il a un étage de plus et sa tour du Lion a une grande hauteur. C'est tout à fait en haut de cette tour, dans une pièce donnant sur la balustrade, que peignait au XIXe siècle le peintre Decamps, appelé au château pour divers travaux ; il a laissé sur les murs quelques pochades qui témoignent de son esprit fantaisiste.

Le château de Meillant est magnifiquement aménagé et meublé à l'intérieur. On pénètre d'abord au rez-de-chaussée dans l'immense salle dite *des cerfs*, parce qu'elle contient trois de ces animaux en

(1) On a dit que le célèbre Fra-Giocondo, qui vint en France de 1499 à 1505 pourrait bien avoir été l'architecte de Meillant. Ce religieux était certainement un habile architecte, mais plutôt, à ce qu'il me semble, un savant, un ingénieur dont la spécialité était les ponts (il construisit à Paris le pont Notre-Dame), les fortifications, les ouvrages d'art, les fondations difficiles, comme celle de Saint-Pierre de Rome, dont il s'occupa sur ses vieux jours. A Meillant, on a dû plutôt avoir affaire à un architecte de détail, sachant soigner et orner toutes les parties de son édifice.

(2) Les C croisés, semés sur la tour du Lion, signifient à mon avis *Charles* et non *Chaumont*, car, à cette époque, on ne mettait guère sur les monuments les initiales des noms de famille ou de terre.

bois sculpté, plus grands que nature (3). Au-dessus se trouve le grand salon dont la longueur est d'environ 15 mètres. On y voit une très vaste cheminée qui offre cette particularité peu commune : le dessus est à jour, fermé par des vitres et paraît avoir été organisé pour loger un orchestre. Au-dessous des vitrages, cinq panneaux de peintures fort bien exécutées bordent le haut manteau de la cheminée et représentent diverses scènes. Je ne me souviens que de l'un de ces panneaux sur lequel on voit la table dite *des trois seigneurs*. C'est une table triangulaire et trois fauteuils de pierre qui existent encore dans le bois de Meillant : jadis, elles servaient de borne-limite entre les trois seigneuries de Saint-Amand-le-Chastel, Meillant et Bruère.

La description de tout ce que renferme Meillant m'entraînerait trop loin ; mais je veux signaler dans l'intérieur de la belle chapelle déjà mentionnée un magnifique retable de la fin du xv[e] siècle peint et doré et une tribune en boiseries. Au milieu de la chapelle se trouve la pierre tombale (1) du duc de Béthune-Charost dont je parlerai aux notes historiques de Meillant.

La Celle-Bruère. — Nous emportons en quittant Meillant le plus charmant souvenir de tout ce que nous avons vu et nous prenons le chemin de la Celle-Bruère, village situé à 5 kil. Là, nous devons visiter une curieuse église romane dédiée à saint Blaise ; c'était sans doute celle du prieuré qui existait à la Celle en 1187.

Cette église, en forme de croix, a trois nefs avec une abside à l'extrémité de chacune d'elles. Les collatéraux sont élevés, mais fort peu larges et compris sous le même toit que l'édifice. Les voûtes et les arcades sont en plein-cintre, les premières percées à leur naissance d'œils-de-bœuf au lieu de fenêtres, disposition assez rare.

Les chapiteaux de la nef sont très grossiers, mais la sculpture de ceux du chœur est fort élégante. Sur la façade s'ouvre une porte en plein-cintre et de chaque côté on voit plusieurs bas reliefs qui, ajoutés dans l'appareil, doivent provenir d'édifices extrêmement anciens. L'un d'eux représente la lutte de deux hommes. L'église contient le

(3) Sur le socle de l'un d'eux, se trouve l'inscription suivante : *Cum simili similis gaudet ; inter vos et pares aspiciendo, corniferi, gaudete.* Ce gros sel me fait penser à la cuisine de Meillant qui avait sur son mur — et a peut-être encore — cette sage recommandation : *Prævide et provide.*

(1) Voici son épitaphe : Ci-gît — Armand-Joseph de Béthune, duc de Charost, dernier de son nom, né le 1 juil. 1738, mort le 27 octobre 1800 — soldat ou citoyen — il fit bénir son nom, admirer son courage — magistrat, grand seigneur, en tous lieux, à tout âge — il ne fit que du bien.

mausolée de saint Sylvain, qui était, je crois, un disciple de saint Bernard ; ce petit monument a été transporté d'une chapelle dite de Saint-Sylvain, située à 2 kil. de l'église.

Ensuite nous nous rendons à Bruère, village construit sur les bords du Cher à un kilomètre de la Celle. Depuis 1884, la commune de la Celle-Bruère a été dédoublée ; les deux nouvelles communes s'appellent *la Celle* et *Bruère-Allichamps*.

Sur la place du bourg de Bruère, nous voyons dressée une ancienne borne milliaire romaine qui a été creusée pour servir de tombeau. Le vide a été rempli avec de la brique ; cette borne, trouvée à Allichamps en 1758, porte encore sur la face non creusée l'inscription suivante :

. . . .
FELICI AVG TRIB P COS III
P P PROCOS AVAR L XIIII
MEDI XII NERI XXV

Ce qui veut dire : Heureux, Auguste, tribun, consul pour la troisième fois, Père de la patrie, proconsul. Lieues, 14 de Bourges, 12 de Châteaumeillant et 25 de Néris (1).

En creusant le tombeau, on a diminué sa longueur, ce qui a fait disparaître le commencement de l'inscription et nous prive de connaître le nom de l'empereur régnant. On dit qu'à partir de Commode seulement, le titre de *Félix* fut donné aux empereurs.

Cette borne a été placée sur la place de Bruère en 1799 par les soins du duc de Charost ; on prétend qu'elle marque le point mathématique du centre de la France.

Noirlac. — Enfin, nous longeons le Cher sur une fort jolie route de laquelle nous apercevons, sur l'autre rive, le grand parc du château moderne de la Brosse, dont les toits émergent du feuillage, et nous arrivons à l'ancienne abbaye de *Noirlac*, située sur la rive droite du Cher, à un kilomètre de cette rivière et à environ 4 kilomètres de Bruère.

Nos voitures s'engouffrent, par une porte cochère, dans un grand bâtiment percé au premier étage de quelques fenêtres à croix de pierre et nous nous trouvons dans une immense salle voûtée soutenue

(1) Ce sont les distances d'Allichamps à Bourges (*Avaricum*), à Châteaumeillant (*Castrum-Mediolanum*), et à Néris (*Neriomagus*). On a trouvé à Allichamps, situé à environ 1.500 mètres au nord de Bruère, des restes de constructions gallo-romaines et de nombreux tombeaux en monolithes de la Celle.

par des piliers cylindriques qui la partagent en plusieurs nefs. Ce local, éminemment hospitalier, peut abriter voitures, bêtes et gens : sa destination primitive était sans doute celle-là et il est à croire qu'il servait aussi à recevoir les redevances, car le premier étage n'est qu'un immense grenier où, au-dessus des voûtes solides, venait s'accumuler tout le grain de la communauté.

De ce bâtiment, on passe immédiatement dans le cloître qui a la forme d'un carré et dont les voûtes sont soutenues du côté du jardin intérieur par de charmants grillages de pierre, d'une grande légèreté. Ils sont du XIIIe siècle sur le côté qui longe l'église et sur celui qui touche le bâtiment dont nous sortons. Les deux autres faces sont du XIVe siècle ; l'une d'elles communique par une porte et des grillages en pierre ajourée avec la grande salle capitulaire, voûtée et soutenue par des colonnes cylindriques cannelées.

Là, nous attendait une agréable surprise, ménagée par les soins de l'aimable organisateur de l'excursion : c'était une table toute dressée couverte de mets froids et de tout ce qui pouvait réconforter des visiteurs dont l'intéressante promenade matinale avait fortement aiguisé l'appétit.

La fraîcheur du cloître était aussi fort appréciable après la sensation du brûlant soleil de juin et je n'ai pas besoin de dire que notre repas, pris au milieu de ce splendide décor d'ogives, de rosaces, de chapiteaux, de colonnes, se passa au milieu de la gaieté la plus franche. Peut-être, toutefois, était-elle un peu tempérée par le souvenir des moines dont les ombres semblaient encore errer sous ces arceaux et dont si longtemps les prières, montant vers le ciel, avaient sollicité les grâces nécessaires à notre pauvre humanité. Derrière nous, pendant le repas, un cercueil de pierre, au milieu d'autres débris lapidaires, semblait laissé là pour rappeler le néant des choses d'ici-bas et remplacer par une muette prédication celles que jadis les religieux prodiguaient aux fidèles.

Après le déjeuner, l'abbaye, qui était complètement vide, mais assez bien tenue, et dans laquelle aucun être humain ne semblait habiter, fut consciencieusement visitée et nous pûmes constater que peu de monuments de ce genre subsistaient aussi complets et aussi pleins d'enseignements sur l'architecture monastique.

D'abord, du cloître nous passâmes dans l'église qui est orientée et très vaste ; elle a été complètement réparée depuis qu'elle ne sert plus à une manufacture de porcelaine. En forme de croix latine, elle a trois nefs et paraît être de la fin du XIIe siècle ; son chevet est carré



et, sur les bras du transept, se trouvent deux chapelles carrées ouvertes à l'est. Les arcades en ogive émoussée, dit M. Mérimée, s'appuient à de forts piliers flanqués de colonnes tronquées en console dans la grande nef. La façade présente quelques restes d'une décoration byzantine, mais cette partie de l'église semble avoir été très remaniée ; il est difficile d'en reconstituer le plan primitif.

A l'extrémité du bras sud de l'église, un escalier apparent conduit à un grand corridor et diverses chambres qui sont au-dessus de la salle capitulaire ; on peut de là circuler sur les voûtes du cloître. Du côté opposé à l'église et près du cloître se trouvent encore d'énormes bâtiments curieux à visiter ; ils contiennent en particulier les cuisines, voûtées et divisées par des piliers isolés qui reçoivent les retombées des voûtes. Une autre partie du même bâtiment, très élevée et voûtée, a été partagée en deux étages au XVIIe siècle ; un large escalier donne accès aux chambres du premier étage (1).

Saint-Amand. — Après cette si intéressante visite, nous rentrâmes à Saint-Amand qui n'est guère qu'à 4 kil. de Noirlac et le reste de la journée fut consacré à voir les peu importants monuments de cette ville. Malheureusement le château de Montrond n'existe plus et le mamelon sur lequel il était bâti a été transformé en une agréable promenade publique ; il ne reste plus que quelques pans des anciennes murailles.

L'ancien établissement des Pères Carmes appartient à la municipalité de Saint-Amand et se trouve dans la partie de la ville, dite autrefois *sous-Montrond*. Son église, qui est du XVe siècle, sert de marché ; elle a un beau portail de la Renaissance et au-dessus du pignon se trouve une sorte de niche ou de campanile assez originale. Le dernier des religieux Carmes de Saint-Amand mourut en 1816 à Meillant, où il était chapelain de la duchesse de Charost.

L'église principale de Saint-Amand, dédiée au saint de ce nom qui était évêque de Bordeaux, est intéressante et de la fin du XIIe siècle. A l'intérieur, toutes les arcades sont en ogive à pointe émoussée : l'ornementation des piliers est byzantine et assez élégante. La porte principale est en plein-cintre et divisée en deux vantaux que sur-

(1) Noirlac a servi pendant quelque temps de manufacture de porcelaine ; on a essayé ensuite d'y installer des religieuses, puis un orphelinat de garçons. Ces établissements n'ont été que passagers et Noirlac est en ce moment sans emploi. Pendant les mois d'août et de septembre, on loue pour 20 francs par mois, les chambres des anciens moines, encore munies de leurs boiseries et d'ailleurs fort convenables, à ceux qui veulent passer leurs vacances dans une silencieuse rêverie, à la fraîcheur des cloîtres.

monte un cintre bilobé. A la fin du xv[e] siècle, on a ajouté à la nef toute une rangée de chapelles latérales ; une porte du même temps, fort jolie, leur correspond sur le côté gauche de la façade.

Avant l'heure du dîner (1), notre très intéressante excursion se trouvait donc terminée, mais elle allait nous laisser les plus agréables souvenirs. M. de Saint-Venant, auquel nous devions le programme de cette charmante promenade, avait droit aux remerciements sincères de tous, car, en peu de temps, il avait fait passer sous nos yeux éblouis des monuments gaulois, romains et les spécimens les plus remarquables de l'architecture civile, militaire, religieuse et monastique, au Moyen-Age et à la Renaissance.

En adressant à mes aimables compagnons d'excursion mes remerciements pour leur gracieux accueil, j'exprime le désir de voir ainsi souvent resserrer les liens qui existent entre les sociétés archéologiques des provinces voisines.

(A suivre.) Commandant du Broc de Segange.

(1) Il y a aussi à Saint-Amand quelques vieilles maisons assez curieuses.





LETTRES DE RÉMISSION

EN FAVEUR

DE CHATARD DE ROCHEDRAGON, ÉCUYER,

De Marcillat, décembre 1445 (n. st.)

L'IMPORTANCE des lettres de rémission au point de vue des faits d'histoire locale, des traits de mœurs, des coutumes du temps passé, a été déjà bien des fois signalée ; il serait même à souhaiter que quelque érudit laborieux, ayant des loisirs, fasse un jour pour le Bourbonnais, dans la série JJ des Archives Nationales, de consciencieux extraits semblables à l'inventaire patiemment exécuté par le Cte de Chastellux pour le Nivernais et l'Auxerrois. En attendant la réalisation de ce vœu je vais donner, ici la teneur de lettres de rémission qui, à mon sens, ne manquent pas d'intérêt (1). Au reste le lecteur en jugera.

Ces lettres ne sont pas absolument inédites : elles ont été publiées dans un ouvrage des plus intéressants, de tirage restreint, paru il y a un an environ et dû à la plume experte de M. Pierre Champion, archiviste-paléographe (2). Je lui emprunte le texte des dites lettres qu'il a débarrassé des formules de style initiales et finales dont la banalité protocolaire n'offre pas d'intérêt.

Chinon, décembre 1445 (nouveau style). — Lettres de rémission accordées par le roi à Chatard de Rochedragon, écuyer, au sujet d'une rixe avec Mathieu Besthonnet, de Marcillat, rixe qui prit son origine lors d'un appatissement de Marcillat par Pierre de Louvain en 1442.

Charles etc... Savoir faisons etc... Nous avoir receu l'humble supplicacion de Chatard de Rochedragon, jeune escuier du païs d'Auvergne, contenant que trois ans a ou environ Pierre Lovaing, capitaine de gens d'armes et de trait, vint logier au lieu de Puncat (3) qui

(1) Voir : *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1905, p. 386. Dans la séance du 4 décembre 1905, ces lettres de rémission ont été signalées et le procès-verbal les mentionne.

(2) *Guillaume de Flavy*, publié par Honoré Champion, Paris 1906.

(3) Puncat = Pionsat, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Riom (Puy-de-Dôme).



est a une lieue et demie de Marcillat (1). Et dudit lieu de Puncat manda aux habitans de la terre dudit Marcillat qu'ilz lui envoiassent somme d'or ou d'argent, ou autrement il leur feroit faire dommaige par les gens qui estoient en sa compaignie. Et pour obvier à l'inconvenient qui s'en eust peu ensuir fut ordonné et appointé par le seigneur de Mercilhat (2), et aultres habitans de la dicte terre que icelui suppliant, frère puisné dudit seigneur de Mercilhat, et aucuns autres gentilz hommes de la dicte terre de Merciliat en sa compaignie yroient pardevers ledit Pierre Lovaing pour trouver et prendre avec lui aucun appoinctement. Lequel Chatard suppliant pour aler pardevers ledit Pierre Lovaing prit le cheval d'un appelé Mathé Besthonnet dudit lieu de Mercilhat subgiet et justiciable dudit seigneur de Mercilhat, lui fist mectre la celle et monta dessus ledit cheval en l'absence dudit Besthonnet : et peu d'ilec apres survint ledit Mathé Besthonnet lequel vit ledit suppliant sur sondit cheval, et lui courroucé de ce et meu de mauvais couraige, print ledit cheval par la bride et dist rigoureusement au dit Chatard, qui lors estoit bien jeune de l'aage de xv ou xvj ans et bien petit, qu'il descendit dessus son dit cheval ou autrement qu'il l'en feroit bien descendre et jura que se il n'en descendoit qu'il lui tourdroit le col comme a ung poussin et le gecteroit dedens le foussé : et de fait l'eust ainsi fait se n'eussent esté aucuns gentilz hommes qui la estoient présens. Car ledit Besthonnet ou temps de lors estoit fort et ferme et avoit la renommée d'estre fort et puissant : et a ceste occasion ledit suppliant conceut lors hayne et malveillance a l'encontre dudit Mathé Besthonnet qui estoit homme rigoureux et de très mauvaiz langaige et depuis, en perseverant de mal en pis, a ledit Besthonnet et son mesnaige eu d'autres plusieurs langaiges et debaz malgracieux par le moyen desquelz la malveillance s'en engregeoit. Et depuis, c'est assavoir deux mois a ou environ, le procureur de l'evesque de Clermont, ou dyocese duquel est ledit lieu et paroisse de Mercilhat, vint visiter l'église dudit lieu de Mercilhat : et pour ce qu'il trouva en icelle eglise plusieurs arches, dont elle estoit fort empeschée et occupée et que par le moyen d'icelles se commectoit en ladicte eglize plusieurs deliz et forfaitures, commenda a tous generalement qu'ilz meissent hors de ladite eglise lesdictes arches, afin d'eschever les maulx et inconveniens qui s'en pourroient ensuir. Et pource que ledit procureur doubtoit aucunement que, quant il s'en seroit alé dudit lieu de Mercilhat que les gens d'icelle paroisse ne meissent pas hors de la dicte eglise lesdictes arches, commanda a Helene de Rochedragon, mere dudit Chatard, escuier, et dame usufructuaire dudit lieu de Mercilhat, que, par ses sergens et officiers, elle feist mectre hors d'icelle eglise lesdictes arches en y contraignant ceulx qui ne vouldroient à ce obeir, et ce sur peine de sentence d'excommuniement. Et pour ce que ladicte dame de Mercilhat veant que ceulx a qui estoient lesdictes arches ne les vouloient mectre hors de ladicte eglise, commist aucuns de ses sergens et serviteurs, et par especial ung nommé Perrot Bourdier, pour icelles arches mectre hors de ladicte eglise. Lequel le fist sans y avoir aucune contradiction ou debat jusques a ce qu'il vint a une arche qui estoit audit Mathé Besthonnet : lequel dist qu'il ne gecteroit point sadicte arche de la dicte eglise. Lequel prist lesdictes paroles et dist que ladicte arche dudit Besthonnet seroit mise hors de ladicte eglise comme les autres Lequel Mathé Besthonnet se mist au devant à toute force

(1) Marcillat, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montluçon (Allier).
(2) Mercilhat = Marcillat.



et dist audit suppliant que par lui, ne par damme ne seigneur ne mectroit hors de la dicte eglise sadicte arche : et se prist de parolles a l'encontre dudit Chatart et tellement que se ladicte damme ne feust survenue sur ledit debat ilz se feussent entrebatuz dedans ladicte eglise de Mercilhat. Auquel debat ledit Mathé dist plusieurs parolles injurieuses audit suppliant. Et depuis, c'est assavoir xv ou xvj jours empres et depuis xv jours ença ou environ, le dit Chatart qui est jeune, de l'aage de xviij ou xx ans comme dit est, rencontra d'aventure ledit Mathieu sur les champs, tout a cheval, et lui voulut donner de ladicte espée sur la teste : mais ledit Mathé mist la main au devant, et tellement que ledit Chatart lui bleca ledit braz en deux lieux. Et lors ledit Math[ieu] qui estoit fort et ferme, rigoureux et malicieux, comme dit est, descendit dessus sondit cheval, et incontinent qu'il fut a terre vint encontre ledit Chatard, le cuidant prendre et saisir au corps. Et lors ledit Chatard mist l'espée au devant et lui donna de la pointe d'icelle parmy les coustez, cuidant le débouter et faire reculer. Lequel Mathieu se tira arrière et lors ledit Chatard s'en ala et le laissa sur la place : et ix ou x heures apres ledit Mathieu ala de vie a trespassement.... Donné a Chinon au mois de décembre, l'an de grace mil ccccxlv et de nostre regne le xxiiij° Ainsi signé. Par le Roy, vous, sire de la Varenne et autres presens. De La Loere. *Visa contentor* (1). E. Duban,

(Archives Nationales, JJ 177, n° 120.)

D'après ces lettres, qui sont, il est vrai, le récit fait par le « suppliant », il semble bien que le *fort*, *ferme*, *rigoureux* et *malicieux* Mathé Besthonnet avait tous les torts primitifs et qu'après avoir gagné les deux premières parties, il perdit la belle. Joueur malheureux, il resta. .... sur le carreau. Peut-être plus d'un habitant de Marcillat n'en fut-il pas fâché, car c'était un paroissien peu commode ayant le sang vif, la langue à l'avenant et aussi peut-être la main lourde autant que leste.

En tout cas, l'aventure nous montre entre les nobles et leurs « sujets » des rapports singulièrement différents de ceux dont tracent le sombre tableau certains manuels scolaires pour lesquels la recherche de la vérité historique est au reste le dernier souci. Ce n'est pas cela qu'on leur demande. Au lieu d'un misérable courbé sous un joug de fer, nous trouvons en Mathé Besthonnet un gaillard qui a vis-à-vis d'un jeune gentilhomme, fils et frère de ses seigneurs, une attitude des plus familières et tout à fait sans façons ; d'autre part, les gentilshommes présents se bornent à mettre le holà et à empêcher M° Besthonnet de brutaliser un adolescent. Ces tyrans sont en somme d'assez

(1) *Visa contentor*, formule de chancellerie indiquant que le notaire secrétaire du Roi, présent à l'audience du sceau avait reçu la part revenant à sa corporation sur l'émolument du sceau et en donnait quittance. Dans son *Manuel de diplomatique*, p. 772, M. A. Giry n'hésite pas à qualifier le mot *contentor* de « terme barbare ».



bonne composition, et si Mathé est vif, il faut avouer que les nobles qui devaient escorter le jeune Chatard de Rochedragon à Pionsat, font preuve du plus grand calme. Un peu plus tard Hélène de Rochedragon témoigne de semblable mansuétude. A dire vrai on ne pourrait conclure de ce cas particulier au général si ce n'était un fait à ajouter à bien d'autres. Il suffit de lire les analyses d'actes de la collection Chastellux publiées par nos confrères de la Nièvre et de l'Yonne (1) pour emporter une impression semblable, et c'est celle aussi qui se dégage du livre très documenté publié il y a quelques années par M. Pierre de Vaissière (2).

L'on peut dire en somme, d'une façon générale, en s'en rapportant aux documents signalés plus haut, qu'il y avait une grande bonhomie, une grande familiarité dans les rapports entre les diverses classes sociales. L'arrogance dont on fait grief aux nobles était plutôt, et sauf exception, alors comme aujourd'hui, l'apanage des parvenus.

Il y a lieu de noter aussi un détail, c'est la rapidité avec laquelle les lettres de rémission furent expédiées. D'après le texte même du document, une quinzaine de jours à peine après le « trespassement » de Mathé Besthonnet le petit Châtard de Rochedragon s'en vit pourvu. On dut faire diligence, courir à Chinon sans délai, et j'imagine que les lettres furent facilement obtenues, non pas tant en raison du crédit dont pouvait jouir la famille qu'à cause des idées du temps. On était alors chatouilleux sur le point d'honneur et aux lenteurs de dame Justice on préférait le règlement de compte personnel, face à face, à longueur de bras. On ne savait pas vivre sous le coup d'une injure, nul n'était blâmé par l'opinion publique pour avoir tiré vengeance d'un ennemi particulier. Et ce n'étaient pas là mœurs de seuls gentilshommes; paysans, manants, bourgeois, marchands ou ouvriers supportaient malaisément une offense et tranchaient également leurs querelles par l'effusion du sang. Aussi, nombreuses sont les lettres de rémissions accordées en pareil cas à des gens de tout état et de toute condition. La race française élevée au bruit des armes, au milieu de luttes séculaires, ne redoutait pas la bataille, et pour venger des in

(1) *Chartes nivernaises du Comte de Chastellux*, par René de Lespinasse parues dans le *Bulletin* de la Société nivernoise et tirage à part. Vallière à Nevers. 1896. — *Inventaire de la collection de Chastellux* dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1903 et 1904.

(2) *Gentilshommes campagnards de l'ancienne France. Étude sur la condition, l'état social et les mœurs de la noblesse de province du XVI[e] au XVIII[e] siècle.* Paris, Perrin et C[ie], 1903.



jures, même personnelles, ne craignait pas d'exposer sa vie. Mœurs rudes sans doute mais non sans grandeur où se trahit une sève virile et un sang généreux. Au XVIe siècle on pensait encore ainsi. « Il n'y « a rien qu'un grand cœur n'entreprenne pour se venger », écrit Monluc en ses *Commentaires*.

Le document reproduit plus haut a aussi l'avantage de nous révéler un point d'histoire locale, à savoir qu'une bande de routiers commandée par « Pierre Lovaing » ravagea en 1442 les confins de l'Auvergne et du Bourbonnais du côté de Pionsat, et que Marcillat fut « appatissé, c'est-à-dire mis à rançon. Ce Pierre Lovaing, ou plus exactement Pierre de Louvain est, du reste une singulière figure, vrai type de capitaine d'aventures, qui, fils d'un bourgeois du Puy-en-Velay, en arriva par la force de son bras, son épée, ses talents, sa bravoure et aussi une complète absence de scrupules, à devenir de soldat de fortune et de capitaine de grandes compagnies, noble homme Pierre de Louvain, écuyer, puis chevalier, vicomte de Berzy, garde du corps du Roi, capitaine de cent lances de ses ordonnances, etc., et finalement fit souche de gentilshommes (1).

Un second fait d'histoire locale certifié par les dites lettres de rémission, c'est la visite, en 1445, de la paroisse de Marcillat par un délégué de l'évêque de Clermont.

Au point de vue géographique, il y a lieu de noter que les lettres de rémission disent Marcillat, en Auvergne. Cette seigneurie relevait toutefois de la châtellenie de Montluçon (1) et était d'ordinaire comptée comme bourbonnaise.

En ce qui concerne les usages, je soulignerai le fait que les habitants avaient dans l'église des « arches » où ils mettaient leurs objets les plus précieux. C'étaient des sortes d'armoires fermant à clef ou à cadenas et plus souvent encore des coffres qui en même temps servaient de bancs aux possesseurs lorsqu'ils assistaient aux offices. Cet usage n'était pas particulier à Marcillat et dans ses extraits de pièces du Trésor des Chartes, le comte de Chastellux en donne plus d'un exemple en divers lieux. On y voit aussi que ces arches étaient parfois l'occasion de vols ou de disputes et ce n'est donc pas gratuitement que le procureur de l'évêque de Clermont signalait « que par le moyen d'icelles se commectoit en ladite eglize plusieurs deliz et forfaitures ».

Reste maintenant à identifier les personnages cités dans les lettres de rémission. J'ai déjà dit deux mots de Pierre de Louvain : sur

(1) Voir *Guillaume de Flavy*, par Pierre CHAMPION.

Mathé Besthonnet je ne sais rien, mais on remarquera en passant que Mathé est une forme du prénom de Mathieu. Le texte du document ne laisse aucun doute à cet égard. Sur Perrot Bourdier, je ne suis pas mieux documenté et tout ce que je puis dire, est que le nom est encore porté en Bourbonnais. Sur les Rochedragon j'en sais un peu plus, grâce aux preuves de noblesse qu'ils firent à la fin du XVIIIe siècle devant Chérin.

Les Rochedragon ont tenu dès le XIIIe siècle une place de marque dans la noblesse bourbonnaise, aussi, avant d'en arriver à Chatard de Rochedragon, je signalerai les plus anciens documents produits devant Chérin par cette famille. On y verra par la forme primitive de son nom, dans les actes latins, qu'elle avait une origine commune incontestable avec les Rochedagou (*de Ruppe Dagulphi* ou *de Ruppe Dagulpho*).

Voici donc ce que signale Chérin :

Guillaume *de Ruppe dagulpho* affranchit sa ville *de Marciliaco* à l'usage de Montluçon, au mois de septembre 1258 (original). — Feu Guillaume de *Ruppe dagulpho*, chevalier seigneur *de Marciliaco*, est nommé dans des lettres de Louis, seigneur de Bourbon, du lendemain de Saint Barnabé 1314, par lesquelles ce prince vidime et confirme celles du mois de septembre 1258 (original).

Messire Jean Maubuet *de Rupe dagulpho*, seigneur de *Marciliaco*, chevalier, fit une cession au couvent de Bellaigue en octobre 1373, insérée dans un acte passé par Bidaud « de *Ruppe dagulpho* » le 10 février 1461 (original parchemin).

Pyrres de Rochedragon, alias *Maubue*, « chavalhier », seigneur du Chassaing, de Marcilhat et de La Vourelhe, fit une donation le 13 janvier 1395 (original) — Messire Pierre *de Rochedragon*, chevalier, seigneur de Marcilhac; sentence du jeudi 21 août 1399 (original). — Feu noble seigneur Messire Maubue *de Ruppedagulpho*, chevalier, seigneur de Marcilhac, est nommé dans une reconnaissance donnée à Bidaud en 1407 (original non signé). — Pierre de Rochedragon, dit Maubué, chevalier, transige le 10 octobre 1400 avec les religieux de Bellaigue ; inséré dans un acte passé par Bidaud le 10 février 1461 (original parchemin).

[Le suivant paraît être fils de Pierre dit Maubué.]

Noble et puissant seigneur Messire Bidaud *de Ruppedagulpho*, chevalier, seigneur de Marcilhac, reçut des reconnaissances le 1er juin 1407, etc... (original non signé) ; servit dans les guerres de en 1406 avec un autre chevalier et huit escuiers. — Feu Monseigneur le Bidaud *de Rochedragon*, chevalier, seigneur de La Voreilhe et de Marcillac, est nommé dans une quittance du 14 février 1426 (copie informe d'environ 1600). — Feu noble homme Messire le Bidault *de Rochedragon*, chevalier, seigneur de Marcilhac et de La Vourilhe, est nommé avec feue dame *Hallye de La Roche*, sa première femme

(1) ***Générale description du Bourbonnais*** par NICOLAS DE NICOLAY. édition Vayssière, tome Ier, p. 199. La seigneurie de Marcillat avait justice (*id.*) et la paroisse en 1569 comptait 129 feux (*id.*, p. 202).

dans une transaction passée le 7 février 1426 entre Helleyne de Rochedragon, sa deuxième femme, tutrice de leurs enfants mineurs, et Pierre, son fils du premier lit (copie). [Des deux mariages de Bidaud vinrent les enfants signalés dans le tableau suivant :]

1er lit	2e lit		
Noble homme *Pierre de Rochedragon*, écuier, reçut une quittance le 14 février 1426 (copie informe d'environ 1600). Il consentit une transaction le 7 février 1426 avec sa belle-mère, par laquelle il eut la seigneurie de La Vaureilhe ; cette transaction vidimée en 1445 (copie collationnée le 13 juin 1634 à l'original représenté par Bernard de Rochedragon, seigneur de Marcilhac). — Feu Pierre de Rochedragon, écuier, seigneur de La Vaureilhe, est nommé avec feue damoiselle N... *Lamberte*, sa femme, 9 mars 1475, (copie collationnée, original). — Noble homme Pierre *de Rupe draconis*, damoiseau, fit un retrait le 10 avril 1441 (original). — Noble homme Pierre *de Rupetagulpho*, damoiseau, seigneur de Peyrac et de la Voureille, reçut une quittance le 4 juin 1437 (original en parchemin communiqué le 8 février 1774). [Pierre de Rochedragon et sa femme N. Lamberte eurent postérité qui continua la branche de La Vaureilhe, laquelle fit ses preuves de noblesse devant Chérin.]	*Bidault de Rochedragon*, mineur le 7 février 1426, cité dans la transaction par laquelle il eut la terre de Marcilhac pour lui et ses frères (copie). — Qualifié noble homme, Messire, chevalier, seigneur de Marcilhac en partie ; partagea le 26 avril 1426 après Pâques (Grossé). — Chevalier, seigneur de Marcilhac, consentit en 1461 un accord avec le couvent de Bellaigue, dans lequel sont insérés deux actes des mois d'octobre 1370 et 1400 passés par Jean et Pierre, ses prédécesseurs (copie collationnée en 1773 à l'original représenté par le cellerier de l'abbaye de Bellaigue).	*Chatard de Rochedragon*, mineur le 7 février 1426 (copie). Qualifié écuier, seigneur en partie de Marcilhac, partagea le 26 avril 1456, après Pâques (Grossé). Nommé dans l'échange fait par Jacques le 15 juillet 1491 (original). — Chatard de Rochedragon, dit Marcillac, l'un des 200 gentilshommes de l'Hostel du Roy en 1478, 1479, 1480, 1481, 1482, 1483, 1484, 1487. — Chatard de Rochedragon, seigr de Marcilhac, épousa Marguerite d'Aubusson, sœur de Louis d'Aubusson, seigneur de Chalon.	Autres enfants non nommés. [Parmi eux devait être la suivante, mentionnée par Chérin : Marguerite *de Rupe dagulpho*, veuve de Messire Hector d'Anglars, chevalier, donne une quittance à Pierre de Rochedragon [ci-contre] le 4 juin 1437 (original).
		Jacques de Rochedragon, abbé de Bellaigue.	

Le petit Chatard, bénéficiaire des lettres de rémission, est celui qui est cité ci-dessus d'après les preuves faites devant Chérin. Il était fils cadet de Bidaud de Rochedragon, seigneur de Marcillat et de La Vaureille et de sa seconde femme Hélène de Rochedragon. Le chevalier Bidaud avait donc épousé en deuxième noces une de ses cousines. D'après Chérin, Chatard de Rochedragon, de son union avec Marguerite d'Aubusson, n'aurait eu qu'un fils, Jacques, abbé de Bellaigue, mais il est bien possible qu'il y ait eu d'autres enfants car ce n'est qu'indirectement que le consciencieux généalogiste avait à s'occuper

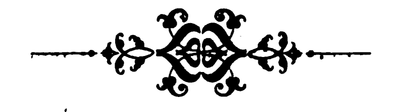
de Chatard et des siens, puisque les preuves étaient faites par les Rochedragon de La Vaureille. En tout cas, Marcillat se retrouve plus tard entre les mains d'un cadet de la branche de La Vaureille, rameau des seigneurs de Puyclaveaux, paroisse de Marcillat. Les preuves faites devant Chérin signalent en effet, en 1634, Bernard de Rochedragon, baron de Marcillat, époux d'Antoinette de Chaslus, père d'autre Bernard, chevalier de Malte et fils d'un autre Bernard de Rochedragon, seigneur de Puyclaveau, et de Françoise de Bonye.

Avant d'abandonner les Rochedragon je note que Chérin blasonne leurs armes : *d'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules.* Il signale aussi une brisure : « Raymond de Rochedragon, écuyer, servit « en 1421 à la tête d'une compagnie de huit autres écuyers et donna « le dernier may de cette année une quittance de ses gages, scellée « de son sceau représentant *un lion surmonté d'un lambel de trois pen- « dants.* »

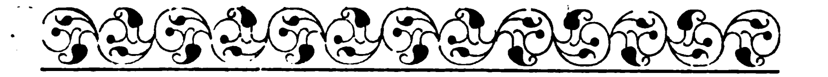
Pour finir je dirai que le secrétaire du Roi qui rédigea les lettres de rémission était lui aussi un Bourbonnais : Jean de La Loère, notaire et secrétaire des rois Charles VII et Louis XI. C'est même par ce personnage que commencent les preuves de noblesse faites par ses descendants devant les d'Hozier, preuves reproduites dans l'*Armorial général des registres de la noblesse de France*, publié par Louis-Pierre d'Hozier et d'Hozier de Sérigny, juges d'armes de France (1).

Philippe TIERSONNIER.

(1) Composé de 1738 à 1768 et réédité en fac-simile au XIXe siècle, par Firmin Didot. — Pour la Loère, voir registres III et V. Armoiries des La Loère : *d'or, au chevron d'azur accompagné de trois trèfles de même, deux en chef et un en pointe.*



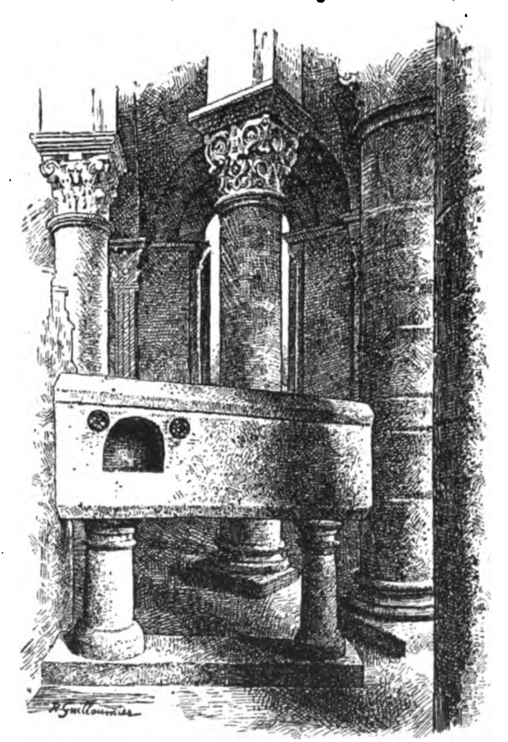




BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Saint-Menoux ; *Temps préhistoriques — Vie et culte de saint Menoux — L'abbaye — La paroisse — La commune — Epoque révolutionnaire — Temps modernes :* vol. de 533 pages, par l'abbé Moret, curé doyen de Saint-Menoux.

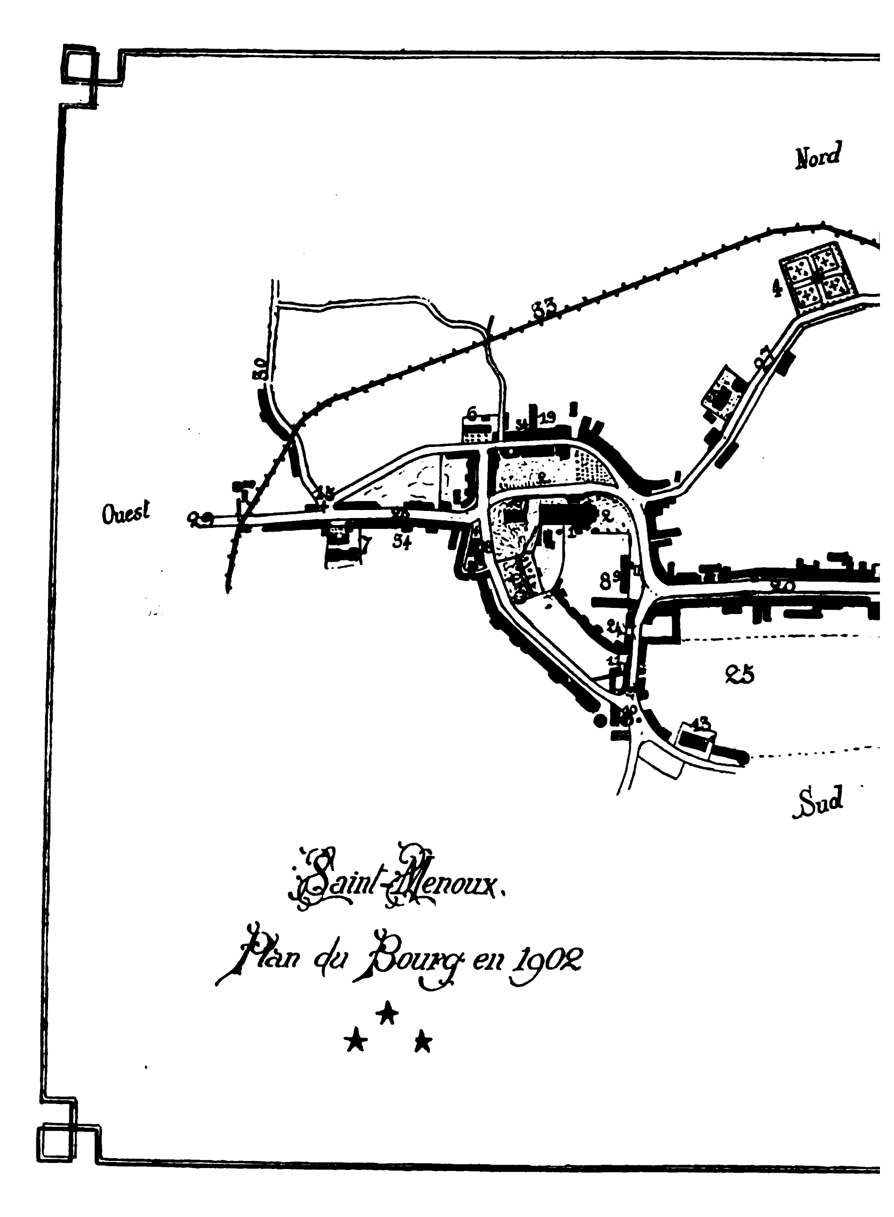
Sous ce titre, notre distingué confrère, dont la plume ne s'arrête jamais, vient de nous doter d'un splendide volume admirablement édité par l'imprimerie de notre autre confrère, M. Crépin-Leblond. Tout d'abord on peut dire de ce livre qu'il est le modèle des monographies et que rien n'y a été oublié parmi tous les sujets intéressants de la vie d'une paroisse rurale, mais, dans ce cas particulier, il y avait pour l'auteur un avantage inappréciable : c'était de pouvoir nous parler d'un saint renommé, d'une puissante abbaye de bénédictines et enfin d'une magnifique église qu'on ne saurait trop recommander à l'admiration des visiteurs (1).



Tombeau de saint Menoux adossé au maitre-autel de l'église.
(Dessin de M. P. Guillaumier.)

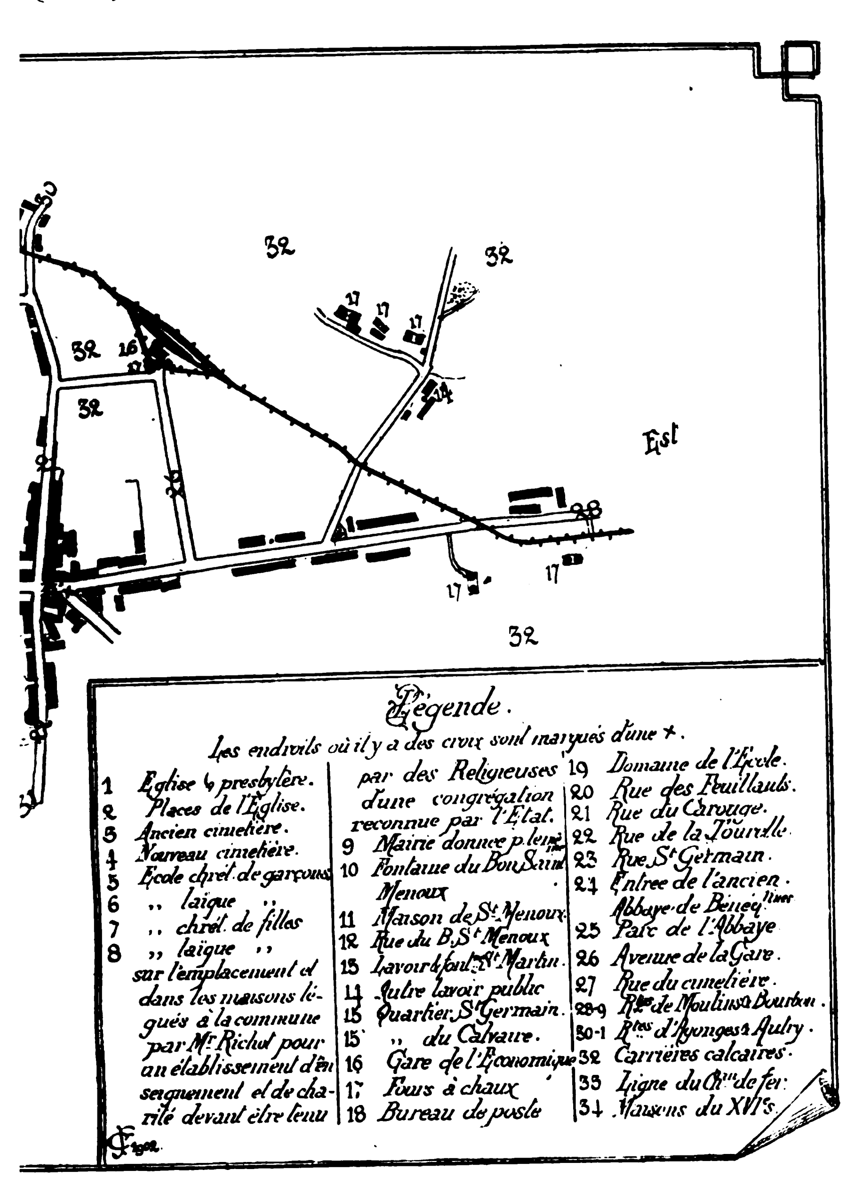
M. l'abbé Moret a tiré bon parti de ces excel-

(1) C'est grâce à une aimable autorisation de M. l'abbé Moret que nous pouvons reproduire deux planches hors texte et différentes gravures relatives à Saint-Menoux. Nous le faisons avec d'autant plus de plaisir que nous pouvons ainsi rendre un plus complet hommage à l'œuvre de M. l'abbé Moret, et au talent de nos confrères, Messieurs Guillaumier et l'abbé Clusel.



Plan du bourg de Saint-

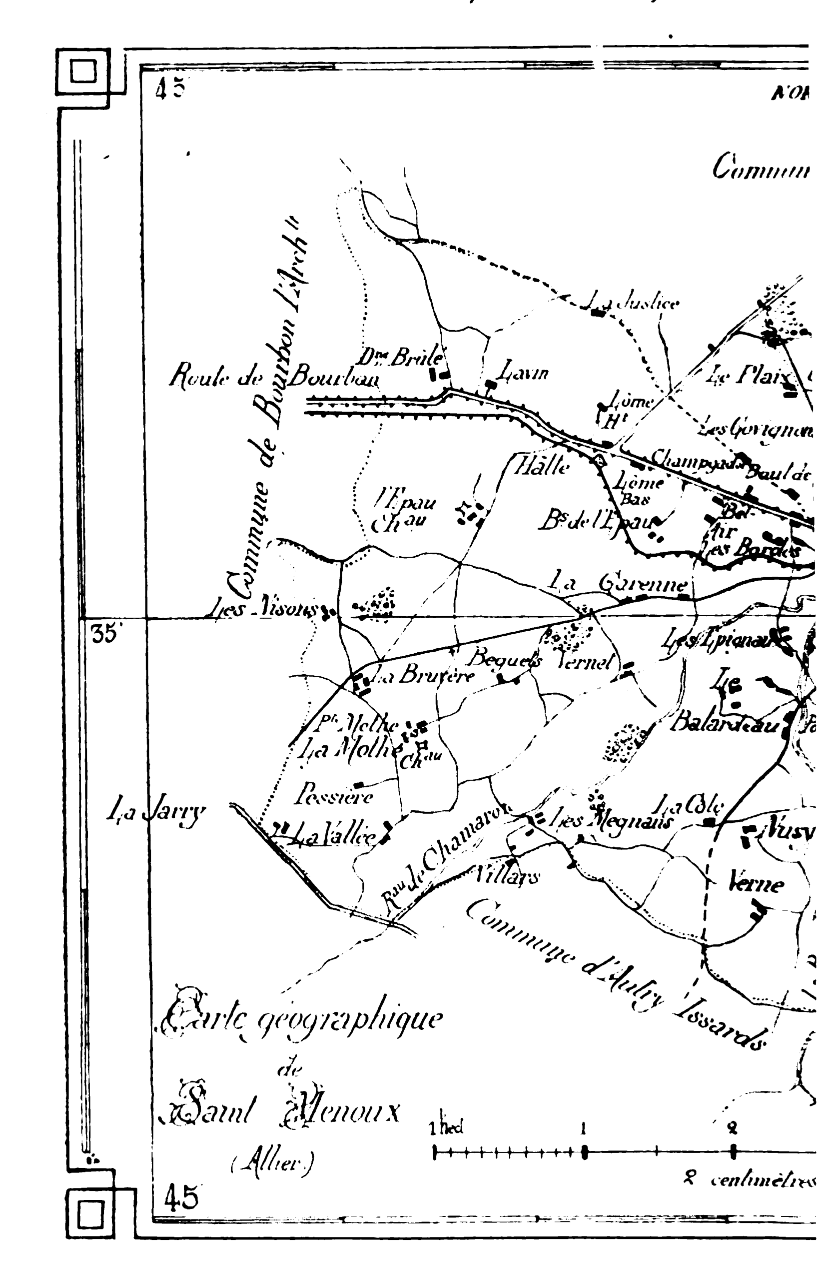
Par M. l'ab



Menoux (Allier) en 1902

é CLUSEL.

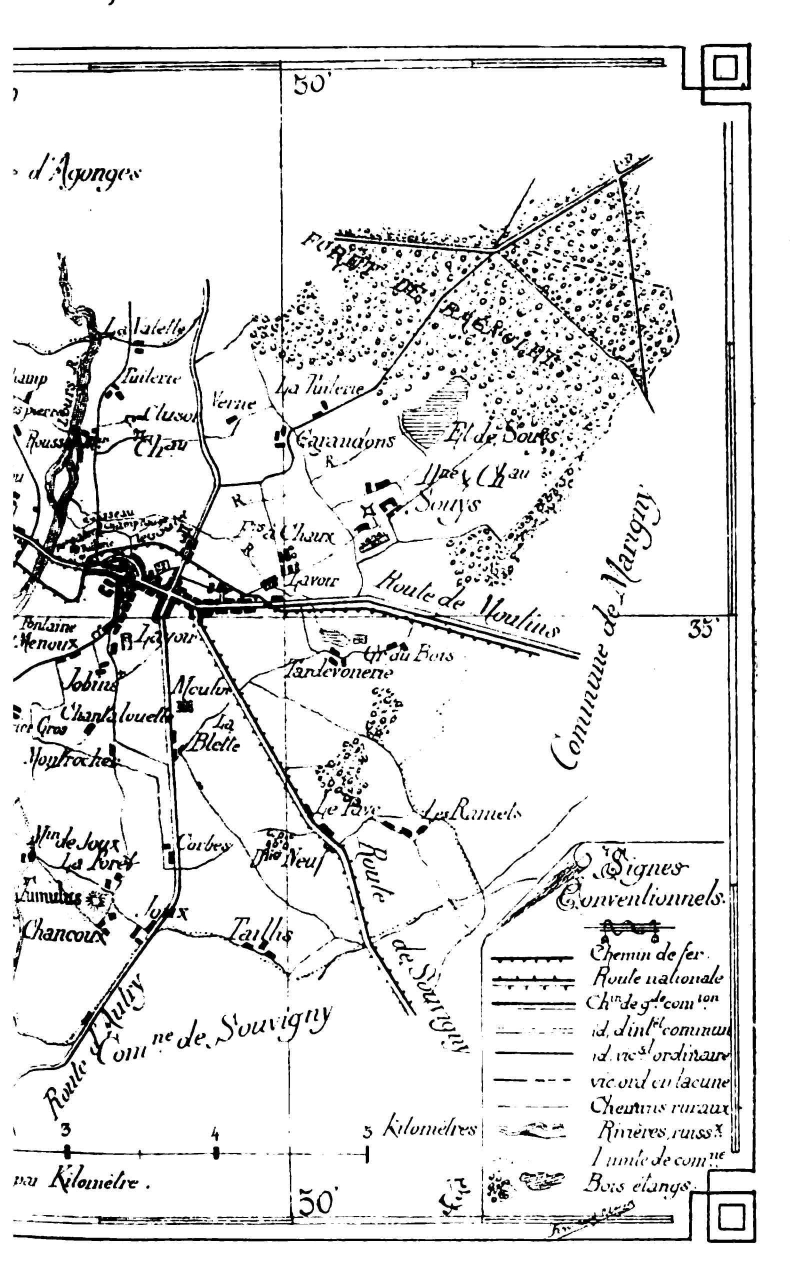
Imp. Ét. Auclaire, Moulins.



Carte géographique de la con

Par M. l'a

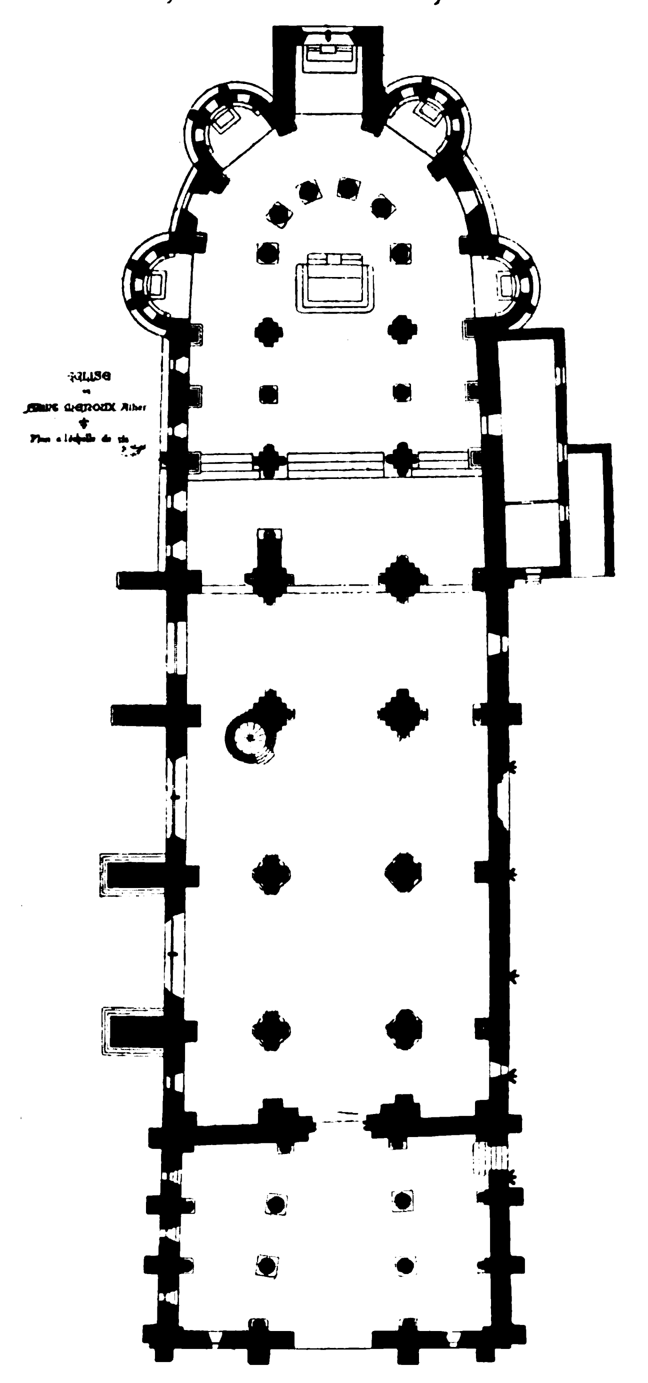
N DU BOURBONNAIS



mune de Saint-Menoux (Allier)

bé CLUSEL.

MOULINS — IMP. ÉT. AUCLAIRE



Plan par terre de l'église de Saint-Menoux.
(Dessin de M. l'abbé Clusel.)

Société d'Emulation du Bourbonnais

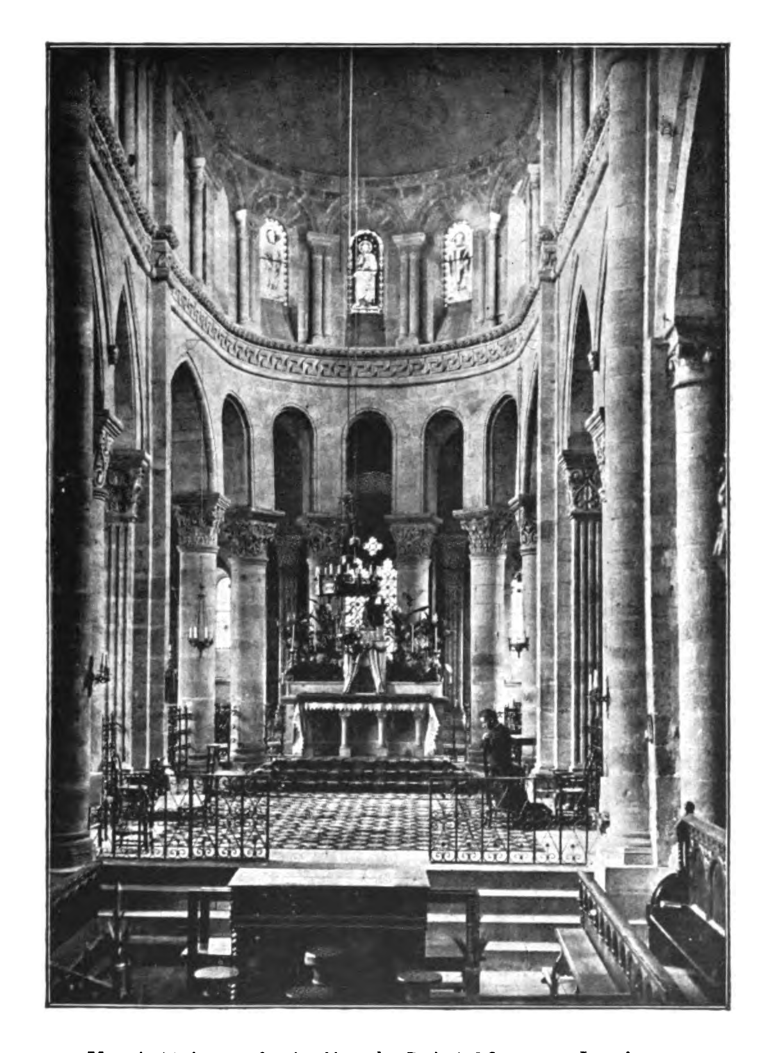


Maison du bourg où, suivant la tradition, saint Menoux serait mort.
(D'après un dessin de M. Clérico.)

S. Menulphi epi. offm.
Statuit ei dñs testamē-
tum pacis et principem
fecit eum vt sit illi sacerdotij di-
gnitas in eternū. ps. Miseri-
cordias dñi in eternum cātabo.
Gloria patri. Oratio.
Da qs oīps de⁹: vt bti me-
nulphi confessoris tui atq pon
tificis veneranda solemnitas: et
deuotionem nobis augeat ⁊ sa-
lutem. Per dñm nrm. Epistola.
Ecce sacerdos magnus. In cō-
muni. fo. clxv. Gr. Domine pre-
uenisti eum in benedictionibus
dulcedinis posuisti in capite ei⁹
coronam de lapide precioso. ℣.
Vitam petijt et tribuisti ei lon
gitudinē dierū in sclm sclī.
B iiij

Alleluya. ℣. Posui adiutoriū
sup potētē ⁊ exaltaui electū de
plebe mea. Euāg. Sint lumbi.
in cōi. fo. clxvij. Off. Veritas
mea ⁊ mīa mea cū ipo: ⁊ i noīe
meo exaltabit̄ cornu ei⁹. Secr.
Sancti tui nos qs dñe vbi
qz letificēt: vt dū eorū me-
rita recolim⁹ patrocinia sentia-
mus. Per. Coio. Beatus ser-
uus quē cū venerit dñs inuene
rit vigilātē amē dico vobis sup
oīa bōa sua cōstituet eū. Postc.
Presta qs oīps deus vt de
ceptis muneribus grās ex-
hibētes: intercedēte btō menul-
pho cōfessore tuo atq pōtifice
beneficia potiora sumam⁹. p d.

Fac-simile de la messe de Saint-Menoux,
d'après un missel de Bourges imprimé en 1510,
appartenant à M. l'abbé Moret, curé-doyen de Saint-Menoux.



Vue intérieure de l'église de Saint-Menoux. Le chœur.

D'après un dessin inédit de M. P. Guillaumier.

(Cliché communiqué par M l'abbé Moret, curé-doyen de Saint-Menoux.)

Moulins. — Imp Et. Auclaire

lents éléments et, procédant avec le plus grand ordre dans l'histoire de sa chère paroisse, après une lettre d'approbation de Mgr Lobbedey, nouvel évêque de Moulins, après s'être recommandé à l'attention et aux souvenirs de ses paroissiens, il commence par la géologie de Saint-Menoux et les découvertes d'ossements d'animaux antédiluviens. Passant ensuite aux temps préhistoriques, il résume son intéressante brochure parue en 1900 (*Le Tumulus de Saint-Menoux*) et fait connaître le résultat de huit années de fouilles persévérantes. Le chapitre III est consacré aux périodes gauloise et gallo-romaine qui ont laissé à Saint-Menoux de précieux vestiges.

Dans les chapitres IV, V, VI, VII, VIII, IX, nous trouvons la vie de saint Menoux, ses légendes, la translation de son corps, son culte, ses reliques, à peu près tels qu'ils ont été publiés dans la brochure du même auteur (1893), intitulée *Saint Menoux, sa vie, son culte — Pratiques de piété en son honneur*. Bien que, conséquemment, la vie de saint Menoux soit plus ou moins connue, nous croyons devoir rappeler l'intérêt puissant s'attachant à tout ce qui le concerne. Dans ses légendes mêmes, qui pourront faire sourire les soi-disant esprits forts, il y a certainement un fonds de vérité, puis il s'en dégage un parfum poétique qui charme le lecteur et, comme le fait remarquer M. l'abbé Moret, lui donne sous une forme attrayante des leçons utiles et de précieux enseignements.

Avant de commencer l'histoire de l'abbaye, l'auteur consacre le chapitre X à l'organisation d'un monastère, à son personnel, à la règle bénédictine, au costume des religieuses, etc. Ensuite, au chapitre XI, il nous donne le texte latin de la *Gallia christiana* avec sa traduction en français. On en est réduit malheureusement à connaître ainsi les noms des abbesses de Saint-Menoux, les archives du monastère ayant été brûlées deux fois, par les Huguenots en 1562, puis en 1793 par la municipalité républicaine sur l'ordre du Directoire. Malgré cette lamentable disette de documents, M. l'abbé Moret, cherchant un peu partout, même dans les archives du Vatican, est arrivé à recueillir nombre de faits intéressants sur l'abbaye de Saint-Menoux. Il a pu allonger la liste des abbesses et retrouver les noms d'un grand nombre de religieuses, qui pour la plupart appartenaient à la noblesse de notre région. Chemin faisant, en condensant les faits avec habileté, il déroule. parallèlement à l'histoire de l'abbaye, celles de la France, des sires et des ducs de Bourbon.

Aux pages 96 et 100, nous trouvons le texte ou la traduction de deux chartes importantes dont malheureusement les sources ne sont pas indiquées. La première (1123) accorde la franchise au bourg de Saint-

Menoux ; la seconde (1150) (1) contient la donation de l'église de Saint-Pierre d'Iseure à l'abbaye de Saint-Menoux. Nous ne croyons pas, comme le présume M. l'abbé Moret, que le témoin Archambaud, de la dernière charte, soit le fils du sire de Bourbon. Ce n'était peut-être qu'un chapelain, fils de feu Guillaume de Bourbon (2) auquel semble se rapporter le mot *jacenti*, ou d'un personnage dont le nom défiguré dans le texte latin est peut-être *Jacobi* ou *Jacinthi*. Plus loin, le nom d'un autre témoin, *Rodulpho Belchardi*, doit certainement se lire *Radulpho Berchardi*, Raoul de Bréchard, qui précisément vivait vers cette époque (Voir notre *Baronnie de Bressolles*, p. 6).



Clocher actuel de l'église de Saint-Menoux (XIIIe siècle et restaurations postérieures).
(Dessin de M. P. GUILLAUMIER.)

M. l'abbé Moret, fidèle à son ordre chronologique, intercale ici une description de l'église de Saint-Menoux dont la partie

(1) Au moment de mettre sous presse nous apprenons par M. l'abbé Moret que le texte de la charte de 1150 est donné d'après une copie, certainement fautive, prise dans l'histoire manuscrite de la paroisse d'Iseure de M. l'abbé de La Morélie, curé de cette dite paroisse.

(2) Remarquons que certains auteurs ont fait descendre les Bourbon-Montluçon d'un Guillaume de Bourbon..

principale est du XIIe siècle. Il nous fait lire les termes mêmes employés par les principaux connaisseurs pour décrire ce très beau monument, mais, malgré notre incompétence, nons trouvons qu'on n'a pas assez loué ce chœur remarquable dont l'ordonnance singulière saisit si vivement le visiteur. Les cintres, démesurément surhaussés au-dessus de charmants chapiteaux, sous une frise ornée d'une grecque du meilleur goût, produisent un merveilleux effet qui, croyons-nous, est presque unique dans son genre. Ce n'est plus le roman sombre et sévère à l'aspect plus ou moins sépulcral ; il semble, dans ce style de transition, que les prières et les chants des fidèles, montant vers le ciel avec un élan de foi magnifique, soulèvent les cintres et les arceaux pour préparer le règne de l'ogive qui convient si bien aux pompes de la religion catholique.

Vient ensuite (ch. XV) une digression sur le droit de patronage et sur les églises et prieurés dépendant de l'abbaye de Saint-Menoux, avec documents extraits des archives de l'archevêché de Bourges. L'histoire de l'abbaye ne finit qu'avec le chapitre XXII consacré à un état très intéressant du monastère en 1790. Pourtant, plus loin au ch. XXVII (La Révolution), on verra encore les curieux procès-verbaux de 1792, constatant le pillage complet de l'abbaye avec la complicité du maire Loyard qui démissionne en se plaignant des « tracasseries » qu'on lui fait à ce sujet.

En passant à l'histoire de la paroisse (ch. XXIII), après un aperçu sur la vie paroissiale d'autrefois, M. le curé de Saint-Menoux commence à 1569 la liste de ses prédécesseurs. Les registres paroissiaux encore subsistants ne remontent qu'à 1591 ; il est presque inutile de dire que l'auteur, pour reconstituer la physionomie de sa paroisse sous l'ancien régime, leur a fait de larges emprunts. Il a eu la bonne idée de mettre dans la notice consacrée à chaque curé les noms de tous les notables dont ce dernier a enregistré les parrainage, baptême, mariage, décès, etc. Signalons comme très intéressant le ch. XXV qui indique quelles étaient en 1789 les ressources dont disposait le curé de Saint-Menoux, quelles étaient, au point de vue du culte, ses charges et celles de ses paroissiens riches ou pauvres ; on pourra en tirer des conclusions relatives aux faits actuels de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Dans le chap. XXVI, nous trouvons l'histoire de la commune ou communauté de Saint-Menoux avec renseignements sur les seigneurs et les différents fiefs, sur les droits et les officiers de justice et sur toutes les familles notables (Feydeau, Amyot, Gaudon, Faverot, de Serre de Saint-Roman, de Fonglatier, Coiffier, Esgrin, de Jarsaillon, Guillouet, Au-



bery, d'Anlezy, etc). Par suite de fautes d'impression, dans le tableau généalogique des Feydeau, Claude Feydeau, le célèbre doyen de Moulins, se trouve naître en 1539 au lieu de 1560, et son petit-neveu, Claude, épouse Jeanne Barbe en 1635 au lieu de 1655. Les écoles de Saint-Menoux ne sont pas oubliées dans ce même chapitre, où l'on remarque encore d'utiles renseignements sur les différents impôts de l'ancien régime, l'administration de la commune et la population en 1790 qui est donnée très exactement avec le nom de chaque famille.

Enfin nous arrivons à l'époque révolutionnaire ; ici l'auteur raconte les événements, simplement, brièvement, tels qu'ils se trouvent dans les anciens registres de délibérations actuellement déposés à Moulins aux Archives départementales. Il fait peu de réflexions, « les faits, dit-il, parlant assez par eux-mêmes ». On sait que le Gouvernement actuel encourage beaucoup l'étude de la Révolution et la publication de ses archives ; nous ne pouvons que l'approuver, car la mise au jour de toutes les délibérations et des actes officiels de cette période doit nécessairement être très instructive, même pour les plus prévenus.



Débris du Sarcophage roman de St-Menoux, brisé pendant la Révolution, représentant le Christ enseignant.
(Dessin de M. P. Guillaumier.)

Au chap. XXVIII commence l'histoire des temps modernes, c'est-à-dire depuis le Concordat. Des détails nombreux sont donnés sur les curés, les maires, les réparations de l'église, les écoles libres et communales, la population, les habitants en 1906, les anciens soldats, les vieillards, etc. N'oublions pas de signaler qu'un des principaux attraits du bel ouvrage dont nous faisons l'éloge, c'est sa magnifique illustration au moyen de 69 planches excellentes, placées pour la plupart hors texte. Naturellement l'église est représentée dans tous ses détails et sous tous ses aspects : ses chapiteaux, avec leur flore si variée, forment le motif d'un grand nombre de planches.

Si nous ajoutons — ce que devinent nos lecteurs — que le style de

l'ouvrage est clair, net et facile; que l'auteur, n'oubliant pas qu'il est prêtre et qu'à ce titre *il ne peut pas ne pas parler*, entremêle ses récits de comparaisons frappantes entre le passé et le présent et en déduit d'excellents conseils pour ses paroissiens, il nous restera à conclure que la lecture de ce livre sera pour tous instructive et attrayante. Nous féliciterons chaudement M. l'abbé Moret d'avoir si bien contribué à l'histoire de notre Bourbonnais par un volume qui fera dignement passer à la postérité le nom de son auteur et les souvenirs de la paroisse de Saint-Menoux.

Commandant du Broc de Segange.



Cachet du canton de Saint-Menoux pendant la Révolution.

***

Dans le « Mois littéraire ». — M. l'abbé Limagne, le savant directeur du collège de Montluçon, a donné dans la revue *Le Mois littéraire* de novembre 1906, pages 610-623, une étude sous forme d'excursion au monastère de Sept-Fons.

De très nombreuses et intéressantes photographies illustrent le texte de cette notice dont l'auteur voudra bien nous réserver un tirage à part.

M. Limagne a déjà écrit dans la même *Revue*, une autre étude sur Souvigny dont la présentation typographique est très réussie.

Nous ne ferons qu'une seule critique ; l'auteur, au milieu de ses pittoresques descriptions, néglige, à notre avis, de serrer de près les sources historiques. Il n'indique pas d'une façon précise les faits importants, en les appuyant d'une date Au fond, peut-être a-t-il raison, les articles demandés par le *Mois littéraire* sont destinés à une clientèle de lecteurs qu'il s'agit d'intéresser, de délasser, d'amuser, et non à un public d'érudits et de savants.

— Signalons aussi que le *Mois littéraire*, numéro de décembre 1906, a publié sous la signature de M. d'Alméras une étude sur le schisme de l'abbé Châtel, un bourbonnais d'origine. Le *Bulletin* donnera prochainement une analyse de cet article.

L. Grégoire.

***

M. Lavergne, élève à l'école des Chartes, notre compatriote, veut bien nous envoyer la note bibliographique suivante :

Analecta vaticano-belgica, publ. par l'Institut historique belge de Rome, vol. I. — Suppliques de Clément VI (1342-1352), textes et anal. publ. par D. Ursmer Berlière, O. S. B. — Rome 1906, grand in-8°, 952 pages.

Ce volume contient diverses suppliques relatives à des collations de bénéfices en Bourbonnais de 1342 à 1352, émanées soit des ducs eux-mêmes, soit de leurs familiers. Nous espérons que M. Lavergne voudra bien faire pour ses amis du Bourbonnais des extraits de cette publication qui restera toujours sans doute pour notre province une rareté bibliographique.

***

Notre confrère, M. de Frémont a eu l'amabilité de nous transmettre la note bibliographique suivante, extraite du dernier catalogue de la librairie Lucien Gougy, 5, quai de Condé, à Paris :

N° 160, Drouet de Maupertuis : *Histoire de la Réforme de l'abbaye de Sept-Fons*. 1702, Paris, librairie Guérin, veau ant., dos orné (reliure ancienne un peu fatiguée), prix : 5 francs.



Le Directeur-Gérant : C. GRÉGOIRE.

Moulins. — Imp. Etienne Auclaire.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1907

PRÉSIDENCE DE M. TIERSONNIER

Étaient présents : Mme la comtesse L. de Fradel ; MM. l'abbé Berthoumieu, le docteur de Brinon, Capelin, l'abbé Clément, Denier, Faulquier, Flament, Milcent, Morand, Queyroi et Tixidre.

— Excusés : MM. Bertrand, R. Chabot, Du Broc de Segange, P. Faure, C. Grégoire, Mitton, R. de Quirielle et Tissier.

— M. le Président, en ouvrant la séance, rappelle le récent décès d'un de nos membres honoraires, M. Henri Faure ; une notice sera consacrée dans le *Bulletin* à sa mémoire.

Il adresse ensuite, au nom de tous, ses félicitations à notre confrère M. Baptiste Thonnié, auquel la campagne de 1870-71 et de longues années de service comme officier dans la réserve et dans la territoriale viennent de valoir la croix de la Légion d'honneur.

— Addition au procès-verbal de la dernière séance : par la lettre que M. le Président a reçue de M. Francis Pérot, lettre qui a été mentionnée, (p. 2), celui-ci demandait à la Société de bien vouloir lui prêter pour trois mois deux bois gravés des collections Tudot et Queyroi appartenant au Musée (nos 87 et 94 du catalogue) ; autorisation a été donnée au conservateur, M. Bertrand, qui a remis les pièces à M. Pérot.

— Dépouillement de la correspondance. Lettres : de M. de Frémont qui s'efforce d'obtenir de la *Société archéologique du Périgord* l'échange de son bulletin avec le nôtre et qui a noté de nombreuses mentions de la famille de Chabannes dans la *Sigillographie du Bas-Limousin* de M. de Bosredon ; — de M. Lavergne, qui signale diverses suppliques relatives à des collations de bénéfices en Bour-

bonnais de 1342 à 1352 dans le premier volume des *Analecta vaticano-belgica, p. p. l'Institut historique belge de Rome* (Voir p. 36). De M. R. de Quirielle, à propos d'un article sur l'abbé Chatel, paru dans le numéro de décembre du *Mois littéraire et pittoresque*, sous la signature de M. d'Alméras, avec de nombreuses illustrations ; — de M. E. Margeridon, d'Ebreuil, qui appelle l'attention de la Société sur la destruction prochaine du vieux château de la Motte, à Vicq ; le Président fera, si besoin est, une démarche en faveur du condamné auprès de la propriétaire qui vient de le vendre, Mme Musnier, tante de notre confrère M. Clayeux ; — Lettre par laquelle Mme Reinhart, d'Ainay-le-Château, adresse sa démission de membre titulaire.

— Lettres-circulaires : de la *Société d'Emulation de Cambrai* qui soumet les questions de son concours de 1907 ; — de la *Société d'économie politique*, (secrétaire, M. D. Bellet), qui nous annonce l'envoi mensuel du résumé de ses séances ; — de l'*Institut de Carthage*, qui organise, pour le mardi de Pâques, des fêtes antiques dans le théâtre romain de Carthage, pour protester ainsi contre le pillage auquel ces si intéressantes ruines sont en butte ; il propose en même temps de nous envoyer un certain nombre d'affiches dont nous surveillerions le posage ; cette proposition est adoptée. — Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique sur le 45e congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à Montpellier le 2 avril prochain. — Enfin, des tirages à part du compte-rendu de la dernière excursion ayant été envoyés à tous ceux dont l'hospitalité nous a été si accueillante, nous avons reçu des lettres de remerciements de MM. le vicomte de Conny, Advenier, Fréty, Talon et de MM. les curés de Dompierre, de Liernolles et de Saligny.

— Comme suite à la lettre de M. Jorel, libraire à Paris, qui avait fait des propositions concernant l'achat des livres de la bibliothèque dont la vente a été décidée, la Société, faisant sienne l'idée de M. l'abbé Berthoumieu, décide que la collection du journal *la Quotidienne* sera distraite du lot et offerte à la bibliothèque municipale.

— M. l'abbé Berthoumieu, bibliothécaire, donne ensuite lecture de son rapport annuel :

« Le fait le plus important concernant la bibliothèque de la Société a été son déménagement et son aménagement dans la maison Mantin. Ceci a occasionné une dépense de 118 francs; mais nous n'avons pas perdu à cette translation : nous sommes beaucoup mieux installés maintenant que nous ne l'étions au Palais de Justice. J'engage donc les membres de la Société à venir les samedis, de 1 heure à 2 heures, consulter notre vaste bibliothèque. Les livres de la partie bourbonnaise sont à peu près tous catalogués sur fiches, ce qui permet de trouver facilement les ouvrages que nous possédons. J'ai



acheté, cette année, environ 80 livres ou brochures concernant le Bourbonnais, pour la modique somme de 48 francs. »

— L'échange des publications ayant été décidé avec la *Société historique et archéologique de Langres*, cette Société nous a envoyé plusieurs de ses publications, parmi lesquelles de remarquables études avec planches sur diverses villes, églises, et châteaux de la Haute-Marne.

— Don à la bibliothèque : E. CAPELIN, *Dans la Forêt Noire et sur le Rhin, impressions*. Moulins, Crépin-Leblond, 1907, in-12, 68 pages.

— M. DENIER dépose sur le bureau un travail intitulé « *De Moulins à Saint-Denis; curieuse odyssée du cercueil royal de Louise de Lorraine...* ». (Renvoyé à la Commission du *Bulletin*).

— M. TIERSONNIER fait en ces termes le compte rendu des publications reçues depuis la séance dernière :

« Parmi les publications reçues les suivantes offrent des articles qu'il convient de signaler particulièrement au point de vue local.

« *Bulletin de la Diana*, avril-juin 1906. On y trouve un intéressant article de notre confrère l'abbé Reure sur : *L'origine et l'histoire de l'etablissement thermal de Sail-lès-Châteaumorand jusqu'à sa restauration*. Cet établissement thermal d'origine romaine, longtemps abandonné, est près de notre frontière bourbonnaise et connu aujourd'hui sous le nom de Sail-les-Bains. Dans ces pages instructives sont cités plus d'un nom connu en Bourbonnais : les médecins *Jean Banc* et *Gaspard Bachot* (XVI et XVIIe siècles), *Gams*, *Constancin*, *Pelassis*, *Méplain*.

« A lire dans le tome XXIV (1904-1905) de la *Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François*, les *Mémoires inédits de l'abbé Feydeau* publiés par E. Jovy. Ces mémoires et les documents qui leur servent d'annexe sont très intéressants pour l'histoire du jansénisme à Vitry mais aussi pour son histoire générale.

« De convictions jansénistes indéniables Messire Mathieu Feydeau fut prêtre, docteur de la Maison et Société de Sorbonne, curé de Vitry-le-François et ensuite théologal de l'église de Beauvais.

« Il appartenait, suivant une préface anonyme précédant les Mémoires, à une branche bourbonnaise de la famille, mais il y a lieu de noter que c'est là une erreur que le Commandant du Broc de Segange relève dans sa récente brochure, *Anciens et nouveaux vocables des chapelles de Notre-Dame de Moulins*, Moulins, Auclaire, 1907, voir p. 17. Mathieu Feydeau appartenait à une branche devenue parisienne et son frère, le doyen de Moulins, était Nicolas Feydeau et non Claude. C'est donc par erreur que la *Bio-bibliographie des écrivains anciens du Bourbonnais*, par M. de Quirielle fait de Mathieu, le janséniste, un fils de Jean Feydeau, sieur de Clusors, lieutenant particulier au présidial de Moulins, qui de son mariage avec Catherine de la Croix eut Claude, doyen de la Collégiale.

« Je noterai à ce propos que les archives de Meurthe-et-Moselle, E, 173, contiennent des preuves de noblesse, des papiers et une généalogie des Feydeau.

« D'après cette préface des Mémoires, on voit que Mathieu Feydeau était fils d'un avocat qui se maria deux fois. Du premier lit il eut

un fils qui mourut doyen de la collégiale de Moulins et une fille, Geneviève Feydeau, qui mourut à Reims, le 6 janvier 1670, dans l'abbaye des chanoinesses de Saint-Etienne, étant veuve de Charles de Ménisson, seigneur de Sainte-Maure, gouverneur de Sainte-Menehould. Ce mariage était loin d'avoir été heureux comme le raconte lui-même Mathieu Feydeau (voir page 139).

« Du second lit, l'avocat Feydeau avait eu un fils, Mathieu, l'auteur des Mémoires, et une fille, religieuse, qui demeura longtemps au monastère de la Conception, rue Saint-Honoré, à Paris.

« Messire Mathieu Feydeau mourut à Annonay où il avait été exilé, à cause de son jansénisme, le 24 juillet 1694, âgé de 78 ans, ayant reçu les sacrements et protestant de sa soumission à l'Eglise catholique.

« Jugeant les Mémoires de Mathieu Feydeau et les documents publiés en annexe, M. Jovy écrit ceci : « Leur origine janséniste est « loin d'être une preuve de leur entière véracité. On sait quelle « était l'opiniâtreté irréductible et le parti-pris de cette secte impé- « rieuse et remuante. La critique historique revient de l'admira- « tion qu'on a si longtemps prodiguée à Port-Royal et à ses adhérents. « Les jansénistes paraissent avoir accompli dans l'ancienne société « française une œuvre mauvaise de destruction et de division. Aussi « convient-il de lire les *Mémoires* de Mathieu Feydeau et la relation « qui les accompagne avec un esprit de discernement défiant. »

« Au point de vue littéraire, Sainte-Beuve qui a eu connaissance des *Mémoires* de Mathieu Feydeau en apprécie la manière simple et naïve. Le personnage mérite donc d'être signalé et qu'on lui fasse une place dans la bibliographie des écrivains anciens se rattachant par leur origine au Bourbonnais, en rectifiant la notice que lui a consacrée M. de Quirielle.

« — *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.* — 2ᵉ série, tome 8, 1904-1905. — A signaler notamment : *Epoque marnienne (Série I.) Sépulture à char*, découverte le 10 mars 1904 à Châlons-sur-Marne par M. R. Lemoine. (Voir les planches). — *Les objets d'art des églises de l'arrondissement de Sainte-Menehould*, par M. Brouillon.

« *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, novembre 1906. A lire en particulier : *Note sur la fabrication du feu grégeois en Auvergne au XIVᵉ siècle*, par M. Marcellin Boudet. »

— M. l'abbé Clément donne les détails complémentaires suivants sur la restauration de la statue de la Vierge de Bourbon-l'Archambault dont il a précédemment parlé : il vient d'apprendre de M. le chanoine Pyrolle, les suites de la démarche de l'abbé Chambon. Ce vénérable ecclésiastique, vicaire de Bourbon au moment où il fut question de restaurer la Madone, a raconté à notre collègue que M. le curé de Bourbon n'envoya pas la statue à M. Didron. Sur les indications de M. Anatole Dauvergne qui peignait alors la chapelle de la Vierge, le travail de restauration fut exécuté par notre compatriote M. Demourgues, sculpteur de Moulins, auquel de nombreuses églises bourbonnaises doivent des statues ou des meubles qui lui font moins honneur.

— M. le Président, après avoir félicité M. Milcent de la conférence qu'il a faite le mois dernier sur le *Pacifisme et l'antimilitarisme*



à la réunion des officiers de réserve et de l'armée territoriale de Moulins, conférence qui a été particulièrement goûtée, espère que notre confrère voudra bien en donner une seconde édition verbale devant la Société d'Emulation. M. Milcent accepte pour une prochaine réunion.

— A propos de l'excursion de 1907, MM. l'abbé Clément et Tiersonnier développent tous les deux la conception particulière qu'ils ont du programme à établir. M. Tiersonnier propose deux itinéraires : le premier, de Saint-Pourçain à Chantelle et retour en visitant les petits châteaux qui jalonnent la route, et, parmi eux, celui de Chareil, ainsi que la très intéressante église de Fleuriel ; le second, de Saint-Pourçain à Saint-Pourçain, par Saulcet, Verneuil, Louchy et Montfand, Chareil, le château de la Rivière. Ce dernier projet, que l'on adopte définitivement, a l'avantage de ne pas nécessiter un départ très matinal ; il sera soumis à M. C. Grégoire qui connaît bien la région et proposera en toute connaissance de cause les modifications utiles.

— La Commission chargée d'étudier la question de la séance extraordinaire de jour donne les résultats de ses délibérations : 1° il ne semble pas nécessaire de demander aux compagnies de chemin de fer la réduction de tarif, très peu importante, qu'elles accorderaient. 2° la municipalité pourra sans doute nous offrir l'hospitalité, soit dans l'ancienne salle des mariages, au rez-de-chaussée de la mairie, salle qui peut contenir une centaine de personnes, soit dans la salle actuelle des mariages, beaucoup plus grande ; lorsqu'on connaîtra le nombre probable des assistants, les démarches nécessaires — peu compliquées — devront être entreprises 3° la date à fixer qui semble préférable paraît être, après Pâques (31 mars), soit le vendredi 12 avril, soit le vendredi 3 mai, soit le vendredi 10 mai. M. le Président pense que le 3 mai, jour de foire à Moulins, pourrait être adopté ; en tout cas, il conviendra de commencer la séance à 1 h. 1/2 au plus tard. 4° pour établir l'ordre du jour, les membres de la Société qui, n'habitant pas à Moulins, ne peuvent venir aux réunions mensuelles, et qui tiennent à assister à cette séance extraordinaire, sont *priés très instamment de préparer un sujet de communication et de le faire connaître à M. le Président.* La séance leur sera, en effet, réservée et ce ne serait qu'en cas d'insuffisance à l'ordre du jour que le bureau ferait appel aux membres moulinois de la Société. 5° On décide en outre qu'il n'y a pas lieu d'inviter des personnes étrangères à cette première séance de jour.

— M. Tiersonnier fait passer : 1° un petit livre intitulé : *Nouvel office pour les chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, de l'imprimerie royale*, 1768, in-12, 93 pages ; 2° quelques monnaies romaines et quelques monnaies françaises dont la plus récente est de l'an VIII, toutes en bronze, provenant d'un trésor découvert dans l'enclos de Bellevue (Yzeure), sous les racines d'une souche de vieil acacia ; 3° une bague en argent doré, vraisemblablement de la fin du XVIII° siècle.

— Il communique également un « Projet d'instruction relative au voyage de Mesdames » [filles de Louis XV, à Vichy, en 1785]. Le projet qui fut adopté est du 22 mai et concerne principalement la garde de l'escorte de Mesdames ; il est adressé au maréchal de Ségur et est signé de Philippe-Louis-Marie-Antoine de Noailles, prince de Poix. (Renvoyé à la Commission du *Bulletin*.)

— Comme dernière communication, M. Tiersonnier fournit quelques renseignements sur un auteur bourbonnais du XIX° siècle, Marie-Jacques Gassot de Champigny, collaborateur de l'*Art en province*. (Voir une prochaine Chronique.)

— M. FLAMENT fait passer une fausse lettre de Charles IX qui s'est trouvée dans un lot de papiers acheté pour les Archives départementales à la vente de Béchu. M. MORAND en possède un autre exemplaire de ce même faux, provenant de la même source.

— On procède enfin au vote sur l'admission des personnes présentées à la dernière séance ; Mlle Françoise de Bonand et M. Bournadet sont élus.

— Sont présentés comme membres titulaires : M. LE CHANOINE DUPONT, ancien curé d'Arfeuilles, rue Pape-Carpentier, à Moulins, par MM. Léon Tissier, l'abbé Clément et Tiersonnier ; M. ARTHUR JOSSET DE LAMAUGARNY, au château de Magnette, par Audes (Allier), par MM. H. Méplain, R. de Quirielle et Camille de Lamaugarny.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 1/2.

P. F.

ERRATA

Dans le *Bulletin* de janvier 1907 il y a lieu de rectifier deux erreurs typographiques dans l'article intitulé *Lettre de remission en faveur de Chatard de Rochedragon*, etc...

Page 26, à la 24° ligne, l'appel de note qui suit le mot *Montluçon*, doit être numéroté (2) et est relatif à la note placée par erreur au bas de la page 27.

Page 27, à la 24° ligne des extraits de Chérin, il faut lire que Bidaud de Rochedragon « servit dans les guerres de *Guyenne* en 1406 etc .. ». Le mot Guyenne est tombé à la composition.



L'Excursion de nos voisins autour de Saint-Amand

—

Drevant, Ainay-le-Vieil, Meillant, La Celle-Bruère, Noirlac, Saint-Amand, Montrond

(SUITE)

Quelques notes historiques sur les lieux visités

Saint-Amand-le-Chastel. — En me promenant dans Saint-Amand, mon attention fut éveillée par la plaque indicatrice d'un nom de rue, portant « *rue entre les deux villes* ». J'appris bientôt que jadis il y avait en effet deux villes à Saint-Amand, indépendamment de la forteresse de Montrond.

La plus ancienne (*S. Amandus in agro borbonnico*), formée sous la protection d'un château qui lui-même s'était installé près d'un prieuré (1), s'appelait Saint-Amand-le-Chastel ; peut-être un de ses seigneurs fut-il ce Guillaume de Saint-Amand qui figure en 1095 comme témoin de l'accord conclu entre l'abbé de Cluny et Archambaud V, sire de Bourbon ? Les seigneurs de Charenton (2), qui étaient une branche des princes de Déols, devinrent ensuite seigneurs directs de Saint-Amand et Ebbes VI de Charenton, déjà seigneur de Meillant, mari de Guiberge de Bourbon, fille d'Archambaud VI, voulut faire une ville franche à Saint-Amand en copiant la charte d'affranchissement donnée à Villefranche vers 1137 par son beau-père, le sire de Bourbon. Son successeur et gendre, Regnaud de Montfaucon,

(1) Ce prieuré était à la collation du monastère du Montet-aux-Moines, en Bourbonnais ; il avait succédé à une abbaye fondée vers 620, sur la rive gauche de la Marmande, toujours au même emplacement.

(2) A cette époque, Charenton formait une puissante baronnie, dont dépendaient toutes les châtellenies citées par moi au début de ce travail. Après un partage fait en mai 1250, Charenton ne fut plus qu'un fief de la châtellenie d'Ainay-le-Château.



époux de Mahaut de Charenton, confirma ces libertés qui, en 1266, reçurent encore l'approbation d'Humbert de Praëlle, seigneur de Saint-Amand--le-Chastel, et en 1292 celle de Renoul de Culant, seigneur de Château-Neuf (1), nouveau possesseur de Saint-Amand.

Les de Culant (2) ont ensuite possédé Saint-Amand-le-Chastel jusqu'à inclusivement Philippe de Culant, maréchal de France ; ce dernier en 1447 était qualifié seigneur de Saint-Amand l'*Aillier* ou l'*Allier* (3). Il n'eut qu'une fille, Marie de Culant, qui porta Saint-Amand à son mari, Jean de Castelnau ; de ce mariage vint Jacques de Castelnau, seigneur de Saint-Amand et Changy en 1506 (4), lequel. de sa femme Françoise de la Tour, n'eut que deux enfants qui le suivirent dans la tombe. Saint-Amand échut alors à Catherine de Castelnau, sœur de Jacques, mariée depuis 1486 à Arnaud Nompar de Caumont, baron de Lauzun. En juillet 1547, François de Caumont, fils du précédent, vendit à Gilbert de Bigny, seigneur d'Ainay-le-Vieil, les cinq neuvièmes du Vieux-Château de Saint-Amand et de la terre de Changy. Gilbert de Bigny, dont le père est qualifié à tort par la Thaumassière seigneur de Saint-Amand, acheta peu après le reste de ces terres à Charles de Culant, seigneur de Saint-Désiré. Voici ce que dit Nicolay, vers 1569, de Saint-Amand-le-Chastel qu'on commencait à appeler Vieux-Château-Saint-Amand ou hors Sully :

« Saint-Amand hors Sully, dit *le Chastel*, appartenant au sieur d'Ainay-le-Vieil, lequel est clos de murailles et environné de grands fossés, situé sur la Marmande, tout près de Saint-Amand, duquel il

(1) Renoul IV de Culant était fils de Renoul III et de Sybille dont la maison est inconnue. Cette dernière était peut-être une fille d'Humbert de Praëlles (*de Pratellis* ou *Praellis*), qui tirait son nom de la seigneurie de Presles (Mers, Indre) et n'existait plus en 1274, laissant au moins une fille, Lucque, mariée à Elie de Naillac (*Maison de Bomiers*, par le vicomte DE MAUSSABRÉ). Humbert de Praëlles, dit M. de Maussabré, avait peut-être épousé une fille de Sybille de Montfaucon, elle-même fille de Regnaud.

(2) Les *Noms Féodaux* mentionnent : Regnaud [Renoul] de Culant qui fait aveu de Saint-Amand à la châtellenie d'Ainay en 1301 ; Joceaume [Jocelin] de Culant, qui fait en 1350 le même aveu en y joignant la terre de Dervent [Drevant] ; Guichard de Culant, chevalier, seigneur de Drevant, qui fait aveu en 1374 des châtellenies de Saint-Amand et Changy.

(3) Pays où l'on cultive l'ail ; ce nom se rencontre dans plusieurs actes, dit M. Mallard. Je le trouve aussi dans les lettres écrites par le roi Louis XI en mai 1465 après la prise de Saint-Amand et de Montrond, lettres publiées par Chazaud dans le *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*, XII p. 137 et suivantes. Voir encore NICOLAY (II, 168), qui mentionne le prieuré de Saint-Amand l'*Allier*, d'un revenu de 250 livres.

(4) *Noms féodaux*.



est paroisse ; et y a une autre église et commanderie de Saint Antoine, n'estant ledit Chastel guère peuplé que de prebtres et pauvres gens, estant toutefois le pays d'alentour fertile en quantité de fort bons vins et délicats et grandes prairies, contenant ledit Chastel 230 feux (1) »

Les lignes qui précèdent indiquent que la petite ville de Saint-Amand-le-Chastel n'était nullement en état de prospérité. En effet, devenue trop exiguë pour ses habitants, une grande partie de ceux-ci s'étaient établis hors de son enceinte sous le château de Montrond, sur un terrain dépendant de cette seigneurie. Ils s'étaient joints aux habitants chassés d'Orval (rive gauche du Cher) par les pillages qu'exercèrent les Anglais sur cette ville, et tous formèrent une ville nouvelle dite *Saint-Amand-sous-Montrond* ou *en Sully*. Au XVIIe siècle, les de Bigny cessèrent d'habiter Saint-Amand dont la décadence ne fit que s'accroître.

En 1684, le Vieux-Château de Saint-Amand, le moulin des Forges, Meaulne, Drevant et Colombier échurent à Louise-Françoise de Bigny (fille d'Elisabeth de Châteaubodeau, dont nous avons vu à Ainay la pierre tombale), qui venait d'épouser Joseph-Gaspard de Montmorin-Saint-Herem. Le Vieux-Chateau-Saint-Amand était encore en 1715 à François-Gaspard de Montmorin-Saint-Herem, seigneur de Jenzat, époux de Marie-Michelle de Beauvergier-Montgon (2). En 1719, Jérôme Phélipeaux, comte de Pontchartrain, acheta ces terres que le marquis de Pontchartrain, son second fils, vendit en 1753 à Louise-Anne de Bourbon-Condé, dite *Mademoiselle de Charolais*, qui les réunit à sa seigneurie de Montrond (3).

Montrond, Orval et Saint-Amand-sous-Montrond. — Les terres d'Orval (sur la rive gauche du Cher, en face de Montrond, de Bruyères [Bruère], et d'Epineuil, étaient autrefois des châtellenies de la grande baronnie de Charenton qui appartenait à Regnaud de Montfaucon, décédé sans enfants. Après le partage de cette baronnie, fait en 1250, « Orval, Bruyères et Epineuil, échues au sieur de Seuly,

(1) *Générale description du Bourbonnois*, éd. VAYSSIÈRE, II, 45.

(2) *Noms féodaux.* Dans un *Dictionnaire universel de la France*, en 6 vol. par Robert DE HESSELN, Paris, 1771, je lis que « Saint-Amand est divisé en deux parties, qu'on appelle la ville et le château : la ville appartient à M. le Prince, comme une dépendance de la terre d'Orval et le château est à M. de Montmorin ». Cette dernière assertion me surprend, car elle est contraire aux renseignements donnés ci-dessus, d'après MM. Mallard et F. Dumonteil, mais notre géographe avait peut-être une horloge en retard, arrêtée sur les Montmorin.

(3) F. DUMONTEIL, *Une ville seigneuriale en 1789.*



furent distraites de la baronnie de Charenton, qui leur fut asservie. Depuis ce temps, ces terres sont demeurées en la maison de Seuly jusqu'en l'an 1403 (1), que Marie, héritière de Seuly, fut mariée à Charles d'Albret, connétable de France, et par ce mariage, elles entrèrent en celle d'Albret, les puinez de laquelle l'ont longtemps possédée ».

Ajoutons à ces renseignements, extraits de La Thaumassière, que la motte et le château de Montrond apparaissent pour la première fois dans l'aveu rendu par Louis, seigneur de Seuly ou Sully en 1365 (2), et comprenant aussi les châtellenies d'Epineuil, d'Orval et de Bruyères-sur-Cher. Les *Noms féodaux* nous apprennent encore qu'en 1438 (?) Charles de Culant, chevalier, seigneur dudit lieu et de la Creste, obtint un arrêt du Parlement condamnant Louis de Sully (3) à lui faire hommage des château et châtellenie de Montrond, mouvant de son château de Saint-Désiré.

Marie de Seuly, héritière de la branche aînée de cette famille, ayant épousé en secondes noces Charles d'Albret, les terres d'Epineuil, Orval, Bruère, Montrond et ses appartenances passèrent dans la maison d'Albret. Orval fut pillé et incendié par les Anglais en 1412 ; ils détruisirent le château, et la plupart des habitants passèrent le Cher pour s'installer dans la nouvelle cité sous Montrond. Les sires d'Albret s'occupèrent ensuite de la fortifier, surtout après l'invasion du

(1) La Thaumassière dit ailleurs « par contrat de 1401 ». Le P. Anselme donne la date 27 janvier 1400 (v. s. ?).

(2) *Noms féodaux*, au mot Sully. Cette possession de Montrond et d'Orval par les de Seuly fait comprendre pourquoi Nicolay appelle Saint-Amand-sous-Montrond « Saint-Amand-en-Sully » et Saint-Amand-le-Chastel « Saint-Amand-hors-Sully ». Il ne faudrait pas croire que ce nom est dû au célèbre Sully qui posséda Montrond et la ville nouvelle de Saint-Amand, *seulement en 1605* ; or Nicolay écrivait vers 1569. Ce géographe indique dans sa *Générale description du Bourbonnois* quels étaient les droits seigneuriaux tirés des célèbres foires d'Orval et de Saint-Amand-sous-Montrond.

(3) Les *Noms féodaux* me semblent donner ici une date fausse : c'était bien l'époque à laquelle vivait Charles de Culant, mais Louis de Sully mourut vers 1382 et je ne suppose pas qu'il ait laissé un fils inconnu aux généalogistes. En outre, à la date de 1438, Montrond devait être aux d'Albret par suite du mariage de Marie de Seuly ou Sully, fille et héritière de Louis. D'un autre côté, La Thaumassière dit dans son livre IX qu'« Eudes de Culant obtint arrêt du parlement le 28 juillet 1380 contre Louis de Culant [Louis de Sully ?], par lequel il fut condamné à luy faire foy et hommage du château de Montrond et dépendances assises entre les rivières de Cher et d'Auron ». Que faut-il croire au milieu de ces renseignements contradictoires ? Seulement que Montrond était à la maison de Sully avant de passer dans celle d'Albret.

célèbre aventurier, Rodrigue de Villandrado (1437), et elle prit alors une grande importance aux dépens de la vieille ville de Saint-Amand-le-Chastel. Une de ses rues les plus anciennes s'appelait la rue Fradet.

En 1409, le connétable d'Albret, étant veuf, fit aveu du château de Montrond et de Saint-Amand-*la-Ville (sic, Noms féodaux)* : il fut tué en 1415 à Azincourt. Son deuxième fils, Guillaume, par partage de 1421, eut Orval, Bruère, Epineuil, Montrond, Saint-Amand : il reçut du Roi le 18 février 1425 « 1.000 livres tournois pour le dédommager de ce qu'il a souffert à la détrousse naguère faite sur plusieurs gentilshommes et biens à Saint-Amand-*Lalier* (1) » par Perrinet Grasset (seigneur de la Motte-Jousserand, gouverneur de la Charité pour le duc de Bourgogne) et autres rebelles. Guillaume d'Albret mourut sans postérité en 1429 à la bataille de Rouvray en Beauce ; son frère aîné, Charles II, comte de Dreux, mari d'Anne d'Armagnac, hérita de lui et, le 7 juin 1455, donna les terres qui nous occupent à son troisième fils, Arnaud-Amanjeu d'Albret, époux d'Isabeau de la Tour d'Auvergne (2). Ce dernier fit hommage au duc de Bourbonnais en 1459 pour Epineuil, Orval et Bruère (*Noms féodaux*) ; il mourut en 1462.

Jean d'Albret, fils du précédent, était encore bien jeune en 1465 lorsque le roi Louis XI, tenant tête à la *Ligue du Bien public*, vint assiéger Saint-Amand-Laillier où « le bastard de Bourbon, les seigneurs de Beauvoir et de Charluz [Blain Le Loup et Geoffroy de Chabannes], accompaignez d'environ six vings lances des Bourbonnois, se sont venuz mettre en garnison pour nous faire guerre (3) ». Saint-Amand

(1) Père Anselme, VI, 211. Il faut remarquer qu'ici et à la page 217 du même volume, Saint-Amand-*Lallier* ou *Laillier* semble bien désigner Saint-Amand-sous-Montrond. Il en est de même dans la donation faite le 20 juin 1523 par Jean d'Albret à ses filles (Marolles, *Titres de Nevers*. 353), mais, dans la généalogie des Culant, le P. Anselme (VII, 82) écrit qu'Anne de Beaujeu, veuve de Philippe de Culant, se qualifiait dame de *Saint-Amand-Laillier*. On a vu aussi, d'après M. Mallard, que Philippe de Culant, possesseur de Saint-Amand-le-Chastel, prenait cette qualification ; il me semble donc que le nom de l'*Aillier* (qui cultive l'ail) a dû être donné aux deux villes. S'il a son origine dans les cultures potagères du pays, comme celles-ci étaient nécessairement *extra muros*, on comprend qu'il s'en soit suivi une confusion entre les deux Saint-Amand.

(2) Fondatrice des Carmes de [Saint-Amand-sous] Montrond, dit le Père Anselme (VII, 217), décédée en 1488, enterrée dans l'église de Chateaumeillant dont son mari était seigneur. La Thaumassière (livre VI) donne la date du 10 septembre 1460 pour la donation mentionnée par le P. Anselme au 7 juin 1455.

(3) Lettre-circulaire de Louis XI, mai 1465. Archives nationales, carton J. 1021, n° 16, reproduite par Chazaud dans le *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*, XII, 141 (*Une campagne de Louis XI.*)



fut pris par les troupes royales et Charlus n'eût que le temps de se réfugier au château de Montrond, « laquelle place, écrivait Louis XI au comte de Nevers (1), qui est la plus forte du Bourbonnois et du pays de par deça, fut incontinent assiégée et le lendemain mise en composition ». Puis dans sa lettre-circulaire, le roi fit ajouter : « Et vint devers nous belle cousine de Nevers qui estoit dedans [Montrond], laquelle avons recueillie et traitée, comme à dame de tel estat appartient ». Cette cousine que le Roi recevait si galamment, n'était autre que Marie d'Albret, veuve du comte de Nevers, fille de Charles II d'Albret et tante du jeune seigneur de Montrond.

Au XVIe siècle, Jean d'Albret, époux de Charlotte de Bourgogne, fille du comte de Nevers, eut un moment par engagement (contrat de 1516) la seigneurie de Saint-Désiré en Bourbonnais qui était le fief suzerain de Montrond et dont les de Culant furent longtemps possesseurs. Il mourut le 10 mai 1524, laissant pour exécuteur testamentaire Claude de Bigny, seigneur d'Ainay-le-Vieil. Une de ses filles, Marie d'Albret, comtesse de Nevers, mariée à Charles de Clèves, finit par recueillir toute sa succession. Les de Clèves, comtes puis ducs de Nevers, après eux les Gonzague, ducs de Nevers, possédèrent ensuite Orval, Epineuil et Saint-Amand-sous-Montrond ; leurs justices (2) furent réunies par Ludovic de Gonzague en un seul siège à Saint-Amand. Pendant les guerres de religion en 1576, le château de Montrond tomba au pouvoir du capitaine Cartier qui commandait les protestants ; il fut ensuite pris et repris sous la Ligue.

Nicolay décrit ainsi Saint-Amand-sous-Montrond : « *Saint-Amand-en-Sully*, petite ville, bailliage, chastellenie et élection particulière, située sur la Marmande et appartenant à Monseigneur et Madame les duc et duchesse de Nivernois. Consiste en 419 feux... La ville de Saint-Amand en-Sully, ensemble les faubourgs estant en leur justice, en laquelle y a cinq portes : plus appartient auxdits sieur et dame une maison en laquelle est l'auditoire de leur jurisdiction (3) ».

(1) 9 mai 1465. Arch. Nat. carton J. 1021, n° 79, ou même *Bulletin*, p. 137.

(2) Claude de Buchepot, chevalier, seigneur de Cornançay, Planche, la Touratte, Fougerolles et Fromenteau, fut nommé en octobre 1559, par François, duc de Nevers, capitaine et gouverneur des terres d'Orval, Montrond, Saint-Amand, Bruères, Epineuil, Châteaumeillant. Pendant quelque temps, Jean de la Châtre, seigneur du Vernay, lui succéda dans ses fonctions qui lui furent rendues en avril 1562 par Jacques de Clèves, nouveau duc de Nevers. En outre, Claude de Buchepot était nommé maitre des Eaux et Forêts ; le duc Ludovic de Gonzague le confirma dans ces diverses charges en 1566.

(3) *Générale description du Bourbonnois*, II, 43 et 57.



Le 31 août 1605, le duc Charles de Gonzague, fils de Ludovic, vendit Orval, Bruère, Epineuil, Saint-Amand-sous-Montrond et Montrond à Maximilien de Béthune, duc de Sully, le célèbre ministre de Henry IV. Ce nouveau propriétaire mit la forteresse de Montrond en bel état de défense et y fit de grandes réparations ; il attira le plus possible les habitants dans la nouvelle ville de Saint-Amand, où il établit une élection dépendant de la généralité de Bourges et comprenant 97 paroisses. Il transféra le grenier à sel d'Ainay-le-Château à Saint-Amand et fit construire un pont de pierre sur le Cher. On voit donc qu'il contribua beaucoup à la prospérité toujours croissante du nouveau Saint-Amand. Vers cette époque, le Roi, ayant créé dans cette ville un emploi de lieutenant-général en la sénéchaussée de Bourbonnais, Sully, par lettres de Montrond du 17 juin 1617, exempta du droit de bourgeoisie et corvée Jean Neyret, lieutenant-général en la résidence de Saint-Amand, ses dix archers et leurs familles « pourvu, dit-il, qu'ils ne soient domiciliés, résidant et possédant héritages ès notre dite terre que pour l'exercice de leurs charges et offices, n'estant originaires de nostre ville, faubourg et terres ». Cette exemption fut confirmée le 10 novembre 1637 au même Jean Neyret, alors qualifié écuyer, seigneur de Semallé, conseiller du Roi (1).

Sully vendit en 1621 au prince de Condé les terres qu'il avait achetées des Gonzague. Henry II de Bourbon, prince de Condé, se plut à embellir le château de Montrond dont Sully avait déjà fait une demeure princière (2). C'est là que fut élevé en grande partie celui qui devait devenir le grand Condé Je ne parlerai pas des événements de la Fronde et du siège de Montrond, ce travail ayant déjé été fait (3) et pouvant m'entraîner à de trop grands développements. Rappelons nous qu'après la prise de Montrond, Palluau, sur l'ordre de Mazarin, fit sauter les fortifications du château, dont l'existence se prolongea encore quelque temps. En 1735, il n'était plus habitable et Louise-Elisabeth de Bourbon-Condé ordonna sa destruction. La chapelle, desservie par les Carmes, subsistait encore en 1758.

Mademoiselle de Charolais, qui, ai-je dit, avait acheté le Vieux-Château-Saint-Amand, Meaulne et Changy, légua tous ses biens à

(1) Archives de l'Allier, B. 740, fol. 93.

(2) Le parc avait 140 hectares clos de murs. Voir la curieuse description du château de Montrond par le curé Hérault, publiée dans la *Revue du Berry et du Centre* (mai 1905).

(3) Voir dans les *Assises scientifiques du Bourbonnais*, 1866, *Les troubles de la Fronde en Bourbonnais*, par E. Bouchard, et *la Réforme et la Fronde en Bourbonnais*, par Louis Audiat. Lire aussi l'ouvrage de M. Mallard, précité.



son cousin, Louis-François-Joseph de Bourbon-Condé, comte de la Marche, lequel en 1766 vendit Orval, Saint-Amand-Montrond, Epineuil et la seigneurie du Vieux-Château à Armand-Joseph de Béthune, duc de Charost, qui avait déjà Meillant et Charenton. En 1778, ce dernier vendit Saint-Amand, Orval et Epineuil au comte de Fougières (du Bourbonnais), mari de Claude Gaudon, dont le fils fut le dernier seigneur de Saint-Amand.

Ainay-le-Vieil. — M. Chazaud, dans sa *Chronologie des sires de Bourbon*. p 126, cite l'ancienne viguerie d'Ainay-le-Vieil, d'après une charte de 856 portant donation à Saint-Sulpice de Bourges de la villa de Fougerolles (*Falgerolas*), près Charly (Cher), *in pago Biturico in vicaria Ainacensi*. J'ai tout lieu de croire qu'il s'agissait d'Ainay-le-Château, beaucoup plus rapproché de ce Fougerolles qu'Ainay-le-Vieil, et devenu naturellement plus tard le siège d'une importante châtellenie (1).

A ma connaissance, le premier seigneur d'Ainay-le-Vieil (2) est Gilles de Seuly, de la branche des Seuly, seigneurs de Beaujeu, vivant en 1318-1336 et mari de Jeanne de Parroy. En 1323, il fit aveu de l'hôtel des Barres, en la ville de Bourbon, qui en 1374 était encore possédé par son petit-fils, Geoffroy de Seuly, en même temps qu'Ainay-le-Vieil et la terre de Gâtelières (Ygrande, Allier). Guy de Seuly, frère du précédent, hérita de lui vers 1384 (*Noms féodaux*) ; il laissa un fils, Geoffroy, qui eut Ainay-le-Vieil, et, en 1419, avait pour femme Catherine de Veauce, fille de Pierre de Veauce, dit le Borgne. Ces deux époux eurent pour fille, Bellasse de Seuly, qui épousa Charles de Culant, grand-maître de France, et vivait avec lui en 1433. Elle eut évidemment Ainay-le-Vieil, car sa fille, Marguerite de Culant, mariée à Louis de Belleville, seigneur de Montagu en Poitou, chambellan de Louis XI, reçut en dot cette terre pour 400 livres de rente ; Marguerite était veuve en 1473 (3). Le 14 décembre 1467, son mari et elle avaient vendu

(1) Dans le même ouvrage, quelques lignes plus loin, M. Chazaud fait encore une singulière erreur ; il cite, comme dépendant du Chapitre de Saint-Cyr de Nevers, d'après un diplôme de Charles le Gros, de 887, les paroisses d'Urçay et de Valigny (canton de Cérilly, Allier). Or, les historiens nivernais, qui connaissaient bien les possessions du Chapitre et de l'Evêque de Nevers, ont traduit *Urciaco et Variniaco* [et non *Valiniaco*] par Urzy et Parigny, villages situés près de Nevers.

(2) Le très ancien prieuré de Saint-Désiré (Allier) possédait des terres sur la paroisse d'Ainay-le-Vieil et étendait encore sur elle au XVIIe siècle son droit de dimerie.

(3) La Thaumassière, *Histoire du Berry*, généalogie des Culant. Ce même

les terres d'Ainay-le-Vieil et de Meaulne à Jean et Charles de Chevenon, écuyers, frères et seigneurs de Bigny (près Bruère), qui vers cette époque commencèrent à délaisser leur nom de Chevenon pour ne plus guère porter que celui de Bigny (1) sous lequel leur famille a subsisté jusqu'à la fin du XIXe siècle.

Jean de Bigny était échanson du Roi en 1466 et n'eut point de postérité; son frère, Charles, fut grand écuyer du roi Louis XI et grand-maître des *coureurs de France* (administration des postes établie par Louis XI). Il eut une fille, Anne, qui épousa Pierre de Bonnay, seigneur de Demoret (Trevol), près Moulins. Leur élégant mausolée Renaissance existe encore à Trevol et vient d'être replacé, à l'église, dans l'ancienne chapelle des seigneurs de Demoret.

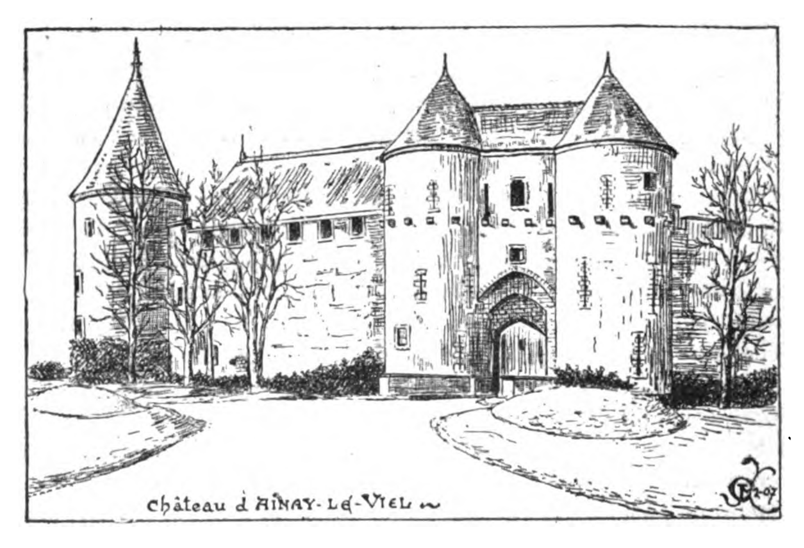
Claude de Bigny (fils de Charles), maître des Eaux et Forêts du Berry, gouverneur de la Bastille, épousa en 1505 Jacqueline de l'Hôpital, qui, en 1547, était dame de Catherine de Médicis. Ces deux époux construisirent le château d'Ainay, dont nous avons admiré la charmante façade ; il est à croire que la chapelle Renaissance, voisine du grand salon, doit être attribuée à leur fils Gilbert, mari de Charlotte l'Orfèvre. Jean de Bigny, petit-fils des précédents, fils de Philippe et d'Antoinette de Saint-Père, épousa une bourbonnaise, Antoinette Popillon, fille unique de Philibert Popillon, seigneur du Bouys (Theneuille), des Granges (Livry, Nièvre), de la Chaise (Monestay-sur-Allier), et de Catherine de Saint-Nectaire. Son deuxième fils Philibert, seigneur du Bouys, prit aussi pour femme une Popillon, Madeleine, fille de Claude, seigneur d'Avrilly (Trevol), laquelle mourut vers 1628. Louis-Armand de Bigny, comte d'Ainay, petit-fils de Jean, épousa en 1656 Isabelle de Châteaubodeau, dont il eut un fils mort sans postérité et plusieurs filles ; l'une de ces dernières, Catherine-Sylvie de Bigny, veuve de Philippe de l'Aubespine, comte de Sagonne, porta Ainay à son second mari, Henry de Saint-Germain d'Apchon, seigneur de la Motte-Archambaud, près Hérisson. De ce mariage vint une fille, Marguerite de Saint-Germain, qui épousa le 1er octobre 1710 à Aurouër (Allier) François-Clément de Charry des Gouttes, officier de marine, fils de la baronne du Ryau (Aurouër), née Guillaud de la Motte.

auteur, dans son liv. I, met Ainay-le-Vieil et Meaulne au nombre des biens de Jacques Cœur qui les aurait acquis du sire de Culant. Celui-ci, sans doute, les reprit au moment de la confiscation opérée sur l'argentier du Roi.

(1) Ils étaient les arrière-petits-fils de l'héritière de la maison de Bigny. Les *Noms féodaux* mentionnent Jean de Bigny, chevalier, seigneur de Coudray et aussi de Saint-Géran-le-Puy par sa femme Marguerite de Saint-Geran (1348).



Jean-Antoine de Charry, marquis des Gouttes, baron du Ryau, chef d'escadre, fils du précédent, marié en 1747 (1) à Françoise-Charlotte de Menou, était encore en 1770 seigneur de la terre d'Ainay-le-Vieil, pour laquelle il avait obtenu des lettres à terrier le 5 mai 1759 (2). Il eut pour fils, François-Antoine-Agnan de Charry, major au 2e régiment de Lorraine (Infanterie), marié en 1788 à Charlotte-Félicité de Luppé. Jean-Antoine de Charry vendit le 12 juin 1792 la terre d'Ainay à Balthazar de Chevenon de Bigny, chevalier, seigneur de Beausson, deuxième fils de Claude, marquis de Bigny, et de Marie-Françoise Alexandre de Beausson. Ce marquis de Bigny descendait du deuxième



fils de Philippe de Bigny et d'Antoinette de Saint-Père. Ainsi rentra Ainay-le-Vieil dans la famille de Bigny pour n'en plus sortir jusqu'à nos jours, puisque actuellement ce château appartient à la comtesse de Villefranche-Bigny, une des trois filles du dernier marquis de Bigny, décédé sans postérité masculine.

Meillant (3). — Cette terre faisait autrefois partie de la grande baronnie de Charenton ; ses premiers seigneurs furent donc les sires

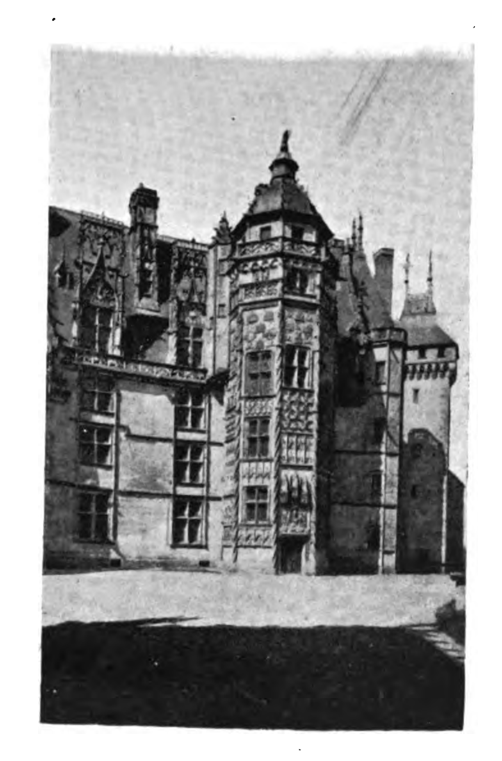
(1) Contrat du 4 avril, signé du Roi et de la famille royale.

(2) Archives de l'Allier, B. 853. J'adresse à M. l'abbé J. Clément mes vifs remerciements pour le dessin de la porte d'Ainay, ci-dessus reproduit grâce à son excellente plume.

(3) Il ne faut pas confondre Meillant avec Châteaumeillant, comme l'a fait M. Pierquin de Gembloux dans ses *Notices sur Bourges et le département*



Ainay-le-Vieil — Cheminée du Grand Salon



Château de Meillant — La Tour du Lion

Moulins — Imp. Et. Auclaire

de Charenton, issus des princes de Déols, et presque tous nommés Ebbes. Saint Bernard, en allant visiter Noirlac, fut reçu à Meillant par Ebbes V. qui vivait vers 1136-1159. Agnès de Charenton, fille de ce dernier, eut, dit-on, Meillant, qu'elle transmit à son petit-fils Guillaume Ier de Chauvigny-Châteauroux, lequel en 1211 donna une charte d'affranchissement aux habitants de Meillant. Au mois de septembre de la même année, Regnaud de Montfaucon, sire de Charenton, gendre d'Ebbes VI et de Guiberge de Bourbon, promet à Guy de Dampierre que si ledit Guillaume de Chauvigny n'exécutait pas leurs conventions, lui, Regnaud, laisserait occuper son château de Meillant jusqu'à ce qu'il ait reçu sûreté pour le payement de 500 livres en deux ans (1). Je ne sais comment Meillant fit retour à Marie de Charenton, deuxième fille d'Ebbes VI, et épouse de Guillaume, comte de Sancerre. Après le partage de la baronnie de Charenton en 1250, Meillant devint, comme Charenton, un fief vassal de la châtellenie d'Orval.

Les comtes de Sancerre se succèdent alors comme seigneurs de Meillant ; parmi eux, il faut mentionner Jean II, comte de Sancerre, qui remplaça vers 1306 Etienne II, son frère aîné, décédé sans enfants en laissant veuve Marie de Lesignem, fille du comte de la Marche. Celle-ci eut la jouissance des terres de Meillant et Charenton que son beau-frère, Jean II, lui accorda pour son douaire, à la charge de *parfaire les bâtiments* qu'Etienne de Sancerre avait commencés à Meillant (2). Ce renseignement nous indique l'époque d'une des constructions entreprises en ce lieu ; il en reste probablement quelques tours et courtines et une tour détachée en ruines qui autrefois faisait partie de l'enceinte : masquée par des arbustes, elle se trouve à quelques pas du château actuel.

La lignée des comtes de Sancerre, illustrée par Louis, connétable de France, mort en 1403 seigneur de Meillant, finit en la personne de Marguerite, sa nièce, comtesse de Sancerre, dame de Mermande en Anjou, de Charenton, Meillant, Faye-la-Vineuse, Sagonne, etc. Cette riche héritière se maria quatre fois : 1° à Girard de Rays ; 2° à Beraud II, dauphin d'Auvergne, qui fut le seul dont elle eut des enfants ; 3° vers 1408, avec Jacques de Montberon ; 4° avec Jean II, dit Lourdin, seigneur de Saligny (Bourbonnais).

du Cher, 1840. Les quatre premières pages de son article sur Meillant doivent être attribuées à Châteaumeillant, gros bourg très ancien, situé sur la voie romaine d'Argenton à Néris.

(1) *Titres de la maison de Bourbon*, n° 57.

(2) LA THAUMASSIÈRE, *Histoire du Berry*, livre VI.

Beraud III, dauphin d'Auvergne, comte de Clermont, fils de Marguerite de Sancerre, recueillit cette grosse succession, mais sa fille Jeanne, mariée à Louis de Bourbon, comte de Montpensier, n'eut pas d'enfants. A la mort de cette dernière, après un long procès, ses biens furent adjugés à ses cousins-germains de Bueil, enfants de sa tante Marguerite Dauphine. Jean de Bueil eut le comté de Sancerre et sa sœur Anne porta Meillant, Charenton et Sagonne à Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont-sur-Loire, qu'elle épousa en 1428. Ce dernier fut chambellan de Louis XI, mais il encourut sa disgrâce ; son château de Chaumont, ayant été rasé par ordre du Roi, il se retira à Meillant où il mourut le 28 juin 1473, après avoir eu neuf fils et huit filles.

Parmi ses neuf fils, on peut citer quatre évêques et le célèbre cardinal d'Amboise qui fit restaurer si magnifiquement le château de Chaumont et mourut en 1510 « regretté de toute la France », dit le P. Anselme. L'histoire en effet n'a que des éloges pour cet illustre homme d'Etat.

Charles d'Amboise, aîné des fils, gagna les bonnes grâces de Louis XI qui lui donna les gouvernements de l'Ile de France, Champagne et Bourgogne. Il n'existait plus en 1481 et avait épousé Catherine de Chauvigny, de l'illustre maison des seigneurs de Châteauroux et Ravel. C'est leur fils, Charles d'Amboise, maréchal et grand-maître de France, qui fit exécuter la partie de Meillant la plus richement ornée. Il mourut en 1511, n'ayant eu de sa femme, Jeanne de Graville, qu'un fils, Georges, tué à Pavie en février 1525 (n. s.).

Catherine d'Amboise, sœur de Charles, épouse de Philibert de Beaujeu, eut, après son neveu, Meillant et Charenton dont son mari fit hommage au seigneur d'Orval en 1534 ; elle se remaria avec Louis de Clèves et mourut sans enfants en 1550 (1). Antoinette d'Amboise, nièce de Catherine et fille de Guy d'Amboise, seigneur de Ravel, recueillit Meillant et Sagonne dans la succession de sa tante et mourut en 1552, laissant Meillant à son fils, Charles de la Rochefoucauld, seigneur de Barbézieux, né de son mariage avec Antoine de la Rochefoucauld. Charles de la Rochefoucauld avait épousé en 1545 Françoise Chabot, fille de l'amiral, et en eut trois filles dont l'une, Antoinette, porta Meillant à Antoine de Brichanteau, seigneur de Nangis.

(1) Ces renseignements et les suivants sont pour la plupart tirés du P. Anselme et de l'ouvrage de M. Mallard ; *Histoire des deux villes de SaintAmand et du château de Montrond.*



L'arrière-petit-fils de ces deux époux, Louis-Faust de Brichanteau, marquis de Nangis, marié en 1676 à Marie-Henriette d'Aloigny de Rochefort, eut une fille et deux fils qui vendirent le 12 septembre 1710 les terres de Meillant, Charenton, Mareuil, la Croisette à Pierre Gorge d'Entraigues, secrétaire du Roi, conseiller au Parlement de Metz, lequel, d'après le P. Anselme, fut connu depuis sous le titre de « duc de Falaris » (?). Pierre Gorge, en même temps, épousa sa vendeuse Madeleine de Brichanteau, qui mourut en 1713, mais il donna les terres résultant de son acquisition à sa fille Julie-Christine-Régine, née d'un premier mariage avec Julie d'Estampes-Valençay, et mariée depuis 1709 avec Paul-François, duc de Béthune-Charost.

Le duc de Charost. — Armand-Joseph de Béthune, duc de Charost, né en 1738 (1), seigneur de Meillant et de Charenton, était fils de François-Joseph de Béthune et d'Elisabeth de Roye de la Rochefoucauld, et petit-fils de Mademoiselle Gorge d'Entraigues ; il mérite qu'on parle de lui plus amplement, toutes les biographies le citant comme un philanthrope éclairé, grand homme de bien, sachant gagner l'affection de tous ses administrés. Lorsqu'il acheta au comte de la Marche-Conti les châtellenies d'Orval, Saint-Amand, Montrond Epineuil, Vieux-Château-Saint-Amand, il possédait déjà Meillant, Charenton, Charost et Mareuil ; toute l'ancienne baronnie de Charenton se trouvait donc reconstituée entre ses mains, mais en 1778 il vendit Saint-Amand, Orval et Epineuil au comte de Fougières.

D'ailleurs cette immense fortune ne pouvait être mieux placée, car elle fut uniquement employée au soulagement des misères de l'humanité et à des améliorations de toutes sortes dans les régions qu'administrait ce grand seigneur. Dès l'âge de seize ans, il servit brillamment dans l'armée où il fut l'ami, le père de ses soldats, le discret bienfaiteur des officiers sans fortune. A la suite d'une épidémie survenue dans son corps d'armée, il fit construire à ses frais un hôpital militaire près de Francfort. En 1758, on le vit envoyer son argenterie à la Monnaie pour subvenir aux besoins de l'Etat ; près de Saint-Amand, un manège fut élevé par ses soins pour l'escadron du régiment du Roi (Cavalerie) dont il était mestre de camp.

La paix de 1763 lui permit de favoriser l'agriculture, de réparer les chemins, d'abolir les corvées seigneuriales dans ses domaines, de fonder à Meillant un hôpital, une société d'agriculture et une filature, de s'occuper des pauvres et des enfants abandonnés. De nos jours, on s'enorgueillit de tous les bienfaits apportés par la mutualité,

(1) Et non en 1728, comme le disent les biographies.

les syndicats, les caisses rurales, les diverses sociétés : le duc de Charost connaissait toutes ces choses, ce qui prouve encore une fois qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Il avait établi en particulier à Mareuil et à Charenton des secours extraordinaires contre les grêles, les inondations et les incendies ; constatons en passant que nos fameuses sociétés nouvelles n'ont rien fait pour les cultivateurs éprouvés par la grêle et c'est pourtant le fléau le plus terrible en même temps que le plus décourageant.

Le duc de Charost, non content d'agir avec la plus grande activité, écrivait beaucoup et il rédigea des *Vues générales sur l'organisation de l'instruction rurale*, Paris, 1795, in-8° ; des Mémoires sur le moyen de détruire *la mendicité* (1), d'améliorer *le sort des journaliers* dans les campagnes (encore une question actuelle), sur le projet *d'une caisse rurale de secours*. Il étudia aussi le projet du canal du Berry et en fit faire les plans à ses frais ; la Restauration devait achever cette grande œuvre.

L'usage des prairies artificielles fut introduit par lui dans sa région, ainsi que la culture du lin, du tabac, de la garance ; il fit perfectionner l'élevage des chevaux, des moutons, des abeilles et s'occupa aussi des forges. Il faudrait plusieurs pages pour énumérer toutes les œuvres charitables ou philanthropiques qu'il organisa non seulement dans les paroisses rurales, mais aussi à Paris. Comme il était gouverneur de la Picardie et avait en Bretagne et en Berry d'immenses propriétés, le roi Louis XV disait de lui : « Regardez cet homme ; il n'a pas beaucoup d'apparence, mais il vivifie trois de mes provinces ».

Malgré tant de bienfaits et une popularité si méritée, malgré un don de 100.000 francs fait à la Nation, son fils fut guillotiné le 28 mars 1794, ne laissant pas d'enfants du mariage contracté avec Henriette de Béthune-Sully. Lui-même, dénoncé par les gens infâmes auxquels les révolutions prodiguent toutes leurs complaisances, fut arrêté à Meillant, emprisonné pendant six mois à la Force et il aurait été exécuté si le 9 thermidor n'était venu lui sauver la vie. Je lis pourtant ailleurs qu'il fut délivré à la suite d'un certificat de civisme donné par la Société populaire de Saint-Amand, mais je suis tenté de croire plutôt à la première version. On sait en effet que les monstres qui à cette époque ensanglantaient la France, n'avaient cure de tous les certificats qu'on pouvait leur présenter.

(1) On s'en est occupé sous le second Empire, mais actuellement les *roulants* sont légion.



En 1800, ce grand homme de bien mourut victime de son dévouement en visitant à Paris une institution de sourds-muets dont il était administrateur et où régnait la petite-vérole ; il contracta cette maladie qui l'emporta le 17 octobre. Son corps repose dans la chapelle de Meillant où nous avons vu son épitaphe dont la dernière ligne — il ne fit que du bien — n'est nullement exagérée. La *biographie* de Michaud ajoute à son article : « Il est possible que, par quelques erreurs politiques, Charost ait payé son tribut à l'humanité, mais ces erreurs disparaissent dans le tableau de sa vie ». Ces lignes pourraient faire croire que peut-être le duc de Charost, comme tant d'autres grands seigneurs, donna dans le mouvement philosophique du XVIII[e] siècle et apporta inconsciemment à la Révolution cet appoint d'idées généreuses, quoique fausses, dont l'expérience acquise démontre chaque jour les tristes résultats ; mais, d'autre part, je trouve dans l'intéressante description du château de Montrond, faite par le curé Hérault (1), la note suivante qui, malgré un semblant d'exagération, me parait se rapprocher davantage de la vérité :

« L'an 1800 le deux novembre jour de dimanche et de la feste des trépassés a été enterré à Meillant près Saint-Amand l'illustre seigneur Monsieur le duc de Charost mort à Paris, *en odeur de sainteté*... Ce vénérable et saint homme, mort âgé d'environ soixante-deux ans, était orné des plus brillantes qualités : il était rempli de piété, de charité, étant le père des pauvres et d'une très constante patiance, il était enfin bienfaisant indistinctement à tout le monde, aussi il a été généralement regretté et pleuré de tous ceux qui le connaissaient. Dans le fort de la malheureuse et détestable révolution, il a essuyé la plus violente et la plus étrange persécution, et s'il n'avait pas été appuyé par une estime et une approbation générales, il n'aurait point échappé à la mort... Il a eu le cruel chagrin de voir son fils unique périr et avoir la teste tranchée sur l'échafaud... Sa mémoire sera à jamais précieuse devant Dieu et devant les hommes. A la fin de ses disgrâces, il avait été fait maire (2) de Paris par le grand consul Buonaparte qui connaissait son rare mérite et ses vertus éclatantes. Trois mille personnes ont assisté à son enterrement. »

(1) *Histoire du château de Montrond*, par Jean-Thomas HÉRAULT, curé de Saint-Bonnet-le-Désert (Allier), pub. par J. PIERRE, p. 162 de la *Revue du Berry et du Centre* (1905). Cette histoire n'est qu'une description très minutieuse du château de Montrond bien connu de l'auteur, né à Saint-Amand en 1729.

(2) En effet, après le 18 brumaire, il fut nommé maire du 10[e] arrondissement de Paris.

De cette appréciation écrite par un contemporain du duc de Charost, je conclus que tout naturellement les profonds sentiments religieux de ce dernier lui inspirèrent son noble dévouement pour les souffrants et les déshérités. Bien rares en effet sont ceux qui, par pure philanthropie, sans être mus par les enseignements divins, se vouent tout entiers au service de l'humanité. On peut encore voir une preuve de la piété de « l'homme bienfaisant », comme on l'appelait, dans la présence au jardin de l'archevêché de Bourges d'un obélisque élevé à sa mémoire avec cette inscription : *Optimo civi grati Bituriges*.

Le duc de Charost s'était marié deux fois : 1° à Louise-Suzanne-Aimée de Fontaine-Martel ; 2° à Henriette-Adélaïde-Joséphine du Bouchet de Sourches de Tourzel, qui fut constituée par lui sa légataire universelle. La duchesse de Charost eut donc Meillant, Charenton et Mareuil qu'elle transmit à sa nièce, Virginie de Sainte-Aldegonde, épouse de Casimir de Rochechouart, duc de Mortemart, général de division. Ce dernier, qui avait fait les campagnes du premier Empire, fut envoyé en Russie en 1828 comme ambassadeur et chef de la mission militaire chargée de prendre une part active à la guerre contre les Turcs (1) ; en 1852, il fut nommé sénateur et commandant de la division militaire de Bourges. Meillant fut, de sa part (2), l'objet de grandes réparations confiées à M. Normand, architecte. Ainsi que son prédécesseur le duc de Charost, il sut acquérir autour de lui une popularité de bon aloi et mourut le 1er janvier 1875 dans sa 88e année : sa veuve le suivit trois ans plus tard à l'âge de 85 ans. En ce moment, Meillant appartient à M. le marquis de Mortemart.

Noirlac (*Nigerlacus*). — Ce monastère, créé vers 1136 par Ebbes V, seigneur de Charenton, qui donna le terrain, était d'abord un lieu de refuge pour les voyageurs ou les malades et s'appelait la *Maison-Dieu sur le Cher*. Il fut ensuite donné aux Bernardins de Clairvaux : saint Bernard visita cette abbaye qui était fort pauvre et dont le premier abbé fut son neveu Robert. Bientôt les dons affluèrent et les sires de Culant (3) et de Charenton se firent remarquer par leur générosité. Ces

(1) Voir *Le duc de Mortemart et le baron de Bourgoing*, souvenirs anecdotiques, par le baron Pierre DE BOURGOING, 1904.

(2) Sur les hauteurs qui dominent Saint-Amand au nord, à la place du belvédère, servant de rendez-vous de chasse au duc de Charost, il fit ériger la tour dite *Malakof*, qui contient un musée militaire de trophées de la guerre de Crimée.

(3) PÈRE ANSELME, VII, 78 et LA THAUMASSIÈRE *Histoire du Berry*. Guillaume de Culant et son fils aîné, Renoul, donnèrent en 1181 plusieurs héritages à Guillaume, abbé de Noirlac, et à ses religieux.

derniers, par la suite, y élirent leur sépulture. La Thaumassière rapporte que « dans le chapitre de l'abbaye se voient encore aujourd'huy les tombeaux et épitaphes des seigneurs de Charenton dont les dates sont effacées. Dans les cloîtres se lisent les épitaphes des seigneurs de la Châtre et de messire Henry d'Avaugour, archevêque de Bourges (1) ».

Le jeune Ebbes de Charenton, fils d'Ebbes VI, se noya accidentellement dans les eaux mortes d'un lac traversé par un canal, situé tout près du couvent et aujourd'hui desséché ; il fut enterré dans l'église. De là vint le nom de Noirlac que prit plus tard l'abbaye. Le 26 juin 1299, Robert, fils de France, et Béatrix de Bourbon, sa femme, amortirent aux abbé et couvent de la Maison-Dieu sur le Cher, moyennant 200 livres tournois, diverses terres acquises par les religieux dans les châtellenies d'Orval, Saint-Amand, la Bruyère (2) Les sires de Seuly continuèrent aux religieux la bienveillance accordée par les seigneurs de Charenton. Henry, sire de Seuly, arrière-petit-fils de Luce de Charenton, confirma en 1252 tous les dons faits par Ebbes de Charenton à l'abbaye de Noirlac et lui accorda en outre de nouveaux avantages. En 1319, le monastère fut mis sous la garde du sire de Seuly et, vers 1360, Louis de Seuly, descendant d'Henry, permit aux religieux de faire une garenne et de chasser dans ses bois, à l'exception de ceux de Seuly et de Droulon (3). C'est sa fille qui épousa Charles d'Albret et lui apporta les biens de sa famille. Jacques d'Albret, évêque de Nevers et abbé de Noirlac, fils naturel de Jean d'Albret, mourut à Saint-Amand en 1539. Vers 1569, l'abbaye de Noirlac d'après Nicolay, était possédée par le chevalier Tiburce, italien, et rapportait annuellement au moins 2.000 livres.

J'arrête ici les quelques notes recueillies sur Noirlac, car l'histoire de cette abbaye exigerait de longues recherches dans les archives du Cher et m'entraînerait au delà des limites fixées à mon travail.

Commandant DU BROC DE SEGANGE.

(1) Cet archevèque fut sur le siège épiscopal de Bourges de 1421 à 1436, puis il se retira à l'abbaye de Noirlac, où il mourut le 13 octobre 1446.

(2) *Titres de la maison de Bourbon*, n° 1011.

(3) LA THAUMASSIÈRE, *Histoire du Berry*, livre VI, sires de Seuly.





DEUX LÉGENDES

Les trois beaux moissonneurs et le bon saint Menoux

Un champ d'étude à ouvrir dans le *Bulletin* serait la recherche des contes populaires du Bourbonnais, puis leur comparaison avec ceux des autres provinces. Cette étude confirmerait ce fait déjà observé, que les contes populaires se répètent chez tous les peuples et dans tous les pays, qu'on peut les ramener partout à un certain nombre de thèmes identiques, et qu'ils se sont répandus, « feuille légère qui flotte dans l'air et que le vent transporte au loin », dans le monde en descendant d'une patrie commune (1).

A côté des contes populaires, il y a les légendes hagiographiques ou se rapportant aux vies des Saints (2).

L'hagiographie du Moyen-Age souvent a écrit, autour de la vie de tel saint, des paraboles ou des nouvelles destinées à rendre sensible une vérité de l'ordre religieux ou un principe de morale. L'auteur ne raconte que pour mieux enseigner, et il n'a jamais eu la prétention de faire connaître des faits réels. Et lors même qu'il n'était point question d'inculquer quelque vérité, mais seulement de plaire au lecteur par un récit attachant, le cadre d'une vie de saint pouvait, à une époque où la Vie des saints était la lecture favorite des fidèles, présenter un élément d'intérêt qui n'était pas à dédaigner. Plus d'une grave leçon a été donnée au peuple sous la forme d'un conte hagiographique, qui devenait une sorte de petit roman religieux (3).

Ceci posé, voici un fait qui pourrait être utilisé dans l'étude dont nous parlons.

(1) *Les légendes hagiographiques*, par Hippolyte DELEHAYE, *Bollandiste*, page 30.

(2) Parmi les récits hagiographiques, il y a ceux qui ont une valeur documentaire historique bien reconnue, et ceux qui renferment un trait non conforme à l'histoire. C'est à ces derniers seulement que nous appliquons, dans cet article, le nom de *légendes*.

(3) Hippolyte DELEHAYE, *ibidem*, p. 70-71.

Ces jours derniers, en lisant les « *Mémoires et récits* » (1) de Frédéric Mistral, nous fûmes frappé par un trait de ressemblance entre une de ses plus gracieuses légendes « les trois beaux moissonneurs » et la légende du « chanvre et du feu » que nous avions recueillie de la bouche des anciens, au sujet du bon saint Menoux (2).

Voici la légende de Mistral.

Les froments, cette année-là, avaient mûri presque tous à la fois, courant le risque d'être hachés par une grêle, égrenés par le mistral ou brouïs par le brouillard, et les hommes, cette année-là, se trouvaient rares.

Et voilà qu'un fermier, un gros fermier avare, sur la porte de sa ferme était debout, inquiet, les bras croisés et dans l'attente.

— Non, je ne plaindrais pas, disait-il, un écu par jour, un bel écu et la nourriture, à qui viendrait se louer.

Mais à ces mots le jour se lève et voici que trois hommes s'avancent vers le Mas, trois robustes moissonneurs : l'un à la barbe blonde, l'un à la barbe blanche, l'un à la barbe noire. L'aube les accompagnait en les auréolant.

— Maître, dit le *capoulié* (celui de la barbe blonde). Dieu vous donne le bonjour ; nous sommes trois *gavots* de la montagne, et nous avons appris que vous aviez du blé mûr, du blé en quantité : maître, si vous voulez nous donner de l'ouvrage, à la journée ou à la tâche, nous sommes prêts à travailler.

— Mes blés ne pressent guère, le maître répondit ; mais pourtant pour ne pas vous refuser l'ouvrage, je vous baille, si vous voulez, trente sous et la vie. C'est bien assez par le temps qui court.

Or, c'était le bon Dieu, saint Pierre avec saint Jean.

A l'approche des sept heures, le petit valet de la ferme vient, avec l'ânesse blanche, leur apporter le déjeuner, et de retour au Mas :

— Valet, lui dit le maître, que font les moissonneurs ?

— Maître, je les trouvai, couchés sur le talus du champ, qui aiguisaient leurs faucilles ; mais ils n'avaient pas coupé un épi.

A l'approche des dix heures, le petit valet de la ferme vient, avec l'ânesse blanche, leur apporter le dîner, et de retour au Mas :

Valet, lui dit le maître, que font les moissonneurs ?

— Maître, je les trouvai, couchés sur le talus du champ, qui aiguisaient leurs faucilles ; mais ils n'avaient pas coupé un épi.

A l'approche des quatre heures, le petit valet de la ferme vient avec l'ânesse blanche. leur apporter le goûter, et de retour au Mas :

— Valet, lui dit le maître, que font les moissonneurs ?

— Maître, je les trouvai, couchés sur le talus du champ, qui aiguisaient leurs faucilles ; mais ils n'avaient pas coupé un épi.

— Ce sont là, dit le maître, ce sont de ces fainéants qui cherchent du travail et prient Dieu de n'en point trouver. Pourtant il faut aller voir.

Et cela dit, l'avare, pas à pas, vient à son champ, se cache dans un fossé et observe ses hommes

(1) *Mes origines* : Mémoires et récits de Frédéric Mistral (traduction du provençal). Paris, librairie Plon-Nourrit, 1906.

(2) *Saint Menoux, sa vie et son culte* (1893), p. 16-17.

Mais alors le bon Dieu fait ainsi à saint Pierre.

— Pierre, bats du feu.

— J'y vais. Seigneur, répond saint Pierre.

Et saint Pierre de sa veste tire la clé du paradis, applique à un caillou quelques fibres d'arbre creux et bat du feu avec la clé.

Puis le bon Dieu fait à saint Jean :

— Souffle, Jean !

- J'y vais, Seigneur, répond saint Jean.

Et saint Jean souffle aussitôt les étincelles dans le blé avec sa bouche ; et d'une rive à l'autre un tourbillon de flamme, un gros nuage de fumée enveloppent le champ. Bientôt la flamme tombe, la fumée se dissipe, et mille gerbes tout à coup apparaissent, coupées comme il faut, comme il faut liées, et comme il faut aussi en gerbiers entassés.

Et cela fait, le groupe remet aux carquois les faucilles et au Mas lentement s'en revient pour souper, et tout en soupant :

-- Maître, dit le chef des moissonneurs nous avons terminé le champ... Demain pour moissonner, où voulez-vous que nous allions ?

— *Capoulié*, répondit le maître avaricieux, mes blés dont j'ai fait le tour, ne sont pas mûrs du reste. Voici votre payement ; je ne puis plus vous occuper.

Et alors les trois hommes, les trois beaux moissonneurs, disent au maître : adieu ! Et chargeant leurs faucilles rengainées derrière le dos, s'en vont tranquilles en leur chemin : le bon Dieu au milieu, saint Pierre à droite, saint Jean à gauche, et les derniers rayons du soleil qui se couche les accompagnent au loin, au loin.

Le lendemain, le maître de grand matin se lève et joyeusement se dit en lui-même :

— N'importe ! j'ai gagné ma journée en allant épier ces trois hommes sorciers ; maintenant j'en sais autant qu'eux.

Et appelant ses deux valets, dont un avait nom Jean et l'autre Pierre, il les conduit à la plus grande des emblavures de la ferme. Sitôt arrivés au champ, le maître dit à Pierre :

— Pierre, toi, bats du feu.

— Maître, j'y vais, répliqua Pierre.

Et Pierre de ses braies tire alors son couteau, applique à un silex quelques fibres d'arbre creux et le couteau bat du feu. Mais le maître dit à Jean :

— Souffle Jean !

— Maître, j'y vais, répliqua Jean.

Et Jean avec sa bouche souffle au blé les étincelles... Aïe ! aïe ! aïe ! la flamme affolée, enveloppe la moisson ; les épis s'allument, les chaumes pétillent, le grain se charbonne ; et penaud, l'exploiteur, quand la fumée s'est dissipée, ne voit, au lieu de gerbes, que braise et poussier noir !

LÉGENDE DE SAINT MENOUX

Les habitants de Mailly ayant eu une abondante récolte de chanvre, se demandaient comment ils viendraient à bout de le teiller pendant leur hiver.

— Apportez-le-moi, leur dit le bon saint Menoux ; je ferai votre travail.

On va chercher tout le chanvre récolté. Les gerbes s'entassent, s'entassent toujours, et forment un véritable plongeon.

— C'est bien du travail que vous entreprenez, saint homme de Dieu ! Il y aurait de quoi occuper le village pendant toute la froidure.

— Braves gens, ne vous inquiétez pas, il n'y a point de peine où Dieu met la main.

Ce disant, saint Menoux met le feu au plongeon.

— Ah ! mon Dieu ! que faites-vous là ? Vous perdez tout notre avoir !

— Demeurez en paix, le feu n'est que l'ouvrier du bon Dieu. Pendant quelque temps, on n'entendit que le crépitement du feu, on ne vit que les noirs tourbillons de fumée, découpés par des flammes blanches et rouges Qu'allait-il se passer ?...

Quand tombèrent les flammes, quand fut dissipée la fumée, on aperçut, étendues sur la cendre blanche, des liasses de chanvre rangées par petits tas, comme les gerbes de blé dans un champ moissonné.

Alors saint Menoux, prenant une à une les liasses de chanvre, remit à chacun sa part en disant :

— Bénissez Dieu, mes bonnes gens, et ne doutez jamais de sa puissance. Ce qu'il vient de faire pour votre chanvre, il le fera un jour pour tous les hommes : il séparera les bons des méchants, et livrera ces derniers aux flammes. Les élus seront placés dans la demeure du Père céleste, où règne la paix délicieuse et sans fin, comme la toile blanche que vous ferez sera rangée dans le meuble le plus beau de votre maison. .

Le Seigneur vous avertit pareillement, que votre corps retournera en poussière comme les brins de chanvre dont vous ne voyez plus que la cendre, mais que votre âme montera vers Dieu, comme tantôt la flamme, pour recevoir récompense ou châtiment suivant vos mérites. Comprenez donc, mes bons amis, quelle folie vous feriez, si, pour flatter ce corps qui doit périr, vous perdiez votre âme en la rendant malheureuse pour toujours !...

Dans les deux légendes, le feu est « l'ouvrier du bon Dieu ». Dans la première, il fait la moisson ; dans la seconde, il teille le chanvre.

Dans la première, Dieu agit en personne : c'est Jésus-Christ, assisté de saint Pierre et de saint Jean. Dans la seconde, il agit par son serviteur.

La leçon se dégage d'elle-même dans la légende des trois beaux moissonneurs : l'avare est puni par où il a péché ; il perd sa moisson, pour n'avoir pas convenablement payé les trois ouvriers, et surtout pour ne les avoir pas occupés plus longtemps.

Dans la légende du chanvre et du feu, l'enseignement est donné par saint Menoux à de pauvres campagnards qui d'eux-mêmes n'auraient peut-être pas saisi la leçon, savoir que l'âme est tout et le corps peu de chose, que les biens célestes sont préférables à tous les biens d'ici-bas, et qu'à la fin du monde, il sera rendu à chacun suivant ses œuvres.

C'est ainsi qu'on instruisait aux siècles passés. Ces légendes se redi-

saient des milliers et des milliers de fois, à toute occasion, et durant les longues veillées d'hiver, et à l'époque où les travaux des champs réunissaient de nombreux ouvriers dans les fermes. Ces récits ne contribuèrent pas peu à former chez nos pères ce fond de sagesse pratique, cet esprit loyal et bon, cette volonté inclinée d'instinct vers tout ce qui est grand et beau.

Aujourd'hui, le journal a remplacé tout cela.....

J.-J. MORET.

A SAINT-MENOUX



La Fontaine du bon Saint-Menoux, au bas de la rue qui porte son nom.
(DESSIN DE M. P. GUILLAUMIER.)

Nous profitons de l'article ci-dessus de notre confrère M. l'abbé Moret, pour donner encore quelques illustrations tirées de son intéressante *Histoire de Saint-Menoux*. Parmi ces illustrations une est complètement inédite, c'est la vue de l'intérieur de l'église de Saint-Menoux, dû au talent de M. P. Guillaumier. Le cliché nous a été aimablement communiqué par M. l'abbé Moret.



UN MOT
SUR LE
SCHISME DE L'ABBÉ CHATEL

On sait que l'abbé Châtel se rattache à l'Allier (1), c'est pour notre département une gloire très relative, mais enfin, à cette heure où l'on parle tant d'un schisme que d'aucuns espèrent, mais que ceux qu'il menacerait ne redoutent guère, il est à la fois très archéologique et très actuel de parler de cette tentative d'antan. Elle dura presque ce que durent les roses, eut moins de parfum et put à peine éclore. Ce schisme qu'on pourrait dire mort-né s'appela : *L'Eglise nationale* de l'abbé Châtel.

Or, il est facile de parler de ce schisme car un excellent périodique, *Le mois littéraire*, en son numéro de décembre 1906 a justement

(1) Châtel (Ferdinand-François), né à Gannat le 9 janvier 1795, mort le 13 février 1857, suivant Larousse et autres dictionnaires biographiques, d'abord apprenti tailleur, puis entré au petit séminaire de Montferrand par la protection d'un prêtre de sa paroisse. Il reçut, dit le dictionnaire de Larousse, les ordres en 1818 et fut successivement vicaire de Notre-Dame de Moulins, curé de Monétay-sur-Loire, aumônier du 20e de ligne, puis du 2e régiment des grenadiers de la garde royale. Quelques articles d'une orthodoxie douteuse avaient déjà motivé son interdiction quand il songea à fonder son Eglise.

Suivant un article paru dans le *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1896, p. 373 et 1897, p. 15, intitulé : *L'abbé Châtel ; Esquisse biographique*, Châtel serait mort le 13 *janvier* 1857, mais cette date est sujette à caution aussi bien que l'assertion que l'abbé Châtel *aurait reçu la tonsure âgé à peine de 20 ans*, puis en *1810* aurait reçu la prêtrise. Ce milésime est manifestement faux puisque, de l'aveu même de l'auteur, Ferdinand-François Châtel est né le 9 février 1795. En 1810 il avait tout juste 15 ans. Pour ces raisons et bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer dans une note, cet article, dû à un ancien membre de la Société, ne doit être consulté qu'avec la plus grande circonspection. Notons pour finir que M. d'Alméras indique le 18 mai 1862 pour date de la mort de l'abbé Châtel. C'est lui sans doute qui a raison, son article semblant beaucoup plus étudié que celui paru dans notre *Bulletin*, ou que les compilations de seconde main à l'aide desquelles il fut échafaudé.

publié, sous la signature de M. d'Alméras : *Un essai d'Eglise nationale. L'abbé Châtel et ses disciples*. C'est cet article fort intéressant et très curieusement illustré de gravures documentaires que je voudrais analyser ici brièvement.

Nous voici donc vers 1830 ; un nouveau journal paraît, portant un titre un peu longuet, propre à procurer rapidement une aphasie complète aux « aboyeurs » du temps : *Le Réformateur ou l'écho de la religion et du siècle*. Pour souligner ce titre sensationnel une vignette offre au lecteur le spectacle d'un ecclésiastique coiffé d'un « tube » de superbe envolée, serrant la main à un homme du monde et lui adressant ces mots : « Je suis prêtre mais tolérant, je vous cherchais. » Ce tolérant, c'était l'abbé Châtel agrippant son premier fidèle pour l'introduire dans le sein de son Eglise catholique française.

Bien qu'ayant débuté à Paris, rue des Sept-Voies, l'Eglise de l'abbé Châtel n'arriva pas à trouver la sienne et le septième étage où elle logeait ne fut jamais un septième ciel, et pourtant combien accueillant était ce sanctuaire haut perché. On y disait la messe en français, la confession était facultative et un tronc béant s'offrait discrètement aux rares fidèles qui n'y mettaient rien.

Cela dura un an, puis on déménagea pour aller rue de La Sourdière et, bien que les néophytes fussent rares, le mobilier s'augmenta de deux grands vicaires, Blachère et Auzou (1) qu'on ne put faire consacrer que par un ex-évêque constitutionnel, d'intellect un peu affaibli, nommé Poulard. Quant à l'abbé Châtel il se promut évêque et dénicha juste à point pour procéder à son sacre le grand maître des Templiers, Fabré-Palaprat, successeur en ligne directe de Jacques de Molay.

Une charte, miraculeusement retrouvée en 1804 dans la boîte d'un bouquiniste par le fils du prestidigitateur Camus : Philippe Ledru, en faisait foi. Disons en passant que Philippe Ledru fut le père de Ledru-Rollin, père à son tour du suffrage universel et patron très laïc d'une des belles avenues de Moulins, pour la raison sans doute que les bonnes gens de notre capitale faillirent un beau jour, à ce que disent les anciens, l'escamoter, à l'instar de feu Monsieur son grand-père, au fond de la rivière d'Allier, comme une simple muscade.

Fabré-Palaprat, qui était tout ensemble ecclésiastique et pédicure, fit donc de l'abbé Châtel un évêque et par surcroît le nomma primat des Gaules. Sur ces entrefaites l'Eglise catholique française déménage une fois de plus et s'installe rue de Cléry. Elle se proclame bonapar-

(1) Et non Auzon, comme l'imprime l'article du *Bulletin* déjà cité.



tiste, libérale, elle prend sous sa protection les comédiens et se recrute dans le personnel des théâtres Enfin il y a du monde ! On déménage encore et pour s'agrandir, on loue au faubourg Saint-Martin une ancienne remise des pompes funèbres. Réjouissant emblème, au-dessus de la porte du temple se balance un Arlequin, enseigne d'un costumier logé à l'entresol. En revanche, l'intérieur du temple est majestueux ; n'y voit-on pas le buste de Louis-Philippe entouré de bannières où flamboient les noms de Confucius, de Parmentier et de M. Lafitte.

C'est ce dernier sans doute qui inspira au primat des Gaules une géniale combinaison financière, car il faut bien l'avouer, le terme approchait, les fonds étaient bas et quand il s'agissait de financer les gens de théâtre, les « m'as-tu vu » les plus talentueux et les plus fervents devenaient de simples figurants.

L'évêque Châtel imagina donc de transformer son Eglise en société par actions, mais, malgré les appels aux souscriptions qui suivaient tous ses prêches, les curieux affluaient mais non les actionnaires.

Voici que Châtel allait à son tour apprendre à ses dépens ce qu'est un schisme. En étant arrivé à nier la divinité du Christ, deux de ses collaborateurs l'abandonnèrent. L'un, Auzou, s'en fut ouvrir une chapelle à Clichy-la-Garenne, et l'autre, Leverdet, dans une ménagerie, sise près la porte Saint-Denis, où le dompteur Martin avait montré des lions. Puis de multiples querelles déchirèrent l'Eglise catholique française, le gouvernement intervint, des procès s'engagèrent ; ce fut la débâcle.

En 1848, Champfleury vit Châtel, pasteur sans ouailles, présider à la barrière du Maine un banquet social et religieux. Le pauvre primat des Gaules se drapait alors dans une longue houppelande, surmontée — ô symbolisme ! — d'un collet en poils.... de lapin. En ce temps-là Châtel n'avait plus qu'une toute petite chapelle et cumulait pour vivre le professorat et l'épicerie !

L'Eglise de Châtel avait duré vingt ans.

Telle est, résumée à grands traits, d'après l'intéressant article de M. d'Alméras, l'amusante histoire de l'Eglise catholique française. Si comme je le crois M. d'Alméras est un homme charitable, il ne manquera pas de gratifier d'un hommage d'auteur l'extraordinaire prélat qui nous revient d'Amérique et dont les grands quotidiens nous racontent les piquantes aventures. Pour ce novateur, semblable lecture ne peut manquer d'être instructive.

Philippe TIERSONNIER.



Le général Pierre BODELIN

Pierre Bodelin, baron de l'Empire, général de la Garde impériale, naquit à Moulins, en 1764 ; d'après l'armorial de l'Empire, ses armoiries sont les suivantes : *Ecartelé : au 1 d'or, à la cuirasse de sable, traversée en pal d'une massue de même, sommée d'un casque aussi de sable ; au 2 de gueules, à l'épée d'argent en pal* (signe des barons tirés de l'armée) ; *au 3 de sable, à la levrette la tête contournée d'or, tenant de la patte dextre une épée en pal d'argent, et la senestre appuyée sur un bouclier d'argent, chargé en abîme d'une étoile d'azur ; et au 4 d'azur, à la pyramide d'argent maçonnée de sable.*

Tels sont les courts renseignements que pouvait donner sur notre compatriote, l'*Armorial du Bourbonnais* (1) ; nous avons pensé qu'il était intéressant de chercher à faire mieux connaître le vaillant soldat, devenu général de la garde, et les archives du ministère de la guerre nous ont fourni sur lui des détails très complets.

Pierre Bodelin est né à Moulins, le 9 juin 1764 (2), de Jean-Gilbert Bodelin, chaussetier, et de Jeanne Jacquelot ; baptisé le même jour, il eut pour parrain, Pierre Lacaille, et pour marraine Claudine Bourgeois.

Bodelin s'était enrôlé, le 1er janvier 1782, dans sa 18e année, au régiment de Beaujolais, où il était encore simple soldat au moment de la Révolution ; le 20 août 1791, il fut nommé caporal ; le 11 mai 1793 fourrier ; sergent, le 29 novembre suivant ; sergent-major, le 6 juin 1794 ; sous lieutenant le lendemain, 7 juin, et lieutenant le 13 juillet de la même année. Il passa, le 6 novembre suivant, à la 138e demi-brigade de ligne, et le 24 février 1796, à la 61e demi-brigade, avec le grade d'adjudant-major. Le 22 août 1797, il eut le rang de capitaine. Quatre ans plus tard (12 mai 1801), il était promu chef de bataillon par le général en chef de l'armée d'Orient, le 28 octobre 1806, passa, avec ce grade, dans les grenadiers de la Garde impériale, et, le 6 juillet 1809, il était major du régiment des fusiliers-grenadiers, grade équivalant, croyons-nous, à celui de colonel d'un régiment de ligne. Général de brigade, le 13 août 1813, il fut mis à la retraite le 20 avril 1814 (3).

(1) *Armorial du Bourbonnais*, par le Comte DE SOULTRAIT, 2e édition.

(2) Arch. Moulins, n° 484. Registres de Saint-Pierre-des-Ménestraux.

(3) Il était retraité avec le titre de maréchal de camp (Voir : *Armorial du*

De 1792 à 1812, Bodelin avait fait constamment campagne : aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, de 1792 à 1795 ; à l'armée d'Italie, en 1796 et 1797 ; en Egypte, de 1798 à 1801 ; aux Côtes, en 1804 ; à la Grande Armée, de 1805 à 1807 ; en Espagne, en 1808 ; en Allemagne, en 1809 ; en Russie, en 1812. Pendant toutes ces guerres, il reçut trois blessures : un coup de sabre à la main droite, au blocus de Landrecies (mai 1794) ; un coup de feu au bras gauche, à la bataille d'Aboukir, le 25 juillet 1799 ; un coup de feu à l'épaule gauche, à la bataille d'Alexandrie, le 21 mars 1801.

Bodelin avait été nommé membre de la Légion d'honneur, le 14 juin 1804 ; chevalier de l'Empire par lettres patentes du 20 août 1808 (1), et fait officier de la Légion d'honneur, le 16 novembre 1808. D'autres lettres-patentes du 11 juin 1810 lui donnèrent le titre de baron et les armoiries que nous avons indiquées. Il avait reçu trois dotations de rente annuelle : 2.000 francs sur le Mont de Milan, par décret du 1er janvier 1808 ; 2.000 francs sur Erfurth, par décret du 30 juin 1811, et 4.000 francs sur l'Illyrie, par un troisième décret du 1er janvier 1812.

Ainsi qu'on l'a remarqué, le général Bodelin était encore jeune quand il fut retraité, il n'avait que 49 ans ; il est possible que ses blessures et surtout les fatigues et souffrances des longues et pénibles campagnes qu'il avait faites depuis l'âge de 18 ans, ne lui aient pas permis de continuer à faire la guerre. Quelques raisons politiques n'étaient peut-être pas étrangères à cette mise à la retraite, car, à peine le roi était-il rentré en France, que le général recevait la Croix de Saint-Louis (11 octobre 1814).

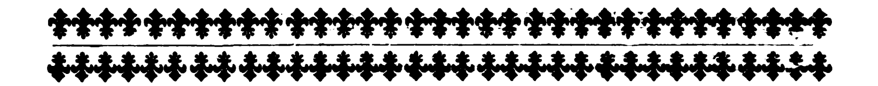
Pierre Bodelin mourut le 14 janvier 1828, à Versailles, où il demeurait boulevard du Roi, n° 1 ; son acte de décès indique qu'il avait épousé Jeanne-Dorothée Hardt.

C. Grégoire.

Premier Empire, par le vicomte Révérend, Tome Ier, Paris, Alphonse Picard et fils, 1894.

(1) Comme chevalier de l'Empire il reçut les armoiries suivantes : *tiercé en bandes : d'or à un casque, une cuirasse et une massue de sable, posées en trophée ; de gueules au signe* des chevaliers légionnaires, *et d'azur à une pyramide d'argent maçonnée de sable.* (*Armorial du Premier Empire*, id.)





ARMAND QUEYROI
ET
SA COLLECTION

Lorsque ces lignes paraîtront, la collection du rare et charmant artiste que fut Armand Queyroi — réunion ultra-select d'objets d'art du Moyen-Age et de la Renaissance — aura disparu dans « le feu des enchères ». Tôt ou tard, presque fatalement, une collection qui a perdu son inventeur, est vouée à ce feu-là : c'est une *veuve du Malabar !* Encore, ici, un pieux respect a-t-il retardé longtemps l'inévitable dénouement.

Armand Queyroi mourut en 1893. Aussitôt le sanctuaire de la rue Regnaudin, où, pendant plus de trente ans, le défunt avait pratiqué et enseigné le culte des beautés anciennes, l'exquis sanctuaire, dont l'influence si remarquable sur le Moulins du siècle dernier se manifeste jusqu'en nos jours, eut sa porte close.

Dès lors, aucune indiscrète et banale curiosité ne fut tolérée. Les Vierges candides, les beaux saints méditatifs, le groupe « laïc » des truculents seigneurs et des honnestes dames, figés dans le marbre ou le bois, ou dans l'émail des orfèvreries précieuses, ou dans la transparence des vitraux, portèrent sévèrement le deuil du maître regretté. Ils le portèrent donc jusqu'à ces dates des 25 et 26 février 1907, dates décisives qui les trouvèrent à Paris dans la salle 6 de l'Hôtel Drouot, et peut-être encore plus délicieusement archaïques sous le contraste violent du marteau d'ivoire dominateur et fulgurant de l'aimable M. Paul Chevallier.

J'ai sous les yeux l'opulent catalogue, copieusement meublé de planches, qui restera l'ultime témoin du trésor dispersé. Il débute par une notice toute frémissante d'émotion affectueuse, que M. Henry Jouin a consacrée à la mémoire d'Armand Queyroi, à la mémoire de l'ami, de l'artiste et du collectionneur. Sa parole s'élève de l'élégant in-quarto avec une éloquence brève et synthétique, excellemment adaptée au public spécial qu'il veut informer, public d'amateurs et

de curieux, très compréhensif, assurément, mais toujours si affairé, si fiévreux !

Moins pressés dans notre bonne province, nous aimons les menus détails des histoires, surtout lorsque ces détails intéressent la terre natale, « le pays ». Nous sommes extrêmement particularistes.

Mais, si la vente de la collection me donne l'occasion de parler du collectionneur. et de fixer, çà et là, quelques souvenirs personnels, où persistent une estime et une sympathie profondes, je n'abuserai que le moins possible de la mansuétude de mes chers compatriotes et bénévoles lecteurs.

Ce fut en 1857 qu'Armand Queyroi, enfant du pittoresque Vendôme, s'implanta à Moulins, par son mariage avec M[lle] Watelet, fille d'un notaire de la cité. Il touchait alors à sa vingt-septième année.

Quel est donc l'homme de grand sens qui a si bien dit que, pour être heureux en ce monde, il faut avoir une passion, — une bonne et loyale passion, cela va sans dire? Le nouveau moulinois, supérieurement armé pour les félicités terrestres, en possédait deux. Il aimait passionnément le dessin, et passionnément aussi il aimait les objets d'art anciens.

Par-dessus tout il avait *le don*, ce quelque chose qui ne se peut guère définir, sens subtil, petite flamme divine, où il y a « le goût », et aussi « le flair », et encore une excessive sensibilité esthétique qui fait que les laideurs font souffrir presque physiquement...

Que fut l'artiste ? Il avait étudié la peinture dans l'atelier de Luminais qui le tenait en haute estime ; il avait fait des aquarelles avec Giacomelli, et des fusains avec Lalanne. Mais avec ce dernier, il fit surtout des eaux-fortes Il en fit tant et si bien qu'il se spécialisa dans ce procédé auquel s'ajustaient merveilleusement son tempérament et ses tendances. Son âme d'antiquaire l'inclinait vers l'interprétation minutieuse et patiente, vers le travail précieux. Lorsqu'il reprenait au burin le cuivre de ses eaux fortes, il s'exaltait sur le métal avec la ferveur quasi-religieuse des bons artisans du Moyen-Age, nielleurs, frappeurs d'or, damasquineurs d'épées...

De son atelier moulinois il entretenait d'actives relations avec ses camarades de la pointe demeurés à Paris. Pour tout dire, il était de la pléiade brillante d'artistes qui, sous le second Empire, se voua à la rénovation de la gravure à l'eau-forte, et lui donna la tutelle de cette Société des aquafortistes (en 1868) qu'attendait une destinée glorieuse.

Queyroi aquafortiste a laissé une œuvre considérable. Trempée aux sources classiques, elle se recommande par les plus sérieuses



qualités de style, de vigueur et de belle simplicité. Encore se recommande-t-elle à nous par un autre motif. Les meilleures estampes, celles que l'excellent maître assurément grava avec le plus d'émotion et de tendresses, sont consacrées à notre Bourbonnais.

Je pense que l'on me saura gré de placer de suite ici une récapitulation sommaire de cet imagier. D'abord, la série des albums : « Bourbon-l'Archambault » (1861) ; — « Vieux Blois » (1863), dont le succès monta jusqu'à l'olympe de Victor Hugo et attira sur l'artiste un autographe constellé d'étoiles et palpitant d'éclairs, comme une nuit de juillet ; — « Vieux Moulins » (1864), inestimable pour l'iconographie de notre ville ; — « Vieux Vendôme » (1867). Enfin « Les paysans bourbonnais », et « En Bourbonnais ».

Ces divers recueils sont devenus, dès maintenant, fort rares, mais combien plus rares encore certaines estampes isolées sur le vieux Bourges, sur Orléans, sur Tours, sur les environs de Vendôme et de Moulins !

Il importe enfin de rendre hommage à la contribution distinguée qu'Armand Queyroi apporta à la gravure sur bois. Peut-être y fut-il entraîné par son commerce d'amitié avec notre compatriote l'excellent Pierdon, le graveur préféré des grands illustrateurs du bois au siècle dernier, et en particulier de Gustave Doré ? Toujours est-il qu'il s'y montra supérieur. Sa connaissance raffinée des imagiers et vignettistes de la fin des temps gothiques le porta tout naturellement à s'essayer dans leur manière. Et je ne crois pas qu'aucun autre, pas même parmi les allemands qui ont conservé si bien cependant la bonne tradition, puisse lui être comparé. Le décor des « Heures romaines », publiées chez Mame en 1874, est un pur et délicieux chef-d'œuvre. Il en est de même pour « Les heures de la sainte Vierge (1) », enrichies supplémentairement de douze exquises compositions polychromées à la façon des miniatures, ces deux ouvrages resteront les modèles du genre. Enfin, pour ne rien négliger, à ces grands travaux pour le bois, on peut ajouter les petits : cinq modèles de « souvenirs mortuaires », édités par Desgodet en 1880 : 1° « La mort du Christ ». — 2° « L'ange portant au ciel la fille de Jaïr ». — 3° « La mort de saint Joseph ». — « 4° L'Assomption » et « Le Couronnement de la Vierge ».

Voici donc terminée l'exposition des œuvres de Queyroi, c'est la façade, c'est la vue extérieure qu'il était urgent, sans doute, de considérer tout d'abord. Mais avec quel agrément j'entre maintenant chez l'homme privé, chez le collectionneur accueillant et courtois !

(1) Mame, éditeur, 1878.

Je me rappelle cet atelier si merveilleusement archaïque, si joliment garni de belles vieilles choses que l'on avait l'impression délicieuse de pénétrer chez quelque fameux amateur, au beau temps de la Renaissance et, par exemple, d'être reçu par Florimond Robertet en personne.

J'ai dit que Queyroi avait « le goût ». Il l'avait à un degré rare. Ce collectionneur ardent s'était soigneusement gardé de *tout ramasser*. Il détestait les entassements, et ne supportait pas ce bric à brac incohérent, poussiéreux et débraillé qui sent la vulgaire brocante et où l'on redoute toujours que des puces « de l'époque » soient méchamment embusquées.

Il avait, en somme, un nombre modéré de meubles et d'objets, mais tous étaient de qualité supérieure et concouraient à la décoration générale avec une entente incomparable de l'arrangement et de la belle harmonie des formes et des couleurs...

Il me semble qu'avec l'aide du catalogue je vais replacer les nobles épaves à peu près où elles étaient. Je crois vraiment les voir encore, moelleusement caressées par la lumière amortie des vitraux. L'atelier plus long que large s'offrait en manière de galerie. Vers le milieu, une cheminée de style gothique abritait sous son manteau héraldique divers outils à feu, et — je le crois bien — jusqu'à un gril contemporain, peut-être, du connétable de Bourbon. Après la cheminée, dans le fond, se dressait une crédence de la Renaissance, singulièrement élégante en son architecture à pans. Et n'est-ce pas sur elle que j'ai admiré ce très remarquable buste en pierre polychromée du XIVe siècle qui est reproduit au catalogue et où l'on croit voir un pieux pèlerin ?

Voici, adossé au mur, un beau coffre (1), d'ailleurs connu et classé, dont la façade montre, sous des arcades gothiques, quatre personnages, quatre hommes d'armes, indicateurs précieux de l'équipement de guerre au début du XVIe siècle. Jacquemart a publié cette huche militaire dans son *Histoire du mobilier*.

Si ma mémoire me sert bien, j'ai vu sur ce coffre le charmant groupe en pierre polychromée et relevée d'or (2), œuvre délicate d'un sculpteur de la fin du XVe siècle, qui représente une Vierge debout allaitant son divin Fils. La Mère du Sauveur s'appuie, dans un mouvement délicieux d'abandon et de confiance, sur un ange qui porte le livre des Evangiles. Cette Vierge présente pour nous, en plus

(1) Catal. n° 169.
(2) *Ibid.* n° 138.

de son mérite d'art, un intérêt sentimental : elle est bourbonnaise et provient de Chantelle ou de ses environs. On voudrait espérer qu'elle ne sera pas définitivement perdue pour sa province ! Mais, — qui sait ? — Elle sera peut-être de ces Vierges que l'on emporte et qui reviennent !..

Ici, près d'une fenêtre, la vitrine renfermant le trésor des orfèvreries émaillées de Limoges. Et, spécialement, une admirable crosse (1) du XIII[e] siècle en cuivre doré, enrichie d'émaux champlevés, qui porte dans sa volute terminée en tête de reptile, un saint Michel enferrant de sa lance le plus stylisé et le plus élégant des dragons. Les morceaux de toute première valeur honorent cette vitrine. Telle cette pyxide (2) de cuivre doré, travail limousin, aussi du XIII[e] siècle, dont le décor de disques et de fleurons s'enlève sur un fond d'émail vert clair. Mais ce qui lui donne un intérêt singulier, c'est que son toit en cône est hérissé de six pointes..

Je crois bien que les prédilections d'Armand Queyroi étaient pour ses émaux. Avec quel agrément il en faisait les honneurs ! Les anecdotes venaient en foule ! A la vérité, si ses récits de chasse abondaient en épisodes heureux, en trouvailles merveilleuses, c'est qu'il chassa alors que le gibier abondait encore,... fortuné chasseur ! Je n'en veux pour preuve que l'aventure suivante.

En l'an de grâce 1861, pérégrinant dans les parages de Vendôme, le hasard, — un hasard de collectionneur ! — le conduisit au village d'Azé, innocent village, et chez le curé, brave homme de grande simplicité d'âme, qui était son ami. La cure et son jardin s'emplissaient d'une rumeur joyeuse. Les enfants du village, enfants de chœur, enfants « du catéchisme », s'y ébattaient sous l'œil bienveillant du digne recteur. Il y avait, notamment, à l'écart, dans le carré de choux presbytéral, un trio de bambins imaginatifs qui jouaient « à la goinfrerie » et singeaient les noces de Cana. Ils menaient grand bruit de ripaille avec de singuliers couverts, sortes de sébiles très plates où luisaient, çà et là, aux endroits épargnés par la poussière et la boue, d'étranges décors... Etranges à ce point qu'ils attirèrent incontinent sur la noce consternée, l'investigateur Queyroi. Et vous aurez, sans doute, une idée de son indignation et de son éblouissement, lorsque vous saurez que les couverts des petits cananéens d'Azé, les « joujoux » que leur avait abandonnés M. le curé, se composaient magnifiquement de trois admirables assiettes émaillées sur cuivre de grisailles, par Pierre

(1) Catal. n° 24.
(2) *Ibid.* n° 22.

Reymond ! Il y avait évidemment alors un dieu protecteur des beaux objets anciens qui s'égaraient dans les potagers. Ceux qui nous occupent, spécimens splendides de l'émaillerie limousine du XVIe siècle, semblent bien en apporter la preuve. Une providence spéciale suscita leur sauveur ! Ces trois assiettes, dont le décor délicieux est inspiré des occupations saisonnières, l'une représentant *la chasse*, l'autre *la moisson*, et la dernière *le travail de la laine*, figurent au catalogue de la vente sous le n° 36.

La place m'est mesurée trop étroitement pour que je puisse dénombrer, comme j'aimerais à le faire, le trésor de la rue Regnaudin. Je veux mentionner encore, cependant, quelques tableaux, en commençant par les plus vénérables. Tel ce polyptyque du XVe siècle (n° 184 du catal.), peinture sur bois, divisée en 16 compartiments rectangulaires qui offrent les principaux épisodes, exécutés sur fond d'or, de la légende de sainte Ursule. J'incline fort à penser que le peintre, auteur de cet important ouvrage, s'est inspiré de très près d'une suite de miniatures empruntées à quelque manuscrit sensiblement antérieur au temps où il travaillait. Et ces miniatures, d'ailleurs fortement empreintes de byzantinisme, lui seraient venues d'Allemagne que je n'en aurais aucune surprise.

Tel encore le triptyque de *saint Jérôme dans le désert*, avec, sur les volets, *saint Paul* à droite et *saint Pierre* à gauche (n° 193 du catal.). A l'exposition des primitifs français, en 1904, cette œuvre excellente fut attribuée « à l'un des peintres-italo-flammands qui travaillaient dans l'Est de la France dans le XVIe siècle ».

Et, sans m'arrêter trop devant ce joli tableau de l'école française du XVIe siècle (voir n° 191 du catal.) qui représente la Vierge à l'Enfant, debout sur le toit de sa maison que portent des anges, je veux saluer cependant en lui une vénérable représentation du miracle de Lorette (1).

Et voici enfin la perle de ces primitifs, « l'Adoration de l'Enfant Jésus » de Jean Swart (Groningue, 1469-1535) ; cette peinture (voir n° 182 du catal.) du vieux maître hollandais est exquise. Sous les voûtes d'une salle aux nobles perspectives d'architecture, en avant d'une vaste baie géminée, d'où la vue dévale sur un paysage minutieux, des anges et des angelots à genoux, d'autres planant, adorent le divin Enfant. Mais voici saint Joseph qui entre par une porte latérale, précédant et introduisant une visiteuse. Il tient une prosaïque chandelle dont il protège de son mieux la flamme vacillante, en fai-

(1) Le catalogue désigne fautivement ce tableau : « La Vierge protégeant une chapelle ».

sant écran de sa main. Rien de plus délicieux que ce réalisme ingénu tout embaumé de parfum mystique. Et quelle entente admirable de la composition, quelle miraculeuse finesse d'exécution, quel coloris généreux, si riche et si caressant ! C'est la joie des yeux !

L'amasseur persévérant de ces « primitifs » avait assurément une prédilection très vive pour les arts des XV[e] et XVI[e] siècles, mais il n'était pas exclusif, et la grâce légère du XVIII[e] siècle ne scandalisait nullement son âme gothique. Il en a laissé le témoignage particulièrement suggestif dans ces deux trumeaux de portes, grisailles de Chardin aimables et rares, où satyres et faunesses, grands et petits, s'ébattent avec des chèvres. Ils sont datés de 1769.

Armand Queyroi vivait donc dans l'intimité quotidienne de tous ces chefs-d'œuvre. Le collectionneur avait aménagé pour l'artiste ce petit paradis. Mais il ne s'y confinait pas en une égoïste jouissance. Il aimait les choses anciennes avec dévouement. Il les voulait connues et honorées et s'y efforçait par une propagande active. Il était charmant causeur, son apostolat fut séduisant et fécond. J'ai déjà noté la forte et heureuse influence qu'il exerça à Moulins. Conservateur de son musée, dès 1859, il mit toute son expérience à le réorganiser, à l'enrichir, à en faire un éducateur persuasif. Avec le musée urbain, son atelier s'ouvrit libéralement aux pieuses curiosités.

Une aussi zélée propagande ne demeura pas vaine. Queyroi fit école. A son contact, nombre d'excellents moulinois sentirent s'allumer en eux le feu sacré. Ils devinrent collectionneurs ! .. Notre cité se classa ainsi parmi les provinciales protectrices des arts d'autrefois, amies des muses anciennes.

. . . .

Mais elle n'oublie pas la mémoire du bon citoyen qui aida si efficacement à sa renommée de ville raffinée, de ville savante et artiste.

J'ai plaisir et honneur à m'en porter garant.

Roger DE QUIRIELLE.





NÉCROLOGIES

Le Vicomte de Durat. — Nous ne voulons pas laisser passer inaperçue dans ce *Bulletin* la mort de M. le vicomte de Durat. Un respectueux souvenir a déjà été accordé à sa mémoire, au cours d'une des dernières séances, mais le parfait gentilhomme qui avait bien voulu être des nôtres a droit de notre part à un peu plus. Il avait compris le but élevé que poursuit la Société d'Emulation et avait tenu à y donner son adhésion.

M. de Durat ne pouvait d'ailleurs manquer de s'intéresser à l'histoire du Bourbonnais et aux souvenirs de son passé. Mieux que tout autre il savait que le nom dont il perpétuait les nobles traditions était nôtre depuis longtemps déjà. Originaire du reste du pays de Combrailles dont l'histoire particulière se mêle bien souvent à celle du Bourbonnais, la maison de Durat apparaît sur la paroisse de Marcillat dès les premières années du XVIIe siècle C'est en effet par le mariage de Jean de Durat, le 13 mai 1637, avec Françoise de Luchat, dame du Ludaix, que les ancêtres du vicomte de Durat s'implantèrent sur la paroisse de Marcillat à laquelle notre regretté confrère a consacré une bonne part de son activité et de son dévoûment. Il est à peine besoin de rappeler comme témoignage, le zèle intelligent avec lequel il a su remplir les fonctions de conseiller général, et, jusqu'à sa mort, celle de maire de Marcillat ; de noter enfin que les services rendus à la cause catholique lui avaient valu d'être nommé chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire.

Né le 18 juillet 1834, Louis-Marie-Félix de Durat était fils cadet de François-César, comte de Durat, un brillant officier de notre vieille armée, et de sa seconde femme, Sophie-Hélène de Gallet de Mondragon. Le 21 novembre 1854 il avait épousé mademoiselle Athénaïs Lesclache de La Vaussange, dont il eut Louise, actuellement veuve de M. Fernand de Drouàs ; Marie, morte jeune, et Joseph vicomte de Durat, marié à mademoiselle Benoid-Pons de Fréluc.

Le vicomte de Durat est mort à Paris, le 17 décembre 1906, dans les sentiments de foi qui avaient marqué toute sa vie et sa dépouille mortelle repose à Marcillat, au sein de la terre ancestrale.

En terminant ces quelques lignes consacrées à la mémoire du confrère disparu, je n'aurai garde d'oublier que, même avant son trop court passage dans notre Société, nous lui avons dû la communication d'une intéressante matrice de sceau du XIVe siècle, trouvée à Marcillat, ayant appartenu à Etienne de Saint-Priest (1).

Philippe TIERSONNIER.

1) Voir *Bulletin*, 1906, p. 213.

Monsieur Hippolyte Delageneste. — Notre obituaire, déjà si long, vient de s'augmenter d'un nouveau nom par la mort de M. Hippolyte Delageneste, décédé à Moulins le 4 février 1907. Il était depuis bien longtemps membre de notre Société et, pour saluer sa mémoire, nous ne pouvons mieux faire que céder la parole à deux des nôtres, M. Croizier, notaire, et le docteur Méplain, président de la Croix Rouge de Moulins, les amis et collaborateurs de M. Delageneste dans plusieurs de ses œuvres les plus méritoires.

Voici les paroles élevées qu'ils prononcèrent sur la tombe de M. Delageneste, le jour des obsèques ; nous sommes heureux de pouvoir les reproduire, rendant ainsi tout ensemble un hommage mérité et au défunt et à ceux qui ont su en si bien parler.

Voici le discours de M. Croizier :

C'est en vain, Messieurs, qu'on croit honorer la mémoire des gens de bien qui sont décédés, si l'on ne va recueillir les restes de leur esprit sur ces tombeaux où l'on rend des honneurs funèbres aux tristes dépouilles de leur corps mortel.

Ces paroles d'un orateur chrétien se présentent à mon souvenir, en ce moment de deuil, lorsque je viens vous parler de l'homme excellent que fut M. Hippolyte Delageneste, pour vous représenter son affabilité exquise, sa distinction parfaite, son caractère doux et serviable, son amour pour les petits et les humbles, pour vous dire tous les sentiments de droiture, de bonté et de dévouement dont il nous a constamment donné l'exemple.

M. Delageneste était né à Moulins le 9 août 1827. Il eut devant les yeux l'image de la piété d'une mère, de la probité et de la réputation d'un père, et il entrait par son alliance, en 1863, dans une des plus honorables familles de notre ville.

Sa connaissance approfondie des affaires, son intégrité, la loyauté de son caractère, la douceur de sa nature, la distinction de ses manières le firent apprécier de ses concitoyens, et leurs suffrages l'appelèrent, en 1868, à la mairie de Moulins. Les événements de 1870 l'obligèrent à quitter ces fonctions où il avait su faire apprécier ses talents d'administrateur et sa bienveillance pour tous. Il prodigua son temps et sa peine pour l'organisation des secours aux blessés militaires et la Croix de la Légion d'honneur fut, avec justice, la récompense de son zèle et de son patriotisme.

Peu d'années après, un deuil cruel l'atteignait dans ses plus chères affections. S'éloignant du monde, se retirant des affaires, il se confina dans une retraite volontaire ; il n'eut plus qu'une pensée, se dévouer à ses deux jeunes enfants, remplir auprès d'eux le rôle de la mère charmante et adorée qu'ils avaient eu le malheur de perdre, et reporter sur eux toute la tendresse et la sensibilité qui débordaient de son cœur.

Il avait été auprès d'un père le plus dévoué et le plus aimant des fils ; il fut envers ses enfants le meilleur et le plus affectueux des pères.

Le dévouement en tout et envers tous, n'est-ce pas là, Messieurs, la vie entière de M. Delageneste ?

De ses nombreuses fonctions, il ne voulut garder que celles où sa bonté et sa charité pouvaient avoir un libre essor et se développer



avec toute la générosité de son âme. La Caisse d'Epargne, la Croix Rouge, les Ecoles libres furent les œuvres auxquelles il se consacra et sur lesquelles il concentra toute son ardeur et toutes ses facultés.

La Caisse d'Epargne était une de ses œuvres de prédilection. Entré comme membre fondateur en 1853, successivement secrétaire et vice-président, il en devint président en 1870.

Vous savez tous, Messieurs, comment M. Delageneste s'acquitta de ses fonctions pendant les trente années qu'il resta à notre tête. Maintes fois vous avez apprécié son administration entendue, le charme de ses discours, cette politesse affable qu'il possédait à un si haut degré. Et, lorsque sentant les premières atteintes de la maladie, il voulut, à notre grand regret et malgré nos plus pressantes sollicitations, quitter la présidence, c'est par acclamation unanime qu'il fut nommé président honoraire. Nous aimions à le rattacher à nous par ce titre, et nous savons que, tout en ne venant pas assister à nos réunions, il s'intéressait à nos travaux et à la prospérité de notre Caisse d'Epargne à laquelle il avait contribué par la direction qu'il en avait eue, pendant tant d'années, avec une supériorité si remarquable.

Aux qualités de l'homme public et privé M. Delageneste joignait celles du vrai chrétien. Il pratiquait sa religion sans ostentation, mais avec simplicité et sincérité. Ses derniers moments furent empreints d'une telle foi qu'ils firent l'édification de tous ceux qui l'entouraient.

En ce jour de tristesse, Messieurs, pour nous, qui croyons que nous n'allons pas au néant et qu'à la vie présente succède l'éternité, notre consolation est de penser que Dieu consacre par la vie éternelle et la vie heureuse celui dont l'existence entière ne fut qu'un dévouement incessant.

Discours du Docteur Méplain

Mesdames, Messieurs,

Vous venez d'entendre la parole émue d'un ami, d'un ancien collaborateur, d'un successeur de M. Delageneste, vous retracer les grandes lignes de cette vie si intelligemment et si utilement remplie. Bien mieux que je ne saurais le faire il a apporté le juste témoignage des éminents services rendus à notre cité par son ancien maire, à notre Caisse d'Epargne par celui qui fut pour elle, pendant de longues années, un incomparable président. Evoquerai-je à mon tour l'impeccable droiture de ce caractère, l'élégance de cet esprit aux grâces presque féminines, le charme de son amitié sûre et dévouée ? A quoi bon ! Et que pourrait m'inspirer ma vieille et profonde affection qui ne soit déjà dans le cœur et sur les lèvres de vous tous qui l'avez connu et aimé ?

Mais entre les titres que s'est si justement acquis notre regretté ami à la reconnaissance publique, il en est un qu'il m'appartenait à moi, ancien collaborateur et successeur aussi, de rappeler à la mémoire de ceux d'entre vous qui ont assez vécu pour se souvenir des angoisses et des douleurs comme aussi des nobles efforts de l'année terrible.

C'était le 24 juillet 1870. La guerre était déclarée depuis quelques jours à peine. Chacun avait le sentiment qu'une partie était engagée dont la gravité serait extrême ; et, sous le coup d'une profonde émotion patriotique, des comités se formaient pour assister les combattants et secourir leurs familles. Ce jour-là, un grand nombre de notables moulinois s'étaient réunis pour cet objet à l'hôtel de ville.

Sans hésitation, l'unanimité désigna M. Delageneste pour présider le comité naissant.

C'est qu'alors Moulins connaissait bien et savait apprécier à sa valeur ce caractère généreux et sensible autant que sage, méthodique et admirablement ordonné. Aucun autre plus que lui ne paraissait apte à organiser et à diriger une œuvre délicate et difficile. Et ce fut, en effet, par ses qualités d'ordre et de sagesse, par une administration habile, économe et pratique, en même temps que par son dévouement sans borne, que le président du comité moulinois de secours aux blessés fit, pendant toute la guerre, l'admiration de ses collaborateurs.

L'œuvre du comité fut considérable Des sommes énormes furent recueillies et, chose merveilleuse en France, dépensées sans gaspillage. Président général de l'œuvre, M. Delageneste en était véritablement l'âme directrice, apportant à chacun des sous-comités son contingent personnel de travail et d'idées, mais avec un tact et une délicatesse extrêmes, toujours attentif à respecter les initiatives et les manières de voir de ses collègues.

De ceux-ci je n'ai garde de vouloir amoindrir les mérites qui, pour presques tous, furent au-dessus de tout éloge. Mais s'il est vrai qu'au général et non point au soldat appartient la victoire, il faut aussi reconnaître qu'une œuvre telle que celle de la Croix-Rouge vaut surtout par ce que vaut l'esprit qui la dirige.

Honneur donc à celui qui, au milieu de la confusion générale, des découragements, des affolements de cette douloureuse époque, sut si utilement et si efficacement grouper les bonnes volontés et diriger les efforts.

Sur la proposition du conseil général de la Société française de Secours aux blessés, la croix de la Légion d'honneur vint, à l'issue de la guerre, récompenser tant de dévouement à l'œuvre patriotique. Jamais la croix d'honneur ne justifia mieux son noble nom qu'en venant se placer sur le cœur de notre ami.

BIBLIOGRAPHIE

PAUL BAER. — **Les institutions municipales de Moulins sous l'ancien régime**. — Paris, Larose et Tenin, 1906, in-16, 505 pages.

Ce livre est une thèse de doctorat en droit, mais une thèse de doctorat en droit extraordinaire, traitée comme l'étaient les anciennes thèses de doctorat en droit au temps que des lois militaires, en ceci regrettables, n'en déterminaient point la présentation. C'est un travail consciencieusement étudié et traité, qui rendra des services aux historiens des institutions municipales et aux historiens de la ville de Moulins.

Le sujet était pour ainsi dire neuf, car c'est vainement qu'on en chercherait une étude approfondie dans les deux gros volumes consacrés à l'*Histoire de Moulins* par M. Henry Faure, qui, après avoir

rapidement (1) passé sur la période antérieure au xvi• siècle, s'étend, avec plus de détails, sur les derniers siècles de l'ancien régime. M. Baër a prétendu faire le contraire, s'attachant « à étudier les débuts des institutions et à montrer les transformations dans la période historique la plus originale, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'intervention du pouvoir royal ait eu une influence prépondérante dans la vie municipale ». A vrai dire, ce programme n'est pas complètement rempli et, ce que l'auteur donne, c'est surtout un exposé des institutions au xv• et au xvi• siècle.

L'ouvrage comprend quatre parties : 1• les origines ; 2• les magistrats municipaux ; 3• l'administration municipale ; 4• les rapports de la ville avec les pouvoirs extérieurs.

La première partie, qui conduit le lecteur jusqu'au xiv• siècle, aurait peut-être pu être traitée avec plus d'ampleur et se rapprocher de l'*Histoire de Beauvais et de ses institutions communales jusqu'au commencement du XV• siècle*, par L.-H. Labande, de l'*Histoire des institutions municipales de Senlis*, par M. J. Flammermont, des *Etudes sur les institutions municipales de Saint-Omer... jusqu'au XIV• siècle*, de A. Giry. A la vérité, ces villes du Nord possèdent des archives singulièrement plus riches et plus anciennes que le dépôt communal de Moulins, mais, au défaut de ce dernier, les titres des Archives Nationales et le *Thesaurus Sylviniacensis*, auraient néanmoins permis, je le crois, d'allonger, pour notre profit, tout le chapitre du début. Les chartes de franchise de Moulins depuis la première, accordée en 1232, sont tout à fait bien analysées et plus complètement qu'elles ne l'avaient été jusqu'ici par Chazaud, par Vayssière et par Grassoreille.

Dans la deuxième partie, en reprenant sur un point l'étude des chartes de franchise, M. Baër distingue, dans les coutumes du Bourbonnais en général, trois organes de l'administration municipale : 1• l'assemblée générale des bourgeois ; 2• quatre d'entre eux élus par l'assemblée et chargés par le duc de surveiller la levée de l'impôt que chaque bourgeois doit payer ; 3• un groupe de bourgeois, 20 à Gannat, 12 à Montluçon, dont le rôle aurait consisté seulement à répartir les collectes municipales. Mais, dans la première section du chapitre premier de la deuxième partie, où est exposée cette organisation, on ne voit pas assez que *les quatre*, second et très important de ces organes, ne figurent point dans la charte de 1232, et qu'ils n'apparaissent seulement que dans la charte de 1244 par laquelle le duc affranchit les bourgeois des deux cents livres annuelles imposées par la charte de 1232 et institue à la place un cens de six sous par tête ; on comprend, en effet, que, changeant ainsi la nature de l'im-

(1) Voir au tome Ier, les chapitres ii, iv, vi, qui contiennent sur les institutions municipales, quelques passages noyés dans le récit des événements.

pôt, le duc ait créé un organe chargé d'en vérifier l'exacte perception, organe déjà en fonction à Gannat et à Montluçon. M. Baër, qui a cependant conduit avec habileté cette discussion assez délicate, aurait pu revenir sans crainte sur cette innovation de 1244 et rappeler au lecteur ce qu'il avait dit à la fin du chapitre II de sa première partie. Ces quatre bourgeois eurent, en effet, une fortune brillante ; ce sont les consuls du XIV[e] siècle et les échevins-consuls du XVI[e].

La section consacrée, dans cette deuxième partie, aux assemblées municipales est également intéressante : l'assemblée générale des bourgeois, restreinte et régularisée par la charte municipale d'Anne de Beaujeu en 1518 (charte inédite jusqu'au présent ouvrage), transformée, au début du XVII[e] siècle (1620), en conseil de 36 habitants, qui peuvent encore cependant choisir leur maire et leurs échevins, jusqu'à la création des offices vénaux de maires perpétuels (1692), pour en arriver enfin à 1776, date de la réorganisation du corps municipal, composé à l'image de celui du XVI[e] siècle, mais soumis à la nomination du roi, toutes les variations de ces organes ainsi que les fonctions des divers officiers de la ville, sont clairement mises au jour et leur exposé constitue une excellente contribution à l'histoire des institutions municipales.

Dans la troisième partie, l'administration proprement dite, il faut noter tout le parti que M. Baër, le premier, a su tirer des comptes municipaux de Moulins, dont il a tort de ne donner qu'incidemment (p. 357) la date initiale (1400). Là se trouve l'histoire administrative des ponts de Moulins, des enceintes de la ville, des chemins, des fontaines, de l'hygiène et des mesures d'assistance publique. Pour cette dernière section, il ressort de l'exposé que l'auteur donne lui-même que des efforts incessants étaient faits pour venir en aide aux pauvres et surtout aux malades en temps d'épidémie ; et si M. Baër juge que « le corps commun des bourgeois ne paraît pas au XV[e] siècle, diriger son attention sur les malheureux », il ajoute sans insister, car cette question sort un peu du sujet, que les œuvres d'assistance privée, si nombreuses au moyen âge, avaient assumé cette partie du *devoir social ;* les pages consacrées à la peste complètent utilement ce qu'a dit dans une brochure récente notre confrère M. l'abbé Moret. M. Baër parle plus loin de l'instruction publique et y est plus précis, sur les points communs traités aussi par M. Bouchard, que l'*Histoire du Collège de Moulins* de ce dernier. Il constate, p. 262, qu'on ne trouve trace, dans les comptes, d'aucun établissement d'instruction primaire à côté du collège qui s'y trouve fréquemment mentionné, et en déduit sagement, non pas que l'enseignement primaire n'était point donné à Moulins, mais qu'il était sans doute joint à l'enseignement secondaire dans le même établissement ; une allusion à Louis Aubery, fondateur des écoles charitables de Moulins en 1680, aurait dû trouver ici à sa place. Je signalerai encore particulièrement la section IV du

chapitre 1er de la troisième partie concernant l'agriculture, le commerce et l'industrie, où l'on trouve de bons renseignements sur le salaire des ouvriers, et tout le chapitre II qui énumère les ressources municipales (foires et marchés, navigation de l'Allier, etc.).

Au juriste qui a pris la plume de l'historien pour écrire cette très intéressante étude sur le passé des institutions administratives, il faut bien faire quelques critiques de métier. La bibliographie du sujet, travail obscur, fort aride mais indispensable, semble n'avoir pas été suffisamment préparée, et l'index placé à la fin de l'ouvrage est loin d'être complet et précis. Il n'en est pas de même pour les sources manuscrites qui sont bien indiquées ; M. Baër a eu seulement le tort, à propos de la plus importante de toutes, les archives municipales de Moulins, de donner les vieilles cotes d'un inventaire, très détaillé, je le veux bien, de 1777 ; puisqu'il existe un inventaire moderne imprimé, trop sommaire je le veux bien encore, pourquoi n'y pas renvoyer le lecteur éloigné du Bourbonnais, américain ou allemand, par exemple, et n'ayant à sa disposition que cet inventaire imprimé (1) ? Les sources, dans les notes placées au bas des pages, sont indiquées et abrégées de façon parfois peu claire ; pour ces abréviations spéciales, il convient d'adopter la forme habituelle, que tous les érudits comprennent, et ne pas abréger *manuscrit* par *mst*, mais par *ms.*, etc. ; écrire en note : « *Arch. Dép.* 115 », ne signifie rien, les archives départementales n'ayant pas une numérotation unique, mais étant divisées en séries dont chacune a reçu une suite de numéros qui lui est spéciale. Il aurait encore été bon de surveiller l'orthographe des noms propres, de leur donner la forme moderne, car, à moins de bien connaître la région, le lecteur pourrait chercher trop longtemps Mérinchal dans « Maranchal » (p. 102) et Neuvy dans « Neulvis » p. 445). De même pour les dates, qui eussent dû être ramenées au nouveau style chaque fois que le document était antérieur à la fête de Pâques. J'ajouterai enfin qu'il y a plusieurs erreurs évidentes de lecture, qui, à vrai dire, n'ont jamais conduit l'auteur à des conclusions fausses, mais qu'il est toujours bon d'éviter. Enfin, des nombreux noms de personnes citées dans le cours de l'ouvrage, il était presque indispensable de dresser une table alphabétique.

Cela dit, et qui prouve que l'érudition est un métier nécessitant une préparation, il reste que le travail de M. Baër mérite d'être étudié avec soin, qu'il entre en bonne place dans la bibliographie de l'histoire des institutions administratives, et qu'au point de vue local, il fournit des renseignements très neufs, comme, par exemple ceux qui concernent la première mairie de Moulins, installée en 1430, dans

(1) Les cotes de l'ancien inventaire peuvent cependant servir encore sur place, chaque pièce devant simplement être cherchée, sur les rayons, à son numéro d'ordre.



une maison louée, en 1455 dans une maison achetée rue de la Corroierie et, en 1537, dans une grosse tour de l'enceinte, à l'emplacement actuel du Cercle bourbonnais.

PIERRE FLAMENT.

***

Autour de Jacquemart, par Henri BAGUET, couverture et dessins de Louis GALFIONE.

L'imprimeur de ce volume de vers de 141 pages, est notre confrère Crépin-Leblond. C'est tout dire. Quant à l'éditeur, c'est Henri Baguet lui-même, 13, rue François-Péron à Moulins.

L'auteur s'est promené et au cours de ses « ballades » il a su voir. Au reste, ce qu'il a voulu faire, il le dit en cette pièce liminaire :

Mon vieux pat'lin bourbonnais
Toi si calme, si tranquille,
J' vais chanter tous tes attraits,
Bien que j' soy' pas un Banville !

J' veux, dans *Autour de Jacq'mart*
Réunir les bonn's binettes,
Des « types » qu' sont bien à part,
Des Champins aux Epinettes.

J' veux parler de tes faubourgs,
D' tes environs, d' tes promenades,
D' tes bons et d' tes mauvais jours,
J' mets en chansons mes ballades.

Si l'on tourne les feuillets, bien vite on voit que le poète a composé ses vers en argot, ce qui fait que le *glossaire argotique* terminant l'ouvrage n'est pas inutile. Mais en vérité pourquoi avoir chanté Moulins en un langage qu'on ne connait guère autour de Jacquemart ? Si le jeune poète ne voulait point versifier en bon français de France, pourquoi n'a-t-il pas du moins emprunté notre vieux patois local?

PHILIPPE TIERSONNIER.



Le Directeur-Gérant : C. GRÉGOIRE.

Moulins. — Imp. Etienne AUCLAIRE.





PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 4 MARS 1907

PRÉSIDENCE DE M. TIERSONNIER.

Étaient présents : Mme la comtesse L. de Fradel ; Mlle F. de Bonand ; MM. l'abbé Berthoumieu, l'abbé Clément, l'abbé Clusel, Denier, Flament, Frobert, L. Grégoire, Morand. — Excusés : MM. Bertrand, René Chabot, l'abbé Desnoix, Milcent, Mitton, Queyroi et R. de Quirielle.

— Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance, à propos duquel M. l'abbé Clément fait remarquer, de la part de Mme Musnier, que les conditions de vente du château de la Motte, à Vicq, n'en comportent pas la démolition ; s'il était question d'une démolition quelconque, la responsabilité ne pourrait incomber qu'à l'acquéreur. M. l'abbé Clément observe également que l'intérieur de l'église de Saint-Menoux, donné hors texte, a été par erreur attribué à la plume experte de M. Guillaumier et est une photographie due à M. l'abbé Duriat.

— M. le Président souhaite la bienvenue à Mlle de Bonand, qui remercie aimablement.

— Dépouillement de la correspondance. — Lettre de M. E. Le Brun sur une édition des coutumes du Bourbonnais en deux parties ; 1re partie : *Les coustumes du pays et duché du Bourbonnoys*, et à la fin : *Cy finissent les coustumes de la duché et pays de Bourbonnoys. Imprimées à Lyon par Claude Dauost autrement dict de Troys pour Eustache Marion, librayre demeurant à Molins en Bourbonnoys ;* 2e partie : *Les Ordonnances touchant le greffe de la sénéchaussée de Bourbonnoys et autres choses contenues en icelles. Leues et publiées en l'auditoire de ladicte Court, le jeudi de l'audience dernier jour d'avril l'an mil cinq cens et six, desquelles la teneur suit ;* et à la fin : *Imprimé à Lyon par Eustache Marion, libraire de Molins, l'an mil CCCCC et X, XXVI jour d'avril.* Ce curieux petit livre a mal-

heureusement depuis passé l'Atlantique. — Lettres : de la Société historique et archéologique du Périgord, acceptant l'échange de son *Bulletin* avec le nôtre ; — de l'Institut de Carthage qui envoie dix affiches relatives aux fêtes du 2 avril prochain : M. Flament prendra les dispositions nécessaires pour les faire placer ; — de M. le bibliothécaire de la ville de Moulins, accusant réception des journaux que la Société a offerts à la bibliothèque municipale ; — du Président du Comité d'organisation du Congrès préhistorique de France qui se tiendra à Autun, à partir du 13 août. — Bulletin de souscription à une *Histoire de... Cambrai pendant la Révolution...*, par l'abbé A. Pastoors.

— Ouvrages offerts à la Société : Maurice Labussière, *Petit code pratique du pêcheur en eau douce*, Paris, 1906, in-12, 104 p. — Dr A. Mony, *Notes d'ambulance, août 1870, février 1871*, Paris, 1907, in-16, II-490 p. — Commandant du Broc de Segange, *Anciens et nouveaux vocables des chapelles de Notre-Dame de Moulins...* Moulins, Auclaire, 1907, in-8°, 43 p. — *Catalogue des objets d'art .. composant la collection de feu M. Armand Queyroi...* Paris, 1907, in-4°, XII-39 p. (offert par M. Gustave Queyroi en mémoire de son père). — *Congrès archéologique de France, LXXIIe session tenue à Beauvais en 1905*, Paris-Caen, 1906, in-8°, LIX-719 p. (offert par M. E. Lefèvre-Pontalis).

— Dons au Musée : de notre confrère Me Sabatier, notaire, un double tournois de bronze d'Henri de La Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon (1555-1623), père du maréchal de Turenne, monnaie trouvée dans le jardin de notre confrère ; — de notre confrère M. Blondeau, entrepreneur de menuiserie, deux grands morceaux d'une frise Renaissance, en calcaire, et dont les ornements feuillagés présentent de loin en loin trois dragons ailés et un dauphin, avec les initiales A... C... A (coupée en deux par un fleuron)... G.

— M. Tiersonnier fait ensuite en ces termes le compte rendu des publications reçues depuis la séance dernière :

« *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, T. LX, 1906. *Notes sur les vases appelés à biberon trouvés dans les sépultures d'enfants (Epoque gallo-romaine)*, par M. le docteur H. Coulon. L'auteur pense que ces vases, au moins ceux qu'il a vus, ne pouvaient être des biberons, car, dit-il, si on présente un de ces vases à la bouche d'un enfant, on s'aperçoit de suite combien la position et la direction du bec rendent la succion difficile. Le col du vase, surtout quand il est un peu penché, venant s'appuyer sur le nez et gêner l'enfant, selon le docteur Coulon, il est plus vraisemblable de voir dans ces petits récipients de simples poteries funéraires, ou même de simples jouets rappelant le souvenir des enfants et marquant leur sépulture. — *L'origine du jeu de cartes*, par le docteur H. Bombart. L'auteur produit des

documents desquels il résulte qu'on jouait aux cartes à La Haye, en 1391, et au Quesnoy, probablement en 1393 et sûrement en 1395.

« Dans les *Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo*, 1906, à signaler : Vieilles chansons de Saint-Malo, recueillies et commentées par E. HERPIN. Parmi ces chansons, il en est qui sont connues bien loin des remparts malouins, telles la romance : *Combien j'ai douce souvenance*, de Chateaubriand, ou *Dodo! l'enfant do*, ou encore la chanson *Bon voyage M. Dumollet*, et même parmi les chansons de corsaires, celle des *marins de Surcouf*: « *Le 31 du mois d'août* » que j'ai encore entendu chanter par des soldats d'infanterie de marine. L'article est plein d'esprit et fort bien écrit.

La *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1er février 1907, publie le commencement d'une *étude bibliographique sur les éditions de « l'antiquité de Bourdeaux » d'Elie Vinet saintongeais, principal du collège de Guyanne, à Bordeaux, au XVIe siècle.* — Cette étude est due à la plume de M. Ern. Labadie. L'auteur est amené à parler du voyage que Charles IX fit à travers la France en 1564, 1565 et 1566 et raconte que les fêtes données au jeune roi pendant son séjour à Bordeaux furent contrariées par des pluies persistantes, si bien que quand il revit quelque temps après le président Lagebaston *à Moulins*, il ne manqua pas de lui demander s'il pleuvait encore à Bordeaux. On trouverait peut-être des détails sur le séjour de Charles IX à Moulins (1) et sur son itinéraire en Bourbonnais dans l'ouvrage suivant cité en note par M. Labadie : *Recueil et Discours du voyage du roi Charles IX.... faisant son dit voyage es ses pays et province de Champaigne, Bourgoigne, Daulphine, Provence, Languedoc, Gascoigne, Baïonne et plusieurs autres lieux, ès années 1564 et 1565*, recueillis par Abel Jouan, Paris, 1566, petit in-8°, réimprimés dans : *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France (de 1546 à 1653)*, recueillies par le marquis d'Aubais et publiées avec des notes, par Léon Ménard, Paris, 1759, 3 vol. in-4°.

Dans la *Revue Mabillon*, numéro de février 1907, je relève page 343, un compte rendu bibliographique de l'*Histoire du canton de Montmaraud*, de notre confrère C. Grégoire.

« *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, T. XLV, 1906. Page 206, dans la fin d'un très intéressant et même amusant article de M. Jean Martellière, intitulé : *La bonne aventure du Gué du Loir, ses propriétaires — ses hôtes*, se trouve mention du mariage, à Moulins, le 21 octobre 1548, en présence du roi de France, d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, avec Jeanne d'Albret (2) ; d'eux devait naître Henri IV. Quelques jours après, la cour quitta Moulins. Le 28 octobre elle était à Sancerre et le 2 novembre à Gien.

— Lecture est faite du programme dressé par M. C. GRÉGOIRE, de notre prochaine excursion de Saint-Pourçain à Saint-Pourçain, fixée à la date du mercredi 12 juin. Sur la proposition de notre confrère,

(1) Le roi était à Moulins en janvier 1566 et c'est pendant ce séjour que fut rendue la fameuse *Ordonnance de Moulins*. Voir sur ce séjour *Archives historiques du Bourbonnais*. T. Ier, p. 159.

(2) Un court paragraphe est consacré à ce mariage et au séjour d'Henri II à Moulins, dans l'*Histoire de Moulins*, de M. H. Faure. Tome Ier, p. 77.



la Société vote une somme de 30 francs pour les illustrations du compte rendu par la photographie.

— M. Frobert, trésorier, donne l'état des comptes de l'exercice écoulé et le projet de budget pour l'exercice suivant ; l'ensemble est approuvé et M. le président se fait l'interprète de la Société pour adresser à notre trésorier les plus vifs remerciements pour son dévoué concours. Il résulte du compte rendu de M. Frobert que MM. de Boulois et l'abbé Chenillat doivent être considérés comme démissionnaires.

— M. Tiersonnier communique deux médailles qui lui ont été soumises par M. Fournier fils, demeurant 19, rue du Théâtre ; la première est une monnaie du prieuré de Souvigny, en argent, de 1140 environ ; l'autre un jeton du maire de Moulins, au nom et aux armes de M. Cadier de Veauce (1766).

— Il propose également une courte excursion aux petits châteaux de Rochefort, de Ris, de Fourchault et de Bost, tous quatre sur le territoire de la commune de Besson où il a eu l'occasion d'aller récemment ; il donne sur le premier quelques détails intéressants qui légitiment l'empressement avec lequel sa proposition est acceptée pour la belle saison et regrette particulièrement quelques dégradations qui y ont été commises.

— M. l'abbé Clément signale dans le *Congrès archéologique de 1907*, divers passages relatifs à des localités bourbonnaises, dans le volume très intéressant offert par M. Lefèvre-Pontalis et qui renferme le compte rendu de la 72e session des congrès archéologiques de France, qui s'est tenue à Beauvais en 1905. A propos des torques d'or de Saint-Leu-d'Esserent (Oise), M. le comte Olivier Costa de Beauregard comprend Jaligny (Allier) dans l'aire géographique des torques et des croissants irlandais en France (texte p. 292, carte 301). Le docte auteur rappelle qu'à « Jaligny, au lieu dit du Champ-Bonnet, près le hameau de Marseigne, on trouva les objets suivants dont les deux premiers furent fondus, les trois derniers acquis par le Musée de Saint-Germain : — bracelet d'or uni ; — laure d'or enroulée « en ressort de sonnette », de 0m01 de largeur ; — torques d'or hélicoïdales à crochet conique (inv., 8579) semblable à celui de Saint-Leu-d'Esserent, mais de dimensions notablement inférieures ; — crochet conique en or, ayant certainement fait partie d'un bijou semblable au précédent (inv., 9602) ; — quart d'un très gros culot hémisphérique de bronze fondu (inv., 9603), semblable à ceux reconnus à Venat, et dans d'autres fonderies de la même époque. »

Enfin, il fait observer que dans cette trouvaille faite en deux reprises (1868-1869) dans un espace de trois à quatre mètres de surface seulement, torques d'or et culot de bronze présentent toutes chances de contemporanéité puisqu'aucune autre découverte d'antiquité n'a été signalée en ce lieu au cours de l'enquête faite sur place par les soins du Dr Bailleau, notre savant confrère de Pierrefitte.

Dans ce même volume, M. Lefèvre-Pontalis, le distingué président de la Société française d'Archéologie, montre qu'il connait bien nos monuments bourbonnais ; il signale (p. 160) à l'église de Morienval (Oise) l'absence de chapelles rayonnantes, comme à Veauce (Allier), et à propos des clochers du XIIIe et du XIVe siècles, dans le Beauvaisis et le Valois (p. 602), il rapproche la flèche de Chamant, près Senlis, du clocher de Saint-Menoux (Allier).

— M. Denier, communique un ouvrage intitulé : *La Foi couronnée, ou le massacre des pasteurs catholiques pendant le Révolution française, poëme en cinq chants, accompagné de notes historiques et théologiques* (Londres, Dulau et Cie, 1799). On trouve dans ce curieux ouvrage la liste des prêtres membres de l'Assemblée qui prêtèrent serment ; la liste des évêques constitutionnels ; la liste des prêtres massacrés à Paris ; celle des prêtres qui échappèrent aux massacres des Carmes ; les prêtres du dépôt de Rochefort et de celui de l'île de Ré ; ceux qui furent déportés à la Guyane ;,etc.

— M. L. Grégoire fait passer un ouvrage de Jean Duret ayant pour titre : *Commentaires ou advertissemens sur l'édict d'Henry, roy de France....faisant droict aux remonstrances proposées par les Etats du royaume assembléz par son commandement sur la ville de Bloys l'an 1576...* (Lyon, Pierre Rigaud, 1602, petit in-8°).

— MM. le chanoine Dupont et A. de Lamaugarny, présentés à la dernière séance, sont élus.

— Sont présentés comme membres titulaires : M. l'abbé G. Audin, curé de Treteau, par Jaligny (Allier), par MM. Tiersonnier, E. Clayeux et l'abbé Clément ; — M. Auguste Bardonnet, propriétaire-agriculteur à la Coulardie, commune de Toulon-sur-Allier, et prochainement à Agonges, par M. Tiersonnier, Madame la comtesse de Fradel et M. l'abbé Clément; — M. le comte de Champfeu, capitaine de frégate en retraite à Cherbourg (Manche), par MM. Tiersonnier, R. de Quirielle et le commandant du Broc de Segange.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

P. F.





DE MOULINS A SAINT-DENIS

Curieuse odyssée du cercueil royal de Louise de Lorraine, comtesse de Vaudemont, épouse de Henri III, décédée à Moulins, le 29 janvier 1601 (1)

Le deux août 1589, le dernier des Valois tombait sous le couteau d'un assassin ; la reine Louise de Lorraine se retirait à Chenonceaux pour pleurer et prier, passant le reste de ses jours dans le silence et la solitude.

Une fois l'an elle quittait son château pour venir à Paris, elle visitait les couvents, les pauvres, et prodiguait partout la double aumône de la richesse et de la bonté.

En 1601, ayant poussé son voyage jusqu'à Moulins (2), elle y tomba malade et fut forcée de s'aliter ; en dépit des soins que lui donna Jean de Lorme, son premier médecin, une des illustrations médicales du Bourbonnais, elle y mourut au bout de quelques jours, demandant la chapelle d'un couvent pour son repos éternel. Le Révérend Père Thomas, capucin d'Avignon, prononça son oraison funèbre devant une foule attendrie, témoin de ses vertus et de sa charité inépuisable (3).

Le corps de Louise de Lorraine fut inhumé provisoirement à Moulins.

(1) Ces renseignements sont extraits d'un livre paru chez Perrin et Cie : *Les tombeaux des rois sous la Terreur*, du Docteur Max Billard. C'est à une gracieuse autorisation de la maison Perrin que nous devons de pouvoir reproduire les deux gravures qui accompagnent la présente notice.

(2) Ce n'était pas, du reste, la première fois qu'elle y venait, ce qui se conçoit puisqu'elle était, comme reine douairière, duchesse de Bourbonnais. Elle séjourna notamment à Moulins en 1592 et en 1593. Voir à ce sujet l'intéressante brochure du commandant du Broc de Segange, récemment parue sous ce titre : *Anciens et nouveaux vocables des chapelles de la Cathédrale....* Moulins, Auclaire, 1907 ; consulter en particulier la note 1 de la page 35.

(3) Cette oraison funèbre nous a été conservée par un jeune poète moulinois, Etienne Bournier, qui l'a reproduite de mémoire.



(Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale.)

Moulins — Imp. Ét. Auclaire

De son vivant, elle avait conçu le dessein de fonder à Bourges un couvent de Capucines ; n'ayant pu réaliser son projet, elle laissa à sa mort une somme de 600.000 livres pour cette fondation.

Madame de Luxembourg, duchesse de Mercœur, sa belle sœur, résolut d'exécuter les volontés dernières de la reine défunte et fondait à Paris, en 1605 l'ordre des « Filles de la Passion », faubourg Saint-Antoine, puis plus tard rue Saint-Honoré.

Lorsque Louvois voulut créer la Place Vendôme, le couvent des Capucines fut acheté et la communauté transférée rue Neuve-des-Champs. La nouvelle église des Capucines abrita alors dans un de ses caveaux le cercueil de Louise de Lorraine, elle renfermait en outre les tombeaux de Louvois, du duc de Créquy et de Mme de Pompadour.

Survint la Révolution. La chapelle des Capucines fut transformée en Hôtel des Monnaies, d'où sortirent ces assignats qui inondèrent le pays.

La tourmente étant passée, la chapelle fut mise en vente. Un bourgeois de l'époque mit le compas et l'équerre dans le monument consacré par tant de souvenirs, il crépit les murs, dressa des cloisons, entassa des constructions de plusieurs étages, en fit une véritable cité.

Or, il arriva qu'au cours de ces divers aménagements. les ouvriers mirent à jour l'orifice d'un caveau abandonné. Ce fut pour l'architecte une inspiration subite, il fit édifier sur cette fosse toute trouvée un de ces édicules que la pruderie française baptise aujourd'hui d'un nom d'outre-Manche

En 1806, lors du percement de la rue de la Paix, ce quartier populeux était démoli et la chapelle fut abattue. Quel ne fut pas l'étonnement des ouvriers appelés à vider la fosse d'y trouver enfouie sous la vase une immense caisse rectangulaire à son métallique dont la présence en pareil lieu leur parut inexplicable.

La stupéfaction fut à son comble, quand après avoir débarrassé l'enveloppe de plomb de son enduit noirâtre, on lut sur une plaque de marbre :

CI GIST
LOUISE DE LORRAINE
ROYNE DE FRANCE ET DE POLOGNE
QUI DÉCEDA A MOULINS, L'AN MIL SIX CENS UN
ET LAISSA VINGT MIL ESCUS
POUR LA CONSTRUCTION DE CE COUVENT
QUE MARIE DE LUXEMBOURG

DUCHESSE DE MERCŒUR SA BELLE-SŒUR,
A FAICT BASTIR L'AN MIL SIX CENT CINQ
PRIEZ DIEU POUR ELLE (1)

Le jour même, le ban et l'arrière-ban, tout le clan des antiquaires et des archéologues, accouraient en hâte voir le nouveau trésor archéologique, et le mouchoir sur la bouche, les narines serrées, les curieux demeurent toute une après midi, penchés sur ce cercueil, plongés dans l'abîme de leurs méditations.

Le Conseil des Ministres sous la présidence de l'Empereur ordonna l'achat d'une concession au Père-Lachaise et l'on déposa dans un coin de terre les restes de l'ancienne reine de France à peu près comme on enterre les suppliciés.

En 1815 Louis XVIII rentrait à Paris sous une voûte de drapeaux blancs. Dès les premiers moments, il songea à faire tranporter à Saint-Denis les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette, le cercueil de Louis VII qui, dans l'abbaye de Barbeau, avait échappé aux profanations d'octobre 1793.

Le Roi ayant appris l'odyssée de ce cercueil enfoui en un lieu si étrange et qu'un hasard avait seul exhumé, en ordonna le transfert dans le caveau des Bourbons.

Le 16 janvier 1817, le corps de Louise de Lorraine fut déposé provisoirement dans l'ancien caveau de Turenne et repose aujourd'hui dans le caveau des Bourbons, aux côtés de Louis XVI et de Marie-Antoinette, de Louis VII, du duc de Berry, de Mesdames Victoire et Adélaïde, du prince de Condé et de son fils, de Louis XVIII dont la housse de velours violet rehaussée de galons d'or brille encore sous la poussière (2).

M. DÉNIER.

(1) Cette épitaphe gravée en lettres rouges était encadrée par une bordure de larmes et de croix de Lorraine.

Les armes paternelles de Louise de Lorraine étaient : « *d'or, à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent, au lambel d'azur en chef brochant sur le tout.* »

(2) Voici dans quels termes le sieur Desfougis (Fiacre-Margonneau dit Desfougis), curé de Saint-Pourçain-Malchère, a mentionné dans son registre paroissial le décès de Louise de Lorraine : « Et le vingt-neufiesme jour de janvier mil six centz et ung, déceda la royne douhairière, femme de feu Henry de Valois, quand vivoit roy de France et de Pologne laquelle trespassa au chasteau de Molins, où je fus luy bailler de l'eau béniste, et tout le monde qui y voulloit aller. (VAYSSIÈRE, *Quinzaine bourbonnaise*, II, 1893, et Archives de l'Allier, E supplément, Registres paroissiaux de Saint-Pourçain-Malchère. Dans son précieux inventaire notre confrère M. Claudon, conservateur des Archives de la Côte-d'Or, a reproduit *in extenso* la note du curé.)



Le Connétable de Bourbon à Besançon

EN OCTOBRE 1523,

D'APRÈS UNE PUBLICATION RÉCENTE.

La défection du connétable de Bourbon est un des chapitres capitaux et certainement des plus dramatiques de l'histoire du Bourbonnais, aussi tous les menus faits s'y rattachant en prennent-ils un relief tout particulier qui double leur intérêt intrinsèque.

Un point demeuré obscur jusqu'ici c'est de savoir exactement quel chemin prit le malheureux poussé à bout pour fuir le royaume de France, gagner les terres de l'Empire où il espérait trouver sûreté et vengeance. Des renseignements assez divergents, voire même contradictoires, ont été fournis par les divers auteurs qui se sont occupés de l'histoire de notre dernier duc. Les éditeurs de La Mure donnent ces différentes versions (1) et si on les compare, si on les contrôle l'une par l'autre, on arrive à pouvoir fixer comme suit l'itinéraire du malheureux prince.

Charles de Bourbon quitte Chantelle dans la nuit du 7 au 8 septembre 1523.

Le 8 au matin il entend la messe à Montaigut-les-Combrailles et passe par le château de La Fayette (commune d'Espinasse, Puy-de-Dôme) où il prend son vin.

Le 8 au soir il couche au château d'Herment (Puy-de-Dôme).

Le 9, couche à Condat (Cantal).

Le 10 au soir il prend gîte à Ruynes, au dessous de Saint-Flour (Cantal).

Le 11 il arrive au château de la Garde dont était seigneur Pompé-

(1) Voir tome II, p. 597 et suivantes (note). — Voir aussi le livre que M. Lebbey a consacré au connétable et qui a été analysé dans le *Bulletin*.

rant (1). Il y séjourne quatre jours les 11, 12, 13, 14 septembre. Le 15 septembre il part et on perd sa trace jusque vers le 3 octobre où il arriva à Besançon. Il est à croire seulement, dit Mignet, qu'à travers les régions montagneuses du Centre il s'en alla jusqu'à Saulces (Salces, dans les Pyrénées Orientales), au-dessus de Narbonne, pour se réunir à l'Empereur dont les troupes auraient dû se trouver en Roussillon. N'ayant pu réussir à passer, il rebroussa chemin et, à travers le Vivarais, le Viennois et le Dauphiné il arriva en Franche-Comté ; d'abord à Saint-Claude auquel lieu l'évêque de Genève l'assista de gens et montures, puis à Besançon, où le prélat l'accompagna.

Le Duc entra à Besançon le 9 octobre (dit La Mure), après avoir passé par Saint-Claude, La Tour-de-May, maison dépendant de l'abbaye de Saint-Claude, Passeron, où il aurait séjourné huit ou dix jours, et de là serait allé à Besançon.

De Besançon, d'après les notes des éditeurs de La Mure qui s'en réfèrent à du Bellay, il se serait rendu à « Lière » et Ferrette, aurait traversé les « Allemaignes » puis, au bout de six semaines, serait entré à Trente d'où il serait allé trouver son cousin germain, le marquis de Mantoue, qui l'aurait équipé d'armes et de chevaux et autres choses nécessaires à lui et aux siens.

Les documents publiés par la Société d'Emulation du Doubs précisent le passage du malheureux duc de Bourbon à Besançon (2). D'après la longue note des éditeurs de La Mure consacrée à la fuite de Charles de Bourbon, c'est le 9 octobre 1523, comme nous l'avons vu, qu'il aurait fait son entrée à Besançon et, en effet, on trouve bien dans les registres des délibérations du Conseil communal de Besançon la délibération suivante reproduite par nos confrères de cette ville (3) :

« Vendredi IXe d'octobre, l'an XVcXXIII.

Aujourd'huy, maistre Hugues Marmier, président de Bourgongne et Symon Gauthiot, seigneur d'Ancier, ont dit avoir esté envoyé par monseigneur de Borbon, présentement estant en la cité, pour sçavoir de Messieurs si ledict seigneur de Borbon, pour huit jours, seroit

(1) Il est assez curieux de constater qu'on n'a pu déterminer encore à quel estoc appartenait Pompérant. C'est un petit point d'histoire provinciale à élucider et que je signale en passant.

(2) *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 9e volume, 1905. Voir : *Granvelle et le Petit Empereur de Besançon (1518-1538). Une épisode de la vie municipale et religieuse au XVIe siècle*, par M. Auguste CASTAN.

(3) *Id.*

seur en ceste cité. Sur quoi Mesdizsieurs leur ont respondu qu'ilz assembleront les notables de ladicte cité et en feroyent response de leur advis. »

M. Castan joint, il est vrai, à cette délibération une note dans laquelle il dit : « Bourbon était dans la ville depuis le 6 octobre, car « l'évêque de Genève qui l'accompagnait, est indiqué comme arrivé « à cette date (Comptes de la ville). » Cette raison, ce me semble, n'est pas péremptoire, car on pourrait admettre que le duc Bourbon a attendu quelque temps hors de la cité le résultat des négociations entamées par l'évêque. Quoi qu'il en soit, M. Castan ajoute dans la même note : « Le prince n'attendit pas la réponse des notables à sa « demande d'un permis de séjour. « Ne se trouvant pas bien en cette « ville », suivant l'expression d'un contemporain, il en sortit le « 12 octobre pour gagner Villersexel, Lure et enfin l'Alsace. »

Villersexel est une étape du connétable jusqu'ici inconnue, je crois, et Lure pourrait bien être le « Lière » cité, d'après divers contemporains, par les éditeurs de La Mure.

Simon Gauthiot, seigneur d'Ancier, qu'on appelait couramment le *petit empereur de Besançon*, à cause de l'influence prépondérante qu'il y exerça longtemps, se trouva en rapports assez étroits avec le duc de Bourbon fugitif et il le rappelle dans un mémoire présenté à l'Empereur au mois de septembre 1538, mémoire dont nous reproduisons ici des fragments, d'après la Société d'Emulation du Doubs.

Extrait d'un mémoire présenté à l'empereur par Simon Gauthiot d'Ancier, au mois de septembre 1538.

« ..... Originel, à cause de mes prédécesseurs, vos très humbles subjectz, de vostre franche conté de Bourgoingne....., natif en vostre cité impériale de Besançon, en laquelle mon feu père fust contrainct soy retirer, après avoir résister avec deux de ses frères par les grandes guerres aux François, lors vos ennemis, dont l'ung d'iceulx y fust tuer, et que toutes ses maisons qu'il avoit audict conté, singulièrement en vostre ville de Gray, furent entièrement destruictes et brullées : en laquelle cité j'ay prins norriture et faict résidance avec la plus grande honnesteté que j'ay peu concepvoir, dédier, faire plaisir, service et adresse à tous serviteurs et subjectz de Vostredicte Majesté.....

« Et semblablement l'eust peu tesmoigner à son vivant feu de bonne mémoire monseigneur de Bourbon, et du léal debvoir que rendis envers luy, pour l'honneur de Vostredicte Majesté, quand il se retira en ladicte cité, non seullement de ma personne, ayns de mes biens, et jusques à luy fornir, avec le sieur de Gastel, messire Hugues Marmier, vostre président de Bourgoingne, ainsi qu'il arriva audict Besançon, le complément de la somme de cinq mil escuz d'or au

soleil, lesquels furent par le feu seigneur de Loquenguant (1) pourter en diligence aux contes de Verdenberg et Furstanberg (2) lors chiefz de vostre armée de lansquenetz, estant à Port-sur-Saône, dressée par le sieur de Beaulran (3), à présent vostre grant maistre d'hostel, pour le service de Vostredicte Majesté soubz la charge dudict feu seigneur de Bourbon ; sans laquelle somme iceulx lansquenets estoient prestz à deslouger et soy destaindre, au grant préjudice de Vostredicte Majesté. En considération de laquelle et service d'icelle, ledict prest fust faict de telle manière que ledict seigneur, me congnoissant tant affectionner à vostre service et que avoye telle inclination envers luys de sa grace me fist cest honneur que de lever sur les sainctz fons ung myen petit filz, et dès lors furent tous ses gentilzhommes et serviteurs, expulsez de leur pays, receuz et traictez en ma petite maison et des biens y estans comme ma propre personne.....

« Après avoir congneu icelluy seigneur de Bourbon si grandement affectionné audict service de Vostredicte Majesté, délaissai femme et enffans pour le suyr, tant ès expédictions d'Italie, voyaige d'Espaignes, recour à Millan où il demeura longuement assiégé, que voyage de Rome, et finalement jusques à la mort, exposant en ce par divers discrimes non seullement madicte personne, ayns mesdictz biens, et jusques à lui prester à plusieurs et diverses fois pour vostredict service aultres grandes sommes de deniers et à milliares d'escuz, semblablement à sesdictz gentilzhommes et serviteurs, sans crainte de engaiger pour y satisfaire les biens à moy délaissez par mesdictz prédécesseurs.

« Ledict feu bon prince en considération de ce, quant il se partit dudict Milan pour Rome, me voulut pourvoyr de l'estat de *capitaneat univerce* et des biens feu Lourans de Monseigne, qu'ilz pouvoient valoir mille ducatz par an, et de ce m'en despechié de par Vostre Majesté, privilège autanticque : lesquelles pièces furent par icelle revues à la chambre déicale quant il vous pleust réintégré le feu duc Francisque Force (4) de ladicte duché de Milan, que j'ay comporté, comme fais, paciemment. ...

« Et me voyant privé d'icelluy bon seigneur et maistre, voulsi retourner en mon petit mesnage : que ne fust sans nouvelle infortune ; car, comme il plaist à Dieu envoyer tribulation à ses poures créatures, passant ès pays de monseigneur de Savoye, fus par le sieur de Chevron, vyconte de Syon, pris et constitué prisonnier, pour estre serviteur de Vostredicte Majesté et à ceste seulle considération, lequel me contraignit payer rainson, pour laquelle et les frais je paya content deux mille escuz.

« Et dès lors retourna en ladicte cité..... »

Dans ce mémoire Gauthiot d'Ancier se donnait un assez joli rôle que la municipalité de Besançon, lors fort peu amie dudit seigneur, contesta dans une réplique dont voici un extrait emprunté aussi à nos confrères du Doubs :

(1) Loquingham.
(2) Félix de Werdenberg et Guillaume de Furstemberg.
(3) Beaurain.
(4) François-Marie Sforce.



L'Exhumation du Cercueil de Louise de Lorraine en 1806

Extrait de la réplique faite par le conseil communal de Besançon au mémoire de Gauthiot d'Ancier, le 30 septembre 1538.

« ..... Et, quant audict feu seigneur de Bourbon, ledict d'Ancier, s'il vouloit dire vérité, a, d'icelluy et à l'ombre de luy, émander et faict prouffit de plus de dix mil escuz.....

« Ladicte requeste contient que monseigneur de Bourbon leva de sainctz fons de baptesme ung enffant dudict d'Ancier. — Ce fust aux fins..... que aulcung bon présent seroit, comm'il fust faict, à sa femme par ledict feu seigneur de Bourbon : entre aultres d'une bague où sont plusieurs dyamans en grand nombre, en valeur, comme l'on dit, d'environ quatre cens escuz.....

« ..... Ledict d'Ancier..... ne bougea de Besançon pendant les dangiers de guerres ...., les François tenant le siège devant Pavye. Mais, saichant la deffaicte desdictz François, prinse du roy de France et des plus grandz de son royaulme......, s'appensa estre temps soy tirer devers ledict feu seigneur de Bourbon, lors victorieulx et en paix, pour cuillir les prouffitz d'icelle victoire.

« ..... Par ledict feu bon prince, fust receu bénignement : lequel, par sa bonté et libéralité rendant le centuple des services qu'il pouvoit avoir receu dudict d'Ancier, lui donna estat de *capitaneat* et aultres choses en valeur par an de mil ducatz, et tant avant l'honora que le faire son maistre d'hostel....

Quant aussi au siège et voyage de Rome, ledict d'Ancier, estant à Sene (1) et approuchant Rome. ..., tumba en quelque maladie qui luy fust tant bonne que de le faire arrester et demeurer audict Sene et laisser passer oultre l'armée tirant à Rome.....

..... Monseigneur de Savoye lui avoit baillé gens pour sa seurté.....; mais, parvenu à certain lieu, doubtant les frais qui toutesfois n'estoient pas groz licencia lesdict à lui baillez pour sadicte seurté et compaignie, et tost après fust troussé ....

Adce quest escript en ladicte requeste sadicte prison luy couster deux mil escuz, est respondu qu'on ne croit si haulte somme, mais beaulcop moindre, comme d'environ mil ou douze cens escuz.....; ayns les prouffitz par luy faictz avec ledict seigneur de Bourbon estre tant excepsifz que, durant sadicte prison, du moings incontinent après icelle et avant que estre ledict d'Ancier de retour audict Besançon, il sceust bien acheter la seigneurie de Verre-lez-ledict Besançon (2).....

Item ledict d'Ancier.... sceut très bien trouver moyens..... que ladicte poure cité de Besançon, de laquelle il estoit comme chiefz et prince, contribua an paiement de ladicte rainson..... »

Malgré cette riposte, l'empereur Charles-Quint donna satisfaction au demandeur et, par un mandat impérial daté de Tolède, le 15 mai 1534, prescrivit le remboursement à Simon Gauthiot d'Ancier, d'une somme de 1.000 écus d'or par lui prêtée en 1526 au duc Charles de Bourbon (3). Le Grand Empereur devait bien cela au petit empereur de Besançon.

(1) Sienne.
(2) Vaire.
(3) Arch. du Doubs E. 419.

Pour finir, notons un dernier acte relatif au défunt connétable de Bourbon. Il prouve que son cœur fut bien déposé dans l'église Saint-Etienne de Besançon, sur la demande faite par les seigneurs de « Vercel et d'Ancier ».

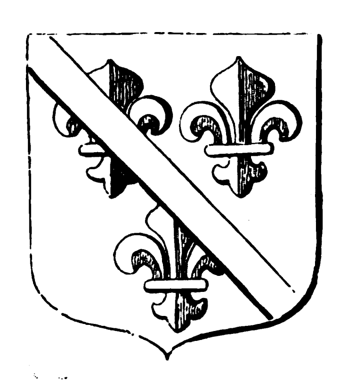
Délibération capitulaire autorisant le dépôt, dans l'église Saint-Etienne de Besançon, du cœur de Charles de Bourbon, ci-devant connétable de France.

« Mercurii XXIIIe aprilis, anno XV^c XXXII.

Audita relatione facta per dominos de Vercel et d'Ancier de reponendo cor felicis recordationis et illustrissimi ac potentissimi principis Caroli, ducis Bourboniensis, in ecclesia Sancti-Stephani, exportatum a partibus Ytalie ubi decessit, in depositum usque quo sacratissima Majestas imperatoris declaraverit in quo locorum perpetuo quiescere debeat : domini hoc admisserunt statuentes quod veneris proxima, hora prima post meridiem, illi de Sancto-Stephano venient processionaliter ad Sanctum-Andream obviare illis de Sancto-Johanne, qui associabunt predictum cor usque ad dictam ecclesiam Sancti-Stephani in qua dictum cor reponetur, prout petierunt dicti domini. »

Tels sont les documents intéressant notre histoire locale dont nous devons la connaissance à nos érudits confrères du Doubs. Les détails inédits qu'ils nous fournissent sur le passage du duc de Bourbon fugitif à Besançon, à Villersexel et à Lure, sur ses rapports avec Gauthiot d'Ancier, enfin sur le dépôt de son cœur dans une église de Besançon, méritaient d'être consignés ici.

Philippe TIERSONNIER.





LES DU COLOMBIER DE MONTCOQUIER

dits Beaujeu.

Le troisième fascicule du *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts* (1906), contient p. 393 un article du docteur J. Bertin intitulé : *La vérité sur Philibert de Beaujeu, évêque de Béthléem et les différentes familles du nom de Beaujeu.* Dans cet exposé instructif, l'auteur a surtout pour but de prouver que l'évêque (1) susdit appartenait à la maison de Beaujeu-sur-Saône ou de Franche-Comté ; je m'occuperai seulement des assertions relatives à la branche de Beaujeu-Montcoquier ou-du Colombier, originaire du Bourbonnais et, par ses possessions, restée à moitié bourbonnaise. Ce dernier point est inconnu à M. le docteur Bertin, qui même, à la lecture de l'*Epigraphie héraldique de la Nièvre* du Cte J. de Sornay (pseudonyme du comte de Soultrait), a cru devoir placer les ruines de Montcoquier à Verneuil (Nièvre) près Decize, sans se demander si Verneuil, *ancienne châtellenie des ducs de Bourbon*, ainsi mentionnée par M. de Soultrait, n'était pas naturellement en Bourbonnais dans ce village de l'arrondissement de Gannat, auquel jadis, son château, sa châtellenie, ses fortifications, sa collégiale, donnaient une assez grande importance. Le château de Montcoquier, qui dernièrement a fait l'objet d'une élégante petite plaquette de notre confrère M. C. Grégoire, existe toujours sur la commune de Monétay-sur-Allier, entre ce village et celui de Meillard, à environ 5 kil. N. de Verneuil.

Passons à l'origine des Beaujeu-Montcoquier.

Comme Moréri (article Beaujeu), que pourtant le docteur Bertin n'a pas lu puisqu'il fait s'éteindre cette famille vers la fin du xve siècle sans avoir connaissance des Montcoquier vivant encore en Bourbonnais en 1600, le docteur Bertin rattache cette branche à la grande famille des sires de Beaujeu du Forez et identifie Jean du Colombier,

(1) L'évêché de Béthléem fut transporté de Terre-Sainte à Clamecy, à la suite de la fondation faite par Guillaume IV, comte de Nevers.

seigneur de Montcoquier, vivant en 1401, avec Jean de Beaujeu, deuxième fils de Guillaume de Beaujeu, seigneur d'Amplepuis, et d'Agnès *alias* Alix de Vienne. Le P. Anselme, plus circonspect que Moréri, dit (VI, 732) en signalant ce Jean de Beaujeu « qu'on n'en trouve que le nom ». Mais les *Noms féodaux* vont nous donner une indication très sûre sur les ascendants de Jean du Colombier et, en passant, je ferai remarquer que les chercheurs de nos provinces voisines semblent ignorer l'excellent et utile recueil de Dom Bétencourt, de même qu'en Bourbonnais, nous ne consultons pas assez l'*Inventaire des titres de Nevers*, de *Marolles*, éd. *Soultrait*, qui est une mine fertile en renseignements.

En ouvrant les *Noms féodaux* au mot *Colombier*, on apprend que Jean du Colombier, damoiseau, à cause d'Isabelle de Montfan, son épouse, fit aveu de Montcoquier en 1366. En 1375, étant veuf, il fit le même aveu pour son fils Jean qui évidemment était mineur. Ce dernier est bien certainement le Jean du Colombier, seigneur de Montcoquier, maître d'hôtel du Roi et du duc de Berry, que l'on trouve cité dans *Les Titres de Nevers de Marolles*, col. 687, 688, *sans le nom de Beaujeu*, d'après des documents de 1401 à 1430. Il avait acheté en 1403 à son beau-frère Jean de Saint-Vérain, l'importante seigneurie d'Asnois dans la baronnie de Donzy (arr[t] de Clamecy) ; nous trouvons aussi son nom dans le passage suivant des *Œuvres de maistre Alain Chartier*, éd. André du Chesne, 1617, p. 8 : an 1406 « Et le duc de Bourgoingne fut à Sainct-Omer, cuidant aller devant Calais. Et là fit faire une ville de boys allant sur roues, moult grande pour mener devant Calais, qui estoit merveilleuse chose : et la devisa un chevallier d'Auvergne nommé le sire de *Montgauguier*, laquelle estoit moult subtillement faite..... ». Il n'y a qu'à lire les renseignements donnés par Marolles et Moréri pour se convaincre que ce *Montgauguier* n'était autre que notre seigneur de Montcoquier, qui d'ailleurs finit par la mort des braves au funeste combat d'Azincourt (1415).

Pierre du Colombier, fils du précédent et de Jeanne de Saint-Vérain, fut écuyer d'écurie du Roi et seigneur d'Asnois et Montcoquier. C'est lui qui commença à prendre dans quelques actes, dont le plus ancien est de 1439, le nom de *Beaujeu dit du Colombier* (Voir *Marolles*, col. 686 à 698), ce que je ne puis expliquer : en 1444, dans un accord avec son cousin Amé du Verne de Marancy (archives de M. du Verne au château du Veuillin, commune d'Apremont, Cher), il ne prit pas le nom de Beaujeu. Quelle était donc cette prétention et sur quoi était-elle fondée ? Je n'ai trouvé entre les Beaujeu et les

du Colombier aucun lien de parenté, à moins qu'il n'en ait existé un illégitime. Peut-être aussi y eut-il une adoption restée inconnue ? Quoi qu'il en soit, Pierre du Colombier, dit Beaujeu, fut le mari de Marguerite de la Palice, et ce fait donne l'occasion au docteur Bertin de croire à l'identité de la famille de la Palice et de celle des Chabannes-la-Palice : nous savons en Bourbonnais qu'elles étaient absolument distinctes et que leurs représentants respectifs en notre province ne vivaient pas aux mêmes époques.

Moréri, à l'exception de l'origine *Beaujeu* qui me semble absolument fausse, donne sur les Montcoquier des renseignements paraissant très exacts ; il dit que Pierre du Colombier répara le château d'Asnois et qu'au-dessus de la porte du grand escalier il fit sculpter un écusson mi-parti *d'un lion couronné* et *de trois fleurs de lys, au chef chargé d'une fasce ondée* (1), ce dernier blason étant celui des Montcoquier. Le lion indique bien la prétention de descendre des sires de Beaujeu, mais, je le répète, rien ne prouve qu'elle fût fondée.

Pierre *de Beaujeu dit du Colombier* testa le 14 juillet 1462 (2) laissant à sa femme « la place de Montcoquier » et désignant pour exécuteurs testamentaires au pays de Bourbonnais Louis d'Isserpens, seigneur de Chitain, et Antoine de Bressolles, seigneur dudit lieu et de Thoury. Quelques jours après, il mourut laissant quatre fils et deux filles qui se firent appeler *de Beaujeu dit du Colombier*. L'aîné, Blenet, fut seigneur d'Asnois et épousa en 1453 Catherine de Chamigny ; un autre fils, Jean dit le jeune, fut seigneur de Montcoquier en Bourbonnais et y résida : on croit, dit Moréri, qu'il épousa Marguerite du Poullinet. Chose singulière, la génération suivante semble, dans les deux branches qui se formèrent, avoir encore changé de nom : elle abandonna le nom ancien de du Colombier et l'éphémère nom de Beaujeu pour ne plus porter que celui de Montcoquier, même dans la branche aînée des seigneurs d'Asnois. En effet, la petite fille de Blenet, fille de Loup de Montcoquier, ne s'appelle que Catherine de Montcoquier, sur son contrat de mariage de 1496 avec Louis de Montaignes dit Salazar. Encore vivante en 1549, elle fut la dernière de la branche aînée, mais la branche cadette, issue de Jean le jeune, eut en Bourbonnais une plus longue durée et finit en la personne de Gilberte de Montcoquier, dame dudit lieu et des Foucauts (Chemilly,

(1) M. de Soultrait a vu cet écusson qui, dit-il, devenu très fruste, ne laisse plus voir qu'un *parti* et au 2, *une fleur de lys surmontée d'une fasce ondée.*
(2) Marolles, 688.

Allier) qui avait épousé en 1612 Etienne de la Souche, seigneur de Saint-Augustin (Château-sur-Allier).

Gilberte de Montcoquier était fille de François de Montcoquier, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, et d'Esther d'Amanzé, mariés en 1595. François avait probablement pour frère Renaud et André de Montcoquier, pour père ou grand-père (1) Claude de Montcoquier, seigneur du Fraigne en 1521, mari de Louise de Larguin, mort avant 1560, époque du mariage de sa fille Anne avec Claude de Vellard, écuyer, seigneur des Salles (Meillers). Claude de Montcoquier devait être le fils de Jean le jeune, vivant en 1469-1493 et cité plus haut comme un des frères cadets de Blenet.

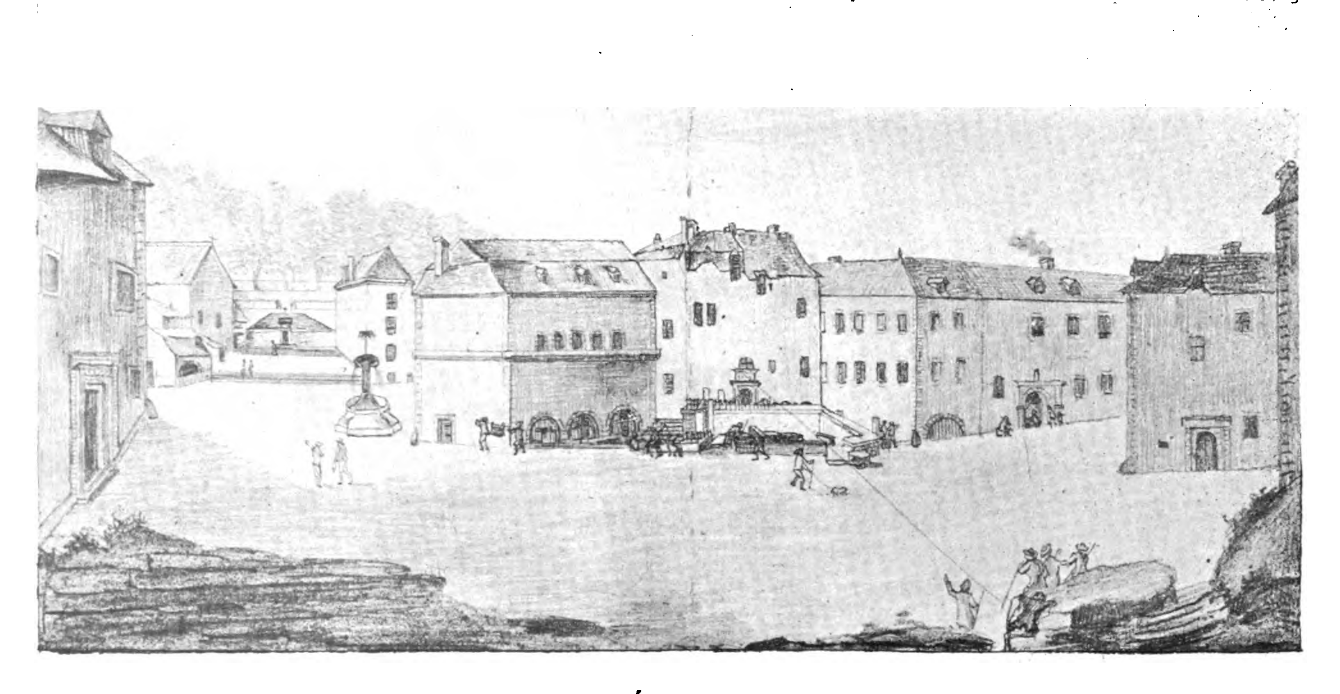
De cette étude, il faut donc retenir l'existence de la famille du Colombier de Montcoquier depuis le XIVe siècle jusqu'au XVIIe avec les armoiries déjà signalées dans notre *Bulletin : De sable à trois fleurs de lys d'or, au chef abaissé, ondé de même* (2). Quant à l'extraction de la maison de Beaujeu, on doit la considérer comme plus que douteuse.

Commandant DU BROC DE SEGANGE.

(1) On trouve en 1566 un François de Montcoquier, seigneur des Foucauts, qui peut-être n'était pas le père de Gilberte (Arch. de Segange).

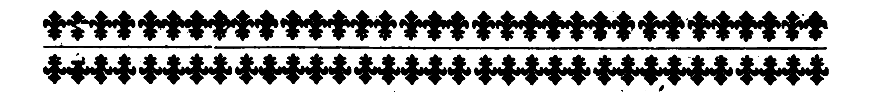
(2) Voir *Bulletin* année 1905, p. 187, 189 et suivantes... Voir aussi *La Baronnie de Bressolles*, p. 12, note 4.





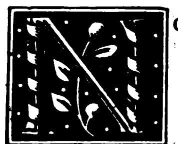
Vue de la Place de l'Établissement de Bourbon

(D'après une gravure du Musée de Moulins (XVIIe siècle), attribuée à Copeley.)



LES DOCTEURS FAYE

ET LEURS OUVRAGES SUR BOURBON-L'ARCHAMBAULT



ous avions trouvé dans un catalogue de livres de la maison Emile Paul et Guillemin, libraires-experts à Paris, plusieurs ouvrages sur les eaux thermales de Bourbon-l'Archambault :

N° 142 du catalogue : *Les Bains de Bourbon-Lancy et l'Archambault de J. Auberi* (1), *Bourbonnois, docteur en médecine ;* à Paris, chez Perrier, 1604, in-8° ; bel état de conservation, 1 frontispice gravé, rel. plein maroquin vert, fleurons à froid sur le dos et aux angles des plats, dentelle intérieure, tranche dorée (reliure signée Krafft).

Et n° 144 : *Bourbon-l'Archambault (Allier).* — Réunion de 5 vol. in-12 et in-8°, pl. demi-rel. mar. v. et vélin.

Supplément à l'essai sur les eaux minérales de Bourbon-l'Archambault en Bourbonnois, par M. Faye. *Paris*, 1787. — Lettre du Cen Faye, médecin de Burges-le-Bains (Bourbon-l'Archambault), au médecin *** son ami, *Paris*, *s. d.* 21 pp. — Lettre du Cen P.-P. Faye, médecin-inspecteur des eaux de Bourbon-l'Archambault, au docteur Bourdois, à Paris. *Bourbon-l'Archambault et Paris*, 1803, 8 pp. — Nouvel essai sur les eaux thermales et minérales de Bourbon-l'Archambault, département de l'Allier, ou *Histoire physique, chimique et médicale*, par P.-P. Faye, *Bourbon-l'Archambault et Paris*, 1804, 2 exemplaires. — Notice sur Bourbon-l'Archambault, département de l'Allier, et ses eaux thermales et minérales, par P.-P. Faye, *Paris et Moulins*, 1834. — Précis descriptif et pratique sur les eaux minéro-thermales et les eaux minérales de Bourbon-l'Archambault (Allier), par M. E. Regnault, *Moulins et Paris*, 1842.

N° 145 : de Brieude. *Observations sur les eaux thermales de Bourbon-l'Archambault, de Vichy et du Mont-Dore.* Paris, chez Froullé, 1788, in-8°, reliure 1/2 maroquin.

Ces ouvrages, pour l'acquisition desquels nous avions fait des offres

(1) Aubery (Jean), docteur en médecine, né en 1550, à Moulins, mort en 1620, médecin du duc de Montpensier, intendant des eaux de Bourbon. Pour les ouvrages de cet auteur, consulter la *Bio-bibliographie des Ecrivains du Bourbonnais*, par M. R. de Quirielle ; Moulins, -8°, 1899, page 5.



aux enchères publiques, nous échappèrent. Quelques semaines plus tard, dans une série de livres bourbonnais achetés par nous, nous avions la chance et surtout le plaisir de retrouver la plupart des ouvrages de MM. François Faye, P.-P. Faye, de Brieude, ainsi que le livre estimé d'Aubery. Les reliures élégantes et soignées de la plupart de ces livres portaient la signature du relieur Krafft.

Il y a dans ces ouvrages des détails et des faits curieux, souvent inédits, sur les thermes de Bourbon, aux deux derniers siècles, la nature de leurs eaux, leur clientèle de malades, les infirmités dont souffraient ces derniers, enfin, sur l'installation si primitive des services balnéaires, les améliorations demandées alors et réalisées difficilement.

Les livres des docteurs Faye sont très intéressants et nous avons pensé que les lecteurs du *Bulletin* auraient quelque plaisir à connaître ce qu'ils racontent sur notre vieille cité thermale. Nous nous attacherons donc aux ouvrages des D[rs] Faye. M. R. de Quirielle a fait suffisamment connaître ceux d'Aubery dans sa savante *Bio-bibliographie des Ecrivains anciens du Bourbonnais* ; quant aux publications du D[r] Regnault, elles sont d'une date relativement récente et se trouvent encore facilement.

Deux Faye ont été chargés de la direction des thermes de Bourbon : François Faye au XVIII[e] siècle avec le titre d'intendant des eaux, son fils Pierre au XIX[e] siècle, comme médecin inspecteur.

François Faye (1), naquit à Moulins le 10 juillet 1745, de Gabriel-

(1) *Le canton de Bourbon*, par C. GRÉGOIRE. Moulins, in-8°, 1896, pages 14-16-25-170.

D'une famille bourgeoise de Moulins ; en 1696 Gabriel, probablement le père de Gabriel Hugues, était lieutenant de bourgeoisie de la ville de Moulins, et se vit enregistrer : *parti d'or et de sable, à un chevron de l'un en l'autre et un chef de sinople, chargé de 3 tulipes d'or et brochant sur le parti.* — N° 335. *Armorial de la Généralité de Moulins*, publié dans les *Archives historiques du Bourbonnais*, par A. VAYSSIÈRE. Tome II, 1891, page 277. Ce sont des armes imposées à défaut de la présentation par l'intéressé d'une pièce représentant les armes vraies de cette famille, qui seraient, d'après M. P. des Gozis : *d'azur, à onze besants d'argent, 4 4 et 3, au chef d'or.*

Les auteurs de l'*Ancien Bourbonnais* disent, page 284, (tome II), « A propos des Faye » ; (année 1838) : « Faye (N.), né à Moulins, se fit une réputation « de médecin habile. Il était intendant des eaux minérales de Bourbon-l'Archambault, et a publié en 1778, un *Essai* rempli de recherches et d'observations curieuses. Il est mort dans les premières années de ce siècle.

« Son fils, qui a suivi la même carrière, préside aujourd'hui même à l'administration de ces mêmes eaux, qui avaient fait l'objet spécial de ses travaux. »

Hugues Faye, marchand drapier, et de Françoise Guerrier ; son parrain fut son oncle Antoine Faye, marchand, et sa marraine Madeleine Desbrest.

François Faye fit ses études à la Faculté de Montpellier, il était conseiller médecin du roi à Moulins quand il épousa à Bourbon, le 8 mai 1769 (1), Catherine Loiseau de Bris, fille de noble Jean-Joseph, conseiller du Roi, son médecin à Bourbon, intendant des eaux minérales de cette ville, et de Marie Levesque (2). Les témoins furent : Jacques Faye, Gabriel Faye, le lieutenant de bourgeoisie de Moulins, et Pierre de Trèves.

François Faye succéda à son beau-père dans ses titres et charges en 1774. A la Révolution, il fut élu maire de Bourbon-l'Archambault (2 février 1790) ; il conserva ces fonctions jusqu'en août 1792, date à laquelle il fut appelé à l'armée du Midi, en qualité de premier médecin. Il fut dénoncé comme royaliste, et fut arrêté en l'an II. A la suite des démarches du conventionnel Forestier, il obtint sa liberté en ventôse an II. Il revint à Bourbon le 25 de ce mois pour faire enregistrer l'ordre du Comité de sûreté générale et se faire délivrer des certificats de civisme par la municipalité.

Ce fut, croit-on, sa dernière visite au pays, car il mourut à Chambéry le 20 nivôse an III. Nous verrons qu'il avait écrit, à la fin du XVIII[e] siècle, plusieurs traités sur les sources dont il avait l'administration.

Cet intendant des eaux avait aussi réglé certains détails d'usage des eaux, et avait eu des difficultés avec les habitants ; une ordonnance royale du 2 juillet 1785 mit fin aux discussions.

Aux termes de cette ordonnance, Sa Majesté maintient l'intendant dans le droit d'avoir l'inspection et de veiller à la conservation des eaux ; les baigneurs et baigneuses établis à Bourbon feront exclusivement comme par le passé le service des eaux pour les bains et douches et jouiront également du privilège exclusif de porter dans les maisons particulières, pendant la saison des bains, l'eau minérale destinée aux bains et douches des étrangers ; les puiseurs, jusqu'à présent en possession de porter aux malades dans leurs logements, moyennant cinq sols au moins par jour et par baigneur, l'eau ther-

(1) Reg. par. de Bourbon-l'Archambault.

(2) Reg. par. de Bourbon-l'Archambault, 7 février 1736. Mariage de Jean-Joseph Loyseau, médecin du Roi, seigneur de Bris, fils de Pierre (subdélégué, intendant des eaux), avec Marie Levesque, fille de René Levesque, capitaine au régiment de Clermont-cavalerie, et de Marguerite Duverne.

Les armes de J.-J. Loyseau étaient : *d'azur, à trois navets ou betteraves d'or.*

male de leur boisson, continueront à jouir de ce droit ; les habitants pourront aller puiser gratuitement à la source l'eau nécessaire pour leurs besoins (1) ; il leur est défendu de faire administrer par leurs domestiques aux étrangers logés chez eux des bains, douches et eaux thermales pour boisson, etc. Notons aussi, à l'instigation de l'intendant des eaux, le 13 mai 1786 (2), publication sur arrêt du Conseil, portant, pour obvier aux inconvénients dont pourraient souffrir les étrangers, que les habitants de Bourbon auront seulement l'usage des deux premiers grands puits qui reçoivent la source des eaux.

Nous devons à l'obligeance de M. H. Durond, notre prédécesseur, d'avoir eu le plaisir d'examiner un exemplaire de l'*Essai des eaux minérales* de F. Faye, ouvrage richement habillé d'une reliure pleine en maroquin rouge, ornée d'un écusson aux armes de M. de Sartine, intendant général de police. Le dos de ce volume est orné de petits fers ; des filets dorés sont frappés sur les plats et une dentelle intérieure borde les gardes de papier bleu.

Cet ouvrage est dédié à Mgr Georges-Louis Phelypeaux, patriarche, Primat des Aquitaines et inspecteur de l'hôpital de Bourbon et de la maison de Charité, chancelier, commandeur des ordres du Roi, par M. F. Faye, médecin, intendant de ces eaux, correspondant de la Société royale de médecine de Paris.

Il a été imprimé, à Moulins, chez la veuve Faure et Vidalin, imprimeurs-libraires, 1778. Il comprend 13 pages pour la préface et le titre ; 464 pages, 10 feuillets non chiffrés pour la table, les errata, l'approbation et le privilège du Roi.

A la suite du privilège est une note ainsi conçue :

« Je cède et transporte à Mme la veuve Faure et Vidalin, imprimeurs à Moulins, en Bourbonnais, le présent privilège soit pour l'impression, soit pour la vente du dit ouvrage suivant les conditions faites entre nous, à Bourbon-l'Archambault ce 22 mars 1778, le Baillif de Mesnager, brigadier des armées du roi, fondé de procuration du sieur Faye ; passé à Bourbon-l'Archambault le 14 mars dernier. Fait à Paris, ce 16 avril 1778. »

Suit la signature de A.-M. Gottin, l'aîné, syndic de la Chambre syndicale des libraires-imprimeurs de Paris.

Nous allons donner, d'après F. Faye lui-même, la préface et l'analyse de son ouvrage, et nous indiquerons le but qu'il se proposait en l'écrivant :

(1) Arch. dép., série E. pp. 2 et 3. 2 juillet 1785 fo 123, du registre (1764 à l'an VI).

(2) *Id.* fos 123-124 verso du registre (1764 à l'an VI).

« Le plan de mon opuscule est fort simple, je n'entrerai dans la
« discussion d'aucun des faits historiques qui pourraient retracer les
« antiquités de Bourbon.
« Après avoir fait la description de la ville, de ses environs et du
« caractère heureux de ses habitants, je développerai mes expérien-
« ces préliminaires ; elles seront peu multipliées, mais choisies et
« assez décisives pour éclaircir ma marche et à me conduire à un
« corps d'analyse moins recherchée que précise et calquée sur les
« principes les plus avoués aujourd'hui en chimie.
« Je traiterai ensuite très sommairement du régime des malades...
« de la manière d'administrer les eaux... ce qui paraîtra m'intéresser
« davantage... ce sont les maladies auxquelles nos eaux pouvaient
« être salutaires ou nuisibles... je ne craindrai pas de multiplier les
« observations du même genre quoique par les répétitions fastidieu-
« ses qu'elles entraînent nécessairement mon essai doive être lu avec
« moins de goût et de plaisir.
« . .J'ai pris soin de faire un chapitre qui réunit toutes les contra-
« dictions ; c'est là que je me dévoilerai avec le plus de naïveté.
« Ce projet m'a paru plus sage que de semer çà et là des faits con-
« tradictoires en apparence. »
« Je ne dirai que deux mots de l'exportation des Eaux dont j'ai
« voulu contre l'opinion commune démontrer la possibilité et les
« avantages. Je serai presque aussi bref sur l'analyse des eaux de
« Jonas, ce n'est qu'une esquisse, suffisante néanmoins pour que l'on
« puisse asseoir un jugement sain et déterminer de quelle utilité il
« est pour nous d'avoir à Bourbon deux sources minérales dont les
« principes sont si différents. »
Le Dr Faye (page 19) ne dit que quelques mots des « réparations or-
« données par l'intendant de cette province exécutées très récem-
« ment par *un de nos concitoyens*, et qui ne laisseront rien à désirer
« pendant de longues années. »

Il est regrettable qu'il ne soit pas entré dans le détail des travaux exécutés par cet entrepreneur de Bourbon, et n'ait point donné la date à laquelle ils furent commencés.

Aux pages 76 et 77, le docteur nous fournit des détails curieux sur *le régime de vie* qu'il conseillait afin de rendre les *eaux salutaires :*

« Il ne faut en général se permettre que les aliments les plus
« aisés à digérer ; s'abstenir conséquemment des viandes noires, de
« la pâtisserie, de la cochonaille, des fruits cruds, des acides trop
« forts.
« ...Le matin un morceau de pain de froment, et un verre de vin
« mouillé de moitié eau, doivent suffire pour le déjeuner que l'on
« peut faire demi-heure après le bain, une heure après avoir bu les
« eaux et une heure et demie après la douche. .
« Le dîner sera assez copieux c'est là le seul repas où l'on puisse, à
« peu de chose près satisfaire son appétit.
« Le souper sera toujours léger et on ne doit pas y manger de vian-
« des. Les plantes potagères, les œufs et le poisson sont les seuls ali-
« ments permis.
« On ne saurait (dit notre docteur, pour excuser la sévérité de
« ses prescriptions) avoir l'estomac trop vuide pour boire les eaux le
« matin, elles coulent plus aisément, et on les prend avec moins de
« risque et plus de succès. »

Nous n'énumérerons pas avec le bon docteur les vertus des eaux, les effets les plus sensibles de la boisson, des bains et de la douche (chapitre VIII) ; nous ne donnerons pas le détail des nombreuses maladies traitées, bien entendu avec succès, par les médecins au moyen des eaux de Bourbon, et celui des observations faites sur les malades atteints d'apoplexie, paralysie, hémiplégie, goutte, surdité, coliques, rhumatismes, scorbut, asthme, maladies nerveuses, vapeurs et maladies vénériennes, accidents, fractures, plaies et contusions. Nous releverons seulement les noms de quelques-uns des principaux malades du Dr Faye.

Page 174 : « M. le comte HECTOR (1), major général de la marine à Brest, qui fut guéri *en un seul voyage* et séjour aux eaux, d'une paralysie des poignets, de faiblesse générale et *marasme*. »

Page 177 : « Je traite en ce moment M. le comte DE GOIMPI (2), capitaine de vaisseaux du Roi, qui ne s'est décidé à se rendre ici qu'après avoir tenté les remèdes les plus héroïques. Paralysie des extrémités supérieures, maigreur extrême, teint livide et plombé ; cette guérison s'annonça avec éclat après deux séjours à Bourbon. »

Page 185 : « M. le chevalier DE CHEVIGNEY (3), enseigne des vaisseaux du Roi ; coliques prises dans une chambre du vaisseau récemment peinte. »

Page 186 : « M. BERNARD DE MARIGNY (4), commandant alors en chef,

(1) Lire : comte d'Hector. En 1777, il commandait l'*Actif*, vaisseau de 74 canons. En 1782, étant commandant du port de Brest, il donna au mois de juin une réception en l'honneur de la visite du Cte et de la Ctesse du Nord. Le 27 juillet 1778, au combat d'Ouessant, il s'était distingué comme commandant du vaisseau *l'Orient*. En 1776, il avait été capitaine de pavillon à bord du *Solitaire*, de 64 canons, commandé par le duc de Chartres. En 1779, il commandait le *Neptune*, de 80 canons, dans l'escadre de Guillouët d'Orvilliers. Nommé commandant de la marine à Brest le 1er février 1781, promu vice-amiral le 1er janvier 1792. (Voir la « Marine militaire de France sous le règne de Louis XVI », p. G. LACOUR-GAYET. Ses états de services complets ont été donnés dans « La marine sous Louis XV », du même. (Note due à l'obligeance de M. Ph. Tiersonnier.)

(2) De Goimpi. C'est le comte du Maitz de Goimpy-Feuquières. Il se distingua le 17 avril 1780 comme commandant du *Destin*, de l'armée navale de M. de Guichen, au combat de la Dominique. La même année il prit part avec son vaisseau à l'expédition de la Floride et au siège de Pensacola.

En 1777, il commandait l'*Eveillé* mais fut débarqué malade le 21 juin 1777. Il fut nommé chef d'escadre le 20 août 1784. Voir ses états de services complets dans « La marine militaire française sous Louis XV », du même auteur. (Notes de M. Ph. Tiersonnier.)

(3) De Chevigney. C'est le chevalier de Chevigné de Boischollet, ancien page du Roi, garde de marine le 10 août 1762, lieutenant le 14 février 1778, mort le 9 mai 1778 à bord de l'*Actif* dans la rade de Brest. (*Idem.*)

(4) Bernard de Marigny.

C'est un des deux personnages suivants : Augustin-Etienne-Gaspard Ber-

le vaisseau où était M. de Chevigney ; fut guéri du même mal, provenant d'une cause semblable. »

Page 193 : « Charles TAVERNIER, de Nevers, âgé de 41 ans, *peintre en fayance* (guéri de douleurs rhumatismales). »

Page 216 : « M. BERAUD, ancien officier, résidant à Villeneuve, âgé de 60 ans. — Soulagé d'une sciatique. »

Page 224 : « M. Pépin de BELLEILE, chef d'escadre, de Nantes, 70 ans. soulagé par 2 voyages et séjours à Bourbon, d'accès de goutte. »

Page 240 : « M. DELAFITT, de Poitiers, capitaine de vaisseaux du Roi. Guéri du scorbut. »

Page 290 : « M FERÉOL, notaire de Lurcy (1), âgé de 29 ans, soigné et guéri de coliques hépathiques. »

Page 359 (note A) : « Feu M. Marteau envoya à Bourbon Mademoiselle DE FOTREAU atteinte d'une fistule avec carie à l'os sacrum, et paralysée des extrémités inférieures, elle dut sa guérison à MM. ROULLIER et GUÉRIN, qui en partagèrent la gloire avec mon beau-père (2). »

Page 360 (note A) : « Feu M. DEBRIES [Loyseau de Bris son beau-père] eut la satifaction de guérir M. Giraud des Echerolles (3), capitaine au régiment de Poitou, qui éprouvait une faiblesse et des douleurs très vives au bras, suite d'une plaie d'armes à feu : la cicatrice se rouvrit, il sortit par la plaie des lambeaux de la chemise et de l'habit, la plaie se cicatrisa et tout se calma. »

Page 382 : « J'ai été le témoin de la guérison de M. le marquis de Saint-Micod, officier au régiment de Damas qui était venu à Bourbon. atteint de l'hémiplégie la plus complète à la suite d'un coup de fleuret reçu dans l'angle interne de l'œil.

« Il assura avant son départ, à M. Debris, qui en était le médecin, qu'il se portait aussi bien, et qu'il distinguait aussi nettement les objets que s'il n'eût jamais été paralysé » (Page 383).

Parmi les malades à qui le régime des eaux ne procure aucun soulagement :

Page 392 : « M. de Closmadeuc, gentilhomme breton, après une violente attaque d'apoplexie subséquente à la suppression d'un flux hé-

nard de Marigny, aîné, garde de marine 22 juin 1756, lieutenant de vaisseau, 27 novembre 1766, lieutenant-colonel, 10 mai 1777, capitaine de vaisseau 13 mars 1779, tué dans l'explosion du *César* qui suivit la bataille des Saintes. Ou bien : Charles-Louis-René, chevalier, puis vicomte Bernard de Marigny. Né à Seez ; neveu du précédent. Il fut nommé garde marine le 4 juillet 1754, lieutenant le 18 août 1767, capitaine de vaisseau le 13 mars 1779, chef de division du 1er au 31 janvier 1792, nommé vice-amiral le 13 juin 1814, mort à Brest, le 25 juillet 1816. (*Idem.*)

(1) Ferreyrot Pierre, notaire à Lurcy, puis pendant la Révolution, procureur de la commune, juge de paix, président de l'administration cantonale, maire.

(2) Loiseau de Bris, son beau-père et son prédécesseur à l'inspection des eaux, mort à Bourbon, le 8 janvier 1774.

(3) Gilbert Giraud des Echerolles, époux de Marie-Martiale Melon, père : d'Etienne-François Giraud des Echerolles, maréchal de camp, en 1790 colonel de la garde nationale de Moulins, un des chefs de la défense de Lyon en 1793, émigré, et père lui-même d'Alexandrine des Echerolles, auteur d'*Une famille noble sous la Terreur*.



moroïdal, fut paralysé et maigrit excessivement ; il se rendit à Bourbon, nos eaux ne purent ni dissiper la paralysie, ni dilater les vaisseaux hémoroïdaux depuis longtemps flétris. »

« Il mourut quelques années après, et je présume que c'est au reflux du sang sur le cerveau qu'il dut sa mort (1). »

Page 431 : « M. Charton des Moulières (2), de Bourbon, brigadier des gendarmes de la garde, mourut d'une fièvre putride. »

Le Dr Faye termine son premier traité des eaux de Bourbon par un chapitre consacré au transport des eaux et des conseils sur la façon de les faire réchauffer au bain-marie pour les prendre en boisson chez soi.

« Les eaux ne sont portées que sur le certificat de l'Intendant des « eaux, ainsi que l'a exigé la commission royale qui évita les abus ; « il faut donc quand on en voudra, s'adresser directement à lui, jus- « qu'à ce que l'on ait établi des bureaux dans les villes principales, ce « qui peut-être aura bientôt lieu.

« Les eaux seront toujours envoyées dans des bouteilles de verre de « pinte, économie réelle pour ceux qui en auront besoin, parce que « ces bouteilles sont également bonnes, lorsqu'il n'y a plus d'eau.

« Si l'on voulait absolument des bouteilles de grès, ce que je ne « préconise pas, il faudrait en prévenir. »

L'essai du Dr Faye sur les eaux minérales de Bourbon donna lieu à quelques critiques médicales ; il y répondit par une brochure intitulée :

« *Réponse de M. Faye aux doutes qui lui ont été proposés sur la nature* « *et les effets des eaux de Bourbon-l'Archambault, imprimé à Moulins* « *chez la veuve Faure et Vidalin, en vente à Paris chez Didot, 1780,* « in-12 de 12 pages. »

Malgré nos recherches nous n'avons pu nous procurer cet opuscule de quelques pages que le Dr Faye cite dans un deuxième ouvrage important : « *Supplément à l'essai sur les eaux de Bourbon (Paris,* « *Prault, 1788,* in-12 de 152 pages ».

(*A suivre*) Louis GRÉGOIRE.

(1) C'est peut-être lui qui a raconté son voyage à Bourbon dans un livre de raison, dont un de ses descendants a publié une analyse dans le *Bulletin Polymathique du Morbihan*. Voici d'après les *Annales Bourbonnaises*, 1889, le titre de l'ouvrage du Dr de Closmadeuc : « *Voyage d'un gentilhomme breton aux eaux de Bourbon-l'Archambault dans la première moitié du XVIIIe siècle* » ; Vannes, de Galles, 1881, in-8°, 43 pages.

Nous avons l'intention de donner prochainement, en ce qui concerne notre province, un aperçu du voyage de ce gentilhomme breton.

(2) Probablement Charles Charton des Mangnières et des Mouillières, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, né le 2 septembre 1714 et mort à Bourbon le 18 septembre 1793.





BIBLIOGRAPHIE

Notes d'ambulance, *août 1870 — février 1871*, par le docteur A. Mony, volume de 487 pages, librairie Plon, 1907.

Sous ce titre modeste et tout en annonçant que son livre contient principalement les notes écrites au jour le jour pendant la désastreuse campagne de 1870, notre confrère le docteur Mony nous offre en réalité un résumé complet et impressionnant de l'histoire douloureuse de la guerre. Comme j'ai conservé de pénibles souvenirs de ce sombre drame dans lequel j'ai joué un rôle des plus modestes, il en résulte que, généralement, je ne recherche pas les ouvrages écrits sur ce sujet, mais, après avoir commencé la lecture des *Notes d'ambulance*, il m'a fallu reconnaître en ce livre un de ceux qui, une fois saisis, vous empoignent à leur tour et ne vous lâchent qu'à la dernière ligne.

L'auteur, après avoir exposé les événements qui ont amené la guerre, nous raconte comment le comité de la Croix-Rouge s'est formé à Moulins sous la présidence de notre regretté confrère, M. H. Delageneste, récemment décédé, alors maire de Moulins. Puis, un peu plus tard vient la création de l'ambulance volante du Bourbonnais, mise en route pour Gien le 19 octobre 1870 et ainsi composée :

M. de Sessevalle, administrateur ; MM. Beauregard, Léon Bergeon, Léon Bruel, Challier, Daniel Mollière, Humbert Mollière, Mony, Tartarin, chirurgiens ; M. l'abbé Carambeau, aumônier ; le baron d'Aubigny, M. Léonce des Marans, éclaireurs à cheval ; MM. Astre, Berthomier, Forichon, Gacon, Madet, Nony, Roux, Gamet et de Vaulx (venus tous les deux plus tard), aides-chirurgiens ; M. Fontgarnand, pharmacien ; MM. Bernachez, Bobier, Camus, Chavaillon, Delarue, Gilbert, Lavigne, Tantot, Toncin, Vialatte, infirmiers volontaires.

C'est cette ambulance dont les précieuses notes du docteur Mony nous font suivre les marches et contremarches dans le Berry, l'Orléanais, ensuite dans l'Est, avec quelques séjours au milieu même des lignes prussiennes. J'admire comment l'auteur, malgré ses fatigues et d'incessantes occupations, a pu chaque jour trouver un coin de table pour décrire ses impressions et raconter les mille incidents de sa vie aventureuse. Son style est quelquefois presque télé-

graphique, mais le plus souvent les détails donnés sont nombreux et écrits d'une façon humoristique avec ce fonds de gaieté française que les générations nouvelles ne connaissent plus guère ; alors elle surnageait toujours, même au-dessus de la boue des bivouacs ou des neiges de la route et aussi, hélas ! malgré le sang qui inondait les champs de bataille et les ambulances. En lisant ces phrases alertes et naturelles, on peut se rendre compte du dévouement et de l'activité déployés par nos ambulanciers, à travers maints obstacles, pour arracher à la mort une foule de vies humaines. Ils avaient quelquefois à subir les mêmes fatigues et les mêmes dangers que les combattants, mais en outre il leur fallait toujours surmonter les difficultés de l'installation des hôpitaux provisoires, des soins à donner aux malades, du transport ou de l'évacuation des blessés. Au milieu de ces multiples occupations, ils ignoraient le plus souvent la tournure prise par les événements de la guerre et ils en étaient réduits à recueillir les fausses nouvelles circulant dans les régiments voisins.

Il y eut donc quelquefois des appréciations inexactes prenant place dans les notes journalières du docteur ; aussi celui-ci, désireux de rétablir la vérité, les fait suivre de chapitres contenant le récit de la guerre elle-même. Tout en donnant de larges extraits des auteurs dignes de créance, il présente de la façon la plus claire toutes les opérations de la campagne, exprimant sur les hommes et les choses des jugements que mes souvenirs me permettent de ratifier complètement.

Cette partie historique, à mon avis, ne saurait être trop louée. J'espère qu'elle trouvera ou a déjà trouvé des éloges venus de plumes plus autorisées que la mienne et qu'en même temps quelque haute récompense viendra dignement couronner ce très méritant volume.

M. Mòny n'abandonne pas son sujet à la fin de la guerre ; il en commente les résultats et les suites jusqu'à nos jours et ce n'est pas la partie la moins intéressante de son œuvre. Il ne pouvait passer sous silence le gouvernement dit de *La Commune*, issu d'une insurrection très prévue par tous les militaires ayant, comme moi, subi le siège de Paris. M. Mòny, à la p. 415, exprime si bien sous quelle influence elle a pris naissance que je ne puis m'empêcher de citer les lignes suivantes :

« Les causes de la Commune — donnons-lui son vrai nom, l'Insurrection sociale, — elles sont bien lointaines, vieilles comme le monde, elles remontent à Caïn. C'est l'éternelle révolte de la chair contre



l'esprit, du rêve contre le vrai, des passions contre le devoir, de la force contre le droit. »

Dans les chapitres suivants intitulés *Les Héritiers de la Commune*, *l'Ame du Peuple*, l'auteur fait un tableau saisissant de l'état moral de la France. Il parle en chrétien et en patriote et je ne puis qu'admirer avec quelle vigueur il stigmatise ceux qui ébranlent la cohésion de notre armée et détruisent partout le sentiment religieux, base de toute société.

Enfin, au dernier chapitre, notre confrère s'occupe de l'organisation des Croix-Rouges au Japon et en Allemagne; il fait ressortir les encouragements donnés à ces sociétés par leurs gouvernements qui, au point de vue moral, loin d'ébranler la Croix, « soutiennent ou favorisent son influence humanitaire ». Chez nous, la société de la Croix-Rouge est un peu l'objet de « l'indifférence officielle ». C'est peut-être parce que son emblème offusque nos gouvernants et pourtant, dit en terminant M. le docteur Môny, « si jamais la paix doit renaître, ce ne sera qu'à l'ombre de la Croix ». Je ne puis qu'applaudir à cette conclusion et à tous les nobles sentiments exprimés dans ce livre par un savant à la fois artiste et homme de lettres.

Les *Notes d'ambulance* mentionnent un nombre considérable de noms appartenant à l'Allier ou aux départements voisins, ce qui certainement augmentera encore l'intérêt du livre pour les lecteurs bourbonnais.

Commandant du Broc de Segange.



Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Série E. supplément. *T. I*er (Arrondissement de Moulins), *rédigé par M. Ferdinand Claudon, archiviste du Département. Moulins, 1906.*— Le *Bulletin de la Société d'Emulation* a mentionné, en son temps, la publication qui fait l'objet de cette présente note. Mais il a paru à de nombreux membres de notre compagnie qu'un pareil ouvrage devait être signalé plus particulièrement à l'attention, et j'ajouterai à la gratitude des travailleurs bourbonnais, autrement que par un laconique enregistrement de dépôt.

On connaît l'intérêt de tout premier ordre au point de vue de l'histoire qui s'attache à la publication des inventaires sommaires des Archives départementales, communales et hospitalières antérieures à 1790, publiés dans chaque département, sous la direction du ministère de l'Instruction publique, par MM. les archivistes départementaux.

Ceux d'entre nous qui s'occupent d'érudition et de travaux historiques peuvent dire quels services leur rendent chaque jour le volume paru sur les séries A et B et les bonnes feuilles de celui qui va paraître sur les séries C, D et E, qu'on peut consulter actuellement aux Archives départementales.

Tous désiraient donc voir paraître un inventaire moins laconique des divers actes conservés dans les villes et communes du département ; car chacun s'attendait à bon droit à trouver dans ces dépôts des documents religieux, politiques, administratifs des plus précieux. Ce désir reçoit une première satisfaction puisque M. Claudon, l'infatigable et studieux archiviste dont le séjour aux Archives départementales de l'Allier a été si heureusement fécond, vient de publier sous le titre : Série E, *Supplément*, l'inventaire des documents qui ont été sauvés d'une destruction trop générale en certains endroits et que renferment aujourd'hui les mairies des communes de l'arrondissement de Moulins.

Ainsi, les travailleurs trouveront, pour notre région, de nombreux documents relatifs aux actes *constitutifs et politiques* de chaque commune, d'administration communale, d'impôts et de comptabilité, de pièces relatives aux propriétés communales, aux affaires religieuses, militaires, judiciaires, d'instruction, etc., et surtout les multiples renseignements contenus dans ces précieux recueils qu'on appelle les « *registres paroissiaux* ». On estimera que le mot « précieux » n'est pas de trop, appliqué à cette source intarissable de documents qui nous fournissent non seulement les actes de catholicité de nos pères, baptêmes, mariages, sépultures, — rédigés, dans presque toutes les paroisses, depuis le fameux édit du mois d'août 1539 donné par François Ier à Villers-Cotterets, — ce qui serait déjà d'un prix inestimable puisqu'ils permettent de dresser la généalogie de tant de familles moins notables dont ne s'occupèrent pas les d'Hozier de l'ancien régime ; mais encore qui renferment ces piquantes ou instructives notes concernant les événements remarquables de chaque époque, le récit des calamités publiques ou privées, les faits divers, la mercuriale du temps que les bons curés avaient souvent soin d'inscrire en marge des cahiers ou entre les actes eux-mêmes quand ce n'était pas entre les alinéas d'un livre en vogue contenant pêle-mêle mariages et sépultures et appréciations fantaisistes, comme ce commentaire des Psaumes de Turecremata, imprimé à Mayence en 1476, qui servit au curé de Molinet à inscrire de 1660 à 1673 les actes de catholicité de sa paroisse mêlés à ses réflexions personnelles.

Dans une savante et fort instructive introduction, le docte archi-

viste a pris soin d'indiquer lui-même la disposition qu'il a adoptée pour cet arsenal de documents et, par des exemples bien choisis, il a fait ressortir tout l'intérêt qui s'attache à ce fond inépuisable de renseignements.

Aussi bien il suffit de signaler cette introduction qui est comme la clef de ce copieux volume renfermant 1.109 articles dans ses 796 pages, pour décider les érudits bourbonnais à le placer comme un indispensable instrument d'étude, non pas dans les rayons de leur bibliothèque, mais sur leur table de travail, comme le livre à consulter à propos de toute recherche historique.

C'est dire aussi quel sentiment de gratitude s'est acquis de la part de tous — et j'ai conscience d'être ici, sinon leur très éloquent, du moins leur fidèle interprète, — M. Claudon, auquel on doit cet utile volume qui ouvre si fructueusement la série de nos inventaires d'Archives communales et appelle la publication des documents conservés encore dans les mairies des trois autres arrondissements de l'Allier.

Abbé Joseph Clément.



Anciens et nouveaux vocables des chapelles de Notre-Dame de Moulins. — Listes des doyens et membres de la Collégiale. — Notice sur le doyen Claude Feydeau, par le commandant du Broc de Segange. Moulins, Auclaire, 1907. — Dans le clan des érudits du Bourbonnais, personne, j'en suis sûr, n'a oublié la brochure déjà vieille de dix ans, consacrée par le commandant du Broc à la Collégiale de Moulins. Elle est devenue rare, et plus rares encore les suppléments venus au jour à la suite de nouvelles et fructueuses chasses aux documents. Ces suppléments revivent à leur tour, complétés, dans la nouvelle plaquette du commandant du Broc.

L'auteur commence par nous donner les anciens et nouveaux vocables des chapelles de Notre-Dame de Moulins, et voici que défilent devant nous de vieux noms bourbonnais, moulinois surtout : Chanteau, Vigenaire, Menudel, Fouët de Dorne, Bazin, Roussel, Louan de Persat, Le Tailleur, Bertines, Pierrepont, Syrot, Pascalon, de Lorme, Griffet de La Baume, Petitjean de La Font, Cordier, Cadier, Feydeau, Harel, Garnaud, Brinon, Popillon, Legendre, Aubery, La Goutte, Petitdé, etc...

Semblable défilé, précieux pour tous ceux qui s'intéressent à nos vieilles familles, se retrouve dans les listes des doyens et membres de la Collégiale.



La notice sur le doyen Claude Feydeau est suivie d'intéressantes pièces justificatives. Enfin, pour finir, le commandant du Broc a eu la bonne idée de reproduire les notes écrites par Jacques Imbert de Balorre, conseiller au présidial de Moulins, notes précieuses, malheureusement inachevées, qui donnent les noms et la place des chapelles de la collégiale. L'auteur a eu communication de ce précieux document grâce à l'un des nôtres, le comte de Balorre, dont la courtoise obligeance n'est pas connue que du seul commandant du Broc.

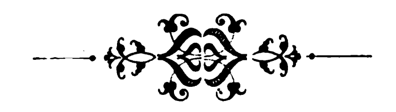
Telle est résumée à grands traits la brochure bourrée de noms, de dates et de faits dont notre vice-président a bien voulu nous faire hommage. Une fois de plus, il aura bien mérité de notre histoire locale.

Philippe TIERSONNIER.

***

Petit code pratique du pêcheur en eau douce, *par Maurice Labussière, docteur en droit, avocat à la Cour de Paris*. Bourdon et Benoît, Paris, 1906 — Voyez la couverture : *Doctus cum libro*, un fervent de la ligne, réduit Pandore à merci. Tel est pris qui croyait prendre et voilà, par l'image, l'utilité du petit code pratique indubitablement démontrée. Simple, clair et précis, de format commode, ce livre ne manquera pas son but. Il rendra service. Il deviendra le bréviaire des bons pêcheurs. Désormais, après l'avoir lu, les pêcheurs pêcheront sans pécher contre les lois et règlements régissant la matière. Ainsi soit-il et merci à M. Maurice Labussière pour son aimable envoi.

Philippe TIERSONNIER.



Le Directeur-Gérant : C. GRÉGOIRE.

Moulins. — Imp. Etienne AUCLAIRE.





PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 9 AVRIL 1907

PRÉSIDENCE DE M. TIERSONNIER

Étaient présents : Mme la comtesse L. de Fradel ; MM. l'abbé Berthoumieu, Besson, Capelin, l'abbé Clusel, Denier, Flament, C. Grégoire, Milcent, Queyroi.

Excusés : Mme la marquise Des Ligneris et Mlle F. de Bonand ; MM. Bertrand, R. Chabot, l'abbé Clément, Delaigue, Du Broc, L. Grégoire, R. de Quirielle, Tabouët, Tixidre.

— M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à notre confrère, M. Besson, et en rappelant la carrière si longue et si profondément laborieuse du colonel Laussedat, grand officier de la Légion d'honneur, un des trois membres honoraires de notre Société, décédé à Paris au mois de mars dernier.

— Il procède ensuite au dépouillement de la correspondance : lettre du docteur Forrer, de Strasbourg, auquel avait été soumise l'énigmatique médaille en plomb dont il a été parlé dans les précédents bulletins, et qui a reconnu en elle un faux faisant partie d'une série de faux semblables qui firent leur apparition à Paris il y a une quinzaine d'années avec l'appellation de « médaille de fous » ; l'on prétendait que ces médailles avaient été trouvées dans la Seine pendant des draguages ; les inscriptions n'en ont aucun sens. — Lettre de M. Montagne annonçant son intention de prendre part à la séance de jour extraordinaire et d'y faire une communication sur Charles de Togues, s. de la Motte-des-Noyers.

— Ouvrages offerts à la Société : Ct Du Broc de Segange, *Excursion autour de Saint-Amand-Montrond.* (Extrait du *Bulletin.*) — A. Thomas et Pierre Champion, *Documents inédits pour servir à la biographie du poète Henri Baude.* (Extrait de la *Romania*, t. XXXVI.)

— Travaux déposés sur le bureau : R. DE QUIRIELLE, *L'édition de 1688 de « l'aimable mère de Jésus ». Une dédicace opportuniste.* -- Du même, une note sur le passage à Moulins d'un ambassadeur persan à la cour de Versailles en 1715, note tirée d'un récent ouvrage de M. M. Herbette.

— M. le Président rapproche de cette dernière communication un article, puisé à la même source, paru sur cet ambassadeur dans le *Temps* et reproduit dans le *Pèlerin*. Il donne lecture de quelques passages de cet article, que M. le C[t] Du Broc lui a signalé. Un autre parut également dans le *Journal des Débats*. — Il fait circuler une jolie médaille commémorative du centenaire de l'Académie de Mâcon (1805-1905) qui nous a été envoyée par nos confrères, il y a quelque temps, puis il fait en ces termes le compte rendu des publications reçues depuis la dernière séance :

« — *Le Centre médical*, organe de la Société des Sciences médicales de Gannat, numéro d'avril 1907, contient un compte-rendu élogieux de l'*Histoire de Saint-Menoux* de notre confrère l'abbé Moret. Ce compte-rendu est dû à M Emile Male, chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.

« — Dans le *Bulletin de la Diana* (juillet-septembre 1906), on trouve le compte rendu par M. H. Gonnard de l'*Excursion archéologique de la Société de la Diana aux gorges de la Loire, de Saint-Rambert à Saint-Victor, à Carmillon et à Aurec, le 2 août 1899.* D'intéressantes illustrations, des reproductions de blasons, accompagnent le texte. Je signale les armoiries suivantes qui intéressent aussi le Bourbonnais : APCHON : *d'or, semé de fleurs de lys d'azur.* BALZAC D'ENTRAIGUES : *d'azur à 3 flanchis d'or, au chef de même chargé de 3 flanchis d'azur.* GADAGNE : *de gueules, à la croix denchée d'or.* ALBON : *de sable, à la croix d'or.* TOURNON : *Parti : au 1[er] de gueule, au lion d'or ; au 2[e] d'azur, semé de fleurs de lys d'or.* VILLARS (famille du Maréchal de France) : *d'azur, à 3 molettes d'éperon d'or, au chef cousu de gueules chargé d'un lion passant d'argent.* A noter que plusieurs de ces armoiries ont été à tort omises dans l'*Armorial du Bourbonnais* du Comte de Soultrait.

« — Le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* (T. LVI, 2[e] livraison, 1907) publie la fin de la *Généalogie de la maison de Faye ou de La Faye.* L'auteur, M. Zénon Toumieux, termine par un armorial les familles citées dans son travail. Les suivantes intéressent le Bourbonnais : BRESSOLLES (Berry) : *de sable, au lion d'argent, chargé sur l'estomac de 3 billettes de gueules.* CHAUSSECOURTE (Combraille) : *parti emmanché d'azur et d'argent.* FRICON (Berry) : *d'azur, à la bande engrêlée de sable.* LAAGE DE BRUDIEU (Bourbonnais) : *d'argent, au chevron de gueules, à la bordure de sable.* LE GROING (Berry) : *d'argent, à 3 têtes de lion arrachées de gueules, couronnées d'or, au croissant d'azur en abîme.* MONTROGNON (Auvergne) : *d'azur, à la croix ancrée d'argent.* MOURIN D'ARFEUILLE (Haute-Marche) : *d'azur, à la fleur de lys d'or accompagnée de 3 étoiles de même.* ROCHEDRAGON (Auvergne et Combraille) : *d'azur, au lion dragonné d'or, armé, lampassé et couronné de gueules.* Quant aux familles de Faye ou de La Faye dont il s'occupe, l'auteur en indique les armes

comme suit : De Faye ou de La Faye (Peyrat-le-Château) : *d'argent, à une quintefeuille de gueules.* De La Faye La Porte (Peyrat-le-Château) : *d'azur, à trois chevrons d'or surmontés d'une feuille de houx de même.*

— « Dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne* (1905), à signaler dans la partie des sciences historiques : *La dépopulation dans l'Yonne et l'enfant unique*, par le docteur Dionis des Carrières. *Introduction à l'étude des parlers populaires* par M. Guerlin de Guers. La partie consacrée aux sciences naturelles comprend aussi des articles fort intéressants, surtout au point de vue local.

— « *Bulletin de la Société nivernaise*, XXIe vol., 4e fascicule, 1906. M. de Flamare, conservateur des Archives de la Nièvre, y publie des *Documents sur l'administration du comté de Nevers au XIIIe siècle ;* ces documents, de la fin du XIIIe siècle, sont les débris d'un compte d'ensemble des différentes châtellenies du Nivernais. Le premier compte comprend entre autres choses un fragment se rapportant à Gannay-sur-Loire (Allier). A Gannay, il est fait mention de coutumes et de champarts, le bichet de froment y est coté 2 sols 6 deniers. Le Comte de Nevers y possédait différents champs et pièces de terre qui paraissent avoir été loués à divers, moyennant des redevances en grains ; un champ est dit ne rien rapporter «car il est en sombre». Par ces fragments on voit que Mgr Girbert, un des administrateurs du comté, fait plusieurs voyages auprès du dauphin d'Auvergne (Robert III, comte de Clermont en 1282, mort en 1324, marié en secondes noces en 1289, à Isabelle de Châtillon en Bazois, morte en 1297, dame de La Montagne près Saint-Honoré et de Jaligny en Bourbonnais. Elle était veuve de Guy de Châteauvillain, seigneur de Luzy). Dans un fragment qui semble se rapporter à un exercice financier postérieur à 1293, il est fait mention du voyage jusqu'à Compiègne « en l'ost de Mgr de Flandres » (Gui de Dampierre 1248-1305) de Guichard de Châtel-Perron, chevalier, seigneur de La Ferté-Chauderon, avec 43 chevaux. Ce Châtel-Perron, un bourbonnais, d'origine tout au moins, était baron de La Ferté-Chauderon, Saint-Parize-le-Châtel et Précy-sur-Allier et avait épousé, avant 1269, Isabeau Chauderon, fille d'Arnould, seigneur des susdits lieux, et d'Isabeau de Roanne. On le trouve vivant jusqu'en 1302. Une partie de compte qui doit se rapporter au Carême de 1300 (24 février — premiers jours d'avril) nous montre le comte de Nevers, allant dîner à Lucenay-les-Aix, chez Hugues Pioche, chevalier.

« Dans l'article intitulé : *Les Jésuites à Nevers au moment de leur suppression (1762-1763)*, par M. l'abbé Joseph Dasse, je vois que ces religieux avaient acquis le prieuré de Trevol en Bourbonnais, affermé 120 livres. Page 614 se trouvent quelques observations de M. Teste au sujet du travail du docteur Bertin sur la maison de Beaujeu. Sur plusieurs points il se rencontre avec notre vice-président, le commandant du Broc (voir dans le dernier numéro son étude sur les du Colombier de Montcoquier dits Beaujeu).

« — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* Compte rendu des séances de 1907. A signaler p. 43, une note de M. Salomon Reinach sur : *La Vierge à la massue.* La Vierge figure ainsi représentée sur un petit nombre de peintures datant du XVe et du commencement du XVIe siècle, presque toutes ombriennes. L'auteur de la note estime que *massue* remplace *clef* par suite d'une confusion de langage entre *clavis* et *clava*, la clef figurant dans la littérature pieuse du Moyen-Age comme attribut de la Sainte Vierge.

« — Dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (avril 1907), on trouve une note relative aux armoiries de Mgr Eyssautier, évêque de Saintes, note dans laquelle il est dit « quant à la gerbe et à la devise de notre « évêque, elles symbolisent également l'épiscopat actuel de la France. « Mgr Lobbedey, le nouvel évêque de Moulins, a pris de même une « gerbe dans son écu. »

— De la part de M. L. Bideau, sont présentées deux photographies des ruines du château de Naves, prises par M. le sous-préfet de Gannat et développées par M. l'abbé Clusel.

— M. Tiersonnier fait passer une carte postale représentant la fileuse et le musicien bourbonnais qui couronnent deux des tuyaux de descente en pierre pour l'écoulement des eaux de la cathédrale; il observe que la présence du chapeau à deux bonjours de la fileuse ne peut être un argument contre l'hypothèse de M. Bonneton qui y voit un souvenir des coiffures florentines rapporté des guerres d'Italie, les deux personnages en question faisant partie des constructions édifiées par Millet au XIXe siècle. — Il fait également circuler une autre carte postale représentant le cardinal de Bourbon, d'après un tableau du musée Condé à Chantilly.

— M. Du Chambon envoie, pour être présenté à la séance, un jeton aux armes de Bonnet Bardonnet, maire de Moulins, avec ces mots : *patriæ munus*. M. Tiersonnier rappelle que c'est après une délibération du conseil municipal de Moulins de la 2e moitié du XVIIIe siècle que les étrennes offertes jusqu'alors aux maires et aux échevins furent converties en un nombre déterminé de jetons en argent. Il donne lecture d'un article du *Mémorial de l'Allier* du 25 décembre 1853, signé Tudot, et consacré à l'étude de ces jetons de maires à propos du don fait à la Société, par M. de Larminat, d'un jeton de 1777 aux armes de Bardonnet de Gondailly.

— M. P. Duchon communique quelques actes de 1591-1615, tirés des registres paroissiaux d'Ambierle (Loire), et relatifs aux Montcorbier et aux Fradel, seigneurs de Pierrefitte. Il mentionne aussi, dans l'église d'Ambierle, une chapelle plus ancienne que l'église, qui y est accolée et sert de sacristie, et dont la porte d'entrée présente les armes des Chaugy ; à l'intérieur, un écusson complètement gratté, du XVIIe siècle et surmonté d'une couronne comtale, pourrait être celui des Nompère ou celui des Fradel. M. Duchon signale enfin un lien de parenté possible entre le conventionnel Saint-Just et le maire de Moulins Houdry.

— M. Villeneuve envoie une brochure contenant des vues de l'abbaye de Noirlac (Cher).



— M. L'ABBÉ CLÉMENT a prié M. le Président d'entretenir la Société en son nom d'une découverte de monnaies faite, en avril dernier, à Saint-Léon (Allier, cant. de Jaligny), par des ouvriers qui travaillaient dans la carrière des Sapins, appartenant à M. Julien ; ils ouvrirent une cachette pratiquée à 0m,50 dans le sol, et dans laquelle se trouvaient plus de 80 monnaies de bronze. A en juger par les spécimens envoyés par notre confrère, qui les tient du régisseur de M. Picard, le trésor se compose de monnaies d'empereurs romains, depuis Nerva jusqu'à Gordien III, en passant par Antonin, Faustine, Commode et sa femme Crispine, ce qui indiquerait un enfouissement datant du second quart du IIIe siècle et des premières invasions franques.

En outre, a été trouvé au domaine des Guillermets, appartenant au docteur Picard, un sou assez fruste, à l'effigie de Charles Ier de Gonzague-Mantoue, duc de Nivernais, portant la date de 1609.

— La Société, répondant à une sollicitation de l'Académie Nationale de Reims, émet à nouveau un vœu relatif à la conservation des édifices religieux et des œuvres d'art qu'ils renferment. Elle émet un autre vœu tendant à la continuation des efforts entrepris par les comités départementaux des sites et monuments pittoresques, constitués par le *Touring-Club*, et dont les travaux s'ajouteront aux résultats acquis par les commissions départementales créées sous le contrôle des administrations préfectorales, en exécution de la loi du 21 avril 1906.

— Est présenté comme membre titulaire de la Société : M. Arthur DE LA PLANCHE DE FONTENILLE, propriétaire au château de Magnoux par Meaulne (Allier), par MM. A. et C. de Lamaugarny et par M. Tabouët.

— Sont élus membres titutaires : MM. l'abbé Audin, A. Bardonnet et le comte de Champfeu,

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

P. F.

P. 97 du *Bulletin*, le commencement du dernier alinéa doit être restitué comme suit : Malgré cette riposte, l'empereur Charles Quint donna sans doute satisfaction au demandeur car un mandat impérial daté de Tolède, le 15 mai 1534, avait déjà prescrit le remboursement à Simon Gauthiot d'Ancier, d'une somme de 1.000 écus d'or, etc...



SCEAU INÉDIT DE MARIE DE HAINAUT
Duchesse de Bourbonnais

Monseigneur de Conny, un de nos anciens dont le souvenir est toujours vivant, avait jadis réuni un certain nombre de documents relatifs au Bourbonnais. Il les donna à un de ses amis, jeune prêtre curieux comme lui des souvenirs de notre passé provincial ; un heureux hasard m'a permis, grâce à l'intermédiaire de notre confrère M. l'abbé Moret, curé doyen de Saint-Menoux, d'avoir communication de quelques-unes de ces pièces. Parmi celles qui ont passé sous mes yeux figure la charte dont le texte est donné plus bas, charte émanant de Marie de Hainaut duchesse de Bourbonnais. C'est un joli document sur parchemin de 14 centimètres de hauteur sur 25 centimètres de largeur. La charte comprend treize lignes de texte, d'une belle écriture courante, facilement lisible et qui fait honneur à la chancellerie de notre bonne vieille duchesse.

Nous Marie de Haynaut, duchesse de Bourbonnois faisons savoir à touz que non obstant nostre main mise es boes de Delap qui sont || à nostre amé monseigneur Pierre de Maulmont seigneur de Chastelneuf pour cause de sa feme laquel main nous y avions fait || metre pour ce que l'on nous avoit donné entandre qu'il vendoit et expletoit ledit boes en amenuysant nostre droit et nostre || fié, et il y a moult grant quantité de boes, et pour ce que le dit messire Pierre nous a requis que pour ses necessitez nous || li vuillons donner l'otroy de en vendre deux cenz livrées, nous de grace especial li avons otroyé de en faire vendre || les dites deux cenz livrées, et avons commis et commettons à vendre et expletier dou dit bois tant que es dittes || deux cenz livrées tant seulement Symonet de Cernoy et autremant dit Paris pourteur ces lettres et qu'il puisse || prandre et adjorner pardevant nous touz de ceux qu'il vouera chacent non dehuement, ne mal faisant ou dit || boes, ou pardevant noz genz et aussi touz ceux qui achetront dou dit boes, ou cas qu'il seront rebelle || de payer ce qu'il en auront acheté, se payé ne l'ont, ou sont rebelle de payer ce qu'il en devront || Et de ce faire nous li donons plain povoir et espécial commandement, Mandons et commandons à touz nouz sougez ||, supplions (?) et requerons touz autres que au dit Symonet obéissent et entendent diligemment quant aux choses dessus dittes. || Donné souz nostre seel le samedi d'après l'Assumpcion Nostre Dame, L'an mil CCCXLIII.

p. Madame
(*monogramme illisible du scribe, avec paraphe.*) present le chastelain de Néris.

Sans être d'une importance extrême, ce document ne manque pas d'intérêt au point de vue local. C'est, en somme, tout ensemble un permis d'exploitation limitée du bois de « Delap » donné à Pierre de Maulmont et la lettre de service de Symonet de Cernoy ; mais ce qui donne à cette charte une valeur toute particulière, c'est le sceau qui y est appendu sur queue de parchemin, sceau encore inédit, dont aucun autre exemplaire n'est connu je crois, et qui, en tout cas, ne figure pas dans les collections inventoriées des Archives Nationales ou de la Bibliothèque Nationale.

Comme l'indique la teneur même de la charte, ce sceau est celui de Marie de Hainaut, duchesse de Bourbonnais. On peut le décrire ainsi :

Sceau rond de 25 millimètres de diamètre environ, type armorial. Dans un losange aux flancs légèrement bombés, entouré d'une légende limitée à sa partie supérieure par un grenetis, est inscrit un quadrilobe dont chaque lobe est relié au voisin par un redan. Le quadrilobe circonscrit un écu en losange *parti : au un, d'un semé de fleurs de lys à une cotice brochant ; au deux, de deux lions l'un sur l'autre.* Chaque lobe renferme un des animaux des quatre évangélistes : le lion de saint Marc, l'aigle de saint Jean, l'ange de saint Mathieu et le taureau de saint Luc, ce dernier à peu près fruste sur le sceau. Les angles du grand losange sont ornés chacun de trois fleurons posés en triangle, celui du sommet quadrilobé, les deux autres trilobés.

Légende : .... ESSE DE .... BON....

Pas de contre-scel.

Cette sèche description d'inventaire ne donne qu'une bien faible idée du charmant et fragile monument sigillographique parvenu jusqu'à nous, admirablement conservé dans ses parties essentielles, après plus de cinq cents ans. Il faut voir le monument lui-même, l'examiner à la loupe pour pouvoir apprécier le fini de l'exécution, la grâce des détails, l'heureuse harmonie de la composition. Nous avons là, à n'en pas douter, un ravissant exemplaire de cet art si français de la gravure des sceaux au Moyen-Age. Certes, d'autres pays de l'Europe nous ont laissé aussi de beaux documents sigillaires, mais nous avons le droit de dire qu'aucun graveur étranger de la même période n'a su surpasser nos artistes nationaux. Les nôtres ont toujours su faire preuve des qualités propres à notre race, science et harmonie de bon goût dans le choix et l'agencement de l'ornementation, sobriété dans les détails, qualités qui donnent à leurs productions un cachet tout particulier d'élégance et de distinction.

A défaut du sceau lui-même on en aura du moins une très fidèle reproduction due au talent de notre confrère l'abbé Joseph Clément, (fig. 1). A côté du sceau tant soit peu mutilé, l'artiste s'est attaché à nous en donner une restitution complète et, en calculant la place laissée pour la légende, à reconstituer cette dernière (fig. 2). Il y est arrivé, je crois.

La légende serait donc :

S M DE HAINAVT DVCHESSE DE BOVRBON

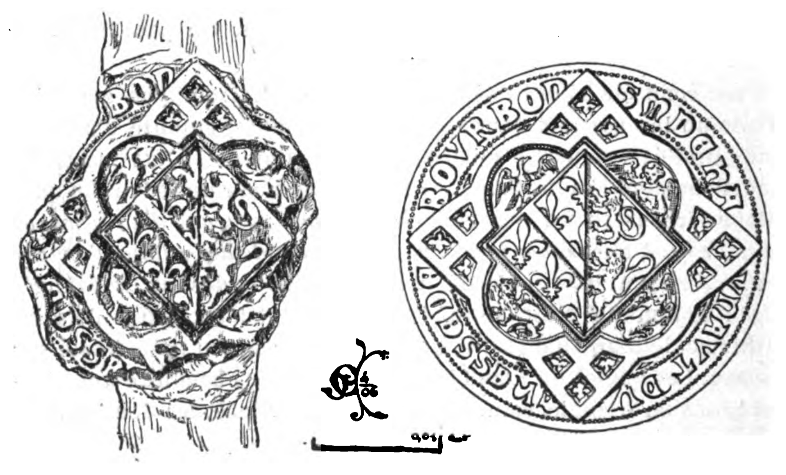


FIG. 1. FIG. 2.

Il est à peine besoin d'indiquer à des Bourbonnais quelles sont les armoiries figurées sur le sceau qui nous occupe. Le sceau est parti des armes de la maison ducale de Bourbon qui étaient alors : *d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à la cotice de gueules brochant*, et de celles des comtes de Hainaut qui portaient : *écartelé aux 1er et 4e d'or au lion de sable ; aux 2e et 3e, d'or au lion de gueules*. Sur le sceau de Marie de Hainaut, par suite de la partition, on ne voit que deux des quatre lions et le graveur, par oubli ou faute de place, a omis le trait horizontal qui devait séparer les deux lions qu'on aperçoit placés l'un au-dessus de l'autre et indiquer l'écartelure.

Dans la description du sceau j'ai signalé la présence en bonne place, au nombre des principaux motifs d'ornementation, des quatre animaux symboliques des évangélistes. Leur représentation autour de l'écusson de la duchesse semble indiquer une dévotion toute particulière à ces saints apôtres ; en tous cas, il convient de noter que ce dé-

cors se retrouve à plusieurs reprises sur divers sceaux de la maison ducale de Bourbon. On trouve tout d'abord les animaux symboliques des quatre évangélistes sur un petit sceau de Louis Ier, seigneur, puis duc de Bourbonnais, l'époux de Marie de Hainaut. Ce petit sceau est appendu à une quittance du 8 juillet 1331 et a été reproduit dans l'édition de La Mure (1), aussi bien que les suivants. Le même motif orne le sceau de Marie de Bourbon, prieure de Poissy, sœur du duc Louis II, petite-fille de Louis Ier et de Marie de Hainaut (2). Il orne aussi le sceau d'Isabelle de Valois, mère de la précédente, femme du duc Pierre Ier (3). Enfin on relève les mêmes symboles sur le sceau d'Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnais, femme du duc Louis II (4).

Il y a donc l'adoption d'un symbole et une tradition qui se perpétue pendant plusieurs générations, particulièrement sur les sceaux féminins (5).

Marie de Hainaut, duchesse de Bourbonnais, est un personnage trop connu pour qu'il soit utile d'insister beaucoup et, à propos de son sceau, de refaire son histoire. Je me bornerai à rappeler qu'elle était fille de Jean, comte de Hainaut et de Philippine de Luxembourg. Elle épousa à Pontoise, au mois de septembre 1310, Louis, fils aîné de Robert de France, comte de Clermont, qui allait bientôt devenir, par la mort de sa mère, Béatrix de Bourbon, seigneur du Bourbonnais. C'est en 1327, par lettres patentes données au Louvre, au mois de décembre, que le Bourbonnais fut érigé en duché pour Louis Ier ; la matrice du sceau dont nous connaissons maintenant une empreinte, est donc postérieure à cette date et fut sans doute gravée peu après. Marie de Hainaut était veuve quand elle fit sceller la charte reproduite plus haut, elle mourut entre le 31 août et le 4 septembre 1354 et fut inhumée à Champaigue, près Souvigny (6). Suivant l'usage du temps on dut briser son sceau et le placer dans sa tombe ; peut-

(1) *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, tome II, p. 118, (note). — Archives Nationales. J. 411.

(2) *Id.* p. 42 (d'après un dessin de la collection Gaignières, n° 898³).

(3) *Id.* p. 43 (d'après un dessin de la collection Gaignières).

(4) *Id.* p. 110 (d'après Gaignières, n° 898³).

(5) On trouve aussi un aigle, l'aigle de saint Jean, sur les sceaux de Béatrix de Bourbon, femme en premières noces de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, l'héroïque aveugle mort pour la France à Crécy. L'aigle de saint Jean placé sur le sceau de Béatrix était sans doute une coquette attention de la jeune épouse vis-à-vis de son seigneur et maître.

(6) Voir La Mure, tome II, particulièrement les notes.

être un jour le soc d'une charrue le fera-t-il surgir du sol dévasté de Champaigue.

Quant à Pierre de Maulmont, cité dans la charte, il appartenait à une vieille maison noble connue dès 1088, tirant son nom du château et seigneurie de Maulmont (1). Cette famille était aussi possessionnée en Auvergne et, dans la Basse Auvergne, elle tenait notamment la seigneurie de Châteauneuf-sur-Sioule (2).

Symonnet de Cernoy m'est inconnu, toutefois le gentilice Cernoy ou Cernay est mentionné dans les *Noms Féodaux*.

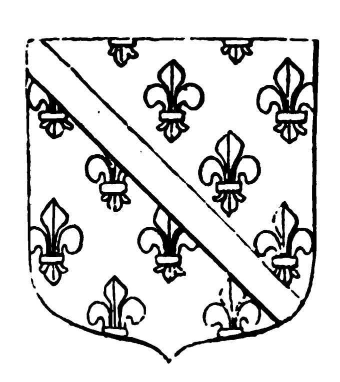
J'ignore la situation du « boes de Delap », c'était sans doute un bois relevant en fief de terres faisant partie du douaire de Marie de Hainaut.

Moulins, le 15 mars 1906.

Philippe TIERSONNIER.

(1) Note de feu M. René Badin de Montjoye, de Châtel-Censoir (Yonne). Armes des Maulmont ou Maumont : *d'azur, au sautoir d'or, cantonné de 4 tours d'argent maçonnées de sable.*

(2) *Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne*, par Ambroise TARDIEU.





Programme

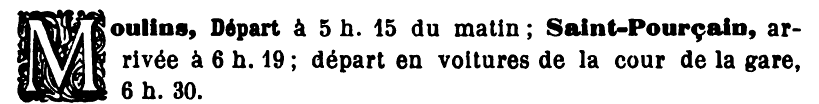
de la

9e Excursion archéologique

MERCREDI 12 JUIN 1907

SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE ET SES ENVIRONS

Château de Montfan, Louchy,
Le Fé, Montord, Château de Chareil, Château d'Artanges,
Château de la Rivière, Eglise de Bransat,
Village de la Roche et Château de Charendon, Verneuil,
Saulcet, Saint-Pourçain.



Moulins, Départ à 5 h. 15 du matin ; **Saint-Pourçain,** arrivée à 6 h. 19 ; départ en voitures de la cour de la gare, 6 h. 30.

Château de Montfan, XIVe et XVe s. (7 h. 10). — Vue sur un beau paysage s'étendant sur les cantons de Varennes, Saint-Pourçain, Escurolles. — A noter au château, des restes assez importants des anciennes défenses ; la cuisine encore utilisée qui a conservé sa vaste cheminée décorée d'un écusson aux armes des du Peschin. Le château de Montfan a été pris et repris plusieurs fois pendant les guerres de religion. — (*Départ 7 h. 40.*)

A droite, en allant à Louchy, emplacement de l'ancienne église de Montfan et du cimetière paroissial disparus dans le milieu du XIXe siècle. De Montfan à Chareil, traversée des vignobles importants de cette région saint-pourcinoise.

Louchy (7 h. 50). — **Eglise** et **clocher** du XIVe siècle, **porche** du XVIIe ; à côté, **château** moderne **de la Motte** qui couvre l'emplacement de la



Motte-Beaudreux ; le propriétaire, M. le comte de Pardieu, conserve, encastrés dans les murs d'une tour, deux remarquables écussons aux armes des ducs de Bourbon, provenant de leurs préssoirs. — (*Départ*, *8 h. 10.*)

Le Fé (8 h. 20). — Manoir du XVIIe siècle, jadis important, entouré d'une clôture défendue par des tours d'angles. Aujourd'hui, le rez-de-chaussée est habité par les fermiers d'un vignoble; dans les chambres, sur les murs, théorie de personnages, grandeur nature : seigneurs, dames, magistrats, serviteurs, marchands, de tous les pays, guerriers de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique ; cette décoration intéressante au point de vue du dessin et de la peinture, doit être la reproduction agrandie des costumes de l'ouvrage de Veccelio. — (*Départ, 8 h. 40.*)

Montord (9 heures). — En passant, devant le chevet de **l'église**, on remarquera un intéressant écusson (XVIIe ou XVIIIe siècle) aux armes de la congrégation des Lazaristes, qui possédait cette église.

Chareil-Cintrat (9 h. 50). — Visite du **château de Chareil**, édifice construit au XVIe siècle, sur l'emplacement d'un château plus ancien, par un Morin, commissaire des guerres, dont les armes se trouvent dans le vestibule ; l'ensemble de ce manoir est très intéressant avec ses tours, sa haute et élégante toiture, ses croisées décorées d'ornements simples et gracieux ; en arrivant, à remarquer les vestiges de l'ancienne porte percée dans une tour quadrangulaire. La tourelle, contenant l'escalier, a laissé l'ornement sur lequel elle s'appuyait ; deux autres motifs de sculpture, feuillages très artistiques, proviennent de cette porte et ont été replacés à l'envers dans les murs des bâtiments de la cour ; dans cette cour, à droite, débris d'une fontaine contemporaine du château ; cet édifice a un rez-de-chaussée et un premier étage auquel monte un large escalier voûté en berceau avec, à chaque palier, des colonnettes plates en pierre, surmontées de très jolis chapiteaux, sculptés par un artiste de talent. La voûte a des restes de délicates peintures murales malheureusement retouchées par un pinceau maladroit. Dans les chambres, les murs et les plafonds ont eu, comme l'escalier, une décoration complète ; quelques parties sont intéressantes, surtout deux scènes surmontant des portes au 1er étage. Nos visiteurs verront enfin les immenses cheminées dont il a été parlé à propos de la mise en vente de la propriété ; elles ont beaucoup d'ornements sculptés, de peintures et de dorures. Elles sont, en vente, comme le château, et ont attiré une foule de curieux, en attendant l'amateur très fortuné qui pourra se les offrir.

Vieille église de Chareil, devant la porte d'entrée du logis seigneurial, tombant sur ses murs en ruines, une des plus anciennes églises du Bourbonnais, XIe siècle peut-être ; elle a été vendue et va



être transformée en grange ; sur un de ses piliers trapus se trouvaient les intéressantes épitaphes sacerdotales des curés Tixeron, oncle et neveu, que notre confrère, l'abbé Clément, a signalées à notre Société, en 1906.

Château d'Artanges, grand bâtiment du XVII[e] s., qu'entouraient des jardins et des cours, clos de murs avec tours aux angles. Sur un des côtés, deux tours accolées pittoresquement seraient les vestiges d'un manoir plus ancien qui a été possédé par les de Bar, les Lapelin, avant les Le Lièvre de la Grange qui auraient reconstruit Artanges. — (*Départ, 11 heures.*)

Château de la Rivière. (11 h. 30). — Edifice du XV[e] siècle, dont il ne reste qu'une tour carrée percée d'une jolie porte, et une grande pièce dont le fond est occupé par une immense cheminée en pierre (XV[e] s.) portant, au milieu des rinceaux qui couvrent sa hotte et ses côtés, un panneau dans lequel figure un écusson aux armes des Chareil : *à un chevron de......* supporté par deux lions et surmonté d'un casque de chevalier. A remarquer aussi une jolie fenêtre ornée d'écussons.

A midi, **Déjeuner** dans la salle du château de la Rivière.

Départ : **1 heure**, et retour par le bourg de Chareil.

Bransat (2 heures). — Courte visite à l'église.

La Roche-Bransat (2 h. 20). — Visite du **château de Charendon** ; (XVII[e] siècle), en mauvais état ; dans une tour, chapelle du XVIII[e] siècle, jolie vue sur les alentours. — (*Départ, 3 heures.*)

Verneuil (4 heures). — Vieille ville qui a possédé château, châtellenie, chapitre, aujourd'hui chef-lieu d'une petite commune ; château ruiné par Louis XI pendant la Ligue du Bien public ; des pans de murs se dressent sur la moutte, près de l'église ; une vieille porte a été conservée et donne accès à la rue conduisant à l'église (XII[e] siècle et remaniements postérieurs), qui a bien souffert des événements et des hommes ; elle a eu une décoration intérieure ; quelques vestiges. — (*Départ, 4 h. 30.*)

Saulcet (5 h. 20). — **Eglise** du XII[e] siècle ; haute et belle flèche en pierre, porche en bois (XVII[e]) ; dans deux chapelles absidiales, se trouvent des fragments importants de l'ancienne décoration murale du sanctuaire (XIII[e] siècle), œuvre d'un haut intérêt artistique, une des plus belles de ce genre existant en Bourbonnais. Dans la chapelle de

la Vierge : à droite de l'autel, l'**Annonciation** ; à gauche, la **Nativité** ; dans la voûte en cul-de-four, la **Vierge Marie triomphante** ; l'ébrasement de la fenêtre éclairant l'abside porte, à gauche, une représentation de **saint Pierre**, et à droite, celle de **saint Paul** ; une main divine bénissante, au centre d'une auréole, décore l'intrados du cintre de la fenêtre.

Dans la chapelle méridionale : **saint Nicolas** en gloire (Cfr. l'étude consacrée à ces peintures par notre confrère, l'abbé Clément, dans le *Bulletin* de 1900, pages 112 et suivantes, avec planches). Ces peintures ont été classées comme monuments historiques ainsi que les fonts baptismaux du XIV[e] siècle, 20 juin 1902. — (*Départ, 6 heures.*)

Saint-Pourçain (6 h. 1/2). — L'**église**, (du X[e] au XVII[e] siècle) est le seul monument important, avec un côté des anciens cloîtres, qui reste du passé de cette ville ; elle dépendait du prieuré qui, après avoir été possédé, pendant des siècles, par les Bénédictins, appartint à la Congrégation de Saint-Lazare, du XVII[e] siècle à la Révolution. A remarquer le portail faisant face à l'avenue de la gare, (XIII[e] siècle), décoré avant la Révolution, de statues, au nombre desquelles se trouvait une Reine Pédauque. En entrant dans l'église par ce portail on verra, à gauche, dans la chapelle dite de l'*Ecce Homo*, une statue d'un travail curieux du XVI[e] siècle, classée comme monument historique ; dans cette chapelle, on a réuni des fragments de sculpture du XVI[e] siècle, réellement dignes d'être protégés, au même titre ; trois d'entre eux ont pu faire partie d'une cheminée ou d'une importante fenêtre ; en avant de ces belles pierres on a placé une assez jolie « *Pieta* » aussi du XVI[e] siècle. Dans le chœur, stalles du XVII[e] siècle, travail de menuiserie remarquable.

L'abside de l'église est intéressante ; à examiner aussi, dans la cour de la justice de paix, la tour de l'horloge, et ce qui reste de l'ancien logis sous lequel s'ouvrait la porte d'entrée du prieuré ; des parties de l'ancienne galerie, entourant autrefois la cour, ont échappé à la démolition. Quelques débris du vieux Saint-Pourçain sont disséminés çà et là dans la ville : rue des Changes, une lucarne en bois du XVI[e] siècle ; rue Beaujeu, rue Haute-Beaujeau, rue Sous-les-Changes, rue Gravière, vieilles maisons des XV[e] et XVI[e] siècles ; rue des Fossés, restes d'une tour de l'enceinte, du mur de cette enceinte, poterne ; Montée de la Ronde, fragments importants des murs ; dans l'enclos de la Ronde, près de l'étang, une petite chapelle a été construite avec des fragments de sculpture provenant du couvent des Corde-

liers qui existait au midi de la ville; au bas du faubourg Saint-Nicolas.

Dîner à l'hôtel de France, à 7 h, 1/2 ; **départ** à 8 h. 49 et **retour à Moulins à 10 h. 20.**

Camille Grégoire.

Organisation matérielle de l'Excursion

1° La Société accueillera avec joie toutes les personnes désireuses de prendre part à l'excursion. Les personnes étrangères à la Société doivent être présentées par un membre. Tous les membres se feront un plaisir de présenter ceux qui s'adresseront à eux.

2° Toutes les personnes désireuses de prendre part à l'excursion, membres de la Société ou personnes présentées, **devront envoyer leur adhésion soit à M. Camille GRÉGOIRE, juge de paix à St-Pourçain-sur-Sioule, soit à M. Louis GRÉGOIRE, libraire, rue François-Péron à Moulins, avant le 3 juin, dernier délai.**

3° Les excursionnistes sont priés, au cours de l'excursion, de vouloir bien se conformer aux indications qui leur seront données par le Directeur de l'excursion.

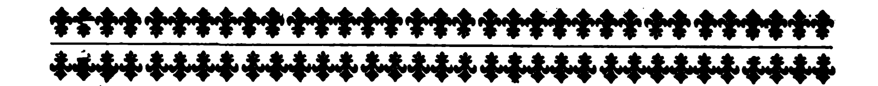
4° Avant le départ à Moulins, les excursionnistes se grouperont dans la **salle des pas perdus** de la gare, où ils recevront les insignes obligatoires et, s'il y a lieu, leurs billets de chemin de fer.

5° Les amateurs sont instamment priés d'apporter leurs appareils photographiques.

6° La Société sera heureuse de voir, cette année encore, les da[illegible] apporter à cette excursion un charme de plus en daignant y pre[illegible] part.

Le Président :
Philippe Tiersonnier.





LES DOCTEURS FAYE

ET LEURS OUVRAGES

SUR BOURBON-L'ARCHAMBAULT

(Suite)

Nous allons feuilleter rapidement ce supplément en signalant quelques-uns des faits les plus importants :

Le docteur dit à la page 7, note 6 : « *Lisez ma Réponse aux doutes* « *qui m'ont été proposés*, imprimés à Paris, chez M. Didot, en 1780, « et vous verrez de quelle ressource il est pour nous que cette eau « ne soit pas purgative. » Le Dr Faye parle de l'eau chaude que l'on faisait boire dans le bain et après le bain en certain cas, on sait ainsi sur quel point portaient « les doutes », objet de sa réponse.

Dans ce petit volume (page 20), il y a la note suivante, curieuse à cause de l'éloge que ce brave docteur s'adresse à lui-même ; parlant des inquiétudes que pourraient avoir les malades sur la façon dont les eaux sont administrées, il dit : « Le Gouvernement choisit tou- « jours pour présider à la direction des eaux un médecin qu'il a droit « de supposer propre à remplir ses vues. »

Dans cet ouvrage comme dans le précédent, F. Faye note les observations faites sur les malades de qualité (1), faisant usage des eaux et nous cite entre autres : Observation première, le prince de Condé (2), venu en 1786 avec son médecin, M. Lebrun, pour soigner une fièvre quarte ; Pages 33 à 37, S. A. S. Madame Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé, qui vint pour une fracture oblique et un peu transversale à la partie supérieure de la rotule de l'extrémité inférieure droite, en 1785 et en 1786. Elle était accompagnée des médecins Dufoua l'aîné, Brilloët et Morlanne, « tous chirurgiens d'un mérite « si distingué qu'il suffit de les nommer pour en faire l'éloge (3) ».

(1) Pages 21-23 etc. de l'*Essai*.

(2) Il fallait alors être riche pour faire un séjour aux eaux et suivre le traitement de Bourbon, et le docteur ne pouvait que s'adresser aux classes élevées de la société pour y trouver des clients.

(3) Après une appréciation aussi élogieuse, les deux docteurs ne pouvaient

Le Docteur Faye cite encore, page 65, le vicomte de Courtais (1), lieutenant-colonel de Conti-Dragons, qui fait une saison en 1782, pour empoisonnement : — Page 69, un religieux, chirurgien de l'hôpital de Saint-Gilles, M. Albert Rivette, âgé de 40 ans, résidant à Moulins, venu en 1784 pour paralysie, — et, page 152, il termine en notant la visite de M. de Brieude, médecin de S. A. S. Madame la duchesse de Bourbon, inspectant en cette année 1784, les sources minérales de cette ville et celles des provinces voisines.

Les rapports de ce médecin, dit M. Faye, « seront sans doute fort « intéressants et fixeront l'opinion publique sur les effets respectifs de « nos eaux et de celles avec lesquelles on peut les assimiler. » Il termine en souhaitant qu'un médecin de Paris envoie un mémoire général sur les eaux thermales et minérales de France.

Ce vœu fut réalisé par M. de Brieude qui publia, en 1788, des observations en un volume in 8° de 156 pages, dont les pages 1 à 23, consacrées à l'étude des sources de Bourbon, font l'éloge des eaux et du médecin qui les administre ; l'inspecteur rendait ainsi à son confrère les compliments que celui-ci lui avait adressés dans son *Essai*. — Le D[r] de Brieude critiqua l'état rudimentaire dans lequel était la station thermale, signala l'humidité de la ville « reserrée dans « un vallon étroit et la plus grande humidité de l'hôpital des ma« lades (2) ». Il insista sur la nécessité de reporter sur les hauteurs, dans l'enceinte du vieux château, les salles des hospitalisés pour qu'ils eussent un air plus pur que celui du fond de la vallée (3).

D'après son rapport, on voit, page 15, qu'à cette époque on puisait l'eau dans les sources avec des seaux de bois suspendus dont on précipitait le contenu sur les malades (4) ; — le docteur préconise l'établissement d'une pompe, d'un réservoir avec des tuyaux de plomb et des manches de cuir à l'extrémité desquels on mettrait « des ajus« toires de différents calibres. Par ce moyen le doucheur serait plus

manquer de recommander à leurs malades les eaux de Bourbon et leur médecin inspecteur.

(1) Le père de Gaspard-Henri de Courtais, général en chef de la garde nationale de Paris, député de l'Allier en 1842 ; il avait épousé Alexandrine-Marie-Geneviève de Longaunay.

(2) Page 6.

(3) Ce docte praticien concevait là un projet impossible à réaliser ; voit-on l'hôpital placé sur l'emplacement du château, au-dessus de l'étang, sous le prétexte d'éviter l'humidité ? Voit-on enfin les malades, généralement des impotents, obligés de se rendre aux bains par les chemins ardus qui conduisent à la vieille forteresse?

(4) La douche était donnée d'une manière bien primitive !

« maître de la colonne d'eau et les malades la recevraient non éva-
« porée. »

Les événements de la fin du XVIII[e] siècle devaient ajourner pour longtemps les petites améliorations demandées par le médecin de Brieude ; ce fut le fils de l'Intendant des eaux Faye, qui, après la Révolution, reprit le projet.

Pierre-Polycarpe Faye, fils unique de François, né en 1770, vint aux environs de l'an XI, comme médecin des eaux à Bourbon. Il était aussi appelé dans cette région par ses intérêts, à cause des propriétés de sa famille (1). Il avait épousé Hortense Leroy (de Souvigny).

Pierre-Polycarpe Faye, était officier de santé de 1[re] classe des hôpitaux militaires des armées de la République (il nous l'apprend dans un de ses premiers écrits : « Lettre (2) au médecin X... son ami (3) », où il annonce qu'il est « disposé à quitter une carrière que l'indulgent « appui du Conseil de santé lui a fait parcourir rapidement ».

« Croyez, dit-il, que je chercherai toujours à profiter des bontés et
« des lumières de ceux qu'honore la confiance du gouvernement, et
« qui, presque seuls, ont dû se faire respecter par les vandales qui ne
« respectaient rien.... La petite ville où j'ai l'intention de me fixer
« possède dans son sein des eaux minérales qui jouissaient avant
« notre Révolution, d'une juste célébrité ; mes pères les dirigeaient ;
« ils n'avaient rien négligé pour leur assurer la réputation qu'elles
« méritaient.....
« Consultez le rapport que fit à la Société de médecine l'un de ses
« membres les plus distingués. Le D[r] de Brieude avait tout observé
« et conseillé des améliorations que je me plairai à faire.... »

P.-P. Faye parle des nombreux ouvrages d'observations de ses prédécesseurs et ascendants ; mais la chimie n'avait pas fait de progrès ;
« aujourd'hui, grâce aux découvertes de Bergmann et surtout à celle
« de C. Fourcroy, l'expérience éclairée par la raison offre à la méde-
« cine de plus grandes ressources ».

Une description de Bourbon et des eaux thermales, un examen chimique suivent les notes sur l'administration dans lesquelles le D[r] Faye dit qu'il espère pouvoir rétablir un appareil à douches ascendantes que son père avait essayé d'installer dans les salles de l'ex maison du Roi.

On constate que les douches se donnaient toujours par le moyen de réservoirs percés à la base, terminés par des robinets et dans lesquels

(1) Ses propriétés comprenaient, outre plusieurs immeubles à Bourbon, les domaines de Bris, des Salles, de Louatière, de la Forge, du Cloux, du Bourg, de Taillard, le Lieus Bourgeois (Clavière à Saint-Aubin), le château des Prosts et les bois de Marigny. (Note de M. Charles Forest, de Bourbon.)

(2) In-8° de 21 pages, Paris, Didot le jeune.

(3) Nous croyons que son ami était le docteur Fourcroy.

deux ou trois personnes versaient de l'eau puisée avec des seaux en bois (1).

Le 18 ventôse an II (9 mars 1803), P.-P. Faye fit éditer, probablement chez Didot-le-jeune, une nouvelle lettre qu'il adressa au Dr Bourdois, à Paris. Dans cette plaquette (2) Faye parle de ;

« .. muriates de chaux, de la soude et du fer qui se déposent, d'une « manière étonnante, sur les murs et le fond des bassins ».

Il parle à son collègue parisien des végétations vertes :

« que l'on a toujours prises pour des lichens ; mais ce sont de véri-« tables conferves qui dégagent une grande quantité de gaz oxi-« gène..... »
« Enfin, grâce aux avantages de l'administration préfectorale et à « M. Bureaux de Puzy (3) .... (page 6), on trouve à Bourbon-l'Archam-« bault les douches ascendantes, descendantes et fumigatoires les « plus parfaites qui existent. » ..... « Le ministre précieux au gou-« vernement, à qui vos conseils et nos eaux rendent la santé, M. de « Talleyrand, nous a fait obtenir des fonds pour remplir nos vues. » ..... « Une pompe est établie au centre du bâtiment, où se distribue « l'eau thermale. De l'eau douce a été captée et s'y emploie avec suc-« cès seule et mélangée » ....
(Page 7) « des douches ascendantes, descendantes et fumigatoires « ont été perfectionnées et reconstruites avec le plus grand soin. On « peut même s'offrir un bain Turc ou à la Russe....
« Tous ces travaux se finissent à présent. »

P. Faye, devenu docteur en médecine, médecin-inspecteur, membre du jury médical de l'Allier, chirurgien de 1re classe des armées et des hôpitaux militaires, reprit la plume en 1804 (an XII), et publia un « *Nouvel essai* (4) *sur les eaux thermales et minérales de Bourbon-« l'Archambault, département de l'Allier — ou Histoire physique, « chimique et médicale des eaux : 1° Thermales, gazeuses et composées « de Bourbon ; 2° Ferrugineuses, salines et gazeuses de la fontaine de « Jonas ; 3° Aciduleuses ferrugineuses de Saint-Pardoux.* — Se vend « au prix de 3 francs 60 centimes, à Bourbon-l'Archambault et à « Paris, chez Crouillebois, libraire de la Société de médecine, rue des

(1) Il fallait, comme l'avait déjà fait le père de Faye, appeler de nouveau l'attention sur les eaux de Bourbon.

(2) In-8° de 8 pages s.l. ni d. H. 19 cent. L. 11 cent. 1/2.

(3) Préfet de l'Allier, de 1800 à 1802.

(4) Notre compatriote, M. La Couture, parle, page 23 (note 3), dans son intéressante monographie hydrologique de Bourbon, in-8°, Moulins, Crépin-Leblond, 1904, de trois docteurs Faye, père, fils et petit-fils, qui auraient été successivement médecins-inspecteurs des eaux, et il emprunte quelques renseignements à l'*Essai* de 1804. M. La Couture nous a donné une bibliographie des ouvrages concernant Bourbon ; il ne semble pas avoir connu un autre ouvrage de Faye qui fut édité, chez Desrosiers, en 1834. Nous le signalerons plus loin.

« Mathurins, n° 398 – an XII-1804. – (In-8°, H. 20 cent L. 13 cent. 1/2. « 224 pages. 1 planche) ».

En passant, et avant de donner l'analyse de cet ouvrage, nous citerons d'après le préliminaire de l'*Essai*, de P. Fabre, quelques ouvrages sur les eaux minérales, autres que ceux de Jean Banc et de J. Aubery (1694), ou du Dr Pascal (1699) (1).

« J. Pidoux donna en 1584 un avertissement sur leurs bains chauds.
« La Faculté de Paris fit soutenir sur ces eaux les thèses suivantes : « *An epilepsiæ per consensum, aquæ Borbonienses Archimbaldiæ;* « *Forestier, Parisiis, 1643. — An Thermæ Borbonienses, Anselmienses minorem noxam inferant epotæ quam Archimbaldiæ et Vichienses. F. Le Rat, Parisiis, 1673. — An in asthmate aquæ Borbonienses Archimbaldicæ. P. Foucault, Parisiis, 1684.* »
« Burlet, en 1707, a publié un examen ; Chomel, une notice en « 1735, dans son traité des eaux de Vichy (2) ; l'académicien Boul- « duc (3) a analysé ces eaux et son travail est connu ; elles l'ont été « par Venel et par mon père, qui a donné, en 1778, un essai auquel « il a fait, en 1788, un supplément. »

Dans l'introduction suivant le préliminaire, P.-P. Faye fait un historique des bains et de l'établissement. Il se plait à énumérer les améliorations apportées sous son administration, grâce à l'appui de M. de Talleyrand-Périgord, de MM. Bureaux de Pusy, de la Coste, préfets de l'Allier, et Coinchon, ingénieur.

Les projets de distribution et de réparations déposés par lui en l'an IX, furent réalisés dès l'an XI (1805).

A propos de cet appui « d'un ministre puissant », dont parle Faye, nous pensons qu'il n'est peut-être pas sans intérêt d'emprunter à l'*Ancien Bourbonnais* (4), quelques détails sur l'existence et les séjours du prince à Bourbon.

« En fait de prince on ne voyait plus, dans ces derniers temps, que « le prince de Talleyrand. Nos eaux, tous les trois ans, étaient néces- « saires pour entretenir sa santé. La paix de l'Europe était dans nos « puits. Le vieux diplomate n'a dit aucun secret à la voute de nos ca- « veaux, où les courbatures des congrès, recueillies sur les sophas, se « résolvaient à la bienfaisante chaleur de la douche. J'ai vu son corps « grêle et malingre, disparaître tout entier sous les amples draperies « d'un peignoir, une serviette enveloppant son front jauni et laissant à « découvert, seulement, un masque ridé et dur comme celui d'une « momie.

(1) Voir, à la suite de ce travail, la bibliographie des ouvrages modernes concernant Bourbon et l'Histoire des eaux minérales de cette station.

2) CHOMEL, *Traité des Eaux de Vichy, de Bourbon-l'Archambault et du Mont-Dore.*

(3) BOULDUC, *Mémoires de l'académie des sciences*, année 1729, n° du 12 novembre.

(4) Tome II, « Voyage pittoresque », page 209.

« Quand on voyait les porteurs traînant dans un méchant et gros-
« sier fauteuil ce fantôme si bizarrement accoutré, il était impossible
« de soupçonner un être humain, sans la voix forte et grondeuse qui
« tonnait à chaque faux pas et révélait l'homme qui paie et veut être
« porté commodément.

« J'ignore comment ce prince, habitué au confort de ses riches hô-
« tels, pouvait vivre dans notre ville et se contenter de l'appartement
« qu'il occupait à Bourbon. La vaste chambre qui lui servait de salon
« était la chambre à coucher de la princesse de Conti. Un écusson à
« fleur de lis décorait la cheminée, et le rusé diplomate pouvait voir,
« en faisant sa partie de piquet, ces fleurs de lis qu'il a restaurées
« sans amour et qu'il a vu effacer sans regrets. Du reste le jeu sem-
« blait être la seule distraction de cet homme dont la conversation
« était toute en questions qui souvent n'attendaient point de réponse.

« M. de Talleyrand ne déployait pas un grand apparat dans ses
« voyages à nos eaux ; il avait une suite fort peu nombreuse. Il n'ame-
« nait ordinairement qu'une voiture. Il faisait louer à Moulins deux
« paisibles rosses qui le traînaient dans un méchant carrosse de
« louage. Un jour les deux destriers ont eu l'insolence de renverser
« l'hercule de la diplomatie sur la route d'Ygrande en compagnie de
« la princesse Poniatowski, du général constitutionnel Alava et d'un
« vieux grand-vicaire de Bourges, revêtu de la sinécure d'aumônier,
« auprès de l'évêque d'Autun, qui paie peut-être les messes du grand-
« vicaire, mais ne les entend pas, à coup sûr. Vous vous imaginez
« sans doute que le vieux diplomate, faible et cassé par l'âge, a eu à
« souffrir de sa chute ?

« Il ne fit que rire de l'aventure. Ne dirait-on pas qu'il était de la
« race des chats, qui se retrouvent toujours sur leurs pieds. (J'en ai
« fait de plus dangereuses !) »

(A suivre.) Louis GRÉGOIRE.





FIDÉLITÉ

(Histoire bourbonnaise) (1)

I



AR une chaude soirée d'août, en l'année 1524, les habitants de Moulins désertaient en foule leurs maisons et s'en allaient, par groupes, respirer un air plus pur le long de l'Allier, sur les bords de l'étang Bréchimbault ou dans les nombreux sentiers qui se croisaient autour de la ville comme les allées d'un labyrinthe. Au centre de la ville serrée dans ses hauts remparts flanqués çà et là de tours massives, aucun souffle d'air n'arrivait. Les larges fossés à moitié taris exhalaient une odeur infecte de limon desséché d'où s'envolaient des myriades de moustiques. Dans les rues étroites, assombries par les étages surplombants, bordées de hautes maisons dont les pignons aigus et la membrure de bois s'enjolivaient de statues, de devises et d'arabesques, la chaleur était étouffante. La masse énorme du château, son donjon à sept étages, les grands murs de la collégiale, semblaient opprimer la ville de leur énormité. Aussi, depuis que toute menace de guerre étrangère ou intestine semblait écartée, les bourgeois s'étaient hâtés de construire en dehors des remparts de coquettes et joyeuses villas qui s'éparpillaient d'ici, de là, au milieu des prairies et des étangs de la banlieue moulinoise.

A l'heure que le soleil disparaissait derrière le coteau de Neuvy, un jeune homme vêtu de la livrée ducale traversait à pas rapides le faubourg qui conduisait à la porte de Bourgogne. Tout le long du chemin, bourgeois et artisans adressaient au passant un salut sym-

(1) Nos lecteurs seront peut-être surpris de voir, une fois par exception, une œuvre de pure imagination paraître dans le *Bulletin*, d'ordinaire consacré à l'érudition et à l'histoire locale. La surprise sera, nous l'espérons, agréable et ils accueilleront avec plaisir, nous en sommes sûrs, une nouvelle écrite spécialement pour eux par un de nos confrères. Cette broderie sur le canevas de l'histoire évoque d'ailleurs un des chapitres les plus intéressants de nos annales et mérite par là son sous-titre d'histoire bourbonnaise.
La Commission du « Bulletin ».

pathique ou respectueux. Sa présence, sans doute, était un fait habituel en ces lieux car elle ne soulevait aucun commentaire; s'il en eût été autrement, tous ces flâneurs qui s'étalaient béatement sur des chaises, devisant d'une maison à l'autre, se récitant la chronique locale, n'eussent pas manqué de se perdre en observations aussi puériles que mensongères.

Tandis que dans ce quartier excentrique les petites gens prenaient tranquillement le frais devant leurs portes ouvertes, une maison de belle apparence restait sévèrement close. Carrée, massive, à toiture débordant largement les murs à la mode florentine, aux contrevents verts, cette villa n'eût pas été déplacée sur les pentes de San-Miniato ou de Bellosguardo. C'est là que vivait messire de Gilardin, médecin et astrologue, naguère attaché au service de Charles III de Bourbon après avoir été longtemps à celui de son père. Marié à Moulins, bourgeois de la ville, le médecin avait quitté Florence sa patrie sans esprit de retour. Son nom même, Gilardini, par une déformation facile, était devenu de Gilardin.

Resté veuf depuis quelques années, âgé et de mœurs rigides, l'italien s'occupait de son art avec passion et ne prenait quelques instants de loisir que pour se plonger aussitôt dans la lecture de Dante, d'Arioste ou de Pétrarque, poètes qui venaient de fonder, en même temps que la langue italienne, sa réputation universelle. Revenu de toute ambition, satisfait de cette médiocrité dorée qui est l'unique but des vrais sages, de Gilardin avait reporté tout l'espoir de sa vie finissante sur sa fille unique Mathilde.

A peine le jeune homme eut-il heurté la porte du médecin qu'elle s'ouvrit rapidement et toute grande comme devant un visiteur familier. Un chien énorme, gardien redoutable, vint gambader autour du nouvel arrivant comme auprès d'un ami. C'est que le jeune homme n'était pas un visiteur ordinaire mais le familier de la maison et bientôt le fiancé de Mathilde.

Gilbert Blasson, tel était le nom du visiteur, était issu de la bourgeoisie intelligente et douce de Moulins. Le connétable de Bourbon, fils d'une Gonzague, s'intéressait aux lettres et aux arts. Certain jour, questionnant les élèves d'un collège, il fut surpris des réponses vives d'un écolier, non moins que de sa physionomie ouverte et sympathique. L'enfant avait perdu son père et sa mère, enlevés à quelques jours d'intervalle par une de ces épidémies si fréquentes dans les villes du Moyen-Age, où toutes les règles de l'hygiène étaient méconnues. Le connétable attacha l'enfant à son service, l'occupa quelque temps dans les bureaux de la chancellerie puis en fit son secrétaire..

Cette élévation subite ne laissa pas que de causer quelque émoi dans la petite cour qui entourait le connétable-duc dans son splendide château de Moulins. Mais, d'une part, le connétable couvrait son secrétaire d'une protection efficace ; d'autre part, l'affection que le jeune homme avait vouée à son seigneur lui faisait supporter patiemment les traits acérés que la jalousie lui décochait par instants.

En rapport constant avec Gilardini, Blasson avait su faire apprécier du médecin, son caractère aimable et l'élévation de ses sentiments ; il avait ainsi pénétré dans la maison du Florentin, avait vu Mathilde et s'en était épris. L'italien avait laissé l'idylle suivre son cours naturel : d'abord enfant d'un pays où les questions d'amour priment toutes les autres, il se fût fait un scrupule d'entraver l'élan de deux jeunes cœurs ; puis, père prévoyant, il envisageait avec satisfaction le mariage en perspective. Gilbert Blasson était riche, bien vu du connétable et ses fonctions pacifiques promettaient de le tenir toujours à l'abri des dangers.

Redoutant pour sa fille la fraicheur de la nuit tombante, Gilardin et Mathilde se tenaient dans une salle dont les fenêtres n'étaient qu'entr'ouvertes sur le jardin. Une somptueuse opulence éclatait partout à l'intérieur de la villa. Cuirs estampés de Cordoue, azulejos de Grenade, cuivres de Dinant, tapisseries des Flandres, vitraux de France, marbres de Florence, mosaïques de Rome, marqueteries de Sorrente, tout ce que l'art du Moyen-Age à son apogée, avait produit de plus raffiné, se trouvait réuni. Le goût de Gilardin, aidé puissamment par sa fortune, avait rassemblé des merveilles. Le sens artistique du Florentin, l'âme poétique de Mathilde s'épanouissaient au milieu de cette floraison d'œuvres esthétiques qui élevaient l'esprit en même temps qu'elles charmaient les yeux.

Le secrétaire entra, baisa la main de Mathilde, puis échangea une cordiale étreinte avec son père. Grande et frêle, de complexion délicate, Mathilde ne rappelait que trop fidèlement aux yeux exercés de Gilardin, l'aspect débile de sa mère tuée par la phtisie. Bien que jusqu'ici la santé de la jeune fille n'eût subi aucune atteinte, le père redoutait les moindres chocs.

Le médecin était un grand vieillard, à longue barbe, d'un aspect grave et imposant. La vivacité de ses yeux, ses traits accentués, quelques italianismes qui apparaissaient de loin en loin dans sa conversation, annonçaient seuls une origine étrangère.

Après les quelques phrases amicales et les questions familières que ne manquent jamais entre eux les amis intimes, Gilardin questionna anxieusement.

— Quelles nouvelles du château ?

— Très mauvaises. L'espion que le roi a placé auprès du connétable, ce Pérot de Warthy est revenu. Je ne sais vraiment ce qui nous retient de le renvoyer à Amboise par la rivière et sans bateau.

— Ne faites pas cela, vous surtout, Gilbert, ne vous en mêlez pas.

— Je suis prêt à vous obéir. Mais, c'est vraiment une situation intolérable pour de fidèles serviteurs, de voir leur maître dupé, trahi, dépouillé de son légitime héritage.

— Sans doute, mais nous n'y pouvons rien. La reine-mère convoitait les belles provinces de notre duc. Elle n'avait pas tort. Bourbonnais, Auvergne, Forez, Marche, Beaujolais, *Christo santo !* bien des rois se contenteraient d'un pareil apanage. Mais, voilà qu'un arrêt inique en dépouille le possesseur ; que faire à cela ?

— Résister.

— Au roi ! c'est impossible. Quelle place résisterait à l'armée royale ! Est-ce Moulins ? Est-ce Chantelle ? Est-ce même Carlat ? Le connétable n'a jamais songé à mettre son duché en état de défense, il n'a point d'arsenaux, point de trésor de guerre puisque sa fortune a été engloutie dans la campagne d'Italie. Croyez-vous, par exemple, que les dix mille bourgeois de notre ville combattraient volontiers contre d'autres Français, leurs voisins, contre l'armée royale où beaucoup ont servi, où chacun compte encore un frère, un fils ou un ami ? Le connétable-duc n'a qu'à se soumettre. Tous ceux qui lui donneront un avis contraire seront d'imprudents conseillers ou des serviteurs perfides. Mais lui, notre seigneur, que fait-il ?

— Il s'est mis au lit, malade.

— Malade, *non ti fidar e non sarai gabbato* (1). Je veux dire que la santé de son âme m'inquiète plus que la santé du corps. Entre nous soit dit, un coup de tête me paraît dans l'occurrence, plus redoutable qu'un accès de fièvre.

Mathilde avait écouté avec intérêt la conversation des deux hommes. Prenant à son tour la parole, elle dit :

— Pourtant, mon père, il serait inadmissible qu'un grand seigneur habitué à commander se résignât à l'injustice. Comment, on lui arrache son bien et il ne dirait rien !...

— *Pazienza*, répondit sentencieusement Gilardin.

Ce simple mot exprimait un monde de pensées. Peut-être, avec sa grande expérience, le Florentin voyait-il François Ier, le plus versatile des hommes, accablant son cousin de faveurs après l'avoir abreuvé

(1) Ne t'y fie pas et tu ne seras pas trompé.

d'affronts. Sans doute cette perspective lui parut lointaine car il reprit :

— Il se peut que des jours sombres se préparent pour les fidèles serviteurs du duc.

— Mon cher Gilbert, dit Mathilde avec impétuosité, nous autres femmes nous haïssons l'injustice. La personne sympathique du connétable nous est doublement chère, comme notre suzerain et comme victime innocente, ne soyez jamais de ceux qui l'abandonneront à l'heure des épreuves.

— Mais, si nos projets en étaient entravés.. objecta timidement Blasson.

— Quand même dussiez-vous le suivre au loin, je ne me plaindrai pas.

— Vous êtes bien sérieux, aujourd'hui, mes enfants, dit le médecin s'égayant de l'exaltation de sa fille.

Les deux jeunes gens sourirent et la conversation changeant de sujet prit rapidement une tournure plus joyeuse.

Dans cette intimité charmante, près de cette jeune fille qui un jour serait sa femme, près de ce vieillard qu'il aimait autant qu'il l'admirait, Gilbert Blasson ne remarquait pas la fuite du temps, s'abandonnant aux charmes de l'amitié, il respirait avec délices une atmosphère de bienveillance et de chaude sympathie ; aussi, lorsque les sons lointains du couvre-feu arrivèrent à ses oreilles, il tressaillit comme réveillé d'un beau rêve et sentit une impression d'angoisse le saisir. Brusquement il se vit ramené du ciel sur la terre. Un pressentiment douloureux envahit son âme. Il crut entendre une voix lui crier : «Tu ne reverras plus ta fiancée. » Ses yeux se remplirent de larmes et sa gorge se serra en un spasme angoissant. Il se leva mais chancela tout aussitôt sous le coup d'une impression sinistre.

— Qu'avez-vous, demanda Gilardin ?

— Rien, un étourdissement.

— Un peu de fatigue, ce ne sera rien.

Mathilde ne dit mot quoique l'émotion subite de Gilbert ne lui eût pas échappée. Avec cette perception affinée que donne l'amour, la jeune fille comprit que le trouble de son fiancé avait une tout autre cause ; sans en mesurer la portée, elle en sentit elle-même le contrecoup. Sous l'empire d'un émoi aussi profond qu'inattendu, le secrétaire prit congé de sa fiancée et de son père.

— Adieu !

— Non pas, au revoir ! reprit vivement l'italien désireux d'écarter un présage néfaste.



— Au revoir ! répéta Blasson troublé.

— Au revoir ! dit Mathilde et, quoi qu'il arrive, songez toujours à votre devoir, jamais à moi.

Gilbert soucieux et triste revint vers sa demeure. Par groupes, les citadins rentraient dans leurs logis où par les fenêtres, largement ouvertes, la fraîcheur de la nuit arrivait enfin. L'écuyer s'apprêtait à ouvrir sa chambre, quand, à pas précipités, débouchant d'une rue, un archer s'approcha de lui. C'était un vétéran qui n'avait plus pour service que les missions délicates ou confidentielles.

— Messire, dit-il à voix basse, on vous attend au château.

Gilbert surpris allait adresser une question à l'émissaire, mais il comprit soudain la nécessité du silence et s'achemina vers le palais.

C'était une royale demeure que ce château de Moulins.

Les grands seigneurs qui avaient pris part aux expéditions d'Italie voulaient autre chose que les sombres forteresses hérissées de tours, couronnées de créneaux, percées de meurtrières et de machicoulis comme le Moyen-Age avait coutume d'en élever. Les palais italiens qu'ils avaient entrevus, les raffinements byzantins qu'enseignaient les fugitifs de Constantinople, avaient ouvert des aperçus nouveaux. Ceux dont les ancêtres s'étaient contentés de salles nues et froides, de meubles raides et anguleux, demandaient des plafonds décorés, des murs ornés de fresques, des sièges garnis de coussins moelleux ; ils s'indignaient d'un paysage morne n'offrant aux yeux que fossés boueux et saules rabougris ; ils voulaient des jardins dessinés avec art, ombragés de tonnelles et entrecoupés de cascades, des terrasses ceintes de balustres, des escaliers bordés de vases et de statues. Le connétable, issu d'une mère italienne, n'avait pas manqué d'embellir sa résidence favorite de tout ce luxe nouveau. L'immense fortune de sa belle-mère, la duchesse Anne de France, lui avait rendu légères les fantaisies les plus ruineuses. L'art des Flandres et l'art italien avaient rivalisé de goût, d'invention, de fertilité, pour faire du château la plus somptueuse résidence du royaume.

Tandis qu'un canal dérivé de l'Allier venait apporter à la forteresse un surcroît de défense, les jardins s'étendaient jusqu'à la rivière elle-même, plantés d'arbres rares dessinant ici une allée, là un labyrinthe, ailleurs un bosquet. Des fontaines en rocailles laissaient échapper par la gueule des crocodiles, grenouilles et chimères des filets d'une eau qui coulait claire et pure avec un doux et monotone bruissement.

Plus loin, sous un léger grillage, des oiseaux exotiques faisaient miroiter les couleurs éclatantes de leur plumage.

Toutes ces splendeurs étaient en ce moment noyées dans l'ombre,



seule la cour intérieure du château était resplendissante de lumière. Gentilshommes, serviteurs et soldats allaient, venaient, se bousculaient en une hâte fébrile. Cette animation, les bagages de toute sorte, la présence des mulets de charge et de nombreux chevaux de main, la litière enfin du connétable, tout annonçait un départ précipité. Sollicité par des influences contraires, le duc venait-il de se résoudre à l'obéissance ? L'émissaire de l'empereur, Beaurain sire de Croy était parti. Avec lui, sans doute, s'était évanouie toute idée de révolte. Blasson prit son rang dans la cavalcade et le cortège traversant rapidement les rues désertes se perdit dans la nuit.

Habitué qu'il était à la physionomie du connétable, le secrétaire avait remarqué une expression singulière dans le regard de son maître ; il croyait y trouver quelque chose d'indécis, d'agité qui n'était pas sans l'effrayer. Lyon, où se trouvait la cour, était-il vraiment le but du voyage ? Le pauvre secrétaire était d'ailleurs le seul à se forger des soucis ; tous les autres serviteurs du connétable ne cachaient pas leur joie. Sans doute ils étaient dévoués à leur maître, mais l'idée qu'ils pourraient être entraînés dans une rébellion les faisait trembler, tandis que la perspective de voir le duc se soumettre aux ordres du roi les enchantait.

Arrivé à la Palisse, le connétable se plaignit de douleurs, passa plusieurs jours au lit et ne parut plus avoir hâte désormais de continuer son voyage. Les ordres de François Ier étaient pourtant formels. Mandé à Lyon, le connétable n'avait plus qu'à obéir à l'injonction.

Gilbert Blasson avait profité de cette halte inattendue pour écrire une longue lettre à sa fiancée. Cachant avec soin ses impressions personnelles il lui faisait espérer un prompt retour. Il ne tardait pas à recevoir des nouvelles de Moulins. Gilardin se montrait très optimiste ; Mathilde, tout en restant dans la réserve que lui imposait son éducation austère et malgré le stoïcisme dont elle affectait de faire preuve, ne laissait pas que de trahir son chagrin.

Les jours s'écoulaient monotones dans une inaction complète. Des bruits inquiétants circulaient : l'armée royale s'apprêtait à marcher. L'envoyé du roi Warthy, était revenu ; cette fois encore le connétable, malade imaginaire, recommençait une scène de comédie. Blasson sentait de plus en plus ses prévisions se confirmer. Le duc qui lui dictait fréquemment de longues lettres, lui marquait une extrême bienveillance.

· Tu m'es dévoué ? demanda-t-il brusquement.

Pouvez-vous en douter, Monseigneur.

Pompéran, un vétéran des guerres d'Italie, très attaché au conné-



table par les liens de la reconnaissance et de l'amitié, paraissait, seul avec Blasson, jouir de la faveur du maitre.

Certain soir, alors que rien ne faisait prévoir cette brusque résolution, le connétable fit seller ses chevaux, ordonna à son escorte qui ne savait qu'en penser de se rendre au bac de Chazeuil et suivi de Blasson partit au galop dans la campagne. Homme de guerre, habitué à crever les chevaux, le connétable marchait à toute allure. Blasson suivait, gravissant les côtes sans ralentir, dévalant les pentes avec la vitesse d'une flèche, traversant les hameaux avant que les villageois eussent le temps d'entr'ouvrir leurs volets, salué dans cette course fantastique par les aboiements des chiens effarés. Ni les forêts ni les ruisseaux n'arrêtaient ces cavaliers fantômes. Le secrétaire voyait avec ravissement son maitre prendre le chemin de Moulins ; loin de trouver cette chevauchée trop rapide, il eût voulu en précipiter la vitesse. La nuit était venue, claire, étoilée, faite à dessein pour une expédition guerrière ou quelque entreprise amoureuse. Tout à coup, dominant les frondaisons, une lueur apparut dans la plaine immense : c'était une lumière qui brillait en haut du donjon de Gayette. Le duc sembla se guider sur elle, ralentit l'allure et près d'arriver sauta à terre, donnant à Blasson les rênes de son cheval ; s'approchant de la fenêtre éclairée, il fit un signal, puis disparut, entré peut-être par une porte secrète.

Blasson alla se poster quelques pas plus loin sous de grands arbres où les chevaux se confondaient dans l'ombre du feuillage, tandis qu'un chien alarmé ne cessait de pousser des hurlements d'effroi. Cette halte n'avait rien qui pût étonner le jeune secrétaire. Depuis longtemps il savait à quoi s'en tenir sur les fréquentes visites de son maître à Gayette. L'amour de la châtelaine, une jeune veuve, consolait le connétable de toutes ses tribulations. Frappés l'un et l'autre par le malheur, les deux amants libres et placés à un rang où ils pouvaient apprécier chaque jour l'impuissance de l'ambition, la duperie des plaisirs mondains, l'inanité des richesses, avaient mis dans leur amour toutes les forces de leur cœur et la suprême joie de leur existence.

Quelques instants s'écoulèrent ; le secrétaire, moins habitué que son maitre aux longues et rapides chevauchées, se serait volontiers étendu sur le tapis d'herbes et de mousse, si le souci de se tenir éveillé ne l'eût retenu. Tout à coup, deux formes humaines apparurent dans la pénombre. La haute silhouette du duc était facilement reconnaissable, mais, quelle était, près de lui, s'accrochant à ses habits, cette femme échevelée, haletante ?

— Charles, disait-elle, ne faites pas cela, je vous en supplie !

— Mais je vous le dis, mon parti est pris, d'ailleurs je ne puis reculer.

— Si, si, il en est temps encore. Songez que c'est pour vous la honte et pour moi la mort. Ayez pitié de vous et de moi.

Au son de cette voix déchirante, tout surpris d'une telle scène, Gilbert se montra.

— Taisez-vous, Madame, nous ne sommes pas seuls.

A ces froides paroles, la raison parut revenir à la dame de Gayette, car c'était bien elle, non plus parée, somptueuse, adorable et hautaine comme une madone, mais cent fois plus belle et plus désirable dans l'emportement de sa passion.

Le connétable avait repris l'air sérieux, l'allure fière et froide qui lui avait valu la défiance de Louis XII, l'hostilité d'Henri d'Angleterre et bien d'autres inimitiés.

La dame de Gayette, un peu confuse d'avoir été entendue, fit quelques pas en arrière. Un colloque s'engagea, des adieux furent échangés et, pendant que la châtelaine en pleurs rentrait par une poterne, les deux cavaliers reprenaient leur course folle et arrivaient au bac de Chazeuil.

Gilbert se vit contraint de se rendre à l'évidence. Non, le duc n'allait pas à Moulins. Il est vrai que Chantelle, son nouvel objectif, c'était encore le Bourbonnais, mais, hélas ! c'était donc vrai, le duc allait entrer dans la voie de la rébellion.

Le pauvre secrétaire n'était qu'au commencement de ses épreuves.

Le château de Chantelle offrait, à ce moment, les avantages d'une position formidable, renforcée par la nature et l'art de l'ingénieur. Rien dans ce pays riant et fertile où les champs de blé alternent partout avec les vignobles, ne peut faire pressentir un accident de terrain. Pourtant, le plateau semble s'être déchiré dans quelque affreux cataclysme et tout au fond de cette gorge dont les parois abruptes sont restées arides, la Bouble s'est précipitée, entourant la forteresse d'une boucle infranchissable.

En même temps que le connétable, l'espion du roi, Pérot de Warthy arrivait à Chantelle. La coïncidence avait un air de menace. Puis les nouvelles se précisaient effrayantes. L'armée française était en marche. L'escorte du connétable, composée de ses plus fidèles serviteurs, s'affolait à la seule pensée d'un conflit.

Mieux encore que Gilardin, le duc savait à quoi s'en tenir sur les sentiments de ses vassaux, sur la résistance de ses forteresses, sur la

solidité de ses troupes. La résolution que les exhortations de ses fidèles et surtout les larmes de la dame de Gayette eussent fait fléchir, reparut plus arrêtée que jamais. Sans plus tergiverser, le duc égarant son escorte dans une fausse direction, s'enfuit avec Pompéran. Le sire de la Lierre et Gilbert Blasson devaient, par d'autres chemins, le rejoindre en Italie.

(A suivre.) Edgard CAPELIN.

Un auteur bourbonnais du XIXe siècle. — Parmi les auteurs bourbonnais du XIXe siècle, aujourd'hui quelque peu oubliés, figure Marie-Jacques-Raoul Gassot de Champigny. Il s'essaya dans la prose et les vers, et parmi ses principales productions, on peut citer : *La couronne des roses*, recueil de poésies, Paris, 1839. *Essai dramatique*, Moulins, 1849. *Place à Dieu*, *Reflets historiques*, Moulins, 1850. *Le fils du Roi*, étude lyrique, Moulins, 1850. *Le martyre des Macchabées*, Moulins, 1851. *Les deux lettres de faire part*, étude morale, Moulins, 1851. *Saül et David*, oratorio biblique, 1852. *Mademoiselle de La Garde ou la Vision de Charles IX, roi de Suède*, 1853. Il fut un collaborateur assidu de l'*Art en province*, imprimé par Desrosiers, notre fameux éditeur moulinois. Il y donna notamment : *Marguerite*, historiette. *Un otage*, extrait d'un roman inédit. *Un nid. Une violette*, poésies.

Originaire du Berry, M. de Champigny était devenu Bourbonnais par son mariage avec Marie-Madeleine-Aimée de la Saigne de Saint-Georges, fille du Mis de Saint-Georges, chevalier de la Légion d'honneur, et de Louise-Marie Maublanc de Chiseuil. Né le 21 juillet 1814, il mourut le 2 mai 1865 Il était fils de Gabriel-Marie Gassot de Champigny, chevalier, et d'Angèle de Bengy. De son mariage contracté le 19 juillet 1837, Marie-Jacques-Raoul Gassot de Champigny a eu : 1° François-Marie-*Gabriel* Gassot de Champigny, marié à Mlle de Barrau. 2° *Marie*-Madeleine, veuve de M. Edouard Bouquet des Chaux, fils de Ferdinand Bouquet des Chaux, et de Laure Meillheurat des Virots. 3° Marie-Jacques-Raoul, né le 13 mai 1842, mort le 17 juin 1868. 4° Marie-Françoise-*Thérèse*, veuve de M. Charles de Provenchères, fils de Jean-Baptiste-Alexis de Provenchères, et de Marguerite-Jeanne-Clotilde Pélissier de Féligonde.

Les armes des Gassot de Champigny sont : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent, boutonnées d'or.*

Philippe TIERSONNIER.

Le Directeur-Gérant : C. GRÉGOIRE.

Moulins. — Imp. Etienne AUCLAIRE.





PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 MAI 1907

PRÉSIDENCE DE M. TIERSONNIER

Étaient présents : MM. l'abbé Berthoumieu, Besson, le docteur de Brinon, l'abbé Clément, l'abbé Debesson, Denier, le commandant du Broc de Segange, Flament, le vicomte Jean de Fradel, C. Grégoire, L. Grégoire, Montagne, le docteur Sarrot.

— Excusés : Mlle de Bonand, Mme la comtesse L. de Fradel, MM. Bideau, le comte de Champfeu, Delaigue, Morand, R de Quirielle.

— M. Guy de Fradel assiste à la séance.

— M. le Président souhaite la bienvenue à ceux des membres de la Société dont la présence n'est pas habituelle aux séances ordinaires, et, après un sommaire compte-rendu de l'état de la Société et de son développement, communique l'ordre du jour.

— M. Montagne donne lecture d'une étude des plus documentées sur un homme de guerre du Bourbonnais, assez oublié aujourd'hui, Charles de Togues, s. de la Mothe-des Noyers (1494-1527), qu'il suit dans ses nombreuses campagnes en Italie sous Bayard, sous Chabannes, enfin sous le connétable de Bourbon. (Renvoyé à la Commission du *Bulletin.*)

— M. Tiersonnier analyse un travail de M. Bideau, concernant le conspirateur royaliste Pierre Molette (1791-1804), originaire de Saint-Priest-la-Prugne (Loire). (Renvoyé à la Commission du *Bulletin.*)

— M. le commandant du Broc signale une intéressante brochure intitulée : *Les Marseillaises et le connétable de Bourbon*, par Emile Perrier. (Extrait de la *Société de statistique de Marseille.*)

— M. L. Grégoire présente deux livres bourbonnais : 1° *Tableau historique et politique de l'année mil huit cent six...* Paris, 1807, in-8°



(par Coiffier de Verfeux) ; — 2° *Les trois chiens, conte en vers...* Paris, 1722, in-8° (par M. de Culant, d'après une note manuscrite).

— M. Tiersonnier communique une charte de Marie de Hainaut, duchesse de Bourbon, femme de Louis Ier, charte scellée d'un sceau dont la reproduction a figuré au *Bulletin* d'avril.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 1907

PRÉSIDENCE DE M. TIERSONNIER

Étaient présents : MM. l'abbé Audin, l'abbé Berthoumieu, Besson, le docteur de Brinon, R. Chabot, l'abbé Clément, l'abbé Clusel, Denier, Flament, L. Grégoire, Milcent, Morand, Tixidre.

— Excusés : Mme la comtesse L. de Fradel, MM. Bertrand, Delaigue, l'abbé Desnoix, du Broc, C. Grégoire, Mitton, Queyroi.

— M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à notre nouveau confrère M. l'abbé Audin, curé de Treteau, qui remercie.

— Dépouillement de la correspondance : Lettre de Mme Vié qui offre à la Société d'émulation un moulage en plâtre des ateliers du Louvre représentant l'esclave révolté de Michel-Ange ; — carte de remerciement de l'Académie nationale de Reims pour adhésion à un vœu qu'elle avait formulé ; — lettres-circulaires : du président du comité de la Société française des fouilles archéologiques qui organise une excursion le 3 juin au Château-Gaillard (Eure) ; — d'un groupe d'ouvriers du Livre à propos de la cébration de la fête de saint Jean devant la porte latine, patron de la corporation ; — prospectus de l'*Entomologische Zeitschrift* et de la revue *L'Art flamand et hollandais*.

— Ouvrages offerts à la Société : Abbé Reure, *Les origines et l'histoire de l'établissement thermal de Sail-lès-Chateaumorand jusqu'à sa restauration.* (Extrait du *Bulletin de la Diana*, t. XV.)

— Travaux déposés sur le bureau : Morand, *Le Charollais et sa frontière bourbonnaise.* — Ph. Tiersonnier, *Une singulière compagnie de gens d'armes des ordonnances ; les gendarmes de la Kyrielle.* — Du même, *Les origines juives d'un intendant du Bourbonnais...*



— M. Tiersonnier fait en ces termes le compte-rendu des publications reçues depuis la séance dernière :

« *Revue scientifique du Bourbonnais*, 1er trimestre 1907. Ce fascicule nous apporte une bonne nouvelle. « Bien que l'histoire naturelle et ses applications soient notre principal objectif, nous ne resterons indifférents ni aux sciences exactes et chimiques, ni à l'archéologie, ni même aux œuvres d'histoire et d'érudition. » Sous l'impulsion de notre excellent confrère M. Ernest Olivier, la *Revue scientifique du Bourbonnais* va donc développer son action et devenir encore plus intéressante pour nous. Cette revue, ce faisant, continuera ses belles traditions. Dans le fascicule signalé plus haut les articles intéressants sont nombreux. Citons entr'autres, « les transformations de la flore aux environs de Moulins », par M. Ernest Olivier ; « les plantes artificielles » par M. l'abbé Pierre, article dans lequel l'auteur remet au point la prétendue réalisation artificielle des phénomènes vitaux, découverte aussi sensationnelle que mensongère sur laquelle la presse s'était prématurément emballée.

« *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne* (janvier-février 1907). A noter en particulier une note sur une épée celtique trouvée à Pont-du-Château, par M. l'abbé Camin.

« *Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville*, tome V, 2e partie (21e de la collection), 1906. A mentionner des études archéologiques sur les églises de Bouillencourt-sous-Miannay et de Sorrus.

« *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome XXXIV, 2e livraison (mars-avril 1907). Je signale en particulier une *marmite en bronze décorée de signes énigmatiques* (XVIe s.), par M. le marquis de Fayolle. L'auteur fait observer que ce vase paraît être un spécimen des vases destinés à faire cuire les châtaignes, usités dans toute la France, en Belgique et en Allemagne. Ce type peut remonter au XVe siècle et on en fondait sans doute encore au XVIIIe siècle. Quant aux signes énigmatiques, s'ils sont dérivés d'un alphabet, les lettres ont été peu à peu tellement déformées qu'il est impossible de les identifier. L'inscription primitive est devenue un simple modèle d'ornementation. (Voir les planches accompagnant cette étude.)

« *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, Ve série, tome VII, fascicule 4, 1906. Parmi d'intéressants articles anthropologiques, il s'en trouve d'autres, concernant l'archéologie ; ce sont : *Présentation d'un fragment de poterie gauloise* par M. Atgier. *Note sur un vase peint provenant des sépultures de Saint-Hilaire-du-Riez*, par M. J. Déchelette. *Empreintes de mains humaines dans les grottes de Gargas*, par M. F. Regnault. »

— M. Tiersonnier signale en outre le XVe fascicule édité par la Société des antiquaires de la Picardie, *La Picardie à l'exposition des primitifs français* (portrait de Louis XI, etc.)

— M. Bertrand fournit une description des monnaies faisant partie du trésor du Montais (commune de Domérat) ; ces monnaies ne sont bourbonnaises que par le lieu où elles ont été trouvées. Nos confrères MM. S. Bonnerot et G. Brugière de Lamotte se sont pareillement occupés de cette découverte.

— M. Béguet, de la Palisse, envoie deux billets à ordre de l'époque révolutionnaire.

— M. l'abbé CLÉMENT entretient la Société de ses démarches à Paris, dans les premiers jours d'avril dernier, auprès de la Commission des Monuments historiques, pour avoir la liste complète des monuments et des objets mobiliers qui ont été classés jusqu'à ce jour. Il dépose sur le bureau l'étude qu'il a faite de cette question et indique les grandes lignes de son travail. Après avoir fait connaître l'origine et le fonctionnement de la Commission des Monuments historiques, il donne la liste de tous les monuments et objets classés dans le département de l'Allier avec la date de l'arrêté ministériel de classement.

Enfin, il y joint, à titre documentaire, la liste de tous les clichés concernant les édifices de l'Allier pris, au nom du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par MM. Mieusement, Paul Robert et Durand et aujourd'hui exploités par la maison Neurdein frères.

— Notre confrère parle ensuite d'un manuscrit extrêmement précieux de la bibliothèque de l'Arsenal, enluminé par un peintre montluçonnais du xve siècle dont l'existence et le talent se trouvent ainsi révélés. M. l'abbé Clément avait déjà remarqué ce manuscrit à l'exposition des primitifs en 1904, rue Vivienne. Il se propose aujourd'hui de faire connaître son compatriote par une étude plus approfondie de ce remarquable livre d'heures. Dans cette intention, il a étudié très minutieusement, lors de son dernier voyage à Paris, les vingt-neuf grandes miniatures, les quarante-trois petites, les trente et une initiales ornées de figures et il a chargé le photographe qui exécute d'ordinaire ces travaux au ministère de reproduire treize des plus intéressants chefs d'œuvre du miniaturiste, entre autres la scène qui représente le mariage de la Vierge et dans laquelle on lit, sur la bordure de la chasuble du grand-prêtre : « *Johannes de Montelucio me fecit.* » M. Henri Martin, le très distingué administrateur de la bibliothèque et dont la compétence au point de vue des manuscrits du Moyen-Age est si connue, regarde ce livre comme extrêmement curieux à cause de la signature qu'on ne constate sur aucun des innombrables manuscrits que possèdent nos bibliothèques publiques. Cela seul suffirait pour rendre ce manuscrit intéressant ; mais il est évident que son attribution certaine à un peintre montluçonnais inconnu le rend infiniment précieux pour nous ; elle nous révèle d'abord l'existence d'un miniaturiste bourbonnais et nous permet peut-être de lui attribuer avec quelque certitude d'autres livres d'heures et peut-être aussi de nombreux tableautins de cette époque, répandus dans les environs de Montluçon et jusqu'à Bourges, où,



d'ailleurs, le fonds français de la Bibliothèque nationale nous montre notre miniaturiste travaillant en compagnie d'un Jacques de Montluçon.

— M. MORAND communique une pièce de monnaie en argent, trouvée à Chassenard, au coin d'Albert, archiduc d'Autriche, et d'Elisabeth de Bourgogne.

— M. Tiersonnier communique également, de la part de Madame de Perrinelle, une pièce de monnaie en bronze à l'effigie de Gaston, duc d'Orléans, portant le millésime de 1641 et les armes de France au lambel à 3 pendants; cette pièce a été trouvée rue du Cerf-Volant, dans le jardin de Mme de Perrinelle.

— M. FLAMENT fait passer, au nom de M. La Coûture, qui en fait don à la Société, une vieille plaque de cuivre de 0^m^,08 de diamètre à l'effigie de Napoléon Ier, trouvée à l'hôtel du Parc, à Bourbon-l'Archambault.

— Il donne ensuite un très sommaire inventaire des archives du domaine de Champaigre que le propriétaire, M. Richet, l'a autorisé à dépouiller. La plus ancienne pièce de ces archives est une vente d'un pré à Thianges consentie le 6 mai 1347 par Agnès, fille de feu Perrin Laurent, et par d'autres, à Barthélemy Des Noes, de Souvigny. Champaigre appartint aux XVe, XVIe, XVIIe siècles à la famille de Troussebois dont il sortit par alliance au cours du XVIIIe siècle.

— M. Tiersonnier lit une note sur les origines juives d'Antoine d'Aquin, s. de Châteaurenard, intendant de la généralité de Moulins jusqu'en 1694. (Renvoyée à la Commission du *Bulletin*.)

— Sont présentés comme membres titulaires de la Société : M. Gustave FOURNIER, rue de Bourgogne, à Moulins, par MM. Tiersonnier, l'abbé Clément et le chanoine Dupont ; M. A. RAYMOND, imprimeur à Saint-Pourçain-sur-Sioule, par MM. C. Grégoire, L. Grégoire, et l'abbé Cluzel.

— M. de La Planche de Fontenille, présenté à la dernière séance, est admis après vote.

— L'ordre du jour étant épuisé, le séance est levée à 10 h. 1/2.

P. F.



Le Chapeau Bourbonnais

Le chapeau bourbonnais, si accueillant qu'on l'appelle « à deux bonjours », n'a cessé d'occuper une des premières places dans les recherches artistiques sur le costume et les mœurs pittoresques de notre pays.

Depuis les dessins de Dufour, de Tudot et de Barriau jusqu'aux si consciencieuses reconstitutions de nos confrères, MM. Guillaumier (1) et Vié, sans parler des innombrables cartes postales modernes qui le font revivre, la coquette coiffure a eu les honneurs des graves revues, comme aussi des articles de journaux du département.

Hier encore, une excellente et artistique revue : *La Renaissance provinciale de France* (2), publiait un article de notre compatriote chantelois, M. Bonneton, conseiller honoraire de la cour de Riom, chevalier de la Légion d'honneur et membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Clermont, Dans la séance de la Société d'Emulation du 5 novembre de l'an dernier (3), nous avons signalé cette étude écrite avec humour, regrettant de ne pouvoir donner alors qu'un résumé de la thèse de l'auteur sur les origines qu'il attribue à notre chapeau bourbonnais. Mais la courtoisie de M. Bonneton et l'extrême

(1) Le Musée départemental possède plusieurs dessins de cet artiste qui sont consacrés au vieux costume bourbonnais.

(2) Cette revue de décentralisation artistique porte comme sous-titre : « *Société d'études et de vulgarisation des coutumes et des arts provinciaux.* » Elle s'est placée sous le patronage de M. André Theuriet, de l'Académie française, et de M. Vincent d'Indy. Ses directeurs sont MM. Roger-Ballu et Dr Le Fur ; enfin son secrétaire de rédaction est M. Hugues Lapaire, 66, rue Claude-Bernard, Paris. L'article sur le « chapeau bourbonnais » est extrait du numéro 4, septembre 1906.

(3) Cfr. *Bulletin de la Société d'Émulation*, année 1906, novembre, p. 468.



obligeance du secrétaire de rédaction de la *Renaissance provinciale* nous permettent aujourd'hui de publier la plus grande partie du texte avec les gravures qui l'accompagnent.

En présentant cette nouvelle et si jolie broderie littéraire dont notre compatriote entoure le chapeau Bourbonnais, nous tenons à remercier M. Hugues Lapaire de l'autorisation qu'il veut bien donner de reproduire, au profit des lecteurs de notre *Bulletin*, l'article de M. Bonneton et les clichés de son « illustration » qu'il met à notre disposition avec tant de bonne grâce.

Abbé Joseph CLÉMENT.

Origines du Chapeau Bourbonnais à deux bonjours

Dans un volume de légendes et d'anecdotes bourbonnaises, qu'en 1877 j'ai publié à Moulins sous les auspices de mon cher et regretté compatriote Th. de Banville, qui avait bien voulu écrire pour moi la plus charmante et la plus courtoise des préfaces (1), je m'exprimais ainsi à la 7e page du livre :

« Il y a dans le passé de très bonnes choses qui vont se perdant « tous les jours. C'est ainsi que nos anciens costumes locaux dispa- « raissent peu à peu, villes et villages étant devenus uniformément « tributaires des modes de Paris. Je cherche en vain les jours de fête « ou de foire sur nos places et sur nos promenades, ces charmants pe- « tits chapeaux à deux bonjours, type caractéristique et traditionnel « de la coiffure bourbonnaise Ce joli couvre-chef aux pavillons iné- « gaux coquettement retroussés en cor de chasse, bordés de larges « velours noirs ornés de fine dentelle de paille, doublés à l'intérieur « de soie rouge, bleue ou gorge-pigeon suivant l'âge et le teint des « femmes, ce modèle séculaire, qui abritait jadis tant de frais et « riants minois, se retrouve à peine aujourd'hui sur quelques vieilles « têtes de grand'mères arriérées qu'on regarde avec une curiosité mo- « queuse. On a dit : les Dieux s'en vont, les rois s'en vont, les grands « s'en vont ; c'est possible, mais, prenons garde, les paysans s'en vont « aussi, les paysannes surtout, et bientôt l'on n'en verra plus que « dans les vieux opéras comiques, et dans les prétoires de la justice « de paix, où ils font encore des risettes à Thémis. »

... C'était en 1877 que ces choses étaient écrites. Aujourd'hui, c'est fini, la perte est consommée ; le chapeau Bourbonnais n'est plus qu'un souvenir. Pourquoi donc ce dédain persistant d'un passé pittoresque ? Pourquoi ceux qui, dans nos campagnes, organisent les comices agricoles, les concours régionaux, les fêtes spéciales, je dirais aussi les fêtes patronales, s'il y avait encore des saints patrons processionnant, pourquoi, dis-je, tous ces brillants entrepreneurs de manifestations populaires et de réjouissances publiques n'ont-ils jamais songé à faire quelques efforts pour conserver ou rétablir les costumes locaux, quand ces costumes ont un cachet certain d'élégance et d'originalité ?

Pourquoi ? Oh ! je m'en vais vous le dire, dût ma franchise me met-

(1) *Légendes et Nouvelles Bourbonnaises. — Archéologie, histoire, études de mœurs.* — Paris, Alphonse Lemerre, éditeur. — 1877.

tre à mal et m'attirer des ennuis. — Parce que aujourd'hui on a honte d'être paysan, comme si le métier de cultivateur n'était pas le premier de tous, le plus nécessaire et le plus honorable. On rougit de la livrée ancienne, pourtant si intéressante du campagnard, parce qu'avant tout, on tient à se montrer *bourgeois*. Tel est le sens actuel du progrès.



Bourbonnaises

D'après un document de la Bibliothèque Nationale

C'est à qui prendra les modes, les allures, les manières et les professions de la bourgeoisie des villes. Il y a plus ; sans parler des costumes anciens, entachés de *féodalisme* et odorants la moisissure du servage, personne ne veut plus se confiner à la campagne, où l'on n'a guère les occasions de s'amuser et d'être célèbre. Partout les champs sont désertés. Les fils des laboureurs veulent être fonctionnaires publics, à tous il faut des places. Et les filles nées près de la charrue ne rêvent que de briller au chef lieu, promenées aux bras des députés, les jours où viennent les ministres, ce qui est fréquent. Voilà pourquoi les

paysans *s'en vont*, et pourquoi, depuis longtemps déjà, leurs *dames* ne porteraient pas pour un empire l'ancien chapeau à deux bonjours, emblème charmant d'une politesse doublement libérale, puisqu'il semble vous saluer des deux côtés à la fois.

O vous donc, paladins du pittoresque, apôtres de la décentralisation, quel courage est le vôtre, et quel héroïque besogne avez-vous entreprise de restituer les modes et les us anciens, les vieux costumes et les vieilles coiffures ! Peut-être, devriez-vous sagement vous contenter de les faire revivre dans les livres consacrés à l'archéologie, c'est-à-dire dans l'histoire.



Dessin de l'« Ancien Bourbonnais » — Achille ALLIER.

Dessin de Michel-Ange — (Collection des Offices à Florence.)

Revenant au chapeau qui fait l'objet de cette notice, je me suis demandé à quel moment de notre histoire lointaine, il avait fait son apparition parmi nous, autrement dit, quelles étaient ses origines, quel était son passé. Je suis un chercheur ; eh bien ! j'ai cherché et fouillé beaucoup cette matière, et je dois avouer à ma confusion, que je n'ai pas trouvé grand'chose. Cependant, j'ai acquis une conviction dont je puis à tout risque faire part à mes lecteurs bénévoles, comme dirait l'auteur de Pantagruel, c'est déjà quelque chose. Or, cette conviction, voici ce qu'elle est et comment je l'ai acquise.

Après avoir attentivement étudié les formes et les contours de la susdite coiffure, après l'avoir comparée à des couvre-chef de l'époque

d'Albert Durer, de Michel-Ange et d'autres artistes de leur temps, dans des tableaux et des dessins connus, j'ai pu saisir et relever des analogies de style, des ressemblances suggestives et des détails similaires, qui m'ont frappé et conduit à penser que le chapel bourbonnais aux pavillons cornus devait nous venir de l'Italie, parce qu'il portait en lui le cachet distinctif et le goût spécial de la Renaissance italienne du xve au xvie siècle. C'est donc probablement à la suite de nos armées revenant des guerres de la péninsule, avec Charles VIII, Louis XII et François Ier, que la mode de cette coiffure, née dans le Milanais ou la Toscane, s'est introduite dans nos contrées. Les ducs de Bourbon et leurs nombreux vassaux, ayant longtemps guerroyé dans ces pays au delà des monts, ont dû en rapporter ce modèle. Sans doute, ce n'est là qu'une conjecture et nous la donnons pour ce qu'elle vaut, avec ses vraisemblances et ses probabilités.

A l'appui de cette thèse plus ou moins ingénieuse, nous ne saurions mieux faire que d'appeler l'attention de nos lecteurs sur un document artistique que nous communiquons ici, et qui a bien sa valeur. Il sera du reste pour nous la meilleure des démonstrations. En regard d'un dessin relevé dans l'atlas de l'Ancien Bourbonnais d'Achille Allier, nous avons placé la reproduction fidèle d'un dessin de Michel-Ange qui se trouve à Florence, dans les cartons de la fameuse collection des *offices*. Ce dessin n'est pas inédit ; il a déjà été publié en France dans plusieurs ouvrages ou revues des beaux-arts, notamment dans le *Musée artistique et littéraire*, au tome Ier de l'année 1881. Par la comparaison des deux croquis, on pourra se convaincre assez facilement, qu'au fond, c'est la même coiffure, ou tout au moins deux coiffures de la même famille, la plus récente procédant de la plus ancienne. Seulement, en Bourbonnais, les femmes de la campagne, qui l'ont adoptée et sur la tête desquelles on la retrouve encore jusque dans la première moitié du xixe siècle, les femmes de la campagne, vivant en plein air dans un climat plus rude que celui de l'Italie, ont dû modifier le premier modèle suivant les conditions, les besoins et les nécessités de leur existence. C'est pourquoi elles ont dû agrandir le pavillon de devant, tel qu'on le retrouve dans l'ancien Bourbonnais, pour mieux protéger leur visage contre le soleil en été, contre le froid et la bise en hiver. Ainsi peuvent très naturellement et très logiquement s'expliquer le changement et la transformation qui constituent la dissemblance.

Dans tous les cas, on ne saurait méconnaître que le chapeau à deux bonjours remonte à une antiquité reculée, certainement à plusieurs siècles........

En somme, et pour nous résumer sur les chapeaux à deux bonjours, disons qu'on n'en voit plus à l'ombre, que dans le cabinet des amateurs, et pour ma part, j'en possède deux ; qu'en plein air, dans les rues, on en voit à peine quelques-uns, les jours de Carnaval, et dans les châteaux, pendant les vacances, lorsque écoliers et écolières déchaînés se déguisent pour jouer d'innocentes charades, où l'on ne complote le renversement d'aucun ministère. Enfin, une dernière constatation, qui doit valoir comme une mention d'honneur à deux localités de notre pays de Bourbonnais : c'est à Saint-Pourçain-sur-Sioule, ou dans ses environs, c'est aussi dans la commune d'Yzeure, dans la banlieue de Moulins, que les femmes ont persévéré le plus longtemps à porter ledit chapeau, et qu'on y a vu les derniers de tous, et Dieu sait ce qu'ils étaient méritoirement vieux et sales, mais dignes de notre vénération archéologique. Ajoutons en terminant, que dans ses impressions de voyage, *le Midi de la France*, tome Ier,

Alexandre Dumas père parlant d'une visite rapide qu'il fit en 1834 au pays de Moulins, où il ne se piqua pas de voir beaucoup de choses, raconte pourtant qu'il y a remarqué « *le bonnet en cor de chasse des paysannes de la contrée* ». — Or c'est le cas par à peu près du mot de Lafontaine :

« Vous lui fites, Seigneur,
« En le notant beaucoup d'honneur. »

Joseph BONNETON.

UN ENVOYÉ DU CHAH A MOULINS

M. Maurice Herbette consacre un livre fort piquant et des mieux documentés à l'ambassade persane qui, en 1715, vint fort à propos distraire les lugubres derniers mois de la vie du vieux Louis XIV (1).

L'envoyé du chah était un personnage quelque peu extravagant, qui répondait au nom de Méhémet Riza Beg. Après les plus extraordinaires péripéties de voyage, il avait fini par débarquer à Marseille, d'où il partit pour Paris, avec sa suite, le 22 décembre 1714.

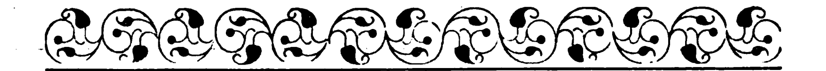
Moulins était sur sa route et il s'y arrêta. Nous savions déjà, par le compte des dépenses municipales faites à cette occasion, que le cortège persan s'offrit à la curiosité de nos bons bourgeois le 22 janvier 1715. Mais M. Herbette enrichit notre information d'une anecdote suggestive. Aux approches de la ville, Riza Beg fut singulièrement intéressé par la vue d'un condamné qui venait d'être roué vif. Mais, fortement déçu de n'avoir pas assisté au supplice, il demanda impérieusement qu'on renouvelât en son honneur une exécution semblable. Cependant, les autorités lui ayant exposé qu'elles n'avaient, pour le moment, aucun criminel disponible, il proposa obligeamment de fournir le patient, que l'on prendrait dans son escorte !... Et son indignation que l'on ait décliné cette combinaison si ingénieuse fut telle qu'il entra dans une colère violente. Après quoi, il se prétendit malade et refusa d'aller plus loin.

Mais il est clair que la galante courtoisie de la ville de Moulins qui le combla « d'horanges » du Portugal et de citrons, le guérit vite, car il arrivait à Charenton dès le 26 janvier.

Roger DE QUIRIELLE.

(1) « *Une ambassade persane au temps de Louis XIV, d'après des documents inédits,* par M. Maurice HERBETTE ». — In-8°. Perrin, éditeur. (Ouvrage signalé en un lumineux article de M. Maurice Demaison, paru dans le *Journal des Débats* du 23 février 1907.)





FIDÉLITÉ

(Histoire bourbonnaise)

— SUITE —

II

Si la Lombardie, par la douceur de son climat, sa situation centrale, la fertilité de ses eaux, sorties torrentueuses et blanches des glaciers alpestres, soudains calmées, est vraiment une contrée admirable entre toutes, l'avidité des conquérants lui a fait rudement expier les faveurs de la nature.

A peine sortie de ces guerres néfastes qui mettaient aux prises Italiens et Tudesques, plus souvent encore, Italiens contre Italiens, citoyens contre citoyens ; alors que chaque cité, chaque bourg, chaque maison arborait un drapeau différent ; la Lombardie placée sur le chemin de tous les envahisseurs, devenait de nouveau la proie convoitée des Français et des Espagnols. Gibelins, aristocrates et partisans de l'empereur, Guelfes partisans du pape et démocrates avaient saccagé les villes, dévasté les champs, dilapidé les richesses ; de nouveau une période de calamités recommençait pour la haute Italie.

C'est vers cette contrée merveilleuse et infortunée que Blasson, guidé par le seigneur de la Lierre, s'acheminait à grandes journées. Ce dernier, vétéran des guerres précédentes, connaissait la péninsule d'un bout à l'autre. Grâce à cet excellent guide, Blasson voyait rapidement défiler devant lui plaines, collines, cités, hameaux.

Habitué aux plaines Bourbonnaises, à leur grâce toujours souriante, à leurs ondulations justes assez sensibles pour donner quelque variété au paysage, Gilbert fut saisi d'horreur à la vue des Alpes ici couvertes de sapins et de mélèzes, là arides, déchiquetées, montrant à vif leur ossature de pierre. Lorsqu'il lui fallut s'engager dans l'étroite vallée de la Maurienne, où, tout en bas, l'Arc coule avec un bruit terrifiant sur un lit de blocs brisés, il crut s'engager dans le vestibule de l'En-

fer. Le seigneur de la Lierre ne put s'empêcher de sourire de cette terreur enfantine : « Que serait-ce, dit-il, si vous voyiez ce même pays l'hiver, quand la neige s'accumule dans la vallée, charge d'un poids énorme les châlets désormais isolés du reste du monde ; que l'Arc grossi monte à des hauteurs invraisemblables brisant comme un fétu tout obstacle à son cours. Plaignez-vous ! vous êtes difficile ; partout une verdure éclatante, la vigne, chargée de grappes, grimpant à tous les arbres, les châlets riants à donner envie d'y finir ses jours .... Vous voulez des plaines, vous en aurez. »

Les Alpes franchies, le pays ne différait pas sensiblement. Savoie ou Piémont avaient le même aspect. Blasson ne se sentait pas encore à l'étranger. De nombreux Français, soldats ou aventuriers, allaient ou revenaient ; ils s'approchaient dès qu'ils entendaient la langue du pays, demandaient des nouvelles et racontaient leurs exploits plus ou moins véridiques ; ils retardaient, pour le jeune Moulinois l'instant fatal où il se verrait désormais hors de sa patrie. Le moment était proche.

La plaine immense était coupée par une large rivière, la Sesia ; sur la rive se groupait une ville importante, Vercelli, défendue en deçà par des fossés. Les deux cavaliers arrivèrent près de la porte. Le pont-levis était baissé. La Lierre et Blasson le franchirent et subitement, dès qu'ils furent sous la voûte du passage, ils se trouvèrent lancés dans un monde nouveau. Le corps de garde regorgeait de soldats maigres, basanés, bruns à faire peur, vêtus de pourpoints à crevés jaunes ou rouges. Le ronflement de la guitare et le chevrotement des mandolines s'entendaient partout, mêlés au cliquetis des castagnettes.

Blasson regardait avec avidité et non sans appréhension ce spectacle étrange. L'aspect délabré, les allures nonchalantes de ces soldats ne prévenaient guère en leur faveur. Leur dignité et leur incomparable valeur devaient plus tard lui inspirer de tout autres sentiments.

D'ailleurs, il n'eut guère le temps de se livrer à des réflexions ou à des regrets. La Lierre qui s'exprimait facilement dans l'affreux jargon composé d'Italien, d'Allemand, d'Espagnol et de Français, usité à cette époque troublée, entre hommes de guerre, se faisait connaître au chef castillan et demandait à être conduit auprès de son maître, le duc de Bourbon.

— El señor duque no está aqui, répondit l'Espagnol (le duc n'est pas ici).

— Donde entonces ? (où donc).

— A Milano, ahorà (à Milan en ce moment).

Deux jours après, les voyageurs rejoignaient le connétable.

Gilbert Blasson n'avait pas manqué d'envoyer à Moulins de nombreuses lettres. Il décrivait par le menu les incidents et péripéties de son voyage, affectait une gaîté qu'il ne ressentait pas. A Milan, il reçut des nouvelles.

« Mon cher Gilbert, écrivait Gilardin, ne trouvez-vous pas que « j'avais raison de blâmer le parti extrême qu'a pris le connétable ? « Tous ses biens sont confisqués. L'armée du roi est entrée à Moulins « sans coup férir. Toutes les forteresses se sont rendues dès la pre« mière injonction. Voilà donc notre duc réduit à la situation d'un « aventurier et qui pis est considéré comme rebelle. Ceux qui le sui« vent, je dois vous en prévenir, sont tenus eux-mêmes pour des « révoltés. Vous n'êtes pas à blâmer puisque vous accomplissez votre « devoir de fidèle serviteur, mais vous et votre maître êtes engagés « dans une voie dangereuse. »

Cette missive eût été désolante si Mathilde n'avait ajouté en bas ces simples mots : « Vous avez exécuté ma volonté, je ne l'oublie pas. Fidèle, j'attends. »

Le duc ne restait pas inactif à Milan ; il parcourait toute la haute Italie, renforçait les garnisons, mettait les villes en état de défense, soulevait contre les Gaulois la haine héréditaire des Italiens. Mais, ces derniers opprimés tour à tour par les Impériaux et les Français se souciaient peu de changer de maîtres, sûrs qu'ils étaient de n'y rien gagner, ils se désolaient d'être une proie pour les uns et les autres et haïssaient les envahisseurs quels qu'ils fussent.

Désespéré de voir les enrôlements aussi rares, le duc prit le parti d'envoyer La Lierre en Allemagne, cette « officine des nations », comme l'appelait déjà Tacite, cette fontaine inépuisable d'où jaillissaient des flots de soldats. Oh ! combien il en enrôla de ces guerriers avides d'aventures, joyeux d'aller en cette Italie dont on racontait tant de merveilles !

Dans ces rues étroites des cités allemandes, assombries par les hauts pignons dentelés, décorés, tourmentés, lansquenets et reîtres s'assemblaient. En masse ils s'entassaient dans la salle de quelque brasserie, buvaient à longs traits la bière écumeuse ou le vin du Rhin, puis s'exaltaient à l'évocation de leurs exploits futurs. Tel entendait se tailler une baronnie, un autre se contentait d'un château, beaucoup ne désiraient que de l'or. Pleins d'enthousiasme, ils quittaient la ville, chantant en chœur quelque lied d'un charme pé-



nétrant, traversant les rues d'un air martial, tandis qu'aux fenêtres partout garnies de fleurs et de plantes, bien des yeux se mouillaient, bien des cœurs féminins se gonflaient. Nombreux au départ, combien rares au retour. La terre italienne que ces soldats se partageaient d'avance les gardait presque tous. Les hasards des combats, la malaria, les vins capiteux, les orgies brutales un soir de victoire les avaient vite abattus. Quelques-uns restaient au service des princes italiens toujours en guerre, un nombre infime regagnait le pays natal.

Las d'attendre la réalisation des promesses impériales, le duc résolut d'envoyer Blasson en Espagne. La vive intelligence, l'instruction étendue et la distinction naturelle du jeune homme le désignaient comme négociateur auprès de Charles-Quint. Gilbert, parti de Gênes, vint débarquer à Barcelone.

Si l'attrait de la nouveauté et le voyage dans l'inconnu ne pouvaient lui faire oublier Mathilde, ils lui procuraient, du moins, un instant de diversion.

La cour de l'empereur était à Cordoue ; c'était donc pour Gilbert une grande partie de l'Espagne à traverser. Il s'étonna de voir se former des caravanes pourvues de vivres, de tentes, de couvertures, ustensiles de toute sorte et surtout d'armes. Le pays était peu sûr, infesté de brigands, anciens soldats qui avaient pris goût à la maraude, Maures dépossédés ou aventuriers qui se procuraient par le vol l'argent du passage aux Indes Occidentales. Tous les bagages étaient portés à dos de mulets et ces robutes animaux semblaient disparaître sous cet amoncellement. Des arrieros (1), à mine patibulaire, suivaient leurs bêtes. La moindre caravane paraissait emporter l'équipage d'une armée. Chaque soir, le convoi s'arrêtait auprès d'une fontaine ; les feux s'allumaient, les animaux entravés paissaient l'herbe desséchée. Chacun organisant son campement bivouaquait sous le ciel étoilé. L'odeur de l'huile frite se mêlant aux senteurs de l'ail et de l'oignon se répandait dans l'air calme de la nuit et lorsque, reposés par un frugal repas, les voyageurs se sentaient en belle humeur, les guitares résonnaient, les sèches castagnettes crépitaient et la danse commençait sur un air de séguidille. Nulle part il ne fallait compter sur les hôtelleries. Les villes n'offraient guère que la maigre hospitalité du parador, vaste cour bordée d'arcades où chacun pouvait attacher sa monture à une boucle et s'allonger pour dormir dans

(1) Muletiers.

quelque coin. Les campagnes n'avaient que des ventas, étroites masures où l'on ne pouvait songer à se loger.

Blasson, pour ne pas aviver ses regrets, s'interdisait de penser aux riantes auberges de France, où la broche tourne sans cesse, où le va-et-vient de la cave à la salle est incessant, où le nombre des plats est indéfini, où l'aspect seul du patron, joufflu, rubicond, ventripotent, est la plus éloquente des réclames.

Cette Espagne présentait des contrastes inouïs. Partout où la main de l'homme amenait l'eau, la terre devenait fertile : raisins, figues, oranges, pastèques, naissaient à foison. Ailleurs où la science de l'ingénieur n'avait point canalisé les sources, c'était la savane, la plaine nue, verte à la moindre pluie, desséchée dès le printemps.

Après quelques semaines de ce voyage étrange, Blasson arriva à Cordoue. Dès qu'il eut montré ses lettres de créance, il fut admis à l'audience impériale. Charles-Quint, très affable, s'engagea à fournir sans délai tout ce qu'il avait promis au duc. Mais, si le souverain était bien disposé, ses ministres et les grands seigneurs ne l'étaient pas. Espagnols et Flamands étaient d'accord pour atténuer l'effet des promesses impériales. La jalousie des uns et des autres s'excitait à l'envi et s'exaspérait du rôle prépondérant que ce Français transfuge entendait jouer dans les affaires italiennes.

Gilbert, qui avait vu au camp du Drap d'Or Henri VIII d'Angleterre, se trouvait connaître les trois potentats qui tenaient en leurs mains le sort de l'Europe. L'énorme Anglais, aussi gonflé de roastbeef, que de ruse semblait une caricature humaine à côté du merveilleux athlète qu'était François Ier, né pour commander aux hommes et séduire les femmes. Charles-Quint, tout bossu qu'il était et d'apparence mesquine, ne trouvait aucun rival dans l'art de l'escrime. Capable de converser dans toutes les langues de son empire, passant sans effort du Flamand à l'Italien, de l'Allemand à l'Espagnol, il montrait un goût éclairé pour la littérature et les arts. Lui, César, petit-fils des Rois Catholiques, souverain sur l'empire duquel le soleil ne se couchait jamais, il n'hésitait pas à ramasser, à l'occasion, le pinceau tombé des doigts du Titien. Cet empereur-roi offrait de nombreux traits de ressemblance avec Frédéric II Hohenstauffen, qui, plusieurs siècles auparavant, avait revêtu la pourpre impériale, cet Allemand romanisé dont les Sarrazins raillaient l'apparence chétive mais admiraient la haute et lumineuse intelligence.

Depuis qu'il était en Espagne, Blasson n'avait reçu aucune nouvelle de Mathilde ni de son père. Très inquiet, il recherchait la solitude où rien ne troublait le cour de ses tristes pensées. Absorbé par ses

douloureux souvenirs, il faisait dans la campagne de longues promenades qui fatiguaient son corps et lui procuraient le bienfaisant oubli du sommeil. Certain soir, il arriva dans une grande plaine inculte où çà et là des pierres informes émergeaient au travers des ronces et des buissons. Ce terrain, couvert d'édifices ruinés, où naguère la vie avait palpité, lui paraissait présenter une étroite conformité avec l'état de son âme, peuplée jadis de rêves et de projets, vide maintenant et incapable de se contenter d'illusions. A ce moment de ses réflexions, Blasson crut entendre un sanglot. Quelques instants après il entendit une voix qui s'exprimait en une langue étrangère sur un ton de désespoir vraiment tragique. Intrigué, il s'approcha et vit un Maure à longue barbe blanche qui priait et pleurait. Le vieillard, honteux d'être surpris dans un tel abandon de toute énergie, fit un violent effort pour arrêter ses pleurs et se redressa avec dignité.

Pour s'excuser de l'avoir surpris, Blasson dit avec douceur :

— Infortuné, vous n'êtes pas le seul qui succombiez sous le poids des chagrins. N'ayez point honte, vous voyez devant vous un autre malheureux.

— Plût à Dieu que je fusse le seul. Mais, étranger, croyez bien que ce n'est pas sur moi que je pleure, mais sur la ruine de ma patrie et de ma foi. S'il ne s'agissait que de moi, j'aurais les yeux bien secs, Que peut l'adversité sur un vieillard ? Que lui importent les douleurs ? La mort n'arrive-t-elle point à grands pas ?

— Pourquoi parlez-vous ainsi ? Tout malheureux peut et doit espérer un allègement à sa souffrance.

— Il n'en est aucun à celle de ma race. Désireux de dormir mon dernier sommeil en terre musulmane, il me faut, en dépit de la vieillesse, dire adieu à cette claire Espagne, à ces belles montagnes d'où jaillissent en abondance mille sources limpides et glacées et planter ma tente sur l'âpre terre d'Afrique. Mais, avant d'accomplir ce dernier et déchirant voyage, j'ai voulu revoir le pays où vivaient mes ancêtres, pleurer sur leurs tombeaux, prier dans la mosquée où ils venaient adorer Allah. Parti de Grenade, j'arrive à Cordoue. Plus de mosquée, l'entrée même des églises bâties au même endroit m'est interdite. Plus de cimetières pour nous, les vaincus, la charrue a retourné les os de nos pères. Pressé d'échapper à ces désolants spectacles, je cherche dans la campagne la ville des fleurs, Medinet el azarah, le somptueux palais d'Abel er Rhaman. Tu n'ignores pas, ô étranger, que si Cordoue était la plus belle cité de l'Univers, le palais des Califes était plus merveilleux encore. Vingt-cinq ans et dix mille ouvriers n'avaient accompli que le plus gros du travail. C'est

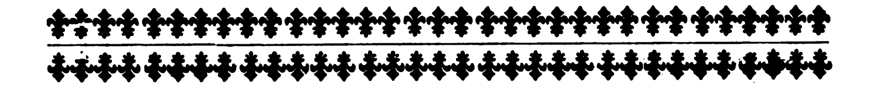
par milliers que les colonnes de marbre se dressaient vers le ciel, par milliers que les serviteurs se pressaient, par milliers que les captives s'entassaient. De quelque côté que le regard se portât, il ne rencontrait que plafonds sculptés, azulejos éclatants, lambris où s'enlaçaient les sourates du Coran ; sous les pieds des mosaïques. Partout des jets d'eau, des fontaines, des cuirs décorés.

Je vais, je viens, je cherche, j'arrive enfin dans cette lande morne et je trouve..... des ruines ! En vain ils ont travaillé ceux qui ont édifié cette demeure.

A ces derniers mots le vieillard fondit en larmes. Emu d'une si poignante douleur, Blasson partit en silence.

(A suivre.) Edgard CAPELIN.





LES DOCTEURS FAYE

ET LEURS OUVRAGES

SUR BOURBON-L'ARCHAMBAULT

(Suite et Fin)

Laissons Talleyrand et revenons aux sources de Bourbon, au chapitre III de l'*Essai* (1), où Faye, après avoir parlé des travaux attribués aux Romains, rappelle ceux exécutés sous la direction du docteur Fagon, en 1641, grâce aux libéralités de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Puis vient la description des réparations et aménagements que l'inspecteur signale, pour sa gestion (2).

« Le docteur Fagon voulut qu'on commençât par arrêter l'écoulement
« de la source, et on y établit trois pompes; mais malgré leur jeu con-
« tinuel, et le secours des baigneurs, qui de leur côté puisoient l'eau,
« on ne parvint qu'à diminuer sa hauteur dans le réservoir d'un mè-
« tre 4 décimètres (4 pieds) et il en resta encore au moins autant ; ce
« qui n'empêcha pas d'y descendre et de nettoyer le fond, mais on ne
« put rien faire de plus. Il fallait cependant consolider le massif. et
« on y parvint en l'enveloppant de pierres de taille ; de manière qu'au
« lieu de trois citernes grillées, on eut en apparence trois puits (F) (3)
« sur une plate-forme (R). On attachait avec raison beaucoup d'im-
« portance à cette première opération ; car la solidité de ce massif
« assuroit le succès des autres et prévenoit toute espèce de danger.

« Ces eaux bien captées à leur source, on pouvoit aisément en pui-
« ser et en faire boire aux malades. Mais il falloit d'autres travaux
« pour les employer en bains et en douches.

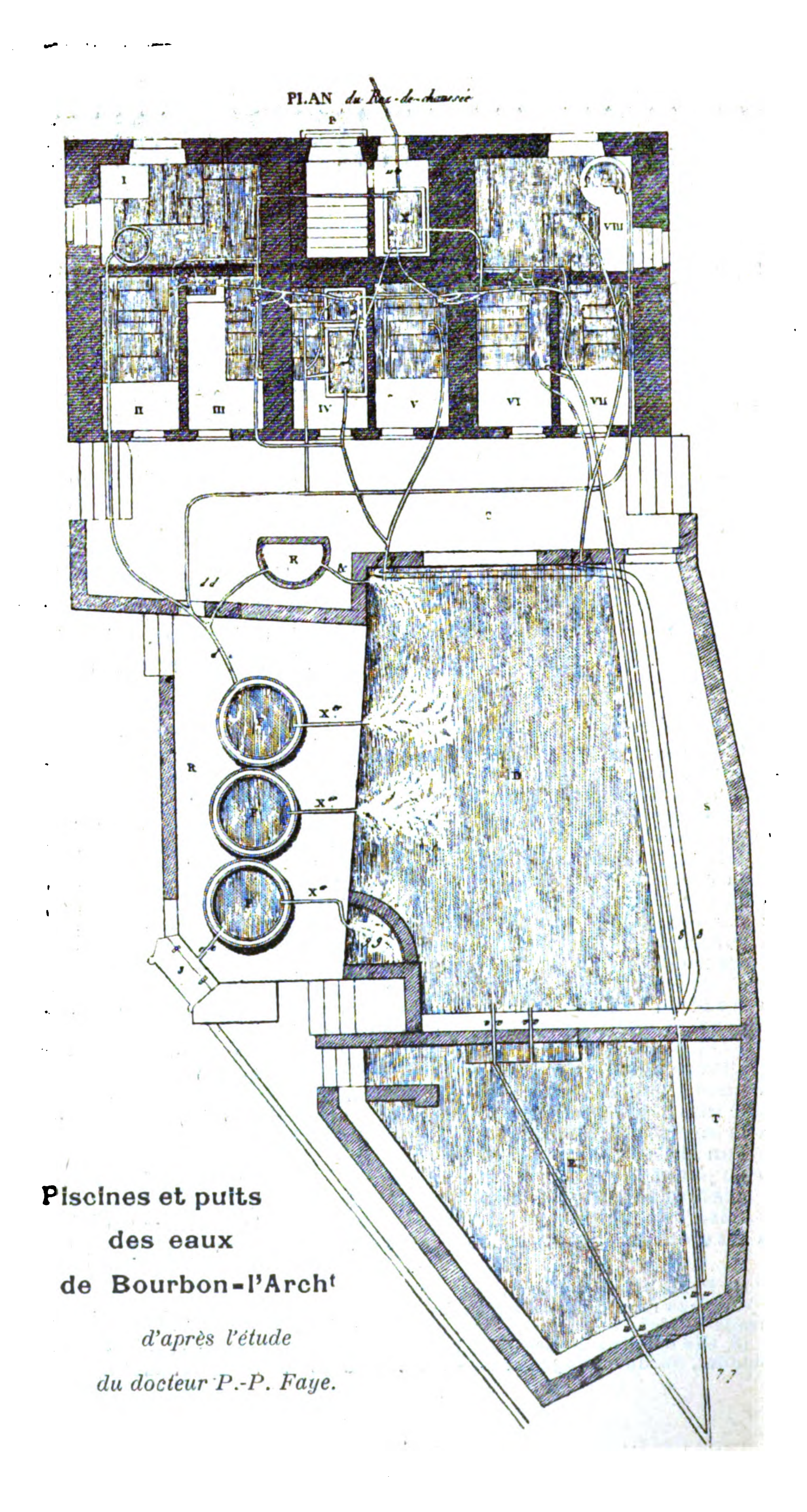
« On construisit deux bassins, dont l'un avait la forme d'un carré
« allongé (D) ; l'autre celle d'un triangle irrégulier (E). Trois ouver-
« tures ou déchargeoirs (X Ier) établirent une communication entre
« le massif et le premier bassin, dont le trop-plein (VV) se vida dans
« le second qui communiqua lui-même avec les voûtes de la ville (L) ;
« l'un et l'autre furent destinés aux bains soit en s'y plongeant soit
« en jetant l'eau dans des baignoires.

« Afin d'administrer la douche, on bâtit à 3 mètres 9 décimètres (deux
« toises) une maison, dont le rez-de-chaussée fut divisé par trois voû-
« tes et autant de murs en trois caveaux, servant, l'un aux Capucins de

(1) Pages 10 et suivantes.

(2) Nous reproduisons la planche de dessin que Faye a donnée dans son traité de 1804.

(3) Ces détails sont peut-être un peu longs, mais nous croyons devoir les donner, aucun ouvrage sur les eaux de Bourbon ne les ayant publiés.



Piscines et puits
des eaux
de Bourbon-l'Archt

d'après l'étude
du docteur P.-P. Faye.

« la ville, et les deux autres aux étrangers. On y amena l'eau des « puits (DD) et des bassins (GG) par des conduits en pierre ; et des « marches, placées convenablement, et précédées d'une petite plate-« forme, permirent aux malades de se coucher ou de s'asseoir pour « recevoir la douche. Deux hommes ou deux femmes la donnaient ; « l'un puisant l'eau dans le caveau, et en la versant dans une petite « cuve, de la capacité de 20 à 30 litres (pintes) suspendue à un mètre « (3 pieds) au-dessus du malade et percée dans son fond d'un trou, re-« cevant une hanche en bois du diamètre de 4 à 8 lignes (1 à 2 centi-« mètres) pour laisser sortir le liquide ; l'autre en dirigeant la chute. « On varioit la température en mêlant à l'eau du caveau celle qu'on « alloit prendre dans un petit puits (H) construit sur la plate-forme, « qui le séparoit des grands.

« *Etablissement de l'hôpital des eaux en 1650.* — En 1650, l'établis-« sement d'un hôpital pour les pauvres nécessita un nouveau conduit « d'eau à cet édifice et on le commença (EE) près de l'escalier de la « plate-forme des puits au sud-est de ce réservoir pour le continuer « en pierre jusqu'à sa destination (K).

« Les choses en restèrent là pendant un siècle ; on obtint alors de « nouveaux fonds pour réparer l'établissement thermal, l'hôpital fut « rebâti et tout fut mis *dans l'état où je l'ai trouvé.*

« *Etat de l'Etablissement jusqu'à l'an XI (1805).* — Au milieu d'une « plate forme (R) élevée de 7 décimètres (18 pouces 4 ou 5 lignes) au-« dessus du pavé de la rue se voyoient trois cercles en pierre (FFF) « entièrement découverts, qui sembloient indiquer trois puits, et n'en « avoient que la forme ; c'étoient des séparations superficielles, sou-« tenues par trois arcades communiquantes ensemble, et portées sur « un massif en pierres de taille, qui servoit de réservoir à la source « qu'entretenoit son jet continuel.

« *Réservoir de la source grand puits* (FFF). – Ce réservoir avoit « 3 ou 4 mètres (10 à 12 pieds) de profondeur sur 7 mètres 6 décimè-« tres (22 pieds) de longueur, et 4 mètres (13 pieds) de largeur.

« Il en partoit cinq conduits qui se rendoient, l'un de l'ouest (DD) « dans un petit puits, dans les trois anciens caveaux des douches et « dans deux nouveaux destinés aux bains et qu'on avait faits en par-« tageant les deux latéraux ; l'autre de l'est (EE) à l'hôpital, où il « passoit de la piscine des hommes (K) à celle des femmes, et l'on « avoit fait un regard (J) à son origine, afin de suspendre ou de favo-« riser le cours de l'eau, à l'aide d'un robinet.

« Les trois derniers conduits (X Ier) alloient du nord dans le grand « bassin et n'étoient que l'égoût du trop-plein du réservoir.

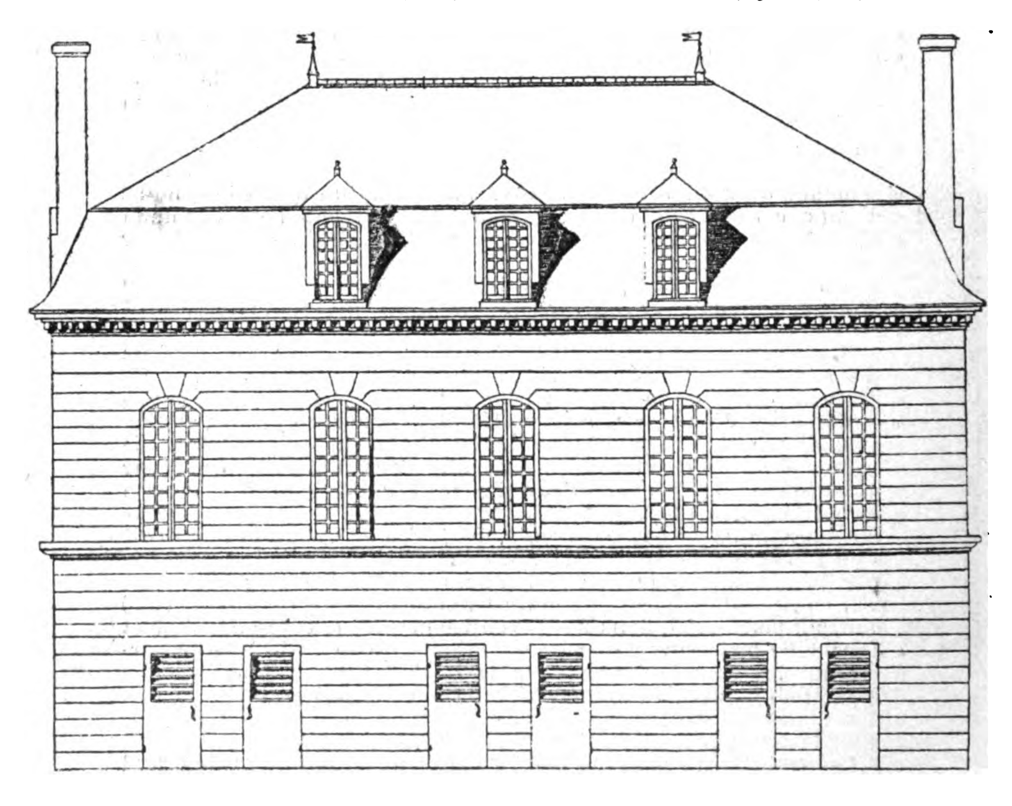
« *Petit puits* (H). — A l'ouest, un petit puits (H) destiné aux besoins « des habitants de la ville et à ceux de l'établissement, se remplis-« soit par un conduit de la source, qui se fermoit et s'ouvroit à vo-« lonté, à l'aide d'un regard (J) et son trop-plein se déchargeoit dans « le grand bassin.

« *Grand bassin* (D). — Celui-ci borné au sud par la plate-forme des « réservoirs (R), au nord par une autre servant d'entrepôt aux « cuves des bains (S), à l'ouest par une troisième qui le séparoit des « douches (C) et à l'est par le mur mitoyen du petit bassin, avoit « 10 mètres 9 décimètres (31 pieds dix pouces) de longueur, sur 5 mè-« tres 18 décimètres (17 pieds 11 pouces de largeur) et 1 mètre 3 déci-« mètres (4 pieds) de profondeur (II). Il recevait l'eau de la source « directement par des déchargeoirs (X Ier), et indirectement par « celui du petit puits (T) ; il se vidoit entièrement lorsqu'on le vou-

(1) Voir le plan d'après Faye.

« loit, et son trop-plein (VV) se rendoit dans le petit bassin (E) ap-
« pelé encore bassin des pauvres, parce que ceux d'entre eux qui
« ne pouvoient être admis à l'hospital s'y baignoient.

« *Petit bassin ou bassin des pauvres* (E). — Le petit bassin avoit
« 7 mètres, 9 centimètres (21 pieds) de longueur, sur 5 mètres, 12 déci-
« mètres (17 pieds) de largeur, et 1 mètre, 3 décimètres (3 pieds, 10 pou-



ETABLISSEMENT THERMAL

Ancienne maison du Roi à Bourbon-l'Archambault

(D'après l'étude du docteur P.-P. Faye)

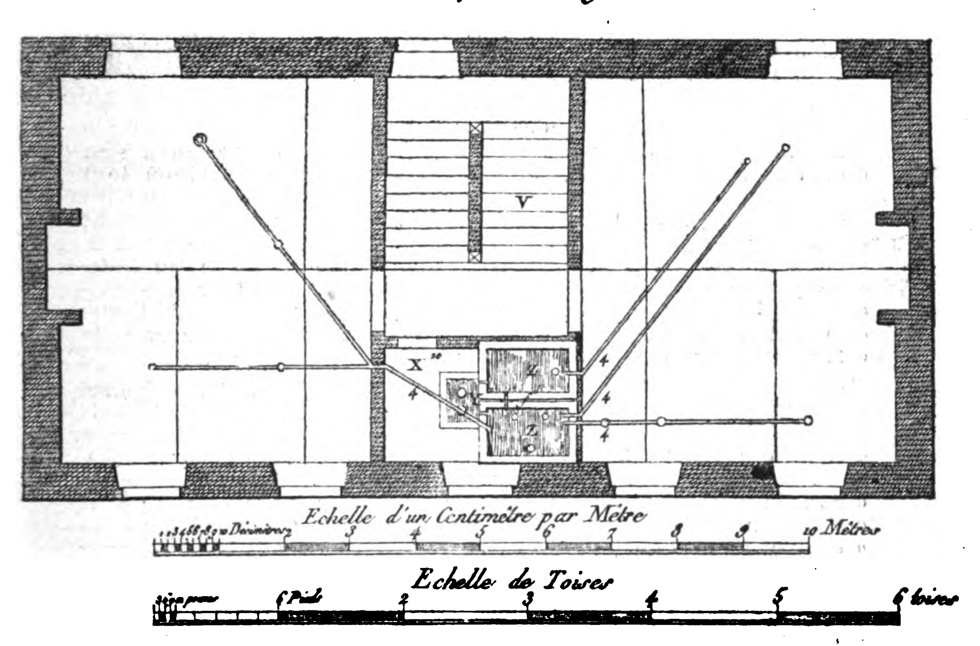
« ces) de profondeur, et se vidoit par un conduit de fond (I) et par un
« trop-plein (*uu*) dans les voûtes de la ville (L).

« *3 caveaux de douches et 2 piscines.* — Le grand bassin en avoit
« un semblable à son extrémité nord-est, et communiquoit par deux
« conduits (*qq*) se subdivisant, l'un en deux, et l'autre en trois, avec
« les cinq caveaux, qui servoient, ceux exposés à l'est, aux douches,
« les deux latéraux, de piscines et qui tous formoient le rez-de-chaus-
« sée d'une maison destinée par le gouvernement au logement du
« médecin de ces eaux.

« Telle étoit leur distribution, et elle offroit l'avantage de pouvoir

« les administrer séparément au riche, dans l'établissement thermal ;
« au pauvre, dans l'hospital ; de varier la température du bain et de
« la douche, et de modérer l'activité de celle-ci avec sa force et sa
« chaleur ; mais que d'inconvéniens !

« Les bains se prenoient toujours loin de la source, se tempéroient
« par des mélanges peu exacts ; pouvoient-ils avoir une grande effi-
« cacité ? Il n'existoit qu'une espèce de douche, la descendante ; et
« comment s'administroit-elle ? Il fallait que vingt ou trente per-
« sonnes, attaquées de maladies différentes, la reçussent avec la



Bourbon-l'Archambault : Ancienne Maison du roi devenue Établissement thermal

(D'après l'étude du docteur P.-P. Faye.)

« même eau. Sa chûte ne pouvoit être variée que de quelques pieds,
« et sa plus grande hauteur était de 1^{m},75 (4 ou 5 pieds) ; sa tempéra-
« ture n'était pas constante, parce qu'on versoit à chaque instant dans
« le réservoir de l'eau ou tempérée ou très chaude ; on ne la dirigeoit
« que difficilement, et elle exigeoit beaucoup de bras ; enfin les diffé-
« rents conduits qui toujours contenoient de l'eau thermale, en rece-
« voient des dépôts considérables qui les obstruoient, et souvent sus-
« pendoient le service.

« Je sentis tous ces vices de localité et d'administration, je crus voir
« le moyen d'y remédier ; je les proposai ; le gouvernement, éclairé
« par des hommes dignes de sa confiance, les approuva, et ils furent

« exécutés par un ingénieur instruit (1). Pour faire apprécier ces « changements je vais les exposer.

« *Projet de distribution que j'ai proposé en l'an 9 et qui a été exécuté l'an XII, 1803.*

« Améliorer les douches descendantes, en construire de descen- « dantes et de fumigatoires, rendre plus commode et plus utile l'ad- « ministration des bains, assurer la régularité et la promptitude du « service, voici le but et voilà les moyens employés pour l'atteindre.

« *Travaux préliminaires.* — Les eaux thermales déposant toutes, « et celles de Bourbon formant des dépôts très volumineux, il a fallu « d'abord détruire ces obstacles à la libre circulation dans les con- « duits existants, les prévenir dans les nouveaux, et éloigner leur « retour dans les uns et les autres. On a donc commencé par les lever, « les nettoyer et les élargir, opération facile ici, où ils sont isolés des « murs ; mais très difficile et dispendieuse, lorsqu'ils y sont noyés.

« *Amélioration des douches descendantes.* — Il n'y avoit pas assez « de caveaux pour faire tout ce que je désirais, on en a augmenté le « nombre en divisant en deux chacun de ceux qui s'ouvraient à l'est « et il y en a eu six (II, III, IV, V, VI, VII) dans cette exposition, tout « à fait séparés des autres, et ne communiquant avec ceux du nord « et du midi (I, VIII) que par de petites fenêtres, qui en se fermant « et s'ouvrant, rarefioient l'air, et le renouveloient comme des venti- « lateurs. Tous ont une grandeur suffisante, ont reçu de l'eau ther- « male des bassins et de la source, et ont permis, par leur construc- « tion, d'y donner la douche descendante hors de l'eau, ou dans l'eau ; « mais cela a nécessité des moyens nouveaux de l'administrer et de « la tempérer, ainsi que le bain.

« *Moyen de tempérer la chaleur des eaux thermales. Eau froide ame- « née de la fontaine des Capucins à l'établissement thermale.* — Le voi- « sinage d'une fontaine d'eau douce (A) située sur la même place, à « 13 mètres (7 toises, 3 pieds, 10 pouces, 6 lignes) de l'établissement, a « permis d'en amener par un tuyau en plomb qui a commencé « dans la portion du bassin destinée à recevoir les jets d'eau (33) et « s'est continuée jusqu'à un réservoir en pierre (X) placé dans un « cabinet au rez-de-chaussée de la maison. On a fait communiquer « celui-ci avec les huit caveaux, et l'eau froide s'y est ainsi rendue « par des tuyaux en plomb (KK), en ouvrant seulement des robinets. « Elle se trouvoit trop près des eaux chaudes pour ne servir qu'à tem- « pérer les bains par son mélange, ou à en prendre de froids ; j'en « ai tiré un plus grand parti.

« *Etablissement de la pompe, de son puits, de ses réservoirs et de ses « tuyaux de distribution pour les douches.* — Un puits (*rr*) construit « dans le quatrième caveau à l'est, a reçu par différens conduits en « pierre et en plomb (2), et toujours suivant le besoin à l'aide de ro- « binets, cette eau froide et l'eau thermale de la source de ses bas-

(1) Notes Faye :
Son excellence le ministre des Relations extérieures M. de Talleyrand de Périgord, qui est venu rétablir sa santé à Bourbon-l'Archambault. M. Bureaux de Pusy, préfet, et son successeur M. de La Coste. Le ministre Chaptal, qui protége tous les arts indistinctement. L'ingénieur Coinchon.

(2) « Ces tuyaux doivent être préférés à ceux de pierre, parce qu'ils ne per- « mettent pas l'introduction de corps étrangers, terre ou végétaux. » (Note du Dr Faye.)

« sins (1). Deux réservoirs en pierre (ZZ), bien cimentés intérieure-
« ment, et exhaussés d'un mètre (3 pieds) sur le carrelage, ont été
« placés dans le cabinet du premier étage, correspondant à ce puits.
« On les a fait communiquer ensemble par le fond et le milieu, afin
« de rendre commun tout ou partie de leur conteau, ou de les isoler
« à l'aide de robinets, et on les avoit choisis de diamètres différens ;
« savoir, l'un de la capacité de 465 litres 639 millilitres (500 pintes),
« et l'autre de 372 litres 527 millilitres (400 pintes), pour avoir plus
« de moyens de variation. Une pompe (Y) à la fois aspirante refou-
« lante, et a deux pistons, a été établie devant ces réservoirs. Son
« tuyeau descendant s'est rendu dans le puits inférieur où son extré-
« mité a été fixée à 4 centimètres (18 lignes) du fond ; un balancier,
« terminé par une forte lentille, et mis en rapport avec les pistons
« par un X, ces diverses parties de la pompe en ont rendu l'action
« continue, et le jeu simple et facile. On a pu, avec des forces ordi-
« naires, comme les bras d'un homme, faire monter de l'eau froide
« ou chaude, douce ou thermale, mélangée ou non, et elle a été re-
« çue dans une vaste cuvette en plomb qui l'a versée par deux tuyaux
« de ce métal dans l'un ou l'autre des réservoirs, ou dans tous deux
« en même temps (2).

« Les eaux ainsi amenées et élevées à 6 ou 7 mètres (de 18 à
« 22 pieds) au-dessus de la plate-forme des caveaux et du niveau de
« leurs bassins, il a fallu, pour donner la douche descendante, s'oc-
« cuper d'en diriger et d'en ménager la chûte.

« On a soudé aux réservoirs quatre tuyaux en plomb (4, 4, 4, 4) qu'on
« a subdivisés par des ramifications en huit et que l'on a fait des-
« cendre sous le carrelage. En les conduisant ainsi, on les a fait com-
« muniquer avec d'autres qui ont traversé les voûtes et se sont ren-
« dus dans une boîte sur laquelle on les a repliés et où l'on a cloué
« des tuyaux en cuir. Ceux-ci ont eu la forme d'un entonnoir dans
« leur extrémité évasée, tandis que l'autre a reçu et maintenu soli-
« dement des robinets en cuivre du diamètre d'1 à 2 centimètre (6 à
« 10 lignes) terminés par des vis, auxquelles ont pu s'adapter des
« ajutages de même métal et percés d'un à douze trous, de 2 à 3 mil-
« limètres chacun (d'une à 2 lignes), robinets qui, s'ouvrant et se fer-
« mant à volonté, étaient encore élevés d'un à deux mètres (3 à 6 pieds)
« au-dessus du malade placé pour recevoir cette espèce de douche.

« *Mécanisme et avantage des douches descendantes.* — Ce méca-
« nisme a assuré le succès de son administration. On a pu la donner
« froide ou chaude, minérale, douce ou mélangée, à la température
« nécessaire de 0 à 48° (therm. de Réaumur) avec une charge variée
« d'une livre à 7 ou 800, une gerbe de 2 millimètres à 3 centimètres
« d'une à 10 ou 12 lignes) seule ou divisée, tombant de 4 à 7 mètres

(1) « On n'avait pas amené l'eau du petit bassin, j'ai senti son utilité pour
« varier plus aisément la chaleur, laisser couler et se renouveler sans cesse
« l'eau dans les caveaux ; et ce nouveau conduit s'exécute. » (Note du Dr Faye.)

(2) « Cette pompe est construite en cuivre et en plomb dans toutes les
« parties qui touchent l'eau, parce que celles de Bourbon-l'Archambault
« n'altèrent pas ces métaux ; cet inconvénient présumable a donc été évité.
« On objectera la volatilisation des gaz acide carbonique et hydrogène
« sulfuré par l'agitation du liquide ; mais comme il n'est ni atténué ni di-
« visé ni exposé à l'air, cette objection n'est pas fondée, car il y aurait plu-
« tôt raréfaction que dégagement. Pour s'en convaincre, il ne faut que se
« rappeler le procédé mis en usage dans les salines de Lorraine, où l'eau
« portée en l'air retombe en se divisant sur des fagots placés exprès. » (Note
du Dr Faye)

« (13 à 22 pieds) sans être retardée dans sa chûte, ou l'étant ; avec « une force comparée et relative ; le malade se baignant ou sorti de « l'eau ; et pour opérer tout cela, au lieu de trois personnes par ma- « lade, il n'en a fallu qu'une dans chacun des caveaux, dont le nom- « bre plus que doublé a été porté à sept ; ce qui n'a pas empêché un « seul homme d'y conduire l'eau en faisant jouer le balancier de la « pompe.

« Ces moyens d'administration mis à ce degré de perfection, on a « cherché à la donner aux autres parties du service, et on a com- « mencé par la douche ascendante. Un tuyaux en plomb de 6 centi- « mètres (2 ou 3 pouces) de diamètre a été soudé à un de ceux qui ré- « gnoient au-dessus de la voûte. On la lui a fait traverser à l'angle du « sixième caveau, et on l'a ainsi dirigé de haut en bas, pendant l'es- « pace de 5 mètres (16 pieds) ; un second tuyau semblable a été soudé « à celui qui porte l'eau douce dans tout le rez-de-chaussée, et est « descendu pendant 1 mètre (3 ou 4 pieds) ; chacun d'eux a été traversé « dans son trajet par un robinet, qui s'est recourbé pour se rendre « dans un tuyau commun, qui a remonté 4 à 5 centimètres environ « (18 lignes) et s'est terminé par une vis où ont pu s'adapter des aju- « tages fixes et mobiles, droits ou courbes, et percés d'un à 5, 6, et « même 12 trous de 2 millimètres chacun (une ligne) : en tirant les « ajutages mobiles à l'aide d'une verge en fer, on a eu la faculté de « les diriger, et les fixes n'ont eu besoin d'aucun autre moyen d'ac- « tion. Tous ont correspondu au niveau ou un peu au dessous de « l'ouverture d'un siège, construit de manière à ce que le malade, « assis commodément s'y administrait lui-même cette espèce de dou- « che et y trouvât en même temps un bain local et des lieux à l'an- « gloise. On voit que sa construction est aussi simple qu'avanta- « geuse.

« Il en est de même de la douche fumigatoire ou du bain de va- « peurs, des étuves (6,6). Une boite assez grande pour renfermer un « fauteuil en canne, supporté par une planche mobile sur des écrans « faits aux quatre angles ayant une porte pour laisser entrer, et un « dessus mobile et percé pour laisser passer la tête du malade, « assis convenablement (1), tel a été le siège, ou, pour mieux « dire, l'enveloppe de celui qui doit faire usage de ce remède. On « a placé cette boite sur un petit réservoir de sa grandeur c'est-à- « dire d'un mètre carré (3 pieds à peu près) où l'on a amené les eaux « thermales et froids par des conduits particuliers et à l'aide de « robinets, on a pu les faire couler ou les retenir ; un conduit de fond « leur a donné issue, pendant que leur vapeur dégagée s'est élevée « et a couvert celui qui étoit assis dans le fauteuil. Une petite ou- « verture a permis d'y introduire la main seule ou armée d'un ther- « momètre, pour tâter le pouls du malade et de juger la tempéra- « ture.

« Un bain où se sont rendues les eaux thermales et froides, et que « l'on a pu employer avant d'entrer dans l'étuve ou à sa sortie, a été « construit dans le même caveau (IV).

« On a eu alors un bain russe et turc, ou du moins les moyens de « les remplacer, et une douche fumigatoire exempte de danger.

« Tous les avantages que peut offrir un établissement thermal pour

(1) « L'expérience m'avoit appris le danger d'exposer la tête à cette va- « peur, et elle s'accorde avec l'analyse chimique des gaz . on peut d'ailleurs, « dans tous les caveaux, en être enveloppé entièrement, lorsque cela est né- « cessaire. » (Note du Dr Faye.)

« l'administration des eaux en boisson, en bains et en douches de
« toute espèce, se sont donc trouvés réunis (1).

« L'établissement me paraissait complet, et l'analyse des boues, dé-
« posées en abondances par ces eaux, m'a prouvé que je n'avais rien
« fait pour une source infaillible de nouvelles cures.

« La pratique avoit consacré l'usage d'appliquer ces boues en cata-
« plasmes, et depuis quelques temps, on y avait absolument renoncé.
« Leur examen m'a prouvé qu'elles devaient être un des toniques et
« un des résolutifs des plus puissants, employées chaudes et un ré-
« percussif sûr, employées froides.

« *Etablissement de 2 piscines pour prendre des boues thermales.*— Il
« fallait donc créer un lieu d'administration ; je l'ai trouvé et j'espère
« qu'on en jouira bientôt (7,7). Près du petit bassin, est un espace de
« 10 mètres carrés (30 pieds) qui peut être creusé, maintenu par une
« voûte, et distribué de manière à offrir deux salles ; l'on construira
« dans chacune d'elles deux petites piscines ; l'une remplie de boue,
« l'autre recevant à volonté des eaux douces, thermales et ferrugi-
« neuses salines de la fontaine de Jonas, qui toutes passent à côté.
« Les hommes et les femmes auront ainsi des salles séparées où ils
« pourront, en sortant des boues, entrer dans un bain froid ou chaud,
« thermal ou minéral, et l'on viendra désormais aux boues de Bour-
« bon-l'Archambault comme on va à celles de Saint-Amand (Nord).

« Afin de ne rien laisser à désirer, il faudrait faire du premier étage
« de la maison thermale huit ou dix cabinets, dans lesquels on pla-
« cerait des baignoires qui recevraient l'eau froide et l'eau thermale
« par la pompe, à laquelle on donnerait un ou deux réservoirs sup-
« plémentaires, que l'on placerait près de ceux qui existent et qu'elle
« alimente ; quelques petits lits de repos ajouteraient à l'agrément de
« ces bains domestiques.

« Ces derniers travaux seraient si peu dispendieux que sans doute
« leur exécution n'est pas éloignée ; c'est du moins mon espoir, et il a
« pour fondement le sentiment du bien public, seul guide de ceux
« dont j'attends tout, et le désir de porter au dernier point de per-
« fection l'établissement qui m'est confié. »

***

Nous terminons cette longue récapitulation de travaux, excusable de la part d'un médecin qui voyait enfin réaliser des améliorations rêvées par son père et par lui depuis bien des années, en faisant à son ouvrage un dernier emprunt sur quelques détails à la fois administratifs et médicaux.

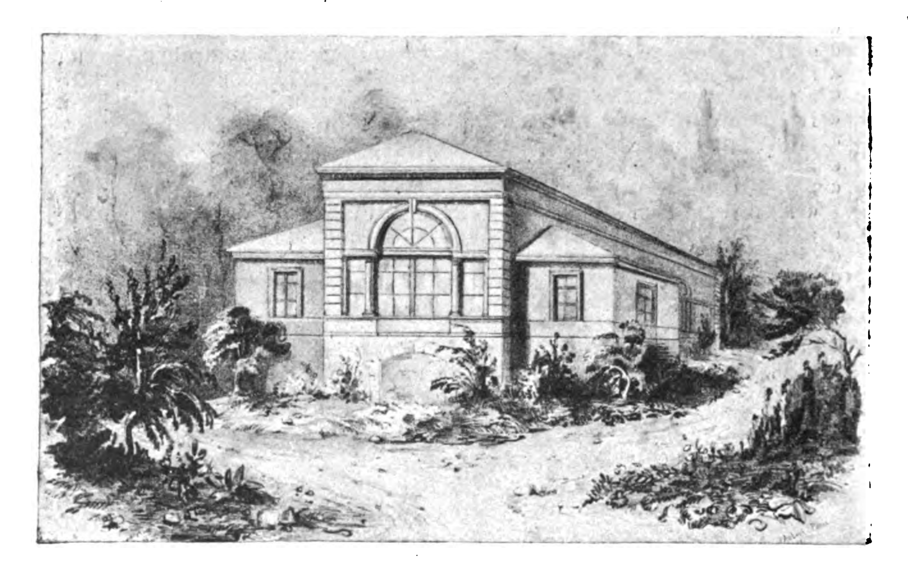
Page 23. — Le docteur se plaint que les biens de l'hôpital soient devenus la proie de ses administrateurs, « pendant le règne de la
« Terreur. Il attend du gouvernement une distribution de biens (par
« exemple une partie de ceux du petit hospice de Gayette), afin de
« pouvoir mieux entretenir les malades indigents. »

Page 70, les dates d'ouverture de la saison sont examinées.

(1) « Je ne parle pas d'un petit puits (9-9) que j'ai fait construire à l'extré-
« mité du grand bassin pour remplacer celui qui est sur la plateforme des
« douches (C), et laisser aux habitants les moyens de puiser l'eau thermale
« nécessaire à leurs besoins domestiques, sans troubler le service médical. »

Note 39. — « Les étrangers peuvent se rendre ici avec la certitude « de trouver toujours les ressources multipliées de la médecine et de « la vie domestique. » « L'hôpital s'ouvre le 5 floréal (15 mai) et se « ferme le premier vendemiaire (22 septembre), les indigens pour y « entrer doivent faire écrire au maire qui, sur le vu de leur certificat, les « soumet à mon inspection ; et ils sont reçus dès que j'ai attesté que « les eaux conviennent à leur état. »

Une analyse des eaux des fontaines de Jonas, Saint-Pardoux et de la Trolière, accompagnée de nombreux exemples de guérison et d'amélioration survenues dans l'état des malades en traitement à Bourbon-l'Archambault clôt l'ouvrage (1).



Ancien Pavillon des Allées Montespan

(Page 36 du *Précis sur les Eaux de Bourbon*, par E. Regnault, médecin-inspecteur, in-8°, 1842.)

(1) C'est le prince de Talleyrand qui eut le premier l'idée de relier l'établissement thermal aux allées Montespan. Le terrain était alors occupé par de nombreuses maisons; il fallait déposséder plus de 30 propriétaires : M. P. Faye vint à bout de toutes ces difficultés de personnes et d'argent. Un architecte d'un goût éprouvé, M. Agnety, a donné le plan du Jardin et du Pavillon.

En 1825, alors que le docteur Faye était encore inspecteur des eaux, le Gouvernement fit démolir l'église et le couvent des Capucins, bâtiments en ruines, ainsi que quelques petites maisonnettes ; leur emplacement et leurs jardins servirent à l'agrandissement des allées du parc et à la construction d'un petit pavillon qui fut terminé en 1830. C'est là que s'élève l'établissement construit il y a une quinzaine d'années, et qui réalise au-delà de ses espérances les desiderata de l'inspecteur de 1825.



Le docteur P. Faye publia encore en 1834 un résumé de son *Essai* sous le tite de *Notice sur les eaux de Bourbon-l'Archambault*, brochure in-8° de 34 pages, sur papier vergé (1), suivie d'un tableau décennal 1824-1833 résumant les observations faites par lui sur les malades venus en traitement à Bourbon.

P.-P. Faye, comme nous l'avons vu d'après le « Voyage pittoresque » de l'*Ancien Bourbonnais*, était encore inspecteur des eaux en 1838 ; il habitait à Bourbon la maison Loiseau de Bris, celle de son grand-père maternel (2).

Cette habitation est actuellement l'asile Saint-Joseph, rue de la Paroisse.

Le Docteur possédait en outre la terre de Bris (3) et la propriété des Prots, commune de Marigny. C'est dans cette commune qu'il fut inhumé en 1840, dans le tombeau de sa famille.

E. Faye de Brys, son fils, auditeur au Conseil d'Etat, et sa femme furent aussi à leur mort conduits à Marigny (4).

Edouard Faye mourut jeune, ne laissant qu'un fils qui n'atteignit pas l'âge d'homme et décéda aux Prots.

La sépulture des Faye se trouve dans le cimetière de Marigny, au pied du clocher de l'église de Saint-Pourçain de Marigny (5), dont M. l'abbé J. Clément nous a donné une monographie ; elle n'est indiquée que par une simple pierre en grès entourée de quatre bornes reliées par des chaînes de fer et porte l'inscription suivante :

COMTE LÉON FAYE
1838
DOCTEUR PIERRE FAYE
1776-1840
HORTENSE FAYE
NÉE LE ROY
1781-1850.

M. l'abbé Dupéroux, curé de Marigny, a bien voulu nous indiquer qu'il existe, dans son église, une plaque de marbre placée dans une chapelle et sur laquelle on lit :

(1) Paris, chez Chamerot ; Moulins, P.-A. Desrosiers, et à Bourbon en vente chez le garde des Bains.

(2) Renseignements fournis par M. Charles Forest, de Bourbon-l'Archambault.

(3) Métairie près Bourbon, sur la route de Franchesse.

(4) Renseignements de M. Ch. Forest.

(5) *Nos Eglises rurales*, une brochure in-8°, 17 pages. Saint-Pourçain de Marigny.

« Comte Léon Faye 1838 (1).
« Docteur Pierre Faye 1776-1840.
« Hortense Faye née Le Roy 1781-1850.
« Comtesse Edouard Faye, née Broussier 1815-1855.
« Comte Edouard Faye 1807-1855.
« Comte Charles Faye 1850-1863.
« Paul Colasson (2) 1820-1901. »

Pour clore définitivement notre notice sur les docteurs Faye et leur famille, nous ajoutons, sous toutes réserves, ces notes laissées dans ses papiers par M. Etienne Débordes, qui avait toujours recueilli avec soin les renseignements concernant les familles de Bourbon. M. Charles Forest a bien voulu les relever pour nous.

« Le fils unique du docteur Faye, Edouard-François-Maurice, était né à Bourbon, le 7 mai 1807 ; il étudia au collège Stanislas, de 1817 à 1825 ; il se fit appeler comte de Bris, puis comte Faye (3).... *Il prétendait* descendre de Jacques Faye d'Espeisses Lyonnais, né en 1743, président à mortier, maître des requêtes du duc d'Anjou, seigneur de Rambouillet, fils de Barthélemy, conseiller au parlement de Paris. Il portait : *d'argent, à la bande d'azur chargée de trois têtes de licorne d'or.*

« Une demoiselle Faye d'Espeisses avait épousé, en 1650, Philippe Andraud, comte de Langeron, gouverneur de Nevers, gentilhomme du duc d'Enghien vers 1650.

« Avant d'habiter dans le quartier de la Paroisse la maison Loyseau de Brys, la famille Faye était logée dans une vieille et ancienne maison située à l'angle nord de la place des Capucins, près de l'hôtel Montespan.

« C'était, d'après la tradition, l'ancien hôtel de Conti, appartenant, en 1646, à un sieur Fauconnier qui y tenait, dit Dubuysson Aubenay, un des plus apparents logis de Bourbon. »

(1) Ce Faye nous est inconnu.

(2) Paul-Antoine Colasson était, croyons-nous, l'oncle et le tuteur du dernier Faye, Charles ; il hérita à la mort de celui-ci du château et de la terre des Prots ; il avait une fortune considérable et vivait à Paris plus que simplement, dans son hôtel de la rue Galilée. Il n'entretint jamais le château qui tomba en ruines. Après son décès, une de ses héritières, Mme Richardez, fit restaurer le manoir qui s'appelle maintenant le château de Marigny.

(3) *L'Armorial du Bourbonnais* de Soultrait donne aux Faye les armes suivantes : *partie d'or et de sable, au chevron de l'un en l'autre, au chef de sinople, chargé de trois tulipes d'or*, et les fait simplement descendre, ce qui doit être exact, d'un Gabriel Faye, lieutenant de bourgeoisie de Moulins.

Mme de Montespan y descendit plusieurs fois pendant ses séjours à Bourbon.

En 1772, ce logis était la maison particulière de M. de Laguérenne et de Anne Destrapières, son épouse, appelés à résider à Bourbon par les fonctions d'Intendant des Eaux de Saint-Pardoux que Laguérenne cumulait d'ailleurs avec les charges et les titres de médecin ordinaire du Roi et d'Intendant des Eaux de Néris et d'Evaux (1).

Le docteur Grozieux de Laguérenne vendit cette maison en mars 1780 à Antoine Clostre et Madeleine Bompard, sa femme, qui la revendirent à leur tour, presque tout de suite, à M. Pierre Leroy d'Allarde. C'est de lui que l'acheta François Faye ; son fils la revendit à Gilbert-Bon Gozard, ancien lieutenant de gendarmerie de Bourbon.

Nous pouvons donc suivre ce vieux logis dans ses changements de propriétaire jusqu'à nos jours presque sans solution de continuité. Et bien que ce soit un peu en dehors de notre sujet, nous nous y risquerons par reconnaissance pour notre correspondant, nous voudrions dire bientôt notre collègue.

« 1808. Suivant acte passé pardevant Me Lemoine, notaire à Moulins, le 1er septembre 1808, Gilbert-Bon-Gozard, vend à Jaques Méténier, marchand fermier, la maison en question ; de Méténier elle passe à M. Lora, son gendre, qui la légua à M. le docteur Bergeon, son gendre ; celui-ci la légua à Lucien Bergeon, son fils, qui enfin la vendit à M. P. Guet (2), qui y tient un hôtel meublé à l'enseigne du pavillon Talleyrand.

« La plupart de ces renseignements se trouvent dans les minutes de Me Advenier, notaire à Moulins (3). »

Le tome VIII du *Bulletin de la Société d'Émulation*, qui contient les travaux des années 1861 à 1863 nous donne, pages 217 et suivantes, un *Catalogue des ouvrages relatifs aux sources thermale et minérales du*

(1) Notes de M. Charles Forest, de Bourbon. (Voir Arch. dép., série E. s^{t}.)

(2) Voilà notre vieux logis revenu à sa destination première d'hôtellerie.

(3) M. Perrot des Gozis, dont l'éloge n'est plus à faire, et dont la complaisance et l'érudition sont bien connues de tous les Bourbonnais qui ont été appelés à lui demander un renseignement historique ou généalogique, veut bien compléter ainsi les données que je possédais déjà sur les Faye de Bry :

« Le titre de comte Faye n'a pas d'origine connue de moi ; il n'est ni de l'Empire ni de la Restauration, à moins qu'il n'ait été donné sans lettres patentes et partant non régularisé.

« *Edouard Faye de Bris*, 1807-1855, maître des requêtes au Conseil d'Etat sous le règne de Louis-Philippe, épousa vers 1840-45 *Clémentine Broussier*, fille du général de division *Jean-Baptiste Broussier*, comte de l'Empire, et de

Bourbonnais, dressé par les soins de M. Jutier, ingénieur des mines, membre correspondant de la Société. C'est une bibliographie des ouvrages sur les eaux de notre région qui a un peu vieilli. M. Roger de Quirielle dans sa *Bio-bibliographie des Écrivains du Bourbonnais*, parue en 1898 et 1899, a mis au point les travaux de MM. Conny et Ripoud sur la matière en ce qui concerne les écrivains anciens nés en Bourbonnais.

M. l'abbé Clément, dans son *Inventaire des communes du département de l'Allier*, ouvrage dont le *canton de Bourbon* a seul été publié (Moulins 1892, épuisé), nous donne aussi une liste des sources bibliographiques.

Nous désirons aujourd'hui et comme suite de notre étude sur les Faye, présenter la liste des ouvrages récents relatifs aux eaux de Bourbon-l'Archambault ; la plupart ont été écrits par des personnes du pays et surtout par les médecins inspecteurs qui se sont succédé dans le poste occupé pendant de longues années par les médecins de Lorme, Bourdier, Destrapières, Préveraud, Loyseau de Bris et Faye.

Voici cette liste d'ouvrages sur Bourbon-l'Archambault :

J. PASCAL. *Traité des eaux de Bourbon-l'Archambault selon les principes de la nouvelle physique* (1). — Paris, Laurent d'Housy (1699), in-12, 1 pl. (volume orné d'une jolie vue des bains de Bourbon-l'Archambault, gravée par Levesque).

A. ALLIER. *Ancien Bourbonnais*. Tome II. « Voyage pittoresque », pp. 191-213. — Bourbon-l'Archambault, in-folio, Desrosiers.

E. REGNAULT, *médecin-inspecteur de ces eaux. Précis descriptif et pratique des eaux de Bourbon-l'Archambault*. — Moulins, Desrosiers, 1842, et Paris, Fortin et Masson. In-8° illustré de 2 lithos.

Dr GRILLOIS, *médecin militaire. Etude sur les eaux de Bourbon-l'Archambault*. — Paris, Rozier, 1859.

P. MEYER. *Le roman de Flamenca*, XIIIe siècle. — Paris, Hachette, in-16, 1883, 3 fr. 50 ; et Paris, Franck, in-16, 1865, 5 francs.

Célestine Dubard ; cette dernière, étant devenue veuve de bonne heure, s'était remariée dès avant 1820 à *M. Collasson*, dont naquit le fameux Paul-Alexandre Collasson, le solitaire de la rue de Galilée. Celui-ci était donc l'oncle propre du jeune Charles Faye de Bris, dont il fut le tuteur, et dont il hérita en 1863 quand ce jeune homme mourut, d'une méningite m'a-t-on dit, ce que je n'affirme pas. »

(1) Nous citons ici le titre de l'ouvrage de J. Pascal pour rectifier une légère erreur commise par M. Jutier dans sa nomenclature ; il donne du *de* au Dr Pascal en lui attribuant le nom de son éditeur ; il l'appelle Pascal d'Housy. Les autres ouvrages de cette liste appartiennent au XIXe siècle.

De Gouvenain, ingénieur des mines. *Recherches sur la composition des eaux de Bourbon-l'Archambault.*

G. Perrier, *médecin inspecteur. Bourbon-l'Archambault descriptif et médical.* In-8°, 1863.

G. Perrier. *De l'emploi des eaux de Bourbon-l'Archambault dans les hémiplégies cérébrales.* — Paris, Delahaye, 1867, brochure in-18.

G. Perrier, *Guide aux eaux de Bourbon-l'Archambault.* — Paris, A. Delahaye, 1870, in-8°. Cet ouvrage, bien fait, contient un excellent résumé de l'état de Bourbon et de ses eaux à cette époque.

G. Perrier. *Bourbon-l'Archambault sous Louis XIV.* — Paris, Delahaye, 1873, in-12. (Boileau à Bourbon, sa laryngite. Mme de Montespan, sa mort. Mme de Sévigné, un jugement des grands jours. Une page des mémoires de Fléchier.)

Barbier de Montaut. *Le château de Bourbon-l'Archambault*, in-12. — Moulins, Desroziers, 1876.

H. Pinguet. *Histoire de Bourbon-l'Archambault*, in-8°. — Moulins, Couvreul, 1883. (Brochure de 103 pages qui ne tient pas les promesses de sa préface. 4 dessins assez mauvais en ornent le texte entre autres le marmot de César et saint Greluchon.)

P. Regnault, *médecin inspecteur. Bourbon l'Archambault ses eaux minérales ses nouveaux thermes.* — Paris, Masson, 1886, in-8°. Il y a une illustration représentant le nouvel établissement thermal en tête de cette brochure.)

Gélis-Didot et Grassoreille. *Le château de Bourbon-l'Archambault.* — Paris, Chamerot, 1887, in-4° illustré, tirage à part des *Annales bourbonnaises.*

Dr P. Regnault. *Bourbon-l'Archambault, ses eaux minérales et ses nouveaux thermes.* — Paris, Masson, 1886, in-16.

De Launay, *ingénieur. Mémoire sur Bourbon-l'Archambault et ses sources minérales.* — Paris, Dunod, 1888, in-8°, gravures (plan de Bourbon et de ses environs au 1/8.000, carte géologique de Bourbon).

Jules Gras. *Notice historique sur Bourbon-l'Archambault pendant la Révolution.* — Moulins, Charmeil, 1889, in-8°.

J.-C. Clément. *Inventaire archéologique et bibliographique des communes du département de l'Allier, canton de Bourbon-l'Archambault.* — Moulins, Auclaire, 1892, in-8°, de 196 pages avec des cartes et de nombreuses planches dans le texte et hors texte et des tables de noms de lieux et de personnes.

A. Vayssière. *Les deux de Lorme et les bains de Bourbon au XVIe et XVIIe siècles*, dans les *Annales Bourbonnaises*, tome Ier, pp. 19 et 53).

C. Grégoire. *L'ancien canton de Bourbon-l'Archambault pendant la Révolution.* — Moulins, Crépin-Leblond, 1896, in-8°, gravures.

Dr La Couture. *Bourbon-l'Archambault et ses thermes ;* thèse de doctorat. — Moulins, Crépin-Leblond, 1904, in-8°.

Emile Magne. « *Une station thermale au XVII*e *siècle, Bourbon-l'Archambault* » (pages 436 à 457 de la *Revue hebdomadaire*, 25 août 1906). Paris, Plon, in-16, 0 fr. 50. Très curieuse étude sur la société fréquentant Bourbon, station à la mode. M. Magne, qui est l'auteur de *Scarron et son milieu* (1) (Paris, Mercure de France, 1905), a suivi et dépouillé tous les mémorialistes du xviie siècle ; il cite Bernier, *Essais de médecine ;* de Visé, *Nouvelles* (1663) ; Tallemant, *Historiettes ;* Balzac, *Lettres choisies ;* Chapelain, *Lettres ;* Mme de Sévigné, *Lettres ;* Scarron, *Œuvres :* 1re et 2e Légende sur Bourbon ; Racine, *Œuvres*, édition des grands écrivains, tome VIe, page 573 ; Michel de Marolles, *Mémoires ;* Gui Patin, *Lettre du 20 septembre 1644.*

M. Magne signale encore une poésie suggestive de Nicolas Rapin, un des satiristes de la Ménippée sur Bourbon-l'Archambault ; son « caractère égrillard nous empêche (dit-il) de la reproduire ».

Le « Mercure galant » contient de nombreuses notes de déplacements et villégiatures, analogues à celles de notre moderne *Gaulois*, qui forment une liste d'au moins 500 noms connus. Pour l'année 1687, il nous signale la présence de plus de cent baigneurs à Bourbon. Nous allons citer les noms de quelques-uns de ces personnages : Mme de Fontrevault, digne fille de Henry le Grand, le Maréchal de la Ferté ; M. et Mme de Sully, Mme de Guitault.

Le séjour y était moins mélancolique qu'au xixe siècle et les hôteliers et loueurs de logements garnis ne devaient pas pousser des soupirs de regrets comme le correspondant de Bourbon du *Mémorial*, le 22 juin 1854. On ne nous en voudra pas d'en donner une citation complète désirant d'ailleurs nous borner là et ne pas faire une incursion dans la période moderne de la vie de notre station thermale.

« Bourbon-l'Archambault. — Les gros nuages noirs et blancs qu'un vent malicieux traîne dans les plaines du ciel, ne sont point de nature à provoquer de nombreuses migrations à nos eaux thermales. Espérant que le soleil les enverrait se promener dans d'autres climats, quelques baigneurs fidèles se sont risqués ; ils sont déçus, hélas ! il n'y a plus de soleil.

(1) Les pages 135 à 149 de ce volume nous donnent le détail du séjour de Scarron à Bourbon (1641-1642).



« La saison peut être bonne ; le temps qu'il fait promet beaucoup de rhumatismes.

« En attendant, ni spectacles, ni concerts, ni danses, rien n'y est annoncé, rien qui puisse décider, rien qui offre quelque séduction. Bourbon a joui de la vogue au siècle du grand roi ; depuis il s'est fait vieux et triste.

« Si les eaux se tiennent à la hauteur de leur ancienne réputation, ce n'est point par des triomphes organisés, obtenus à force de réclames, ou par des travaux propres à attirer et à attacher la foule, mais par des avantages réels, remportés uniquement à l'aide de cures importantes. C'est le séjour de la paix ; on n'y agite qu'à de longs intervalles les grelots de la folie.

« Les salons ont seuls quelque attrait ; ils sont déjà envahis par des étrangers, types de l'élégance, de la courtoisie, des grâces de l'esprit et des manières, en un mot de l'antique urbanité française. »

L. Grégoire.



BIBLIOGRAPHIE

CHAMPION P. — **Chronique Martiniane.** *Édition critique d'une interpolation originale pour le règne de Charles VII restituée à Jean Le Clerc.* — Paris, Champion, 1907. Un vol. in-8° de 126 p. (1).

C'est presque de l'histoire bourbonnaise qu'a écrit notre confrère, M. Champion, dans le nouveau livre qu'il donne au public érudit. S'étant attaché à analyser en ses sources la *Chronique Martiniane* publiée chez Vérard au début du XVIe siècle, M. Champion a réussi à isoler les divers auteurs utilisés dans cette compilation qui n'a de Martin de Troppau que le titre. L'un de ces auteurs est précisément Jean Le Clerc, qui interpola la chronique pour le règne de Charles VII. Mais ce Le Clerc, attaché dès 1461 à la maison de Chabannes, n'a pas fait autre chose, selon M. Champion, que de raconter l'histoire de ses maîtres, Jacques et Antoine de Chabannes, au XVe siècle. Chaque fois qu'il s'écarte de Monstrelet et de Chartier, il rapporte les souvenirs personnels de ces personnages et puise sans compter dans leurs archives.

Le livre de M. Champion, venant après l'*Histoire de la maison de Chabannes* (1892-1901), contribue à nous renseigner, non seulement sur l'histoire générale, mais sur l'histoire d'une des plus illustres familles bourbonnaises, et par suite de notre province. Ainsi devons-nous savoir gré à l'auteur d'avoir si robustement évoqué, à propos de Jean Le Clerc, la figure étrange de cet Antoine de Chabannes (né en 1408), comte de Dammartin, tour à tour aux côtés de Jeanne d'Arc et dans les bandes d'Ecorcheurs, courtisan, gouverneur de Moulins lors de la ligue du Bien public, qui, poursuivi d'une haine féroce par Louis XI, est emprisonné, s'évade, erre un temps, puis enfin devient en 1466 grand maître de l'Hôtel, après avoir constamment allié en lui la souplesse violente à l'impétuosité fastueuse.

(1) Notre compatriote, M. G. Lavergne, nous adresse ce compte rendu de l'édition récente d'une chronique qui figure parmi les sources de notre histoire bourbonnaise ; nous l'insérons avec le plus grand plaisir.

Le Directeur-Gérant : C. GRÉGOIRE.

Moulins. — Imp. Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 3 JUIN 1907

PRÉSIDENCE DE M. DU BROC DE SEGANGE, VICE-PRÉSIDENT.

ÉTAIENT présents : MM. l'abbé BERTHOUMIEU, BESSON, le docteur DE BRINON, BUVAT, CAPELIN, l'abbé CLÉMENT, l'abbé CLUZEL, DENIER, le chanoine DUPONT, FLAMENT, L. GRÉGOIRE, MORAND, TIXIDRE.

Excusés : M. TIERSONNIER, Mme DE FRADEL, Mlle DE BONAND.

— M. LE VICE-PRÉSIDENT ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à notre nouveau confrère M. le chanoine DUPONT, qui remercie.

— Il fait part des nominations récentes de nos confrères M. l'abbé Moret, comme chanoine à Moulins, et M. l'abbé Nény, comme vicaire général du diocèse.

— Dépouillement de la correspondance : Lettre de M. LEFORT, de Cusset, qui, au mois d'avril dernier, a adressé à notre président une lettre par laquelle il signale une plaque de cheminée trouvée à Valigny-le-Monial, portant les lettres L T et un écusson à un chevron accompagné à dextre d'un croissant, à senestre d'un cœur et en pointe d'une rivière sur laquelle nage un oiseau d'une espèce indéterminée ; ce blason n'a pu encore être attribué ; il est à remarquer d'ailleurs que les plaques de cheminée, contrairement à la fixité nécessaire à leur rôle, sont d'humeur très voyageuse et se trouvent souvent bien loin de la maison pour laquelle elles furent fabriquées. M. Lefort demande quels sont les ouvrages qui ont parlé de Valigny-le-Monial et de son monastère. Dans la même lettre, il signale encore la découverte, faite par lui sur la route de Saint-Germain à la Palisse, commune de Magnet, d'un petit souterrain de forme ovoïde et de 0m,80 de large sur 1m,40 de haut, creusé dans un tuf très dur et formant une courbe accentuée. D'après la tradition, ces ouvrages, dont le plan suivait une courbe fermée, servaient de cachette aux faux-sauniers. — Circulaire

portant compte rendu de la séance du 4 mai 1907 de la *Société d'économie politique*.

— M. l'abbé REURE envoie, pour notre bibliothèque *Un mot sur Geneviève d'Urfé*. (Extr. du *Bulletin de la Diana*, XV.)

— M. le commandant DU BROC DE SEGANGE fait dans les termes suivants le compte rendu des publications reçues depuis la dernière séance :

« *Revue Mabillon, archives de la France monastique*, numéro de mai 1907. - Dom Besse commence un intéressant article intitulé : *Du droit d'oblat dans les anciens monastères français* Ces oblats n'étaient autres que les militaires devenus invalides pour faits de guerre, dont l'entretien était mis à la charge des couvents, moyennant certains services rendus. Nous voyons page 13 que le sieur de Biragne, prieur de Souvigny, fit déclarer son monastère exempt de cette charge. Dans la même revue se trouvent une longue chronique et des notes bibliographiques : Dom Besse y mentionne le *Mémoire de la généralité de Moulins* publié par notre confrère M. Flament, l'article de M. Delaigue intitulé *Pillage à l'abbaye de Saint-Menoux* et ceux de MM. l'abbé Clément et Flament sur le prieuré du Puy-Saint-Ambroise, parus dans notre *Bulletin* de 1906.

« *L'Académie des inscriptions et belles-lettres*, bulletin de février 1907, contient une histoire des fouilles et découvertes faites à Sainte-Colombe-lez-Vienne (Rhône), sur l'emplacement appelé le *Palais du Miroir*. Dans cet article, M. Héron de Villefosse nous apprend qu'il existait là un établissement de bains romains somptueusement décoré. Le même bulletin se termine par un rapport du Père Delattre sur des fouilles faites à Carthage dans une basilique dont il a retrouvé les ruines et dont il a exhumé une quantité d'épitaphes chrétiennes.

« *Les Annales de la Société d'agriculture du département de la Loire*, 4e livraison de 1906, nous donnent un article de M. l'abbé Bathia sur les *Fileurs de soie* de Virieu, Pélussin, et Chavanay ; un rapport de M. Bonnet sur l'*Esperanto*, nouvelle langue, qu'on voudrait rendre universelle. En constatant le grand nombre de mots de l'*Esperanto* dérivés du latin, je ne puis m'empêcher de déplorer cette invention, puisque le latin existe et pourrait suffire aux besoins du présent, tout en facilitant l'étude du passé. Il est vraiment à regretter à tous les points de vue l'abandon dans lequel on semble de plus en plus laisser l'étude de la langue latine.

« Dans la *Revue du Berry et du Centre* (Châteauroux), mai 1907, M. Massereau commence un article intitulé : *Le château de la Motte-Feuilly*, qui doit nous intéresser à plus d'un titre, car cette seigneurie, après avoir été aux de Culant, à Charlotte d'Albret, à sa fille Louise Borgia qui la porta dans la famille de Bourbon-Busset, passa, par un nouveau mariage, dans un rameau de la maison de Chabannes, lequel appartenait au Bourbonnais par ses possessions et ses alliances. L'ancien manoir de la Motte-Feuilly existe toujours dans l'arrondissement de La Châtre (Indre).

« La *Revue de Saintonge et d'Aunis* du 1er juin 1907 contient, p. 160, à propos du mariage de M. de Montmarin, lieutenant au 10e chasseurs, avec Mlle de Croze, des notes généalogiques sur la famille Marin de Montmarin. Elle signale p. 212, dans le *Recueil de la commission des*



arts et Monuments de la Charente Inférieure, mai-octobre 1906, l'impression d'une étude de M. de Richemond sur le *lieutenant-général Louis Guillouet, comte d'Orvilliers*, avec une généalogie de la femme de ce dernier, née Chesnel.

« *Les Mémoires de la Société historique du Cher* (1906-1907), contiennent la fin d'un intéressant article de M. Gandilhon, archiviste du Cher, intitulé : *Contribution à l'histoire de la vie privée et de la cour de Louis XI.*

« *Le Bulletin archéologique du comité des travaux historiques*, 3e livraison de 1906, est comme toujours d'un haut intérêt. Nous lisons à la page CXCVI qu'« A Utique, M. le comte de Chabannes-la-Palice, en faisant des déblais pour la construction d'une route, a eu la bonne fortune de tomber sur un coin de la nécropole punique ». Ce fait, qui concerne un de nos confrères, a déjà été signalé dans l'*Académie des inscriptions et belles-lettres* de janvier-février 1906. Mentionnons dans le *Bulletin archéologique : Les substructions du chevet de la cathédrale de Nantes* et un article sur la curieuse église de *Notre-Dame des Doms* (XIIe siècle) accompagné de nombreuses planches. Très remarquables aussi sont les planches de magnifiques mosaïques représentant des néréides, découvertes à Lambèse (Algérie, prov. de Constantine).

« Dans le tome 34e des *Mémoires de la Société éduenne*, je signalerai plus particulièrement *La châtellenie de la Toison* où l'on donne quelques détails sur l'importante seigneurie de Montjeu, près Autun ; les *Députés de Saône-et-Loire* pendant la Révolution ; les *Notes sur l'église de Laizy* et l'excursion au *château de Bussy-Rabutin* et à *Alise-Sainte Reine.*

« *Le Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts de la Haute-Saône*, nous renseigne, p. 37 sur le regretté peintre Gérôme, né à Vesoul, et fait le récit de l'inauguration d'une plaque posée sur sa maison natale en août 1906 ; il donne, à propos des seigneurs de *Pesmes*, un long article sur la maison de *Grandson.*

« Enfin nous avons reçu un attachant *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie* et trois volumes des académies suédoises. Malheureusement ces derniers, écrits en langues étrangères, ne sont pas à la portée de tous les lecteurs ; les planches sont très intéressantes. »

— M. Du Broc de Segange signale une addition à faire à la généalogie de la famille de Gadagne donnée par lui dans le *Bulletin* de 1906, p. 191 de l'article intitulé : *Les assassins de Jean de Lévis, comte de Charlus.*

D'après les renseignements communiqués par MM. Des Gozis et Rochigneux, Claude de Gadagne, seigneur de Beauregard, chevalier de l'Ordre du Roi, mestre-de-camp de cavalerie (1641), et sa femme Éléonore de Coligny, eurent, outre deux filles religieuses, une autre fille, Anne de Gadagne, qui épousa, par contrat du 12 juillet 1639, Guillaume III de La Queuille, seigneur de Châteaugay, Florat, Vendat, Noailly, Billezois, Jozerand, Beaune, près de Clermont-Ferrand, etc., capitaine de chevau-légers, fils de Jean III et de Simone Du Saix. Elle était veuve avant 1656, et, en 1674, faisait hommage de la terre

du Poyet (Chazelles-sur-Lavieu) en Forez. Son fils Claude de La Queuille, épousa en 1669 Marie de Ronchevol ; le registre paroissial de Barberier mentionne les baptêmes de trois autres enfants d'Anne de Gadagne, savoir : Françoise, baptisée le 20 avril 1644 ; Jean, 6 janvier 1645 ; Élisabeth, 9 mai 1646. Comme Éléonore de Coligny, mère d'Anne de Gadagne, était en 1643 dame de Charbonnières à Barberier, on peut ainsi expliquer les baptêmes de ses petits-enfants dans cette paroisse. Anne de Gadagne vivait encore en 1698.

— M. BESSON fait passer une monnaie française, en argent, d'Henri III, roi de France et de Pologne (1580), trouvée aux environs de Dornes.

— M. L'ABBÉ CLÉMENT donne quelques explications au sujet des armoiries épiscopales de Mgr Boutry, vicaire général de Moulins, nommé au siège du Puy.

A cette occasion, notre confrère communique une étude sur les armoiries épiscopales destinées à compléter le chapitre consacré par M. de Soultrait aux blasons du clergé bourbonnais. Il a limité son travail à la période moderne de 1801 à 1907 et s'est borné à une notice sommaire sur les évêques de Moulins, avec la description et la reproduction de leurs armoiries. Dans un second chapitre, il a étudié les armoiries des prélats nés en Bourbonnais ou appartenant à notre diocèse à un titre quelconque, et qui occupèrent les sièges épiscopaux de France. (Travail renvoyé à la Commission du *Bulletin*.)

— On procède ensuite au vote pour l'admission des personnes présentées à la dernière séance : MM. Fournier et Raymond sont élus membres de la Société.

— Est présenté comme membre titulaire M. DUCROS, co-directeur de l'assurance *Le Soleil*, à Moulins, par MM. l'abbé Clément, Du Broc de Segange et Flament.

P. F.





PAPIERS
DE L'INTENDANT LE VAYER
extraits
des Archives de la Davière (Sarthe)

Jacques Le Vayer, seigneur de Jauzé, de Rouperroux, des Sables et de la Davière, ancien conseiller au Grand Conseil, ancien maître des requêtes de l'Hôtel, ancien intendant de la généralité de Moulins (1), maître des requêtes honoraires depuis 1708, mourut à 89 ans, le 30 juin 1738, à quelques lieues du Mans, en son château de la Davière.

En quittant l'intendance de Moulins, en 1699, il emporta dans ses malles une assez forte quantité de documents administratifs, qui se trouvèrent mêlés, sans doute, à ses papiers personnels (2). Ces documents sont parvenus intacts jusqu'à notre époque, grâce aux héritiers de M. Le Vayer qui les ont conservés dans leurs archives, où l'un d'eux, M. le comte de Mailly-Chalon a bien voulu m'autoriser à les consulter pour en tirer parti. Les curieux d'histoire bourbonnaise lui sauront grand gré, avec moi, de cette bienveillante libéralité qui porte à leur connaissance tout un lot de pièces en déficit aux archives de l'intendance de Moulins, c'est-à-dire aux archives actuelles du département de l'Allier.

Il ressort en outre de trois lettres (3) adressées de 1761 à 1764, par le duc de Choiseul à Jean-François Le Vayer, ancien maître des requêtes et petit-fils de l'intendant (4), qu'une partie des papiers de ce

(1) Voir son *Mémoire de la généralité de Moulins... 1698... publié...* par P. Flament,... — Moulins, 19 6, in-8°.

(2) Ç'avait été la règle, jusqu'à la seconde moitié du XVIIe siècle, que les fonctionnaires de tout ordre considérassent comme leur appartenant en propre les lettres et les mémoires que leur valait leur charge. Cette habitude disparut, d'une façon générale, avec la centralisation grandissante de la monarchie de Louis XIV.

(3) Arch. de la Davière, liasse 5.

(4) L'intendant Le Vayer eut un fils, Jean-Jacques, qui épousa Anne-Louise

dernier durent aller au ministère des Affaires étrangères et peut-être aussi au ministère de la Guerre. M. Grassoreille, en 1887 (1), a déjà signalé, dans la première de ces maisons, des documents bourbonnais : il conviendrait de rechercher si la nomenclature qu'il a donnée est complète.

Les papiers de Le Vayer, conservés à la Davière, se composent d'états et de mémoires administratifs et, principalement, de lettres originales adressées à l'intendant, ainsi que de rares minutes des siennes. Voici des extraits des pièces les plus importantes.

I. — [Vers 1694.] « Estat des maladreries et hôpitaux désunis de l'ordre de Saint-Lazare et situés au diocèse d'Autun dans le ressort de l'intendance de Moulins (2).

« *Moulins*. La maladrerie de la ville de Moulins a de revenu annuel 187 l. 10 s. environ, et pour fonds de dixmes par moitié avec le seigneur d'Avrilly (3) et autres qui se perçoivent à Chambon, quelques maisons et des rentes dont le terrier fait foy... Le seul commandeur qu'on a veu en possession de la dite maladrerie se nommait d'Angerville. »

Par édit du roi de 1693, ordonnant la distribution des revenus désunis de l'ordre de Saint-Lazare pour être consacrés au soulagement des pauvres, ceux de la maladrerie de Moulins furent remis, d'après une désignation de l'évêque d'Autun, à MM. de Savignac (4), curé de Moulins, et Girault (5), ancien châtelain de Moulins et premier fabricien de la paroisse (6 juin 1694) (6).

II. — 1694-1697. Maladreries du diocèse de Nevers réunies aux hôpitaux de Nevers et de Moulins (7).

Du Pin, fut président au Grand Conseil, et mourut en 1740. C'est le fils de ce dernier, Jean-François, qui fut asphyxié par l'oxyde de carbone en mai 1764, à la Davière, en prenant son bain, et c'est sa fille qui devint comtesse de Sourches. Jean François avait épousé Marie-Françoise de Catinat. Cf. *Mercure de France*, juillet 1738, p. 1658, et avril 1746, p. 198.

(1) Dans la *Revue bourbonnaise*.

(2) Liasse 2.

(3) Jean Garnier, trésorier de France à Moulins.

(4) Gaspard de Savignac, curé de Saint-Pierre-des-Ménestraux.

(5) Pierre Girault de Chaugy, châtelain depuis 1652, avait été remplacé le 6 mars 1688 par Nicolas Talon, s. de Montchenin. (Arch. Allier, B. reg. de la châtellenie de 1688.)

(6) Les commanderies de Nevers, de Moulins, de Clamecy, étaient comprises dans le grand prieuré de Bourgogne. Cf. E. VIGNAT, *Les lépreux et les chevaliers de Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel*, Orléans, 1884, in-8°.

(7) Liasse 2.



III. — 1695-1696. Pièces concernant la réunion à l'hôpital de Vichy d'une aumône de 17 setiers de froment faite annuellement aux pauvres par le maire et les échevins de la ville (1).

IV. — 1694-1695. Nivernais. Pièces relatives à l'arrière-ban, à la gabelle, au faux sel (2).

V. — 1696. Dossier concernant l'essai de translation à Nevers du présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier ; lettres de M. Marion à M. Le Vayer (3).

VI. — 1698-1699. « Département de Moulins. Cinq grosses fermes Estat alphabétique des marchandises et denrées envoyées des provinces réputées étrangères... et dont les droits d'entrées ont esté payés aux bureaux dud. département pendant le quartier d'octobre 1698 » (4). Mêmes états pour les quartiers de janvier et avril 1699 ; états des droits de sortie pour le quartier d'octobre 1698 et les quartiers de janvier et avril 1699.

VII. — 12 février 1697. Lettre du duc de Beauvillier à M. Le Vayer concernant le mémoire qui lui était demandé sur sa généralité (5) :

« La connaissance du dedans du royaume devant faire une partie fort importante de l'instruction de M. le duc de Bourgogne, je vous prie très humblement, Monsieur, de m'envoyer, vers la fin de l'année, un mémoire ample et détaillé en réponse aux articles du petit [mémoire] que je joints à ce billet. Vous y trouverez plusieurs questions qui ne conviennent pas à votre province et d'autres qui y conviennent, mais auxquelles il ne vous sera pas possible de répondre aussi exactement que vous désireriez ; c'est ce que vous distinguerez suffisamment. Ainsy, faisant faire des copies de ces mémoires pour envoyer en même temps dans toutes les généralités, je l'ai fait faire uniforme sans me donner le soin inutile d'ôter de chaque copie les questions qui ne se peuvent appliquer à la situation des lieux particuliers où je les adresse. N'employez, s'il vous plait, à la recherche des choses qui entreront dans votre mémoire que des personnes exactes et capables d'en donner des idées justes et précises. Ce que vous m'envoyerez n'est point pour devenir public, au contraire. Ainsy, j'espère que vous voudrez bien mettre les choses au naturel. Vous recevrez au premier jour la copie d'un assez gros mémoire sur l'Auvergne que je tiray il y

(1) Liasse 2.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.* Cf. *Mémoire de la généralité*... p. 118. M. Ignace Marion était subdélégué à Nevers.

(4) Liasse 3.

(5) Cf. *Mémoire de la généralité*, introd., p. VII.

a quelques années pour satisfaire ma curiosité. Il ne comprend pas tous les renseignements que je prends la liberté de vous demander, mais ceux qu'il comprend peuvent servir à vous mieux faire entendre ce que je désirerais... »

VIII. — 1694. « Estat des villes et bourgs fermés de la généralité de Moulins, dans lesquelles le Roi a résolu et ordonné que les offices héréditaires de colonels, majors, capitaines et lieutenants des bourgs et villes, créés par édit du mois de mars 1694, seront établis pour faire, par les pourvus ou ceux qui seront commis en attendant la vente, les fonctions et jouir des privilèges et exemptions y attribués (1). »

Dans Moulins, ville et faubourg, il y a un colonel, un major, huit capitaines, neuf lieutenants ; à Montluçon, ville et faubourg, un colonel, un major, trois capitaines, quatre lieutenants. A Saint-Pourçain, Gannat et Cusset, deux capitaines, dont l'ancien aura le titre et les fonctions de major. Les habitants devaient se réunir à date fixe, et, sous les ordres de ces officiers, s'exercer à la manœuvre ; on ne dit pas qu'ils fussent très zélés à remplir leur devoir, mais voici une lettre du 6 mai 1695, écrite à Pontchartrain par un vieux notaire moulinois, Vigier (2), nommé d'office par l'intendant pour remplir la charge de colonel, lettre qui laisse quelques doutes sur l'enthousiasme des officiers : « Comme, Monseigneur, les personnes élevées ne peuvent être plus glorieuses devant Dieu et devant les hommes qu'en employant leur autorité à soulager les oppressés, et que votre zèle pour le soulagement du public vous y porte assez, un malheureux notaire de Moulins en Bourbonnais a recours à votre puissance, vous remontrant humblement que, quoique âgé de plus de soixante et dix ans et accablé depuis un très long temps des gouttes et autres infirmités ordinaires aux vieillards,... Monsieur Le Vayer... l'aurait choisi, et nommé d'office pour colonel des bourgeois de Moulins, comme s'il était d'une qualité pour posséder cette charge au préjudice de plus de quatre cents autres personnes de distinction qui pourraient fort bien la remplir... Plus de trente personnes qui en étaient fort dignes et capables, s'en sont fait décharger pour jeter le coup sur moi... »

IX. — 1694. Minutes de lettres de M. Le Vayer, des 24 novembre, 12 et 17 décembre, sur l'entrée, dans la généralité, le 17 novembre,

(1) Liasse 2.

(2) Claude Vigier, s. de Mibonnet, d'une des plus vieilles familles de la bourgeoisie de Moulins, fils de François Vigier, notaire, demeurant faubourg de Bourgogne, et de Jeanne Rougnon. Son grand-père, Pierre, était égale-

du régiment de cavalerie de Furstemberg (1), pour y prendre ses quartiers d'hiver (2). Les officiers du régiment, n'eurent « ni la précaution ni l'honnêteté » de prévenir l'intendant et de demander « au commis de l'extraordinaire des guerres de ce département de l'argent pour la subsistance des troupes dans les casernes et chambrées qui leur avaient été préparées ». Malgré les ordres du roi, ils ont logé leurs soldats chez l'habitant et vécu comme en pays conquis ; en passant le bac (3) de Moulins, « des cavaliers, écrit M. Le Vayer, ont insulté une demoiselle, fille d'un avocat, lui ont fait cent indignités, et ils l'auraient apparemment violée si elle ne s'était dérobée de leurs mains ».

X. — D'après un état dressé le 25 octobre 1694 à Fontainebleau (4), les régiments de Condé à 6 compagnies et de Furstemberg à 10 compagnies devaient prendre de la façon suivante leurs quartiers d'hiver dans la généralité : Condé à Hérisson, Marcillat, Néris et Beaune, Chénerailles, Jarnages, Guéret ; Furstemberg à Donzy, Bourbon-l'Archambault, Verneuil, Buxière[-la Grue], Saint-Germain-des-Fossés, Ébreuil, Chantelle et Charroux, le Donjon.

En 1695, le régiment de dragons de Ganges, à 12 compagnies, prenait ses quartiers à Verneuil, Buxière, Decize, le Donjon, Chantelle et Charroux (5), Moulins-Engilbert, Donzy, Lurcy-le-bourg et Prémery, Néris et « la Baune », Hérisson, Châtillon et Cercy-la-Tour, Bourbon[-l'Archambault] ; deux compagnie du régiment de cavalerie de Vaillac (6) s'installaient à Chénerailles et à Guéret.

ment notaire. Né en 1625, il mourut en 1707 ; il était encore, à cette date, colonel de la milice, sa requête ayant sans doute été rejetée. L'un de ses frères, Jean-Louis Vigier, fut chanoine de Notre-Dame de Moulins. (Communication de M. Tiersonnier.) — Sur la milice bourgeoise et ses inconvénients, Cf. le *Mémoire de la généralité*... p. 76 et 77.

(1) Il y avait plusieurs régiments du cardinal de Furstemberg ; l'un deux au moins fit la campagne d'Espagne de 1694 et c'est au retour, sans nul doute, qu'il traversa le Bourbonnais. Cf. Dangeau, *Journal*, juin 1694, et Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Boislisle, VII, 108.

(2) Liasse 2.

(3) Le pont Ginguet était tombé en 1689 ; on se servit d'un bac jusqu'à la construction, par Mansart, dans les premières années du XVIII[e] siècle, d'un pont qui s'écroula en 1710. Cf. Le *Mémoire de la généralité*..., p. 28.

(4) Liasse 1.

(5) Le 22 décembre 1695, Alexandre Grimaldi, lieutenant dans la compagnie de La Boissière du régiment de Ganges, est parrain d'une petite fille du pays et signe au registre paroissial. (Arch. comm. de Charroux.)

(6) Les autres compagnies devaient être sur la frontière du Berry, où une lettre de l'intendant Séraucourt nous mentionne la part qu'ils pre-

XI. — Lettres diverses concernant les affaires militaires. (1) — 1694, 30 janvier. Barbezieux, secrétaire d'état de la guerre, à M. de Châteaurenard, prédécesseur de Le Vayer, sur des violences commises par des soldats à Cusset, Gannat et Charroux ; lui envoyer les noms des officiers.

1694, 31 janvier. — Du même au même. Un soldat, du nom de Florenne, appartenant au régiment de Quadt (2), a maltraité un laboureur de Bourbon[-l'Archambault] nommé Pitalier, parce qu'il n'avait pas voulu donner du fourrage à son cheval.

1694, 6 avril.— Barbezieux à M. Le Vayer. « Monsieur, je vous adresse les ordres que le Roi m'a commandé d'expédier pour faire marcher en Dauphiné les dix-huit compagnies du régiment de Villars des milices de la généralité de Moulins, qui doivent servir dans l'armée d'Italie. Je vous prie d'avoir soin qu'elles soient toutes complètes, qu'elles aient des tentes et partent de la ville de Moulins en état de bien servir les jours qui sont marqués par lesdits ordres, vous donnant la peine de m'informer de leur marche... »

1694, 14 avril. — Du même au même. « Monsieur, les étapiers de la Pacaudière et de Saint-Haon (3) étant dans l'impossibilité de fournir la subsistance aux troupes qui y passent, s'ils n'ont la liberté de tirer des blés du Bourbonnais, je vous supplie de ne plus faire de difficulté de leur laisser enlever ceux qu'ils y ont achetés pour cet effet... » Le 28 avril suivant, l'intendant envoya une ordonnance aux étapiers pour 200 boisseaux (4).

naient à la contrebande du sel. (*Corr. des contrôleurs généraux...*, éd. Boislisle, I, 407.)

(1) Liasse 1.

(2) Ce régiment avait, en 1693, fait la guerre en Flandre. Quadt, ou Quoadt, protestant allemand passé au service de la France, puis converti, commandait un régiment de cavalerie allemande que le roi lui avait donné en 1688. Brigadier depuis 1691, il fut tué à Nerwinden (juil. 1693) d'un coup de canon. (SAINT-SIMON, *Mém.*, I, 227, 253.)

(3) Saint-Haon-le-Châtel (Loire, arr. de Roanne).

(4) On sait que la première partie de l'année 1694 fut marquée d'une violente disette, dans toute la France. Voy. dans la *Correspondance des contrôleurs généraux*, tome I, les lettres de M. de Bernage, intendant à Limoges (février et mars), de M. d'Herbigny, intendant à Montauban, et de l'évêque (avril), de M. de Bouville, intendant à Orléans (avril et mai), de M. de Nointel, intendant de Bretagne (mai), de M. de Bérulle, intendant à Lyon (mai), de M. Le Vayer enfin (juillet). Les pays traversés par les troupes de l'armée d'Italie souffraient davantage encore. Malgré la disette qui l'affligeait comme les autres généralités, celle de Moulins était cependant con-

1694, avril.— Du même au même. Ordre d'ouvrir une enquête sur le cas de la veuve du lieutenant Doile, irlandais tué au service de la France à la bataille de la Marsaille ; au mois de février précédent, elle avait été volée à Moulins par les soldats du capitaine « Duart », du régiment de Saint-Segond ; on lui prit ses habits, sa « petite vaissaille d'argent », on la battit même jusqu'à lui casser les dents.

1694, 3 octobre, Montpellier.— M. de Lamoignon de Bâville (1) à M. Le Vayer. « J'ai eu des ordres, Monsieur, pour faire conduire à Moulins 300 soldats espagnols prisonniers qui sont partis d'ici le 25 septembre. Ils entreront dans votre département le 14 de ce mois par Cusset, logeront le lendemain à Varennes, et, le jour suivant, ils arriveront à Moulins. Je vous prie de donner les ordres nécessaires pour les faire recevoir à Moulins et pour obliger le maire (2) et les échevins à pourvoir aux lieux où ils devront être gardés. Je vous prie aussi d'ordonner à ceux de Cusset et de Varennes de fournir des lieux suffisants pour les tenir enfermés pendant la nuit et une garde de bourgeois pour les y garder. Comme souvent il s'en trouve qui sont hors d'état de marcher et qui demeureraient à la charge des lieux, je vous prie de donner ordre aussi à ces communautés de leur fournir des voitures. Il leur sera plus avantageux de les faire conduire que de les garder. Je profite de cette occasion pour vous assurer que je suis plus que personne du monde, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur, DE LAMOIGNON » (3).

sidérée, en quelques-unes de ses parties, comme un grenier pour ses voisines plus pauvres, et cela explique le mauvais vouloir de ses habitants à laisser partir leurs blés.

(1) Ancien intendant à Poitiers jusqu'en 1685 ; intendant en Languedoc jusqu'en 1718.

(2) Bernard de Champfeu.

(3) Ces prisonniers avaient été faits au cours des opérations conduites en Espagne par le duc de Noailles, particulièrement à la prise de Palamos (guerre de la ligue d'Augsbourg), événements qui, un peu oubliés aujourd'hui, semblent avoir eu alors un assez grand retentissement. Voy. *Relation du passage du Ter et de la victoire remportée par l'armée du roi...* Monpellier, 1694, in-fol. — *Lettre du roi... à... l'archevêque de Paris... pour faire chanter le* Te Deum *en l'église Notre Dame en action de grâces de la victoire remportée en Catalogne...* Paris, 1694, in-4°. — Etc. — Cf. Dangeau. juin 1694 et les Mémoires, dits de Noailles, dans la coll. Michaud et Poujoulat, t. X.

Les archives municipales de Moulins conservent un assez grand nombre de pièces sur cette question (n° 396). Le 15 octobre 1694, fut rédigé le procès-verbal de prise de possession par le maire et les échevins de Moulins de 300 prisonniers espagnols conduits par Jean Dumas, lieutenant en la maréchaussée de Nimes, avec la liste nominative des hommes qui furent renfermés dans la tour du pont, réparée pour la circonstance. Le 1er décembre

1695, 30 janvier. — Barbezieux à M. le Vayer. « Monsieur, je vous prie de m'envoyer un état des officiers prisonniers de guerre espagnols qui étaient dans les villes de votre département qui en sont partis sans permission du roi, de ceux à qui S. M. a accordé des passeports pour aller en Espagne... »

En février, les boulangers qui fournissaient le pain aux prisonniers espagnols de Moulins et de Nevers, et à qui on devait plus de 5.000 livres, refusèrent de continuer la livraison. Ordre fut donné à l'intendant de faire distribuer à chaque prisonnier une livre et demie de pain par jour, cette dépense devant être payée sur l'extraordinaire des guerres.

Ces Espagnols furent échangés avec des Français prisonniers en Catalogne et reconduits jusqu'à Montpellier en mai 1695. Certains, très malades, restèrent à Moulins, et à Nevers, et ne partirent que bien plus tard.

1695, 26 juin, Montpellier. — « Le comte de Broglie (1), lieutenant-général des armées du roi, commandant pour S. M. en la province de Languedoc, certifions à qui il appartiendra que le s. Héros (2), lieutenant de la prévôté générale de Moulins, nous a remis ce jourd'hui 123 soldats espagnols venant de Moulins et de Nevers, outre dix-sept

suivant, autre procès-verbal de remise, par le sieur Roques, lieutenant en la maréchaussée de Montpellier, de 200 autres prisonniers faits à Castelfollit. Cet incident de la vie moulinoise pourrait donner lieu à une petite étude qui ne serait pas sans intérêt : des habitants, surtout des femmes, se présentaient aux fenêtres de la prison du pont et vendaient ou échangeaient le pain des prisonniers — tant le blé était cher cette année-là — et même leurs chemises contre « du fruit pourri, des châtaignes, du sang et entrailles de bœuf et mouton cuites » ; une mortalité très grande ne tarda pas à sévir parmi les prisonniers dont plusieurs cherchaient à s'enfuir en perçant les murs de la tour et en faussant les barreaux des ouvertures. On autorisa les prisonniers portugais, « indiens » et italiens à s'enrôler dans les régiments étrangers au service de la France, mais on refusa cette faveur aux catalans, navarrais et « biscayens ». Il semble, d'après une pièce conservée aux archives de la Davière, que quelques-uns logeaient en ville, chez des personnes de condition moyenne ; c'étaient sans doute les officiers.

D'autres villes du centre reçurent ainsi des prisonniers espagnols cette année-là (Cf. DANGEAU, à la date) ; il y en avait à Riom, à Nevers,

(1) Victor-Maurice de Broglie, lieutenant général depuis 1688. Il avait épousé la sœur de l'intendant Lamoignon de Bâville.

(2) Jacques Hérault, écuyer, s. de Chantemilan, conseiller du roi, lieutenant en la prévôté générale de Bourbonnais. Il fit enregistrer ses armoiries à l'Armorial général de 1696 et déclara porter : *d'argent, à trois grues de sable posées deux et une.*



soldats qui sont restés malades aux hôpitaux, dont les certificats sont restés en nos mains » (1).

1696, 20 juillet, Marly. — Barbezieux à Le Vayer. Lettre sur une mesure disciplinaire prise contre « le s. de Ligondez (2), ci-devant lieutenant au régiment de la Fère » (3).

XII. — Police. — 1694, 20 janvier. Barbezieux à M. de Châteaurenard. « Monsieur, il revient au roi de tous côtés que les vols sont si fréquents dans votre département que le commerce en est entièrement troublé, les habitants appréhendant d'aller porter aux marchés leurs denrées à vendre à cause du peu de sûreté qu'il y a sur les chemins, et les particuliers des villes étant même tous les jours exposés à un pareil danger. Pour remédier à ce désordre et rétablir la tranquillité publique, S. M. désire que vous ordonniez aux prévôts de tenir la campagne et de faire des patrouilles dans les villes pour essayer de se saisir de ces voleurs et perturbateurs du repos public, afin de faire une sévère justice de ceux que l'on attrapera... » (4).

XIII. — Impôts (5). — 1694, 14 novembre, Lantilly. M. de Torcy-Lantilly se plaint à M. Le Vayer de l'erreur commise dans l'assiette des impôts de la paroisse de Lantilly (6).

1694, 20 novembre, au Bost près Felletin (7). — M. Du Bost, gendarme de la garde du roi, réclame contre une taxe qui lui a été imposée.

1695, 20 janvier. — M. Phélypeaux, intendant de la généralité de Paris à Le Vayer. « La capitation, Monsieur, est enfin terminée. La déclaration en a été vérifiée ce matin au parlement. Le roi veut, Monsieur, par sa déclaration, qu'il y ait un gentilhomme dans chaque bailliage qui fasse la taxe avec nous de toute la noblesse du bailliage. Je ne connais presque point mon département par bailliage, et, si nous en exceptons l'arrière-ban, tout notre travail suit ordinairement les élections. Il pourrait même y avoir de l'inconvénient à suivre les bailliages, car, souvent, ils empiètent d'une généralité sur l'autre ; et

(1) Cf. aux Arch. mun. de Moulins une liasse entière (n° 396) de procès-verbaux constatant les décès de prisonniers.

(2) C'était un des fils de Louis Du Ligondès, s. de Rochefort, et de Diane de La Rouère de Guedon, peut-être Gaspard, qui, en 1719, est qualifié, dans les registres paroissiaux de Saint-Bonnet-de-Rochefort, « lieutenant réformé dans le régiment de Picardie ». (Communication de M. Tiersonnier.)

(3) Régiment d'infanterie dont M. de Gennes était colonel.

(4) Liasse 1.

(5) Les pièces suivantes sont tirées de la liasse 5.

(6) Nièvre, arr. de Clamecy, cant. de Corbigny, commune de Cervon.

(7) Creuse arr. d'Aubusson.

comment pourrais-je faire les taxes de la noblesse (1) de mon bailliage dans la partie qui s'étenderait chez vous que je ne connais point, ou, comment feriez-vous chez moi ? Je crois donc, Monsieur, si vous le trouvez bon, qu'il faut prendre son parti de taxer toute la noblesse que nous trouverons chacun dans nos paroisses, où nous faisons l'imposition de la taille, sans avoir aucun égard aux bailliages, qui nous jetteraient dans de grands embarras. Si vous avez, Monsieur, quelque chose de mieux à me proposer, ou que vous vous soyez fait un autre plan, je suis prêt de le suivre, ayez la bonté de me le proposer... C'est sur l'élection de Vézelay que vos bailliages (2) s'étendent. »

[1695,] 30 mars, Clermont. — M. d'Ableiges, intendant en Auvergne, à Le Vayer. « J'ay jugé comme vous, Monsieur, de l'affaire du sieur Petit-Jeantet. Je ferai le même usage de sa requête que vous en avez fait, qui est de la rendre. Je suis persuadé comme vous, Monsieur, que la capitation ne se doit point faire par sénéchaussée, mais par généralité ; ainsi, il est nécessaire que vous capitiez les gentilshommes d'Aigueperse, Cusset et Saint-Pourçain. Plût à Dieu que vous eussiez encore l'Auvérgne à capiter ! C'est un labyrinthe duquel on aura de la peine à se tirer avec honneur. J'assemble dans Clermont le régiment des milices ; je n'espère pas d'avoir les quinze compagnies complètes ; pourvu que j'aie les huit qui doivent servir, je serai très content. Les soldats n'ont pas déserté, mais ils donnent de la peine pour les avoir. Cependant, ils viennent peu à peu. Vous savez, Monsieur, qu'on passe si vite en allant à Paris qu'il n'y a pas moyen de perdre un moment et, quand on revient, c'est avec tant de précipitation qu'on voudrait être oiseau. Mais il faut que je me plaigne à mon tour : venir à Aigueperse sans me donner un rendez-vous à Riom est quelque chose de bien plus outrageant. J'espérais que nous passerions deux ou trois jours ensemble, dans le temps de votre tournée, mais il n'y a pas eu moyen d'avoir ce plaisir. Ce sera cependant quand il vous plaira et jamais si tôt que je le souhaite. Je vous supplie d'en être bien persuadé et que j'ai pour vous toute la vénération qui vous est due. Ho-

(1) La déclaration du roi portant établissement de la capitation est du 18 janvier 1695. (Voir le texte imprimé dans le t. I de la *Corr. des contrôleurs généraux*, p. 565 et suiv.) Les raisons données pour l'établissement de cet impôt, — « l'endurcissement » des ennemis du royaume, — et obligation faite à tous, « noble, militaire ou autre » d'y participer, sont violemment combattues dans un petit traité intitulé : *Lettres d'un gentilhomme françois sur l'établissement d'une capitation générale en France* (par Michel Le Vassor, ancien cordelier converti au protestantisme, d'après Barbier), Liège, Jean le Bon, 1695, in-12.

(2) Le bailliage de Nevers et celui de Saint-Pierre-le-Moûtier.

norez-moi donc toujours de l'honneur de votre amitié et me croyez, avec bien du respect, Monsieur, votre très-humble et très obéissant serviteur, D'ABLEIGES. »

XIV. — Lettres diverses. 1694, 10 novembre, Guipy. — M. Du Pré (1) se plaint à l intendant des vexations dont ses fermiers ont été l'objet de la part de M. « Obespin ».

1694, 15 décembre, Paris. — Du prince de Soubise à M. Le Vayer. « Le sieur Lanquetot, Monsieur, qui aura l'honneur de vous rendre cette lettre aura en même temps celui de vous informer des intérêts de madame la duchesse douairière de Vantadour (2), qui me sont beaucoup plus chers et plus considérables que les miens propres. Je vous supplie très-humblement, Monsieur, de trouver bon que je prenne la liberté de vous les recommander avec toute la chaleur possible, en vous assurant, Monsieur, que vous ne sauriez me donner dès marques de l'honneur de votre amitié dans une occasion plus importante, et que je suis toujours, avec toute la considération imaginable, votre humble serviteur, LE PRINCE DE SOUBISE. »

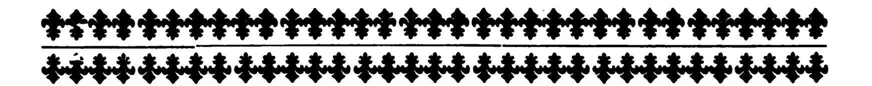
Les archives de la Davière renferment encore d'autres lettres, des XVII[e] et XVIII[e] siècles, adressées à des Le Vayer, mais elles n'appartiennent pas à l'histoire du Bourbonnais.

Pierre FLAMENT.

(1) Joseph-René Du Pré, major des carabiniers, seigneur de Guipy.
(2) Marie de La Guiche, épouse de Charles de Lévy, duc de Ventadour.



Armes des Le Vayer. — *De gueules, à la croix d'argent, chargée de 5 tourteaux du champ.* Ces armoiries ont été enregistrées dans l'*Armorial général* de 1696, en tête du registre de la généralité de Moulins, par les soins de Jacques Le Vayer. Elles sont suivies des armoiries de la femme de notre intendant, Renée-Françoise Le Boindre, dont la famille portait : *de gueules, au chevron accompagné de deux roses en chef et d'une pomme de pin en pointe, le tout d'or.*



L'Édition de 1688
de
« L'aimable Mère de Jésus »[1]

UNE DÉDICACE OPPORTUNISTE

Antoine Briasson qui, en 1688, tenait une librairie à Lyon, rue Mercière, à l'enseigne du Soleil, donna, précisément cette année-là, une nouvelle édition de « *L'aimable Mère de Jésus* », pieux ouvrage dont je ne parle pas, ici, pour la première fois (2).

Composé par un jésuite madrilène, le Père Eusèbe Nieremberg, ce recueil de méditations tendrement mystiques, était connu en France depuis 1671. Il avait dû son importation chez nous à une traduction du Père d'Obeilh — autre jésuite, mais bourbonnais, celui-là, — écrivain à la plume savante et « polie », qui s'était fait une élégante spécialité de muer en français des petits livres espagnols, pages rares, précieusement triées...

Mais l'édition originale de 1671 n'eut pas de chance. Sortie des presses fameuses de Daniel Elsévier, à Amsterdam, elle fut saisie dès son entrée en France, à la requête de la chambre syndicale des libraires. La naïve précaution prise par « la veuve du (*sic*) Robert Hubant » d'Amiens (à qui le Père d'Obeilh avait cédé son privilège) de substituer son nom, sur la page de titre, à celui du grand imprimeur hollandais, n'avait pu détourner du livre les foudres protectionnistes des terribles syndics. « *L'aimable Mère...* », traitée en étrangère, fut donc saisie et... supprimée ! Quelques exemplaires sau-

(1) « *L'aimable Mère de Jésus*, ou Traité contenant les divers motifs qui peuvent nous inspirer du respect, de la dévotion et de l'amour pour la très sainte Vierge. Traduit de l'Espagnol, par le R. Père d'Obeilh, de la Compagnie de Jésus. Dédié à Mme de Maintenon. A Lyon, chez Antoine Briasson, rue Mercière, au Soleil, avec approbation et permission. M.DC.LXXXVIII. » — Un vol. in-12. — Je dois la possession d'un exemplaire de cette édition à un don fort aimable de notre éminent confrère en émulation, M. le chanoine Reure, professeur à la Faculté catholique des Lettres de Lyon.

(2) Voyez « *Bio-bibliographie des écrivains anciens du Bourbonnais* », pages 177 et suivantes.

vés du désastre subsistent seuls, révérés par nos bibliophiles en vieux.

J'ai sous les yeux un de ces « rescapés ». Il débute par une « épistre dédicatoire » du traducteur « à la Reyne ». Ce n'est pas qu'il y ait là une particularité bien émouvante. Cette épître a, comme il est inévitable, la tenue surveillée et protocolaire d'un écrit de cérémonie, et, si elle échappe à trop de banalité, elle le doit à sa simplicité, à sa mesure et à sa discrétion. La bonne Marie-Thérèse y gagna de ne pas être écrasée sous le fatras des plats éloges et des épithètes pompeuses. Mais, nous-mêmes, nous n'y gagnerions rien, sans l'intervention du digne Briasson, rééditeur de « *L'aimable Mère...* », qui, précisément, en cet endroit, sollicite notre attention.

Lorsque, vers 1687, tout entier à la mise au point de son édition, ce libraire se vit en face de la dédicace de 1671, son âme, à n'en pas douter, cessa d'être paisible. La perplexité, douloureusement, s'y insinua. Et le récit de cet incident psychologique pourrait s'intituler : « Seize ans après ! »

C'est que, depuis 1671, le Temps, semeur d'événements, avait marché. Précisément, Marie-Thérèse était morte ! Le frontispice, sur lequel le Père d'Obeilh avait placé la noble inscription : « A LA REYNE », naguère si flatteur, si décoratif et si rempli de promesses, apparaissait, maintenant, aux yeux contristés de maître Briasson, comme le portique d'un tombeau. La dédicace s'était changée en épitaphe ! La pensée que le volume renouvelé pourrait paraître sous ce vocable tumulaire lui devenait intolérable. Il ne la toléra pas, d'ailleurs, et se demanda seulement par quoi cet hommage désuet pourrait être remplacé ?

Exposa-t-il son embarras au Père d'Obeilh, qui ornait toujours de ses vertus son illustre Compagnie ? On le doit admettre. La démarche s'imposait. Cependant, il apparaît assez clairement qu'elle resta sans effet. L'auteur de l'épître périmée ne voulut pas vraisemblablement se mêler d'une affaire qui était délicate pour lui. Au surplus, on est fort tenté de croire qu'il se désintéressa généralement de l'entreprise. L'aspect de l'ouvrage réédité ne laisse guère de doute à cet égard. Notre excellent jésuite aimait la beauté extérieure des livres. Ses éditions originales en font foi. Auprès d'elles, le pauvre in-douze de 1688, lourd, inélégant, et quasiment sans race, fait penser à un enfant de hasard....

Mais nous n'en sommes pas là. L'enfant n'est pas encore né. Présentement, Briasson prépare sa venue au monde et s'inquiète de lui trouver une marraine de choix, en remplacement de la reine trépassée.

On le voit volontiers qui médite mûrement, la tête dans es mains.

Sa méditation s'élève-t-elle, familière et avisée, jusqu'à l'auguste personne du roi ? Pourquoi pas ? Briasson est loyaliste. Le Soleil, qui luit et se balance sur l'enseigne de sa boutique, le prouve non sans éclat. Au surplus, une réelle similitude de situation le rapproche de son souverain qui, lui aussi et tout le premier, avait eu l'amertume de mesurer le vide que laissait la pieuse et douce Marie-Thérèse. Mais, au fait, n'a-t-il pas marqué clairement, par sa propre conduite, ce que lui, Briasson, doit faire, lorsque, après l'épreuve si cruelle, — veuf sans vocation pour le veuvage, — ce monarque affirma d'une façon décisive son estime pour madame la marquise de Maintenon ?

Briasson suivra donc, dans la mesure de ses humbles moyens, un exemple qui lui vient de si haut. Et, en effet, il le suit, avec un zèle peut-être un peu gros, un peu « réclamiste », mais bien excusable, après tout, de la part d'un commerçant qui « lance » un « article ».

Ayant biffé d'une main ferme la dédicace « à la Reyne », il la remplace incontinent par cette autre, qu'il s'applique à solenniser par de déférentes répétitions :

« A MADAME
MADAME LA MARQUISE
DE
MAINTENON »

Enfin, ne s'en rapportant à personne pour la rédaction de l'épître, il la confectionne lui-même. Le morceau n'est pas sans saveur. On s'égaye à observer les précautions qu'il prend pour que son hommage à la marquise ait un air d'engageante fraîcheur. Il a le geste obséquieux du galant jardinier qui cueille sa plus belle rose pour l'offrir à une cliente de marque. Cependant, il n'est point jardinier, il est libraire, et son éloquence s'en ressent, lorsque, vantant son livre, il s'écrie dans un bel élan commercial : « Que sera-ce, si cet ouvrage peut mériter votre approbation et votre estime ? Que sera-ce, si vous daignez vous en servir pour l'instruction de cette florissante jeunesse, qui fait toutes les espérances du Royaume, et que vous gouvernez avec tant de sagesse, de bonheur et de gloire ? »

Madame de Maintenon fut-elle touchée par une requête formulée avec tant de politesse ? Maître Antoine Briasson obtint-il pour son édition de « *L'aimable Mère de Jésus* » la « fourniture » de Saint-Cyr ? Il est à craindre que ce point d'Histoire ne soit jamais élucidé.

Roger DE QUIRIELLE.





FIDÉLITÉ

(Histoire bourbonnaise)

(SUITE ET FIN)

III

La cour revint à Madrid, Blasson l'y suivit, joyeux, espérant trouver dans cette capitale des lettres de sa fiancée. Subitement une nouvelle se répandit qui le glaça de terreur : l'armée française, imprudemment engagée, venait d'essuyer une terrible défaite.

Blasson se flatta tout d'abord qu'il n'en était rien, que le bruit était mensonger ; il se disait que la foule accueille et propage volontiers les mensonges qui la flattent. Le doute ne fut bientôt plus possible. La joie des Espagnols débordait, le canon des forteresses tonnait, les monuments étaient pavoisés, chaque église retentissait du *Te Deum*.

Blasson par fierté patriotique voulait tout ignorer, mais, partout où il se rendait, il n'entendait que ce nom de Pavie. Il n'était question, en tout lieu, que de la bataille et de la capture du roi. Tous les détails étaient commentés.

Les troupes italiennes et allemandes effrayées du nombre des Français dont elles connaissaient de longue date la valeur, hésitaient. Seuls les chefs espagnols se prononcèrent pour l'offensive immédiate. Ce que n'ajoutaient pas les fiers Castillans, c'est que leur situation était aussi critique avant la bataille qu'elle s'affirmait superbe après leur succès ; que Pavie délivrée, c'était, non seulement le Milanais recouvré mais l'accès du royaume de Naples fermé aux Français. Puis, la capture du roi et de quel roi, d'un François Ier, chevalier de la main de Bayard, modèle de hardiesse et de courtoisie, était bien faite pour surexciter la vanité nationale. Peu à peu, sans questionner, Blasson en vint à connaître tous les détails de l'action.

Antonio de Leyva, assiégé dans Pavie, s'était juré de mourir plutôt que de rendre la place, et ses soldats, tous espagnols, s'étaient liés par le même serment. Tandis qu'ils étaient en proie à la famine, les Français assiégeants vivaient dans une fête continuelle. Le roi logé au château de Mirabello, ses officiers et soldats abrités par des retran-

chements, défendus par les canaux profonds qui sillonnent la Lombardie, avaient converti le siège en blocus. Chefs et soudards vivaient grassement, épuisaient la série des voluptés qu'un pays ami du plaisir peut offrir. Puis, un beau jour, Pescaire, Launay et Bourbon survenaient. Les assiégeants devenaient assiégés à leur tour. Le combat s'engageait et la France perdait tout fors l'honneur.

Un épisode du combat avait le don de soulever un peu partout des controverses passionnées. Un des chefs de l'armée française, le maréchal de La Palisse, fut renversé sous le cadavre de son cheval, au moment de cette charge furieuse qui devait achever la victoire alors qu'elle entraina la défaite. Le combat terminé, La Palisse résigné attendait patiemment qu'on vint le dégager. Déjà une nuée de maraudeurs s'abattait sur les morts et les blessés. Un obscur soldat italien, en quête de butin, eut l'honneur de cette riche capture. L'armure étincelante, les vêtements somptueux du maréchal attirèrent l'attention des maraudeurs qui s'extasiaient à l'envi sur la chance de leur camarade. Attiré par la rumeur, un chef espagnol survint. Dès qu'il vit son soldat suivi d'un pareil prisonnier, il voulut mettre à profit la situation.

— Part à deux, fit-il en s'approchant.

— Comment ça ?

— Oui, nous partagerons la rançon.

— Pourquoi partagerions-nous ?

— Parce que ce n'est pas un prisonnier ordinaire.

— Qu'est-ce que cela prouve ?

— D'ailleurs je suis ton chef.

— Ce n'est pas une raison.

— Si.

— Non.

Le dialogue s'échauffait. Le groupe de plus en plus nombreux qui entourait les trois hommes manifestait des sentiments divers.

L'italien enrageait, l'espagnol s'entêtait.

La Palisse s'amusait fort de ce débat où sa bourse seule était en jeu. Blasé sur le spectacle de la cupidité soldatesque, il se demandait seulement qui l'emporterait.

La discussion, devenant plus violente, avait attiré encore d'autres spectateurs. Il y avait là toute une masse d'hommes qui manifestaient bruyamment leurs opinions contradictoires. Les Italiens, plus nombreux et se jugeant solidaires, encourageaient leur camarade dans sa résistance, ils devenaient menaçants. L'un d'eux s'agitait violemment, sans souci de son arquebuse chargée et laissait charbonner la

mèche entortillée à la crosse. L'Espagnol qui voyait grandir l'hostilité allongea la main comme pour se garer et saisit l'arquebuse.

— Une dernière fois veux-tu partager ? demanda-t-il.

— Non. Cent fois non !

— Alors tu n'auras rien, toi non plus !

A bout portant, l'Espagnol dirigea le canon de l'arquebuse vers La Palisse et soudain enflamma la poudre.

Ni le maréchal méprisant et railleur, ni l'Italien emporté par la discussion, ni aucun des spectateurs trop occupés eux-mêmes, n'avait pu prévoir ce geste rapide. Le coup était parti, la poudre fumait, La Palisse foudroyé s'agitait dans une suprême convulsion, qu'aucun des soldats interdits n'avait pu trouver ni un cri ni un geste. Jetant son arme désormais inutile, l'Espagnol s'en alla très calme.

L'aventure avait été connue de toute l'armée ; taxée d'injustice par les Italiens, de vivacité par les Allemands, de cruauté par les Français prisonniers, elle obtenait l'approbation de tous les Espagnols. Cette poignée d'hommes habitués à combattre aussi bien en Afrique qu'en Amérique, dans le Nord comme dans le Midi de l'Europe, sur terre comme sur mer, ne comprenait que l'audace, se blasait sur la cruauté, n'approuvait que le triomphe. Ces rudes mercenaires ne voyaient dans cette barbarie qu'une bonne leçon donnée à l'Italien assez osé pour tenir tête à son chef. Ils souriaient et ajoutaient « *ha bien hecho* (1) », sans plus se soucier de la victime.

Mais, loin du champ de bataille, la population civile, moins rude, n'approuvait pas unanimement. Il se rencontrait, à Madrid, des gens qui blâmaient, certains allaient jusqu'à réclamer un châtiment. De bruyantes discussions s'engageaient à ce sujet. Par elle, Blasson apprit la fin tragique de son compatriote. La douleur qu'il ressentait du désastre et que son rôle délicat lui interdisait de montrer, s'accroissait de ce fait particulier. Il se représentait sans cesse l'énergique vieillard qu'il avait si souvent rencontré en Bourbonnais et ce souvenir rendait son chagrin plus intense.

Pendant que les Espagnols se réjouissaient de leur succès d'un bout à l'autre de la Péninsule, que se passait-il à Moulins ? Personne n'ignorait la part que le connétable-duc avait prise à la bataille ; beaucoup allaient jusqu'à dire que l'issue était son œuvre. La consternation régnait dans la ville naguère si calme. La conduite du connétable qui, jusqu'alors avait trouvé des défenseurs, était maintenant

(1) Il a bien fait.

incriminée par tous. Bien plus, les serviteurs qui avaient accompagné leur maître étaient regardés comme des complices. On ne voulait plus voir le sujet persécuté, spolié ; on n'apercevait plus que la grande patrie, que la France planant au-dessus des querelles particulières.

Au faubourg de Bourgogne, la nouvelle de Pavie éclata comme un coup de foudre. Mathilde, qui languissait loin de son fiancé comme une fleur privée de l'ardeur bienfaisante du soleil, ne pouvait se consoler d'avoir engagé le jeune homme dans une aventure équivoque. Gilardin n'adressait aucun blâme à sa fille, il s'efforçait, au contraire, de soutenir son courage, affectant une confiance qu'il était loin de ressentir. Pourtant, lui aussi souffrait. La conversation de Blasson, tour à tour sérieuse et enjouée, sans cesser d'être spirituelle et bienveillante, lui manquait. Il se sentait vieillir et la nature enthousiaste, si droite et si franche du jeune homme, eût réchauffé son cœur qui se glaçait. Il regrettait ce doux commerce d'amitié qui l'avait uni au secrétaire avant même que des liens plus intimes eussent été projetés. Mais, sa clairvoyance de père le rendait plus triste encore ; il voyait sa fille, chaque jour plus maigre, plus pâle, plus souffreteuse. Son regard de médecin ne pouvait se tromper à ces effrayants symptômes.

Mathilde avait beau s'approcher du grand feu qui flambait presque toute l'année ou s'asseoir dans les clairières ensoleillées du jardin, elle ne parvenait pas à se réchauffer. Une petite toux l'agitait par instant et semblait déchirer sa poitrine. De temps à autre elle se plaisait à essayer une bague de sa mère. Si menu qu'eût été le doigt, celui de Mathilde était plus mince encore, chaque jour plus délié et plus ténu.

Certain jour, quelque importun, une de ces mouches venimeuses qui savent se glisser même dans les maisons les mieux closes, vint annoncer à Gilardin et à sa fille que tous ceux qui avaient suivi le connétable dans sa fuite, seraient, comme lui, considérés comme traîtres. Le misérable colporteur de cette sinistre nouvelle venait-il accomplir un acte de malveillance froidement prémédité? Obéissait-il à cette stupidité tellement épaisse qu'elle paraît se confondre avec l'extrême méchanceté ? Toujours est-il qu'à ces mots, Mathilde poussant un gémissement, blêmit, et portant son mouchoir à ses lèvres le teignit de sang.

Gilardin, affolé, courut vers sa fille, tandis que l'auteur du méfait, peu soucieux d'affronter la colère d'un père, se retirait vivement.

Depuis longtemps la santé de Mathilde ne se maintenait plus que

par une sorte d'équilibre que le moindre choc devait déranger. La commotion qu'elle éprouva terrassa ses dernières forces. La jeune fille vécut encore quelques mois, s'acheminant vers la tombe à pas rapides. Tantôt elle s'affligeait, déplorant sa fin prématurée, se reprochant l'éloignement de son fiancé, s'incriminant d'avoir détruit leur bonheur. Parfois elle se laissait aller à l'espérance, s'imaginait triompher de la maladie implacable qui la minait ; alors ses yeux brillaient, ses joues se coloraient d'un vif éclat, la toux semblait disparaître, tout son être surexcité semblait avoir retrouvé ses forces. Puis, cette exaltation disparaissait laissant la malade plus faible et plus désespérée. Dès les premières gelées d'automne, aussitôt que les feuilles jaunies se détachant des arbres vinrent joncher le sol, Mathilde mourut.

Gilardin ne voulut pas qu'elle reposât à Saint-Pierre-des-Ménestreaux. Ce cimetière, étroit, dénudé, bordé de maisons, lui faisait l'effet d'une place publique et lui inspirait de l'aversion. Il voulut que la dépouille de sa fille fût enterrée à Yzeure où le champ de repos plus solitaire, plus ombragé, lui paraissait mieux convenir à l'âme de sa chère morte.

La fin prématurée de Mathilde avait fait sensation à Moulins. Dans cette petite ville, nul n'ignorait la cause de la maladie, il n'y avait personne qui ne prit part à la noble douleur de la jeune fille. Dès que le bruit de sa mort se répandit, toutes les femmes s'attendrirent ; elles résolurent de donner à cette victime de la fatalité, à cette amoureuse dont leur sexe pouvait être fier, un témoignage éclatant de sympathie. Aussi, quand le convoi s'achemina lentement vers Yzeure, une longue théorie de femmes suivait, toutes graves, recueillies, prêtes à fondre en larmes. Le cortège se déroulait par les chemins creux, bordés de saules, passant devant les tours massives du château de Foulet, longeant ici des prairies, là des vignobles. Les paysannes qui rencontraient le triste défilé, s'agenouillaient et récitaient pieusement l'*Ave Maria*. Leur prière sincère et naïve montait vers le ciel comme une fumée de myrrhe ou d'encens, tandis que là-haut, l'âme radieuse de Mathilde, parée de son innocence et de son amour, chantait les louanges de l'Eternel.

Gilardin survécut peu à sa fille. Chaque jour il se rendait au cimetière et y restait de longues heures, assis, la tête dans ses mains, immobile, abîmé dans sa douleur, insensible au monde extérieur. Ceux qu'un souvenir pieux attirait dans la nécropole regardaient avec compassion ce grand vieillard prostré dont la tête neigeuse survivait par un sort cruel à quelque être plus jeune.

Il arriva que, par un froid intense, Gilardin avait prolongé plus que d'habitude sa visite. Le gardien surpris s'approcha, puis appela au secours. Le vieillard était mort. Le chagrin ou peut-être le froid avait mis fin à sa triste vie.

IV

Il avait bien fallu que Blasson s'habituât à ne plus recevoir de nouvelles. Ses amis qui souvent n'avaient reçu aucune réponse à leurs lettres avaient renoncé à lui écrire. Mathilde mourante, Gilardin au désespoir, incapable désormais de penser, n'avait plus su où le prévenir. Le pauvre secrétaire vivait donc sans rien savoir de sa famille, pas même de son pays car les renseignements fournis par des ennemis lui paraissaient suspects. Il vit le roi de France prisonnier à Madrid et le duc arriver en Espagne. Blasson participa à l'accueil triomphal qui fut fait à son maître. Satisfait des promesses qu'il avait reçues, rassuré par les engagements écrits qu'il emportait avec lui, Bourbon et son secrétaire revinrent en Italie. Tandis que le navire les emportait vers Gênes, un vent violent les rapprocha insensiblement des côtes françaises. Bien qu'elle ne lui apparût que sous la forme de montagnes pelées, arides, inhospitalières, cette terre qui était la patrie semblait à l'exilé pleine de séduction et de charme. Blasson ne pouvait en détacher ses yeux, il questionnait, il eût voulu savoir le nom de ces pics inconnus. Mais les marins, génois ou catalans, ne savaient pas ou ne voulaient pas répondre à ses questions; ils haussaient les épaules en signe d'ignorance ou de dédain. Passer si près de la rive française sans s'y arrêter, sans courir s'y informer des êtres chéris, c'était vraiment bien cruel et il fallait toute l'autorité du devoir pour que Blasson se résignât. Jusqu'alors, il n'avait pris aucune part aux aventures guerrières. Secrétaire, diplomate à l'occasion, ces paisibles fonctions ne semblaient pas devoir l'entraîner au plus fort des combats. C'est ce qui arriva pourtant.

La bataille de Pavie ne pacifia pas l'Italie, au contraire, elle suscita des maux innombrables à ce malheureux pays. Les princes italiens étaient plus que jamais divisés entre eux, les uns souhaitant l'accroissement de la puissance impériale, d'autres en plus grand nombre, se montraient terrifiés par le succès de Pavie. Au milieu de toutes ces agitations, le duc de Bourbon qui voyait clairement le but des Italiens : chasser les Français à l'aide de l'Espagne, chasser les Espagnols moins redoutables, par leurs propres forces, résolut de faire tourner à son profit la marche des événements. Il voulait, devan-

çant le cours des siècles, donner un chef au mouvement national ; mais il entendait que ce chef fût lui, fils d'une Gonzague, presque un italien, descendant des princes-condottieri de Mantoue. Les négociations qu'il entretenait, les intrigues qu'il nouait, les correspondances qu'il échangeait, donnaient à son secrétaire un travail considérable.

Mais, ce n'était pas tout. Il fallait soutenir par les armes des prétentions aussi hautes. La Lierre qui ne quittait pas l'Allemagne venait de faire un coup de maître. Il avait adressé à son maître Freundsberg, le plus hardi soudard de Germanie mais aussi le plus cruel. Avide de butin comme de carnage, Freundsberg nourri dans l'idée que Rome où s'engouffraient chaque année des sommes immenses, était le coffre-fort de l'univers, la source inépuisable qui ne saurait tarir, désirait surtout s'emparer de cette capitale. Les Espagnols, excités par l'appât d'un butin fantastique, demandaient avec instance à marcher eux aussi sur Rome. Le Duc céda à leur désir. Reitres et lansquenets d'Allemagne, fantassins de Catalogne et d'Aragon, cavaliers de Navarre, s'assemblaient chaque jour au Champ de Mars de Milan. Les fantassins criblaient de balles un oiseau attaché au sommet d'un mât, s'exerçaient à la lutte ou à la course. Parfois les armes venaient terminer de façon sanglante un jeu gaiement commencé. Lancés au galop de leurs chevaux, les cavalier cueillaient un anneau à la pointe de leur lance, d'autre fois, montant à cru, ils se saisissaient et s'efforçaient de se renverser ; souvent les deux adversaires tombaient enlacés sur le sol.

Ces luttes étaient invariablement suivies de longues stations dans les auberges du voisinage. Le vainqueur de la joute, succombant à l'ivresse, roulait à son tour sous la table pendant que ses compagnons non moins ivres, heurtaient les brocs ou hurlaient à pleine voix des refrains grossiers.

Dès que le signal du départ fut donné, tous ces aventuriers vidèrent en un instant les tavernes et accoururent se ranger sous leurs étendards avec un ordre, une précision qui dénotaient des vétérans. Ils ne s'arrêtèrent pas en chemin et marchèrent sur Rome. Leur chef jouait son va-tout. Pompéran, La Lierre, Blasson, étaient près de lui. Le moment était décisif. Vainqueur, Bourbon s'emparait de Rome et désormais était en mesure de se tailler une large part dans cette Italie lasse des expéditions étrangères ; vaincu, c'était la ruine définitive de toutes ses espérances.

Arrivé devant Rome, Blasson qui s'attendait à voir une capitale, un site grandiose, de vastes places, une cité riante dans une plaine

fertile, éprouva une complète désillusion. Il apercevait dans la vallée sinueuse du Tibre, un gros village traversé par les flots jaunes de ce fleuve boueux. Seuls, les hautes murailles, les ponts, la masse énorme du château Saint-Ange annonçaient l'opulence et l'importance de la cité.

Le 5 mai 1527, au coucher du soleil, tout était prêt pour l'assaut du borgo, quartier séparé du reste de la ville par le Tibre.

Malgré que toutes ses précautions eussent été prises, le Duc se sentait inquiet. Sans qu'il sût pourquoi, il éprouvait le pressentiment d'une catastrophe. Non qu'il redoutât la mort, il l'avait vue de près trop souvent pour la craindre, mais il avait dans l'âme une terreur vague.

La partie qu'il avait engagée était grosse de hasards. Rome était défendue par ses habitants et des volontaires accourus de Florence. Les assiégés étaient plus nombreux que les assiégeants, qu'un élan de courage les emportât et c'en était fait des assaillants.

Que feraient tous ces lansquenets s'ils étaient repoussés, eux que l'appât seul du pillage entraînait? N'abandonneraient-ils pas un chef étranger pour aller conquérir des proies plus faciles ? Les Espagnols n'étaient pas plus fidèles. Le duc n'avait plus pour les retenir la ressource de les solder généreusement ; il était maintenant aussi pauvre que le dernier des valets d'armée.

Telles étaient les tristes pensées qui agitaient Bourbon devant la muraille du Borgo.

Songeant que ses fidèles serviteurs, ceux qui avaient abandonné pour lui leur patrie et leurs biens, qui s'étaient voués à l'exil, au blâme, n'avaient jamais reçu de lui les moindres bienfaits, le Duc s'attendrit. Ils vinrent à sa voix.

— Pompéran, La Lierre, Blasson, vous qui n'avez jamais rien demandé, qui m'avez servi avec un dévouement sans égal alors que tant d'autres posaient leurs conditions et mettaient à haut prix le moindre service, que demandez-vous enfin pour tant de sacrifices ? Parlez, demain je serai en mesure de récompenser votre fidélité. Que souhaitez-vous ?

— Monseigneur, dit Pompéran, une principauté romaine avec un château fort dans les monts de la Sabine me plairait assez.

— Bien, et vous La Lierre ?

— Oh moi, j'ai assez de l'Italie. Principautés, châteaux, terres ne me paraissent pas sûrs dans un pays si souvent ravagé. Une somme d'argent fera mieux mon affaire. Avec ce viatique je me retirerai dans

quelque ville de la tranquille Allemagne et j'y finirai mes jours en paix.

— Il sera fait ainsi. Et toi, dit le Duc se tournant vers Blasson ?

Le jeune homme baissa la tête et ne répondit rien.

— Quoi, tu ne demandes rien ?

Le Duc vit de grosses larmes ruisseler sur le visage de son secrétaire ; il resta quelques secondes interdit ; puis lui prenant les mains.

— Allons, ami, je sais ce que tu veux, sois un homme, raidis-toi contre le chagrin. Tu soupires après Moulins, tes amis... Mathilde Gilardini.

Un sanglot étouffé prouva au duc qu'il avait deviné juste.

— Allons, ne pleure pas. Tout arrive à qui sait attendre ; puis il ajouta à demi-voix : *Forsè sarai servito prima degli altri* (1).

Dans le brouillard du matin, on entendait le battement précipité du tambour, les jurons des hommes qui se hâtaient, le cliquetis des armes heurtées, le roulement sourd des pièces d'artillerie qu'on amenait à bras jusqu'au pied des remparts. Soudain, au premier rayon du soleil levant, la grosse voix du canon vint couvrir ces mille bruits divers. Par instant, le crépitement des arquebuses mêlait une note plus aiguë à ce concert formidable. Dès que le fracas parut diminuer, l'ordre d'assaut fut donné.

La muraille semblait dégarnie de défenseurs. Les canonniers florentins gisaient morts à côté de leurs pièces démontées. Seul, un volontaire Benvenuto Cellini, l'habile orfèvre, excitant de la voix et du geste quelques survivants, luttait avec un entêtement tragique. Le duc voyant son succès assuré s'approcha au pied du mur. Une casaque de soie blanche couvrait son armure. Sans souci du danger, ce chef intrépide tenait à ce que ses soldats l'aperçussent et que leur courage s'en accrût. Sur son ordre, les échelles vinrent se plaquer à la muraille. Aussitôt une masse se rua à l'escalade et atteignit le sommet des murs.

La position n'était plus tenable pour les défenseurs.

Benvenuto Cellini, désespéré, tenait son arquebuse chargée. Dans la foule qui s'agitait à ses pieds, il aperçut le chef vêtu de blanc. Ajuster et tirer fut l'affaire d'une seconde, puis jetant son arme, le Florentin s'enfuit vers le château Saint-Ange.

Blasson qui ne prenait aucune part active à l'assaut, se tenait près de son maître, sous la grêle de projectiles, et regardait avec une cu-

(1) Tu seras peut-être servi avant les autres.

riosité mêlée d'horreur cette scène de tuerie. Depuis longtemps il était habitué à traverser des contrées dévastées par la guerre, à voir des maisons incendiées, des récoltes foulées aux pieds, des arbres brisés. Mais, s'il avait vu les effets, il n'avait encore jamais vu la cause de si près. Des hommes pleins de vie et de santé tombaient morts tout à coup, effrayants dans leur courte agonie. D'autres, blessés seulement, poussaient des cris affreux. Ceux qui une minute auparavant couraient vers le danger, le sourire aux lèvres, la grâce de la jeunesse sur le front, tombaient glacés, verdâtres, grinçant des dents. Il répétait machinalement ces vers d'un poète ancien :

Quis fuit horrendos primus qui protulit enses ?
Quam ferus, et verè ferreus ille fuit ! (1)

Soudain un gémissement le rappela à la réalité. Tournant la tête, Blasson vit son maître pâlir, trébucher et s'affaisser lourdement à terre.

— Vous êtes blessé, Monseigneur ?

— A mort.

— O mon Dieu !

— Pas de cris, pas de gestes, n'attire pas l'attention. L'instant est trop grave. Si l'on me savait blessé, c'en serait fait du courage de nos soldats. Jette ton manteau sur moi.

Le secrétaire refoula son chagrin et couvrit le blessé de sa cape espagnole large et sombre, puis, s'agenouillant près de son maître mourant, il lui prit la main. Pendant quelques instants, de légers frémissements répondaient à son étreinte, puis une convulsion brusque se produisit et la main demeura inerte. Longtemps le jeune homme resta ainsi, immobile, sans que personne ne s'occupât de lui. Bien des gens allaient et venaient mais tous étaient trop occupés de leurs intérêts pour accorder un regard à tout autre but. Les cris de mort s'éloignaient dans la direction de la ville, les blessés se taisaient, le canon avait cessé de gronder. Blasson souleva doucement le manteau. Le duc était mort. Quelques heures plus tard, Freundsberg et les espagnols s'inquiétèrent enfin de leur chef disparu. Endurcis au spectacle de la mort, insensibles à toutes les affections humaines, ces condottieri ne s'affligèrent pas longtemps. Quelques mots de regret, un service solennel, tel fut l'hommage rendu. Puis le pillage de la ville commença.

(1) Quel est celui qui usa le premier des armes meurtrières ? Combien cruel et vraiment de fer lui-même !



Jamais Rome qui avait vu passer tant de conquérants n'avait subi une telle dévastation. Les Allemands se plongèrent dans la plus dégoûtante ivresse. Les Espagnols torturaient les habitants pour leur arracher leurs dernières ressources. Les hordes italiennes qui suivaient les condottieri pour détrousser les morts et voler les vivants, se livrèrent à l'orgie la plus éhontée.

V

Blasson n'attendit pas la fin de ces scènes d'horreur ; son maître mort, il avait hâte de quitter l'Italie. Freundsberg qui avait remarqué le dévouement et apprécié les hautes qualités du jeune secrétaire eût voulu se l'attacher. Blasson remercia le célèbre condottière, mais n'accepta pas ses propositions. Il avait hâte de revenir. Il désirait passionnément ne plus entendre les jurons de la soldatesque ni la détonation des arquebuses ou du canon. Plus rien ne l'intéressait. A grandes journées il traversa la haute Italie, revit les Alpes avec moins d'horreur et, parvenu en Savoie, se crut presque arrivé. Là des sons étrangers ne frappaient plus son oreille. Les périodes emphatiques du Castillan étaient inconnues ainsi que les phrases chantantes du Romain. Blasson écoutait avec ravissement l'idiome natal si longtemps délaissé.

Rendu à l'espérance, le jeune homme acheva joyeusement son voyage. Son cœur battait quand il aperçut, émergeant des frondaisons, la toiture aiguë de la collégiale, la lourde masse brune du donjon et son vieux Jacquemart dont la grosse voix était pour lui celle d'un ami. Sans prendre le temps de passer chez lui, il courut chez Gilardin.

Les fenêtres jadis mi-closes étaient maintenant largement ouvertes. Derrière le mur, des enfants jouaient et l'on entendait leurs cris joyeux. Blasson frappa vigoureusement à la porte. Un serviteur qu'il n'avait jamais vu lui ouvrit.

— Dites à Messire de Gilardin que Gilbert Blasson est de retour et le demande.

Le domestique le regarda d'un air effaré, puis répondit :

— Il y a longtemps que Messire de Gilardin n'habite plus ici.

— Comment se fait-il ? Mais où donc, alors ?

Le serviteur paraissait de plus en plus surpris, il ajouta :

— Mais il est mort et sa fille aussi.

Blasson chancela sous le choc et serait tombé si l'homme ne se fût précipité pour le soutenir.

— Morts ! Morts tous deux ! Mais je rêve, c'est impossible.

— Mais non, vous êtes bien éveillé.... Ah ! si j'avais su vous chagriner ainsi.....

Au bruit du colloque, plusieurs personnes étaient venues jeter un regard curieux sur le visiteur.

Blasson ne voulut pas se donner en spectacle et partit, inconscient, dans la direction de la campagne. Son cheval fatigué le suivait, baissant la tête, trainant ses pieds poudreux. L'homme et le cheval symbolisaient la douleur et l'égarement.

Quelques pas plus loin, Blasson fut rencontré et reconnu par une vieille femme à qui souvent il avait fait l'aumône. Appelé par son prénom, Gilbert s'arrêta. La vieille se répandit en plaintes sur la misère des temps et rappela avec amertume les secours qu'elle recevait jadis de Gilardin et de sa fille. L'infortuné apprit en un instant la fin pitoyable de sa fiancée et la tragique douleur du père, l'apparition d'héritiers surgissant de toute part, le partage des biens du vieux florentin, la vente de la maison où il avait passé de si doux instants.

— Ah ! pourquoi êtes-vous resté si longtemps absent ? dit la vieille.

Blasson haussa les épaules d'un air découragé.

— Morts ! Morts tous deux ! Et où sont-ils enterrés ?

— A Yzeure. Ah ! la pauvre demoiselle, elle ne serait pas morte si vous étiez resté ici. Le chagrin a tué le père. Un bon homme, charitable et juste. Si ces deux-là ne sont pas en paradis, qui donc y sera ?

Blasson ne put entendre plus longtemps ces doléances qui lui perçaient le cœur. Il s'achemina vers Yzeure.

Un monument somptueux, sorte de temple antique, décoré de colonnes et d'urnes funéraires, se dressait parmi les modestes croix de bois qui tapissaient le sol.

Blasson s'approcha. Nulle inscription prolixe ne célébrait en termes aussi pompeux que mensongers les titres et les vertus des défunts. Leurs noms seuls figuraient

MATHILDE GILARDIN
AGOSTINO GILARDIN

et, au-dessous, le mot symbolique qui avait valu à la jeune fille la douleur et la mort

FIDÉLITÉ



De Mathilde généreuse, douce, sensible à toutes les nobles aspirations, de Gilardin que Blasson eût aimé comme un père, il ne restait plus que ces mots gravés dans la pierre et un vague souvenir dans quelques mémoires. Leurs cœurs aimants étaient refroidis, leurs intelligences si déliées s'étaient évanouies, lui seul restait pour les pleurer.

Blasson était entré dans le cimetière, jeune, robuste, plein de vie et de santé ; quand il se releva de sa triste méditation, il n'était plus qu'un vieillard méconnaissable sous ses cheveux soudainement blanchis.

E. CAPELIN.

Le joli Chapeau bourbonnais

Les lecteurs du *Bulletin* n'ont certainement pas oublié le récent article de M. Bonneton, présenté par notre confrère l'abbé Clément, sur le chapeau bourbonnais à « deux bonjours ». Si nous revenons aujourd'hui sur ce sujet, ce n'est pas pour discuter la question d'origine du chapeau national de nos grand'mères. J'aurais d'ailleurs mauvaise grâce à le faire, car si la conviction de M. Bonneton ne repose sur aucune preuve certaine, toute assertion contraire se trouverait logée à pareille enseigne.

Je voudrais seulement attirer l'attention sur le joli dessin donné ici. Il a l'avantage de donner d'une façon très minutieuse le détail d'une forme du chapeau bourbonnais. Je dis d'une forme, car le chapeau à « deux bonjours » eut, suivant les temps, les lieux et les fabricants, des formes plus ou moins sveltes ou lourdes, des « bonjours » plus ou moins coquettement relevés. Les divers spécimens qu'on aperçoit encore dans nos campagnes sur quelques têtes chenues en sont la preuve.

Celui qui est reproduit ci-dessous fut évidemment fort habilement tressé. Le fabricant, j'allais dire l'artiste, était passé maître dans la confection du chapeau de paille et, soit dit en passant, peut-être en recherchant à quelle époque on a commencé à tresser la paille et à en coudre les tresses pour faire des chapeaux, arriverait-on, par surcroît,

à serrer d'un peu plus près le double problème d'origine et de date d'apparition du chapeau à deux bonjours.

Pour aujourd'hui, bornons-nous à souhaiter que quelques élégantes



bourbonnaises ressuscitent le gracieux moribond en le plaçant coquettement sur leur tête. Si pareille aventure arrive, le chapeau bourbonnais est sûr de revenir à la mode ; et ce sera justice.

Philippe TIERSONNIER.

Le Directeur-Gérant : C. GRÉGOIRE.

Moulins. — Imp. Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 1er JUILLET 1907

PRÉSIDENCE DE M. TIERSONNIER.

Étaient présents : Mme la comtesse de Fradel, Mlle F. de Bonand, MM. l'abbé Berthoumieu, le docteur de Brinon, l'abbé Clément, Dénier, l'abbé Desnoix, le chanoine Dupont, Flament, Fournier, L. Grégoire, Morand.

— Excusés : MM. C. Grégoire, Milcent, Mitton, Queyroi, Tixidre.

— M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à notre jeune confrère, M. Fournier, qui assiste pour la première fois à nos séances. Puis il remercie, au nom de tous, les dévoués organisateurs de notre excursion du mois de juin, MM. C. et L. Grégoire, qui ont contribué pour une grande part au succès de cette annuelle promenade archéologique.

— A propos de la lecture du procès-verbal, M. l'abbé Desnoix donne le titre de plusieurs ouvrages à consulter sur Valigny-le-Monial.

— Dépouillement de la correspondance. Lettre de M. de Castaigner, par laquelle il offre de communiquer à la Société, pour les publier, des copies de lettres de rois et de reines de France (xvie siècle), adressées à des membres de sa famille. La Société charge le Président de remercier M. de Castaigner en lui faisant remarquer que cette publication ne pourrait avoir lieu qu'aux conditions suivantes : 1° authenticité ; 2° exactitude du texte ; 3° intérêt pour l'histoire bourbonnaise. — Lettres : de M. C. Grégoire, sur le compte-rendu de l'excursion ; — du docteur Mignot, avec des notes sur l'ancienne paroisse de Cintrat, les seigneurs et le château de La Rivière ; — de M. Raymond, qui remercie de son admission comme membre de la Société. — Circulaire de la Cie des chemins de fer P.-L.-M. sur les facilités qu'elle accorde aux producteurs de fruits, légumes, etc., de son réseau, à l'occasion de l'exposition internationale de Mannheim (question intéressante pour les agriculteurs du Bourbonnais).

— Travaux déposés sur le bureau : J.-E. CHOUSSY, *Une colonie grecque dans la Gaule (région bourbonnaise)* ; — abbé PEYNOT, *Le doyenné d'Escurolles* ; (la Société étudiera à ce propos, dans sa prochaine séance, un projet d'excursion dans la région d'Escurolles, ainsi que les autres projets qui pourraient être soumis) ; — R. DE QUIRIELLE, *L'exposition à la Bibliothèque nationale de portraits peints et dessinés du XIII[e] au XVII[e] siècle... (notes bourbonnaises)*.

— M. l'abbé BERTHOUMIEU fait remarquer que, parmi les peintures du château de Chareil, la scène de l'accouchement (Cf. *Bulletins* du 2 avril et 7 mai 1906) est tirée du livre X des *Métamorphoses* d'Ovide (p. 315 de l'éd. Panckoucke).

— M. Tiersonnier fait en ces termes le compte-rendu des publications reçues depuis la dernière séance :

« *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or* (T. XIV, années 1901 à 1905 inclus). Cette belle publication, ornée d'illustrations documentaires, est remplie de renseignements intéressants sur l'histoire locale et l'archéologie. Il est malheureusement impossible de rendre compte ici d'un volume aussi important.

« *Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1906*. — P. 184, présentation par le comte Durrieu de deux miniatures : l'une signée de Jean de Montluçon, peintre dont s'occupe M. l'abbé Joseph Clément, se trouve dans un manuscrit de l'Arsenal. L'autre, faisant partie d'un livre d'heures exécuté pour un Comeau de Créancey, doit être attribuée au même artiste ou à son atelier. Ce livre d'heures fait partie de la collection du comte Durrieu. P. 173, mention d'une sculpture trouvée aux environs de Néris, par M. Moreau (de Néris). P. 193, mention par le même de substructions romaines trouvées à La Bouesse, commune de Mazirat. P. 217, mention du Christ assis sur le roc du Calvaire en attendant la crucifixion que nous avons vu à Saint-Pourçain et, au sujet d'un commentaire de M. Mâle, discussion sur l'étymologie du mot calvaire.

« *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, bulletin d'avril 1907. A signaler une lettre du R. P. Delattre sur l'inscription du tombeau des martyrs de Carthage, sainte Perpétue, sainte Félicité et leurs compagnons. Une note de M. Cartailhac et l'abbé Breuil sur une nouvelle campagne aux cavernes ornées de Niaux (Ariège) et de Garjas (Hautes-Pyrénées).

« *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre (1906)*. — *Les tailleries de silex de Meusnes* (Loir-et-Cher), par le lieutenant Bourlon. A Meusnes on taille des pierres à fusil exportées en Afrique, le lieutenant Bourlon a eu l'idée ingénieuse de faire copier par ces modernes ouvriers des outils et armes de l'âge de la pierre taillée, afin de se rendre compte, dans la mesure du possible, des procédés de fabrication qu'avaient pu adopter nos lointains ancêtres. Ce sont les résultats de cette curieuse expérience que le lieutenant Bourlon raconte dans le susdit article. — *Le théâtre gallo-romain de Drevant* (Cher), étude consciencieuse et minutieuse de M. Mallard, accompagnée de planches, dont l'une, déjà publiée dans notre *Bulletin*, accompagnait la description sommaire donnée par notre vice-président le commandant du Broc. — *Le livre d'heures des Maubruny*, par M. l'abbé de Laugardière. Intéressante étude sur un missel du commencement du

xvie siècle. Parmi les familles citées, signalons les suivantes qui ont des attaches plus ou moins lointaines avec le Bourbonnais : d'*Anlezy, Destud d'Assay, de Gamaches, de Thianges*. Dans le Bulletin numismatique et sigillographique, signalons en particulier la matrice d'un sceau rond du xvie siècle, de 31 millimètres de diamètre ; appendice détruit, portant les armes de France couronnées et cette légende CHASTELLENYE . DE . ESNAY. Cette matrice du sceau de la châtellenie d'Ainay-le-Vieil est au musée de Bourges.

« *Revue des Questions historiques* (1906). – On y trouve des compte-rendus des *Czartoryski en Bourbonnais*, par Mme la marquise des Ligneris, et du *Mémoire de l'intendant Le Vayer sur la Généralité de Moulins*, par M. P. Flament.

« *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de La Creuse*, T. XV de la collection, IIe partie. — Antoine Thomas, *Testament de Louis de Brosse, seigneur de Boussac. d'Huriel*, etc., *31 août 1356, suivi d'un glossaire des mots et formes rares*. Le commentaire est écrit en orthographe simplifiée, ce qui, à mon avis, n'en rend pas la lecture plus facile. Au point de vue bourbonnais, il y a lieu de noter que Huriel se trouve écrit dans le texte du testament avec les formes *Hurec* et *Huret*. Le testateur, dit M. Thomas, fut tué moins de trois mois après le testament dont il publie le texte, à la désastreuse journée de Maupertuis, près de Poitiers (19 septembre 1356). M. Thomas termine ainsi, — je respecte son orthographe : « Son cors, déposé d'abord ches les Frères Mineurs « de Poitiers, fut finalemant inumé, conformémant à sa dernière vo- « lonté, dans l'église Saint-Martin d'Huriel ; une épitafe rédigée tar- « divemant, fut placée sur sa tombe ; mais sa tombe e l'épitaphe ont « depuis long tans disparu. » L'original de ce testament est depuis 1833 en la possession de M. Thomas. D'après la dernière phrase de l'article de cet auteur, il est visible qu'il n'a pas connu l'article de M. l'abbé Clément, paru dans les *Annales bourbonnaises*, sous ce titre : « *Tombeau et épitaphes des de Brosse dans la chapelle collégiale de* « *Saint-Martin, à Huriel* » (1), article qui raconte comment ont été sauvegardés de notables fragments du tombeau et des épitaphes ; ces dernières suffisamment conservées pour que le texte intégral ait pu en être reconstitué.

« *Le comté du Dognon en la Marche et ses seigneurs*, par le baron L. de Corbier. P. 635, note sur Louis de Froment, écuyer, seigneur du Saillant, baron de La Borde, époux de Marie du Murault, acquéreur de la seigneurie du Dognon, par adjudication au Châtelet de Paris, le 1er août 1620. Il mourut peu après, ne laissant qu'une fille, Jeanne de Froment, mariée quatre fois et qui apporta ses droits sur la terre de La Borne à son troisième mari, Jean d'Oiron, seigneur de Chargnat. Louis de Froment appartenait à une branche de la maison de Froment encore représentée en Bourbonnais et à laquelle appartient aussi notre confrère, M. Dorothée de Froment, membre correspondant de la Société. P. 637 et suivantes, nombreux renseignements généalogiques sur la maison de Foucault, qui n'est pas inconnue en Bourbonnais, notamment sur les Foucault de Saint-Germain-Beaupré comtes du Dognon. P. 692, mention de François Vidaud, Trésorier général de France en la généralité de Moulins. remplacé dans cette charge par Martial de Verthamon, le 27 avril 1593 (nobiliaire de l'abbé Nadaud, T. IV, p. 631 (III).

« *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris* (Ve sé-

(1) Voir Tome III, 1889.

rie, T. 75ᵉ, fascicules 5-6, 1906). A signaler un certain nombre de notes sur des découvertes archéologiques concernant principalement les époques préhistoriques. »

— M. l'abbé CLÉMENT fait ensuite passer plusieurs photographies de miniatures exécutées par Jean de Montluçon sur un manuscrit conservé à la bibliothèque de l'Arsenal et dont il a déjà entretenu la Société lors de la dernière séance. Il convient de rapprocher de cette communication l'article de M. le comte Durrieu dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, article noté par M. Tiersonnier dans son compte-rendu des publications.

— M. Tiersonnier signale un fragment de rétable en bois sculpté du XVIᵉ siècle, qui était conservé dans le bureau des architectes de la Cathédrale et qui vient d'être placé dans la chapelle des chanoines par les soins de notre confrère, M. Blondeau ; ce rétable, un peu abîmé, représente la mort de la Vierge. Ainsi se trouve justifié l'intérêt que M. Bertrand, conservateur du Musée, attache depuis longtemps à ce morceau de sculpture.

— M. l'abbé DESHOMMES envoie une note concernant Mariol (cant. de Cusset) et la levée de l'impôt sur cette paroisse en 1755-1758 (documents et commentaire intéressants au point de vue local).

— M. Tiersonnier donne une description critique de l'exemplaire récemment acheté par M. Durond, le sympathique bibliophile moulinois, des coutumes du pays et duché de Bourbonnais, imprimé à Lyon en 1510 pour Eustache Marion, libraire à Moulins. (Communication renvoyée à la Commission du *Bulletin*.)

— M. FOURNIER et M. l'abbé Clément prient la Société d'émettre un vœu relatif à la conservation de la fontaine de la place d'Allier dont M. l'abbé Berthoumieu a raconté les vicissitudes, dans le *Bulletin*, année 1903, p. 160 et suivantes, et qui se trouve aujourd'hui, comme plusieurs fois déjà au cours de son existence, menacée de destruction ou tout au moins de *modifications*. La Société adopte le vœu proposé par nos deux confrères.

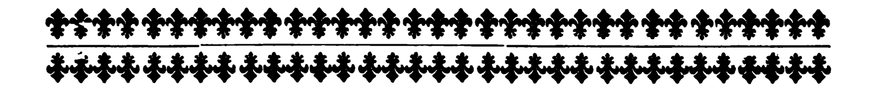
— M. L. GRÉGOIRE mentionne, aux fêtes de gymnastique de Clermont, la présence de costumes bourbonnais de la région de Gannat ; ces costumes sont reproduits dans le présent *Bulletin*.

— Est présenté comme membre titulaire M. Louis BOUTAL, propriétaire, 24, avenue Meunier, par MM. Tiersonnier, l'abbé Clément et Mᵐᵉ de Fradel.

— M. Ducros, présenté à la dernière séance, est admis en la même qualité.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 10.

P. F.



L'EXPOSITION

A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Des Portraits peints et dessinés du XIIIe au XVIIe siècle

— Avril-Juin 1907 —

NOTES BOURBONNAISES



L faut louer sans réserves l'administration de la Bibliothèque qui a organisé, dans son illustre maison, cette exposition infiniment curieuse. Elle procure ainsi un nouveau triomphe à nos vieux imagiers, et fait connaître au public un peu des éblouissantes richesses iconographiques de nos fonds nationaux. Les deux œuvres sont également méritantes.

On a grand plaisir à trouver cette exhibition où fut, il y a trois ans, l'annexe des enlumineurs, à l'exposition des primitifs français. Ce n'est pas que le « local » soit somptueux. Les deux salles qui y sont aménagées et auxquelles on accède par un escalier de meunier n'ajoutent aucun prestige matériel aux choses qu'elles abritent. Mais elles y ajoutent un prestige moral. C'est, en somme, pour nos miniaturistes et portraitistes vénérables, le lieu en quelque sorte historique de leur réhabilitation, ou, si l'on préfère, de leur révélation. Ils y sont « chez eux », — semble-t-il, — plus et mieux qu'en aucun autre endroit.

Ce local, ai-je dit, est divisé en deux salles qui suffisent fort bien à loger, en bel ordre clair et méthodique, les chefs-d'œuvre qu'elles abritent. Dans la première sont disposés les portraits peints, la seconde est réservée aux portraits dessinés.

C'est une exposition petite, aimablement et précieusement petite, ce qui est un mérite bien original par ce temps de déballages picturaux, gigantesques et assommants. Cependant l'*histoire du portrait par le portrait* s'y déroule, depuis le déjà haut Moyen-Age (XIIIe siècle),

jusqu'au temps de Louis XIV. Et quelles images admirables illustrent cette chronique ! Parce qu'elles ont été sévèrement choisies parmi celles dont la date de naissance était connue, ou, encore, pouvait être *serrée au plus près*, avec les meilleures certitudes, l'enseignement qu'elles fournissent est d'une rare solidité. Il est exquis, au surplus, venant des œuvres de tels maîtres si honnêtes, si sincères, spirituels avec tant de bonhomie, et réalistes avec une si parfaite ingénuité !...

Mais ces belles leçons, élégantes et suggestives, n'ont pas été mes seuls profits. Je n'ai pas fréquenté cette école seulement en vieil étudiant dilettante. Explorant, furetant, possédé de l'amour du gain, je l'ai visitée, surtout, en paysan bourbonnais très intéressé..., je veux dire très occupé des intérêts de sa terre natale. Et c'est à elle que j'apporte tout ce que j'ai découvert qui m'a paru lui convenir. On verra, par cette récolte, que notre province est en place brillante dans cette exposition, où, principalement, les emprunts faits aux épaves de la bibliothèque de nos ducs illustrent singulièrement ses vitrines.

I. — Par respect pour l'ordre chronologique, je désigne d'abord, parmi les manuscrits miniaturés, « *L'aiguillon d'amour divin* » (1), de S. Bonaventure, traduit en français par Simon de Courcy (n° 30 du catalogue de l'exposition). Une précieuse remarque, tracée au verso du premier feuillet, après la table, par le scribe J. Delacroix, qui transcrivit cette traduction, renseigne sur l'origine et donne la date de la confection de l'ouvrage : « Et apertient cedit livre à très haulte et poissant dame Marie, fille de très redoubté prince, Jehan, duc de Berry, filz de roy de France ; et le fist escripre, par grant diligence, frère Symon de Courcy, cordelier, confesseur de ladite dame. Si plaise à tous ceulz et celles, qui ce livre verront et liront, de prier Dieu pour yceulz dessus nommez, et que, en lisant dudit livre, puissent tellement y profiter que en Paradis, avec le doulz Jhesus et la glorieuse Vierge Marie, sa mère, puissent habiter. Amen, que Dieux l'ottroit. Et fut achevez, l'an mil CCCC et VI, le jour de la Penthecouste (2). »

Le frontispice de « *L'aiguillon d'amour divin* » est orné d'une belle miniature, malheureusement endommagée, qui montre Marie de Berry, accompagnée d'une autre dame, dont elle se distingue par une couronne d'orfèvrerie. Elle est représentée en adoration devant la Mère du Sauveur. On sait que cette princesse devint duchesse de Bourbonnais, – et très sage duchesse, — par son mariage, après 1410, avec Jean Ier, le perpétuel prisonnier des Anglais.

(1) Bibliothèque nationale. Cabinet des manuscrits français, 926.
(2) D'après le catalogue, pp. 19-20.

II. — La « *Défense de la conception immaculée de la Vierge* » (1), de Pierre Thomas, traduction française par Antoine de Lévis, comte de Villars (n° 47 du catalogue), est ornée, sur son feuillet initial, d'une miniature de présentation, où l'on voit encore une duchesse de Bourbon. Celle-ci n'est autre que Jeanne de France, femme de Jean II et sœur de Louis XI. Assise sur son siège recouvert d'une housse d'étoffe bleue tissée d'or, véritable trône que domine un dais solennel, drapé du même opulent brocart, elle reçoit la pieuse traduction, hommage d'Antoine de Lévis, à genoux devant elle. Divers personnages de sa suite, hommes et femmes, assistent à la remise du livre. Cette peinture s'amplifie d'un riche encadrement divisé en onze compartiments. Neuf contiennent des scènes empruntées à la vie de la Vierge. Une branche de fraisier chargée de ses fruits, et le blason de la duchesse, *parti de Bourbon et de France*, occupent les deux derniers.

En outre, ce volume garde, au verso du fol. A., la signature autographe de la dame de Bourbon, « Jehanne de France », en dessous de son « ex libris » ainsi libellé : « Ce livre est à Jehanne, fille et seur de Roys de France, duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne » (2). C'est l'occasion de rappeler que cette « fille et seur de roys de France » était une collectionneuse de livres, une bibliophile très avisée et très passionnée. Elle n'amassait pas les manuscrits par luxe et élégance de grande dame, elle les aimait pour eux-mêmes, s'occupait d'eux, les maniait volontiers, et prenait soin, en propriétaire prudente, de les marquer de sa signature, ainsi qu'en témoignent plusieurs.

III. — Voici l'exemplaire des « *Statuts de l'ordre de Saint-Michel* » (3) (n° 56 du catalogue), désigné par M. Paul Durrieu comme étant celui qui fut exécuté pour le roi Louis XI. La miniature qui le décore et où l'on voit Louis XI, précisément, tenant un chapitre de l'ordre, serait due à Jean Foucquet. Quoi qu'il en soit, M. Durrieu a exercé sa sagacité si informée sur les dignitaires de Saint-Michel figurés aux côtés du roi, et reconnaît plusieurs de ceux qui sont rangés à sa droite, en particulier, *Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, et le duc de Bourbon, Jean II* (4).

IV. – La miniature de frontispice d'un ouvrage mystique de Toussaint de Villeneuve, intitulé « *Le petit médicinal* » (5) (n° 67 du catalogue)

(1) Bibliothèque nationale. Cabinet des manuscrits-Français.

(2) D'après le catalogue, p. 29.

(3) Bibliothèque nationale. Manuscrits français, 19.819.

(4) *Gazette archéologique*, XIV (1889), p. 75 et pl. 15, mentionné d'après le catalogue.

(5) Bibliothèque nationale. Cabinet des manuscrits. Français 2.445.

logue), montre l'auteur, alors évêque de Cavaillon, offrant son livre au duc de Bourbon, Jean II.

Toussaint de Villeneuve, mitre en tête et paré d'une chape rouge, présente, humblement à genoux, son « médicinal » au duc qui est debout, coiffé d'un haut chaperon de couleur rouge, et vêtu d'une cape serrée à la ceinture par une courroie d'où pend une petite dague. Deux suivants se tiennent en arrière du prince et complètent la figuration de cette cérémonie de présentation qui se passe dans une élégante salle gothique, dont les arcades ogivales du fond s'ouvrent sur un paysage verdoyant. Enfin, la miniature est entourée d'une charmante bordure végétale qu'animent des oiseaux, et dans laquelle a trouvé place l'écusson bourbonien (seconde moitié du xve siècle).

V. — L' « *Epigrammatum libellus Pauli Senilis* » (1) (n° 68 du catalogue) possède également une miniature de présentation au même duc de Bourbon Jean II. On observe ses armoiries dans la partie inférieure de l'encadrement.

VI. — Les miniaturistes français de la seconde moitié du xve siècle n'ont, sans doute, pas laissé de spécimens plus beaux, plus splendides de leur savoir-faire que ceux qui enrichissent les « *Heures de Louis de Laval* » (2) (n° 65 du catalogue). On en peut juger par la grande peinture sur laquelle ce manuscrit est ouvert dans sa vitrine d'exposition, et où l'on voit le seigneur de Laval en adoration devant la sainte Vierge. Par la science et — surtout ! — le sentiment délicieux de sa composition, par l'exécution, à la fois large et précieuse, par l'opulence harmonieuse du coloris, cette peinture est vraiment un pur chef-d'œuvre.

Mais ce chef-d'œuvre décore des « Heures » dont l'origine est étrangère à notre province. Aussi, « le paysan bourbonnois », confiné dans son petit patriotisme de clocher, n'est-il ému qu'accessoirement par la beauté de ce manuscrit. Ce qui l'intéresse principalement en lui, c'est sa destinée, parce qu'il passa de la bibliothèque de son primitif propriétaire dans celle d'Anne de France. Une note de Jean Robertet, secrétaire du duc de Bourbon, inscrite au verso du 342e feuillet, explique comment s'accomplit la translation :

« Ces heures fist faire Loys de Laval, seigneur de Chastillon et de Comper, chevalier de l'ordre du roy et grant maistre des eaues et foretz de France, qui trespassa à Laval, le XXIe jour d'Aoust mil CCCCIIII^{xx} et IX, en l'aage de soixante-dix-huit ans. Et par son testament les donna à madame Anne de France, fille du roy Louis XIe de

(1) Bibliothèque nationale. Cabinet des manuscrits-Latin, 8.408.
(2) *Ibid.* Latin, 820.

ce nom, que Dieu absoille, et sœur du roy Charles VIIIe de ce nom, à présent regnant, duchesse de Bourbonnoys et d'Auvergne... et les luy a envoiées le conte de Laval, grant maistre d'ostel de France, nepveu et héritier dud. bon chevalier, seigneur de Chastillon-Robertet (1). »

Cette remarque précède un desssin, véritable « ex libris » de la duchesse Anne, où son blason, parti de Bourbon et de France, est accosté des initiales A. et P. et accompagné de deux chardons (2).

VII. — Le splendide exemplaire des « *Statuts de l'ordre de Saint-Michel* » qui figure sous le n° 74, n'est autre que la « copie de ces statuts, en *vidimus* ou expédition délivrée par le prévôt de Paris, à la date du 27 octobre 1493..., pour le roi Charles VIII (3). Ce manuscrit a conservé sa reliure d'origine, où des ornements d'orfèvrerie, — saint Michel terrassant le dragon, au centre, accompagné, sur les côtés, des coquilles du collier de l'ordre, — se détachent sur un fond de velours bleu. Mais ce n'est pas de leur vêtement que ces « statuts » tirent leur meilleur intérêt. Elles possèdent une fort belle miniature, attribuée à Jean Perréal, qui représente Charles VIII, auquel saint Michel apparaît. M. P. Durrieu, qui a le plus contribué à mettre cet ouvrage dans sa légitime lumière, a, en outre, identifié deux personnages figurés en compagnie du monarque. Il a particulièrement reconnu l'un de ces seigneurs qui serait Pierre de Beaujeu, beau-frère du roi, c'est-à-dire le duc de Bourbon, Pierre II.

VIII. — Une miniature de présentation, en tête de l'exemplaire de dédicace de « *La nef des dames vertueuses* » (4), de Symphorien Champier (n° 140 du catalogue), montre Anne de France accueillant l'hommage de son livre que lui fait le célèbre médecin lyonnais. Ce livre, de format in-4° et couvert d'une reliure au chiffre de Gaston d'Orléans, n'est pas manuscrit. C'est une impression de Lyon de 1503, sortie de l'atelier de Jacques Arnollet.

Cela dit, je reviens à la miniature qui, malgré son formalisme protocolaire, est intéressante, parce qu'elle nous montre notre duchesse dans son rôle de protectrice des écrivains, et d'amie des bonnes Lettres. Voilée de noir, sur une coiffe de « veloux cramoisi » parée d'un ample vêtement de brocart doublé d'hermine, qui recouvre une robe en étoffe bleue, « Madame de Bourbon », assistée de deux sui-

(1) D'après le catalogue, p. 39.
(2) *Ibid.*
(3) D'après le catalogue, p. 42.
(4) Bibliothèque nation. Département des imprimés. — Velins, 1172.

vantes, se tient debout. D'un geste courtois, elle tend la main vers Symphorien Champier, agenouillé à ses pieds, qui lui présente « *La nef des dames vertueuses* ». Ce Symphorien, très glorieux de son naturel, n'a pas manqué de faire peindre à ses côtés ses armes, qui sont : *d'azur, au chevron de sable, accompagné de 3 croisettes d'or, au chef cousu de gueules, chargé d'une étoile d'argent.* Enfin, le groupe est contenu dans un encadrement d'architecture qui porte, à gauche, l'écu de France, et à droite celui de Bourbon.

Cette peinture est en frontispice du titre dédicatoire : « Cy commence ung petit livre.... composé par Simphorien Champier, desdyé et envoyé à très noble, très vertueuse princesse Anne de France, dame et duchesse de Bourbon et d'Auvergne. »

IX. – La mention d'un volume des « *Commentaires de la guerre gallique* » (nº 89 du catalogue), dus à Albert Pigghe, de Campen, et exécutés en 1519, clôturera mes emprunts à la librairie enluminée de l'exposition. Ce volume est le second de l'ouvrage qui en compte trois. Le tome Iᵉʳ est au Musée britannique, le tome III se trouve à Chantilly. Mais ce tome II, que conserve la Bibliothèque nationale, est le plus précieux de la série, parce qu'il renferme les portraits de sept des compagnons d'armes du roi François Iᵉʳ, miniatures si parfaites que l'on a pu se demander s'il convenait de les attribuer à Jeannet Clouet ou à Jean Perréal. Bien que ces sept valeureux guerriers soient figurés sous des appellations de capitaines romains, on les peut reconnaître, grâce à la bonne précaution d'un scribe avisé du xvɪᵉ siècle, qui a ajouté la liste de leurs vrais noms. En ce qui nous concerne, cela permet de s'assurer que c'est bien « le mareschal [Jacques] de Chabannes, seigneur de La Palice » que le portraitiste des « commentaires... » a représenté au verso du feuillet 42.

X. – Parmi les portraits dessinés dont cette exposition nous montre un merveilleux ensemble, je glane d'abord celui d'Anne de France, exécuté aux crayons (1). Cette princesse est représentée en buste, le visage de trois quarts, à gauche. Elle est coiffée du chaperon dont la mode était venue, à la cour de Charles VIII, par l'exemple d'Anne de Bretagne. Cette coiffure ne l'avantage pas. A la vérité, le portrait est médiocre. On doit voir en lui une de ces répétitions purement commerciales, qui étaient d'usage courant dans les ateliers des portraitistes aux crayons du xvɪᵉ siècle. Par calques et autres procédés expéditifs, on y fabriquait à la douzaine les images des célébrités contemporaines. C'étaient les ateliers de photographes du temps. On

(1) Cabinet des estampes, à la Bibliothèque nationale.

s'explique aisément que les modèles originaux ne s'y multipliaient pas sans dommages. Les épreuves successives exécutées, le plus souvent, par de simples manœuvres, en déformaient de plus en plus les lignes. Et c'est bien ce qui est arrivé au « crayon » d'Anne de France. Dans ce visage alourdi, amolli, un peu vulgaire, on a peine à retrouver la maigre fille de Louis XI, anguleuse et virile, qui porta avec tant de distinction les chausses de son époux.

XI.— Il est difficile, vraiment, de souhaiter un portrait plus franc, plus vivant, d'une touche plus élégante et plus personnelle, que celui (1) qui est exposé sous le n° 173. C'est un portrait d'homme et assurément un original. Exécuté aux crayons, le buste simplement indiqué, comme il est fréquent, on le voit de trois quarts, à gauche. Le catalogue, circonspect et modeste, le donne, sans autre précision, comme étant de l'époque de Jean Clouet. On le pourrait hausser sans se hasarder trop, semble-t-il, jusqu'au vieux maître lui-même, tant il est suggestif et « prenant ».

Ce personnage de fière mine, aux traits fins, réguliers, sympathiques, au regard limpide et assuré, à la barbe en fleuve, onduleuse et légère, ce beau seigneur, coiffé d'une toque inclinée sur l'oreille, désinvolte et conquérante, est-il bien Jean Stuart, duc d'Albany ? Pouvons-nous saluer en lui, avec assurance, cet écossais francisé qui fut gouverneur du Bourbonnais, dès la réunion de notre province aux biens de la couronne ? L'excellent catalogue le croit, mais, toujours prudent, il ne l'affirme pas. La certitude n'est pas complète. Un point d'interrogation se dresse.... Je souhaite fort qu'il soit superflu. Il me plaît beaucoup de reconnaître en cet homme si séduisant, le premier représentant de l'autorité royale dans l'ex-duché, parce que l'identification admise, l'explication vient toute seule de la facilité singulière avec laquelle Moulins, capitale, accepta sa déchéance. Monsieur le gouverneur porte sur lui la clef du mystère : sa belle barbe et ses yeux vainqueurs avaient gagné de suite les sensibles moulinoises au nouvel ordre de choses.

Quoi qu'il en soit, le « crayon » de ce gentilhomme clôt la série des portraits intéressant le Bourbonnais, dans cette exposition délicieuse. Le défilé terminé, c'est le moment de donner des conclusions, comme l'on dit au Palais. Constatons donc que ces portraits sont dus, à peu près tous, aux miniaturistes de manuscrits du xv° siècle, et que les princes et les princesses de notre maison de Bourbon y sont constamment représentés. Les princesses surtout, et c'est par

(1) Cabinet des estampes, à la Bibliothèque nationale.

cette remarque que je veux finir. Elle remémore que les femmes de nos ducs du xve siècle, Marie de Berry, mais principalement Jeanne et Anne de France, furent justement honorées par les artistes et les écrivains, comme patronnes généreuses. Patronnes nullement désintéressées, d'ailleurs, qui recherchaient pour elles-mêmes et collectionnaient les belles miniatures et les beaux livres. Plusieurs de ceux que nous venons d'admirer proviennent de leurs librairies particulières, c'est-à-dire de la bibliothèque fameuse qu'elles avaient contribué à enrichir, soit à Moulins, soit à Chantelle, et qu'une confiscation sauvage, suivie d'autres vicissitudes, n'ont pas réussi à anéantir totalement. Ce sont des témoins qui prouvent, avec une rare élégance, le goût raffiné de ces grandes dames et ses heureux effets sur les œuvres de peinture du dernier siècle gothique. Ils permettent, avec une nouvelle certitude, de décerner aux trois duchesses le titre flatteur de protectrices et d'inspiratrices des peintres de leur temps.

Et il a suffi de quelques feuillets de velin intelligemment exposés, pour susciter cet hommage ! Ce qui prouve, une fois de plus, la réconfortante justesse du vieux proverbe : « Un bienfait n'est jamais perdu ! »

Roger DE QUIRIELLE.

ORIGINE JUIVE D'UN INTENDANT DU BOURBONNAIS

(D'après les « Dossiers bleus » à la Bibliothèque Nationale)

La famille Daquin ou d'Aquin est bien connue en Bourbonnais grâce au moins à deux de ses membres : 1° Antoine Daquin, premier médecin du Roi, Surintendant général des Bains, Eaux et Fontaines minérales et médicinales de France, mort à Vichy le 18 mai 1696, dans la maison de M. Douet, au bourg des Bains, inhumé dans l'église Saint-Blaise. 2° Antoine Daquin, chevalier, seigneur de Châteaurenard, qui fut intendant de la généralité de Moulins.

Beaucoup de généalogistes ont fait à la famille dont nous parlons ici la courtoisie de la rattacher à celle de saint Thomas d'Aquin, et nos Daquin ou d'Aquin acceptèrent très volontiers cette illustre autant que sainte consanguinité, voire ne firent nulle difficulté pour adop-

ter les armes de l'ancienne maison d'Aquino en Italie, lesquelles sont : *bandé de gueules et d'or, au chef d'azur chargé d'un lion léopardé d'or.* Sentant au surplus tout le respect qu'ils devaient avoir pour des armes aussi illustres, ils prirent pour supports deux lions d'or.

Si l'on en croit le recueil de preuves et de généalogies connu à la Bibliothèque Nationale sous le nom de *Dossiers bleus* (1), les Daquin qui nous occupent n'avaient rien à voir avec l'Ange de l'Ecole. Le premier auteur connu de cette famille est, d'après lesdits dossiers bleus qui affirment, il faut l'avouer, avec une cruelle précision, un certain juif nommé Mardochée, fripier à Carpentras. Excommunié, chassé par sa synagogue, il passa en Italie, se convertit au catholicisme, fut baptisé dans la ville d'Aquino et, ayant reçu le prénom de Philippe et pris le nom de d'Aquin, vint, dûment lavé par les eaux du baptême, après avoir fait peau neuve, se fixer à Marseille, puis à Paris où il enseigna la langue hébraïque.

Cité comme témoin au procès du maréchal d'Ancre, il y comparut sous le nom de Philippe d'Aquin, ci-devant juif. En 1629 il fit imprimer un dictionnaire hébreu. Son fils, Louis-Henri d'Aquin, cumula tout d'abord les fonctions de professeur d'hébreu, courtier en pierreries et docteur en médecine. Il eut le talent de se faire nommer, le 7 janvier 1631, médecin de la reine mère, puis le 15 novembre 1640, premier médecin de cette princesse. Le 15 août il se fit délivrer par l'honnête d'Hozier un brevet d'armoiries. Poussant toujours sa pointe, il est nommé médecin ordinaire du Roi, le 12 mars 1653 et enfin se fait anoblir, par lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye au mois de novembre 1669. C'étaient là des honoraires qui en valaient bien d'autres.

Louis-Henri d'Aquin avait épousé Claire Loppe, décédée en 1692. De cette union naquirent cinq fils : Antoine, auteur de la branche aînée ; Luc, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1678, puis de Fréjus en 1680, remplacé en 1698 par son neveu ; Georges et Louis d'Aquin, tous deux doyens de Saint-Thomas du Louvre ; enfin Pierre d'Aquin, auteur d'une branche cadette.

Antoine d'Aquin, l'aîné de ces cinq fils, marié à Paris, dans l'église paroissiale de Saint-Germain-l'Auxerrois, en 1656, à Marguerite Gayant, exerça les charges de premier médecin de la reine Marie-

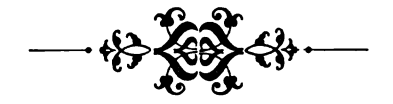
(1) Voir au Département des Manuscrits. Ce recueil est ainsi nommé parce que chacun des dossiers est enfermé sous une couverture bleue. Les dossiers rangés par ordre alphabétique et numérotés, sont aujourd'hui reliés en volumes.

Thérèse, puis de premier médecin du Roi (1672). En 1684, il y joignit celle d'intendant de la maison de madame la Dauphine. L'atavisme juif se serait-il révélé ? Toujours est-il qu'en 1693 il fut disgrâcié et destitué de ses charges. C'est lui le surintendant des Eaux minérales, etc... qui mourut en 1696 à Vichy, comme il a été dit plus haut. Il laissait, paraît-il, une énorme fortune grâce à laquelle il avait pu devenir un gros propriétaire terrien. N'était-il pas en effet à la fin de sa vie seigneur et comte de Jouy, de Châteaurenard, de Villeras et autres lieux.

Outre sa grosse fortune, il laissa trois fils : 1° Antoine d'Aquin, seigneur de Châteaurenard, né en 1657, conseiller au Parlement de Paris en 1679, Intendant de Moulins en 1688, Président au Grand Conseil en 1694, destitué la même année, maintenu dans sa noblesse le 23 août 1699 par arrêt des commissaires généraux, mort en 1735 ayant eu cinq fils trépassés sans postérité. 2° Joseph d'Aquin, comte de Jouy, chevalier de Saint-Lazare en 1686, mort sans enfants en 1737 après s'être ruiné. 3° Louis d'Aquin, né en 1667, évêque de Fréjus, après son oncle, en 1697, transféré au siège de Séez l'année suivante, mort en 1710.

Pierre d'Aquin, qui forma la branche cadette (voir plus haut), fut médecin ordinaire du Roi. Il eut un fils, Antoine-Benoît d'Aquin, directeur des postes à Rochefort, marié à Saintes, en 1739, à Marie Feuilleteau, fille d'un marchand de cette ville. Je ne suivrai pas plus loin la filiation des d'Aquin car rien ne les rattache plus au Bourbonnais ; mais, pour finir, constatons que sous l'ancien régime les bons juifs arrivaient parfois à faire leur petit bonhomme de chemin, si l'on en croit les *Dossiers bleus*, seulement il leur fallait faire peau neuve et mettre un faux nez. C'était là une bien dure extrémité pour des membres de la « première aristocratie du monde » !!

Philippe TIERSONNIER.



Évocation de Costumes bourbonnais

(RÉGION DE GANNAT)



A l'occasion de la trente-troisième fête fédérale de gymnastique, qui eut lieu le mois dernier, à Clermont-Ferrand, la *Gannatoise*, sur l'heureuse initiative de M. J. Thomas, avait envoyé quatre joueurs de vielle et de musette pour accompagner un ballet : *Le mariage bourbonnais*, et s'était rendue dans cette ville.

Pour habiller ces musiciens, M. Thomas avait eu l'idée originale de prendre d'anciens vêtements de paysans de la région. La revue *l'Illustration* a bien voulu nous confier, pour le reproduire dans notre *Bulletin*, un cliché représentant deux vielleux et deux cornemuseux de cette Société dans leurs pittoresques costumes.

Les deux vielleux, armés de leurs bonnes vielles de Jenzat, ont

le pantalon large et court, la petite veste brune à grands revers, le haut gilet de couleurs, la chemise à col pointu grimpant au delà des oreilles et la cravate à triple tour, ainsi que le chapeau rond de nos vieux paysans.

Les deux joueurs de musette avec leurs guêtres de toile blanche à boutons de nacre, leurs culottes courtes et leurs chapeaux (hauts de forme) enrubannés, portent un costume plus auvergnat que bourbonnais ; ils sont bien de cette région que l'on dénommait, sous l'ancien régime, en style administratif, pays détachés d'Auvergne.

Un point à noter tout spécialement, c'est la parfaite authenticité des costumes portés par les musiciens de *la Gannatoise*. Le *Journal de Gannat*, dans son numéro du 1er juin 1907, donne à ce sujet des certificats d'origine que nous nous empressons de reproduire.

1re *Vielle*. — Le costume de Simoni FAYOLLET provenait : le pantalon et la veste de Jean Bergougnon, né à Saint-Quentin, près Ebreuil, le gilet de Antoine-Martin Douillat, grand-père de M. Roussel-Pays, habitant faubourg des Chevariers, à Gannat. Ces costumes étaient portés de 1816 à 1827.

2e *Vielle*. — Le costume Martin COURT. Nous ne connaissons pas l'origine du pantalon et de la veste (en 1er droguet) ; mais par leur coupe ils sont au moins de la même époque que les précédents. Quant au gilet, en drap de Gênes, il appartenait au père de Gilbert Paradis-Gros, dit Bey, né à Neuvialle, près Gannat, décédé en 1872 à l'âge de 89 ans.

Les chapeaux dits à bateau sont les vrais types du chapeau Bourbonnais, celui du marié est la dernière relique de la chapellerie Fontlupt, de Gannat.

1re *Musette*. — Le costume de SIMONIN (Vigneron), était l'habit de noce de Louis Coutière, tonnelier, fabricant de van tournant et joueur de musette, né à Sussat, canton d'Ebreuil, décédé en 1889 à l'âge de 81 ans. Ces vêtements ont été conservés par la famille Prophète-Giron, habitant faubourg des Chevariers, à Gannat.

Ils sont en serge bleu de Roi.

2e *Musette*. — Le costume de Joseph BRETET provenait de son grand-père Nodière, décédé en 1876 à l'âge de 82 ans ; ces vêtements sont en drap jaune clair achetés chez M. Berger, grand-père de M. Delarue, autrefois marchand drapier place Sainte-Croix, à Gannat. Le gilet était de Nicolas Bœuf son arrière grand père, né en 1785 Quant aux guêtres des deux joueurs de musette, elles appartenaient à Gabriel Bœuf, dit le Dragon, qui avait fait toutes les campagnes du 1er Empire. Il est décédé à Gannat en 1846.

Les chapeaux hauts de forme, ayant appartenu également à des Gannatois, étaient de 1815.

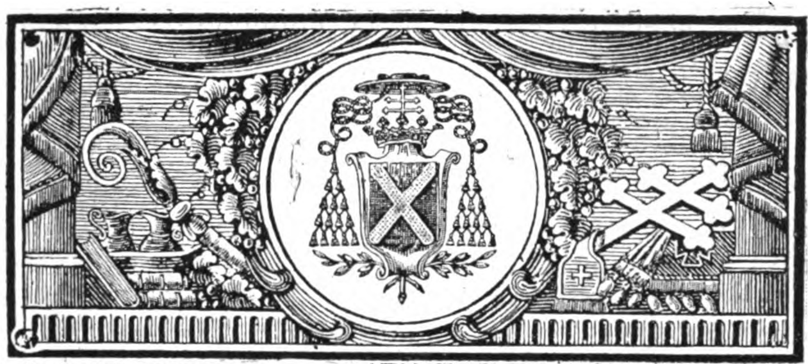
L'ensemble des costumes des gymnastes, faucheurs, rateleuses, bergers et bergères, qui rappelaient nos costumes anciens ainsi que ceux du marié et de la mariée, sont dus au bon goût du directeur de la Société, M. Thomas.

Souhaitons que ces curieux costumes soient précieusement conservés et qu'un jour ils entrent au Musée départemental dans une section à créer, celle des tissus et vêtements anciens.

Louis GRÉGOIRE.







Mgr des Gallois de la Tour

Armorial Episcopal
du
Diocèse de Moulins
DE 1801 A 1907



L'*Armorial du Bourbonnais* (1) rédigé par M. le comte de Soultrait renferme, dans ses deux éditions, la description des armoiries des deux premiers prélats qui gouvernèrent le diocèse de Moulins. Il semble, à ce point de vue, que la publication d'un **supplément** au chapitre du « CLERGÉ » s'impose aujourd'hui.

De plus l'étude héraldique du regretté archéologue a besoin encore d'être *complétée* sous un autre rapport.

En effet, M. de Soultrait ne s'est occupé que des armoiries des évêques du siège de Moulins. Or notre diocèse a donné, depuis le Concordat, aux évêchés de France un certain nombre de Pontifes dont les blasons n'ont été jusqu'à nos jours l'objet d'aucune description particulière.

C'est pourquoi nous nous proposons de faire connaître ici : 1° les armes des évêques qui, de 1823 à 1907, ont occupé le siège de Moulins ; 2° celles des prélats bourbonnais ou venus du Bourbonnais qui, depuis 1801, ont été nommés à divers évêchés de France.

(1) La lettre ornée représente les armes de Moulins timbrées des attributs de l'épiscopat.

I

LES ÉVÊQUES DE MOULINS

Nous ne ferons pas figurer à cette place Mgr des Gallois de la Tour nommé par le roi, en 1788, à l'évêché projeté de Moulins, parce que ce siège ne fut pas canoniquement érigé par suite du bouleversement révolutionnaire. Mgr des Gallois de la Tour ne put mener à bonne fin ses démarches en vue de l'érection. On trouvera ce prélat parmi ceux que notre Bourbonnais eut l'honneur de fournir aux sièges voisins.

Mgr DUVALK DE DAMPIERRE (Charles-Antoine Henri)

Evêque de Clermont (1802-1833).

Nous commençons notre liste par inscrire le nom de cet évêque parce que, de 1802 à 1823, date de l'érection définitive du diocèse de Moulins, le département de l'Allier réuni à celui du Puy-de-Dôme, fut placé sous la juridiction épiscopale de Mgr Charles-Antoine-Henri Duvalk de Dampierre.

L'évêque de Clermont naquit au château de Hans, près Sainte-Ménehould (Marne), le 18 août 1746. Au Concordat il fut nommé à l'évêché de Clermont ; reçut l'institution canonique le 14 avril 1802 ; fut sacré aux Carmes, à Paris, le 2 mai 1802, et prit possession de son siège le 20 juin. Il fut créé baron le 28 janvier 1809, et décéda à Clermont le 8 juin 1833.



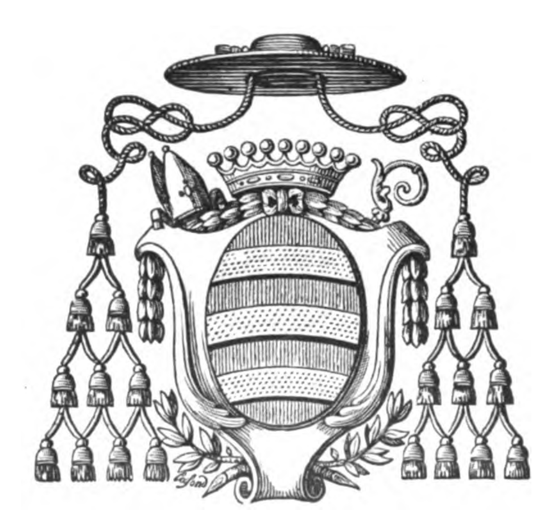
Armes. — Sous l'Empire, les 3 initiales C. D. D. figurèrent sur l'écu jusqu'en 1808 (1) ; à cette époque : *de gueules à la licorne d'argent, au*

(1) On sait que les évêques nommés au moment du Concordat ne portèrent pas d'armoiries qui demeuraient prohibées par la loi révolutionnaire du

franc-quartier des barons-évêques. — Sous la Restauration : *Ecartelé: d'azur à la fasce d'argent chargée de 3 croix pattées de sable, et d'hermine plain ; sur le tout de gueules à la tête de licorne d'argent.*

I. — Mgr de PONS (Antoine de La Grange)
(1823-1849).

Il est le premier évêque de Moulins dont le siège fut érigé canoniquement le 16 octobre 1822, en vertu du Concordat de 1817. Ce prélat naquit à Riom, le 29 mars 1759 ; il fut vicaire général de Clermont, puis nommé à l'évêché de Moulins en février 1823. Sacré à Paris, dans la chapelle des Carmes, par Mgr de Quélen, le 13 juillet suivant, il prit possession de son siège par procureur, le 29 juillet, et fut intronisé le 5 septembre de la même année. Il mourut le 23 septembre 1849 et son corps fut déposé dans les caveaux de la Cathédrale de Moulins.



Armes. — *De gueules, à trois fasces d'or* (1).

19 juin 1790. Celles-ci ne furent rétablies que par le sénatus-consulte du 11 mars 1808. Avant cette date, les prélats français remplacèrent leurs armes par les initiales de leurs noms et prénoms inscrites sur leur écusson en lettres majuscules anglaises entrelacées.

(1) M. le comte de Saint-Saud, dans son savant *Armorial des prélats français au XIX[e] siècle* (Paris, Daragon, 1906), s'étonne que les armes du prélat se rencontrent parfois, *écartelé : de gueules à 3 fasces d'or et d'azur au chevron d'or accompagné de 3 pommes du même.* M. Bouillet attribue ces armoiries à

II. — Mgr de DREUX-BRÉZÉ (Pierre-Simon-Louis-Marie) (1849-1893).

Mgr Pierre-Simon-Louis-Marie de Dreux-Brézé naquit à Brézé, (Maine-et-Loire), le 2 juin 1811. Il entra dans les ordres, prit son doctorat en théologie, à Rome, au Collège Romain, et il devint le condisciple de Léon XIII. Ordonné prêtre en 1835, il revint à Paris ou Mgr de Quélen le nomma vicaire général de ce diocèse. Sur la proposition de M. de Falloux, il fut nommé, par le prince-président, à l'évêché de Moulins, le 28 octobre 1849, préconisé par le Souverain Pontife le 7 janvier 1850 ; il prit possession de son siège par procureur le 25 mars, et fut sacré à Paris, dans l'église métropolitaine, le 14 avril de la même année. Il mourut à Moulins le 5 janvier 1893. Il était prélat de la maison du Pape et assistant au trône pontifical. Il fut inhumé dans la Cathédrale de Moulins, aux pieds de la statue de saint Pierre.



Armes. — *D'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'un soleil du second émail.*

Sceau. — Sceau orbiculaire au centre duquel saint Pierre, patron de l'évêque, le présente à la sainte Vierge assise sur un trône et portant sur ses genoux l'Enfant-Jésus qui bénit le prélat. Sous l'arcade centrale le Sacré Cœur se dégage d'une couronne d'épines ; au bas l'écusson de famille de Mgr de Dreux-Brézé coupe la légende écrite en capitales gothiques : SIGILLUM PETRI EPISCOP. MOLINEN.

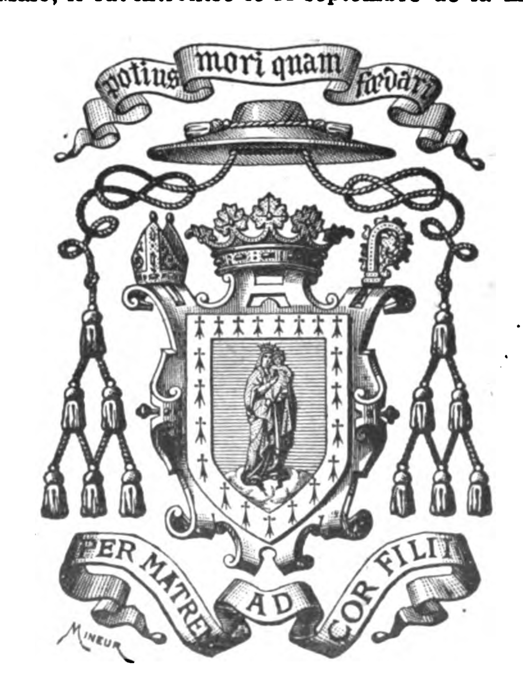
la famille de Pons de la Grange à laquelle appartenait en effet l'évêque de Moulins. M. Lainé, qui donne à cette famille les mêmes armoiries, fait observer que l'écu porté par Mgr de Pons était spécial à une des branches, qui comptait le prélat parmi ses membres.



III. — Mgr DUBOURG (Auguste-René-Marie) (1893-1906).

Mgr Auguste-René-Marie Dubourg naquit à Loguivy-Plougras (Côtes-du-Nord), le 1er octobre 1842. Prêtre en 1866, successivement professeur à Tréguier, secrétaire de l'évêché de Saint-Brieuc, vicaire général (1882), vicaire capitulaire (1888), il fut préconisé évêque de Moulins, le 14 janvier 1893 et sacré à Saint-Brieuc le 16 avril suivant.

Transféré le 15 août 1906 au siège archiépiscopal de Rennes, Dol, Saint-Malo, il fut intronisé le 11 septembre de la même année.

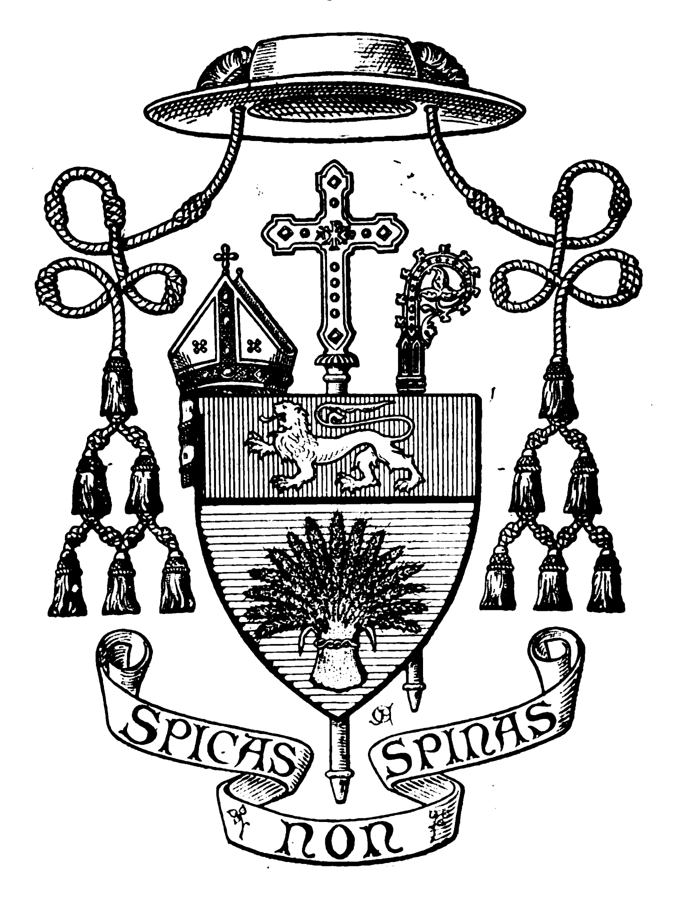


Armes. — *D'azur, à la Vierge Mère dite du Sacré-Cœur, couronnée d'or, tenant un cœur de gueules dans sa main senestre, terrassant un serpent de sable et posée sur une nuée d'argent ; à la bordure d'hermine de 21 mouchetures*, en souvenir de la Bretagne.

Devises. — *Potius mori quam fœdari.*
Per Matrem ad cor Filii.

IV. — Mgr LOBBEDEY (Emile-Louis-Cornil) (1906).

Mgr Emile-Louis-Cornil Lobbedey est né à Bergues (Nord), le 29 février 1856. Il a été ordonné prêtre le 10 août 1878, vicaire général de Cambrai le 28 juin 1897, sacré le 26 août 1906 dans la Cathédrale de Cambrai, comme évêque de Moulins, par Mgr Monnier, assisté de NN. SS. Williez et Meunier. Il avait pris possession, par procuration, le 23 août et fut intronisé le 11 septembre suivant.



Armes. — *D'azur, à la gerbe d'or, liée d'épines au naturel; au chef cousu de gueules chargé d'un lion léopardé d'argent.*

Sa Grandeur explique que le lion est celui de Bergues et de Flandre, et que la gerbe qu'il apporte au *Moulin* ne donnera que de la bonne farine entendue dans le sens de la doctrine.

Devise. — *Spicas, non spinas* (saint Augustin); *des épis, et non des épines.* — Commentant ce texte, le prélat a déclaré gracieusement qu'il n'offre que des épis et se réserve pour lui les épines.

II

ÉVÊQUES DONNÉS AUX AUTRES DIOCÈSES

Comme nous prenons pour point de départ de cette étude le Concordat de 1801, nous ne décrirons pas ici les armoiries des prélats originaires de la vieille terre bourbonnaise qui, avant la Révolution de 1789, montèrent sur des sièges épiscopaux de France (1).

(1) Les maisons les plus considérables du Bourbonnais donnèrent, sous l'ancien Régime, aux divers évêchés de France de nombreux titulaires.

Pour commencer par la plus illustre, celle des Bourbon, qui a fourni à notre province ses ducs et d'où sont descendues les diverses branches des Bourbons de France et nos rois, nous trouvons, par ordre chronologique :

Dans la branche de NOS DUCS : *Jean*, dit bâtard de Bourbon, abbé de Cluny, *évêque du Puy*, archevêque de Lyon, mort le 2 décembre 1485, fils naturel de Jean Ier ; — *Charles II*, cardinal en 1476, un instant duc de Bourbon, évêque de Clermont, archevêque de Lyon, mort en 1488, fils de Charles Ier et d'Agnès de Bourgogne ; — *Louis*, son frère, l'évêque de Liège, auteur de la branche de Bourbon-Busset, assassiné à Werz, le 30 août 1482 ; — *Renaud*, fils naturel du duc Charles Ier, évêque de Laon, archevêque de Narbonne en 1472, mort en 1483 ; — *Charles*, fils naturel de Renaud, évêque de Clermont, mort le 22 février 1504 ; — *Hector*, fils naturel du duc Jean II, évêque de Lavaur, puis archevêque de Toulouse en 1492, mort sur la fin de 1502.

Dans la branche des comtes et des ducs de VENDOME : *Louis*, fils naturel légitimé de Jean II, qui devint évêque d'Avranches en 1485 et mourut à Tours le 21 octobre 1510 ; — *Louis*, cardinal de Bourbon, né, le 2 janvier 1493, de François et de Marie de Luxembourg, il fut évêque de Laon et du Mans, archevêque de Sens, et mourut à Paris le 11 mars 1556 ; — *Charles II*, né en 1523, de Charles et de Françoise d'Alençon, cardinal, évêque de Beauvais, archevêque de Rouen, légat d'Avignon, reconnu comme roi de France par les ligueurs, sous le nom de Charles X, et mourut le 9 mai 1590 ; — son neveu, Charles III, fils de Louis Ier de Bourbon et de Eléonore de Roze, aussi cardinal, coadjuteur de son oncle à l'archevêché de Rouen ; le 1er août 1582, archevêque de Rouen, cardinal le 12 décembre 1582 ; né en 1562, mort le 30 juillet

Mgr des GALLOIS DE LA TOUR
(Etienne Jean-Baptiste-Louis)

Nommé à l'évêché de Moulins : — archevêque de Bourges (1819-1820).

Ce prélat distingué, issu d'une illustre famille bourbonnaise des environs de La Palisse, naquit à Aix où résidait son frère, premier président du parlement d'Aix et intendant de Provence, le 2 juin 1750 ; il fut vicaire général du diocèse d'Autun, au district de Moulins, et doyen du chapitre de la collégiale de cette ville.

Nommé en 1788 à l'évêché que les autorités religieuses et civiles voulaient ériger à Moulins, il ne put être sacré par suite de son refus de prestation de serment à la constitution civile du clergé. Il émigra en Italie, où il devint aumônier de Mesdames de France, puis en 1799, en Angleterre, d'où il revint avec Louis XVIII qui le nomma, en 1817, archevêque de Bourges. Il fut sacré seulement le 26 septembre 1819 dans la chapelle des Carmélites de Paris, par Mgr de Bernis.

1594 ; — *Louis*, duc de Vendôme, né à Paris en 1612 et mort à Aix le 6 août 1667 ; il avait été marié en 1651 à Louise Mancini ; devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique et fut fait cardinal le 7 mars 1667.

Dans la branche de **Navarre** : Charles, fils naturel d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, fut successivement évêque de Lectoure et de Soissons (1590), archevêque de Rouen (1594) ; il mourut en juin 1610.

Dans la branche d'**Orléans** : Charles de Saint-Albin, fils naturel de Philippe II d'Orléans, légitimé en 1706, évêque de Laon en 1722, puis archevèque de Cambrai en 1723, qui mourut à Paris le 9 mars 1764.

Jacques de la Roche-sur-Yon, fils naturel de Charles de Bourbon, devint évêque de Langres (1562-1565).

Nous ne parlerons pas ici des Bourbons d'Espagne descendants pourtant eux aussi de nos vieux ducs.

— La famille de Beaucaire de Peguillon donna un de ses membres, François, au siège de Metz (1560-1568).

— Les Chouvigny de Blot comptèrent parmi leurs membres un évêque de Lombez au XVIIIe siècle.

— Antoine de Chabannes, frère du fameux maréchal de la Palisse, fut évêque du **Puy** de 1514 à septembre 1535.

— Durand de Saint-Pourçain, le célèbre liturgiste, fut évêque du **Puy** (1318-1326).

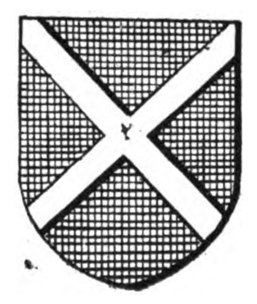
— François de Fontanges, né au château de la Fauconnière, près Gannat, devint évêque de Nancy, archevêque de Bourges, puis de Toulouse, et enfin placé après le Concordat sur le siège d'Autun avec le titre personnel d'archevêque ; il y mourut en 1806.

— Les de la Brosse-Morlaix ont fourni à l'archevêché de Vienne, Jean homme de sainte vie (dit Jean Mégret, cité par M. le commandant du Broc de Segange), qui, persécuté par les hérétiques en 1560, se démit de son évêché.

— Jean-Jacques d'Obeil devint évêque d'Orange (1682-1695).

— Les Roussel de Tilly donnèrent en 1756, au siège d'Orange, François, fils de Jean-Baptiste Roussel, conseiller au siège présidial de Moulins (1694-1724), et de Marie de Launay, etc...





Armes. — *De sable, au sautoir d'or.*

Mgr LE GROING DE LA ROMAGÈRE (Mathias)

Evêque de Saint-Brieuc (1819-1841).

Né au château de la Romagère, près Saint-Sauvier (Allier), le 5 décembre 1756, il fut vicaire général de Châlons-sur-Marne, avant la Révolution. Confesseur de la Foi sur les pontons de Rochefort, il devint vicaire général de Bourges, puis chanoine titulaire de Clermont. En 1817, il fut nommé à l'évêché de Saint-Brieuc et sacré le 17 octobre 1819, dans la chapelle des Carmélites de Paris, par Mgr de Clermont-Tonnerre, alors archevêque de Toulouse. Il mourut à Saint-Brieuc le 19 février 1841.



Armes. — *D'argent, à trois têtes de lion arrachées de gueules, couronnées d'or* (1).

Devise. — *Aper, non asper.*

(1) M. de Saint-Saud indique encore, dans l'écusson qu'il reproduit et dans son texte, un croissant d'azur en abime, en s'appuyant sur l'autorité de certains généalogistes. M. de Soultrait avait déjà remarqué que la branche

Mgr de LA TOUR D'AUVERGNE LAURAGAIS (Charles-Amable)

Archevêque de Bourges (1861-1879).

Ce prélat naquit à Moulins (1) le 6 décembre 1826 et il eut pour parrain son oncle l'évêque d'Arras ; il fut auditeur de Rote en 1855 et donné en 1861, à Mgr Menjaud, archevêque de Bourges, comme coadjuteur, et sacré à Rome, à Saint-Louis des Français, par le cardinal de Villecourt, le 1er août, avec le titre d'archevêque titulaire de Colosses. Il succéda à Mgr Menjaud le 10 décembre suivant ; mourut à l'archevêché de Bourges le 11 septembre 1879 et fut inhumé dans la cathédrale.



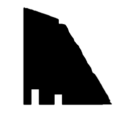
Armes. — *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur semé de fleurs de lys d'or*, qui est de France ancien ; *à la tour d'argent*, qui est de la Tour ; *aux 2 et 3 de gueules ; à la croix vidée, cléchée et pommetée d'or*, qui est de Toulouse ; *sur le tout d'or au gonfanon de gueules frangé de sinople*, qui est d'Auvergne.

Devise. — *Deus mea turris.*

des seigneurs de la Motte-au-Groing brisait son blason d'un croissant de sable en abime et que celle des seigneurs de Saint-Sauvier, à laquelle appartenait le prélat, posait de même un croissant d'azur. Mais Mgr Le Groing avait repris les armes pleines de sa famille, puisque M. de Saint-Saud fait lui-même observer qu'on ne trouve pas le croissant sur les sceaux de l'évêque de Saint-Brieuc.

(1) Son acte de naissance est ainsi libellé dans les registres de l'état civil de la mairie de Moulins, n° 470, du 7 décembre 1820. « Acte de naissance de Charles-Amable de Latour d'Auvergne Lauragais, né hier matin heure d'une, chez Mme la comtesse des Roys, rue de Paris, fils légitime de M. le comte Charles de Latour d'Auvergne Lauragais, capitaine au corps royal d'Etat major, officier de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, et de Mme Laurence-Marie-Louise-Félicité de Chauvigny de Blot.

« Premier témoin : M. l'abbé Gilbert de Chauvigny de Blot, aumônier du



Mgr CROIZIER (Jean-François)

Evêque de Rodez (1842-1855).

Né à Billom (Auvergne), le 2 novembre 1787. Il vint à Moulins en qualité de vicaire général de Mgr de Pons.

Nommé à l'évêché de Rodez, par ordonnance du 22 février 1842, institué le 23 mai et mis en possession par procureur le 25 du même mois, il fut sacré dans la cathédrale de Moulins le 25 juillet 1842 (1), et fit son entrée à Rodez le 5 avril. Il y mourut le 5 avril 1855.





Armes. — *d'azur, à la croix d'or cantonnée de quatre croisettes du même* (2).

Devise. — *In cruce salus, in cruce vita.*

roy. Second témoin : M. Edme-Philippe de la Seigne, marquis de Saint-George, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, adjoint de cette mairie, tous les deux majeurs et domiciliés en cette ville, sur la déclaration à moi faite par M. Jean-Baptiste Prieur, docteur en chirurgie. Constaté suivant la loi par moi, Georges-Nicolas Ripoud, officier public de l'état-civil délégué. — Signé : Prieur, Ripoud, de Chauvigny de Blot, aumônier du roy, le mis de Saint-George. »

(1) Cfr. : *Sacre de Mgr Croizier, évêque de Rodez, dans l'église Cathédrale, à Moulins, 25 juillet 1842.* Moulins, imprimerie de P.-A. Desrosiers, 1842.

(2) Nous donnons à la suite de sa biographie les armoiries qui figurent sur la plaquette de son sacre, et que nous a obligeamment communiquées — avec le second cliché qui l'avoisine — l'imprimerie Et. Auclaire successeu de la maison Desrosiers. On remarque sur ce second cliché le casque de chevalerie et la couronne comtale dont les graveurs de l'époque dotèrent si arbitrairement les évêques du XIXe siècle.

Mgr GUEULETTE (François-Nicolas)

Evêque de Valence (1865-1875).

Né à Moulins le 8 janvier 1808, ordonné prêtre le 4 décembre 1830, l'abbé Gueulette fut vicaire à Cusset (1830-1832), à la Cathédrale (1833) ; devint secrétaire de l'évêché (1834), chanoine titulaire de la Cathédrale, puis curé et archiprêtre (1846).

Nommé à l'évêché de Valence par décret du 9 décembre 1864, préconisé dans le consistoire du 27 mars 1865, il fut sacré à Paris, dans la chapelle des Jésuites de la rue de Sèvres, le 7 mai 1865, par Mgr Lyonnet, son prédécesseur. Démissionnaire en janvier 1875. Chanoine évêque de Saint-Denis en 1877. Il se retira à l'abbaye de l'île de Lérins (Alpes-Maritimes), où il mourut le 18 mars 1891. Il était chevalier de la Légion d'honneur.



Armes. — *D'or, au dextrochère de carnation sortant d'une nuée d'azur mouvant de l'angle senestre de la pointe, tenant une branche de muflier* (vulgo, GUEULETTE de lion) *de gueules, tigée et boutonnée de sinople.*

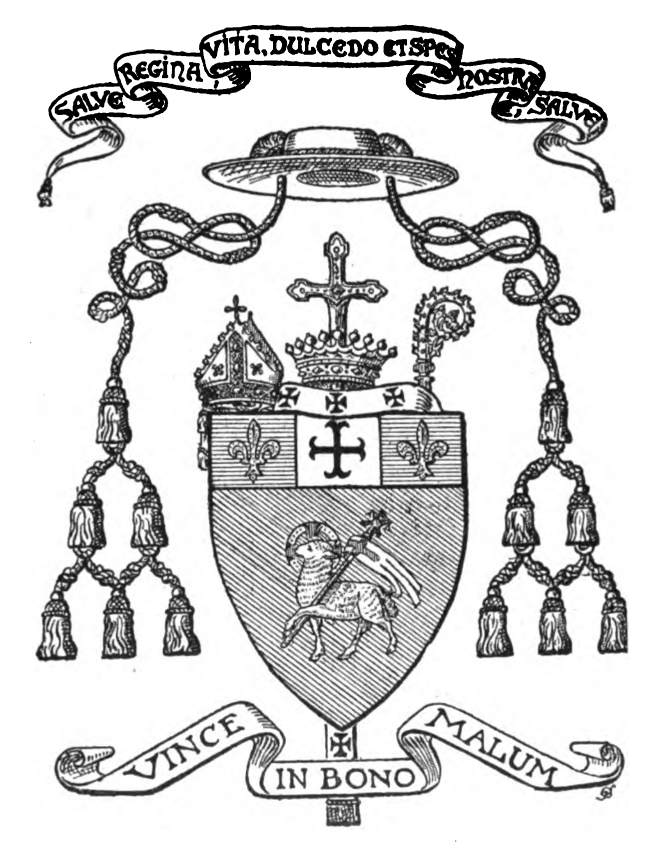
Devise. — *Os patet ad vos in Christo* (2 Cor. VI, 11).

Mgr BOUTRY (Thomas-François)

Evêque du Puy (1907).

Né à Neuvy-lès-Moulins, le 31 octobre 1845, élève du Séminaire français, prêtre le 18 septembre 1869, vicaire de Chantelle (15 novembre 1869-1871) ; puis chapelain de Saint-Louis des Français (1er juillet 1871) ; aumônier de l'hôpital de Vichy (1872); préfet des études de

l'Institution du Sacré-Cœur, à Moulins (15 septembre 1883) ; chanoine théologal de la Cathédrale (1884); vicaire général du diocèse de Moulins (3 août 1893) ; M. l'abbé Boutry a été nommé par le Saint-Siège, évêque du Puy, en mai 1907, en remplacement de Mgr Guillois, démissionnaire, et sacré, dans la Cathédrale de Moulins, le



24 juin, par Mgr Lobbedey, évêque de Moulins, assisté de NN. SS. Bougouin et de Ligonnès, évêque de Périgueux et de Rodez. Il a été intronisé au Puy, le 9 juillet 1907.

Armes. — *De sinople, à l'Agneau pascal d'argent, au nimbe crucifère d'or et de gueules, portant l'étendard d'argent à la croix latine de gueules et à la hampe d'or sommée du chrisme complet du même ; au chef tiercé en pal au 1 et 3 d'azur à la fleur de lys d'or, et au 2, d'argent à la croix ancrée de sable* (qui est emprunté aux armes de Moulins).

Devises. — En haut : *Salve Regina, vita, dulcedo et spes nostra, salve,* qui est le commencement du *Salve,* attribué à saint Bernard et composé par Adhémar de Monteil, l'évêque vaillant et illustre du Puy, un des chefs de la première croisade ; — et plus personnellement : VINCE IN BONO MALUM, *vaincre le mal par le bien,* ce qui est une des caractéristiques du zèle tout apostolique du nouveau Prélat et explique le choix de l'Agneau pascal de ses armes (1).



Sceau. — Orbiculaire ; offrant sur un fond qui rappelle les armoiries de Moulins, le prélat agenouillé et présenté par son patron saint Thomas, apôtre, à Notre-Dame du Puy, l'antique Madone posée sur un piédestal aux armes de la capitale du Velay. En exergue, et séparée par les armoiries de l'évêque, on lit en capitales gothiques la légende : *Sigillum Thomæ episcopi Aniciensis.*

Abbé Joseph CLÉMENT.

(1) On remarque autour de l'écu qui porte les armes, le sacré *pallium* dont les évêques du Puy sont honorés, depuis 1051, par un spécial privilège accordé à ce siège par le Pape Léon IX.

Quant à l'*épée* posée en pal, la lame, la garde et le pommeau issant de la *couronne comtale* qui décore les armoiries des évêques du Puy, sa présence s'explique par ce fait que ceux-ci étaient comtes du Velay et spécialement seigneurs du Puy, en paréage avec le roi, ce qui leur donnait des pouvoirs civils et militaires et les constituait les défenseurs de la cité. L'épée et la couronne qui symbolisent cette puissance séculière et rappellent le rôle bienfaisant joué par les évêques en faveur des populations du Velay se trouvent, au XIIIe et au XIVe siècle, dans le sceau de l'officialité du Puy et, au XIVe siècle, dans celui de la cour commune. Les évêques de ce siège les ont conservées très régulièrement depuis le XVIe siècle comme souvenir de leurs attributions passées et d'un pouvoir qui les mettait à même d'être utiles au peuple et aux seigneurs de leur diocèse et au point de vue spirituel et au point de vue même temporel.

Appelé par la confiance du Prélat à dessiner ses armoiries et son sceau, nous devions ces explications à ceux qui pourraient s'étonner d'y trouver des emblèmes héraldiquement peu communs.





LES ARMOIRIES DUCALES DE BOURBON

ET LES PRINCES DE SAN FAUSTINO

En feuilletant le numéro de novembre 1906 de la « *Rivista aradilca* », organe du « *Collegio araldico di Roma* (1) », j'ai constaté à la fin d'un article dû à la plume de M. O. Breton, intitulé : *Noblesse papale. II. Princes et ducs romains existants en 1906*, que les princes de San Faustino ont remplacé leurs armoiries historiques par les suivantes : *d'azur, à trois fleurs de lys d'or, à la cotice de gueules brochant sur le tout.* Le manteau et la couronne de prince romain accompagnent ces armoiries essentiellement bourbonnaises.

En voyant ainsi portées au xxᵉ siècle les armes pleines de la maison ducale de Bourbon, j'ai été quelque peu surpris, et, voulant une explication, je l'ai trouvée dans l'article de M. Breton. Il m'a appris ce qui suit : Charles, marquis Bourbon del Monte Santa Maria, fut créé prince par bref de Sa Sainteté le Pape Pie IX en 1873. La maison Bourbon del Monte s'est appelée del Monte Santa Maria jusqu'au xviiᵉ siècle. A cette époque, les généalogistes ayant exalté son origine, ils prétendirent descendre « d'Arimbert, sire de Bourbon au viiiᵉ siècle » (*sic*) et au xviiiᵉ siècle ils changèrent leurs armoiries pour prendre celles des ducs de Bourbon, « par un anachronisme des plus étonnants », ajoute avec raison M. Breton.

Un auteur italien, Gamurrini, a prouvé, paraît-il, que les del Monte Santa Maria ne sont qu'une branche des anciens marquis de Toscane ; mais à supposer même qu'ils puissent descendre d'un certain Arimbert, sire de Bourbon au viiiᵉ siècle, personnage parfaitement inconnu d'ailleurs des érudits de notre province, il y a lieu d'observer qu'audit siècle les armoiries n'étaient pas encore usitées. En admettant qu'Arimbert ait été sire de Bourbon, qu'il ait appartenu à la maison des Archembauld de Bourbon, et que, pour rappeler cette origine, au moins problématique, la famille del Monte Santa Maria

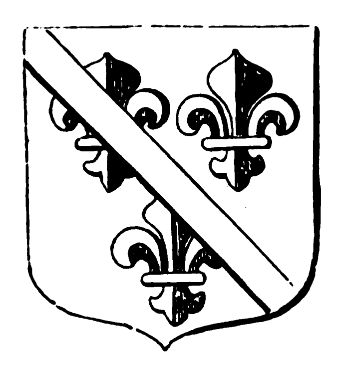
(1) Cette Société héraldique romaine, qui compte des membres en Italie, France et Espagne, a été fondée sous le pontificat de Léon XIII par divers personnages de la cour du Vatican.

ait éprouvé le besoin de changer ses armoiries ancestrales (1), c'est *d'or au lion de gueules accompagné de huit coquilles d'azur rangées en orle* qu'ils eussent dû prendre. L'adoption des armes de la maison ducale de Bourbon est donc une usurpation que rien ne justifie, et notre confrère, M. Robert de Bourbon, comte de Busset, aurait le droit de protester.

Il est probable qu'il fera comme nous et se contentera de sourire de cet hommage inattendu accordé au prestigieux blason de la race illustre dont il descend.

Moulins, 1er décembre 1906.

Philippe Tiersonnier.



Armoiries de la Maison ducale de Bourbonnais, depuis le milieu du XVe siècle environ, armoiries usurpées au XVIIIe siècle par la Maison del Monte Santa Maria.

(1) Les armes historiques de la maison italienne des del Monte Santa Maria sont : *parti : au 1er d'azur semé de fleurs de lys d'or, à la bande d'argent semée de trois marteaux de sable brochante ; au 2e d'argent au lion d'azur ; sur le tout, en cœur, un lambel à trois pendants de gueules.*

Le Directeur-Gérant : C. GRÉGOIRE.

Moulins. — Imp. Etienne Auclaire.





PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 6 AOUT 1907

PRÉSIDENCE DE M. TIERSONNIER.

ÉTAIENT présents : Mme la comtesse DE FRADEL, MM. l'abbé BERTHOUMIEU, FLAMENT, G. FOURNIER, L. GRÉGOIRE, H. MÉPLAIN. — Excusés : MM. BERTRAND, le Dr DE BRINON, R. CHABOT, l'abbé CLÉMENT, DELAIGUE, l'abbé DESNOIX, DU BROC DE SEGANGE, DUCROS, MILCENT, MITTON, MORAND, QUEYROI, R. DE QUIRIELLE.

— Dépouillement de la correspondance. Lettres : de M. le MINISTRE de l'Instruction publique envoyant le programme des questions du 46e congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à la Sorbonne le 21 avril 1908 ; — de M. LEFORT, de Cusset, accompagnant le don au Musée, sur la demande du Président, de quatre fragments d'un carrelage ancien provenant d'une maison de Cusset ; — de M. MORAND, sur une édition d'Ovide, avec traduction de Montignac (Lyon, 1697), contenant des gravures sur bois dont une représente exactement la scène du livre X des *Métamorphoses*, dont il a été parlé ici-même à propos de Chareil ; — de M. F. PÉROT, remerciant le Président de deux bois gravés du Musée qui lui avaient été prêtés au mois de janvier ; — de M. RAYMOND, imprimeur à Saint-Pourçain, qui remercie aimablement de son admission.

— Ouvrages offerts à la Société : le bulletin trimestriel d'avril 1907 du Syndicat d'initiative de la Bourgogne ; — un fascicule de planches de l'*Essai d'armorial quercynois* de M. ESQUIEU ; — F. PÉROT, *Légendaire des sources minéro-thermales du Centre de la France* (extr. de la *Revue médicale du Mont-Dore,* 1907).

— Dons au Musée. Il faut ajouter au don de M. Lefort : 1° celui fait par M. Lecrénier d'une petite poterie en terre cuite fabriquée avec la vase de l'étang Bréchimbault retirée lors de l'établissement des fondations du nouvel hôtel des Postes ; 2° le don, par M. le Ministre des Beaux-

Arts, de deux gargouilles en pierre, d'un pinacle et de deux têtes d'hommes provenant de la partie ancienne de la cathédrale.

En outre, il a été fait don au Musée particulier de la Société par M. Rocher, ancien quincailler à Moulins, de son enseigne: *Aux Forges de Vulcain*, peinture sur toile par « Galetti, artiste de passage à Moulins... lors de son voyage en France, venant de Saint-Etienne en 1826 ».

M. Bertrand, en faisant part de ces deux derniers dons, informait le Président des dégradations faites aux fresques des trois tympans du porche de la cathédrale de Moulins par des pierres que lancent les gamins. Il a avisé le Préfet, le priant d'intervenir. De son côté le Président a porté ces actes regrettables à la connaissance du Maire de Moulins en l'invitant à prendre les mesures nécessaires et à rendre responsables les parents, conformément à la loi.

— M. TIERSONNIER fait en ces termes le compte rendu des publications reçues depuis la dernière séance :

« *Le Centre médical et pharmaceutique*. Dans le numéro de juillet 1907, à signaler des articles de nos confrères les Docteurs Ranglaret et Sarrot. Le n° du 1er août 1907 contient notamment un sonnet sur la vie et le régime suivi jadis aux eaux de Bourbon, et une épigramme de Boileau où il est question des mêmes eaux.

« *Annales de la Société d'émulation de l'Ain* (janvier, février, mars 1907). M. E. Dubois rend compte de fouilles archéologiques intéressantes faites à Tama. — A propos du *déboisement et du reboisement en Dombes*, le Dr Passerat fait remarquer que la disparition des arbres n'est pas moins funeste aux plaines qu'aux montagnes. Grâce aux bois et massifs forestiers, l'eau de pluie est arrêtée, le ruissellement disparaît, les sources et les cours d'eau ont un débit plus régulier et les points de stagnation ne se montrent pas. Le déboisement entraîne l'irrégularité croissante du régime des grandes artères fluviales ; l'eau se fait rare, les crues se multiplient soudaines et violentes, le lit des rivières s'exhausse et s'ensable. Autant de faits regrettables qui paralysent la navigation fluviale. Nous le savons trop en Bourbonnais.

« *Bulletin de la Société Nivernaise*. Tome XXII, 1er fascicule 1907. Sous ce titre : *Le plus ancien obituaire de l'abbaye de Notre-Dame de Nevers*, M. de Flamare, archiviste du département, raconte comment, en 1882, puis en 1884, dans les dos de vieux registres et sous le papier recouvrant d'antiques cartons de bureaux, il a eu la bonne fortune de trouver de vénérables lambeaux de parchemins qu'il a eu la patience de juxtaposer. Il a reconstitué ainsi d'importants fragments d'un martyrologe-obituaire de Notre-Dame de Nevers, écrit au commencement du XIVe siècle.

M. de Flamare publie ces fragments et les accompagne de notes. Je cite, p. 19, « *VI Kalendas junii* (27 mai) *Obiit domina Elizabeth de* « *Luxiaco* [Lichy] *Deo sacrata* » ; — p. 27, « *VIII Kalendas augusti* « (25 juillet) *O. Aubasia dou Berat monialis* ». D'après M. de Flamare il s'agit du Beyrat, arrondissement de Gannat, canton d'Ebreuil, commune de Bellenave. Page 48, note sur les Tenon, connus en Bourbonnais aussi bien qu'en Nivernais. Page 50, mention, en note, de Guichard de Châtelperron, chevalier, fin du XIIIe siècle.



« *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques — Section des sciences économiques et sociales. Congrès des sociétés savantes de 1906.* Je signale en particulier : p. 94-99, *Les logements salubres et à bon marché*, car cette question si importante au point de vue social, préoccupe vivement plusieurs d'entre nous. Une question d'actualité est traitée pages 101 à 103 et 123 à 128 : *L'impôt global sur le revenu et les impôts spéciaux sur les revenus : examiner et apprécier les avantages et les inconvénients des deux systèmes.* P. 173. *La comparution individuelle des citoyens du Tiers-État aux assemblées électorales de paroisses pour les États généraux de 1789.*

« *Le Bulletin de la Société pour la protection des paysages de France* (n° du 15 juillet 1907), prouve que cette vaillante Société continue efficacement son œuvre utile. Dans la bibliographie, le *Bulletin* mentionne deux ouvrages d'ordre général que je crois utile de signaler. Dans le *Manuel de l'arbre*, M. E. Cardot, inspecteur des Eaux et Forêts, prouve, entr'autres choses, qu'en détruisant les forêts l'homme agit par répercussion sur le climat, la terre, le fleuve, le relief du sol, sa fécondité. En agissant ainsi, il amène la sécheresse, produit l'aridité, forme le steppe, crée le désert ; il tarit les sources de la vie à la surface du sol. Dans une thèse de doctorat intitulée : *De la protection des monuments historiques ou artistiques, des sites et des paysages. — Evolution historique. — Restrictions à la propriété privée foncière*, l'auteur s'emploie notamment à démontrer que les monuments, les sites, les paysages, constituent un élément du patrimoine national, en dehors de l'appropriation exclusive d'un seul et sur lequel ne saurait s'exercer le droit de propriété dans son étendue complète. L'auteur fonde son argumentation sur des considérations morales, artistiques, archéologiques, économiques et utilitaires. »

— Lecture d'un projet d'excursion pour 1908, présenté par M. C. Grégoire, à Chantelle, Fleuriel, Bayet, Martilly, etc. M. Tiersonnier présentant, de son côté, un projet dans la région de Gannat, Escurolles, le Mayet-d'Ecole, etc., et la Société ne se trouvant pas en nombre suffisant pour décider de la question, on remet la discussion à la prochaine séance.

— M. Tiersonnier fait passer une médaille trouvée à Contigny, paraissant appartenir au XVIe siècle ; d'un côté on voit une colonne antique surmontée d'une statue ; au pied, un lion couché et un rat qui sans doute s'emploie à le délivrer de liens invisibles, car on lit autour, en capitales romaines : *rosis leonem loris mus liberat ;* de l'autre côté, est un pape, debout, coiffé de la tiare, la croix à trois traverses dans le bras gauche, avec, à sa droite, un personnage, empereur ou roi, couronné et revêtu d'une armure et de hauts de chausses bouffants ; ce personnage tient un rameau dans la main et semble chercher à éviter la morsure d'un lion placé devant le pape ; autour, cette légende, en capitales romaines : *liber revinciri leo pernegat.* Il y a là sans doute un jeu de mots à élucider entre le mot *leo*, nom d'animal et prénom porté par plus d'un pape, par Léon X, par exemple, au XVIe siècle.

— M. H. Méplain fait circuler une jolie monnaie gauloise en or, trouvée au Rollin, commune de Lenax, qui n'a pu être identifiée séance tenante, faute d'ouvrages spéciaux.

— M. Tiersonnier a reçu, en communication de M. de Bodinat, un lot d'actes divers des XVe et XVIe siècles relatifs : 1° à la seigneurie de Chambonnet, près de Dompierre-sur-Besbre, et à la branche des Lespinasse qui l'a possédée ; 2° aux Bodinat, aux Viallet et aux Viry. Il annonce qu'il est autorisé à verser ces pièces aux Archives départementales après en avoir extrait les points saillants au profit de notre *Bulletin.*

— M. Tiersonnier analyse ensuite un mémoire manuscrit dressé contre le représentant Forestier et son neveu Givois, par « Verd et Burelle, commissaires députés de la Société républicaine de Moulins à la barre de la Convention ». Ce mémoire est une copie communiquée par notre confrère, M. Villeneuve, et, en marge sont des annotations contradictoires qui paraissent être de la main de Forestier (Cf. le fac-simile de l'écriture de celui-ci dans la biographie que lui a consacrée M. le docteur Cornillon). Les événements auxquels il se rapporte sont du mois de fructidor an II, après la chute de Robespierre.

— M. C. Grégoire a envoyé le croquis d'un écusson trouvé au château de la Borde (commune de Fourilles) et qui n'a pu jusqu'ici être identifié (pals et une tortue brochant).

— M. l'abbé Peynot a extrait du tome II du *Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny*, de M. Bruel, une charte de juillet 984 à propos de laquelle il reprend la question de l'origine des Archembauld de Bourbon. (Travail renvoyé à la Commission du *Bulletin.*)

— M. l'abbé Desnoix a recueilli, dans les environs de Couleuvre, deux prières populaires dont M. Tiersonnier donne lecture.

— M. L. Grégoire annonce l'apparition en librairie d'un *Recueil des usages locaux du département de l'Allier*, par M. Gaume. Il présente ensuite un exemplaire de la première édition des *Images des plattes peintures de Philostrate Lemnien, sophiste grec, mis en français par Blaise de Vigenère, avec des arguments et des annotations sur chacun d'eux. A Paris, chez Nicolas Chesneau, rue Saint-Jacques, au Chesne verd, MDLXXVIII*, in-4°. Il communique enfin, de la part de M. G. Lavergne, l'extrait suivant du *Discours de la lycanthropie* de Beauvoys de Chavincourt, gentilhomme angevin (Paris 1599, p. 28) : « Je m'en rapporte au procez qui fut jugé à Moulins en Bourbonnoys, sur ce que une charrette, frottée par le serviteur des on-



guents de son maître, fut transportée à tous les diables ; chose avérée et dont une infinité de gens d'honneur en porteront ample et véritable témoignage. » Il demande quel est le procès dont il est parlé. Vayssière n'en parle pas dans sa courte revue de la sorcellerie bourbonnaise (*Archives historiques*, III, p. 14 et suiv.).

— M. Tiersonnier signale la curieuse église de Saint-Bonnet-de-Four, de style roman avec des remaniements postérieurs et en déduit qu'il est parfois bien difficile, à défaut de pièces d'archives, de dater même approximativement les monuments anciens en général et l'église de Saint-Bonnet-de-Four en particulier.

— Est présenté comme membre correspondant de la Société, M. Xavier DE BODINAT, 59, rue des Murlins, à Orléans (Loiret), par MM. Tiersonnier, le commandant Du Broc de Segange et R. de Quirielle.

— M. L. Boutal, présenté à la dernière séance, est élu membre titulaire.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 40.

P. F.

NOTE

Notre confrère M. Flament a commencé à constituer aux Archives départementales une collection de sceaux et de cachets armoriés intéressant le Bourbonnais. Tous les lecteurs du *Bulletin* sont priés de vouloir bien envoyer au moins un exemplaire des cachets armoriés qu'ils pourraient posséder, en indiquant la provenance, le nom de la famille et la description héraldique du blason. Cette dernière précaution n'est pas inutile, certains cachets indiquant imparfaitement les émaux ou métaux des armoiries représentées.

Ph T.



LA LÉGENDE DE NAVES

Le château de Naves a-t-il appartenu à Jacques Cœur?

GÉNÉRALITÉS



La petite commune de Naves (canton d'Ebreuil ; superficie 843 hectares ; population, 541 habitants) a conservé de l'époque féodale un monument important pour la région, ou tout au moins curieux : c'est son château.

Les ruines de ce château, l'église paroissiale dont le clocher à la flèche pointue se détache nettement sur l'azur du ciel, et toutes les maisons du bourg sont groupées au sommet d'un plateau calcaire.

Cette coquette agglomération, encadrée par des champs ombragés de noyers ou de pommiers, a un assez bel aspect, surtout lorsqu'on l'aperçoit près de la voie ferrée de Gannat à Montluçon.

Le touriste qui serait assez courageux pour faire quatre ou cinq kilomètres à pied, soit qu'il parte de la station de Saint-Bonnet-de-Rochefort, après avoir visité les pittoresques rives de la Sioule, ou de la gare voisine de Bellenave, après avoir encore parcouru des paysages charmants et gravi des collines assez accidentées, aurait du moins la satisfaction de se voir récompensé de ses efforts.

De certains points du plateau, comme du cimetière de Naves, le panorama qui s'offre devant les yeux est splendide :

Au levant, les collines de Marléon et de Charroux limitent la vue ; au sud, des ondulations du terrain dissimulent en partie la commune de Saint-Bonnet-de-Rochefort ; mais au couchant, la vue se perd dans les masses sombres de la forêt des Colettes, et au nord, l'horizon s'étend plus loin que les gorges sauvages de la Bouble. Dans la plaine, à nos pieds, des champs de blé et des prairies couvrent le sol d'un riant tapis de verdure au printemps, d'un éclatant manteau rouge et or en été ; des vignes verdissent, et d'importantes agglomérations comme celles de Bellenave et de Chantelle sont entourées par des noyers, des pêchers, des pommiers, qui donnent au pays un aspect bocager assez curieux.



Cette riche vallée comprend une partie de la commune de Bellenave, puis les communes de Chezelle, Taxat-Senat, Ussel, Fourille, une partie de Chantelle, Chareil Cintrat, et se continue dans la direction de Saint-Pourçain.

On aperçoit très distinctement, au loin, quand le temps est clair, le château de Chazeuil et l'hospice de Gayette.

Auprès de nous, des ruisseaux de très peu d'importance sortent de la roche ; ils sont comme la Voulzie d'Hégésippe Moreau, « coulant visible à peine ».

« Le nain vert Obéron, jouant au bord des flots,
« Sauterait par-dessus sans mouiller ses grelots. »

Ces modestes sources ont peut-être donné leur nom à la commune : Naves est sans doute un mot celtique. La racine sanscrite *ao* a le sens de mouvement en avant. Elle exprime généralement l'eau qui coule, on la rencontre dans *avis*, *navis* (aviation, aviculture viennent du latin *avis :* oiseau ; naval, navire, navigation, du latin *navis :* navire, vaisseau).

Naves aurait le sens de vallée, de source, et les sources sont en effet nombreuses dans la région.

—

L'ÉGLISE

Près du cimetière se trouve l'église paroissiale. Elle est de style auvergnat et paraît remonter au XIII[e] siècle. Cette église n'offre rien de remarquable ; d'ailleurs, les archevêques de Bourges possédaient une chapelle au château et semblent ne s'être guère inquiétés de l'enrichir ou de l'embellir. Elle est placée sous le vocable de Saint-Pourçain ; ce saint devait être très populaire à une certaine époque, puisque mainte fontaine et mainte croix portent encore son nom dans les environs.

Néanmoins, le jour de la fête patronale est celui de la fête de saint Fiacre, patron des jardiniers. La procession et la fête qui avaient lieu le jour de la Saint-Pourçain ont disparu.

—

LE BOURG

Ce n'est donc pas l'église qui nous attirerait, ni le bourg de Naves non plus ; il est formé par de vieilles masures, pour la plupart échelonnées le long de la route allant de Charroux à Veauce. Générale-

ment ces maisons sont à un seul étage, bâties en dépit des règles de l'hygiène la plus élémentaire, et plus ou moins propres.

—

LE CHATEAU

Mais à quelques pas de là, placées à l'extrémité du plateau, les ruines du château de Naves se dressent encore majestueuses, presque à pic au-dessus du vallon voisin, le dominant d'une dizaine de mètres vers le Sud. L'accès du château est plus abordable du côté du Nord et de l'Ouest.

Le pont-levis se trouvait au couchant : aujourd'hui, comme le château est habité par des cultivateurs, ils ont fait, pour leur commodité, une nouvelle entrée vers le Nord.

Trois tours démantelées existent encore. L'une d'elles devait servir de prison ; les murs en sont très épais, l'intérieur faiblement éclairé par deux ouvertures est très obscur ; une voûte s'y trouve bien conservée.

Dans la cour, près du pont-levis, s'élevait le donjon ; c'était une tour carrée assez spacieuse, maintenant elle est à demi détruite et sert de grange. On a enlevé toutes les pierres que l'on a pu arracher de l'ancien édifice, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ; cependant, certains pans de mur ont encore de trois à quatre mètres d'épaisseur.

Au fond de la cour, se trouvait la chapelle, dont il ne reste plus que quelques ogives à demi brisées. Il y avait encore en 1850 les armoiries de Jean Cœur gravées sur une porte de style ogival ; elles ont disparu.

Les armoiries de Jean Cœur étaient les mêmes que celles de son père, le célèbre argentier de Charles VII, à savoir : « *d'azur, à la fasce d'or, chargée de trois coquilles de sable, accompagnée de trois cœurs de gueules* », seulement elles étaient surmontées d'une croix ou d'une crosse.

Dans l'intérieur de la cour se trouvaient d'autres bâtiments, habités autrefois par des serviteurs ; ces constructions servent maintenant de demeure à des fermiers.

Près de la tour du Sud on a trouvé l'ouverture d'un souterrain dissimulé par des ronces et dont la voûte de l'entrée, faite en pierres de taille, est encore bien conservée. Où nous conduirait ce souterrain ? Mystère.

Les murs de l'enceinte sont envahis par une végétation luxuriante, un lierre épais les consolide. Quelques arbres rabougris ont essayé de pousser à travers les murs des tours, ils n'ont pu y par-

venir, on les voit agiter désespérément leurs branches mornes au moindre souffle du vent.

Voilà tout ce qui nous reste d'un château fort qui cependant écrasa de sa masse et fit trembler sous son ombre les masures antiques délabrées, disséminées à ses pieds.

Demandez à quelques habitants du pays, même aux plus instruits, à qui appartint ce château ; ils vous répondront tous avec orgueil : « Ce fut le château de Jacques Cœur ». Journellement on vend des cartes postales illustrées le représentant ; toutes portent ce titre pompeux : « Ruines du château de Jacques Cœur. »

LA LÉGENDE

Malgré la légende qui circule dans le pays, jamais le château de Naves n'a appartenu à Jacques Cœur. Cependant beaucoup d'historiens nous l'assurent.

M. l'abbé Boudant nous dit par exemple : « C'est pendant l'administration de M. Michel de La Rochebriand, abbé d'Ebreuil, que Jacques Cœur, argentier de Charles VII, donna tant d'extension au château de Naves. » (*Histoire d'Ebreuil*, p. 44.)

Mais le même historien écrit aussi : « Le château de Naves, dont les ruines sont encore importantes, a été rebâti par l'archevêque Jean Cœur, fils du célèbre argentier de Charles VII. » (*Histoire de Chantelle*, p. 111. Desrosiers, imprimeur-éditeur, Moulins, 1862). Rien ne nous prouve que Jacques Cœur ait possédé ce château qui était depuis longtemps déjà la propriété des archevêques de Bourges.

Voici d'ailleurs *in extenso* la légende manuscrite, assez répandue dans nos environs :

« Sous Charles VII, roi de France, le commerce prit une si grande « extension que l'on vit le marchand Jacques Cœur entretenir des « relations dans toutes les parties du monde et acquérir des richesses « immenses. Nommé argentier du roi, il lui prêta deux millions et « demi. Il entretenait quatre armées à ses frais et trois bâtiments « marchands. Accusé de concussion par les grands du royaume qui « étaient jaloux de sa prospérité, il fut banni du royaume et se retira « près de Florence, en Italie. Jacques Cœur possédait plusieurs châ- « teaux féodaux, parmi lesquels on remarque les ruines du vieux châ- « teau de Naves et le château de Bourges.

« Tout Naves appartenait à Jacques Cœur et payait ses redevances « à Bourges.

« A cette époque, Naves s'appelait Saint-Pourçain d'Auvergne, et « Jacques Cœur avait un domestique qui se nommait Jean de Naves « et qui lui sauva la vie à l'étranger ; depuis ce jour, il décida que « Saint-Pourçain d'Auvergne se nommerait Naves.

« La limite de la seigneurie était du domaine de l'Etang, et elle ne

« fournissait point de soldats. En 1424, le château de Naves fut re-
« construit par Raphaël de Mirade, architecte-sculpteur. Deux ans
« plus tard, il fit construire l'église.

« Jacques Cœur et Bourbon-Condé, seigneur de Charroux, plan-
« tent des bornes de limite entre Charroux et Naves, les bornes tail-
« lées, la croix d'un côté et la fleur de lys de l'autre.

« Ces deux châtelains se rendent justice par un sous-seing trouvé
« dans les vieilles paperasses du notaire et contrôleur de Charroux
« en 1426 ; ont signé : Jacques Cœur, Condé, Faverot, notaire, et le
« contrôleur Belin.

« Eristel, fille de Jacques Cœur, donne sa main au fils de Jacques
« Loup, seigneur de Beauvoir (Echassières, Allier). Son frère, Jean-
« Jacques Loup, qui avait fait ses seules études au monastère du
« Pérou (commune de Charroux, Allier), prieur de Saint-Pourçain et
« évêque de Brioude, vint célébrer ce mariage avec plusieurs grands
« seigneurs : Bourbon-Condé, seigneur de Charroux ; Chabannes,
« seigneur de La Palice ; de Fontanges, seigneur de Gannat.

« En 1702 on a trouvé une pierre au cimetière de Naves, écrite en
« caractères gothiques, et plusieurs insignes d'« outillages » de sculp-
« ture gravés sur la pierre ; on pense que c'est la pierre qui servit de
« tombeau à Raphaël de Mirade.

« Le nommé V......, employé au commerce de Jacques Cœur, de-
« vint son intendant et habitait le donjon du château. Le fils de Jac-
« ques Cœur s'engagea au service du roi avec le fils de son intendant ;
« ce dernier reçut une pension, appelée tontine, appartenant toujours
« au premier mâle de la famille.

« Tous ces documents, ajoute l'auteur du manuscrit, ont été trouvés
« dans les vieilles paperasses du notaire et contrôleur de Charroux. »

(Manuscrit dont la communication est due à l'obligeance de M. Louis de Laplanche, au château du Beyrat, commune de Bellenave.)

Nous n'avons retrouvé aucune note qui nous permette d'affirmer quoi que ce soit de cette légende, et nous craignons beaucoup de nous trouver là en présence d'un conte de Charroux, comme les originaux habitants de cette commune savent les faire. D'ailleurs, n'oublions pas que les habitants de Charroux et ceux de Naves ont été en rivalité constante pendant des siècles. Le « tureau de Marléon » (colline sise à moitié chemin des deux communes rivales) fut souvent escaladé par les bataillons serrés de « Charlois » et de « Navets ». Il s'y passa des luttes épiques, qui malheureusement n'ont pas trouvé d'Homère pour les immortaliser. L'on se battait à coups de bâton, on lançait des pierres contre les adversaires, et plus tard les fusils se mirent de la partie.

Pourquoi cette lutte acharnée qui ne cessait pas, de génération en génération ? Nous l'ignorons. De mauvaises langues vont même jusqu'à dire qu'une certaine nuit, les Charlois avaient l'intention de surprendre les gens de Naves ; ceux-ci prirent la précaution de scier des arbres ; ils en laissèrent le tronc planté en terre et se retirèrent prudemment. Pendant toute la nuit, une nuit sans doute n'ayant ni lune

ni étoiles, les Charlois tirèrent des coups de feu contre les arbres, alors que leurs adversaires étaient tranquillement entre leurs draps, goûtant les délices d'un sommeil bien gagné.

N'oublions pas aussi que, selon la légende, lorsque les protestants vinrent assiéger Charroux, pendant les guerres de religion, « les « femmes du pays qui étaient, paraît-il, aussi belles que chastes, se « lacérèrent le visage et se couvrirent le corps de suie, de lie de vin « et d'immondices, afin d'inspirer du dégoût et d'échapper ainsi aux « outrages d'une soldatesque effrénée ». (Cf. p. 47. *Légendes et Nouvelles bourbonnaises*, par M. Joseph Bonneton, édité par Lemerre, 1877, dont Théodore de Banville disait : « C'est un livre où l'auteur a dépensé pour un simple volume, la science, l'esprit avec lesquels un homme de lettres de profession eût été forcé de battre monnaie pendant bien longtemps ».

Ce qui est vrai, c'est qu'un membre de la famille de Jacques Cœur a possédé le château de Naves ; son fils, Jean Cœur, fut seigneur de Naves parce qu'il était archevêque de Bourges ; mais il n'avait pas hérité cette terre de son père, le célèbre argentier de Charles VII.

Jacques Cœur, citoyen de Bourges, était le fils de Pierre Cœur, marchand pelletier, habitant Bourges et originaire de Saint-Pourçain en Auvergne. Il se maria avec Macée de Léodepart. De ce mariage naquirent :

1° Perrette Cœur ; 2° Jean Cœur, archevêque de Bourges ; 3° Henri Cœur, doyen de l'église de Limoges et chanoine en l'église métropolitaine et la Sainte-Chapelle de Bourges ; 4° Ravaud Cœur ; 5° Geoffroy Cœur. (Cf. La Thaumassière, *Histoire du Berry*, tome I, p. 183.)

On sait d'ailleurs que Jacques Cœur possédait plusieurs terres en Bourbonnais (Saint-Gérand-de-Vaux, Saint-Loup, Gouise, La Ferté et les Echerolles), mais il est à présumer qu'il ne possédait aucun domaine dans notre région.

Mathieu d'Escouchy (ch. cix de ses *Chroniques*) raconte que le roi Charles VII, après tant de services rendus par Jacques Cœur, voulut récompenser sa famille d'une façon exceptionnelle. Un des fils du riche argentier devint écuyer tranchant du roi ; un autre, échanson ; enfin, un autre de ses fils, Jehan Cœur, devint archevêque de Bourges, le 22 août 1446.

« Quoique lors de sa promotion, il eut à peine atteint l'âge de « 25 ans, il fit néanmoins paraître par une prudente conduite, par « une sage administration, par ses fréquentes prédications, par les « visites de son diocèse, que l'on ne pouvait souhaiter un plus digne « prélat. » (La Thaumassière, *Histoire du Berry*.)

De ce fait, la seigneurie de Naves lui échut, et, paraît-il, il y apporta de notables améliorations, dans la seconde moitié du xve siècle.

Un paysan, fouillant dans sa cour, pour construire des fondations, découvrit le 18 avril 1851 un groupe assez curieux, d'un poids important, taillé dans un bloc de pierre grise, comme l'on en trouve beaucoup dans le pays. Ce groupe représentait un cavalier ayant 0 m. 90 de haut, un cheval de 0 m. 95 de long, de la queue au poitrail, et qui aurait eu, si les jambes n'étaient pas brisées, 1 m. 50 de hauteur, de la tête du cavalier aux sabots du cheval. Ce cavalier, vêtu comme les soldats romains, foulait aux pieds de son cheval « une figure exprimant à la fois la douleur, la dureté et la haine. La barbe est inculte « et ses cheveux, dont les longues mèches sont mêlées, flottent autour « de son visage aux joues creuses ; la tête est renversée sur l'épaule « par une contraction violente ; c'est probablement un saint Michel « terrassant le démon.

« Il y a lieu de penser que le groupe appartenait au château de « Naves et figurait probablement à la façade de la chapelle. Sans être « habilement sculpté, le groupe découvert indique un certain savoir « et une facilité d'exécution sans sécheresse et sans raideur.

« Nous croyons pouvoir la reporter au xve siècle.

« L'œuvre au point de vue artistique est de mérite fort inférieur et « les mutilations considérables qu'elle a subies lui enlèvent tout son « prix. »

(Rapport fait par M. Eugène de Montlaur au ministre de l'intérieur, le 6 octobre 1851. *L'Art en province*, 11e année, p. 139.

Cette œuvre serait donc contemporaine de Jean Cœur. Il est fait mention dans le manuscrit que nous venons de signaler, d'une fille de Jacques Cœur, Eristel, qui se maria avec le fils de Jacques Loup, seigneur de Beauvoir. Or, la fille de Jacques Cœur et de Macée de Léodepart s'appelait Perrette. Elle fut mariée à Jean de Villages, associé à son beau-père pour le trafic du Levant et habitant Marseille. (Cf. La Thaumassière, *Histoire du Berry*, tome I, p. 183.)

Je ne crois pas qu'il y ait eu une alliance entre la famille des Loup ou Le Loup et celle des Cœur.

Voici quelques documents puisés : 1° dans une généalogie manuscrite de la famille Jehan de Bellenave, faite par M. Pierre-Etienne Dutour, marquis de Salvert, dont le père avait acheté la terre de Bellenave en 1771, et que son petit-fils, M. Henri Dutour de Salvert-Bellenave a bien voulu me communiquer ; 2° dans La Thaumassière (*Histoire du Berry*, livre VIII, p. 23 et suivantes : Généalogie des sei-

gneurs de Boussac, de la maison de Brosse ; extraction et postérité de Blain Loup et de Catherine de Brosse).

Blain Loup, chevalier, seigneur de Beauvoir, traite avec son frère Bleobery Loup, damoiseau, du partage de leurs biens en 1381. Il se maria avec Marie de Mérinchal. Quand Louis II, dit le Bon, duc de Bourbonnais, entreprit les croisades contre les peuples barbaresques, nous le voyons avec son frère Bleobery figurer au premier rang. Bleobery périt même dans un combat livré contre les infidèles. (D'après les *Chroniques* de Jehan FROISSARD.)

Le seigneur de Beauvoir, de son mariage avec Marie de Mérinchal, eut un fils appelé également Blain Loup, 2e du nom, chevalier, seigneur de Beauvoir, maréchal et bailli du Bourbonnais. Il tient ses assises à Chantelle le 23 mai 1408.

« Il y ordonne que damoiselle Ysabeaulf de Murat, femme de Merlin de Rochedragon, écuyer, jouisse paisiblement des fiefs qu'elle avoue tenir de Mgr le Duc, fiefs à elle échus par le trépas de damoiselle Marguerite de Culan, en son vivant femme de Denis de Beaulmont, écuyer. » (Papiers provenant de la collection de Mgr de Conny.)

De son mariage avec Sybille de Crux, il eut un fils appelé aussi Blain Loup, 3e du nom, qui épousa Catherine de Brosse, et une fille, Blanche Loup de Beauvoir, qui épousa Atho Jehan, seigneur de Bellenave (1425).

Le fils de Blain Loup, 4e du nom, était seigneur de Beauvoir et de Mérinchal, sénéchal d'Auvergne (1427) ; il se maria à Louise de Rochefort; il en eut un enfant : Jacques Loup. Celui-ci ne se maria pas avec Eristel Cœur, mais avec : 1° Jeanne de Lévis, fille de Bernard de Lévis et d'Agnès de Châteaumorand, de laquelle il eut Jacques, 2e du nom, seigneur de Préchonnet, qui épousa en 1507 Jacqueline de Montmorin, sœur du gouverneur d'Auvergne ; 2° avec Catherine de Châteauneuf, fille de Guillaume, seigneur de Pierrebrune. Il eut trois enfants de son second mariage :

1° Léonard, protonotaire du Saint-Siège ; 2° Robert, seigneur de Ménetou-sur-Cher ; 3° Louis Loup, seigneur de Pierrebrune, qui devint maître d'hôtel du roi François Ier ; il s'était marié à Antoinette de la Fayette...

Comme on le voit, par cette digression peut-être un peu trop longue, il ne fut jamais question d'un mariage entre la famille Cœur et la famille Loup.

On peut ainsi juger du reste du manuscrit.

Ajoutons que la branche des Condé naquit au XVIe siècle et on ne

peut donc la trouver contemporaine de Jacques Cœur qui mourut en 1456. Le seigneur de Charroux n'était autre alors que le duc de Bourbon.

—

L'HISTOIRE

Arrivons maintenant à l'histoire. Je fus amené à la découverte de la vérité par la lecture : 1° de la *Chronologie des sires de Bourbon*, du regretté Chazaud, ancien archiviste du département de l'Allier, p. 180 ; 2° de l'*Histoire du Berry*, par La Thaumassière, tome I, p. 183. Livre VIII, p. 23 et 24 ; 3° de l'*Histoire du Berry*, par Raynal, livre IV, pp. 144, 145.

Ces trois livres m'indiquaient comme référence le Cartulaire de l'archevêché de Bourges. Je m'en allais donc consulter ce précieux travail aux Archives départementales du Cher.

Le premier document concernant Naves est peut-être une charte signée par Pépin le Bref (février 763) donnant à l'abbaye de Mozat en Auvergne l'église de Naves et les terres adjacentes, sises dans la vicairie de Chantelle. Ces biens avaient été déjà donnés par Calminius, duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne, à l'abbaye de Mozat. (Cf. *Histoire de l'abbaye de Mozat*, Hippolyte Gomot, chez Augustin-Aubry, Paris, 1872.)

A l'époque où Aymar reçut des mains de Charles-le-Simple quelques territoires sur les marches de la remuante Aquitaine, le château de Naves devait être construit et un seigneur le détenait à titre d'alleu. L'église de Saint-Pourçain de Naves était en la possession de l'abbaye d'Ebreuil dès le début du Moyen-Age. Elle est mentionnée parmi les églises dont les papes Pascal II (1115) et Adrien IV (1155) confirment la possession à l'abbaye d'Ebreuil. Dans la bulle de Pascal II à Téotard, abbé d'Ebreuil, il confirme ce monastère dans la possession de plusieurs églises situées dans les diocèses d'Auvergne, Bourges, Saintes et Rodez (12 avril 1115).

Dans la bulle d'Adrien IV à Géraud, abbé de Saint-Léger d'Ebreuil, il met cette abbaye sous la protection du Saint-Siège et la confirme dans ses droits sur les églises qu'elle possède dans les diocèses d'Auvergne, de Bourges et de Saintes (1155). (Cf. *Paroisses bourbonnaises*, tome I. Moret, p. 495.)

Elle avait donc cessé dès avant le XIIe siècle d'appartenir à l'abbaye de Mozat.

Le seul seigneur de Naves dont nous ayons retrouvé le nom s'ap-



pelait Hugues. Il avait pris la croix et se préparait à partir pour la Terre-Sainte, emmenant avec lui plusieurs chevaliers. Le sire de Bourbon, Archembaud V, et son fils lui déclarèrent la guerre, dévastèrent ses propriétés et le firent prisonnier.

Ils le retinrent ensuite dans leur château d'Ebreuil, sur les bords de la Sioule et le contraignirent : 1° à leur faire hommage de son château de Naves que, jusque-là, il avait tenu en franc-alleu ; 2° à leur payer une rançon de 5 000 sous ; 3° et à leur donner pour caution les chevaliers faits prisonniers avec lui.

Pierre de la Châtre, archevêque de Bourges (de 1140-1171), comme supérieur ecclésiastique des deux ennemis, prit en main la défense du seigneur opprimé. (Cf. RAYNAL, *Histoire du Berry,* livre IV, p. 144-145, et Cartulaire de l'archevêché de Bourges, 303-305, n°° 303-476.)

Il excommunia Archembaud et son fils, et leur terre fut mise en interdit.

Le sire de Bourbon dut se soumettre, il vint avec son fils à Bourges, et tous deux s'engagèrent par serment à respecter la sentence qui serait portée par le prélat. Mais l'archevêque de Bourges n'avait guère confiance en la promesse du sire de Bourbon, car il exigea qu'Ebbes de Charenton s'en porterait le garant et jurerait, si elle n'était pas tenue, de venir à Bourges se constituer prisonnier de l'archevêque et de rester dans sa prison aussi longtemps qu'Archembaud et son fils refuseraient de se soumettre à sa décision, ou de payer 100 marcs d'argent.

En 1160, l'archevêque termina l'affaire, décidant que 3.000 sous seraient payés à Hugues de Naves par le sire de Bourbon pour l'indemniser du tort qu'il lui avait fait et le tenait quitte des 5.000 sous qu'il devait lui payer.

En outre, l'hommage que Hugues de Naves avait prêté à Archembaud pour son château de Naves était considéré comme non avenu. Dorénavant, il continuerait à posséder son château à titre de franc alleu, il serait libre de le vendre ou de le donner, soit à l'archevêque, ou au chapitre de l'église de Bourges, aux moines de Clairvaux, ou à ceux de Bellaigue, soit enfin à l'ordre des Templiers ou des Hospitaliers, à la seule condition qu'il serait interdit aux futurs maîtres du château de Naves de se servir du château contre les sires de Bourbon et leurs successeurs.

(Cf. Cartulaire, p. 303 et 305.— Le n° 303, p. 303, comprend la pacification faite par Mgr l'archevêque entre Hugues, seigneur de Naves, et Archembaud, seigneur de Bourbon, et son fils, sur les différends qui

étaient entre eux ; cet accord ne regarde aucunement l'archevêché. Il prouve seulement l'usage où étaient les archevêques de pacifier les différends qui s'élevaient entre les seigneurs de leur diocèse. Dans le n° 476, p. 305, le seigneur de Bourbon et son fils déclarent que la contestation qu'ils avaient avec Hugues de Naves a été assoupie par l'arbitrage de Mgr l'archevêque, comme il a été dit précédemment.)

Le seigneur de Naves, reconnaissant, donna son château et sa terre à l'archevêque de Bourges ; celui-ci, Pierre de la Châtre, donna ses biens de Naves à ses successeurs.

Dans la *Gallia Christiana* (tome II, p. 39), il est fait mention que Pierre de la Châtre donna à ses successeurs son château et son domaine à Naves, situé dans l'archiprêtré de Chantelle.

Les archevêques de Bourges, possesseurs du château et des terres circonvoisines, se trouvaient à propos de l'église sur le même terrain que les abbés d'Ebreuil.

Jean Ier, abbé d'Ebreuil, dont le nom de famille était Brun, afin de se concilier la bienveillance de Mgr l'archevêque, va composer avec Pierre de la Châtre pour l'église de Naves, dîmes et dépendances (1166). Il lui abandonnait tous les droits de son monastère, ne se réservant que ce qui appartenait à l'aumône d'Ebreuil. (Cartulaire, f. 306, n° 284.)

En 1196, il est fait donation à l'archevêque de 5 septiers de froment sur les dîmes de la paroisse de Naves et de l'usage dans le bois appelé Bayarac pour la maison de l'archevêque à Naves. (Cartulaire, f. 307, n° 271.)

Au mois d'avril 1214, Bernard, prieur de Chantelle, fait donation à l'archevêque de Bourges, Girard de Cros (1209-1217) de deux familles : Bertrand, Petit Cervant et leurs héritiers. (Cartulaire, f. 309, n° 448.)

La même année, Guy de Dampierre, époux de Mathilde, 1re dame de Bourbon, eut quelques contestations avec l'archevêque de Bourges, terminées par un accord, au sujet d'un droit d'usage dans le bois de Vèvres dépendant de la terre de Naves. Le seigneur de Bourbon reconnaît qu'il ne devait avoir à l'avenir, pour toutes choses, que l'usage dans le bois de Vèvres pour le chauffage au château de Chantelle, l'usage du moulin de l'Etang, se trouvant dans la seigneurie de l'archevêque. (Cartulaire, f. 140 et f. 309. n° 510.)

En 1224, le prieur et le couvent de Chantelle donnent à l'archevêque Simon de Sully (1218-1233) tout ce dont il jouissait dans la paroisse de Naves, soit pour les dîmes, soit autrement. (Cartulaire, f. 311, n° 270).

L'archiprêtre de Chantelle avait acquis pour 9 livres, 3 septiers de froment de rente sur divers héritages situés dans les paroisses de Bellenave et de Saint-Bonnet (sans doute Saint-Bonnet-de-Bellenave, paroisse faisant aujourd'hui partie de la commune de Bellenave). Il céda cette rente à l'archevêque de Bourges en 1283. (Cartulaire, f. 318 et 320, n°° 441 et 442.)

On voit par ces divers documents le soin que devaient prendre les nouveaux seigneurs de Naves pour ne rien perdre de leurs privilèges.

Le château de Naves devint une des habitations favorites des archevêques. Diverses pièces, munies du scel archiépiscopal sont datées de Naves. Ainsi, l'an du Seigneur 1244, au mois de juin, des lettres de Philippe, archevêque de Bourges (de 1234 à 1261), datées de Naves, nous apprennent qu'un accord s'est fait entre Roger de Bellenave, damoiseau, et Armand de Banassat, au sujet de la dîme de Branssat et de la seigneurie de Banassat (1).

Des lettres de l'archevêque de Bourges, datées de son château de Naves « donnent mission au chapelain de dénoncer l'excommunica- « tion contre Jean de la Garde, prieur de Chantelle, dans le cas où il « n'aurait pu acquitter la somme de 20 écus qu'il devait au receveur « de l'archevêché pour les droits de procuration accordés par le « pape (2) » (1398).

L'archevêque, à cette époque, s'appelait Pierre Aimery (1391 à 1410).

Plus tard, les archevêques délaissèrent cette résidence ; ils avaient acquis plus près de Bourges les terres de Meaurepas et de Cornusse ; néanmoins, Naves leur appartint jusqu'à la Révolution. Une fois leur tournée pastorale terminée, ils s'empressaient de quitter leur vieux manoir de Naves, pour aller habiter le riche palais archiépiscopal de Bourges. En leur absence, un bailli levait les dîmes et impôts de différente nature au profit des archevêques.

—

JUSTICE

L'archevêque de Bourges était haut justicier sur ses terres. « Il y avait donc à Naves des « juges ordinaires et autres officiers, sous le « nom du dit sieur ; les appellations de laquelle justice ressortissent

(1) Pièces relatives au Bourbonnais réunies par Mgr de Conny. — Communication de M. Tiersonnier.

(2) Cf. Archives de l'Allier, série D, n° 45.

« par-devant le bailli de Saint-Pierre-le-Moustier, et payent les sujets « de la paroisse de Naves la taille en la ville de Bourges. Vaut le « revenu de la dite terre et justice du moins douze cens livres. » — (*Générale description du Bourbonnais*. Nicolas DE NICOLAI. Edition Vayssière, tome I, p. 163.)

Les limites de la justice de Naves étaient mal déterminées, car il y eut souvent des contestations entre les archevêques et les seigneurs de Bourbon.

En 1246 a lieu un compromis entre le « seigneur de Bourbon Archembaud » (sans doute Archembaud VII) et saint Philippe, archevêque de Bourges (1234-1261). Archembaud avait planté des croix et bornes sans le consentement de l'archevêque. Ils nommèrent comme arbitre Jean le Gron, chanoine de Bourges. (*Cartulaire*, f. 312, n° 494.)

Voici le jugement arbitral qui règle les contestations entre le seigneur de Bourbon et l'archevêque, touchant la seigneurie et la paroisse de Naves et celle de Charroux.

« Tout ce qui est situé vers Naves, en deçà du sommet de la « montagne appelée le Maupertuis (*Malo foramine*), jusqu'à la croix « de Maupertuis, au-dessus de l'étang de Naves vers Charroux, « demeurera au domaine et seigneurie de Naves, à Mgr l'arche- « vêque, et tout ce qui sera situé de l'autre côté des dites bornes, du « côté de la ville de Charroux, sera de la seigneurie du seigneur de « Bourbon. » — (*Cartulaire*, f. 313, n° 272.)

Les deux voisins ne s'en tinrent pas à cette sentence, car en 1268 a lieu un autre compromis entre Agnès, dame de Bourbon, et Jean de Sully, archevêque de Bourges (1261 à 1273), au sujet de la contestation soulevée entre eux au sujet de la seigneurie de Naves et de Charroux, ils prennent comme arbitre Mre Jean de Murat, chanoine de l'Eglise de Bourges et archidiacre de Narzenne. — (*Cartulaire*, f. 315, n° 511.)

Celui-ci prononça son jugement le 30 mai 1270, et fixa les « bornes et limites de la justice ». — (*Cartulaire*, f. 316, n° 512.)

Un écuyer fut assassiné sur le terroir de Naves par Bernard de Murat ; comme le crime avait été commis sur des terres appartenant à l'archevêque, et placées à cause de la régale de l'archevêché de Bourges sous la main du roi, le bailli de Bourges prétendait étouffer l'affaire. Mais la dame de Bourbon demanda au Parlement de statuer sur ce cas, car les meurtriers étaient « levant et couchant sur les fiefs de la dite dame ». Elle obtint gain de cause (Parlement de la

Pentecôte de l'an 1273). — (Cf. *Actes du Parlement*, par BOUTARIC, tome I, p. 177, L f° 196, v°.)

Un procès est toujours pendant en 1408, car le 9 juin, le procureur de Pierre Aimery, archevêque de Bourges de 1391 à 1410, et le procureur du duc de Bourbonnais, pour éteindre le procès soulevé par les parties devant le Parlement de Paris, au sujet des limites de la seigneurie de Naves et des seigneuries de Chantelle et de Charroux, transigent en fixant les limites et en s'en référant pour le surplus à la sentence arbitrale dite sentence de Murat, jadis prononcée par l'archidiacre Jean de Murat. — (Cf. Archives nationales, P. 1356², cote 238.)

La justice de Naves s'étendait aussi sur les paroisses voisines ; ainsi le village de Crouzat, qui faisait partie de la paroisse de Saint-Bonnet-de-Bellenave, en dépendait.

« Jacques Bousset, laboureur, demeurant au village de Crouzat,
« justice du dit Naves, fonde en l'église de Naves, 7 messes basses de
« *Requiem* avec un *libera* à la fin de chacune d'elles (14 mai 1731). »

LES PROPRIÉTÉS DE L'ARCHEVÊQUE

Le détail des terres composant la seigneurie de Naves est contenu dans plusieurs terriers déposés aux Archives départementales de l'Allier ; chaque archevêque avait d'ailleurs le soin de renouveler celui de son prédécesseur. On possède ainsi :

1° Une expédition du terrier de la châtellenie de Naves faite par Me Pierre Prevost, notaire en Berry, et de Mre André Lemaistre, notaire en la châtellenie de Saint-Palais.

2° Le terrier appartenant à Mgr Léon de Gesvres, patriarche de Bourges, primat d'Aquitaine (1715). (Cf. Archives départementales de l'Allier, E, 184.)

On y trouve des reconnaissances : d'Etienne Fradi, bourgeois, de 18 coupes froment sur une maison située à Naves au terroir de la Conche (f. 1) ; de 4 coupes 1/2 froment à demoiselle Marie de Bar, veuve et non commune d'Alexandre du Buysson, seigneur de Chomardy, demeurant à Bellenave (f. 8) ; René Pichot, curé de Naves, pour 8 coupes de blé assises sur un pré appelé le pré de la Mardelle, et d'autres reconnaissances de Pierre Bourdichon, praticien, bourgeois de Charroux ; de Léonard Foussat, procureur d'office de la justice de Naves ; de révérende dame Marie Morand supérieure, Louise de Vauvrille sous-prieure, Catherine Bougarel, Marie Raffier et Antoi-

nette de Saxy, religieuses du monastère de Saint-Antoine de Charroux, etc...

3°, 4° Les terriers de la châtellenie de Naves à M. Georges-Louis Phelipeaux datés du 30 juin 1779 et du 24 avril 1785. (Cf. Archives départementales de l'Allier, E, 182, 183.)

On y trouve des reconnaissances de :

Gabriel Ponthenier, chirurgien, habitant la ville de Charroux ; Marien et René Moira frères, laboureurs, demeurant à la Jonchère, paroisse de Bellenave (f. 4) ; Pierre Bidaux, maître de la poste aux chevaux, demeurant à Dorne, paroisse de Noyan, pour une maison située près du chemin de Naves à la croix et fontaine de Saint-Pourçain (f. 5) ; René Vignaud, maître menuisier habitant le bourg (f. 12) ; François Vignaud l'aîné, chirurgien ; François-Henri Gilliot, commissaire à terrier, habitant Naves (f. 19) ; Philippe-Augustin Boyron, curé de la paroisse de Tison (f. 26) ; Pierre Desboudard, bourgeois de Naves (f. 60) ; Antoine Paturet, sergent ; Antoine Bardin, propriétaire, demeurant au village du Puy ; Jean Pagès, curé de Naves, en qualité d'usufruitier de la Confrérie du Saint-Esprit (f. 109) et pour des immeubles appartenant à la cure de Naves (f. 167) ; Michel Bonneton, greffier du bailliage de Naves (f. 179).

Voici le dénombrement des propriétés de l'archevêque à cause de sa seigneurie de Naves.

1° Le château de Naves consistant en un grand corps de logis avec une grange, pré et garenne, le tout attenant ensemble, situés dans la paroisse de Naves, contenant 12 arpents à raison de 1344 toises l'arpent. « Joignant d'orient le chemin de la Terre du Verger à la fontaine « Saint-Pourçaint, de midi, le chemin de la dite fontaine Saint-Pour- « çaint à la Chaume du Creux, d'occident et septentrion le chemin « de Montaigut à Charroux. »

2° Une pièce de terre, en pré, appelée la Joyeuse, contenant un arpent et tiers d'arpent et de plus 30 toises.

3° Une pièce de terre appelée les Grands Champs, contenant 9 arpents.

4° Une pièce de terre au terroir des Jonchères, contenant 10 coupées.

5° Une pièce de terre à la Mardelle, 6 coupées 1/2.

6° Une à la rue du Verger, 3 coupées.

7° Une autre pièce de terre au Grand Pré, 1 arpent.

8° Une autre au territoire de Cornachet, 1 arpent.

9° Un pré appelé Sauzet, contenant 4 arpents et 10 coupées.

10° Une pièce de terre au territoire de Paile, 1 arpent et 1 coupée.





11° Un pré et terre appelé l'Etang, 14 arpents et 1 coupée.

Il y avait en tout, à peu près 45 arpents, ce qui représenterait une superficie de 20 hectares environ.

—

LES REVENUS DE L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES

Le revenu de la terre de Naves est évalué par Nicolas de Nicolaï à 1200 livres (XVI[e] siècle) ; il était de 2500 livres au XVIII[e] siècle.

En voici le détail : « La taille, 17 livres environ. Le fourneau, « 10 livres. Le ban du mois d'août, 5 livres. Le moulin, un muid « moitié froment et méteil. L'étang, de 3 en 3 ans, 15 livres environ. « Le bois, de 7 en 7 ans, pour la portion de Monseigneur, 10 livres. « Le cens en blé, 6 septiers environ. L'avoine, 6 septiers. Le méteil, « 6 septiers. Le seigle, 4 septiers. Les terres et dimes de Breuille, « 12 septiers, moitié seigle et avoine. Les terrages et les dimes de la « grange de Naves, 6 septiers. Les terrages de méteil et autres menus « blés, 100 septiers. Les terrages, des fèves, 24 septiers. Les terrages, « des seigles, orge, froment, 24 septiers. Les terrages d'avoine, 15 sep- « tiers. Les cens de deniers, 5 livres. Ceux des vignes à moitié, 4 sols « environ. Les pailles de la grange, 6 livres. Les foins, 100 sols. Envi- « ron 20 muids de vin. Les amendes, 6 livres environ, si l'on peut « s'en faire payer. » (Cf. *Cartulaire*, f[os] 857, 858, n° 624.)

Dans le dernier terrier de 1785, il y est énuméré les « cens, rentes, dimes, terrages, champarts, corvées et autres droits qui se perdent faute d'être reconnus. »

—

LES REVENUS DE LA CURE

Le curé de Naves était réduit à la portion congrue ; voici quel était l'état des revenus de la cure en 1741 :

16 septiers de blé,	estimés	80 livres
9 septerées de terre,	—	25 —
6 œuvres de vigne,	—	6 —
Supplément en argent,	—	80 —
		191 livres

L'archevêque emportait à lui seul 2500 livres.

Les habitants de Naves sont très misérables. Martinat, curé de Naves, écrit à l'archevêque en 1741 :

« La misère a plus fait que toutes les missions qu'on aurait pu envoyer. Les habitants sont assez assidus aux offices et à fréquenter les sacrements... Les habitants ne peuvent contribuer aux réparations de l'église, parce que la pauvreté les contraint de penser à leur propre subsistance. »

(A suivre.) L. BIDEAU.

Le Concours agricole de Montmaraud

Toute la presse départementale a proclamé la réussite du Concours agricole de Montmaraud qui fut un véritable succès pour la Société d'agriculture de l'Allier. MM. de Garidel et Marcel Vacher ont reçu les éloges qui leur étaient dus, aussi n'avons-nous pas l'intention de refaire ici un compte rendu des belles journées des 22, 23 et 24 septembre 1907. Plus modeste, notre intention est seulement de rappeler que plusieurs membres de la *Société d'Emulation du Bourbonnais* ont pris une part honorable aux diverses expositions qui avaient été organisées à l'occasion du concours et y ont obtenu des récompenses bien gagnées.

Citons par exemple :

M. Louis Grégoire, libraire à Moulins, qui a obtenu une médaille d'or pour son exposition de livres. M. Antoine Raymond, imprimeur à Saint-Pourçain-sur-Sioule, qui a remporté une médaille d'or pour ses travaux d'impression. M. Raymond, d'autre part, avait eu l'heureuse et aimable attention d'éditer un *Souvenir de Montmarault*, qu'il a fait distribuer aux visiteurs. Le texte de cette notice nous a paru grandement dû à la collaboration de notre confrère, M. Camille Grégoire, directeur de notre *Bulletin*. Quant aux illustrations, sauf une, elles sont de M. J.-C. Grégoire, dont les œuvres artistiques sont bien connues parmi nous ; le présent numéro du *Bulletin* en fournit une preuve nouvelle. Le jeune artiste a, du reste, obtenu une grande médaille d'or pour ses tableaux et peintures diverses.

L'art bourbonnais, dans toutes ses branches, était d'ailleurs brillamment représenté, comme en témoignent les prix obtenus notamment par M. Arpagaus, peintre décorateur à Moulins ; M. Garangeat, pépiniériste au Montet ; M. Billon, horticulteur à Saint-Pourçain ; Mlle Coulhon, fleuriste à Chantelle ; M. J. Bonneton, artiste peintre à Chantelle ; Mlle Louise Paput, à Saint-Pourçain ; M. Louis Daillard, artiste peintre à Moulins ; MM. Paul Léon, à Bransat, G. Coulhon, à Désertines, Decour, à Saint-Pourçain, tous artistes peintres. M. Galfione, de Moulins, a obtenu un diplôme d'honneur dans la section des arts décoratifs. En sculpture, nous n'oublierons pas le grand prix obtenu par M. Lecrenier, maître potier à Moulins, ni les récompenses décernées à M. Moretti, sculpteur à Moulins, et à M. Louis Gagne, de Cosne-sur-l'Œil. Enfin, MM. Hippolyte Leclerc, de Montluçon, et Antoine Denizot, de Saint-Pourçain, se sont partagé les prix réservés à la photographie.

La Commission du « Bulletin ».





La cure de Billy pendant la Révolution (1)



u moment de la Révolution, la cure de Billy était administrée depuis 1758 par Sébastien Beraud, prêtre âgé de 72 ans, assisté de deux vicaires : Pierre Goigoux, âgé de 25 ans, et André Durel. Le chapelain du château, de Lavigne, décédé en 1784, n'avait pas été remplacé ; le poste était vacant.

Lors de la désignation des délégués chargés d'élire les députés du clergé aux Etats-Généraux, Beraud avait été nommé délégué par les prêtres de la châtellenie de Billy, en même temps que Pierre Tridon, curé de Rongères, son ancien vicaire (2). Le 22 mars 1789, tous ces délégués se réunirent à Moulins. Comme il n'y avait pas d'évêché dans la généralité de Moulins, Grimaud, lieutenant général de la sénéchaussée, crut pouvoir nommer pour présider cette assemblée Salmard de Montfort, supérieur de l'abbaye de Sept-Fons. Aussitôt les prêtres séculiers protestèrent par écrit contre cette nomination qu'ils traitaient de *scandaleuse*, et ce fut Beraud, assisté d'Aury et de Laurent, qui donna lecture de cette protestation. Elle n'eut du reste pas d'autre effet que de permettre aux prêtres séculiers de se compter, aussi ce furent trois curés qui furent nommés députés : Tridon, curé de Rongères ; Aury, curé d'Hérisson, et Laurent, curé d'Heuillaux.

Par une loi du 2 novembre 1789, votée sur la proposition de Talleyrand, évêque d'Autun, l'Assemblée nationale avait décidé que les biens du clergé étaient mis à la disposition de la Nation, à la charge par l'Etat de faire des pensions aux membres du clergé. Ces pensions devaient être de 12.000 à 20.000 francs pour les évêques, de 600 à

(1) Extrait d'une notice historique sur Billy en préparation.

(2) Pierre Tridon, né à St-Gérand-le-Puy, en 1738, était fils de Joseph Tridon, conseiller du roi, procureur en la châtellenie de Billy, notaire à Saint-Gérand-le-Puy, et de Anne Quesson, celle-ci fille de Georges Quesson, notaire à Billy, et d'Anne Louher. Son entrée en religion est du 10 septembre 1763. Il avait été vicaire à Billy. Il mourut en 1822 curé de Varennes-sur-Allier.

1.000 pour les moines, et de 1.200 à 1.800 pour les curés, plus l'usage d'une cure et d'un jardin d'un demi-arpent, et de 700 francs pour les vicaires. Le casuel était supprimé.

En septembre 1790, le district de Cusset nomma Saulnier, bourgeois habitant de Seuillet, pour dresser l'état des biens dépendant de la cure de Billy.

Il constata que le curé, en outre des dîmes et de son casuel, avait droit chaque année à diverses rentes dont le total était de deux cent trente-deux boisseaux de froment, cinquante-sept de seigle, dix d'avoine, plus quatre-vingt-douze livres d'argent et cinq poulets.

Comme immeubles, la cure de Billy avait : 1° Une maison ayant au rez-de-chaussée une chambre avec four servant de cuisine, une chambre à feu, un corridor avec escaliers, et une autre chambre à feu. Au premier, deux chambres et un grenier. Au sous-sol, une cave pour 12 pièces de vin, sur le devant une cour d'une demi-boisselée (1) fermée par un portail, en face une grange, une écurie pour six chevaux et une remise ; à la suite, séparé de la cour par un mur avec clairevoie, un jardin bien planté d'espaliers, muré de toutes parts, au bout duquel était une pièce d'eau, contenant en tout deux boisselées. A l'un des coins du jardin se trouvaient les latrines, à l'autre une chambre à outils, près de la pièce d'eau était une charmille ; le 25 octobre 1790 le district décida que l'usage en serait laissé au curé (2).

2° Trois prés d'une contenance totale de 15 coupées (près d'un hectare). Ils furent vendus 4.000 francs, le 25 mars 1791, à Louis Dilhac, qui en céda une partie à Pierre Duverger, époux Quesson, fermier du Lonzat, demeurant à Billy, ainsi que le constate un acte reçu par Me Morand, notaire à Billy, le 28 octobre 1791.

Le 29 novembre 1790, l'Assemblée Nationale vota ce que l'on a appelé la *Constitution civile du Clergé :* chaque département devait former un évêché, chaque commune généralement une paroisse. Les évêques et les curés *en cas de vacances* devaient être nommés directement par le peuple. Tous les ecclésiastiques devaient prêter serment de fidélité à cette constitution et faute de le faire ils devenaient incapables d'occuper aucun emploi ecclésiastique et de toucher

(1) La boisselée était de 168 toises, soit 6a38.

(2) Cet immeuble fut vendu le 5 messidor an IV, à Nicolas Régnier, homme de loi à Moulins, moyennant 5.200 francs.

L'église fut elle-même vendue le 9 frimaire an VII, moyennant 1.990 francs, à Rosalie Chacot, veuve de Gabriel Grandjean, qui la revendit le 27 juillet 1821, moyennant 4.600 francs, à la commune de Billy, suivant acte reçu par M. J.-F. Morand, notaire à Billy.

aucun traitement ou pension. A ce sujet, je rappellerai que pour qu'une loi fût exécutoire, elle devait être promulguée par le roi qui, par son droit de *veto*, pouvait en suspendre l'exécution. Aussitôt la loi du 23 novembre 1790 votée, Louis XVI écrivit au Pape, mais la réponse ayant été des plus évasives, le roi promulgua la loi le 26 décembre.

Deux jours après, le 28 décembre, les prêtres faisant partie de l'Assemblée Nationale durent venir à la barre de l'assemblée prêter serment. Parmi les 3 députés de l'Allier, Aury et Laurent le prêtèrent ; mais quand vint le tour de Tridon, il dit :

« J'ai prêté sans restriction le serment civique, je n'hésite pas à le « réitérer : Comme citoyen Français, je jure d'être fidèle à la loi et « au roi et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée « par l'Assemblée Nationale. Comme pasteur de l'Eglise, je jure de « veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée, « mais comme chrétien je déclare qu'en ce qui concerne le pouvoir « spirituel je ne reconnais d'autorité compétente que celle du Saint- « Siège. »

Cette déclaration fut considérée comme un refus du serment, et si dans l'Allier la majorité des prêtres le prêtèrent (1), le plus grand nombre de ceux de l'ancienne châtellenie de Billy suivirent l'exemple de leur collègue Tridon ; aussi, par arrêté du 1er avril 1791, le district de Cusset dut ordonner le remplacement des curés de Rongères, La Palisse, Billy, Sansat, Créchy, Montaigut-le-Blain, Vichy, Saint-Gerand-le-Puy, Perrigny, etc., pour refus de serment (2).

Mais revenons à Billy et à son curé : Sébastien Beraud était âgé, il était malade, il avait une certaine fortune, notamment un domaine et deux locateries à Billy d'une contenance de 560 boisselées (33 hectares 1/2), affermées 1.500 francs (3). Dès qu'il fallut prendre une détermination, prêter ou refuser le serment, il prit la tangente. Il quitta sa paroisse et se réfugia à Moulins, rue de la Cigogne, chez l'un de ses neveux, Jean-Jacques Beraud, chanoine (4), et c'est là qu'il mourut

(1) D'après un état dressé par le préfet de l'Allier en 1801, sur 200 prêtres habitant alors le département et demandant à reprendre l'exercice du culte, 112 l'avaient prêté, et 76 l'avaient refusé ou s'étaient *rétractés*.

(2) Le même arrêté supprimait les paroisses de St-Alyre de Valence et de Ciernat. Un arrêté du 14 du même mois supprimait celles de Creuzier-le-Neuf, Saint-Félix, Bost, Chevalrigon et Saint-Yorre. Il semble résulter des termes de ces arrêtés que les curés étaient également réfractaires.

(3) Archives de l'Allier, Q, 115.

(4) Le chanoine Beraud, arrêté en conformité de la loi du 30 vendémiaire an II, fut déporté. Il mourut sur les pontons à Rochefort.

le 8 décembre 1792 à l'âge de 75 ans (1). Avant de partir, il confia l'administration du spirituel de sa paroisse à ses deux vicaires, et l'administration du temporel à sa gouvernante Marie D...

Le maire de Billy était Pierre-Antoine Meilheurat, il envoya l'ordre aux deux vicaires Goigoux et Durel d'avoir à lire au prône de la messe du 23 janvier 1791, le décret du 27 novembre 1790 promulgué le 26 décembre, et d'avoir à prêter le serment prescrit. Les deux vicaires n'en firent rien et Goigoux vint à la sortie de la messe prévenir le maire de leur refus.

Le dimanche suivant, 30 janvier, le maire intima aux deux vicaires d'avoir à lire la loi, de prêter serment, et d'avoir à convoquer les citoyens à l'effet de se rendre à Moulins, le 13 février, à 8 heures du matin, en l'église principale, pour procéder à la nomination d'un évêque au lieu et place de l'abbé des Gallois de La Tour non acceptant. Les deux vicaires lui firent dire : « Nous ne reconnaissons pas Pierre-Antoine Meilheurat pour maire parce que nous ne le voyons pas avec les marques de sa dignité, c'est-à-dire son écharpe ». Le maire, au moment de la sortie de la messe, fit faire un roulement par un tambour de la garde nationale qu'il avait requis à cet effet et publia lui-même la loi et l'arrêté.

Avant de laisser les choses aller plus loin, Meilheurat fit faire par deux anciens procureurs de la châtellenie une démarche auprès des vicaires. Nos deux hommes de loi leur représentèrent que comme Français, que comme membres du clergé, en conformité de la déclaration de 1682, ils devaient *obéissance au roi et à la loi ;* avant le 6 février les deux vicaires répondirent par écrit qu'ils savaient parfaitement que l'Assemblée nationale leur enjoignait d'avoir à prêter serment, mais qu'ils ne pouvaient prêter pareil serment sans blasphémer et blesser leur conscience, sans se rendre coupables d'apostasie ; de plus ils priaient M. le maire de leur épargner le désagrément d'une interprétation juridique, leur réponse étant un refus formel. Le maire en référa au district de Cusset.

Les deux vicaires refusèrent également de donner lecture de la lettre pastorale de l'évêque constitutionnel Laurent du 21 mars, et de son mandement du 22 mars autorisant l'usage du gras pendant le Carême. Accompagné de son tambour le maire les publia l'un et l'autre le 3 avril à la sortie de la messe. Le même jour, le conseil municipal nomma Nazaire Sauvat comme curé de la paroisse et décida qu'il serait installé le dimanche suivant, 10 avril.

Dès que Goigoux et Durel connurent cette nomination, ils annon-

(1) Registres de l'état-civil de la ville de Moulins.

cèrent que la première communion aurait lieu le vendredi 8 avril. Le jour de cette cérémonie, avant de laisser les enfants communier, ils leur firent jurer de ne jamais reconnaître comme curé un prêtre assermenté.

Le dimanche 10 avril, dès six heures du matin, la générale battait dans les rues de Billy ; les 34 hommes de la garde nationale s'assemblaient sous les ordres du commandant Louher, du capitaine Jean-Claude Meilheurat, fils du maire, et des autres officiers, au pied de la tour de l'horloge, devant la vieille salle de l'Auditoire qui servait de mairie.

A sept heures, le cortège se mit en route pour la Paroisse (1). Il comprenait le maire Meilheurat, quatre des officiers municipaux, Michel Liandon, huissier, Louis Grand, Gilbert Amelot et Gilbert Chesne (2), le secrétaire-greffier Pierre Morand, notaire, ancien maire, M. Cyr Boyron, notaire à Billy, administrateur du département, et le curé Sauvat ; la garde nationale faisait la haie, une partie de la population suivait. En arrivant à l'église, on trouve les deux *ci-devant vicaires* chacun une lettre cachetée de noir à la main. Le maire les somma d'ouvrir au nom de la loi. Ils répondirent qu'ils refusaient l'entrée de l'église au sieur Sauvat comme à un schismatique et ils remirent leurs lettres l'une au maire, l'autre au curé Sauvat. En voici la teneur :

« Aujourd'hui, 10 avril 1791, nous vicaires de Billy soussignez avons « fait et faisons la protestation suivante contre la prétendue prise de « possession de M. Sauvat, prêtre-vicaire du diocèse de Clermont.

« Au nom de la sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, nous prê- « tres-vicaires desservant la paroisse de Saint-Cyr de la ville de Billy, « diocèse de Clermont, en l'absence de Sébastien Beraud seul et lé- « gitime pasteur détenu pour cause de maladie en la ville de Mou- « lins, ne pouvant résister à la force et résolus avec le secours de la « grâce, d'imiter Jésus-Christ, pasteur invisible de l'Eglise, protes- « tons contre la prise de possession que M. Sauvat, prêtre du diocèse « de Clermont prétend prendre en vertu d'une loi purement civile « contre toutes les lois canoniques et cédons pour ne causer aucun « trouble, le temple matériel de cette église, mais en même temps « nous le prévenons qu'en vertu de la juridiction que nous avons « seuls le droit d'exercer en l'absence de son légitime pasteur il ne

(1) A Billy, il n'y avait dans la ville qu'une simple chapelle dédiée à saint André. L'église paroissiale est située à 700 mètres au bourg, au hameau dit de la Paroisse.

(2) Le cinquième, Pierre Billaud était absent.

« peut sans se rendre coupable de schisme exercer aucune fonction et « lui disons comme à un intrus et à un usurpateur anathème avec « toute l'Eglise de Jésus-Christ et lui donnons connaissance des pré- « sentes. « Signé : DUREL, GOIGOUX. »

Après avoir lu, le maire les menaça de les faire arrêter s'ils continuaient à s'opposer à l'exécution de la loi ; Durel découvrant sa poitrine s'écria : « Frappez, mais frappez donc ! » Goigoux, plus calme, l'entraîna disant qu'ils cédaient à la force.

Quand on ouvrit les portes, on trouva l'église occupée par *quelques hommes, beaucoup de femmes et un grand nombre d'enfants* ayant Gilbert Bertucat-Dumay, procureur-syndic de la commune, à leur tête et poussant des cris et des gémissements. Boyron s'avançant vers Bertucat lui dit : « Quoi, vous, monsieur le défenseur de la loi, vous « vous trouvez ici ! » Après une vive bousculade, le cortège atteignit le chœur ; le tabernacle était ouvert et sans vases sacrés, la sacristie et les fonts baptismaux fermés à clef.

Le maire sortit alors de l'église et décida d'aller chercher les clefs et les ornements à la cure. A ce moment, on vit arriver en courant Jean Boyron, sergent, Gabriel Grandjean, caporal, et deux hommes de la garde nationale que l'on avait chargés en partant de Billy d'aller se saisir des clefs de la chapelle Saint-André. Ils dirent qu'ils avaient dû fuir devant une troupe de femmes qui les avaient assaillis à coups de pierres et de bâtons, qu'ils avaient essayé de mettre en joue, mais que roués de coups ils avaient dû se retirer par prudence pour leur vie.

Après que la servante du curé eut remis, contre reçu du maire, les objets mobiliers portés à l'état dressé en conformité de l'arrêté du 28 janvier 1791 (1) et un trousseau de clés, Sauvat demanda aux

(1) *Etat des effets mobiliers de la paroisse de Billy.* — 1° Dix ornements complets (deux blancs. deux violets, trois rouges, un vert, deux noirs), ornés de galons argent ou or faux. 2° Une calmande. 3° Deux chapes, dont une verte, quatre étoles, six dalmatiques, une écharpe en soie blanche. 4° Du linge en très mauvais état, dont six aubes, six rochets, deux surplis. 5° Un pupitre avec armoire où se trouvent sept livres de chantre et deux missels. 6° Une bannière sur laquelle est brodée d'une face la Vierge, de l'autre les patrons sainte Juliette et saint Cyr. 7° Une croix de procession en argent, un bénitier portatif en fonte et son goupillon. 8° Deux encensoirs avec leurs navettes, l'un en argent, l'autre en cuivre. 9° Douze chandeliers en plaqué d'argent pour le maitre-autel, six grands et six petits, plus six autres en cuivre. 10° Un reliquaire argent avec un fragment de la vraie Croix. 11° Une custode en argent, deux calices et leur patène en argent, un ostensoir en argent, deux burettes et leur plateau. 12° Huit statues en bois doré au bas du chœur. 13° Deux draps de morts, l'un en laine, l'autre en

vicaires des hosties pour dire sa messe, Goigoux les lui refusa, disant que ce serait commettre un sacrilège. On dut en envoyer chercher à Saint-Germain-des-Fossés. En attendant, Sauvat prêta serment entre les mains du maire et après la messe tout le corps municipal fut l'accompagner à son presbytère que l'on trouva dévasté, les arbres, les fleurs arrachés. Le maire fit appeler la servante du curé Beraud et lui dit qu'il les rendait, elle et son maître, responsables de tous ces dégâts. A cet instant, Bertucat-Demay sortait de la chambre de l'un des vicaires ; aussitôt les gardes nationaux qui avaient reçu une si belle raclée le matin à la chapelle Saint-André en la ville, se jetèrent sur lui et se mirent à l'insulter, à le frapper, criant que c'étaient lui et sa femme qui avaient voulu les tuer. Ce ne fut qu'à grand'peine que le maire put les calmer, il dut même faire accompagner Bertucat jusqu'à son domicile par deux de ses officiers municipaux.

A la suite de toute cette cérémonie, Meilheurat avait invité à dîner chez lui les officiers municipaux, le curé Sauvat, Boyron l'administrateur départemental et les officiers de la garde nationale ; le dîner avait lieu à deux heures suivant la vieille coutume bourbonnaise.

On était encore à table discutant sur les événements du matin, lorsque Bertucat, le procureur syndic de la commune, entra dans la salle, *les yeux hagards*, disant que l'on voulait l'assassiner et piller sa maison, que l'on cassait ses vitres et enfonçait ses portes, enfin il venait demander au maire de le faire protéger, lui, sa famille et ses biens.

Meilheurat lui répondit qu'il n'avait que ce qu'il méritait depuis longtemps ; qu'il se comportait mal, enfreignant la loi, que sa conduite et celle des vicaires avaient tellement irrité les citoyens contre lui, que, bien qu'il fît tout son possible, il ne pouvait répondre de sa sûreté et de celle de sa famille. Il le prévenait, du reste, qu'il se croyait obligé de dénoncer sa conduite à MM. les administrateurs du district. La querelle allait s'échauffant, les mots les plus vifs étaient prononcés, lorsque le curé Sauvat, en sa qualité de pasteur,

soie. 14° Enfin une grande bannière en soie que l'on sort pour la procession du Saint-Sacrement mais réclamée par la confrérie du Saint-Sacrement.

Fait à Billy, le (en blanc) février 1791.

Le commissaire du district, DELAIRE. Le maire, MEILHEURAT. Le curé, (en blanc).

(L'un des originaux de cette curieuse pièce est aux archives de M. Francis Pérot qui, le premier, m'en a donné connaissance. Elle existe également aux Archives de Billy.)

crut devoir s'interposer. Il dit à Bertucat de se calmer, de retourner chez lui, que là, une fois calmé, il reconnaîtrait son erreur et ses fautes, qu'*un galant homme comme lui* ne pouvait y persévérer longtemps, et que tout s'arrangerait, que M. le maire y mettrait aussi du sien. Mais Bertucat, ne voulant rien entendre, dit que ce qu'il avait fait, il était prêt à le refaire et qu'il persévérerait toute sa vie dans ses idées.

Le soir même, le Maire fit un long rapport (conservé aux archives municipales de Billy), signé par lui, le curé Sauvat, Boyron, Liandon, Grandjean et J.-C. Meilheurat, et en adressa copie à Forestier, procureur syndic du district de Cusset (1). Le lendemain, 2 avril, ce dernier montait à la tribune du directoire du district et s'exprimait ainsi :

« La municipalité de Billy vient de me transmettre le procès-« verbal qu'elle s'est vue dans la nécessité de dresser contre les deux « vicaires de la paroisse et contre le procureur syndic. A cet acte est « jointe la lettre adressée par les vicaires à M. Sauvat, nouveau « curé.

« La lecture de cette pièce excitera sans doute votre douleur et « votre indignation contre ces trois personnages qui paraissent s'être « accordés pour ameuter de vieilles femmes et des enfants contre le « nouveau curé qui se présentait hier pour se mettre en possession « de la cure à laquelle les électeurs l'ont nommé en remplacement « de M. Beraud réfractaire à la loi du 29 novembre 1789. Propos inju-« rieux, violences, imprécations, anathèmes, enfin toutes les horreurs « qu'une passion furieuse et un aveugle fanatisme peuvent inspirer

(1) Forestier (Pierre-Jacques), né à Vichy le 31 juillet 1739, fils de Jean-Baptiste, procureur du roi aux traites foraines de Vichy. — Lors de la Révolution, il était avocat à Cusset où il avait plaidé plusieurs fois pour l'abbesse de cette ville. Il fut nommé procureur-syndic lors de l'organisation du district, puis le 6 septembre 1792, député à la Convention et envoyé en mission à Bourges, Moulins, Nevers et Autun. Arrêté comme terroriste après la journée du 1er prairial an III sur la dénonciation de Sauret, administrateur du district de Cusset, et de Martin, maire de Créchy, il fut condamné à la réclusion et profita de l'amnistie du 4 brumaire an IV. Exilé en 1816 comme régicide, il mourut à Genève le 31 mai 1823. — Pour dépeindre l'homme il suffit de citer sa lettre au Comité du salut public d'Autun : « Il vous manque des farines, prenez-en chez les riches aristo-« crates, ils en ont. Il vous manque des blés, organisez votre armée révolu-« tionnaire et menez sur l'échafaud les fermiers qui sont rebelles aux réqui-« sitions. Il vous manque des logements, emparez-vous des hôtels de vos « détenus ; en un mot, que rien ne vous arrête dans vos mesures ; marchez « d'un pas ferme et hardi à la régénération universelle. » (*Moniteur, 24 prairial an III.*)



« ont été employés par les deux vicaires. Quant au procureur qui « aurait dû seconder de toute sa force la mission de M. Sauvat curé « et les patriotiques efforts de la municipalité vous aurez peine à « croire la conduite lâche et tortueuse qu'il a tenue : il n'a pas rougi « de quitter son poste et ses fonctions pour se réunir aux deux vicaires « et à être le compagnon de leurs violences.

« Il vous reste Messieurs à faire maintenant votre devoir et à « procurer sans délais à la municipalité et à la garde nationale de « Billy la satisfaction qui leur est due.

« Ce n'est pas la première fois que ces vicaires se sont montrés « ennemis de la constitution et rebels aux lois : déjà ils avaient refusé « de lire au prône la lettre de M. Laurent évêque du département et « sa permission de faire gras ; nous devons donc ne pas balancer à « les dénoncer à l'accusateur public que la loi constitue leur juge (1).

« Le délit du procureur de la commune de Billy est d'un autre « genre et plus grave encore, c'est une provocation une forfaiture « impardonnable. Il a failli sur le champ en être victime et si la vie « peut encore lui être chère il le doit à la vigilance, à la sagesse du « maire de Billy.

« En conséquence je requiers le Directoire de dénoncer Durel et « Goigoux à l'accusateur public du district (2) et Bertucat-Demay à « l'accusateur public du directoire départemental. »

Il ne m'a pas été possible de savoir la fin de cette affaire. Heureusement pour les trois prévenus, l'on n'était qu'en 1791. Deux ans plus tard, il aurait pu leur en coûter la tête.

Mais comme toute anecdote demande un épilogue, je vous dirai que : Sauvat, le curé constitutionnel, exerça son ministère à Billy jusqu'au 2 frimaire an II (6 décembre 1793), c'est-à-dire jusqu'au jour où le district fit enlever les vasès et ornements sacrés de l'église (3). On remarquera même que le culte était déjà interdit en France depuis plus de deux mois (23 vendémiaire an II). Sauvat continua quelque temps à habiter Billy, où il fut chargé de la rédaction des actes de l'état civil, puis il retourna en Auvergne.

(1) Gallien, homme de loi, ci-devant lieutenant particulier de la châtellenie de Billy, avait été nommé accusateur public lors de l'organisation du tribunal du district de Cusset, le 30 octobre 1790.

(2) Archives de l'Allier. Délibération du district de Cusset.

(3) Les cloches avaient été envoyées par eau à Moulins, le 6 décembre 1791, pour en faire des canons. Le 11 frimaire an II, le district de Cusset fit enlever les vases sacrés de la paroisse de Billy et en donna reçu au maire. Cette argenterie fut envoyée, le 1er nivôse an II, de Cusset à la Monnaie à Paris. Pour tout le district il y en avait un poids de 376 marcs représentant 18.000 francs environ.



D'après le travail de M. l'abbé Clément sur le clergé concordataire, Durel devint, en 1802, professeur au Grand Séminaire de Clermont. Quant à l'abbé Goigoux, il resta dans le pays où il dut se cacher. Une lettre de l'abbé Portier à Mgr de Bonal, évêque de Clermont, réfugié à Fribourg, établit qu'il exerçait son ministère à Billy, en 1797. Aussi, lors du Concordat, fut-il nommé curé de Billy à la demande des habitants. Il aimait à raconter qu'il avait failli périr pendant la Révolution, il exagérait certainement un peu. Le 25 septembre 1812, il fut nommé curé à Bourbon-l'Archambaud, où il mourut peu après.

Aucun renseignement sur Bertucat-Demay.

Quant au maire Meilheurat, il fut nommé en octobre 1791 administrateur du district de Cusset. En 1793, le 11 brumaire an II, trouvant que les choses allaient un peu loin, il donna sa démission. Peu après il fut arrêté sur l'ordre de Agard, l'agent de Foucher à Cusset, et traduit devant le tribunal révolutionnaire. Grâce à son compatriote Liandon (1), substitut de l'accusateur public au terrible tribunal, il obtient qu'il serait fait un supplément d'enquête sur sa cause. Cette enquête eut lieu le 22 fructidor an II, mais heureusement pour Meilheurat, les pièces n'arrivèrent à Paris qu'après le 9 thermidor. Il fut acquitté et revint à Billy où il mourut. Son fils, Jean-Claude Meilheurat, fut maire de Billy après le 28 pluviôse an VIII ; en 1812, par suite de son mariage, il fut habiter Chantelle, où sa descendance féminine existe encore.

G. Morand.



(1) Liandon (Gilbert), né à Cusset en 1759, alla à Paris étudier le droit, en 1779, et s'y fit inscrire comme avocat en 1784. Après avoir pris part à la prise de la Bastille, il fut successivement commissaire de police du quartier Saint-Merry, le 9 novembre 1789, administrateur de Paris en septembre 1792, juge suppléant au tribunal révolutionnaire le 3 août 1793, substitut de l'accusateur public de ce tribunal du 26 septembre 1793 au 20 juillet 1794 (9 thermidor an II). Mis en accusation avec son chef de parquet, Fouquier-Tinville, le 17 floréal an III, il prit la fuite. Rentré en France sous le Directoire, il se retira de la politique.

Michel Liandon, huissier à Billy, que nous avons vu au nombre des officiers municipaux de cette ville, était son frère.



COMPTE RENDU

DE LA

NEUVIÈME EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU BOURBONNAIS

Dans la Région Ouest de Saint-Pourçain-sur-Sioule

(12 JUIN 1907)



E fut une bonne journée que celle du 12 juin 1907. Grâce aux soins dévoués des organisateurs, nos confrères Camille et Louis Grégoire, elle nous a procuré d'agréables surprises. Le temps lui aussi nous en réservait une ; elle n'a pas nui d'ailleurs à la fraîcheur de nos impressions. La pluie du matin n'effraie pas le pèlerin, dit un vieil adage, et nous l'avons prouvé. En effet, dès cinq heures du matin un groupe compact, trié sur le volet, se trouvait rassemblé à la gare de Moulins et notre effectif se renforçait successivement à Varennes, puis à Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Avant d'aller plus loin, nous allons faire, à la manière des commissaires des guerres d'autrefois, la « monstre et reveüe » de notre compagnie qui s'est trouvée, hâtons-nous de le dire, « en bon et suffisant estat » pour servir haute et puissante dame, l'Archéologie bourbonnaise, au fait de ses excursions et autrement.

Se sont donc trouvés sous le guidon de notre vieille Société : MM. l'abbé AUDIN, le commandant DU BROC DE SEGANGE, Mlle FRANÇOISE DE BONAND, MM. l'abbé BERTHOUMIEU, PAUL BUVAT, EDGARD CAPELIN, l'abbé CAYOT, RENÉ CHABOT, l'abbé JOSEPH CLÉMENT, l'abbé CLUSEL, l'abbé DEBESSON, MARC DENIER, Mme la Ctesse LOUISE DE FRADEL, MM. le docteur FABRE, GUSTAVE FOURNIER, Mme GAYMY, MM. CAMILLE GRÉGOIRE, LOUIS GRÉGOIRE, MONTAGNE, MORAND, PHILIPPE TIER-

SONNIER, QUEYROI, ROGER DE QUIRIELLE, tous membres de la Société.

A ce groupe, évidemment tout plein d'*émulation*, se sont joints d'aimables volontaires, ce sont : Mme BOUCHET, M. et Mme LOUIS BOUTAL, M. DUCROS, Mme GÉNÉRAUD, Mlles LIÈVRE et MARTIN, M. MARTIN, Mmes MORAND et DE PÉRINELLE, Mlle VERNAISON, Mme et Mlle ZHANN (1).

Nos goûts archéologiques ne nous empêchent pas d'apprécier les ressources de la tactique moderne ; aussi, pour notre expédition, avons-nous accueilli avec empressement le juvénile concours d'une section cycliste qui a montré, entr'autres qualités aimables, une gaieté bien française et une remarquable endurance. Ces fervents de la pédale, élèves de l'Institution Notre-Dame des Victoires de Saint-Pourçain-sur-Sioule, conduits par leur excellent Directeur, M. J. Garnault (2), nous ont prouvé qu'ils savent profiter de l'instruction solide et de la parfaite éducation qu'ils reçoivent dans un établissement qui a fait ses preuves. Fidèles aux nobles traditions qui, jadis, ont fait la France si grande et si belle, ils savent s'intéresser aux beaux paysages, aux vieux monuments, aux souvenirs du passé ; ils aiment d'un égal amour leur petite patrie et la grande, qu'ils serviront un jour utilement. La section cycliste commandée par M. GARNAULT se composait de MM. MARCEL SOUCACHET (de Contigny), ADOLPHE SINTUREL (de Saint-Pourçain), LÉON PARENT (de Cressanges), AUGUSTE TAIN (de Varennes-sur-Tèche), LOUIS RAMBERT (de Chazeuil, près Varennes-sur-Allier), CHARLES MITTON (de Saint-Pourçain), LOUIS AMET (de Saint-Pourçain), LOUIS SEUT (de Saint-Pourçain), RENÉ ADMIRAUD (de Saint-Pourçain).

C'est donc un joli total de quarante-six excursionnistes.

De Moulins à Varennes la route est bien connue, le Président toutefois ne peut s'empêcher de signaler au passage, à ses plus proches voisins, *Bressolles* dont l'histoire a été écrite par le commandant du Broc, *Toulon* et son église romane, *Bessay* avec son sanctuaire également roman pourvu d'un remarquable clocher et, à la sortie du bourg, sur les rives de la petite rivière de *Luzeray*, la *Motte Saint-Paul*, seul vestige du château fort des sires de Bourbon, jadis siège

(1) Deux de ces volontaires ont pris depuis place dans les rangs de notre Compagnie, MM. Boutal et Ducros. Ce n'est pas un des moindres gains de nos annuelles pérégrinations, que ces enrôlements qui prouvent et notre vitalité et l'intérêt que l'on porte à notre œuvre.

(2) Nous devons à M. Garnault d'excellentes photographies de plusieurs des sites et monuments visités de compagnie, plusieurs ont été utilisées pour illustrer notre compte rendu et nous prions M. Garnault de trouver ici l'expression de tous nos remerciments pour son aimable concours.



de la châtellenie de Bessay. Plus loin, c'est *La Ferté-Hauterive* avec sa vieille tour carrée au hourdage garni de marelles de briques, signalant au voyageur l'emplacement d'un ancien prieuré, tour qui a sa semblable, on pourrait dire sa jumelle, sur l'autre rive de l'Allier, à *Moulin-Neuf*. En face de La Ferté s'élève comme un signal la vieille église de *Châtel-Deneuvre*, église romane primitive, très intéressante au point de vue archéologique et du terre-plein de laquelle on jouit d'un fort beau panorama. De l'autre côté de la ligne du chemin de fer s'étendent des bois où se cachent les traces d'un camp romain jadis exploré par notre confrère M. Bertrand.

Toutes ces localités et d'autres qu'on pourrait citer, vénérables sanctuaires, vieilles mottes féodales, anciens manoirs et châteaux, constituent autant de buts d'excursions faciles à atteindre et malheureusement trop peu connus des moulinois. Le second volume des *Fiefs du Bourbonnais*, qui, contrairement au vœu général, n'a pas encore paru, nous donnera du reste bientôt des renseignements sur la région que nous traversons à bonne allure, dans un de ces « vertueux » trains de l'aurore chantés déjà plus d'une fois par l'ami Roger de Quirielle.

Avec le commandant Aubert de La Faige on peut dire au surplus que nous sommes dans une région historique. Je ne puis résister à la tentation d'emprunter aux bonnes feuilles du second volume des *Fiefs du Bourbonnais* un récit que j'ai entendu plus d'une fois de la bouche même d'Emile Aubert de La Faige (1).

« La région que nous sommes en train de parcourir fut certaine- « ment le théâtre d'une partie de la septième campagne des Gaules, « en l'an 52 avant Jésus-Christ. Lorsque César, en effet, après « avoir étouffé à Decize les intrigues des Éduens, reprit la campagne, « il divisa son armée en deux groupes, et tandis que Labiénus avec « quatre légions se dirigeait vers Sens et Paris, lui-même avec dix « légions marcha le long de l'Allier et sur sa rive droite pour gagner « Gergovie.

« Voici du reste le récit des *Commentaires* (7e campagne, para- « graphes 34, 35 et 36) :

« Avec les dix autres légions et le reste de la cavalerie, César marcha le « long de l'Allier à dessein d'assiéger Gergovia. Vercingétorix, à cette nou- « velle, fit rompre les ponts et marcha sur l'autre rive.

« Comme les deux armées étaient en vue, la rivière entre elles deux, et « qu'elles campaient presque toujours vis-à-vis l'une de l'autre, Vercingé- « torix envoya des éclaireurs afin de savoir en quel endroit César avait « dessein de construire un pont pour le passage de ses troupes. César se « trouva fort embarrassé : l'Allier n'étant guéable qu'en automne, il était à « craindre qu'une partie de l'été ne fût perdue à en tenter le passage. Il « eut recours à la ruse et, à cet effet, il alla camper dans un lieu couvert

(1) *Les Fiefs du Bourbonnais, T. II, arrondissement de Moulins, rive droite* (bonnes feuilles, pages 263-265).

« de bois, vis-à-vis d'un pont que les Gaulois avaient coupé. Il y resta « caché avec deux légions et fit partir le lendemain le reste de ses troupes « avec tout le bagage, après avoir disposé les cohortes des autres légions, « de sorte que le nombre n'en parût pas diminué et que l'ennemi y fût plus « sûrement trompé ; il leur ordonna de faire toute la diligence possible. « Quand il crut que son armée pouvait être arrivée à son nouveau camp, il « fit rétablir le pont en toute hâte sur les pilotis dont la partie inférieure « était intacte ; l'ouvrage rapidement achevé, il passa aussitôt avec ses « cohortes, choisit un poste avantageux et rappela son armée. Vercingé- « torix, en ayant été instruit, prit les devants à grandes journées pour « n'être pas forcé de combattre malgré lui.

« En cinq jours de marche, César se rendit devant Gergovia... »

« Trois choses ressortent de ce récit :

« 1° Que le passage de l'Allier par César s'effectua à cinq journées « de marche de Gergovie ;

« 2° Qu'à l'endroit où se fit ce passage, il y avait un pont gaulois « permanent et détruit seulement par suite des circonstances ;

« 3° Enfin que le terrain de la rive gauche devait avoir de bonnes « vues sur la rive droite, et que celle-ci dut offrir à César, d'abord « une partie couverte pour se cacher, puis une partie découverte « pour faire défiler les huits légions sous les yeux des Gaulois.

« Or, il se trouve que, du point du cours de l'Allier où se trouve « La Ferté jusqu'à Romagnat, au pied du plateau de Gergovie, il y a « exactement soixante-dix-huit kilomètres par la grande voie Saint- « Pourçain, Gannat et Riom. Tracée, pour ainsi dire, par les exi- « gences du terrain (1), cette voie n'a guère dû varier et, dans les « conditions où était César, poursuivant Vercingétorix, il ne sem- « ble pas téméraire de penser qu'il a pu parcourir, en cinq jours, « cette distance de soixante-dix-huit kilomètres ; ce qui ne fait pas « seize kilomètres par marche.

« D'autre part, il est extrêmement probable, sinon certain, que « même à cette époque où les ponts devaient être fort rares, il y en « avait un pour donner accès à la ville gauloise, dont on s'accorde à « reconnaître l'existence à *Donobrium*, aujourd'hui Châtel-de-Neu- « vre ; or, Châtel-de-Neuvre se trouve sur la rive gauche de l'Allier, « juste en face de La Ferté, qu'il domine d'environ quarante mètres.

« Enfin, entre le bois des Moines et le bois de Vauvre, tous deux « déjà d'une certaine importance, est une masse argileuse éminem- « ment favorable aux arbres et qui, récemment encore, était couverte « de bois au Sud, au contraire, s'étend la plaine sablonneuse des « Echerolles, tout à fait impropre aux plantations et qui dut être de « tout temps découverte. Nous nous imaginerions volontiers les huit « légions sortant des bois ostensiblement à la vue des Gaulois cam- « pés à Donobrium, tandis que César restait caché avec deux légions « dans son camp de la veille.

« Il y a même au Nord-Ouest des Guillots, sur la rive droite du « petit ruisseau qui descend des Guichardeaux et sur le terrain qui « porta la forêt ducale de Vauvre, les restes d'une enceinte carrée « d'environ cinq cents mètres de côté. Est-ce là un ancien camp ? « c'est bien possible, et d'autant plus que cette enceinte semble former « une sorte de système avec trois mottes anciennes, et l'on sait à quel

(1) « A partir d'Aigueperse, cependant, la voie que l'on suivait au Moyen- « Age évitant la plaine marécageuse, passait par Artonne, Saint-Don, Mozat « et les plateaux de Châteaugay et de Chanturgues ; mais sa longueur devait « être néanmoins à très peu près celle de la route actuelle. »

« point les Romains poussaient les précautions durant leurs station-
« nements ; aucune autre des troupes armées qui traversèrent notre
« territoire n'eût certainement été capable de pareils travaux de cas-
« tramétation. L'une de ces mottes se trouve à l'extrémité Nord-Est
« du bois des Moines, l'autre dans le même bois sous la lettre E du
« mot « des » du titre « Bois des Moines » sur la carte au 1/80 000, la
« troisième enfin à mi-distance entre Vauvre et les Gargiers, au pied
« des hauteurs ; en arrière du triangle qu'elles forment est l'enceinte
« dont nous avons parlé et qui pourrait bien être le camp, abrité des
« vues de Donobrium et d'où César partit pour faire réparer le pont
« et passer la rivière.

« Nous ne nous exagérons nullement la valeur de nos conjectures,
« et nous ne prétendons pas avoir découvert l'endroit où César passa
« l'Allier avant d'assiéger Gergovie. Nous pensons seulement qu'il y
« a là plus de probabilités que partout ailleurs, et il nous a paru que
« leur ensemble méritait d'être signalé aux érudits. »

Tandis que le Président résumait l'argumentation ci-dessus, le toujours vertueux P.-L.-M. filait et nous débarquait à *Varennes,* ville cossue, industriellement banale, n'ayant malheureusement conservé de son passé que des souvenirs. Sur le quai, sous la pluie, nous échangeons de courtoises paroles de bienvenue avec nos confrères, M. Montagne et le docteur Fabre, qui ont l'amabilité de venir renforcer notre effectif, puis nous nous engouffrons dans les wagons du chemin de fer « *économique* », — ainsi nommé par une plaisante ironie sans doute, — et lentement nous nous dirigeons vers Saint-Pourçain. Au passage on resalue *Chazeuil,* on franchit l'Allier et après un coup d'œil sur l'élégante tour de *Villemouze*, popularisée par les cartes postales illustrées, sur *Briailles* qui rappelle au commandant du Broc de précieux souvenirs ancestraux, nous arrivons enfin à Saint-Pourçain. Nous y trouvons M. Camille Grégoire et une pluie battante. Elle est si battante, cette pluie, que notre ami Roger de Quirielle, battu et pas content, abandonne la partie malgré les offres de caoutchoucs, voire de peaux de biques qui lui sont faites. Il sera le seul à rester sur le champ de bataille ; nous perdons ainsi un bon compagnon. Au cours de la journée, en voyant sourire le soleil, il regrettera amèrement de nous avoir faussé compagnie et dès le lendemain, en bonne et aimable prose, en fera sincèrement l'aveu.

M. Camille Grégoire connaît si bien le pays qu'il est tout indiqué pour diriger notre excursion dont Saint-Pourçain est le véritable point initial, aussi le Président se hâte-t-il de rentrer dans le rang et de lui passer la direction de la colonne.

Nous voilà donc tous, bien encapuchonnés, gagnant gaiement sous l'ondée le château de *Montfan.* Le propriétaire, M. Malgras, a bien voulu nous donner toutes les autorisations nécessaires pour la

visite de la vieille place forte bientôt envahie. Une curieuse cuisine spécialement étudiée par M. Montagne et un manteau de cheminée décoré d'un oiseau bizarre portant les armes des du Peschin, attirent avant tout notre attention. Quant au paysage, il est, comme nous, noyé sous l'ondée et c'est fâcheux pour tout le monde. Je ne m'étends pas sur Montfan car le commandant du Broc, à qui je vais céder la plume tout à l'heure, se chargera de décrire le château et de nous retracer son histoire, ou du moins les bribes éparses qu'il a pu réunir après de consciencieuses et laborieuses recherches. Notons l'aimable invitation des habitants de Montfan ; justement fiers des produits de leurs vignes, ils veulent à toute force nous faire goûter le vin blanc du cru, mais l'heure nous presse et l'on ne saura pas pour cette fois si nos capacités œnophiles sont à la hauteur de nos capacités archéologiques.

De Montfan nos coursiers saint-pourcinois nous véhiculent rapidement à *Louchy*, et notre première visite est pour l'église où M. le curé achève sa messe, ce qui nous donne l'avantage de recevoir, paroissiens occasionnels, une large bénédiction.

Je laisse à mon ami l'abbé Clément le soin de décrire, avec la compétence que tout le monde lui reconnaît, l'intéressant et vénérable sanctuaire de Louchy. En m'en reportant aux impressions primesautières et hâtives consignées sur mon carnet d'excursion, je note que l'église est d'origine romane avec de notables traces du style de transition ; elle a un clocher jadis terminé par une aiguille en pierre, offre des restes de peintures décoratives au pochoir, du xvie siècle sans doute, et conserve quelques statues de saints qui seraient intéressantes à étudier, mais notre visite est rapide, si rapide même que la plupart d'entre nous n'ont même pas soupçonné, dans une chapelle écartée, l'ancienne chapelle seigneuriale, la pierre tombale du xviie siècle de Jacques de Montbrun, écuyer, seigneur de La Motte-Baudreuil. Outre l'épitaphe dont le commandant du Broc nous donnera plus loin le texte, la pierre en question offre aussi les armoiries du noble ménage dont les corps ensépulturés attendent l'heure bienheureuse de la résurrection dernière.

Le château de *La Motte-Baudreuil* est à deux pas de l'église, nous y courons et c'est pour être complet que je mentionne le charmant accueil qui nous est fait par M. le Cte et Mme la Ctesse de Pardieu : il n'est pas un seul d'entre nous, en effet, qui n'ait présent au cœur et à l'esprit le souvenir d'une si cordiale réception. Il faut bien dire aussi que nous nous avançons sous l'égide de Mme la Ctesse de Fradel et que, présentés par elle à ses aimables cousins, nous sommes de suite traités



comme des amis de vieille date. C'est avec un très sincère regret que nous quittons l'hospitalière demeure de La Motte-Baudreuil, son parc charmant et les vieux meubles attirants, les bibelots à peine entrevus et les portraits familiaux avec lesquels on aimerait à faire une ample connaissance, sous la direction des hôtes aimables qui se font tout à tous. Toutefois, avant de nous éloigner, fidèles au programme de notre ballade archéologique, nous allons saluer, sur une tour toute vêtue de lierre, deux écussons très finement sculptés, aux armes de nos ducs, et nous n'oublions pas non plus sur une autre tour les armes des Montbrun, reprises depuis et noblement portées par les Desrolines de La Motte qui furent seigneurs du lieu après les Montbrun (1), de même que ces derniers avaient succédé médiatement aux Baudreuil dont le nom, resté accroché à ce coin de terre bourbonnaise, rappelle le souvenir d'une maison encore existante, connue à Saint-Pierre-le-Moûtier dès la fin du XIV[e] siècle et qui a provigné en Normandie, en Picardie et en Beauvaisis (2).

S'il nous faut quitter La Motte-Baudreuil, du moins avons-nous la bonne fortune d'emmener avec nous M. et M[me] de Pardieu. Ils ont l'amabilité de nous accompagner jusqu'au Fée et de nous en faire eux-mêmes les honneurs. En partant, M. le C[te] de Pardieu nous fait repasser par l'église, le commandant du Broc et moi, pour nous faire faire connaissance avec la dalle tumulaire de Jacques de Montbrun ; c'est à lui que nous devons d'en pouvoir donner le texte et il a droit à une archéologique gratitude qui ne lui sera pas marchandée.

Cent ans bannière,
Cent ans civière,

ainsi disaient mélancoliquement nos pères pour résumer les vicissitudes des races les plus illustres. Le dicton féodal me revenait à l'esprit en constatant ce qu'est devenu le manoir fortifié *du Fée*. Le logis seigneurial d'antan est coiffé aujourd'hui à la paysanne et il faut

(1) Pierre Desrolines, sieur de La Motte-Baudreuil, fermier général du Duché de Bourbonnais, pour M. le prince de Condé, et Gilbert Desrolines, procureur en la Sénéchaussée et siège présidial de Moulins, se virent enregistrer d'office à l'*Armorial général* de 1696 : *Coupé d'argent et de gueules, à une roue d'or brochant sur le tout.* Un descendant de Pierre, Jean-François Desrolines de La Motte, fils de Claude, sieur de la Motte-Baudreuil, porte-manteau du Roi, et de Marie Tixerant, fut après son père porte-manteau du Roi. Il émigra, devint lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et fut anobli le 27 septembre 1817 avec règlement d'armoiries : *d'azur, au lion d'or, tenant de la patte senestre une épée renversée d'argent.* Né à La Motte-Baudreuil, le 14 avril 1756, il épousa une Panay du Deffand, d'une famille originaire, comme la sienne, de Saint-Pourçain.

(2) *Epigraphie héraldique de la Nièvre*, par le comte DE SORNAY, article de Saint-Révérien, canton de Brinon-les-Allemands.



pénétrer sous son toit pour trouver des vestiges de son aristocratique passé. Ces vestiges consistent en une curieuse suite de personnages de tout état et de toute nationalité peints sur les murs. Ils forment une décoration très originale, et M. Camille Grégoire a raison de dire que cette décoration, que j'attribue quant à moi au XVI[e] siècle, est fort intéressante au point de vue du dessin et de la peinture. Je n'en dirai pas plus ici, ne voulant pas déflorer le travail du commandant du Broc qui a bien voulu assumer la tâche ardue de décrire Le Fée et de ressusciter son passé.

Là s'échangent les derniers adieux avec M. et M[me] de Pardieu, que nous avons le regret de ne pouvoir enrôler plus longtemps dans notre troupe, et sous un ciel maussadement nuageux, mais cette fois sans pluie, nous roulons vers *Montor,* humble village pourvu d'une humble église. Il y faut signaler toutefois un écusson fruste avec la date 1667, et un autre écu sculpté dans la pierre, entouré de deux palmes et timbré d'une couronne ayant pour fleurons quatre fleurs de lys héraldiques issant du cercle de la dite couronne. L'écusson est : *parti : au 1[er] : du Christ ressuscitant Lazare, au chef chargé de trois fleurs de lys rangées en fasce ; au 2[e] : parti d'une crosse et d'une épée haute posées en pal, au lacs en 8, posé en fasce à la pointe et brochant sur la seconde partition.*

Ce double blason nous offre au premier parti les armoiries parlantes de la congrégation des Lazaristes, et au second celles du prieuré des Bénédictins de Saint-Pourçain-sur-Sioule. Cette partition est le souvenir d'un pariage de juridiction ecclésiastique et s'explique par ce fait qu'en 1660, vénérable et discrète personne M. L.-Edmond Menestrier, prêtre du diocèse de Langres en Champagne, prieur commendataire du couvent des Bénédictins de Saint-Maur de Saint-Pourçain, céda son bénéfice aux missionnaires de Saint-Lazare. Ceux-ci partagèrent désormais les droits utiles et de juridiction avec le prieur conventuel et les moines ; or, de longue date, Montor appartenait au prieuré de Saint-Pourçain et la cure était à la présentation dudit prieuré relevant de l'abbaye de Tournus en Bourgogne, après avoir été lui-même abbaye jusqu'au IX[e] siècle (1).

Je cède maintenant la place à notre vice-président, le commandant du Broc de Segange ; avec lui nous allons refaire à travers les âges révolus le trajet de Montfan à Montor, que nous venons de parcourir rapidement dans l'espace.

Philippe TIERSONNIER.

(1) « Abrégé de l'histoire du monastère de Saint-Pourçain, composé vers la fin du XVII[e] siècle, pour Dom Joseph Mège », par Dom Pierre Laurent. Moulins, H. Durond, libraire-éditeur, 1893.





MONTFAN

ALGRÉ la disparition de son enceinte fortifiée et de tous les ouvrages servant à sa défense, le château de *Montfan*, avec ses toits inégaux et ses façades irrégulières, produit encore un effet très imposant sur le mamelon isolé d'où il domine tout le pays environnant.

D'après l'abbé Boudant, il y aurait une tradition plaçant jadis à Montfan un temple de druides. Nous ne nous y arrêterons pas, mais nous ferons seulement observer que, *fanum* signifiant temple ou lieu consacré, le château féodal a bien pu s'élever sur les ruines d'un temple païen et nous adopterons l'orthographe de *Montfan* au lieu de Montfand ou Montphan. Plus tard, au moment des nombreuses guerres qui si longtemps désolèrent toute cette contrée, la forteresse de Montfan dut certainement jouer un rôle important. Malheureusement nous n'avons pu retrouver aucun épisode de son histoire, sauf le siège qu'il subit à l'époque de la Ligue.

Après avoir gravi une pente rapide, on entre dans la cour de Montfan où tout d'abord sur la gauche un bâtiment assez étrange attire l'attention du visiteur. Il a la forme circulaire et environ six mètres de diamètre : deux corps de cheminée cylindriques traversent le dôme qui le recouvre et indiquent suffisamment qu'on se trouve en présence d'une très antique et très curieuse cuisine. Le feu se faisait probablement au milieu de la pièce, comme dans certaines anciennes communautés agricoles, ou peut-être en divers endroits, le long des murs, suivant les besoins. Trois portes, aujourd'hui murées, permettaient, par leurs ouvertures, d'activer le tirage selon la direction du vent.

Cette cuisine serait du XIe siècle, d'après notre confrère, M. Montagne, qui en a fait une intéressante description, p. 334 de notre *Bulletin* de 1900. Il est possible qu'elle ne soit que du XIIe siècle et que les deux tuyaux cylindriques aient été faits en même temps. En effet, Viollet-le-Duc nous apprend que, contrairement aux théories des fumistes modernes, on donnait souvent autrefois plusieurs issues à la fumée des grandes cheminées du Moyen-Age.

M. Montagne attribue encore au XIe siècle les trois grandes caves du château de Montfan, en se basant sur la forme des voûtes et des arcs-doubleaux. Quant au château actuel, il semble avoir été réédifié

au XVe siècle par les du Peschin, qui en étaient alors propriétaires. La croix ancrée de leurs armoiries se voit encore, malgré les coups de ciseau de la Révolution, sur une grande cheminée qui orne une salle voûtée du rez-de-chaussée. L'écusson est accompagné de la devise : *Sans despartir*, et a pour cimier un grand oiseau (1) qui semble un hibou. Une partie du château a été remaniée au XVIe siècle et l'intérieur est aménagé dans le style du XVIIIe siècle. Le toit élevé qui recouvre une des ailes est formé par une de ces belles charpentes dans lesquelles le bois n'était pas épargné. L'*Ancien Bourbonnais*, p. 339 du *Voyage pittoresque*, donne une description de l'ancien Montfan, que M. Montagne a reproduite dans l'article déjà cité.

A l'origine de ce fief existait une famille de même nom, comme nous l'apprennent les *Noms féodaux* en mentionnant Galerand, seigneur de Montfan, qui déclare le fief de Genziac [Jenzat] pour Agnès, son épouse, et Guillaume, leur fils aîné (avril 1245). En 1322, Alise de Chirat, veuve de Hugues Coulon, et le sire Galerand de Montfan, leur fils, font aveu de maisons, forteresses, domaines, bois, dîmes, etc., à Montfan, Louchy, Meillard et autres paroisses, ainsi que d'une partie du péage d'Entrevaux. Si les *Noms féodaux* n'ont pas mis par erreur « leur fils » au lieu de « *son fils* », il faudrait en conclure que les seigneurs de Montfan, à cette époque, avaient peut-être le nom patronymique de Coulon.

De 1300 à 1322, nous trouvons un Guillaume de Montfan (*de Montefano*) qui fait aveu de l'hôtel et seigneurie de Chasteney [Chantelle ?] et de tout ce qu'il tient à Montfan, Louchy, Saint-Aubin. En 1342, Jean de Montfan, damoiseau, son fils, fait aveu d'une rente annuelle sur le château de Montfan, pour lui, Robert, Roger et Jeannette de Montfan, enfants de Robert, son frère ; il n'avait sans doute pas le château dont l'aveu est fait en 1357, par Pierre de Montfan, aussi possesseur de Bos-de-Mange [Boudemange, à la Ferté-Hauterive].

Un Roger de Montfan, seigneur de Chastenay, reparaît en 1367 (2) et n'existait plus en 1375, laissant de sa femme, Marguerite de la Motte, une fille, Catherine, dont le tuteur était Perrin Aubert de Louchy ; on retrouve celle-ci en 1399, mariée à Jeannet de Beaucaire,

(1) Il ne faut pas le prendre pour le meuble principal de l'écu dont il n'est que l'accessoire. M. Montagne s'est donc trompé en attribuant ce blason aux de la Motte d'Apremont parce qu'ils ont une aigle dans leurs armes. Nous croyons qu'ils n'ont jamais possédé Montfan.

(2) *Noms féodaux*. En 1375, Jean du Colombier était veuf d'Isabelle de Montfan.





damoiseau (1). Il semble donc qu'il y avait deux branches des Montfan, les seigneurs de ce château et les seigneurs de Châtenay.

Le 12 mars 1405 (n. s.), c'est Jean du Peschin, écuyer, qui est seigneur de Montfan, dans une transaction avec Jean du Fraigne, seigneur dudit, pour la dîme du Fraigne et du Mas de Lonzier (2). En 1408, l'aveu de Fouquet Giraudet pour une maison sise au village de Montfan, nous apprend qu'il existait alors une Agnès, dame de Montfan, qui peut-être était la dernière de sa famille et avait épousé Jean du Peschin. En 1452, Pierre du Peschin, chevalier, est seigneur de Montfan et possède une part dans le bois d'Aumont, à Fleuriel.

Cette famille du Peschin, qui sans doute réédifia Montfan, portait pour armoiries : *écartelé d'argent et d'azur à la croix ancrée de gueules brochant sur le tout*. Après elle apparaissent les Le Loup de Beauvoir, mais nous ignorons comment se fit la mutation. En 1463, Catherine de Brosse, fille de Pierre de Brosse et de Marguerite de Malleval et veuve de Blain Loup, seigneur de Beauvoir, fit aveu du château de Montfan qui semblait lui appartenir en propre, puisqu'en 1491 un autre Blain Loup ou le Loup, fils du précédent, répéta cet aveu pour Catherine de Brosse, sa mère. S'il faut en croire La Thaumassière (liv. VIII de l'*Histoire du Berry*), cette dernière était déjà veuve le 21 mai 1442 lorsqu'elle transigea avec son neveu Jean de Brosse et en reçut la terre de la Motte-Jolivet.

Blain IV Le Loup, fils de Catherine de Brosse, seigneur de Beauvoir (Echassières), Saulcet et Mérinchal, épousa Louise de Rochefort, dame de Préchonnet, et en eut Jacques Le Loup, seigneur de Beauvoir et Montfan, qui prit pour femme Gabrielle de Châteauneuf, dame de Pierrebrune (Espinasse, Puy-de-Dôme), laquelle était veuve vers 1520. Ces derniers eurent trois fils : 1° Jacques, auteur de la branche de Préchonnet, marié à Jacqueline de Montmorin en 1507 (3); 2° Louis, dont l'article suit ; 3° Blain, seigneur de Beauvoir en 1515, qui épousa Paule du Puy de Vatan et en eut une fille, Madeleine, mariée en 1530 à Christophe d'Alègre. Ce mariage fit passer la seigneurie de Beauvoir dans la maison d'Alègre.

Louis Le Loup, un des trois frères, fut seigneur de Pierrebrune,

(1) *Titres de la maison de Bourbon*, n° 4267. Dans le même recueil, n° 1559, on trouve à la date de 1320 une adjudication au profit de Jean Aymon, bourgeois de Clermont, d'une vigne appelée le clos de Guillaume de Pérusse, sise au terroir de *Montfan*, d'une autre vigne sise au terroir de la Vacherie, près Saint-Pourçain, et de deux saussayes à Venteuil.

(2) *Titres de la maison de Bourbon*, n° 4576.

(3) Père Anselme, VIII, 819.

mari d'Antonie de la Fayette et mourut à Bordeaux le 21 avril 1526. Son frère, Jacques, est qualifié seigneur de Montfan par le P. Anselme, mais cette terre est certainement passée dans la branche des seigneurs de Pierrebrune, issue de Louis Le Loup, dont les descendants possédaient Montfan en 1591 (1). Louis Le Loup eut une fille, Gabrielle, mariée le 13 juin 1550, à Marc-Lourdin de Coligny-Saligny, et un fils, Christophe, dit *de Montfan*, né à Pierrebrune le 1er février 1526, seigneur de Menetou-sur-Cher, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant-général en Basse-Auvergne sous Charles IX, marié à Claudine de Malain, dame de Digoine. Ce Christophe mourut le 26 juillet 1583 et fut enterré dans la chapelle des Bénédictins de Saint-Pourçain, ce qui prouve qu'il habitait Montfan. Il eut, entre autres enfants : 1° Blain V, dont l'article suit ; 2° René Le Loup, baron de Digoine, mari de Louise Jehan de Bellenave, qui lui donna une fille unique, Françoise, mariée à Pierre de Loriol, seigneur de Gerlan ; 3° Françoise, qui épousa François de la Roche-Aymon ; 4° Anne, femme d'André Popillon, seigneur de Châtelmontagne, fils de Nicolas et de Claude Babou ; elle eut pour fille unique Gabrielle Popillon, mariée à François de Cugnac (2).

Blain V Le Loup, seigneur de Pierrebrune, Montfan, Bellenave, épousa en 1594 Charlotte-Louise Jehan, dame de Bellenave, sœur aînée de la femme de son frère. C'est évidemment lui qui, sous le nom de sieur de Montfan, était en 1589 parmi les chefs du parti de la Ligue en Auvergne, obéissant au comte de Randan (Jean-Louis de la Rochefoucauld) (3). Il n'est donc pas étonnant de voir M. de Chazeron (Gilbert), gouverneur du Bourbonnais et lieutenant du Roi, venir le 6 mai 1589 investir Montfan en demandant en même temps à Saint-Pourçain pour sa troupe un septier de froment et un tonneau de vin blanc. Le 20 mai, il fut envoyé en réponse à sa demande un tonneau de vin et 450 pains blancs (4). Nous ignorons malheureusement le résultat de ce siège (5).

(1) Arch. de l'Allier. G. 88, testament d'Annet Péret, écuyer, seigneur de la Sourde.

(2) La Chesnaye-des-Bois fait à tort de François de Cugnac le deuxième mari d'Anne Le Loup.

(3) *Ancienne Auvergne*, II, 477, 479, 481.

(4) Reg. consulaire de Saint-Pourçain, communication de M. C. Grégoire. Voir aussi le reg. paroissial de Contigny.

(5) Dans son *Histoire de Chantelle*, 160, l'abbé Boudant a écrit que les forts de Monfand et de Chantelle tenaient pour le roi, au moment de la Ligue : c'est probablement inexact au moins pour Montfan.



Le 14 mars 1590 (1), le même M. de Chazeron, commandant l'avant-garde des royalistes, alla attaquer Issoire, ce qui donna lieu au combat du Cros-Rolland, tout près de cette ville. Le seigneur de Montfan s'y trouvait avec le comte de Randan qui fut tué au milieu de la défaite de ses troupes. Au commencement de 1592, Lezoux avait été pris par les royalistes que commandait le capitaine de Chappes. Le 8 avril suivant, les ligueurs prirent leur revanche et rentrèrent en possession de Lezoux, dont ils massacrèrent la garnison : c'est dans cette affaire que de Chappes fut, dit-on, tué par le sieur de Montfan (2).

Les généalogistes ne donnent à Blain V Le Loup qu'un fils, Claude, qui suit, mais il convient peut-être d'y ajouter : Arnaud Le Loup de Montphan, cité par Vertot comme ayant été reçu dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem le 12 juillet 1633, avec le blason : *d'azur au loup passant d'or, onglé et lampassé de gueules.*

Claude Le Loup, seigneur de Bellenave, Pierrebrune, Menetou-s.-Cher, Saint-Floret, Rambon, Chirat, mestre de camp d'infanterie, fut un officier fort distingué et mourut en décembre 1645 des suites d'une blessure reçue à Nordlingue le 3 août précédent. Il avait épousé 1° Madeleine d'Hostun de Claveyson, dont il eut Marie Le Loup, qui suit ; 2° Marie de Guénégaud, fille de Gabriel, trésorier de l'Epargne, et de Marie de la Croix. Cette seconde femme lui donna une autre fille, nommée Marie-Louise, qui épousa d'abord en 1659 Alexandre de Choiseul, puis en deuxièmes noces René Gillier de Puygareau, marquis de Clerembault ; elle possédait les seigneuries de Bellenave, Espinasse, Pierrebrune et mourut en 1724, âgée de 84 ans.

Marie Le Loup épousa par contrat du 26 avril 1646 François de Rochechouart, chevalier des ordres du Roi, capitaine de ses gardes, marquis de Chandenier, seigneur de la Motte de Baussay, Javarzay,

(1) Cette date est évidemment la même que celle du 14 mars, donnée sans millésime par M. Claudon dans son *Vieux carnet de Montmaraud*, 55. Il semble d'après les notes de la même page que, le 22 février précédent, Chazeron était à Villefranche.

(2) M. Bouillet, dans son *Nobiliaire d'Auvergne*, cite un Gaspard (ou Blain) Le Loup qui avait aussi embrassé le parti de la Ligue et y déploya la plus grande bravoure, notamment au siège de Blanzat (1590), à Herment et Ussel en 1592. Il avait, dit-il, épousé Charlotte de Beaufort-Montboissier-Canillac dont il eut une fille unique Anne Le Loup, dame de Préchonnet, mariée le 11 septembre 1608 à Gilbert-Allyre de Langeac, comte de Dalet. Ce Le Loup était évidemment de la branche de Préchonnet issue de Jacques Le Loup et de Jacqueline de Montmorin, qui finit précisément en la personne d'Anne Le Loup, laquelle après la mort de son mari, Gilbert de Langeac, devint supérieure des Visitandines de Montferrand.

Sainte-Marsolle, la Tour, Besse, Ravel, etc., auquel elle apporta Montfan, comme le prouve la qualification du seigneur de la dite terre ajoutée en 1647 aux nombreux fiefs de son mari (1). Elle mourut le 27 mai 1649 et nous n'entendons plus parler de Montfan jusqu'en 1679 ; à cette époque, Claude d'Alègre, chevalier, marquis de Beauvoir (2), époux de Marie du Ligondès de Rochefort, est qualifié seigneur de la Creste, Vaux, Nassigny, Saint-Désiré, *Montfan*, Saulcet, capitaine et bailli de Montaigut, grand sénéchal d'Auvergne. Ce seigneur descendait directement de Blain Le Loup et de Paule du Puy, cités plus haut, mais nous ignorons à quel titre il eut la seigneurie de Montfan.

Marie d'Alègre, fille de Claude et de Marie du Ligondès, épousa en 1690 Timoléon d'Amoresan (3), seigneur de Pressigny, ancien conseiller au Parlement de Paris ; tous les deux firent aveu de Montfan en 1698 et le vendirent avant décembre 1700 à Pierre-Gilbert de Louan, écuyer, seigneur de Persat, le Plex et la Jolivette (Fleuriel) et à Antoinette Aumaistre de Chirat, son épouse. Ce nouveau propriétaire est qualifié seigneur de Montfan, lors de son décès le 12 juin 1728, à l'âge de 63 ans (4). Nous lui connaissons onze enfants, parmi lesquels Pierre de Louan, né le 18 novembre 1692, page du Roi en 1711, seigneur de Montfan le 16 juin 1727, lors de son contrat de mariage avec Louise Prizye de Curty, fille de feu Philippe, élu en l'élection de Nevers, et de Claude Moquot (5). Il était encore seigneur de Montfan en 1763, mais, en 1781, par suite d'une mutation qui nous échappe, Montfan est à Jacques Boucaumont, greffier en chef au bureau des finances de Moulins, mari de Marguerite Bougarel. Nous voyons, par le re-

(1) Communication de notre confrère, M. C. Grégoire, d'après le reg. paroissial de Saint-Pourçain.

(2) Ces d'Alègre étaient aussi qualifiés marquis de *Beauvais*. Ce fief de Beauvais, dit *Beauvais le Loup*, était en 1686, d'après l'intendant d'Argouges, « un vieil château ruiné » de la paroisse de Saulcet. Nous nous demandons, comme il venait évidemment de la famille Le Loup, s'il n'était pas le siège de l'ancienne seigneurie de Saulcet, qui appartenait aussi aux Le Loup, dès le XIV[e] siècle. Beauvais fut vendu vers 1703 par Marie-Madeleine-Françoise de Fresnoy, veuve de Jean, comte d'Alègre, marquis de Beauvais, frère de M[me] d'Amoresan, à François Vernoy de Montjournal, conseiller au présidial de Moulins, qui, dès lors, se qualifia seigneur de Saulcet.

(3) Et non pas Damarézeau, comme l'écrit l'abbé RICHEROLLES dans ses *Seigneurs de Saint-Désiré* (*Revue bourbonnaise*, II, 248), ni d'Amorellan, comme on le lit dans les *Noms féodaux*, mot Louant.

(4) Reg. par. de Saint-Pierre-des-Ménestraux de Moulins, copie de M. Tiersonnier.

(5) Archives de l'Allier, B. 747.





gistre paroissial de Montfan (1), ces deux époux marier successivement leurs trois filles : 1° 10 août 1781, Marie-Eléonore Boucaumont avec Antoine-Gilbert Paterin, sieur de Verzun, avocat en Parlement, veuf de Jeanne Chopin, fils de Guillaume-Pourçain Paterin, bourgeois de Montor ; 2° 6 septembre 1784, Anne Boucaumont avec Jacques Thonier, sieur des Chapiats (La Féline), fils de Jean-Claude, sieur du Bouchat (La Féline), et de Françoise Pellisson ; 3° 13 novembre 1787, Laurence Boucaumont avec François Douniol, bourgeois de Saint-Martin-d'Estréaux.

Marguerite Bougarel, veuve de Jacques Boucaumont, mourut à Montfan chez son fils François Boucaumont le 19 germinal an II. Ce dernier eut pour femme Françoise-Procule Loizel, dont naquit un fils, Jacques-Pierre-Alexis Boucaumont, qui épousa Pétronille-Delphine Clayeux et mourut à Montfan le 20 juin 1830, à 26 ans. Vers 1880, ses descendants vendirent Montfan à M. Mignot, dont la veuve le possède encore. Le château, habité depuis longtemps par des fermiers ou vignerons, est entouré de vignes superbes, fort bien tenues, dont, dit-on, le vin est excellent. Nicolay nous apprend que les vins du coteau de Montfan, appelés vins de la Maugarnie, étaient les meilleurs de la châtellenie de Verneuil.

L'église de Montfan, dédiée aux saints Gervais et Protais, a été démolie entièrement ; nous donnons une vue de ses ruines d'après une mauvaise peinture, appartenant à l'ancien sacristain de Louchy. Vers 1659, la cure, valant 20 livres, appartenait à Regnaud Giraudet et était à la collation du prieur de Saint-Pourçain. Le registre paroissial de Mont-



Ancienne Église de Montfan

(1) Renseignements copiés et communiqués par M.C. Grégoire. Ce dernier dans son *Excursion dans le canton de Saint-Pourçain*, 66, cite parmi les propriétaires de Montfan au XVIIIe siècle le marquis de Tilly (un de Biotière ?), qui ne peut guère s'intercaler qu'entre les de Louan et les Boucaumont.

fan se réduit à un seul cahier de 1776 à 1790. A partir de 1830, Louchy et Montfan ne formèrent plus qu'une commune sous le nom de Louchy-Montfan.

En 1723, Jean de la Codre, sieur de Piroy (ou Puyroy, Saulcet), avocat en Parlement, était châtelain de Briailles, le Theil, *Montfan* et subdélégué de l'intendant de Moulins. En 1736, Jean-Baptiste de la Codre de Montpensin fut nommé juge des justices de *Montfan*, Briailles, Bricadet, le Moulin-Neuf et le Lonzat ; il fut longtemps aussi bailli de Saint-Pourçain.



CHATEAU DE MONTFAN

LOUCHY

A Louchy, situé à 1 kil. au sud de Montfan, nous trouvons une petite église de transition, précédée d'un porche de la Renaissance sans caractère et flanquée d'une lourde chapelle du XVe siècle.

L'église se compose, dit M. l'abbé J. Clément, de trois nefs terminées par des absides ; le chœur est voûté sans nervures. Le clocher octogonal massif qui surmonte la croisée, paraît dater du XIIIe siècle ; son étage supérieur a été coupé à la hauteur des cintres pour asseoir une flèche disgracieuse. A l'intérieur et à gauche en entrant, on remarque la pierre tombale de Jacques de Montbrun que nous décrirons en parlant des seigneurs de la Motte-Baudreuil.

En 1520, Gilbert de Francesches, écuyer, était prêtre, pasteur de



Louchy ; vers 1569, c'était Claude Régnier. De 1589 à 1634, le curé fut Pâques Bravy, qui, testant le 14 avril 1634 en présence de Denis Chambon, curé de Montfan, laissa à ses successeurs une terre joignant celles du sieur Gaudon et de la demoiselle de la Moutière (1). L'église de Louchy était dédiée à saint Pourçain et à la présentation du prieur de Saint-Pourçain.



Église de Louchy

Louchy est toujours, comme du temps de Nicolay, qui écrivait vers 1569, « un pays de vignoble » : jadis le duc de Bourbonnais y possédait des vignes et un beau pressoir (2). Un document de 1402 (3) nous apprend que ces vignes provenaient de Guillaume Flotte, chevalier, sire de Revel. L'écusson aux armes des ducs de Bourbon que M. le comte de Pardieu a fait placer à Louchy, dans son parc, sur une vieille tour, ornait peut-être autrefois le pressoir des ducs, déjà tout ruiné à l'époque de Nicolay.

Les *Noms féodaux* nous donnent quelques renseignements sur les paroissiens de Louchy au Moyen-Age. Citons d'abord une famille Aubert représentée en 1350 par Guillaume Aubert, damoiseau, en 1357-75 par Perrin Aubert, damoiseau, déjà cité comme tuteur de Catherine de Montfan, en 1398-1411 par Jacques Aubert, damoiseau. Enfin, en 1452, Louis Aubert, écuyer, et Marguerite Boerote [Boirot?], sa femme, possèdent des terres, cens, rentes, vignes sur la paroisse de Louchy. Nous ignorons où était l'hôtel habité par ces paroissiens de Louchy.

La famille chevaleresque d'Avenières, connue depuis 1300, possédait des terres sur Louchy et Montfan et on voit Jean d'Avenières, chevalier, seigneur du Plex, près Chantelle, faire aveu de la terre et seigneurie de Louchy (ou Lochy, comme on l'écrivait alors) en 1322. Guillaume d'Avenières possède en 1350 l'hôtel, domaine et seigneurie de Louchy ; seize ans après, c'est Hugues d'Avenières, damoiseau, sire du Plex. Il est permis de croire que l'emplacement de cet hôtel

(1) Archives de l'Allier, G. 88, *Louchy*.

(2) *Générale description du Bourbonnois*, éd. Vayssière, I, 167. D'après Nicolay, Louchy comprenait 131 feux, Montfan seulement 15 feux.

(3) *Titres de la maison de Bourbon*, n° 4374.

de Louchy était près de l'église, sur celui où nous trouverons le château de la Motte de Louchy appelé aussi jadis la *Motte-Baudreuil*. Les d'Avenières portaient : *de gueules, à trois gerbes d'or*.

Hugues du Bet, damoiseau, seigneur de Montcoquier, près Verneuil, en 1300, avait une dîme en la paroisse de Louchy et le péage de Saint-Pourçain. En cette même année, Béatrix de Vernuil [Verneuil] possédait la terre des Guénégauds (Souites, près Saint-Pourçain) et des maisons à Louchy et Escurolles. Une dîme appelée *de Sauget* était levée dans la paroisse de Louchy en 1342 par Jean de Sauget, damoiseau, et son épouse, paroissiens de Fleuriel. Passant au xve siècle, nous trouvons en 1486 un paroissien de Louchy, nommé Hugues Siret, qui possède la seigneurie des Magnoux (Voussac) (1) ; puis, en 1487, Jacques Lhoste vend une maison sise à Louchy à Louis Dreu qui la revend en janvier 1488 au comte de Montpensier, dauphin d'Auvergne (2). Nicolay, dans sa *Générale description du Bourbonnois*, mentionne dans la paroisse de Louchy, les sieurs de *Clos-Regnaut* [Clureneau] et de *Mercuro*, sur lesquels les renseignements nous font défaut.

Nous allons, maintenant, par l'histoire des fiefs de la Motte-Baudreuil et du Fé faire connaître les principaux seigneurs de la paroisse de Louchy, postérieurs au xve siècle. Avant d'aborder ce sujet, citons encore Annet Péret, écuyer, seigneur de la *Sourde* (paroisse de Louchy, très près du bourg), qui fait en 1591 à Saint-Pourçain un curieux testament (3). En déclarant être chargé de plusieurs petits enfants, il prie MM. de Gouzolles et de Chenillat (4) de s'occuper de la conservation et de l'administration de leurs biens, puis il inscrit les sommes qui lui sont dues par obligation, à savoir : le sieur de Pierrebrune [Blain le Loup], 100 écus ; Mme de la Brosse et le sieur des Osches, 200 écus ; le sieur des Maretz, 60 écus ; M. de la Garde (5), 100 écus..... ; le *corporat* (*sic ?*) du sieur de Monfan, 20 écus. Il dit ensuite que tous ses papiers sont dans sa maison en deux endroits, que « mademoiselle sa femme en est bien advertye ». Enfin il énumère les meubles qu'il possède et qui, chose singulière, semblent éparpillés dans les châteaux voisins. Ainsi il a à Montfan chez le sieur de Pierre-

(1) Jean Siret, écuyer, probablement fils d'Hugues, fait aveu des Magnoux en 1505 (*Noms féodaux*).

(2) *Titres de la maison de Bourbon*, n° 7008.

(3) *Archives de l'Allier*, G. 88, Louchy.

(4) C'était probablement Gilbert le Long, seigneur de Chenillat (Cesset), marié en août 1574 à Diane de Solignat.

(5) C'était peut-être Jacques des Maignoux, seigneur de la Garde vers 1585.

brune 19 poinçons de vin, un lit garni, 2 arquebuses dont l'une est à rouet, l'autre à mèche, une épée dont la pareille est au châtel du sieur de Chenillat, témoin du testament. Les meubles qui sont à la Borde lui appartiennent et il possède un coffre au lieu de la Motte, etc.... Marguerite de Brandons, veuve de cet Annet Péret, testa à son tour le 13 juin 1594, demandant à être enterrée à Louchy et désignant François des Maignoux comme exécuteur testamentaire.

Le château-fort de la *Motte-Baudreuil* ou *Motte de Louchy*, très rapproché de l'église de Louchy, a été presque entièrement démoli : il n'en reste qu'une tour octogonale d'escalier sur lequel est un écusson bien sculpté timbré d'un casque avec ses lambrequins. Nous décrirons ce blason en parlant de Jacques de Montbrun. Sur les fondations de l'ancien manoir s'est élevé un château moderne dont la tour octogonale forme le milieu.

Au xve siècle, la Motte-Baudreuil était la propriété de Durand Baudreuil (1), écuyer, seigneur de Fontaillier, près Saint-Pierre-le-Moûtier, et de Bouderoulles ou Baudereulles. Nous n'avons pu déterminer la place de ce dernier fief : ce n'était pas Baudreuil, près Saint-Pierre-le-Moûtier, qui a donné le nom à la famille, mais en est sorti vers 1456 pour entrer dans la famille Vyau, encore existante sous les noms de Vyau de Baudreuil de Fontenay. Durand Baudreuil avait pour femme Marie Bourgoing (2), fille du seigneur de Poissons : il fut « capitaine de Saint-Pierre-le Moustier et des légionnaires dudit bailliage par luy conduits et menés au royaume de Naples (3) ».

Jean de Baudreuil, fils des précédents, n'avait plus ni père ni mère lorsque fut fait le 16 janvier 1482 son contrat de mariage avec Marie de Bar, fille de noble homme Charles de Bar, seigneur de l'Isle-de-Bar. et de Perrinelle Boudet : sur cet acte il est qualifié écuyer et seigneur de la Motte-Baudreuil en partie : plus tard il se dit seigneur de la Motte en Bourbonnais et des *Bonnyolles de Louchy*. Ce dernier fief faisait partie des apports de sa femme Marie de Bar qui évidem-

(1) Etait-il le même qu'un Durand Baudreuil ou Baudereul qui fit hommage de divers biens en 1406 (MAROLLES, *Titres de Nevers*, 316) et qui (1448-56) était garde du scel de la prévôté de Saint-Pierre-le-Moustier ? Ce Durand eut pour successeurs dans sa charge Jean Baudereul, vivant en 1472-1485, puis Pierre Bauldreul ou Baudereul, garde du scel en 1494-1523.

(2) La famille de Bourgoing est encore représentée et porte : *d'azur à la croix ancrée d'or.*

(3) Archives de la famille de Baudreuil : contrat de mariage de Jehan de Baudreuil, fils de Durand, dont M. de Baudreuil, chef actuel de la famille, a bien voulu nous communiquer les dispositions principales, en y ajoutant tous les renseignements qu'il possède sur les seigneurs de la Motte-Baudreuil.



ment appartenait à une très ancienne famille de la région de Saint-Pourçain, dont le nom se trouve aussi au XVe siècle dans les annales de Moulins. Les deux fiefs, situés sur la même paroisse de Louchy, étaient certainement en outre absolument contigüs, car, d'après les renseignements donnés par M. le comte de Pardieu, propriétaire actuel de la Motte-Baudreuil, il existe, près de son parc, séparé seulement par un chemin, un champ de quatre hectares environ qui s'appelle la *Bougnole*. D'un autre côté, les Archives de l'Allier (A. 150) contiennent la copie d'un aveu de 1702 sur le verso de laquelle est écrit : *Fief de la Motte Baudreuil, autrement des Bonniolles.* Dans un aveu de 1674 du même fief, se trouvent mentionnés le grand clos du Roi, le petit clos du Roi qui joignait « de bise le territoire de *la Bonniolle*, entre deux la rue qui vient de la *Font de Bonniolle* à la Mayotte ».

Ainsi donc il est permis de croire que les fiefs de la Motte-Baudreuil et des Bonyolles de Louchy n'en formèrent plus qu'un, désigné au XVIIe siècle sous le nom de Motte-Baudreuil ou Motte de Louchy.

Jehan de Baudreuil fut, peu d'années après son mariage, attaché à la maison d'Orléans-Longueville, dans laquelle il remplit successivement les fonctions de maître d'hôtel (1511), verdier, intendant, surintendant, conseiller et président de la Chambre des comptes Vers 1535, il fit la généalogie de cette maison, dédiant son travail à Louis II d'Orléans, duc de Longueville. Il avait quatre frères ecclésiastiques, dont l'un Guy de Baudreuil, abbé de Ruricourt, contribua en 1523 à la fondation de la collégiale de Saint-Pierre-le-Moûtier (1) ; un autre frère, nommé François, seigneur de Boudereules, mari de Jeanne Chappeau, eut peut-être pour fils Guy de Baudreuil, seigneur de Foulet (Iseure) et Fontaillier, dont était veuve en 1561 Antoinette Feydeau : enfin nous lui connaissons un frère consanguin nommé Jean Baudereul, lequel n'existait plus en 1523 et fut probablement le garde du scel de Saint-Pierre-le-Moûtier auquel succéda son fils Pierre.

Jehan de Baudreuil et Marie de Bar n'eurent qu'un fils nommé Pierre, né en 1496, qui, en 1542, qualifié seigneur de la Motte, était maître d'hôtel de Jeanne de Hochberg, duchesse de Longueville, marquise de Rothelin (2) : il avait aussi succédé à son père dans la charge de verdier des forêts de la maison de Longueville. Comme ces bois étaient près de Bray et Gournay en Normandie, Pierre de Baudreuil se fixa dans ce pays où il se maria deux fois, d'abord le

(1) Voir aux Archives de l'Allier, E, 82.

(2) MAROLLES. *Titres de Nevers*, pub. par le comte de SOULTRAIT, 720.

25 mars 1516 avec Adrienne d'Abancourt, fille unique de feu Adrien d'Abancourt, seigneur dudit lieu ; ensuite, à Caen, par contrat du 26 juin 1529, avec Anne d'Auberville, fille d'honneur de la duchesse de Longueville. Par le premier contrat de mariage, ses parents lui donnèrent l'usufruit du fief et manoir de Prépault sis à Moulins ; en fixant le douaire de la future, on lui donne le droit d'habiter soit « le chastel sis à Louchy », soit la maison de Moulins (1). Nous nous demandons où pouvait être situé ce fief de Prépault, à moins que ce nom ne désigne Foulet qui fut en effet aux Baudreuil.

Du second mariage, Pierre de Baudreuil eut trois fils et trois filles. L'un d'eux, nommé Jean, se fixa définitivement en Normandie où il fut seigneur de la Motte de Conteville, près Neufchâtel-en-Bray ; c'est de lui que descendent directement les Baudreuil actuels. Son frère aîné, Louis, fut seigneur de la Motte-Baudreuil, qui lui avait été donnée par son grand-père dans un testament de 1531, et qui, moyennant certains arrangements, lui fut reconnue par son frère Jean et ses sœurs dans un acte passé à Louchy le 27 septembre 1578. En 1580 (2), il est en outre qualifié seigneur des Torrenches et Puygrimault, conseiller et surintendant du duc de Mercœur. Sa femme, Claude de Dorne, sœur de Jean de Dorne, écuyer, seigneur de Cordebœuf (3), maître des Eaux et forêts du Bourbonnais, survécut à son mari et vivait encore en 1601. Ces deux époux semblent n'avoir eu qu'une fille, Madeleine de Baudreuil, dont nous trouvons le nom aux Archives départementales et dans les registres des paroisses. Elle porta la Motte-Baudreuil ou Motte de Louchy à son mari Gilbert Rouer, seigneur de Blanzat (Chareil), fils de Charles Rouer et de Péronnelle Lorideau, neveu d'Antoine Rouer, seigneur de Blanzat en 1561, et frère de Bertrand Rouer, seigneur de la Rigolée (Avermes). Les Rouer étaient alors nombreux dans cette région, possédant notamment les fiefs de Coursonne (Fleuriel), de la Réau (Cesset ?), du Vernet, des Bourdiers (4).

(1) Archives de la famille de Baudreuil.

(2) Enquête du 20 mai faite à Saint-Pourçain pour constater la noblesse des Baudreuil ainsi que leurs armoiries (*d'argent, à trois cœurs de gueules couronnés de même*), et provoquée par une cousine de Louis de Baudreuil qui demandait à être chanoinesse à Nancy.

(3) C'est probablement la ferme nommée Cordebœuf, située à 300 mètres de Chareil. Au xv[e] siècle, Gilbert de Chareil était seigneur de la forteresse de Cordebœuf (paroisse de Paray-sous-Briailles), dépendant de la châtellenie de Billy. Il se peut que le nom de Cordebœuf ait été transporté de ce fief sur celui de la paroisse de Chareil.

(4) En 1672, on trouve Antoine Rouher, seigneur de Pontillard (Bellenaves)

Gilbert Rouer mourut en 1618 et fut inhumé à l'église de Chareil : sa terre de Blanzat, saisie dès 1615 et comprenant, alors comme aujourd'hui, deux châteaux (1), fut adjugée en 1653 à François Chrestien, exempt des gardes de M. le Prince, capitaine de Chantelle. En 1624, un Antoine Rouer était qualifié seigneur de la Motte de Louchy en même temps que Jacques de Montbrun, époux de Gilberte Rouer, fille de Gilbert ; c'était évidemment un frère de cette dernière et probablement il dut mourir peu après.

Gilberte Rouer, fille de Madeleine de Baudreuil, autorisée par son tuteur Nicolas Aubery, avocat au Présidial de Moulins, par son curateur, Nicolas Menudel, lieutenant en la vice-sénéchaussée, et par son oncle, Bertrand Rouer, sieur de la Rigolée, avait épousé par contrat du 11 juillet 1620 (2) Jacques de Montbrun, écuyer, seigneur de Croix-Poirier, gendarme du Roi, maître d'hôtel et intendant du maréchal de Saint-Geran, fils de feu Jean de Montbrun, écuyer, seigneur dudit lieu et de Croix-Poirier, capitaine et gouverneur du chastel de Pipet (3), et de Claudine Terrasson, de la paroisse de Saint-Symphorien-le-Chastel [ou sur-Coise, Rhône]. Les armes de Jacques de Montbrun nous sont données par la pierre tombale de ce personnage dans l'église de Louchy (première chapelle du côté gauche) et par la pierre sculptée qui décore la tour octogonale du château de la Motte. On peut décrire ce blason : *d'... au lion tenant de sa patte senestre une épée renversée d'.......* Jacques de Montbrun mourut en 1628 comme nous l'apprend l'intéressante épitaphe dont voici la copie (4) :

CI GIST . IAQVES . DE MOMBRVN . ESCVYER .
SEGNEVR . DE . LAMOTHE BAVDREVL . LES . CHAVX . ET .
BALADY . GENDARME . DE . LA . COMPAGNIE . DV . ROY .
QVE . DE . SON . VIVANT . A . COMMANDE . TROIS . COM

et Gaspard Rouher, seigneur de Montmian (Estivareilles ?), neveux de Louis Rouher, prieur-curé de Chezelles (Arch. Allier, D. 84).

(1) Nous les avons vus en longeant le parc de Blanzat pour aller à la Rivière.

(2) Archives de l'Allier, B, 737.

(3) Ce château était jadis situé sur le Mont-Pipet qui domine la ville de Vienne (Isère) ; il a été remplacé par une statue de la Vierge et une église dédiée à Notre-Dame de la Salette.

(4) Elle contient de nombreuses abréviations que nous n'avons pu reproduire, car elles consistent en jambages rendus communs à deux lettres qui se suivent.

PAGNIE . DE . GENS . DE . PIED . POUR . LE . SERVISE .
DV . ROY . LVNE . AV . REGIMANT . DE . MONSEGNEUR .
LE . MARESCHAL . DE . SAINCT . GERAN . LAVT
RE . AV . REGIMANT . DE MONSIEVR . DE . CHE
TIN . LAVLTRE . AV . REGIMANT . DE . MONSIEVR . DE
CHAZERON . A . AUSSI . COMMANDE . DE . LIEUTENAN .
AV . VOYAGE . DE . BAYONNE . LES . CENT . CARABINS .
DE . LA . COMPAGNIE . DE . GENDARME . DU . ROY .
A . AVSSI . COMMANDE . VN . VAYSSEAV . DE QVA
TRE . CENTZ . THONNEAVX . SVR . LA . MER . OCCEA
NNE . ET . MEDITARANE . ET . LORS . DE . SON . DECEDZ .
MARESCHAL . DES . LOGIS . DE . LA . COMPAGNIE .
DE . GENDARMES . DE . MONSEIGNEVR . LE . MAR
ESCHAL . DE . SAINCT . GERAN . AVQVEL .
SERV . ISE . ET . DECEDDE . LE . VINTROIZIE
ME . IVIN . 1628 .
PRIEZ . DIEV . POVR . SON . AME

En dessous de l'inscription se trouvent deux écussons, l'un, à la droite du mort, portant les armes décrites ci-dessus, l'autre très effacé dans lequel on ne peut voir qu'un *parti* semblant donner au 1 le blason des Montbrun. Au 2 se trouvait probablement celui de Gilberte Rouer.

M. de *Chetin*, mentionné dans l'inscription, était évidemment Godefroy de la Guiche, seigneur de Chitin (Saint-Christophe), qui fut un des braves de cette époque et trouva la mort en 1627 dans un duel avec M. de Lévis-Châteaumorand.

Gilberte Rouer ne tarda pas à se remarier avec Guy de Sarioux ou Sarrieux, capitaine de Chantelle et d'une compagnie dans les armées du Roi, qui dès lors se qualifia seigneur de la Motte-Baudreux ; elle en eut : Suzanne, baptisée le 24 août 1633 à Chantelle, et Jean-François-Claude de Sarioux, baptisé le 1er mai 1635 à Saint-Gerand-de-Vaux. Nous retrouverons ce dernier, seigneur de la Motte-Baudreuil.

Guy de Sarioux étant mort sur ces entrefaites, Gilberte Rouer prit vers 1641 un troisième mari en la personne d'un voisin, Jean Gaudon, seigneur du Fé, fief situé à un kilomètre de la Motte-Baudreuil, fils de Nicolas Gaudon, trésorier général de France, seigneur du Fé, Foulet, Souye (Saint-Menoux) et Banassat (Chirat-l'Eglise), et de Madeleine

Granchier. Nous ignorons la date de la mort de Gilberte Rouer, mais en 1664 son fils, Jean-François-Claude de Sarioux est seigneur de la Motte dont il fait aveu et dénombrement en 1674. Il fut aussi seigneur de la Télier à Fleuriel (1688) et vivait en 1691. Sa femme, Marie Bouchet, était en 1702 remariée avec Gilbert-Antoine Morant, conseiller du Roi, châtelain de Chantelle, seigneur de la Chaulme.

La Motte-Baudreuil, à la mort de J.-F.-Claude de Sarioux ou Sarrieux, revint à ses sœurs utérines, filles de Jean Gaudon, et échut particulièrement à Madeleine Gaudon qui, ayant épousé en 1656 Balthazar de Bayle, seigneur de Pontcenat (Montaigu-le-Blin), semble seule avoir survécu à ses trois sœurs. Les époux de Bayle vendirent avant juin 1702 (1) la Motte-Baudreuil à Pierre Desrolines, fermier général du duché de Bourbonnais, fils d'autre Pierre et de Marie Descharnes, appartenant à une ancienne famille de Saint-Pourçain ; en 1712 il était procureur fiscal et premier échevin de cette ville. D'après les *Noms féodaux*, il semble avoir eu pour première femme Madeleine Bayle, probablement fille de Balthazar ; le 6 juillet 1682, étant qualifié sieur des Odelins, il épousa Gabrielle Cotton, fille de feu Antoine, conseiller du Roi, son procureur aux Eaux et forêts d'Auvergne, et de feu Gilberte de Berthelet. Il mourut le 17 février 1741 à 84 ans et fut inhumé dans la chapelle de la Motte à l'église de Louchy : c'est évidemment celle où se trouve la pierre tombale de Jacques de Montbrun. Vers 1705, Pierre Desrolines avait aussi acquis le Fé des héritiers de Balthazar de Bayle (2) et de Madeleine Gaudon ; comme nous l'avons vu, le Fé provenait des Gaudon qui le possédaient en 1627. Jean Gaudon, père de Madeleine, n'existait plus en 1656.

Pierre Desrolines eut de Gabrielle Cotton une fille, Suzanne, mariée le 2 juillet 1715 à Pierre Boutet, écuyer, seigneur de Tanquart (Chareil), capitaine au régiment de Jenzat, fils de défunts Gilbert, seigneur de Sazeret, et Marie Michelet. Son fils, François Desrolines de la Motte, né peut-être de Madeleine Bayle, fut procureur fiscal du bailliage de Saint-Pourçain et mari de Geneviève Fouet ; tous les deux n'existaient plus en 1729. Nous leur connaissons trois enfants : 1° Ca-

(1) Arch. de l'Allier, A. 150, aveu et dénombrement de la Motte-Baudreuil par Pierre Desrolines ou des Rolines le 23 juin 1702.

(2) Balthazar de Bayle eut : 1° un fils aîné, Jean-Gilbert, vivant en 1669, qui semble être mort jeune ; 2° Jean-Jacques, prêtre, docteur en Sorbonne, vicaire de Foulet (1694), qui posséda Poncenat et mourut en 1730 ; 3° Suzanne, épouse d'Henry de Cotignon, seigneur de la Charnaye en Berry. Elle ne vivait plus en 1715 laissant pour héritière sa fille, Catherine, qui se maria avec Pierre-François de Biet de Maubranches, du Berry.



therine, qui, le 1er mars 1729 étant mineure, épousa Jean Bouchet, écuyer, seigneur de Laras et la Télier, capitaine au régiment de Limousin, fils de Hyacinthe, chevalier de Saint-Louis et de Marie de la Codre ; 2° Claude dont l'article suit ; 3° Pierre Desrolines, écuyer, seigneur du Fé, officier au régiment de Limousin, puis garde de la porte du Roi (1742), mari de Marguerite Lucron depuis 1735. Il en eut : A. Catherine, qui épousa en 1765 Gilbert Carrelet ; B. Anne, baptisée en juillet 1748, qui se maria le 7 juin 1768 avec Antoine-Gilbert de Biotière, âgé de 20 ans comme elle, écuyer, seigneur des Jonets, fils de défunts Jean-Baptiste et Reine Barathon (1).

Claude Desrolines, écuyer, seigneur de la Motte Baudreuil, portemanteau du Roi, épousa à 37 ans le 2 juin 1752 Marie Tisserand, fille de défunts François, contrôleur du dépôt de sel de Saint-Pourçain, et Madeleine Lucron. Il en eut :

Jean-François Desrolines, écuyer, seigneur de la Motte, né le 14 avril 1756, gendarme du Roi, porte-manteau du comte d'Artois, qui épousa le 20 août 1777 Gilberte Cathol, fille de Jean-Jacques Cathol, écuyer, seigneur du Deffend (Bayet), conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et de feu Anne Panay du Deffend ; il devint lieutenant-colonel de cavalerie et chevalier de Saint-Louis. Ses enfants furent : 1° Marie-Gilberte-Catherine, née en 1780 ; 2° Paul-Amable-J.-B., qui suit ; 3° Jean-Joseph-Hippolyte, qui eut le domaine du Fé.

Paul Amable-Jean-Baptiste Desrolines de la Motte, baptisé le 20 janvier 1782, eut la Motte-Baudreuil et épousa le 26 janvier 1818 Anna-Josèphe de la Roche. Leur fils, Hippolyte de la Motte, entra en possession de la Motte après son père et du Fé après son oncle Jean-Joseph-Hippolyte, capitaine en retraite ; il laissa une fille, Marthe Desrolines de la Motte, épouse du comte de Pardieu, propriétaire actuelle du château de la Motte de Louchy. Nous devons de vifs remerciements à M. le comte de Pardieu, pour son aimable accueil, lors de notre visite, et pour les renseignements qu'il a bien voulu nous donner sur la Motte et le Fé. Il nous reste à décrire cet ancien fief, dont le nom s'écrivait aussi *le Fay* (de *fagus*, hêtre).

Situé à mi-côte à un kilomètre environ ouest de Louchy, le Fé se compose d'un bâtiment assez long comprenant un rez-de-chaussée

(1) Nous n'avons pu rattacher Jean Desrolines, officier d'infanterie, cousin de Jean-François Desrolines en 1777. Les renseignements sur cette famille nous ont été pour la plus grande partie communiqués par M. C. Grégoire qui les a extraits des registres paroissiaux de Saint-Pourçain, Louchy et Bayet. Nous lui adressons de vifs remerciements.

élevé sur caves, surmonté de vastes greniers. Un enclos rectangulaire s'étendait autour de l'habitation et était flanqué de tours dont deux existent encore ; dans l'une était la chapelle, dans l'autre un pigeonnier. Quelques moulures aux ouvertures de la maison semblent indiquer le style du XVI[e] siècle, mais tout l'intérêt de cette vieille demeure réside dans les curieuses peintures qui décorent les grandes salles du rez-de-chaussée. L'une d'elles contenait toute une série d'empereurs romains qu'un badigeon inopportun a fait disparaître.

Dans la première salle, divisée par une cloison de briques et servant d'habitation aux fermiers, on voit tout le long des murs des peintures représentant des personnages de grandeur naturelle en costumes de seigneurs du XVI[e] siècle. Les figures sont fort expressives et le tout est d'une bonne exécution malgré l'atténuation des couleurs causée par le temps et les badigeons.

La salle du milieu est ornée aussi de personnages des deux sexes et d'âges divers avec des costumes de tous les pays du monde. Nous nous souvenons en particulier de quelques sauvages armés d'arcs et de flèches et d'une femme à cheval à califourchon partant pour la chasse. Chaque personnage mériterait une description spéciale que, dans notre rapide examen, nous n'avons pas eu le temps de faire. Notre confrère, M. C. Grégoire, a reconnu une servante hollandaise tenant par la main une petite fille comme devant être extraite d'un ouvrage de Veccelio représentant d'anciens costumes (1). Il faudrait vérifier si les autres peintures sont aussi semblables à celles de cet album.

Les costumes semblent indiquer que ces peintures ont été faites à la fin du XVI[e] siècle. Qui était alors seigneur du Fé ? Nous l'ignorons ; peut-être, à cette époque, ce fief était-il à la famille Gaudon que nous y trouvons vers 1627, mais qui déjà, aux XV[e] et XVI[e] siècles, occupait une place importante dans les annales de Moulins. En 1607, Nicolas Gaudon, qu'on appelait le général Gaudon, devint trésorier de France général des finances à Moulins ; il habitait en 1613 son château de Foulet près Moulins et était en outre seigneur de Souye et la Tour. Comme nous l'avons vu, après les Gaudon, l'histoire du Fé se confond avec celle de la Motte-Baudreuil. Actuellement, M. le comte de Pardieu possède aussi le Fé et veille à la conservation de ses curieuses peintures.

Avant de quitter Louchy, mentionnons encore sur cette paroisse le fief de *Moisset* possédé en 1652 par Jean Roux, élu en l'élection de Moulins, en 1695 par Françoise, Jeanne et Madeleine Roux, filles de

(1) *Excursion dans le canton de Saint-Pourçain*, 63.

feu Jean Roux, capitaine au régiment de Navarre, et de Catherine Paris (1) ; le fief de *la Croix* possédé en 1736 par Marie Mignot, veuve de Gilbert Piarron, bourgeois de Montor.



ARMOIRIES DES MONTBRUN
au château de Louchy.

MONTOR



ONTOR (*Mons Aureus*), *alias* Montord, possède une très petite église fort délabrée, du XIe siècle, ayant une nef avec abside. Les murs latéraux, selon les remarques de M. l'abbé J. Clément, sont renforcés par des arcatures aveugles qui sans doute permettent à la nef de mieux supporter le poids de la voûte. Deux minuscules chapelles seigneuriales ont été ouvertes au XVe siècle sur les flancs de l'édifice. La fenêtre centrale de l'abside est surmontée au dehors d'un écusson aux armes de Cluny et de la congrégation de Saint-Lazare qui possédait depuis le XVIIe siècle cette église, par suite de ses droits sur le prieuré de Saint-Pourçain dont elle dépendait. L'église est actuellement dans une sorte de cour entourée de constructions anciennes qui sont, dit-on, les restes du château de Montor, ou tout au moins l'ont remplacé.

Dans une bulle du 24 avril 1105, le pape Pascal II confirma Pierre, abbé de Tournus, dans la possession d'un grand nombre d'églises,

(1) *Noms féodaux.* Une Marie Roux de Moisset était en 1696 veuve de Gilbert Gaulmyn, écuyer, seigneur de la Goutte.

parmi lesquelles Montor, Montfan, Louchy, Branssat, Verneuil (1). L'église de Montor était sous le vocable de Saint-Martin et à la présentation du prieur de Saint Pourçain. Au XIVe siècle, une bulle de Clément VII, pape, et une autre de Benoît XIII donnèrent la cure de Montor au Chapitre de Notre-Dame de Moulins. Messire Thomas Couat, curé de Montor et chanoine de Moulins, fit en 1398 la cession et délaissement de la cure audit Chapitre qui en prit possession le 11 octobre. Thomas Couat, décédé le 20 mai 1404, paraît avoir été remplacé dans sa cure dès 1403 par Pierre Garenghat. Le 26 janvier 1449, le Chapitre fit l'acquisition d'une maison à Montor, Antoine Fochier étant curé. L'évêque de Clermont, par lettres du 23 mai 1498, déclara quelle portion prendra le Chapitre aux fruits de la cure de Montor et quelle sera celle du vicaire (2). En 1508, le curé s'appelait Guillaume Goujon.

Si nous passons à l'administration temporelle, nous ne trouvons guère au Moyen Age que les documents suivants. En 1285, il y eut transaction entre Odart, prieur de Saint Pourçain, et Barthelémy du Montet, représentant de Robert, comte d'Artois, et d'Agnès de Bourbon, sa femme, au sujet de la justice de *Montor*, Bayet, la Feline, Martilly, etc., laquelle sera commune par moitié, sauf les exécutions capitales qui appartiendront aux sires de Bourbon (3). Cette transaction est confirmée en 1347 par Pierre, duc de Bourbonnais, et Aymar Geneis, prieur de Saint-Pourçain. En 1344, Jean, sire de Bellenave, abandonne au duc de Bourbonnais tous les droits qu'il pouvait avoir sur les paroisses de *Montor*, *Louchy*, *Saulcet*, Bayet, prévôté de Palluet, et reçoit en échange ceux du duc sur Bellenave et Senat (4).

Nous manquons de renseignements sur les anciens seigneurs de Montor, qui dépendaient du prieuré de Saint-Pourçain. Nicolay nous apprend qu'à son époque (1569) maître Claude Morin, contrôleur ordinaire des guerres, était devenu seigneur de Montor par acquisition faite lors de l'aliénation du domaine des églises (5). La seigneurie de Montor provenait donc d'un bien du clergé, comme nous dirions aujourd'hui. Montor était d'Auvergne et dépendait de Saint-Pourçain, mais la justice était exercée par les officiers de Verneuil et ceux de Claude Morin.

(1) MORET, *Paroisses bourbonnaises*, I, 555.

(2) Archives de l'Allier, G. : Inventaire des bulles de fondation, titres et privilèges du chapitre de N.-D. de Moulins.

(3) *Titres de la maison de Bourbon*, nos 768 et 2.464.

(4) *Titres de la maison de Bourbon*, no 2.388.

(5) *Générale description du Bourbonnais*, I. 168. Voir aussi p. 158.

Ce Morin nous semble avoir réalisé une grosse fortune dans ses fonctions de commissaire des guerres, car c'est à lui sans doute qu'il faut attribuer la restauration en style Renaissance de l'élégant château de Chareil. S'il faut en croire encore Nicolay, il aurait possédé aussi dans les environs la « fort belle et magnifique maison » de Martilly (Bayet), où, dit M. Grégoire, on voit encore des cheminées de la Renaissance admirablement décorées. En 1601-1611, un Pierre Morin, probablement fils de Claude, est seigneur de Montor, et nous apprenons par un procès-verbal du notaire Pierre Destermes que le 29 octobre 1601, Gabriel de Guénégaud, seigneur dudit lieu, conseiller et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, assisté de plusieurs personnes, a fait expulser de la maison et seigneurie de Guénégaud [près Saint-Pourçain] Pierre Morin, écuyer, seigneur de Montor. Il semble donc que, pendant le XVI[e] siècle, les Morin ont eu dans le pays une situation prépondérante et quelque peu envahissante.

En 1639, Gilbert du Buysson est seigneur de Montor ; en 1641, c'est son cousin Nicolas du Buysson, seigneur du Fognat (Bellenave), et de la Chaise, trésorier de France, veuf d'Elisabeth Verne et remarié avec Gabrielle Bertrand du Chassin.

Vers 1672, le seigneur de Montor est Louis Détermes ou des Termes ; peut-être était-il le fils de noble des Termes, notaire royal et procureur fiscal de la justice du chastel de Montor, qui, en 1638, fut parrain de la grosse cloche de l'église dudit lieu (1) ? Le 2 septembre 1670, Louis des Termes, qualifié seigneur de l'Augère, commissaire ordinaire des guerres, veuf d'Isabelle Beraud avait marié son fils Claude avec Jeanne de la Codre, fille de noble Jean de la Codre, seigneur des Héraux, avocat en Parlement, et de Catherine Panay. De cette union naquirent Marie et Catherine, baptisées en 1672 et 1673 ; mais, Jeanne de la Codre étant décédée, Claude de Termes, qualifié seigneur de Pouzat (2) (Montor) et fourrier de la maison du duc d'Orléans, se remaria le 23 octobre 1675 avec Claude de Guillebon, fille de défunts Jean de Guillebon, seigneur des Manteaux (Deux-Chaises), et Anne Semyn. Il devint officier dans la compagnie de cavalerie de M. de Guillebon de Châtelus et était seigneur de Montor en 1693. Ayant encore perdu sa seconde femme, Claude de Termes en prit une troisième le 1[er] octobre 1697 en la personne d'Odette Gué-

(1) Marraine : Catherine du Rousseau, veuve de noble Lomet (?), conseiller au Présidial de Moulins.

(2) Reg. par. des Deux-Chaises. Arch. de l'Allier, E. sup., 488. En 1693, Pouzat était à Joseph de Termes, garde du corps du Roi, C[ie] de Luxembourg, frère de Claude, qui alors était devenu seigneur de Montor.

ritot, veuve d'Antoine Clusel (1), bourgeois, sieur de Molles (Chareil). Il en eut Jean-François de Termes, baptisé à Montor en 1698, mais il ne tarda pas à mourir et Odette Guéritot se remaria le 3 juin 1704 avec Alexandre Dupuis, de Riom. Vers 1711, existait un Jean-François de Termes, sieur des *Coudres* (Montor), qui ne pouvait être l'enfant baptisé en 1698.

Les renseignements nous manquent sur la suite de l'histoire de Montor. Nous savons seulement qu'en 1718 ce sont les vénérables prêtres de la congrégation de Saint-Lazare-lez-Paris, prieurs, seigneurs spirituels et temporels de Saint-Pourçain, qui sont seigneurs de Montor (2). Le 13 novembre 1722, les fermiers généraux des biens des lazaristes cèdent à Jean Lucron, apothicaire, et à Louis-Pourçain Deroy, marchand, la seigneurie de Montord (revenus, profits, émoluments, dixmes, cens, domaines, vignes, banvin) pour 900 livres par an et à la charge par eux de payer 264 livres au curé de Montord et 560 livres aux Bénédictins (3).

D'après M. Grégoire, Guillaume-Pourçain Paterin, sieur de Verzun, que nous avons trouvé souvent avec la qualification de bourgeois de Montor, aurait possédé cette seigneurie vers 1764 ; il avait pour femme Anne Mignot, fille du procureur Annet Mignot, sieur d'Orvalet (Luzigny). Nous regrettons de n'avoir pu terminer et mieux détailler l'histoire du fief de Montor.

Il existait sur la paroisse de Montor d'autres fiefs et d'autres familles anciennes. Ainsi *Banassat* (4), groupe de maisons situé derrière la gare de Chareil-Montor, avait pour seigneur en 1636 Pierre Voisin, écuyer, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, mari de Françoise Lamy. Ces deux époux construisirent une chapelle dans l'église de Montor, y fondèrent des messes et donnèrent au curé Nicolas Amy une maison, située près de l'église, appelée la *Picarelle*. En 1691, Théodose Garreau est curé de Montor et conclut de nouveaux arrangements avec la dame de Banassat et Claudine de Regoumier, veuve et donataire universelle d'Armand Voisin, écuyer, seigneur de

(1) *Alias* Cluzet ; il habitait le château de Blanzat vers 1680.

(2) Archives de l'Allier, justice de Verneuil, 1re liasse.

(3) Anciens actes de l'étude Montandraud ; communication de M. C. Grégoire.

(4) Il ne faut pas le confondre avec Banassat, fief des paroisses de Chirat-l'Eglise et Chantelle-la-Vieille, possédé par les Gaudon. Pierre Gaudon, seigneur de Souye, frère de Jean Gaudon, et Marie du Clédat, son épouse, vendirent Banassat pour 300.000 livres le 5 mars 1654 à Jean de Malfant, écuyer, et à Marie du Clos, son épouse, et lui cédèrent en même temps par échange leur vignoble de Montor (Arch. Allier, D. 135).

Saint-Laurent (1), héritier du seigneur de Banassat. Cette dernière, demeurant en sa maison de Montor, délaissa pour 160 livres, par acte du 26 novembre 1693, au même curé Théodose Garreau, le pré des Gouttes, situé à Montor près de la terre des seigneurs de Saint-Lazare [lazaristes de Saint-Pourçain], joignant de Midi le verger du sieur Pajet et de bise le pré du sieur Morant (2).

La famille de Guyon semble avoir habité Montor ; on cite en 1596, comme paroissien de Montor, Gilbert de Guyon, écuyer, seigneur d'Aumont (Fleuriel). En 1609, Jean de Guyon, demeurant à Montor, fit acte de foi et hommage pour les bois d'Aumont. Nous trouvons encore Jean des Allots, écuyer, seigneur dudit, demeurant à la Tellier (Fleuriel), qui, en 1631, achète un jardin à Montor, puis de 1656 à 1665, Claude de la Barge, seigneur de Montclar, et Gilberte de Lestrade, sa femme, qui successivement vendent à Montor une maison, des vignes et diverses terres (3).

BRANSSAT



La paroisse de Branssat occupe les deux versants de la petite vallée du ruisseau de Gaduet qui se jette dans la Sioule à Saint-Pourçain. L'église et le village sont situés au Sud dans une position peu élevée ; en face, sur les coteaux du Nord dont l'altitude est beaucoup plus considérable, on aperçoit des hameaux plus importants que le village lui-même. Sous le nom de la Roche ils englobent le château de Charendon, les anciens fiefs des Ferneaux et de la Gravière et divers groupes de maisons sur la route de Saulcet au Montet. A l'Est de la Roche se trouvent le grand hameau de Barbery et du côté Nord ceux de Maupertuis et de l'Orme.

« L'église de Branssat, en forme de croix latine, nous fait remarquer notre confrère M. l'abbé J. Clément, est du style roman auvergnat de la fin du XIe siècle pour ses trois nefs, et du XIIe pour le chœur,

(1) Ce Saint-Laurent était peut-être à Montor, où, croyons-nous, ce nom n'est plus connu. Il existe à Châtel-Deneuvre un ancien manoir nommé Saint-Laurent. Les Voisin possédaient d'ailleurs des fiefs dans les paroisses d'Autry et de Deneuille.

(2) M. l'abbé Boudant qualifie de seigneur de Montor en 1720 un Gabriel Morant, sr de la Chaulme, de la Mirambelle, de Barbignat, directeur des aides, président, châtelain de Chantelle.

(3) Archives du château d'Avrilly (Trevol).

le transept et les trois absides. La nef principale est séparée de ses collatéraux par des piliers cruciformes ; elle est voûtée en tiers-point, ainsi que les bras du transept. A l'inter-transept, on remarque plusieurs intéressants chapiteaux historiés ou fleuris. Le clocher, surmonté d'une flèche en pierre, s'élève sur la croisée au-dessus d'une coupole sur coquilles. La façade a été remaniée au xv[e] siècle. » Cette église, dédiée à saint Georges, était à l'abbaye de Tournus en 1105 et à la présentation du prieur de Saint-Pourçain. Du temps de Nicolay, la cure de Branssat ne valait que cinq livres et appartenait à frère Claude Chomat, religieux de Saint-Pourçain, où il résidait. Le docteur Vannaire nous a jadis donné l'intéressant compte d'Antoine Vernoy, luminier de l'église en 1562 ; nos lecteurs le trouveront dans les *Archives historiques du Bourbonnais*, I, 75.

Nous sommes peu renseignés sur les anciens seigneurs de Branssat. Dans une charte de 1250 (1), un des témoins de la donation de l'église de Saint-Lieu de Ruinec faite à celle de Chantelle s'appelle *P. de Brançac* et est qualifié *laïcus*. Evidemment il tirait son nom de Branssat, mais rien n'indique son rang social. Vers 1300, Aldin et Dalmas de Valençon, damoiseaux, ont une partie de la dîme de Branssat. En 1343, Etienne Chamberlein, damoiseau, par Marguerite de Guénégaud, sa femme, possède certains droits de dîme sur Branssat et Saulcet (2).

Le château de *Charendon*, qui touche au hameau de la Roche, était compris dans notre itinéraire, mais, pressés par le temps, nous avons dû renoncer à le visiter. De loin, il nous a paru du reste fort ordinaire malgré les tours qui lui donnent une certaine apparence ; on doit y jouir d'une vue magnifique sur le pays environnant qui, accidenté et couvert de belles cultures mêlées de vignes, est fort agréable à parcourir. Il paraît qu'une chapelle occupait autrefois une des tours du château et que six magnifiques tapisseries d'Aubusson décoraient la salle principale. Ces panneaux ont été partagés par les héritiers de M[me] Béchonnet, ancienne propriétaire de Charendon ; trois d'entre eux sont maintenant à Saint-Pourçain et les autres à Paris.

La famille Mallet a possédé Charendon pendant le xvii[e] siècle ; déjà en 1598, un Mallet, conseiller en la sénéchaussée de Bourbonnais, habitait Branssat (3). C'était peut-être le même que Claude Mallet, écuyer, seigneur de Charendon, la Brosse-Givreuil (ou la Salle, p[se] de

(1) Archives de l'Allier, D., 43.

(2) *Titres de la maison de Bourbon*, n[os] 1.044 et 2.332. Voir aussi *Noms féodaux*.

(3) C. Grégoire, *Excursion dans le canton de Saint-Pourçain*, 72. D'après



Tortezay) et les Granges (Magny-Cours, Nièvre), capitaine du Parc de Beaumanoir (Iseure) et époux d'Anne de Laval, une des filles du géographe Antoine de Laval. Ce Mallet eut pour enfants : 1° Gabriel Mallet, écuyer, seigneur des Granges, gendarme du Roi, qui épousa par contrat du 13 février 1649 Anne de Champfeu, fille de Claude, écuyer, seigneur du Ponsu (Sanssat) et Châteauvert (Paray-s.-Briailles). et de Claude Morel ; ils eurent pour héritière leur fille, Claudine Mallet, mariée en 1673 à Jacques de Coustard, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de gendarmes ; 2° Nicolas Mallet, écuyer, seigneur de Charendon, capitaine au régiment de Persan en 1656 lors de son mariage (contrat du 8 février) avec Marie de la Loëre, fille d'Edmond, écuyer, seigneur de Guestières, lieutenant général en la châtellenie de la Chaussière, et de Marie Grenet ; il n'existait plus en 1693 et eut une fille mariée à Philibert du Creuzet, seigneur de la Maisonneuve ; 3° Gabriel Mallet *le jeune*, seigneur de la Brosse-Givreuil, gendarme du Roi ; 4° Anne Mallet, femme de Pierre Morin, écuyer, seigneur du Bocage, vivante en 1668 ; 5° Elisabeth Mallet, femme d'Etienne Guérin (?), écuyer, seigneur de la Prunière ; 6° Claire, vivante en 1644. Nous ne savons ce que devint Charendon à la fin du XVII° siècle. En avril 1702, ce château semble appartenir à Jean Cousin qualifié sieur de *Charandon*, sur le registre paroissial du Theil (Arch. Allier, E. sup. 559).

La *Roche-Branssat* (1) devait être primitivement un fief et le berceau d'une famille de la Roche dont plusieurs branches habitaient dans cette région, aux XVII° et XVIII° siècles, en particulier à Breuilly, château et hameau sur les hauteurs de Cesset, à Châtel-Panier dans la même paroisse et à Chiray. Le registre paroissial de Branssat ne nous donne que le nom de Marc de la Roche de Villemouze, écuyer, seigneur de la Roche (1605-24) ; ensuite cette seigneurie de la Roche semble ne plus exister, à moins qu'elle ne soit la même que la *Roche-Farneaux* ou Ferneaux (paroisse de Branssat), maison qui appartenait à un Aumaistre en 1686 ; Claude Aumaistre, avocat en Parlement, la possédait en 1732 et elle subsiste encore sous le nom des *Ferneaux*. Le registre paroissial de Châtel-Deneuvre contient le mariage (27 novem-

lui, un Malet, époux de Marie de Launay, était dans la paroisse de Branssat en 1611.

(1) « Le 15 juillet 1639, la grêle fit grand mal à Louschy, La Roche de Branssact... » (*Le vieux carnet de Montmaraud*, pub. par F. Claudon, 39.) Nicolay dit qu'au village de la Roche « y a un siège commun entre Monsieur le Duc [Châtellenie de Verneuil] et le prieur de Saint-Pourçain ». Quelques fonctionnaires résidaient à la Roche, par exemple en 1737 Claude Bourgeois, receveur des droits du Roi au bureau de la Roche-Bransac.

bre 1736) de Gilbert Aumaistre, fils de feu Claude, avocat en Parlement, et de Marie-Jeanne Josse, de *Branssat*, avec Laurence de Marini, fille de Charles-Honoré de Marini, écuyer, et de feu Gabrielle Riffard, de Riom. A son décès le 7 mars 1744, à 49 ans, Laurence de Marini (1) est désignée comme la femme de Gilbert Aumaistre *de la Roche*. Ce dernier, le 28 septembre suivant, s'empressait de se remarier avec Elisabeth Jobier.

Les Aumaistre possédaient aussi le fief de *la Gravière*, tout voisin de la Roche et des Ferneaux ; en effet, le 20 janvier 1746, Alexandre Aumaistre (2), demeurant à la Roche (par. de Branssat), fit aveu et dénombrement du fief de la Gravière, où se trouvaient une motte avec un fossé tout comblé, une maison, grange, étables, et une terre joignant d'Orient celle du sieur Baraton de Naudonnière (Deux-Chaises). En 1688, la Gravière, qui est actuellement un domaine, appartenait à Claude Giraudet, fils de Gabriel, ci-devant huissier audiencier en la châtellenie de Bourbon. Vers 1692-1696, Gabriel Roux, sieur de Souvignet (Le Theil), avait la tutelle des enfants de Claude Giraudet. En 1723, Jacques Michoit (Michel ou Michelet ?) fit aveu de la Gravière pour Catherine Giraudet, sa femme, fille de Claude (*Noms féodaux*).

Nous ignorons l'ancien emplacement de la seigneurie de la *Crène*, autrement la *Motte-Guénégaud*, qui était située sur la paroisse de Branssat du XVIe (3) au XVIIIe siècle. Elle se composait d'un bâtiment contenant deux chambres à feu, d'après l'aveu fait par son propriétaire, Jean Martinat, huissier royal, le 3 juillet 1745 (4). Nicolay mentionne en outre, sur Branssat les fiefs de *Mesclier* (5), de l'*Orme* et le sieur de *Vallembourg*, demeurant à Barbery. Vallembourg, que nous ne savons où placer, appartenait à la famille Semyn aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Les noms des familles Semyn et de Guillebon se trouvent souvent dans le registre paroissial de Branssat. Au XVIIe siècle, les Semyn

(1) Les de Marini semblaient fixés à Châtel-Deneuvre, où était curé (1731-44) Jean-Charles-Honoré de Marini, frère de Laurence.

(2) Archives de l'Allier, justice de Verneuil, 1re liasse. En 1739, Alexandre Aumaistre était seigneur de Doulouvre (Voussac).

(3) Nicolay mentionne, sur Branssat, « le sieur de la Cresne » (I, 180).

(4) Arch. de l'Allier, B, justice de Verneuil, 1re liasse.

(5) Le Mesclier ou Méclier, hameau encore existant, est peut-être le *Mezelier* qui, d'après M. C. Grégoire, p. 76 de son *Excursion de Saint-Pourçain*, appartenait en 1717 à Gilbert de Bonnelat, lors de son mariage à Branssat avec Gilberte Aumaistre, fille de Claude, avocat en Parlement, habitant cette paroisse.

semblaient habiter cette paroisse et on les qualifie même de seigneurs de Branssat (1). Avant eux, en 1637, noble Jehan Aufauvre, avocat, possède cette qualification ; en 1641, il n'existe plus, laissant veuve Jeanne Thévenard et une fille, Antoinette, qui se marie en juillet avec François Jamin le jeune, de Branssat, fils d'un commissaire examinateur en la châtellenie de Verneuil. Hyacinthe Semyn, seigneur des Bessons, capitaine de cavalerie au régiment du Roi, fils de Gilbert, seigneur des Fontaines (Saint-Sornin), et de Suzanne Roux, semble être, dans sa famille, le premier seigneur de Branssat. Il épousa par contrat du 21 avril 1682 Françoise Douet, fille de feu François, conseiller au Présidial de Saint-Pierre-le-Moustier, et de Madeleine des Prez, remariée à Nicolas de Villaines, et fut enterré à Branssat en septembre 1708. Son fils, Nicolas Semyn, paraît avoir possédé une grosse fortune qui lui permit l'achat de nombreuses terres aux environs de Moulins sur la paroisse d'Iseure. Il était seigneur des Fontaines, de la Pouge (Chaveroche), Foulet, Bagueux, Croissance, Blasson (Iseure), etc., et mourut le 2 avril 1756. Il avait épousé 1° Marguerite Alamargot de Fontbouillant; 2° Catherine-Thérèse de la Baume, dont vint probablement Antoine-Nicolas Semyn (2), capitaine des chasses du prince de Condé, seigneur de Branssat et Chamort (Moulins). Lui aussi se maria deux fois : 1° à Anne Millot de Montjardin par contrat du 1er avril 1764 ; 2° à Anne Vernoy de Montjournal par contrat du 3 février 1766. Du premier mariage, il eut une fille, Thérèse, mariée en 1787 à Gilbert de Barthelat, chevalier, demeurant à Varennes-sur-Allier, fils de Claude-Marie, seigneur des Bérards, et de Gabrielle de Genestoux. Thérèse Semyn fut marraine le 2 juillet 1788 de la petite cloche de l'église de Branssat, fondue en 1786 ; le parrain était Pierre, comte de Chouvigny de Blot, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Beauvoisis, époux de Gabrielle-Louise de Guillebon.

La famille de Guillebon, déjà citée, était alliée plusieurs fois aux Semyn. Nous avons mentionné Jean de Guillebon, seigneur des Manteaux, prévôt général en 1656, et Anne Semyn, sa femme. En 1645, ils avaient vendu leur seigneurie de Venteuil-Bouteresse (Saulcet) à

(1) L'intendant d'ARGOUGES, dans son *Procès-verbal* de 1686, attribue à Branssat 134 feux et cite parmi les exempts et privilégiés les sieurs Jean Semyn, de Laure....., Saunier et Aumaistre. Du temps de Nicolay, Branssat avait 148 feux.

(2) Catherine-Thérèse de la Baume eut aussi pour fils Pierre-Hyacinthe Semyn, né en 1724, seigneur de Bagueux (Iseure) et de Chambourg en Touraine, qui épousa en septembre 1750 Elisabeth de Marandé, veuve de Pierre-Auguste Ozel, demeurant à Loches.

Anne Gaulmin, femme de Jean Bravet, laquelle y établit en 1659 un prieuré de bénédictines (1). Au commencement du XVIII[e] siècle, vivaient Jean-Gabriel de Guillebon, seigneur de Fontaines et des Chazeaux, chevalier de Saint-Louis, et sa femme Gabrielle-Madeleine Semyn (2) qui, tous les deux, semblaient habiter Branssat. Jean-Gabriel mourut en mars 1722; nous lui connaissons quatre enfants : 1° Jean-Gabriel II, baptisé à Branssat le 7 juillet 1705, ayant pour parrain Jean Semyn, écuyer, seigneur de Doulouvre, habitant Branssat ; il fut seigneur du Chevrier et des Fontaines, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Champagne, et époux de Nicole-Louise Hullin de la Violerie. En 1779, leur fille, Marie-Gabrielle-Louise de Guillebon, était orpheline lors de son mariage avec Pierre de Chouvigny de Blot ; 2° Jean-Baptiste-Toussaint-Marie, seigneur des Fontaines (1741) et Barbery (1779), marié en 1730 à Anne-Françoise Charlet ; 3° Nicolas de Guillebon, baptisé en décembre 1711 à Saint-Sornin, qualifié le 12 novembre 1759 ancien lieutenant au régiment de Noailles (infanterie) et seigneur de Barberie [Barbery] dans une donation dont nous allons parler ; 4° Françoise-Madeleine de Guillebon, qui, par acte du 12 novembre 1759 passé à Barbery, paroisse de Branssat, *dans la maison de Nicolas de Guillebon*, abandonna à ce dernier un ténement de vignes situé au terroir de Chantemilan, toujours dans la même paroisse, joignant de midi la terre des héritiers Barathon, d'orient la vigne du sieur de Louan de Montfan et dépendant du terrier de Briailles. Il est donc certain que les de Guillebon habitaient le village de Barbery dont ils étaient seigneurs ; nous regrettons de ne pouvoir fixer de même l'emplacement de la maison seigneuriale des Semyn, qui peut-être était aussi à Barbery.

Nous venons de mentionner *Chantemilan*, omis par Chazaud dans son *Dictionnaire des Noms de lieux;* il y a toujours à Branssat un Chantemilan, sur la rive gauche du Gaduet, entre les Combes et Saulcet. Dans un testament du 2 octobre 1644, par lequel Jacques Vernoy, dit le chantre, maître tonnelier du village de Barbery, demande à être enterré dans l'église de Branssat, devant l'autel Saint-Sébastien, nous trouvons comme témoin Jacques de la Codre, sieur des Girauds, demeurant en la seigneurie de *Chantemilan* (3).

Commandant DU BROC DE SEGANGE.

(1) Archives de l'Allier, B. 743.

(2) Baptisée en 1678, fille d'Hugues Semyn, seigneur des Fontaines, et de Suzanne-Marie-Odile Rapine.

(3) Arch. de l'Allier, G, 25, *Branssat*.



CHAREIL-CINTRAT



E Montord à Chareil, le chemin file dans une plaine aux cultures variées, dans lesquelles la vigne tient la plus grande place. La route serait monotone si de nombreuses maisons villageoises ne la bordaient et ne l'égayaient. A Chassignet, un important groupe d'habitations forme, à droite et à gauche, un hameau, centre de vignobles renommés pour leurs vins blancs; aux XVIe et XVIIe siècles, des Menudel y eurent une terre importante. On traverse ensuite la route de Saint-Pourçain, sur un point élevé d'où l'on découvre, par un temps clair, le vaste et beau panorama comprenant une partie considérable du canton de Chantelle ; les vilains nuages de pluie, qui ont attristé notre débarquement à la gare de Saint-Pourçain, persistent à nous accompagner, obscurcissent l'horizon, et à peine apercevons-nous dans la brume les collines de Chantelle, ses maisons, le clocher et les toits rouges de l'église neuve. Que d'importants souvenirs de notre histoire bourbonnaise évoque le nom de cette petite ville ! le duc Pierre II, Anne de France « madame la Grande », leur fille Suzanne et l'infortuné connétable. Il nous rappelle leur magnifique château, cette forteresse-palais, dont quelques parties et beaucoup de ruines dominent les ravins si pittoresques au fond desquels grondent les eaux de la Bouble, se brisant sur les écluses de pierre des moulins.

Plus visibles sont tout près de nous, sur leur haute colline, le village de Fleuriel et la silhouette imposante de son église des XIIe et XIIIe siècles. Ne serait-ce pas le moment de réserver, dans nos projets d'excursion, une journée consacrée à cette région encore inexplorée par nous ? Chareil nous est signalé par le clocher carré d'une église moderne, autour de laquelle le bourg prend ses aises, divisé en deux groupes, qui se sont partagé fraternellement les édifices communaux : l'un formé de maisons, dont les dépendances conservent quelques fragments insignifiants d'anciennes constructions, a la mairie et les écoles ; l'autre environne l'église ; cette partie de l'agglomération est favorisée, car elle est assise sur les déclivités d'un coteau couvert de jardins et de vignes. Le site est riant : il domine la plaine fertile dans laquelle la Bouble, fatiguée de sa course à travers les rochers de Chantelle, se repose en serpentant sous une double rangée d'arbres, un véritable berceau de verdure, qui se mire dans ses eaux, jusqu'à ce qu'elles se réunissent à la Sioule, au-dessous du château de Barutet.

Enfin, à notre gauche, se dressent plusieurs tours près d'un bâtiment à premier étage, de bonne apparence ; au-dessous de celui-ci, au bas de la colline, se trouvent aussi, l'un près de l'autre, un ancien et important vieux logis qui montre une élégante façade, appuyée sur deux tours rondes, coiffées de toits pointus, et une antique église en ruines s'affaissant sur ses murs ; la première habitation s'appelle du joli nom d'Artanges ; le manoir et l'église ont celui de Chareil, première partie du nom officiel de la commune, complété avec celui de Cintrat pour conserver le souvenir d'une vieille paroisse voisine qui lui a été réunie en 1830.

Ne connaissant aucune découverte archéologique faite dans le pays, il n'est pas inutile d'ouvrir une parenthèse pour établir qu'il a une existence bien plus ancienne que les châteaux dans lesquels nous entrerons : Chareil, c'est le Caredi de 1301 (1) ; Charedi, 1350 ; Charelh, 1322-1350 ; Charrey, 1357 ; puis Charelh, Chareilh, Chareilles, Chareil. L'étymologie de ce nom nous échappe ; nous retrouvons dans le nom primitif de Cintrat, *Cintriacus*, une de ces dénominations assez communes en Bourbonnais, venant d'un grand propriétaire gallo-romain dont la villa fut le berceau du village (2).

Tout le passé de ces deux paroisses est ignoré.

Nous aurons cependant pour Cintrat une charte de franchise du xve siècle à résumer plus loin. Nous recueillons, malgré leur petit intérêt, les renseignements statistiques laissés par Nicolay et d'Argouges ; le premier (3), dit au xvie siècle : « Chareil-le-Coutioux, « paroisse et chasteau, hors le village de Blanzat, consiste en cent « huit feux (4) ; Cintrat, près Bouble, 32 feux (4).

L'intendant (5) est un peu plus intéressant : « Chareil-le-Coutioux, « bon pays de froment, seigle et vigne, gouvernement de Bourbon- « nais, évêché de Clermont, 82 feux (6) ; Saint-Tract (pour Cintrat), « gouvernement de Bourbonnais, évêché de Clermont, 14 feux. »

Les deux écrivains ajoutent sur les fiefs de ces paroisses de courtes

(1) Chazaud, *Dictionnaire des noms de lieux habités de l'Allier.*

(2) D'Arbois de Jubainville. *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France, période celtique et gallo-romaine,* Paris, E. Thorin, 1890.

(3) *Description générale du Bourbonnais*, 1569.

(4) 108 feux ou 540 habitants ; 32 ou 160 habitants ; Le Coutioux ou Les Cousteaux, les Côteaux ; des actes notariés des xviie et xviiie siècles conservaient cette désignation que justifie la situation du bourg.

(5) *Procès-verbal de la généralité de Moulins*, 1686.

(6) 82 feux ou 410 habitants ; 14 ou 70 habitants.

notes, dont nous profiterons en parlant de ces terres seigneuriales. Comme le but de notre voyage archéologique n'exclut pas les remarques que l'on peut faire sur l'état agricole, nous jetterons en passant un coup d'œil sur ces « bons pays de froment, seigle et vignes », certainement meilleurs qu'en 1686 ; partout, sous nos yeux, montent, dans leurs luxuriantes parures de juin, vignes, vertes prairies et champs aux récoltes pleines de promesses.

A titre de curiosité, les renseignements statistiques laissés par Nicolay et d'Argouges, sont à consulter pour le chiffre de la population ; ils nous montrent, ce qui est un peu de l'histoire, que les deux paroisses eurent, pendant une longue période, de tristes années ; de 1569 à 1686, Chareil perdit 130 âmes, un quart de ses habitants ; Cintrat eut une diminution de moitié. Ces chiffres laissent deviner de grands malheurs, conséquences de guerres, d'épidémies ou des souffrances de l'agriculture (1).

Après ces notes, nous reprenons bien vite le chemin des fiefs qui ont existé sur Chareil, et que nous allons, par une heureuse chance, retrouver debout, intacts, ou ayant conservé des restes fort remarquables de leurs opulentes installations.

CHATEAU D'ARTANGES

Une petite modification apportée à notre itinéraire passe presque inaperçue. En arrivant à la porte du bourg de Chareil, on descend de voiture et on s'arrête pour voir le château d'Artanges, dont l'avenue aboutit au chemin que nous suivons. Cette visite, qui devait avoir lieu après celle du château de Chareil, nous dispensera de remonter de ce manoir à Artanges, et de redescendre pour gagner La Rivière.

C'est une courte halte. La ci-devant habitation seigneuriale devenue maison bourgeoise, comme le disent les bons ruraux, est rapidement explorée ; extérieurement, avec ses murs de clôture, son ancien et cossu portail en pierre, ses dépendances nombreuses, plusieurs tours jadis défensives, devenues des hangars et des pigeonniers, ce logis

(1) Chareil et ses environs ont dû être ravagés lorsque, en 1589, les ligueurs assiégèrent le château et s'en emparèrent (registres des consuls de Saint-Pourçain). Au point de vue de l'agriculture, on peut voir à Chareil ce qui se passait ailleurs : « Les habitants abandonnent leurs maisons ; les bestiaux « ont péri et les terres demeurèrent incultes. » (Doniol, page 393, *Histoire des classes ouvrières en France, détresse rurale sous Mazarin*.)

du XVII[e] siècle se donne encore un air imposant. Intérieurement, le plâtrier a tout modernisé ; on ne trouve même plus, dans la chambre principale, une cheminée qui portait les deux écussons accolés dont parle le procès-verbal du don d'une cloche fait à l'église de Chareil, en 1780, par deux de la Grange (1). Un double écusson, en ciment, très peu ancien, est au-dessus de la porte de l'escalier (2).



Tour flanquant l'ancienne Porte du Château d'Artanges.

Notre arrêt ne sera pourtant pas sans intérêt. Un peu plus loin qu'Artanges, apparaît une haute et solide tour ronde, coiffée d'un lanterneau volumineux et flanquée d'une tourelle élancée. Ce groupe, réellement pittoresque, a pris place depuis longtemps dans la collection des cartes postales de la région de Saint-Pourçain : ce serait, d'après une tradition (3), les restes d'un château fort qui aurait appartenu aux de Bar ; rien ne confirme ce renseignement. D'après le procès-verbal de don de la cloche à l'église de Chareil les seigneurs d'Artanges avaient été antérieurement, au commencement du XVI[e] siècle, nobles hommes Jean et Gilbert Lapelin, père et fils, qui avaient fondé une chapelle de Notre-Dame de Pitié, en l'église de Chareil, « comme il paraît par le bref des indulgences accordées en « faveur de la d. chapelle par N. St Père le Pape, le 1[er] février 1516, « à la prière du d. Lapelin. » Ils « avaient fondé une messe basse avec « *libera.* » Leur nom figurait sur un vitrail de l'église.

(1) Archives de Chareil. Voir plus loin.

(2) L'un est aux armes des Le Lièvre : *d'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux roses d'argent, et d'un aigle à deux têtes, au vol abaissé, aussi d'argent,* avec cette devise : LYESSE A LE LIÈVRE. L'autre est aux armes des Caumont la Force : *d'azur, à trois léopards d'or armés, lampassés et couronnés de gueules,* avec cette devise : FERME, LA FORCE. Ces écussons rappellent le double souvenir des derniers possesseurs d'Artanges : Adélaïde-Edouard Le Lièvre, marquis de La Grange et de Fourilles, et sa femme, Constance-Louise de Caumont La Force, veuve en premières noces de Joseph-Marie de Guilhem, comte de Clermont-Lodève. (Note de M. Tiersonnier.)

(3) Lettre écrite le 22 juin 1849, par M. de la Grange à l'abbé Boudant, achetée chez un brocanteur par L. Grégoire.

LES POSSESSEURS D'ARTANGES

Les Lapelin étaient seigneurs d'Artanges bien avant les premières années du XVIe siècle. D'un procès-verbal de vérification des titres de noblesse de cette famille (1), il résulte que Gilbert de Lapelin, qui avait épousé Gabrielle Le Long, en 1468, était alors sieur d'Artanges et de la Motte (2).

Louis de Lapelin (3) écuyer, seigneur d'Artanges et de la Motte, fils cadet de Guillaume, seigneur de la Presle, et d'Agnès Guyon, était contrôleur des guerres sous François Ier et épousa, par contrat du 12 juillet 1509, Charlotte de Molles (4), fille de feu Gabriel de Molles, écuyer, sieur du dit lieu, et de feue damoiselle Anne de Rollat ; son fils, Blaise de Lapelin, seigneur de Molles, époux de Péronnelle Guinaud, fut pendant 20 ans au service dans les compagnies des ordonnances du roi, maréchal des logis de la compagnie de M. l'amiral ès guerres de Piémont, à Péronne et ailleurs ; il était mort avant 1586. Nous lui connaissons deux fils : Blaise, aussi appelé Loys, capitaine de cavalerie, tué à la bataille de Cognat ; Jean, enseigne sous la charge du seigneur de Montcoquier, qui aurait épousé, en 1588, Péronnelle de la Courcelle, d'où Antoine, écuyer, sieur de Molles et du Vernay (5), époux d'Isabeau des Magnoux (Voussac) ; en 1637, par contrat du 3 février,

(1) Archives de l'Allier, B., 740 ; document signalé par M. du Broc.

Les Lapelin appartenaient à une ancienne famille fixée en Bourbonnais dès le règne de Charles VI, puis répandue en Auvergne et en Berry. Sa filiation remonterait à Nicolas Lapelin, grand sénéchal du Bourbonnais, vivant en 1465. Armoiries : « *d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois* « *roses de gueules.* » (*Bulletin de la Société héraldique de France,* 1888, colonne 14. — Communication de M. Tiersonnier.)

D'après M. des Gozis, l'origine de nos Lapelin bourbonnais est au village de La Pelin ou La Plain, paroisse de Coulandon, près Moulins ; nous connaissons un autre lieu de Lapelin, qui existait en 1702, paroisse de Fourilles, et appartenait aux Bougarel (reg. par. de Fourilles). Les cartes et le dictionnaire de Chazaud ne l'indiquent pas.

(2) La Motte (Chareil, près Blanzat).

(3) Note de M. des Gozis.

(4) Les cartes et le dictionnaire de Chazaud ont oublié ce lieu, situé sur Chareil-Cintrat, à 400 mètres environ de l'église, le long du chemin du château de Chareil à Blanzat, que nous avons suivi ; il a appartenu aux de Molles, de Lapelin, Cluzel, Chevalier, et, depuis plus d'un siècle, il est aux Renaudet.

(5) Le Vernet ou la Vernay, hameau de Bayet, sur les rives de la Bouble, qui menace de le détruire.

un Jean de Lapelin, seigneur de Molles et du Vernet, gendarme de la compagnie de Saint-Geran, épousa Gasparde de Thianges.

Sauf Loys de Lapelin, qui est qualifié seigneur d'Artanges, les autres membres de cette famille ne portent pas ce titre, mais seulement celui de seigneurs de Molles et du Vernay, biens leur venant de la femme de ce Loys. Cependant, les Lapelin n'auraient vendu Artanges qu'en 1610, à Antoine de Chaumejean. On ne comprend pas pourquoi les Lapelin négligeaient le nom de cette vieille terre de leurs ancêtres, depuis le xve siècle : le château d'Artanges était-il en ruines? avaient-ils à Molles une habitation plus convenable? En tout cas les Lapelin ne firent pas reconstruire Artanges, comme on l'a dit.

Le château d'Artanges nous semble, du reste, une construction du courant du xviie siècle, et nous pensons, avec notre président, que le logis actuel et les deux tours délimitent la plus grande partie de l'emplacement qu'occupait un château plus ancien ; les possesseurs de la terre, qui ont réédifié les bâtiments, ont dégagé le terrain des murs d'enceinte, comblé les fossés, en ne conservant que les deux tours qui existent et qui doivent être les ouvrages qui flanquaient, sur un de ses côtés, l'ancienne porte du vieux château. Des mouvements de terrain assez profonds se trouvent en contre-bas des tours, et doivent provenir des fossés. Il est possible que ce soit Blaise de Chaumejean qui ait rebâti le manoir. Il possédait la terre d'Artanges, en 1610 (1) ; il était baron d'Huriel, marquis de Fourilles, maréchal de camp et capitaine d'une compagnie de la garde. De sa femme, Hippolyte-Louise de Piovine, il eut, entre autres enfants, deux fils : 1° René de Chaumejean, grand maréchal des logis de la maison du roi (1638), mort sans postérité ; il était fort endetté ; 2° Michel-Denis de Chaumejean, qui hérita de son frère. Il fut lieutenant-général des armées du Roi, conseiller d'Etat ; il dut vendre le marquisat de Fourilles et Artanges pour payer les dettes de son frère, et se retira en Touraine. L'acquisition de Fourilles et d'Artanges fut faite en 1647 par Thomas

(1) Notes des Gozis ; renseignements divers :
Chaumejean, ancienne famille bourbonnaise, qui a donné à la France plusieurs officiers généraux ; quand Michel-Denis de Chaumejean vendit Fourilles, il fit transporter le marquisat sur une de ses terres de Touraine, Auvrigny-la-Touche, qu'il appela Fourilles. Cette famille eut plus tard une situation très précaire, car Saint-Simon dit dans ses mémoires, en parlant probablement du fils du vendeur de 1647 : « Fourilles, aveugle, qui avoit beaucoup d'esprit « et fort orné, et longtemps capitaine aux gardes, estimé et fort dans la bonne « compagnie. Sa pension fut donnée à sa veuve, qui demeuroit pauvre avec « ses enfants, à l'un desquels on a vu ici que j'avois fait donner une abbaye « sans le connoitre. » (Chéruel, Edition de 1858, tome XI, page 272.)

Le Lièvre de la Grange, baron d'Huriel, président au grand Conseil, conseiller d'Etat et intendant en la Généralité de Paris.

La terre fut érigée en marquisat (1) en sa faveur, par lettres-patentes d'octobre 1648, portant pour lui et ses hoirs mâles, confirmation et jouissance des autorité, prérogatives, prééminences et privilèges, tant au fait des guerres, qu'assemblées de noblesse, etc., comme pouvaient faire Blaise de Chaumejean et ses hoirs mâles.

D'après d'Argouges, Artanges et Fourilles étaient possédés, en 1686, par la veuve de Thomas Le Lièvre, une Faure de Berlize (2).

Pendant plus de 240 ans, chose remarquable, les terres de Fourilles et d'Artanges restèrent aux Le Lièvre de la Grange : de 1665 à 1677 (1), à Pierre-François Le Lièvre, capitaine-guidon des gendarmes de la garde écossaise, chevalier des ordres militaires et hospitaliers de Saint-Lazare, Jérusalem et Notre-Dame du Mont-Carmel ; tué à la bataille de ce nom, en 1677 ; de 1677 à 1732 (1), à Armand-Joseph, sieur de Beugnon-Potereau, héritier (3) de Pierre-François-, filleul de la reine Anne d'Autriche et de Mazarin ; époux en deuxièmes noces de Marie-Madeleine de Cassan-Doriac ; mort le 2 juillet 1727 ; de 1732 à 1809 (1), à François-Joseph, maréchal des camps et armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, frère de Armand-Joseph, époux de Adélaïde Méliand.

Ce seigneur de Fourilles et d'Artanges ne venait jamais dans ces terres, et, à la Révolution, le bruit courut, en Bourbonnais, qu'il avait émigré ; le directoire du district de Gannat s'empressa de faire mettre les biens sous séquestre. Déjà les experts comptaient sur de bonnes vacations, et les acquéreurs de biens nationaux préparaient leurs enchères et leurs assignats, lorsque le ci-devant marquis, devenu le citoyen Le Lièvre, qui n'avait pas quitté la France et avait trouvé un gîte sûr à Fontaine ci-devant Montmorency, fut avisé de la mainmise sur ses beaux domaines ; il envoya sans tarder à Gannat un certificat officiel de résidence et le séquestre fut levé (4).

Après lui, Fourilles et Artanges passèrent à son fils, Adélaïde-Blaise-François (1809-1833), baron, puis comte de l'Empire, général de division, époux de Adélaïde-Victoire Hall, veuve en 1[res] noces de François-Louis Suleau. Leur fils, Adélaïde-Edouard (5) conserva les

(1) Lettre de la Grange, notes des Gozis et du Broc.

(2) Elle était tutrice de ses enfants.

(3) *Noms féodaux.*

(4) Reg. du directoire du district de Gannat.

(5) Né à Paris, le 17 décembre 1796 ; capitaine d'Etat-major 1815-1820. Député de la Gironde 1837-1848 et 1848-1851 ; sénateur 26 janvier 1852 ; membre

deux terres jusqu'à sa mort (17 janvier 1876) ; ses héritiers en 1888 les vendirent à divers, en détail.

Artanges fut acheté par M. Chavenon, le père du propriétaire actuel; en l'absence de son mari, Mme Chavenon s'est empressée, bien que notre arrivée fût annoncée pour une heure moins matinale, de nous ouvrir toutes les portes de sa maison ; au nom des voyageurs indiscrets, nous renouvelons à cette dame nos excuses et nos remerciments.

Des tours d'Artanges, nous descendîmes pédestrement, par le joli sentier, bordé de haies, qui relie ce logis au château de Chareil, le premier « clou » de notre programme.

LE CHATEAU DE CHAREIL

C'EST, aux environs de 1832, il y a par conséquent 75 ans, que la phalange des habiles dessinateurs de l'*Ancien Bourbonnais* parcouraient notre département, recherchant les vieux châteaux et les anciens monuments dont ils devaient composer l'artistique album de cet ouvrage. Ils ne nous ont pas laissé de vues du château de Chareil et dessinèrent seulement les vieilles cheminées (1). Dans son *Voyage pittoresque*, confiant dans les renseignements qui lui étaient donnés, Batissier signala « ces deux admirables cheminées de la Renaissance, « d'une noble architecture et sculptées avec beaucoup de délica- « tesse. »

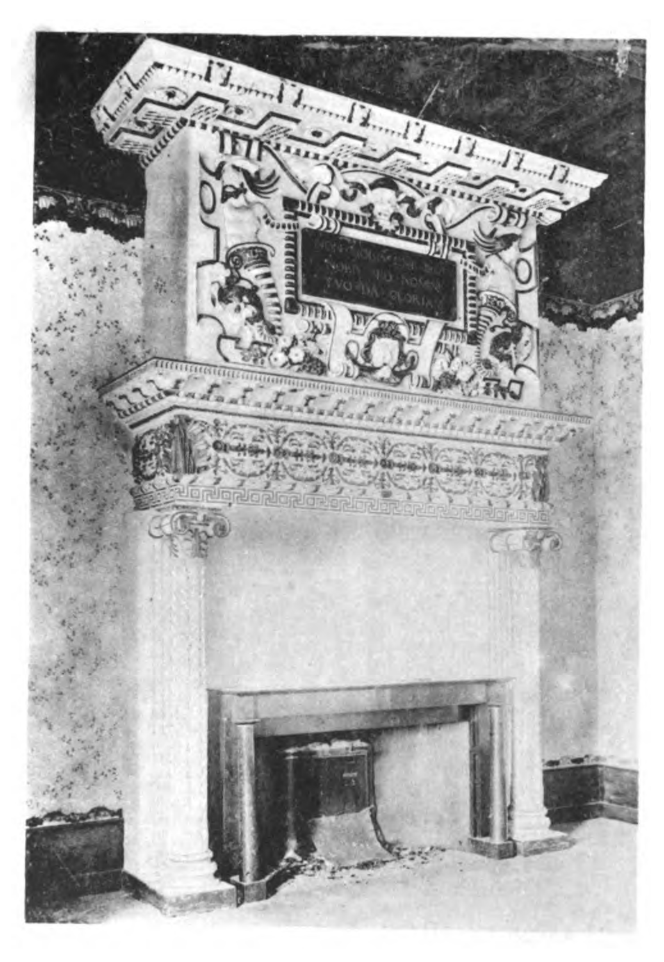
En 1851, l'attention du congrès archéologique de Moulins fut appelée, sans autres détails, sur les magnifiques peintures et sculptures de Chareil ; on était alors très enthousiaste pour tous les souvenirs du passé, car on marchait, disaient avec conviction nos ancêtres « en « émulation », « dans une voie sûre, vers une véritable renaissance « artistique et archéologique ». L'attention des amateurs (2) se porta sur Chareil, mais quelques privilégiés seulement purent en franchir les portes ; les propriétaires, bourgeois campagnards, très vertueux, cachaient les peintures qui avaient troublé leur pudeur, et refusaient

de l'Institut ; grand officier de la Légion d'honneur ; décédé sans postérité. (Renseignements de M. Tiersonnier.)

M. de la Grange était le propriétaire de la grande écurie de courses qui remporta des prix sur tous les hippodromes de France et d'Angleterre.

(1) Comme on le verra plus loin, ces cheminées n'étaient pas peintes alors, et leur aspect était plus agréable.

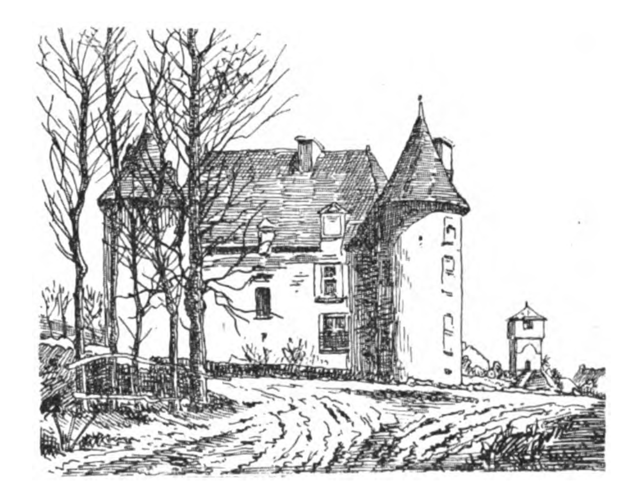
(2) Tome II, page 340. Congrès archéologique. *L'Art en province* et *l'Allier pittoresque*.





Deux Cheminées du Château de Chareil.

de les laisser voir. Il en fut ainsi jusqu'au jour peu éloigné de nous où la terre de Chareil ayant été mise en vente, le château qu'une carte postale a appelé fautivement « le pavillon de Diane de Poi« tiers », fut ouvert à tout le monde. Les curieux et les gens à l'affût des bonnes petites affaires quelquefois possibles encore dans les anciens logis, affluèrent en masse au château et coururent d'abord à ces peintures si suggestives, et à ces cheminées que se disputaient, disait-on, des millionnaires de France et d'Amérique ; d'après les prix qui étaient offerts, on aurait pu croire que tous les « trusters » du fer, du pétrole et du lard enchérissaient à qui mieux mieux pour dépouiller le château, et nous nous attendions à apprendre un jour que les fa-



Le chateau de Chareil

meuses cheminées avaient été enlevées, ce qui aurait diminué sensiblement l'intérêt d'une visite ; mais les riches amateurs réfléchissaient et réfléchissent encore ; tout est en place. Ce qui nous préoccupait surtout, c'est que nous savions que les domaines de Chareil se vendaient en détail et que le château restait seul ; dans ces conditions, aucun acquéreur sérieux ne pouvait avoir idée d'y fixer sa résidence. Alors qu'allait devenir le manoir ? les cheminées se vendraient certainement, mais pour le reste des constructions dont les propriétaires voudraient encore faire quelques sacs d'écus, deux solutions étaient inévitables : elles seraient transformées en logement, en hangars, en greniers, et ces affectations ruineraient les décorations ;

on les céderait à un entrepreneur de bâtisses qui les démolirait pour en utiliser ailleurs ou sur place les bons matériaux.

Quelque temps avant notre visite, des gens bien informés annonçaient de Saint-Pourçain qu'un maçon avait acquis le château pour 8.000 francs.

Dans plusieurs séances, notre Société, qui n'a malheureusement que son dévouement à mettre au service de la protection des monuments anciens de la province, se préoccupa de la situation de Chareil et émit un vœu en faveur de sa conservation. Une réponse du fondé de pouvoir de propriétaire ne nous rassura pas sur le sort qui attendait le logis, et nous songeâmes à diriger dans la région de Saint-Pourçain notre excursion de 1907. Le journal du voyage, et les dessins traditionnels l'accompagnant, conserveraient le souvenir du château de Chareil.

En arrivant vers cette vieille gentilhommière, on l'aperçoit, non sans quelque étonnement, assise agréablement aux pieds des collines bordant la Bouble, et qui la dominent d'assez près (1) ; cette situation est loin d'être une de celles que recherchaient les bâtisseurs de maisons fortes, destination primitive de Chareil qui a pu exister déjà au XIVe siècle ; il reste des vestiges d'une vieille courtine et l'ensemble des bâtiments semble montrer le plan de toutes les dépendances habituelles d'une forteresse.

Quatre tours, au moins, défendaient le château : deux l'encadrent encore ; une autre existe au nord, derrière la grange, et une quatrième se trouve près de la vieille église. Il est probable que deux autres tours s'élevaient entre celles du château et les tours d'angles, (grange et église) ; autrement, une bien grande courtine serait restée sans protection. Les tours existantes n'ont plus d'autres défenses que les embrasures percées à leur base et à différentes hauteurs, le jour où le châtelain disposa d'une artillerie à main, fauconneaux et arquebuses.

Tout le long des murailles étaient creusés de larges fossés que remplissaient, en tout temps les eaux qui viennent des hauteurs, aujourd'hui canalisées, et qui alimentent très abondamment une fontaine ainsi que le lavoir du village. La place et la largeur de ces défenses sont très apparentes sur plusieurs points, par exemple derrière les granges et là où existent, en contre-bas du château, un jardin et des massifs d'arbres.

(1) La partie principale du bourg était autour du château et de l'église ; d'après les anciens documents, et même le plan cadastral de 1838. la situation était la suivante : près du château, le bourg de Chareil ; en face d'Artanges, la cure ; où se trouve l'église neuve, le haut Chareil.



Le château se compose d'un grand bâtiment rectangulaire avec rez-de-chaussée, premier étage et combles, tournant vers l'ouest, la façade extérieure appuyée sur deux tours, et à l'est, la façade intérieure. Du dehors on croirait que le logis est vaste ; c'est une erreur ; comme beaucoup de châteaux anciens de notre pays, on pourrait dire la plupart, celui de Chareil a un petit nombre de grands appartements, deux seulement à chaque étage, auxquels se joignent entre eux ou dans les tours quelques petits cabinets. Au point de vue des dimensions, c'est l'ancienne forteresse que l'on a transformée en utilisant le gros-œuvre.

Tout indique que, dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, le possesseur de Chareil voulut suivre l'exemple des grands seigneurs de l'époque, et faire de la triste et sombre demeure féodale une habitation plus élégante et plus agréable, tout en lui conservant les défenses nécessaires pour la sûreté. Il est visible que l'on a ouvert, dans chaque tour, du haut en bas, des brèches pour remplacer, en remontant la maçonnerie, les étroites meurtrières par trois larges fenêtres à meneaux ; dix ouvertures semblables furent percées dans les murailles pour donner de l'air aux appartements et les éclairer. Une élégante toiture, coupée de quatre hautes lucarnes en pierre ornementée, fut jetée sur les murs, et les tours furent coiffées d'un toit rond pointu à la place des créneaux jetés à bas. Toutes les ouvertures nouvelles montrent des ornements du XVI[e] siècle, d'un dessin simple mais élégant, et finement sculptés ; de vastes communs furent créés ou relevés autour de la cour ; enfin, l'intérieur du logis fut transformé autant que le permettaient les gros murs de division, décoré de sculptures, de peintures et pourvu de grandes cheminées en pierre.

D'après une de ces charmantes lithographies données par le vieil artiste bourbonnais Bariau, à l'*Allier pittoresque*, la porte d'entrée du château s'ouvrait encore, quand il passa à Chareil, de 1838 à 1842, dans une tour carrée qui a pu exister avant la transformation de l'édifice, et n'aurait été que décorée au XVI[e] siècle ; elle fut alors ornée de deux colonnes plates, supportant un fronton triangulaire, et se terminant par des chapiteaux représentant de gros bouquets de fleurs et de feuillages habilement fouillés ; quand cette tour fut démolie, à une époque relativement récente, pour faire place à une porte charretière, close par un portail en fer, les propriétaires eurent la bonne idée de conserver les ornements et de les placer au-dessus de l'entrée des deux maisons de la cour, qui ont aussi un encadrement du XVI[e] siècle ; ils y sont encore, mais on les a posés à l'envers. On trouve des parties importantes de cette ancienne porte, entre les murs du ma-

noir et le portail ; d'après ces vestiges (1), c'était une poterne très étroite, donnant accès à un long couloir resserré entre deux murs épais, fermé par deux portes, l'une sur le fossé après le pont-levis, l'autre sur la cour ; celle-ci avait de plus une herse en fer dont on retrouve encore les rainures dans les murs. Devant cette poterne s'abattait le pont-levis que remplaça plus tard le ponceau en maçonnerie indiqué dans le dessin de Bariau. Il paraît que les voitures et les cavaliers passaient derrière l'église et arrivaient au château par une ancienne basse-cour ; sur ce point on voit encore, il est vrai, des mouvements de terres, restes des fossés de cette partie de l'enceinte.

La cour est vaste, bien régulière et entourée de belles dépendances ; sur le côté droit, près de la grange, il y a une fontaine qui fournit une eau claire et abondante. Flânant à Chareil quelques mois avant le passage de notre Société, nous avons vu, dans un coin de la cour, un fragment de la colonne sculptée qui s'élevait au-dessus du bassin ; ce petit débris a disparu ; nous regrettons presque de ne pas l'avoir « collectionné » le jour de notre visite.

Le château (2) nous est ouvert, et nous l'envahissons ; il y a longtemps qu'il n'avait vu pareille affluence, et les ombres des anciens propriétaires ont dû frémir d'indignation en voyant tous ces étrangers fouiller les coins et recoins de leur demeure. Une porte à deux battants donne dans un vestibule très étroit pour une maison de cette importance ; en face, dans le mur, se trouve un écusson entouré d'une couronne de lauriers ; il a été martelé ; il porterait *de..., à trois têtes de lion arrachées de...* (3), et surmonte la petite porte d'un couloir de déga-

(1) Dans le dessin, la tour est trop éloignée du château ; elle le touchait presque ; la vieille église est aussi trop en avant.

(2) Dans les descriptions des châteaux d'Artanges, de Chareil et de la Rivière, nous avons cherché à réunir d'une manière claire et complète, les notes que nous avions prises en touriste, amateur de vieilles choses ; on nous excusera si, quelquefois, nous n'avons pas trouvé les termes techniques adoptés par les hommes de l'art.

(3) M. Tiersonnier pense que ces armes peuvent être celles des Morin, qui sont inconnues. Il doit avoir raison ; un Claude Morin, commissaire des guerres, avait Chareil, dès avant 1552, et il est probable qu'étant le restaurateur du château, il voulut placer ses armes bien en vue, dans son vestibule, pour rappeler sa possession et ses travaux. Les commissaires des guerres furent créés, au XVI[e] siècle, pour le contrôle des dépenses de l'armée dans lesquelles régnait un désordre inouï ; l'office était vénal et l'achetait qui voulait ; ni la moralité, ni la position sociale des premiers titulaires de ce poste n'étaient en rapport avec l'autorité qu'on leur attribuait ; surveillants, ils eurent vite besoin d'être surveillés... (D'AVENEL, *Richelieu et la monarchie absolue*, p. 146.)

gement des appartements du rez-de-chaussée, issue supprimée et devenue un cabinet. A droite et à gauche de la porte, un petit corridor conduit aux chambres et à la cuisine installée dans une maison de la cour. Du vestibule monte jusqu'aux combles, coupé de quatre paliers, un large et doux escalier de pierre, voûté en berceau ; il y a quatre sections de voûtes, éclairées suffisamment avant que le propriétaire eût l'idée de faire boucher deux ouvertures, afin de payer moins d'impôt : il n'y a pas de petites économies.

Au point de départ de l'escalier, et à chaque arrivée sur les paliers, les deux côtés ont eu une colonne plate surmontée d'un chapiteau ; elle a été enfouie dans le crépissage ou n'existe plus ; les chapiteaux d'ordre ionique, un peu volumineux pour la hauteur des murs, émergent seuls ; aux greniers, les colonnes sont intactes et portent de ravissants chapiteaux corinthiens, qui eussent été mieux à leur place aux étages inférieurs où on les aurait vus ; l'un est un peu fragmenté. Les deux greniers avaient encore, en février dernier, de jolies portes, spécimens artistiques de la menuiserie du XVI[e] siècle, qui ont disparu, enlevées par un amateur ou par le propriétaire, lors du déménagement du château.

A presque toutes les extrémités des voûtes, existe un large intrados composé de cinq caissons juxtaposés, représentant de lourdes fleurs rondes, épanouies, en haut relief, posées sur un cadre de pierres décoré d'oves.

Tout l'escalier, voûtes, murs, dessus de portes, fut décoré de peintures ; les voûtes seules ont encore une notable partie de cette ornementation ; le reste a disparu sous un badigeon. En haut des linteaux des portes, presque cachés par eux ou encroûtés par le badigeon, on remarque des restes d'inscriptions latines, que nous n'avons pu relever ; elles expliquaient vraisemblablement le sujet des peintures placées en ces endroits, et dont on entrevoit quelques traits et couleurs.

La décoration des voûtes est d'un genre à peu près uniforme dans chaque section : au milieu, les uns au-dessous des autres, en ligne verticale, par rapport à la montée de l'escalier, trois sujets principaux, polychromes ou grisailles ; sur les côtés, disposés dans le même ordre vertical, et faisant encadrement, des motifs de moindre importance ; des ornements et des grotesques comblent les fonds. Sur la première voûte se voient un paon, un aigle, des papillons, des insectes et des oiseaux.

Sur la deuxième, en haut, une tête grotesque, que couronnent deux sirènes très mal dessinées ; au centre, une aigle héraldique et, au-des-

sous, un homme debout, les bras en croix sur un ornement fleuronné ; sur les côtés, voltigent des papillons et figurent des crabes.

Troisième voûte. — Un médaillon central contient Apollon, debout sur un char conduit par deux chevaux se cabrant en sens contraire ; en haut, un gros ornement de fleurs surmontant un aigle à tête humaine cornue ; sur le fond, des papillons et des petits dauphins ; sur les côtés montent de grands fuseaux terminés par des corbeilles sur lesquelles des oiseaux bleus prennent leur vol ; au bas, des singes accroupis sur des fleurs, une lionne marchant, vue de profil, et une galère à la proue recourbée, avec ses rameurs.

Quatrième voûte. — Une fois par hasard, le peintre a fait dans cette décoration un effort sérieux, pour sortir du cadre monotone adopté jusque-là ; le motif central, mauvais dessin, comme tous les décors où figurent des académies d'hommes ou de femmes, est une scène de vendanges ; une charrette de ferme avec un bœuf à chaque extrémité porte un homme debout, le pied sur une grosse amphore ; à droite et à gauche, deux grotesques sortent, à mi-corps de la frise, pour aiguillonner les bœufs. Il y a des griffons, des oiseaux et des tulipes. Le bas de la voûte est consacré à la nuit, encore un effort du peintre ; la nuit figurée par un homme étendu par terre, avec, à ses pieds, une torche qui s'éteint et un hibou ; autour de cette scène, dans des panneaux rectangulaires, des groupes d'hommes ou de femmes (grisailles) font un sacrifice sur un autel et devant un chandelier à sept branches.

Les voûtes forment un ensemble très décoratif, et, quand les peintures étaient en bon état, leurs vives couleurs et leurs tableaux variés devaient mettre dans l'escalier une note bien gaie : encore aujourd'hui, malgré les dégradations, c'est une des choses intéressantes du manoir.

Parcourons maintenant le château, pièce par pièce, étage par étage ; cet *inventaire* est le meilleur moyen de rappeler ce que l'on a vu et d'en conserver le souvenir. Les appartements du rez-de-chaussée communiquent tous entre eux, par des portes et par des couloirs aboutissant à l'escalier. Il n'y a aucun objet mobilier ; les pièces sont vides.

A droite, en entrant dans le vestibule, s'ouvre la porte d'une vaste chambre à alcôve, tapissée, plafonnée et parquetée à une époque peu éloignée ; elle n'a d'ancien que sa fenêtre à meneaux et une cheminée carrée du XVI[e] siècle, en pierre, qui se fait remarquer par ses grandes proportions, 2[m],50 de haut sur 3 mètres de large ; elle a été peinte en blanc lorsque la pièce fut réparée ; le linteau a quelques

ornements moulurés. Cette chambre s'amplifie de deux petites pièces créées dans le bas de la tour flanquant cette aile ; leurs murs, plafonds et parquets tombent en ruines.

Prenant un petit couloir, nous entrons dans un autre grand appartement, une salle à manger, qui a été remise complètement à neuf, à la fin du siècle dernier ; la cheminée est une des deux à vendre ; c'est un monument de pierre chargé de sculptures, ayant au moins 6 mètres de haut. Un linteau dc 2^m,60 de largeur sur 0^m,40 de hauteur, assis sur les chapiteaux de deux colonnes dégagées, aux multiples cannelures verticales, a 1^m,70 de haut ; la base des supports a été enfouie sous le parquet quand on le plaça ; ce linteau orné de six rosaces et de six crânes de bœuf en demi-relief, inscrits dans des carrés séparés par une double rainure, porte la hotte, rectangle lourd de forme et de décors. Sur les côtés sont debout deux cariatides, en haut relief, homme et femme, les bras croisés sur la poitrine ; sur leur tête est placée une corbeille de fleurs et de fruits portant le couronnement ; le centre de la hotte est occupé par un grand cartouche ; à droite et à gauche, il y a deux enfants tenant des grappes de fleurs et de fruits ; du haut sort une tête d'homme entourée de guirlandes de fleurs ; au bas, une tête de femme ; au milieu, dans un petit cartouche, cette inscription bien extraordinaire, si elle avait pour but de résumer la carrière d'un contrôleur des armées : HONOR-VIRTVS. ET. GLORIA.

Cette cheminée devait être primitivement en pierre blanche ; un des bourgeois-châtelains a eu, au XIXe siècle, le mauvais goût de demander ou de tolérer que son entrepreneur donnât, à son idée à tous les ornements des couleurs soi-disant naturelles ; cet affreux badigeonnage et le remplissage du foyer par une cheminée en marbre noir, qui se perd dans le ventre de son ancêtre, déshonore le vieux foyer du XVIe siècle.

On accède au deuxième grand appartement du rez-de-chaussée par un passage qui le relie à la pièce dont nous sortons ou par le vestibule gauche. Il servait en dernier lieu de salon et contient un autre somptueux appareil de chauffage très haut et très large ; mais sa forme est agréable de lignes : deux colonnes de deux mètres de haut, à écailles de pin, surmontées de chapiteaux ioniques supportent le linteau de 2^m,30 de large et de 0^m,75 de haut, terminé par une corniche très saillante avec, au-dessous, des créneaux fleuronnés ; aux coins du linteau deux feuilles d'acanthe, pointe en l'air, en arrondissent les angles ; la surface de cette partie de la cheminée est ornée de huit cercles fleuronnés, coupés dans le milieu par une ligne

horizontale d'ornements, séparés par des fleurons verticaux. Sur le manteau s'appuie la hotte, grand cartouche encadrant un rectangle noir avec cette inscription : NON. NOBIS. DNE. SED. NOMINI. TVO. DA. GLORIAM. que soutiennent un homme et une femme, la tête ornée de plumes, représentés nus à mi-corps, sortant d'une corne d'abondance contournée, au col évasé richement ornementée ; au bas, un mascaron à chevelure bouclée, des motifs de fleurs et de fruits ; en haut, un autre mascaron grimaçant, aux longues cornes recourbées que tiennent deux enfants ; une corniche saillante touche le plafond. Comme sa voisine, cette cheminée a été peinte, elle a le fond blanc et les ornements dorés. Ce maquillage, sans lequel le salon des riches propriétaires n'eût pas été assez luxueux, est loin d'être désagréable à l'œil, comme celui de l'autre cheminée. Dans le vaste foyer disparaît encore une petite cheminée moderne en marbre noir bien ennuyeuse à voir à cette place, avec son devant de feu couvert d'une image coloriée représentant, sur un rocher, un galant seigneur bien habillé, aidant sa gracieuse dame à passer un ruisseau.

A côté de cette pièce de réception, existe, dans la tour qui la joint, une petite chambre voûtée, qui a conservé une partie de décoration montrant ce qu'était un appartement de Morin, il y a plus de trois siècles. Sur les parois, à hauteur d'homme, les peintures sont couvertes d'un badigeon ; mais la voûte les a conservées à peu près intactes. Comme motifs principaux, c'est une suite de six grands médaillons ronds autour desquels sont placés, dans des carrés ou des rectangles à bordures, de petites scènes et des personnages ; dans les vides que laissaient les motifs, le peintre a mis des grotesques et des animaux. Un médaillon central représente probablement Apollon assis sur un char traîné par des hippogriffes ; mais le reste est consacré à Vénus et à Mars, pour lesquels le seigneur ou son artiste semble avoir eu un goût particulier : Vénus armée d'un arc est sur un char attelé de deux cygnes ; ailleurs elle est représentée sur un char traîné par deux colombes avec, à côté d'elle, Cupidon qui perce de flèches des cœurs volants ; Mars apparaît, en deux médaillons ; dans le premier il est sur un char traîné par des coqs, et dans l'autre médaillon le char a un attelage de renards ou de loups.

Toutes ces peintures, sans grande valeur, faites au pochoir, sont à l'ocre rouge avec mélange de bleu et de noir ; dans trois médaillons, dans le ciel, figure un signe assez curieux : un rond surmonté d'une pointe de flèche ou d'une croix.

La chambre est munie d'une petite cheminée ancienne sans aucun intérêt, qui porte une peinture ayant 1m,80 de large sur 1m,20 de haut.

Les détériorations laissent voir vaguement un sujet sur lequel nous n'insisterons pas : au fond, est étendue sur un lit Vénus qui, très déshabillée, sourit à Mars, son ami, debout au premier plan ; le dieu a posé ses armes et n'a plus, sur la tête, qu'un énorme casque bien inutile en pareille circonstance.

Au-dessus de la porte d'entrée de la chambre, une fresque de 1m,80 de largeur, sur 1m,20 de hauteur, donne un spécimen de quelques décorations véritablement artistiques que le château a eues : le peintre a mis, dans le même cadre, deux scènes qui n'en font réellement qu'une, et que nous appellerons « le coucher » à défaut de connaître la scène mythologique qui a pu inspirer l'artiste. A droite, dans une salle voûtée, à piliers, sept jeunes femmes, dont une semble une reine ou une déesse, se présentent nues, de face, de dos ou de profil, faisant leur toilette du soir, à côté de deux fontaines ornementées ; cette étuve ou salle de bains est séparée par un mur d'une chambre où une servante chauffe un linge au feu d'une cheminée ; près d'elle un fauteuil et un coffre ancien couvert d'une étoffe ; au fond, une couchette à colonnes, surmontée d'un baldaquin et close de rideaux, dans laquelle sont couchées trois personnes ou des enfants auxquels deux servantes donnent des soins. Près du lit une porte ouverte laisse voir une autre servante ; ce petit tableau d'intérieur et un autre que nous signalerons dans un moment laissent bien loin derrière eux toutes les images étalées copieusement sur les murs de Chareil ; elles sont remarquables comme composition, dessin et couleur. On regrette qu'on n'ait pas veillé à la conservation de cette œuvre, et qu'elle ait été l'objet de grattages bien superflus, car elle ne montrait que ce que l'on peut voir dans tous les musées.

Nous sommes arrivés au premier étage, grande salle à gauche, éclairée par une fenêtre à meneaux ; les murs nus devaient être habillés de tapisseries ; le plafond, peu solide, est étayé ; on marche sur un élégant carrelage en terre cuite, à six pans, de très petites dimensions, fort ancien. La pièce a, au milieu d'un de ses côtés, une jolie cheminée de pierre blanche de 2m,50 de large, 2m,10 de haut et 0m,85 de profondeur. Simple mais très décorative, elle se compose d'une large tablette supportée par deux consoles arquées, aux chapiteaux ioniques, dont la base représente des pattes de lion aux griffes acérées appuyées sur un socle carré. Sur la volute extérieure des consoles se déroule, en relief, une large et longue feuille d'acanthe très fouillée ; le pied de cette feuille sort de la tablette et sa pointe va, en s'effilant, finir près des griffes de lion. Au milieu de la tablette est un petit écusson ovale avec cette salutation très en usage au XVIe siècle : PAX HVIC, DOMUI.

Toute la hotte suffit à peine à contenir une peinture encadrée d'une bordure noire, représentant un trop grand jeune homme nu, mourant ou mort, étendu sur le sol ; devant lui, une lance et un cornet de chasse indiquent la cause de l'accident. Derrière la victime, une petite femme grassouillette, au visage étonné, ouvre de grands yeux et manifeste son chagrin en se tirant une mèche de cheveux ; à gauche, un amour agite ses ailes en signe de douleur. Si le groupe n'a pas été abîmé par une retouche inhabile, il était bien mal dessiné et peint. Le paysage du fond du tableau, des montagnes, une rivière, a conservé des tons de vieille tapisserie, agréables à l'œil.

Un cabinet, voisin de cette chambre et situé dans la tour, a, au-dessus d'une petite cheminée sans intérêt, une peinture où, sous un arbre, un jeune homme et une jeune femme, assis sur un banc, sont groupés amoureusement ; à leurs pieds dorment des chiens ; dans le lointain s'étend un paysage à couleurs de tapisserie, où se voient le clocher d'une église bâtie sur une montagne, une rivière et des champs dans lesquels un chasseur lance des chiens sur un cerf aux abois. Nous expliquerons ce que doivent représenter les deux images, quand nous aurons signalé le panneau peint sur la porte du cabinet par le peintre qui a fait « le coucher ».

C'est le tableau le plus connu de tous ceux de Chareil, la fameuse scène d'accouchement qui a tant fait parler d'elle. M. l'abbé Berthoumieu a trouvé, sans hésisation, le sujet de la scène, ce qui prouve que tout bon archéologue doit connaître ses auteurs ; notre érudit confrère a dit que le tableau représente une des métamorphoses d'Ovide, livre X, et a justifié son dire par la note suivante présentée à une réunion de notre Société :

« La jeune Myrrha, fille du roi Cynire, se rendit coupable d'un « inceste abominable ; ayant compris la gravité de sa faute, elle « demanda pardon aux dieux, en disant qu'elle était indigne de vivre « plus longtemps, et même d'aller habiter avec les ombres ; elle « demanda d'être changée en arbre. Sa prière fut exaucée et aussitôt « ses pieds se changèrent en racines, son corps se couvrit d'une « écorce rugueuse, et de ses mains élevées vers le ciel sortirent des « branches verdoyantes. Mais comme elle portait dans son sein le « fruit de son inceste, l'écorce de ce tronc humain s'entr'ouvrit pour « donner passage à un enfant qui fut reçu par les servantes de la « coupable. »

Notre confrère a absolument raison ; sa note est l'explication complète du tableau de Chareil, où l'on voit, malgré de graves dégradations, dont quelques-unes furent faites intentionnellement

pour que les enfants des propriétaires ne s'instruisissent pas par l'image : au centre, Myrrha changée en arbre, et à ses côtés, sept servantes ; l'une reçoit l'enfant et les autres apportent des linges, un bassin et une belle aiguière. Au fond, il y a des rochers et un village entouré d'arbres (1).

Grâce à notre confrère, nous avons vu que l'accouchement est la naissance de l'enfant de Myrrha, le bel Adonis, aimé de Vénus, qui fut tué à la chasse. A notre avis, les autres peintures, la grande de la chambre et le panneau de cheminée du cabinet se rattachent à la première et représentent deux épisodes de l'existence d'Adonis : ses amours avec Vénus et sa mort (2). Mais on chercherait en vain, dans ces deux décorations, la main du peintre qui a créé la métamorphose de Myrrha, à moins toujours que la restauration n'ait tout gâté. Il est probable que des panneaux de tapisserie complétaient ces cabinets secrets de Morin. La note de M. Berthoumieu est précieuse à un autre point de vue : elle explique non seulement les sujets des parties des décorations existantes, elle autorise aussi à supposer que les inscriptions placées au dessus des portes, dans l'escalier, et que nous n'avons pu relever, les propriétaires s'opposant à tout grattage qui pourrait diminuer la valeur de leur immeuble, sont des vers d'Ovide indiquant d'autres sujets, cachés sous le mortier, qui furent inspirés par l'œuvre capitale du poète latin.

Un bon inventaire ne devant rien négliger, dans cet étage de Chareil, nous jetons même un coup d'œil rapide, et pour cause, sur le « buen-retiro » établi à travers la tour, et envoyant dans le jardin tout ce que l'on y déposait ; c'était tout à fait primitif comme installation et quelquefois désagréable pour ceux qui cherchaient des fleurs au-dessous.

Nous pénétrons aussi sous la toiture supportée par une de ces belles et coûteuses charpentes que l'on faisait jadis ; elle couvre deux immenses greniers encombrés de toutes sortes de débris. Que de

(1) La métamorphose est représentée dans le tableau, comme dans une des gravures qui illustrent l'œuvre d'Ovide, dans une édition du XVII[e] siècle que possède M. Durond ; dans cet ouvrage l'artiste, moins réaliste que le peintre de Chareil, a placé Myrrha de profil ; le reste de la composition est presque pareil : paysage au fond ; autour de Myrrha, dont les mains se changent en branches couvertes de feuilles, six servantes, au lieu de sept, s'empressent avec des linges ; l'une a une aiguière semblable à celle du tableau de Chareil. (*Métamorphoses* d'Ovide traduites en prose française, édition de Langelier. Paris, 1619.)

(2) Ces scènes sont traitées à peu près de même dans l'ouvrage cité plus haut.

visiteurs ont fouillé ces détritus sans trouver autre chose qu'une épaisse poussière, une vieille selle, une énorme paire de bottes et la crinoline volumineuse que porta, vers 1860, une élégante bourgeoise. Qui sait si ces vieux débris ne feront pas la joie d'un collectionneur débutant et, par conséquent, naïf.

Nous devons maintenant à nos lecteurs une explication concernant ce que nous avons dit à plusieurs reprises, qu'une restauration maladroite avait endommagé les décorations du château. Ce n'est pas une simple supposition de notre part ; des personnes âgées de Saint-Pourçain nous ont certifié qu'elles ont vu *travailler* à Chareil, il y a environ 50 ans, un peintre-décorateur nommé Métali, venu dans le pays pour visiter sa famille ; elles assurent, ce qui ne nous étonne pas, que faisant tout ce qui concernait sa profession, il a repris toutes les peintures, ravivant les tons, refaisant des morceaux, peignant, dorant et argentant les cheminées. Les propriétaires étaient riches et peu expérimentés : Métali leur en a donné pour leur argent. Ce fut lui qui badigeonna de plus les parois de l'escalier et les dessus de portes, dont les peintures troublaient le repos des naïfs possesseurs du manoir.

La décoration du château est certainement du XVIe siècle et on est autorisé, par conséquent, à répéter qu'elle fut faite par Morin, contrôleur des guerres, propriétaire de la terre, vers 1552. Devenu riche après ses campagnes en Italie, il aura confié à un artiste de ce pays, connu au delà des Alpes ou en France, travaillant dans d'autres châteaux, le soin de décorer le sien à la mode de l'époque. Il a paru, en 1905 (1), dans la *Revue historique du Maine*, une très savante étude sur les peintures qui décorent l'oratoire du château du Lude : scènes empruntées presque exclusivement à l'histoire sainte et entourées d'ornements inspirés par ceux qui furent trouvés dans d'antiques édifices de la Rome des Empereurs et qu'imitèrent les disciples de Raphaël, surtout son élève Jean d'Udine, dans la décoration de parties du Vatican. C'est ce que l'on a appelé l' « école raphaëlo-pompéienne ». Quelques visiteurs de Chareil se sont demandé s'il n'y aurait pas des rapports entre les peintures de ce château et celles du Lude ; si un peintre du Lude, maître ou élève, n'aurait pas pu venir travailler à Chareil ? Nous ne connaissons les belles choses du Lude que par les excellentes photographies annexées à l'étude du Dr Condé. Sans parler du peu de rapport qui existe, comme choix des sujets, entre les décorations du Lude et celles de Chareil, nous constatons

(1) 2e semestre 1905, page 129.

que les grands panneaux à personnages du Lude sont d'un maître ; leur composition et leur dessin le prouvent incontestablement ; les décorations qui les entourent et les encadrent, petits personnages, ornements, oiseaux, fleurs, sont groupés avec une profusion d'un goût original et charmant ; ils sont d'un dessin impeccable.

A Chareil, sauf les deux panneaux : métamorphose de Myrrha et scène d'intérieur, les décorations sont plus qu'ordinaires au point de vue de la couleur, du dessin, de l'arrangement. Quant aux décors des voûtes de l'escalier, ils rappellent certainement les petits accessoires des panneaux du Lude, avec cette différence qu'au lieu d'être jetés sur les parois avec une profusion originale que l'on remarque au château de Jacques de Daillon, ils sont espacés systématiquement et parcimonieusement, comme si le peintre ne composait pas, mais disposait d'un nombre limité de motifs, qu'il ne pouvait augmenter. Les lignes du dessin ne sont pas celles que trace un artiste suivant son inspiration ; elles sont trop uniformes, trop régulières et ressemblent assez à celles que les pochoirs laissent après retouches. C'est pour cette raison que nous nous demandons si ce n'est pas avec ce procédé, avec des pochoirs copiés, tant bien que mal, sur des peintures de maîtres, auxquels manque la touche de l'artiste créateur, qu'auraient été décorées, à bon marché, les murailles et les voûtes du château de Morin.

Nous laissons à plus compétent que nous le soin de trancher cette question difficile, mais peu importante au fond.

LES POSSESSEURS DE CHAREIL

Avant de clore ces descriptions que nous aurions abrégées certainement, si la pioche du maçon ne menaçait pas le manoir, nous avons la satisfaction d'être l'écho des impressions des excursionnistes enchantés de leur visite au château de Morin ; tous ont aussi manifesté le regret qu'une personne riche d'argent et de goût, — il y en a encore, — n'ait pas acheté ce château où, avec une grosse dépense il est vrai, elle se serait créé une résidence peu banale ; aujourd'hui, l'occasion est manquée ; avec le morcellement de la propriété, qui laisse à peine comme terrain de quoi faire pousser quelques légumes, ou ouvrir une entrée, la disparition de l'édifice est imminente ; puissions-nous nous tromper, et n'avoir pas fait dans ces pages, un *inventaire avant décès*.

En sortant de ce vieux et fort intéressant logis on se pose naturel-

lement cette question : quelles sont les familles qui l'ont construit et qui l'ont possédé pendant les siècles écoulés ? Nous ne sommes pas, à notre grand regret, en mesure de satisfaire complètement à cette demande, bien que nous ayons fouillé archives et registres paroissiaux, et fait appel à tous les confrères dont l'érudition et les travaux nous ont été si utiles en d'autres circonstances.

A l'époque la plus lointaine, à laquelle nous remontons, au XIIe siècle, Chareil faisait partie du domaine des ducs de Bourbon : Jean de Bourgogne, époux d'Agnès de Bourbon, qui avait succédé en Bourbonnais, à Mathilde II (1), l'acheta en 1265 (2) à Renaud de Forez ; en 1305-1306 (2) Robert de Clermont, sire de Bourbon, faisait constater que les dîmes de Rozier (3), et Chassignet (3), terres voisines de Chareil, dépendaient de son fief. Vers 1300, un Chareil, Perrin, damoiseau, était seigneur de Cordebœuf ; il avait épousé Jeanne du Coudray qui se remaria, vers 1302, à Jean de Boucé, chevalier : « Il se pourrait (4) que ce personnage ait appartenu à une « première race éteinte après lui, et que remplacèrent les Sauzet « ou mieux les Blanc de Sauzet, devenu Chareil par changement de « nom ». En 1353, un Léopard de Sauzet, damoiseau, avoue, pour Isabeau Celérier son épouse, la moitié de la terre et seigneurie de Bourbonnat (5) ès paroisse de Charrède (Chareil) et autres.

D'après Marolles (6), un Humbert de Sauzet, alias Chareil, seigneur de Lamenay, et Agnès de Thory, sa femme, étaient, en 1407, seigneur et dame de Chareil. Puis viennent ensuite d'autres familles ayant le nom de Chareil : Gilbert de Chareil (7), seigneur de Cordebœuf, époux d'Uffaine de Palerne ; Antoine de Chareil (7), seigneur de Cordebœuf, époux de Marie de Coligny, fille de Guillaume, seigneur d'Andelot, et de Marie de Saligny, dont Blaise de Chareil (7), seigneur de Cordebœuf, de Lonzat, Gouise, etc. (8), qui vivait en 1520, et comparut en personne, à l'assemblée de Moulins pour la rédaction des

(1) CHAZAUD, *Etude sur la chronologie des Sires de Bourbon*, page 234.
(2) *Titres de la Maison de Bourbon*, n°s 1171-1176.
(3) ROZIER (Montord) ; Chassignet (Chareil).
(4) Notes de M. des Gozis.
(5) Aujourd'hui Bourbonnais (Fleuriel), (*Noms féodaux*).
(6) Communication de M. du Broc.
(7) *Noms féodaux*. Notes de M. des Gozis.
(8) D'après une note prise par notre président, à la Bibliothèque nationale, dossiers bleus, vol. 165, n° 4480, les armes de ce Chareil sont *d'or au chevron de gueules* ; ce renseignement nous fixe sur les armes que nous verrons à la Rivière, et justifie le rattachement des possesseurs de cette terre aux Chareil.

coutumes ; il avait épousé, vers 1500, Anne Fradel (1) dont il aurait eu Marie de Chareil, dame de Chareil, mariée en 1540, à noble Berland (7), seigneur de la Motte-Parey ; ils eurent Chareil.

On remarquera que presque tous ces Chareil ne sont pas qualifiés seigneurs de Chareil ; qu'ils sont dits seigneurs de Cordebœuf. Cette qualification ne s'oppose pas à ce que ces seigneurs de Cordebœuf soient ceux de Chareil ; il y a, sur le territoire de cette commune, un Cordebœuf (2) qui a été oublié sur les cartes et dans le dictionnaire de Chazaud avec beaucoup d'autres lieux ; nous l'avons découvert à une centaine de mètres du château de Chareil ; les Chareil y eurent probablement une résidence, au moins depuis le commencement du XIV[e] siècle. Ne peut-on supposer que, avant cette époque, un château de Chareil avait été détruit et abandonné, et que les Chareil avaient transféré leur demeure à Cordebœuf, devenu ainsi le siège du fief. Le château de Chareil, transformé par Morin, vers 1552, a des parties qui doivent remonter à une date bien plus ancienne que la première moitié du XVI[e] siècle. En parlant des seigneurs de la Rivière, notre président nous disait qu'il serait disposé à croire que le fief de la Rivière a pu être un démembrement fait pour un enfant ; que ce démembrement aurait eu lieu, au XV[e] siècle, et que la branche de la famille installée à la Rivière aurait porté le nom de Chareil pour adopter celui de son établissement. Ne pourrait-on admettre un autre démembrement ? La terre s'appelant alors Cordebœuf partagée en deux branches, l'une allant à la Rivière dont elle prendra le nom, l'autre abandonnant Cordebœuf et se fixant à Chareil dont elle relèvera le château, ce dernier changement se produisant avant 1540, puisque, à cette date, la femme de Blaise Berland, Marie de Chareil, n'est pas nommée « dame de Cordebœuf », mais « dame de Chareil. » Ce démembrement, qu'entrevoit M. Tiersonnier, serait bien antérieur au XV[e] siècle, si on était autorisé à rattacher aux La Rivière, de Chareil, les La Rivière, cadets de Chareil, que nous indiquerons plus loin, fixés, d'après les *Noms féodaux*, de 1354 à 1443, aux environ de Montluçon.

Ce sont de simples probabilités qu'aucun document n'appuie sérieusement, et nous avons hâte d'arriver à des faits moins incertains

(1) Note donnée sous toutes réserves par M. Tiersonnier, d'après M. Francisque du Buysson.

(2) Les pièces cadastrales l'appellent « corps de bœuf » ; la véritable orthographe est « Cor de bœuf » ; « cor » voudrait dire « enceinte ». Les deux domaines de Cordebœuf faisaient partie de la terre de Chareil, depuis un temps immémorial. Il n'y a aucun vestige de ruines.

avec les Morin (1), possesseurs de Chareil ; depuis 1500 au moins ces Morin sont fixés dans cette région du Bourbonnais ; nous ignorons la date de leur arrivée à Chareil.

Fin du xv[e] siècle, les Morin (2) étaient des grands propriétaires de la région, à Chareil, Cintrat, Saint-Pourçain, Bayet, Nérignet et Montord. Claude Morin, seigneur de Chareil, avait épousé Jehanne Gaspard ; il mourut avant 1577 ou dans les premiers mois de cette année, car à la date du 27 mai 1577 nous voyons (3) comme marraine, à Saint-Pourçain, damoiselle Gaspard, « veuve de feu noble Claude Morin, « quand vivoit escuyer seigneur de Chareil, et controlleur des « guerres ». Ils eurent deux fils, François et Pierre, qui se partagèrent les terres. François eut Chareil, Pierre fut seigneur de Montord ; le château de ce lieu ne lui convenant pas, sans doute, il habitait près de là le château des Guénégauds (Souitte) ; il avait épousé Marguerite Ménudel (4) et occupait l'office de contrôleur des guerres, probablement en survivance de son père. D'après un acte que nous avons acheté avec une quantité d'autres provenant de l'étude Détermes, vieux notaire de Saint-Pourçain (5), Pierre Morin était à Souitte, locataire de Gabriel Deguénégaud, seigneur des Guénégauds, conseiller et secrétaire du roy, maison et couronne de France. Il avait résilié son bail, en 1601, et devait quitter le château et laisser les terres ; comme il refusait de le faire, le propriétaire mobilisa les trois notaires de Saint-Pourçain et quatre sergents royaux de cette ville et l'expulsa le 28 octobre 1601 (6). Morin rentra à Montord.

(1) Cette famille est peu connue. M. du Broc la croit distincte de celle des Morin d'Arfeuilles, mais originaire comme elle de la Marche. Il est à remarquer, à ce sujet, que de nombreuses familles de la Marche envahirent le Bourbonnais et y eurent d'importantes terres : à Chareil et à Cintrat, les Morin, les Monamy, les d'Ussel ; au Lonzat, les Morin d'Arfeuilles ; à Douzon, les Audier d'Arfeuilles ; aux environs de Montluçon, les Montaignac, et bien d'autres dont les noms nous échappent.

(2) Dans le contrat de mariage de Marguerite de Vigenère avec Nicolas de Villaine, le 4 avril 1552, figure comme témoin notre Claude Morin, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres, seigneur de Chareil. (*Archives historiques du Bourbonnais*, tome II, page 2 7.)

(3) Reg. par. de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

(4) Reg. par. de Saint-Pourçain.

(5) Ce qui prouve l'utilité de la mesure que proposait l'archiviste Claudon, pour faire verser aux archives départementales les sacs d'actes anciens que gardent les notaires dans leurs greniers, et qui disparaissent un jour chez le « peilleraud » quand les rats ne les ont pas détruits.

(6) Procès-verbaux des notaires Détermes, Picodat, Regnault. D'après une dizaine d'actes qui se trouvent reliés avec le procès-verbal d'expulsion, Deguénégaud reprenait non seulement le château et ses dépendances, mais

Son frère, François, aurait eu deux enfants : Marie et Jean. Marie épousa Jean Monamy (1), qui était sieur du Mas-du-Teil (Bourbonnais-Marche) en 1593. Ils eurent deux fils, car dans la première moitié du XVII[e] siècle Antoine Monamy et son frère Léonard réglaient un rachat de rente donné à ce dernier, lors du partage de la succession de Jean Monamy et de Marie Morin, leur père et mère (2).

Il est probable que Jean Morin n'eut pas d'enfants, et que les Monamy héritèrent Chareil. Martial Monamy, qui avait la terre en 1631 (3), aurait eu quatre fils : Pierre qui eut Cintrat (4) ; Annet, mort et inhumé dans cette paroisse le 26 août 1693 ; Nicolas, s[r] de la Courtine, qui épousa, le 29 juillet 1670, au Theil, Françoise de la Rouère, et paraît être resté dans la Marche ; et Michel, s[r] du Mas du Teil (Marche) et de Chareil en 1680. Il avait épousé vers 1663 Marguerite

agrandissait notablement son domaine en achetant des terres. L'acte d'expulsion ne donne qu'une description très sommaire du château : petit, en mauvais état, entouré de fossés secs ; on entrait par un pont-levis. Il y avait une chapelle.

(1) La famille Monamy était originaire de la Marche, où elle possédait entre autres terres, la Courtine et le Mas-du-Teil ; une branche vint se fixer en Bourbonnais au Theil, dans une terre qu'elle appela le Teil, probablement en souvenir de la terre de la Marche. Nous donnons plus loin les renseignements la concernant. Une branche issue d'un Martial Monamy du Teil et de Chareil s'installa à Cintrat en la personne de Pierre Monamy, époux de Catherine Badier ; ils moururent, l'un le 3 février 1654, l'autre le 12 octobre 1681 ; leur fils, Pierre, épousa en premières noces Gilberte Intrand, décédée en décembre 1734, et en deuxièmes, Marguerite Heulhard, veuve de Nicolas Bernard, lieutenant de cavalerie au régiment d'Anjou ; Pierre mourut à Cintrat en juillet 1753, âgé de 88 ans. Il avait eu du premier lit deux filles et un fils :

1° Catherine, née en octobre 1713, qui se maria deux fois, à Bayet : en juillet 1739, avec Gilbert Vernoy de Beauverger, fils de Louis, chevau-léger du roi, chevalier de Saint-Louis ; à Saint-Pourçain, le 5 octobre 1766, avec Jean-Gilbert Roy, sieur de la Brosse ;

2° Gilberte, née le 1[er] septembre 1709 ;

3° Pierre-Antoine, né le 11 juillet 1716.

Des Monamy de Cintrat habitaient encore Saint-Pourçain dans les dernières années du XVIII[e] siècle ; ils avaient les mêmes armoiries que ceux de Chareil : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois larmes d'argent.*

(Reg. par. de la Courtine, de Chareil, de Cintrat, de Saint-Pourçain. Notes de MM. de Brinon, du Broc et des Gozis.

(2) Archives de la Creuse, E. 93 ; la date manque.

(3) *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*, 1898. DU BROC DE SEGANGE, « Noblesse militaire du Bourbonnais sous Louis XIV », pages 80 et 81.

(4) Reg. par. de Chareil et de Saint-Pourçain.

de la Rouère-Chamois. C'est ce Michel que d'Argouges (1) appelle, par erreur, « le s[r] du Mas, de Chareil, qui y a le fief *du Mas* », tandis qu'il aurait dû mettre « le s[r] du Mas qui a le fief de Chareil ». Dans les registres paroissiaux de Chareil, les Monamy, tant qu'ils ont le Mas du Teil, sont désignés « sieur du Mas, de Chareil », que nous lisons « sieur du Mas et de Chareil », à moins que les Monamy n'aient donné au fief de Chareil, ce nom « de Mas » qu'avait leur terre de la Marche.

Michel Monamy mourut avant sa femme qui était veuve en 1687 ; elle décéda le 22 décembre 1608, et fut inhumée dans l'église de Chareil (2). Il avait eu quatre filles et un fils, Jean-François Monamy, capitaine au régiment d'Oisonville ou régiment d'Artagnan, seigneur de Chareil en 1695. Le 14 janvier de cette année, il fit foi et hommage devant les trésoriers de France, au bureau des finances de Moulins (3), comme principal héritier de son père ; il était propriétaire du vol du chapon (4), en vertu de la coutume, et pour le surplus de la terre avec ses sœurs, dont trois nous sont connues :

1° Anne, mariée à Chareil (5), le 20 novembre 1696, à Jean Boy, fils de Jean, sieur de la Palisse en Limousin ; 2° Marie (2) qui épousa, le 24 janvier 1707, Gilbert Tamisier, marchand à Saint-Pourçain ; 3° Angélique, mariée à Chantelle, le 25 octobre 1715, à Jean de Fougère, sieur des Gougnons, veuf de Marie Legroing.

Jean-François épousa au Theil (6), le 28 février 1696, Claudine ou Claude Roux de Sauvigne ou Souvignet ; il eut cette belle descendance : six garçons et onze filles (7).

(1) *Procès-verbal de la Généralité de Moulins*, édition Vayssière, page 144.

(2) Reg. par. de Chareil. Notes des Gozis.

(3) Comm. de M. Tiersonnier, d'après Arch. nationales, P, 475, H, n° 945.

(4) Partie de terre qui, d'après la coutume, revenait de droit à l'aîné des enfants, et qui entourait le manoir paternel : espace de terrain que pouvait parcourir un chapon en un seul vol.

(5) Reg. par. de Chareil.

(6) Reg. par. du Theil.

(7) Reg. par. de Chareil :

Marguerite, baptisée le 10 janvier 1697, parr., Gabriel Roux, S[r] de Souvignet (Le Theil) ; marr., D[lle] Marguerite de la Rouere, mère du S[r] de Chareil ;

6 octobre 1698, autre Marguerite, décédée célibataire en 1755 ; parr., Gilbert Laurent, S[r] du Vernet ; marr. Marguerite Giraud, fille de Gilbert Roux ;

12 août 1700, Gilberte ;

20 décembre 1701, deux jumelles, Jeanne ; parr., Pierre de La Chaussée, S[r] de la Font ;

31 décembre 1702, Catherine ;

29 janvier 1704, Jean ; parr., Jean de Fougères, S[r] des Gougnons, capitaine au régiment d'Oisonville ;

Bien que les familles nombreuses ne fussent pas rares, au XVII[e] siècle, Monamy aurait tenu un des premiers rangs dans une statistique et les appartements étaient bien petits pour loger les deux époux, leurs rejetons et leurs serviteurs.

Jean-François Monamy mourut (1) le 30 juin 1741, à l'âge de 76 ans et sa femme, le 14 juillet 1760 (1); il fut inhumé en l'église de Chareil, chapelle de Notre-Dame, en présence de son fils Jean Monamy, sieur de la Maison-Neuve, (terre de sa femme), et de Pierre Monamy, sieur de Cintrat son cousin germain.

Jean Monamy, fils aîné, seigneur de Chareil, avait épousé, le 12 février 1726 (1) Marie-Elisabeth du Creuzet de la Maison-Neuve, fille de feu Philibert, sieur de la Maison-Neuve et de Marie-Reine Mallet; à son mariage assistaient messire Hugues Roux, ancien gendarme de la garde, et Louis-Nicolas de Rollat, sieur de Marsay (Chappes). La date du décès de Jean Monamy, nous est inconnue; sa femme mourut le 11 décembre 1741, et fut inhumée à Chemilly (2); leur fille, Marie-Reine se maria (1) le 11 octobre (1) 1752, avec Michel Langlois de Ramantière, lieutenant au régiment de Saint-Gal cavalerie, en garnison à Doy (Douai ?) en Flandre, fils de feu Pierre Langlois de Saint-Julien et d'Anne de Beillard; ils eurent une belle lignée (3) : sept fils

3 juin 1705, Elisabeth ;
6 octobre 1706, Marie ;
22 janvier 1708, Simon ;
25 février 1709. Antoine ; parr., Ant. de Saint-Julien, S[r] de Laquérie ;
17 octobre 1710, Jeanne ;
9 octobre 1711, Marie ; parr., Grégoire des Gougnons ;
15 novembre 1714, François ; parr., messire François Forgeron, curé de Montord ; marr., Marie-Catherine Bianki de Briailles ;
14 janvier 1716, autre François, parr., François Senetaire du Buysson de Mont, fils de M. le premier président et lieutenant particulier en la Sénéchaussée et Siège présidial de Moulins ; marr., Catherine Roux, fille d'Hugues Roux de la Volière, chevau-léger de la garde du roi ;
17 juin 1717, Gilberte ;
14 octobre 1718, Marie ;
25 septembre 1721, Nicolas (décédé en 1731) ; parr., Nicolas Semin, S[r] de Branssat ; marr., Anne Gaulmin, femme de Pierre-Annet Dorat, S[r] de Chatelus (Bayet).

(1) Reg. par. de Chareil.

(2) Reg. par. de Chemilly.

(3) Reg. par. de Chareil : baptisé, le 31 janvier 1755, Jean ; — 18 juin 1757 Jean-Baptiste ; — 14 juin 1759, Marie-Geneviève-Elisabeth ; parr., Paul de Castel-Gaillard, officier des Mousquetaires, 1[re] compagnie ; — 30 juin 1760, Claude-Pierre-Victor, † 30 juin 1760 ; — 1[er] septembre 1762, Michel ; — 11 août 1765, Marie-Rose et Anne-Rose ; — 12 février 1767, Michel-Jean-Toussaint ;

et trois filles, et si les prolifiques Jean-François et sa femme avaient été de ce monde, ils auraient été heureux de constater que leurs petits enfants avaient suivi leur bon exemple, mais en se tenant respectueusement en arrière.

Nous n'avons pu suivre que trois de leurs enfants :

1° Marie-Geneviève-Elisabeth (1), qui épousa, le 29 avril 1783, Charles de Salvert de Montrognon, fils de Claude, sieur de la Motte de Talayat, de Louroux-de-Bouble, et de Jeanne Mallet de Vendègre ; à ce mariage assistaient Gilbert Mallet de Vendègre, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, oncle du marié ; Marien de Chambaud de Jonchère, cousin du marié, demeurant à Beaune ; Jacques Charbonnier, notaire royal et châtelain de Louroux-de-Bouble.

2° Anne-Rose (1) qui se maria, le 4 février 1788, avec Annet-Gabriel Debar, chevalier, lieutenant de cavalerie, fils d'Antoine, capitaine d'infanterie, et de Françoise la Faye, habitant Gannat ; assistait à ce mariage J.-B. Debar, de la Garde, officier d'infanterie, cousin du marié.

3° Louis-Jean-Pierre qui suit.

Michel Langlois de Ramantière mourut en son château de Chareil, le 17 février 1790, à l'âge de 87 ans (1). La terre fut alors possédée par son fils Louis-Jean-Pierre, qui fut maire de Chareil de 1790 jusqu'à sa mort (26 fructidor an II) (2). Le 22 de ce mois, très malade, il s'alita à Saint-Pourçain, à l'auberge du Cheval-Blanc ; il fit venir le notaire Delacodre et, en présence de quatre témoins (3), régla ses dettes et signa un acte légitimant Marie (2), née, le 21 pluviôse an II, de lui et de Geneviève Choderon, fille d'un tuilier de Blanzat, et celui qu'ils allaient avoir, Claude, qui naquit le 25 frimaire an III (2). Cette Marie Langlois de Ramantière épousa, à Chareil (1), le 8 novembre 1814, Guillaume-Marie Renaudet des Prugnes, fils de François et de Marie Martinat ; elle mourut le 7 février 1831. Les deux époux avaient eu plusieurs enfants dont les descendants ont encore des biens à Chareil.

Claude Langlois de Ramantière décéda le 14 avril 1815, sans alliance. On nous a dit que, après sa mort, les héritiers n'ayant pu s'entendre pour le partage de la succession, la terre de Chareil fut vendue et achetée par M. Thonier, dont les petits-enfants la possédaient avant l'aliénation en cours.

parr., Jean-Toussaint de Guillebon, écuyer ; — 18 juin 1768, Louis-Jean Pierre ; — 4 avril 1770, Benoit-Cyprien.

(1) Reg. par. de Chareil.

(2) Reg. de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

(3) Minutes de l'étude Labussière.

VIEILLE ÉGLISE DE CHAREIL

On ne peut quitter le château sans rendre une visite respectueuse à ce vieux sanctuaire qui croule à sa porte, affaissé sur des murs à moitié démolis, au vieux porche soutenu par des poteaux branlants, et enfoui en terre par les remblais apportés depuis de nombreuses années pour exhausser et rectifier l'entrée du manoir.

Nous cédons la plume à notre confrère, l'abbé Clément, qui va étudier le vieil édifice avec sa compétence bien reconnue :

« La vieille église de Cintrat, décrite par M. du Ranquet dans les *Annales Bourbonnaises*, a été détruite. Non loin de la nouvelle église de Chareil, et aux pieds du château, on voit encore l'ancienne église. C'est un intéressant type des églises rurales auvergnates du xe au xie siècle. Elle a trois nefs étroites séparées par de lourds piliers oblongs flanqués de pilastres qui supportent les doubleaux de la voûte plein-cintre. Ses bas-côtés sont voûtés en quart de cercle. On y voit des traces de décoration murale du xiiie siècle composée d'imbrications ornées de feuillages, et d'un appareil très simple. Le chevet plat date de l'époque de la transition ; au xve siècle on y a ajouté deux chapelles dont la plus éloignée a une gracieuse crédence du xiiie siècle qui offre sous un triple rang de moulures un écusson : *au lion .....* dont la queue se termine en fleur de lys. Le clocher roman carré supporte un lourd beffroi en bardeaux. »

A l'étude complète de notre excellent confrère, nous ajouterons quelques détails provenant d'un document intéressant (1) existant dans les archives de la mairie, et quelques autres renseignements recueillis çà et là.

Le document dont il s'agit est un procès-verbal, en date du 10 août 1780, rédigé à l'occasion du don d'une cloche à l'église par le marquis François-Joseph Le Lièvre, et son fils Adélaïde-François-Blaise, seigneurs d'Artanges, représentés, pour la cérémonie, par M. René-Pierre Chaillou, prêtre et avocat en parlement, fondé de la procuration des deux donateurs, suivant acte passé, le 30 mai 1780, devant Me Chavet, notaire à Paris. Le don de cette petite cloche est chose peu importante, mais le mandataire sut le faire valoir en invoquant les souve-

(1) Communication due à l'obligeance de M. Sayet, instituteur de Chareil.

22

nirs du passé. Il rappela que, dans tous les temps, les seigneurs d'Artanges s'étaient distingués par leurs bienfaits envers l'église et paroisse de Chareil ; que cela paraissait par leurs armoiries qui se trouvaient apposées sur le vitrail d'une chapelle qui est à droite en entrant à l'église, ou au côté méridional, « auquel vitrail l'on voyait deux « écussons accolés (1), l'un à droite portant trois rouës sur un fond « d'azur, l'autre à gauche portant trois larmes sur un fond d'or, avec « ces mots autour « de Plain » qui sont très probablement les armes « de MM. Deplain ou de la plain, prédécesseurs dudit seigneur de la « Grange en lad. Seigneurie ; que cette probabilité se tourne en évi« dence quand on considère que sur la cheminée de la principale « chambre de la maison seigneuriale d'Artanges on trouve les mêmes « écussons accolés comme aud. vitrail ; que de l'autre côté de lad. « église vers le chœur à gauche en y entrant est une chapelle, sur le « vitrail de laquelle est un écusson avec trois larmes sur un fond « d'azur qui sont encore probablement les armes de la maison d'Ar« tanges. »

Mr Chaillou poursuit ses recherches dans le mobilier de l'église, pour prouver l'intérêt que les seigneurs d'Artanges avaient eu pour elle : « Que sur un ancien devant d'autel en velours noir sont deux « écussons (2) portant chacun une aigle éployée au-dessous d'un « chevron brisé en or et deux rosettes au-dessus avec deux lions « pour supports, le tout couronné d'une couronne de marquis qui fait « présumer que ce devant d'autel est un présent de la maison Le Liè« vre dont il porte les armes, que cette présomption se tourne en évi« dence quand on considère qu'en l'église de Fourilles il y a des orne« ments avec les mêmes armes ». En bon fondé de pouvoir, ne négligeant aucun argument favorable à ceux qu'il représente, et nous lui en sommes bien reconnaissant à cause des renseignements qu'il nous a laissés, Chaillou examine les murs de l'église : « à l'extérieur de « l'église de Chareil on voit encore quelque apparence de litre ou de

(1) Chaillou était mal renseigné : les armoiries qu'il signale n'ont aucun rapport avec celles que donne l'*Armorial du Bourbonnais* aux Lapelin : « *d'or au chevron d'azur, accompagné de trois roses de gueules*, ou *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses de même* » ; les armes : *d'azur, à trois roues d'argent* nous sont inconnues. Les larmes rappellent plutôt l'écu des Monamy, seigneurs de Chareil et de Cintrat.

(2) Cette description se rapporte, sauf quelques différences, aux armes des Le Lièvre de la Grange, données par de Soultrait, « d'azur, au chevron d'or « accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une aigle « éployée au vol abaissé de même ».

« ceinture funèbre (1) sur laquelle on remarque de six pieds en six « pieds ou environ des armes pareilles à celles qui sont sur le d. devant « d'autel avec cette seule différence qu'au lieu de lions pour sup- « ports, elles ont deux palmes vertes avec un cordon rouge qui les « attache par le bas et que cette ceinture funèbre avec les d. armes, « occupant tout le pourtour de la d. église, à l'exception du chœur qui « est bâti depuis quatre vingt ans ; qu'au dedans de l'église lad. litre « ne paraît presque plus, mais qu'il reste quelques apparences qu'elle « a existé de la même manière et avec les mêmes armes qu'à l'exté- « rieur et qu'elles ont été effacées lorsqu'on a fait reblanchir l'inté- « rieur de lad. église, qu'on y voit encore quelques palmes vertes et « surtout le cordon rouge qui les attache. »

Chaillou aurait pu, à notre grande satisfaction, poursuivre ses des- criptions, mais il finit de s'acquitter de sa mission en disant : « Que « les d. seigneurs marquis de la Grange père et fils désirant, à l'ini- « tiative de leurs prédécesseurs, donner des preuves de leur piété et « de leur bienfaisance envers la d. paroisse de Chareil, auraient « chargé le d. s[r] Chaillou de donner en leur nom à la chapelle de « Notre-Dame (2) une cloche pesant environ 120 livres qui est actuel- « lement dans la chapelle seigneuriale d'Artanges ; laquelle chapelle « m[re] Claude Giraud, prêtre curé de la d. paroisse, aurait fait cons- « truire en 1775, au devant de la maison presbytérale près un champ

(1) Le droit de litre était un des droits honorifiques dont jouissaient les seigneurs et les patrons des églises ; il consistait à placer, aux obsèques de ces seigneurs, leurs armoiries dans l'église, sur une bande peinte, dont la largeur variait suivant la dignité du personnage ; le fondateur d'une chapelle dans une église, dont un autre était le patron, n'avait le droit de litre que dans sa chapelle. La litre de Chareil, s'étendant non seulement sur les murs intérieurs, mais sur toutes leurs parois extérieures, indique que l'honneur était rendu non au patron d'une chapelle, mais au seigneur de l'endroit ou au patron de l'église ; de plus, les palmes, les cordons et les armoiries prouvent qu'il s'agissait du décès d'une dame, appartenant à la famille Le Lièvre de la Grange ; le devant d'autel, en velours noir, avait été donné comme complément de la litre ; ces ornementations furent placées probablement à la mort de la veuve de Thomas Le Lièvre, le premier possesseur d'Artanges, après les Chaumejean, que cite d'Argouges en 1686, comme seigneur et dame d'Artanges.

(2) Chapelle Notre-Dame de Pitié, fondation faite vers 1516, par nobles hommes Jean et Gilbert Lapelin, père et fils, seigneurs d'Artanges ; bref d'indulgences accordées en faveur de cette chapelle par le Pape, le 10 février 1516 sur la demande des fondateurs. (Archives de Chareil ; reg. par. de Chareil, lettre écrite à l'abbé Boudant, par le marquis de La Grange, le 20 juin 1849.)

« du domaine et seigneurie d'Artanges (1) où il dit la messe les jours « ordinaires, que le d. Pierre Chaillou, pour s'acquitter de la commis- « sion a fait porter en la d. chapelle Notre-Dame, nouvellement cons- « truite, la d. cloche, sur laquelle on lit ces mots : *domine speravi* « *non confundar in æternum* (1) et a déclaré qu'il en fait un don irré- « vocable à la d. chapelle au nom des d. seigneurs marquis de la « Grange et de Fourilles père et fils, à condition que la d. donation « sera acceptée par les curé, procureurs fabriciens et principaux habi- « tants de la paroisse de Chareil.

« Ce fut ainsi dit et fait les d. jour et an par les d. sieurs Chaillou et « Giraud qui ont signé. »

Comme on l'a vu, la vieille église de Chareil est en ruines ; dans la chapelle, à droite du chœur, en entrant, on aperçoit, dans les endroits où l'épaisse couche de badigeonnage est attaquée par l'humidité, des traces de peintures murales signalées par M. l'abbé Clément.

L'édifice a sa porte surmontée d'une ouverture ronde, du côté de l'entrée du château ; elle est précédée d'un petit porche couvert en tuiles, soutenu par des poteaux ; par suite des remblais faits, plusieurs fois, sur le chemin d'accès, le porche et la façade de l'église sont enterrés dans le sol. L'intérieur fait peine à voir : lorsque l'édifice fut aliéné après le transfert du culte, dans la nouvelle église, en 1878, on l'a dépouillé de tout ce qu'il contenait ; le dallage même a été bouleversé sans respect pour les sépultures qu'il couvre (2). Une longue brèche a été ouverte dans le mur.

Depuis 114 ans, la vieille église a été bien éprouvée. Vendue le 7 fructidor an IV, à Cassagne (3), notaire à Chantelle, pour 864 livres, elle fut cédée par lui, à Anne-Rose Langlois Ramantière, demeurant à Moulins, qui la remit, le 8 mai 1806, à la commune, pour 824 francs,

(1) D'après cette lettre La Grange, la cloche aurait porté, en plus de l'inscription, celle-ci : Pierre de Bar-1538. La chapelle d'Artanges aurait été construite, vers 1775, dans un champ qui touche à l'avenue actuelle du château, dans cette partie du bourg que le plan cadastral appelle « La Cure » ; nous trouvons dans les registres paroissiaux cette note : Inhumation de Marie Verrier, âgée de 53 ans, veuve d'Alexandre Chevalier, bourgeois de Chareil, 8 octobre 1788 : « Cette dame a vécu et est décédée avec les sentiments d'une piété exemplaire ; c'est elle qui a sollicité l'édification de la chapelle qui est dans le champ de la cure et qui y a amplement coopéré. Priez pour elle ! »

(2) Les curés Tixeron. 1675, J.-F. Chrestien, sieur du Tremblay. Antoine Cluzel, sieur de Molles. 1684, Nicolas Amy, curé de Montfan. 1693, Annet Monamy, sieur de Pérouze. Jeanne Monamy. Nicolas Monamy. J.-F. Monamy. On y enterrait aussi ceux auxquels leur fortune permettait cette sépulture privilégiée : fermiers et bourgeois (reg. par. de Chareil).

(3) Avait acquis aussi le presbytère, pour 1710 livres.

réservant le droit de faire transporter dans le cimetière, les restes de ses ancêtres inhumés derrière le maître-autel. Le 11 juillet 1878, la commune la céda, pour 4.000 francs, à Mme Cuffault-Vaubon, née Thonier, en exceptant de la vente la cloche, les vitraux (1), les fonts-baptismaux, deux bénitiers, deux pierres sacrées se trouvant sur les autels, une plaque en marbre (2) placée dans un pilier de l'église, et le tombeau de la famille Langlois de Ramantière.

Le vieux sanctuaire était devenu un hangar, depuis 1878, et laissé sans entretien ; pour la troisième fois, il a été vendu et l'acquéreur se propose de le transformer en cellier, après avoir abattu le clocher et tout le collatéral de droite. Il était temps de le visiter.

Que le château de Chareil soit livré également à la pioche du démolisseur, et on verra disparaître, en même temps, ces deux vieux monuments de la commune qui, pendant des siècles, avaient résisté, côte à côte, aux injures du temps et des hommes.

LE CHATEAU DE LA RIVIÈRE

Onze heures et quart ; l'horaire nous appelle à remonter en voitures pour gagner le château de la Rivière. La pluie qui, depuis notre départ, nous avait accompagnés d'ondées aussi fréquentes que gênantes a cessé, et à travers les nuages passe un rayon de soleil plein de promesses pour le reste de la journée.

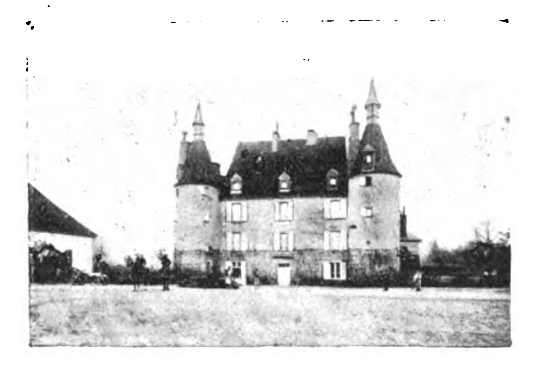
On nous a signalé le mauvais état du chemin conduisant de Chareil à la Rivière, par Cintrat, route prévue ; nous passerons par Blanzat ; rien ne nous attirait à Cintrat, puisque l'église paroissiale et le château des Monamy ont disparu. Le vieux bourg n'a plus pour lui qu'un souvenir historique important, que l'on doit rappeler : celui de la charte de franchise achetée à prix débattu entre les habitants et le

(1) Vitraux modernes, les anciens avaient disparu après la vente de l'an IV.

(2) Dalle calcaire de 0m,84 de hauteur sur 0m,42 de largeur, avec cadre ; c'est un monument funèbre consacré à la mémoire de deux curés de Chareil : Tixeron Antoine, curé de 1440 à 1484 ; Pierre Tixeron, de 1484 à 1524, par leur neveu et successeur, Claude Tixeron, qui fut curé de 1524 jusqu'à la fin de la première moitié du XVIe siècle. Cet intéressant monument, du XVIe siècle, est conservé dans la nouvelle église ; il a été classé comme monument historique, par décision ministérielle du 25 octobre 1905. Voir à ce sujet la communication très complète faite à la Société, avec reproduction des dessins et inscriptions, par notre confrère M. l'abbé Clément. *Bull.* 1905, page 143.

duc de Bourbon, le 10 janvier 1481 (1). On fit accord : « Pour raison de « la taille personnelle imposable à volonté que le dit duc prétendait « avoir sur les dits habitants comme descendants de gens taillables ». Aux termes de la transaction qui intervint entre le procureur du domaine de Bourbonnais et les habitants, ceux-ci furent quittes et francs de toute taille personnelle, à la charge de payer annuellement au duc, à la recette de Chantelle, cinq sols tournois de bourgeoisie par feu et, en outre, 50 écus d'or pour une fois.

Dix minutes de voiture, entre des haies pleines de verdure, des champs et des vignes, et nous voyons, à gauche, les tours du petit ou vieux Blanzat, devenu une habitation de fermiers ; à droite, Blanzat-le-Fay, grand manoir dans lequel se mélangent tous les styles, depuis le XVIe siècle ; il est sur la limite de vertes prairies, près d'un parc bien dessiné et précédé d'une vaste cour. Sa construction fut commencée vers 1545 (2), par un Gilbert Rouher ou Rouer, descendant d'une famille riche de la châtellenie de Chantelle, seigneur de Blanzat, la Rivière et autres lieux.



CHATEAU DE BLANZAT

200 mètres plus loin nous passons à gué la Bouble sans avoir le temps, à notre grand regret, de faire halte pour admirer les jolis coins de paysage qui se trouvent le long des rives de cet affluent de la Sioule. Quelques minutes plus tard nos six voitures font une entrée solennelle dans la cour de la seigneurie de la Rivière. Franchement, à ce moment, le château, ses sculptures et ses possesseurs ne tenaient pas la première place dans nos préoccupations ; nous songions avec un réel plaisir au déjeuner quasi-champêtre qui devait nous attendre, puisque de loin nous apercevions, près de la porte du logis, la silhouette imposante de Henri Petit, l'hôte du Chêne-Vert de Saint-Pourçain, qui avait revêtu un blanc costume professionnel et sortait de sa voiture les provisions qu'il avait apportées. Exceptionnelle-

(1) LA MURE, tome II, page 317 ; *Titres de la maison de Bourbon*, n° 6747.
(2) *Noms féodaux.* Archives de l'Allier, D, 83.

ment, nous avons devancé l'heure indiquée et nous ne pouvons être surpris quand notre cordon bleu nous invite à prendre patience jusqu'à ce qu'il ait mis la dernière main à ses préparatifs culinaires.

Nous voyons de suite le château dont l'aspect général peut être esquissé ainsi : une grande cour bordée, à gauche, d'un gros pigeonnier carré et d'importants bâtiments d'exploitation, faisant retour d'équerre.

Au fond, à droite, les restes du vieux logis seigneurial, rectangulaire, demeure de fermiers, ayant à ses angles, au nord-ouest, une petite tour au toit pointu ; à l'est, une grosse tour ronde et une autre carrée, réduite, la première, à la moitié de sa hauteur primitive, la seconde, au tiers environ. La façade nord-ouest est sans intérêt avec son grand mur n'ayant pas d'autre ouverture qu'une étroite fenêtre ; la façade nord-est seule a conservé des restes très importants de ses primitives constructions : une belle porte du xvᵉ siècle, une élégante croisée de la même époque et d'autres ouvertures ; elle est coupée, dans le milieu, par une quatrième tour carrée contenant un étroit escalier partant sous la porte.

Dans les dépendances du château on remarque la curieuse charpente de la grange, certainement très ancienne, et des fragments de vieilles fenêtres conservés ou replacés dans les murs.

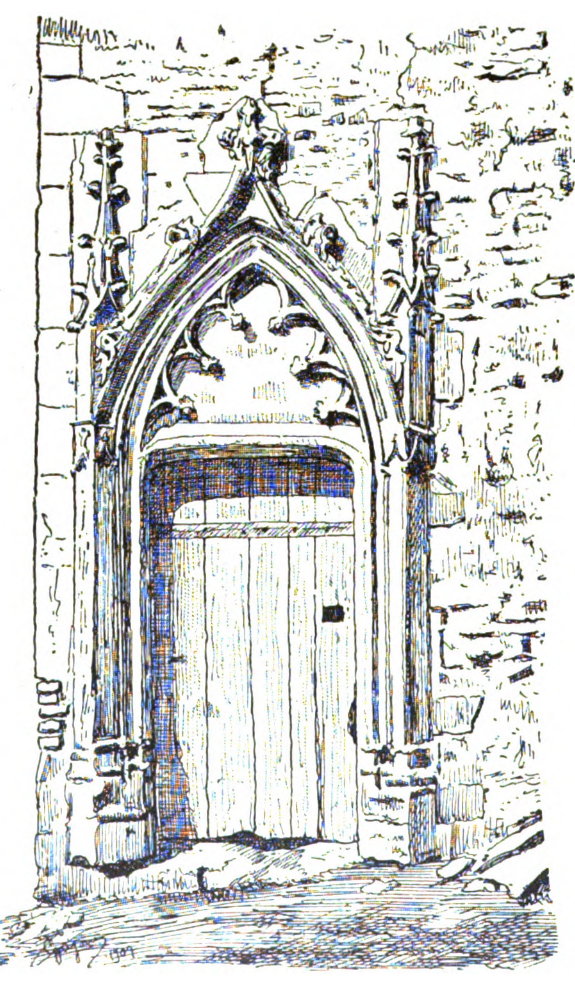
Derrière les bâtiments se voient des mouvements de terrain sur la place des anciens fossés.

La porte sculptée est réellement remarquable. Comme le montre le dessin que nous en donnons, elle se compose de deux jambages triangulaires à forte saillie ; chacun d'eux se termine, en guise de chapiteaux, par une arcature pointue, sur laquelle le jambage mouluré reprend un peu jusqu'à une autre arcature qui porte un pinacle effilé à onze crochets surmonté d'un gros bourgeon ; au bas des pinacles part un gracieux et large arc en tiers-point divisé, dans le milieu, sur toute sa surface, par une moulure biseautée saillante ; cet arc se développe au-dessus d'un tympan sur lequel s'appliquent, comme uniques ornements, six arcatures rondes égales, à deux mou-



CHATEAU DE LA RIVIÈRE

lures, dont les pointes sont couvertes d'une petite feuille de vigne bien sculptée. A la jonction de l'arc et des jambages, un joli ornement fait d'une branche de feuilles lancéolées, plante de marais (1), cueillie peut-être par l'imagier sur les bords de la rivière et copiée fidèlement par lui, grimpe d'abord sur le plat extérieur de l'arc et se replie gracieusement sur elle-même près du sommet, pour laisser monter une arcature triangulaire que couronnent richement quatre crochets aux feuilles lancéolées. Le milieu du tympan n'a aucun ornement. C'était cependant une place indiquée pour l'écu du seigneur.



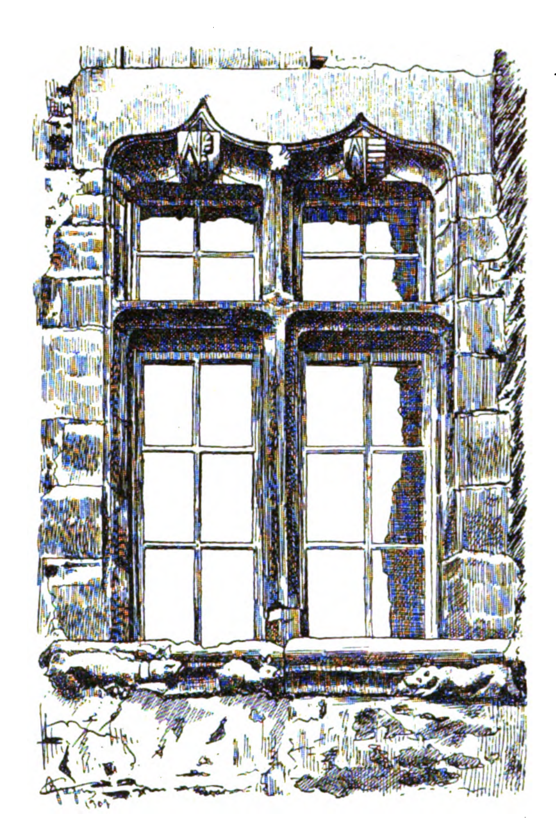
PORTE DE LA TOUR D'ESCALIER
au Château de La Rivière

Il y a à Gannat, près de l'église, une porte du XVe siècle rappelant celle de la Rivière, avec une décoration plus flamboyante.

A droite de la porte existe une large et haute fenêtre du XVe siècle divisée en quatre baies, deux croisées et deux impostes, par des

(1) La sagittaire ? Le sculpteur a encore, nous le verrons, utilisé cette plante dans une partie de la décoration de la cheminée.

meneaux cannelés et fort saillants ; le dessus de chaque imposte est garni d'une accolade et dans la pointe très aiguë de ces deux ornements est placé un petit écusson en haut relief ; entre ces accolades, au-dessus du meneau central, une feuille de vigne, délicatement ouvragée, rompt la monotonie des lignes ; elle est vraisemblablement un emblème de la culture principale du pays que l'artiste avait remarquée. L'écusson de gauche est : *parti au premier de.... à un chevron de...*, (1) *et au deuxième, de .... à trois gerbes de* .... (2) ; l'écu de droite est, au premier, comme son pendant, et au deuxième à trois fasces (3).



FENÊTRE ÉCLAIRANT LA GRANDE SALLE
du Château de La Rivière

(1) Armes des Chareil : *d'or, au chevron de gueules.*

(2) Armes des Avenières : *De gueules à trois gerbes d'or.* (*Armorial du Bourbonnais*, par DE SOULTRAIT.) D'Avenières, seigneurs d'Avenières, de Chirat-Guérin, de Douzon, du Pleix, de Lochy, de Montaleu, de Crotet, de Verfeu, de Saint-Aubin, de Marzat, de la Faye. (Bourbonnais et Nivernais.)

Au XIII[e] siècle, 1278, un « Guillelmus » d'Avenères était écuyer d'Agnès, dame de Bourbon (*Titres de la maison de Bourbon*, n° 649). D'après les *Noms féodaux*, au XIV[e] siècle, les seigneurs de la Chirat-Guérin ont : hôtel, terres, dimes, cens, rentes, serfs, arrière-fiefs, droits d'usage dans la forêt de Vacheresse : 1300, Guillaume d'Aveneriis, Avenière, Avenères, chevalier ; 1322, Philippe d'Avenières ; 1350-1374, autre Philippe d'Avenières. Un domaine de Voussac porte un nom « Les Avenées » que nous avons trouvé écrit « Les Avenères » ; ce fut peut-être le siège du fief dont la famille portait le nom.

(3) Armes des de Rollat : *d'argent, à trois fasces de sable ; de sable, à trois*

Au bas de la fenêtre, au-dessous de son appui fort saillant, est représentée une scène de chasse ; le sculpteur, dont le ciseau était si habile pour traiter la partie ornementale, n'était pas animalier, et cette œuvre est d'un dessin assez primitif ; entre deux gros chiens de garde plutôt que de chasse, dont l'un, le préféré, a un collier orné de clous ronds, se dresse un lièvre apeuré ; ce curieux motif de sculpture, complétant l'ornementation de la fenêtre et coupant l'uniformité des lignes droites, pourrait également être regardé comme une explication de la destination du manoir comme pavillon de chasse plutôt que résidence habituelle. Cette grande plaine, qui entoure la Rivière, devait être giboyeuse. L'étymologie appuie notre supposition, puisque le nom de « Rivière » (1) viendrait de « Rivier », synonyme de chasser en plaine.

Dans la tour de l'escalier, trois petites ouvertures existent encore encadrées de moulures et couronnées d'accolades ; deux dans l'autre tour carrée sont aussi de la même époque que le château.

Par la porte du XVe siècle, on arrive à l'étroit escalier menant à la grande salle du manoir où se trouve la cheminée. La porte est fermée par une épaisse clôture en chêne, bien antique, que surmonte une petite fenêtre qui permettait, avant d'ouvrir, d'inspecter le visiteur. La grande salle représente, avec deux petits réduits ménagés dans les tours, à peu près la moitié des dépendances de l'ancien château ; l'autre partie a été détruite complètement à la suite du mauvais entretien de l'habitation, ou par un incendie ; cependant, on ne voit pas de pierres noircies par le feu. Après la ruine, on a bien relevé les murs, mais il n'existe plus rien des fenêtres et des sculptures qui devaient être pareilles à celles que nous voyons intérieurement et extérieurement.

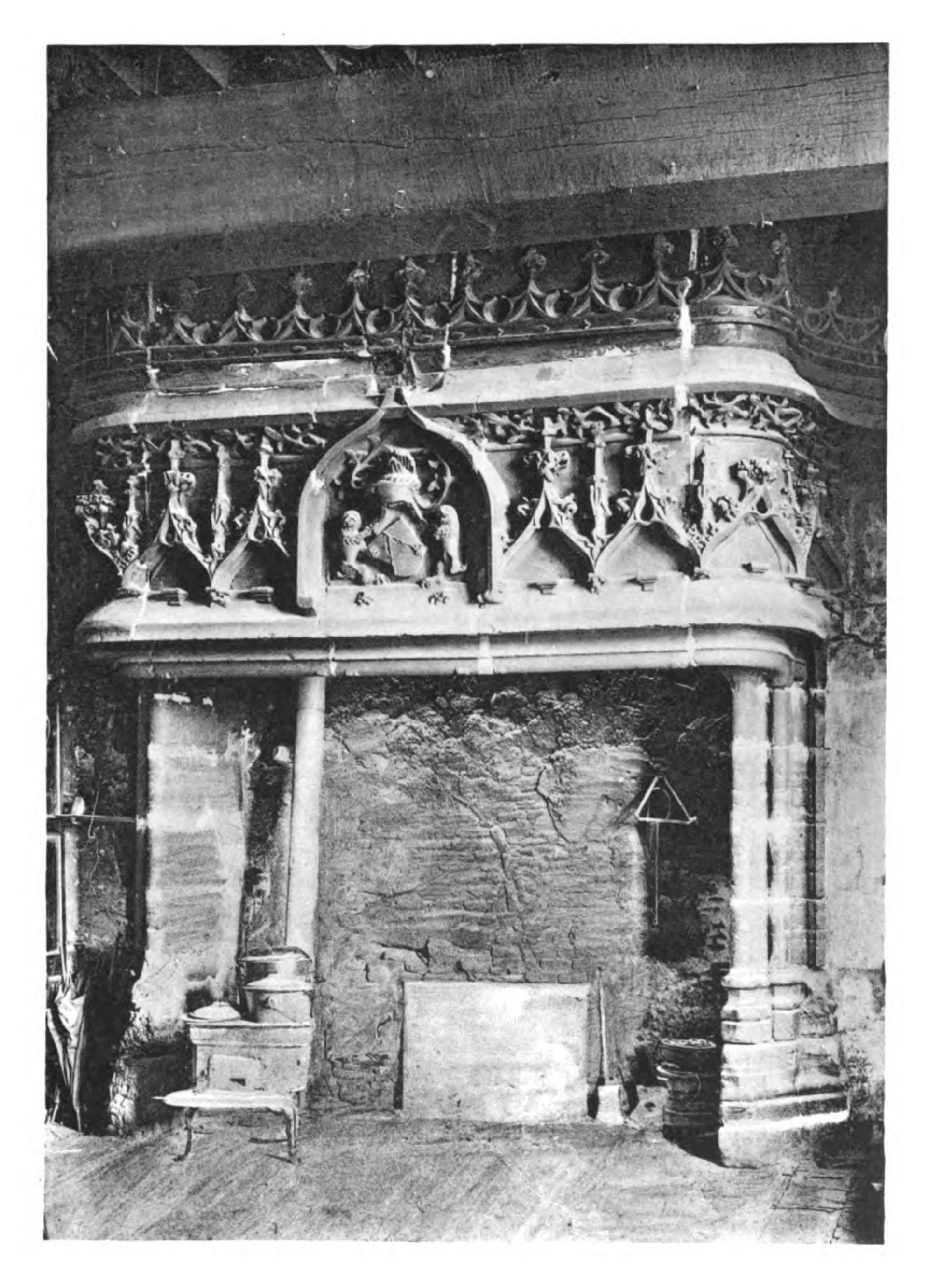
La salle spacieuse existante n'est éclairée que par la fenêtre aux écussons et une petite croisée qui lui fait face. Le plafond était porté par deux maîtresses poutres reposant sur quatre corbeaux en pierre sculptée bien fouillés : trois représentent des feuilles de vigne ; le quatrième a un écusson semblable à un des deux écussons de la grande fenêtre, aux armes des Chareil et des Rollat ou la Forest. Dans le fond du vaste appartement, au nord, se dresse la magnifique che-

fasces d'argent ; ou des La Forest : *d'argent, à trois fasces de sable.* (*Armorial du Bourbonnais.*)

Ces armes des d'Avenières, accolées à celles de Chareil, indiquent des alliances sur lesquelles nous n'avons aucun autre renseignement.

(1) COCHERIS, *Formation des noms de lieux,* p. 67.





Cheminée du Château de la Rivière.

minée ; elle a 3m,50 de haut, 2m,30 de large ; son foyer a une ouverture de 1m,80 de hauteur, une largeur de 2m,40 et une profondeur de 1m,10. C'était, avec des troncs d'arbres presque entiers que les châtelains se chauffaient. Depuis longtemps la rareté du bois ne permet plus un pareil luxe ; les fermiers, et ceux qui les ont précédés, ont installé sous la hotte un fourneau ; le jour de Noël seulement, un quartier d'arbre est jeté dans le foyer comme aux temps des ancêtres, et autour du grand feu, la famille et les serviteurs passent la veillée solennelle.

La cheminée de la Rivière peut être citée comme un des beaux spécimens des luxueux foyers du xve siècle, et nous sommes heureux de la faire connaître par une description et par l'image. Pur de style, de forme élégante, fouillé par le ciseau d'un habile artiste, ce monument est porté par deux sveltes jambages moulurés que réunit un large linteau aux moulures saillantes, s'arrondissant avec grâce sur les côtés ; au-dessus s'étend la hotte composée de deux morceaux : au centre du premier, entouré d'une arcature en anse de panier, en relief, que terminait une pointe dont le fleuron a été brisé, émerge de la pierre un écusson en haut relief, aux armes des Chareil, « d'or, au chevron de gueules », supporté par deux lions et timbré d'un riche heaume empanaché ; derrière ce casque de chevalier, la sculpture aurait laissé un vide désagréable, mais l'imagier l'a comblé en jetant deux petites tiges de feuilles lancéolées venant se souder avec art au motif principal. Comme nous le disions, on retrouve, dans la plus grande partie de l'ornementation de la cheminée, cette plante si décorative, dont la porte a déjà une branche ; de chaque côté de l'écusson, sont placées quatre grandes accolades aux membrures et aux pointes ornées de feuilles lancéolées, entre lesquelles saillent des pinacles coupés de petites arcatures et se terminant par un bourgeon. Accolades et pinacles montent joindre une bande que couvrent les mêmes feuilles aux trois lances, appuyée sur une mince moulure. Au-dessus règne une large saillie moulurée ; un bandeau plat uni, et un deuxième bandeau orné de grosses perles, portent la partie supérieure du foyer, qui se termine sous le plafond par une galerie de douze petites arcatures fleuries, d'égale grandeur et de même dessin. Sauf quelques blessures insignifiantes, la cheminée est intacte ; dans l'écusson, le devant du heaume est fragmenté, et les lions ont perdu la patte qui venait se poser sur la moulure ; les griffes seules sont restées. Ces dégradations sont le résultat d'un accident, car si le marteau des iconoclastes de 1793 avaient voulu frapper l'écu des ci-devants seigneurs, il aurait achevé l'œuvre de destruction. Il manque aussi, sur la partie

basse de la hotte, les ornements que portaient huit petites consoles existantes.

Toute la cheminée a été léchée par la fumée des feux allumés à son foyer pendant des siècles (1), par plusieurs générations de cultivateurs ; sans les taches blanches provenant d'un brutal rejointement à la chaux, les pierres auraient l'apparence d'un bloc de fer.

De chaque côté de cet antique foyer s'ouvre une porte conduisant à une chambre ménagée dans l'étage inférieur de tours d'angles ; celle à droite a des fragments de croisées d'ogives, et occuperait la place de la chapelle.

LES POSSESSEURS DE LA RIVIÈRE

Ce que nous avons dit au sujet du peu de renseignements recueillis sur les premiers possesseurs de Chareil peut être répété pour ceux de la Rivière ; là encore règne une obscurité que n'ont pu dissiper les recherches obligeantes de nos confrères et les nôtres.

M. de Soultrait (2) estime que les possesseurs de la Rivière prirent très probablement leur nom de ce fief et, sans s'appuyer sur des renseignements précis, il leur donne les armoiries suivantes, celles des Chareil : *d'argent* alias *d'or*, *au chevron de gueules*. Puis, dans une note, il parle à ce sujet des armoiries qui auraient fait partie d'une litre funèbre peinte autrefois dans l'église de Cintrat ; d'un écusson se trouvant au château de la Borde près Fourilles (3), et de celui porté par un chevalier figurant comme donateur, assisté de saint Michel, sur le curieux tableau gothique à sept compartiments de l'église Notre-Dame de Montluçon ; ce chevalier serait Michel de la Rivière (4), écuyer, seigneur de Merlier (Chantelle, 1505).

Nous écarterons l'écusson de la litre de l'église de Cintrat. D'après une note de l'abbé Boudant, que nous possédons, cet écusson avait

(1) La famille des fermiers qui sont sortis du domaine, il y a deux ans, l'auraient exploité en communauté, pendant plus de 120 années.

(2) *Armorial du Bourbonnais*, tome II, p. 39.

(3) De ce château il reste la tour carrée dans laquelle s'ouvrait la porte d'entrée ; extérieurement cette porte est surmontée d'un écusson inconnu, sur lequel figure une petite tortue ; intérieurement, sur l'autre côté de la porte, dans une grange, on voit un autre écusson aux armes de Chareil.

(4) *Noms féodaux*. Aux XIV[e] et XV[e] siècles, il y a des la Rivière aux environs de Montluçon : Jean de la Rivière, 1354-1375 ; Etienne, 1408 ; Colas, 1443.

trois larmes d'argent, armoiries des Monamy, seigneurs du lieu (1). Quand M. de Soultrait a vu la litre, s'il l'a vue, elle était à demi effacée, et la pièce principale, le chevron, devait rester seule.

M. de Soultrait a cité l'écu du chevalier du tableau de Montluçon ; il est *d'argent au chevron de gueules, à la bordure de sable* ; ce serait, d'après lui, une brisure de cadets, et le savant héraldiste la donne aux de Lage ou de Laage, en quoi il est d'accord avec notre confrère l'abbé Clément, dans son étude sur cette curieuse peinture (2). Les de Lage ou de Laage seraient donc des cadets de notre la Rivière. M. de Soultrait ne s'explique pas à ce sujet.

Un Gilbert de la Rivière, écuyer, sieur de Martenet, époux de Georgette de Thenay (famille bourguignonne), partageait, en 1591, ses biens entre ses trois enfants (3) : Christophe de la Rivière, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, reçu le 6 février 1582 ; noble Jean de la Rivière, écuyer ; Catherine de la Rivière. Jean aurait eu la Rivière ; dans son contrat de mariage (3 décembre 1590) avec Barbe de la Toux ou de la Toux de Pradines (lire de L'Etouf), il est qualifié seigneur de la Rivière et de Martenet ou Martenel. Ces la Rivière portaient les armes des Chareil, au chevron, que nous avons vues sur la cheminée, la fenêtre et les corbeaux de leur château. Il y a là une raison sérieuse de rattacher ces la Rivière au fief des bords de la Bouble ; nous ne les y trouverons plus quelques années après puisque, en 1592, la Rivière et Blanzat sont aux Rouer ou Rouher, dont un, Gilbert, avait épousé Marguerite de la Motte-Beaudreuil (Louchy). Les la Rivière ont quitté pour toujours le château de ce nom (Chareil) ; des familles portant le même nom sont fixées à Châtenay (4), à la Rivière (4), à la Motte (4) et à Martinet, Martenet, Martenel (4). Si elles appartiennent à la famille des cadets de Chareil, elles sont restées près de leur berceau ; on les rencontre quelquefois figurant dans les registres paroissiaux de deux localités voisines (5) : Chantelle et Fourilles.

(1) *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois larmes d'argent.* M. du Ranquet semble l'avoir vu ainsi. (*Annales Bourbonnaises*, 1890, page. 148. « L'église de Cintrat ».)

(2) *Bulletin de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais*, 1896, p. 179.

(3) Archives de l'Allier, B, 733. Communication de M. du Broc.

(4) Il y a un Chatenay sur les limites de Chantelle, Chareil et Fourilles ; un la Rivière sur Chantelle ; un la Motte sur Fleuriel. Martinet ou Martenet est un lieu inconnu de nous dans les environs de Chareil, la Rivière ; un domaine Martinet est sur Cressanges.

(5) 1° Reg. par. de Chantelle : 7 novembre 1604, François de la Rivière ; —

Blanzat et la Rivière (1) furent saisis en 1615, à la requête des avocats Gautier ; Gilbert Rouer mourut en 1618, et ses héritiers vendirent, le 17 mars 1623 (2), Blanzat à François Chrestien (2), capitaine du château de Chantelle, maître d'hôtel de Mgr le Prince, époux d'Elisabeth Feydeau, qui lui apporta Segange ; il portait le titre de seigneur de Blanzat et Segange ; le nom de la Rivière ne figure pas. Mais son fils Claude (2) fut seigneur de Segange, Blanzat, la Rivière ; le fils de Claude (2), qui avait le même prénom et était lieutenant de cavalerie au régiment de Rotembourg, s'appelait Chrestien de la Rivière ; il mourut vers 1691. Nous ne trouvons plus le nom de la Rivière, dans les documents concernant la terre de Blanzat ; la Rivière fut probablement comprise avec cette terre dans la donation faite par Claude Chrestien (3), sieur de Blanzat, à son cousin germain, un autre Claude Chrestien (4), sieur de Paray et Briailles. On ne parle plus de la Rivière d'une manière spéciale, on ne la considère plus que comme les autres métairies de la terre, sans doute parce que le château se trouvait dans l'état de ruine que nous avons supposé plus haut, qu'il n'était plus habitable pour les possesseurs qui, depuis longtemps, y avaient installé leurs fermiers.

29 août 1606, Bertrand de la Rivière ; — 20 juillet 1608, Louis de la Rivière, sr de Chastenay, époux de Charlotte de la Borde ; Marie de la Rivière ; — 15 décembre 1610, Louis la Rivière, sr de Chastenay, époux de Charlotte Dézormais ; — 30 octobre 1613, Gaspard de Sauzay, sr de la Rivière.

(L'abbé Boudant, en parlant de ce Louis de la Rivière, de 1608, dit qu'il avait sa principale résidence au château de la Rivière ; nos renseignements montrent que c'est une erreur.)

IIe Reg. par. de Fourilles : 25 avril 1657, demoiselle Hérarde de la Rivière-Martenet ; — 2 mai 1655, dame Léonore de la Rivière-Martenet.

(1) Archives de l'Allier, D, 83.

(2) Renseignements de M. le commandant du Broc ; Claude Chrestien, sieur de Segange, Blanzat, la Rivière, capitaine de cavalerie, gentilhomme du duc d'Orléans ; époux en 1res noces (contrat du 3 février 1652), de Madeleine Alleaume, fille d'Antoine, sieur de Boudemange et de feue Jacqueline Gaudon ; en 2e noces, vers 1660, de Marguerite Collin, fille d'Antoine, sieur du Besnay et du Colombier (Souvigny) ; en 3e noces, par contrat du 13 décembre 1677, de Marie Philippe, veuve du baron Hyacinthe de Bianki. Marie Philippe avait, avant son mariage, échangé Segange contre Briailles à Claude Chrestien.

(3) Fils de Jacques Chrestien, sieur de Seganges, 1638, puis de Blanzat, que son frère Claude lui céda ; Jacques épousa Marie Richard, et ne vivait plus en 1675.

(4) Claude Chrestien, sieur de Paray et de Briailles, capitaine au régiment d'Anjou, puis lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis ; époux, par contrat du 24 mars 1692, de Marie-Catherine de Bianki, fille de la 3e femme de son père, Marguerite Collin ; décédé, 18 juin 1729 ? ; sa femme morte le 9 mars 1737.

En 1693 (1), Claude Chrestien, capitaine au régiment d'Anjou, demeurant dans la paroisse d'Yzeure, fit aveu pour le seul fief de Blanzat-le-Fay, paroisse de Chareil (Chantelle).

Claude Chrestien et Marie de Bianki étant décédés sans laisser d'enfants, Blanzat et ses dépendances revinrent, à défaut d'autres héritiers, à un neveu, Antoine de Saint-Julien (2), et arrivèrent ainsi aux d'Ussel, par le mariage de Marguerite de Saint-Julien, en 1732, avec Guy d'Ussel.

En 1748, Guy d'Ussel n'était pas encore qualifié seigneur de Blanzat et de la Rivière (3). Mais, avant 1789, Blanzat, la Rivière, la Cour, le Colombier, et beaucoup d'autres métairies voisines, étaient à un d'Ussel, le marquis Léonard d'Ussel, baron de Chateauvert et de Crocq (4).

Le marquis Léonard d'Ussel émigra (5) et tous ses biens furent vendus au profit de la Nation ; Blanzat et la Rivière furent achetés par Raynaud, pour 352.295 livres en assignats ; ces terres sont toujours aux descendants de l'acquéreur.

D'après l'inventaire dressé par les experts, en 1792, le château de Blanzat n'avait aucune espèce de mobilier ; le propriétaire ne l'habitait donc jamais, et, ce qui le prouve, c'est que pour leurs affaires les fermiers allaient à Felletin trouver le marquis. La Rivière était occupé par des fermiers, comme de nos jours.

(1) *Noms féodaux.*

(2) Fils de Michel de Saint-Julien, chevalier, sieur de Flayat, et de Blaise Chrestien qui s'étaient mariés par contrat du 25 février 1669 : Antoine de Saint-Julien, comte de Flayat, Hautefeuille, sieur de Briailles, épousa Marguerite Belin.

(3) Reg. par. de Saint-Pourçain, 18 janvier 1748. Bapt. de Jean-Hyacinthe d'Ussel, né ce jour, au château de Briailles, fils légitime de messire Guy d'Ussel, marquis d'Ussel, baron de Chateauvert, Croc, seigneur de Saint-Martial-le-Best, Audouze, Flayat, et de dame Marguerite de Saint-Julien de Flayat, son épouse.

(4) Fils de Marc-Antoine d'Ussel, baron de Chateauvert et de Crocq, mort le 12 novembre 1771, qui avait épousé, en 1762, demoiselle Claire de Salvert de Montrognon, décédée le 17 septembre 1806. (Renseignements de M. le baron d'Ussel.)

(5) Par suite d'une erreur, Léonard d'Ussel fut inscrit sur la liste des émigrés, sous les noms de Dussel-Saint-Pol, Saint-Pol d'Ussel, d'Ussel Saint-Pol. Lorsqu'il fut appelé à recevoir son indemnité sur le milliard des émigrés, il dut faire de nombreuses démarches, produire des certificats, pour prouver qu'il était bien le marquis d'Ussel, l'ancien propriétaire, et recevoir 132.605 livres, valeur réelle en argent de ses terres aliénées. (Archives de l'Allier, biens nationaux.)



Pendant que nous achevions de visiter le château, l'heure du repas terminant la première partie de l'excursion, avait enfin sonné ; ce fut à la satisfaction générale, que tout le monde prit place à la longue table, disposée très heureusement dans la grande salle du manoir, couverte d'une blanche nappe sur laquelle s'étalaient en bon ordre verres, assiettes et fourchettes. L'archéologie mise de côté, on se préoccupa seulement de faire honneur aux plats que passait activement le personnel féminin de la ferme réquisitionné pour la circonstance : cette infidélité momentanée au but du voyage était bien excusable, si l'on songe que la grande majorité des convives s'était levée avant l'aurore et avait, depuis cette heure si matinale, passé sept autres heures au grand air. Excellent ! excellent ! telle fut l'épithète prodiguée aux tranches abondantes de jambon, de pâtés et de gigots qui constituaient le simple mais très substantiel menu, qu'arrosaient de délicats vins blanc et rouge, échantillons choisis de ces bons clos saint-pourcinois qu'appréciaient déjà les rois de France au XIIIe siècle. Un moka parfumé activa enfin la digestion.

Cette réconfortante *étude* de l'art culinaire Petit-Meunier achevée, et l'horaire permettant un moment de *récréation,* les excursionnistes envahirent de nouveau la cour du manoir ; les uns regardèrent encore les vieilles sculptures. Des photographes utilisèrent quelques plaques, en essayant, malgré le mauvais éclairage, de prendre des groupes et des vues ; les autres digérèrent tranquillement.

Le ciel s'était enfin décidément éclairci ; le vent chassa les nuages de pluie, et le soleil nous envoya de chauds rayons. Sous l'impression de cet agréable changement de temps, et aussi sous l'influence du bon déjeuner, les visages s'égayèrent et ce fut de bon cœur que la Société remonta en voitures pour commencer la deuxième partie du programme. Par Blanzat, nous avons rejoint la route de Saint-Pourçain, et nous avons vu, mieux que dans la matinée, grâce à l'éclaircie, les beaux paysages de Chantelle et de Fleuriel ; nous avons traversé encore Chassignet et Montord, pour atteindre Cesset, par la Montée de Breuilly, point culminant de cette région, qui nous met sous les yeux un immense paysage allant jusqu'aux monts d'Auvergne par-dessus les cantons de Chantelle et d'Ebreuil. Après une course à travers des vignobles, nous nous arrêtons à la porte de l'église de Bransat.

C. Grégoire.

DE BRANSSAT A VERNEUIL



'ÉGLISE de Branssat m'a laissé d'aimables souvenirs et, à défaut d'un croquis qui la silhouette ici même, j'emprunte à mon carnet d'excursion quelques notes rapides qui compléteront celles fournies par M. l'abbé Clément et reproduites par le commandant du Broc dans les pages intéressantes qu'on a pu lire plus haut

Parmi les curieux chapiteaux de l'église romane de Branssat j'en ai remarqué deux en particulier : l'un représentant des musiciens, l'autre des danseurs. En fait de meubles anciens il faut citer une statue de la Sainte Vierge qui est d'ailleurs un mauvais travail de la fin du xve ou peut-être du xvie siècle. Comme point de comparaison, je signalerai pour finir que la nef, paraissant d'ailleurs plus ancienne que le transept et le chœur, rappelle le plan du vieux sanctuaire de Chareil.

De Branssat à Verneuil la route est accidentée, pittoresque et comme la pluie a cessé, que le ciel a même parfois des éclaircies, le chemin se fait gaîment. Aux côtes on descend, on se groupe et l'on cause tout en grimpant. M. Grégoire craignant de nous voir arriver en retard à Saint-Pourçain, nous fait brûler l'étape de Charrandon ; nous nous bornons donc à jeter au passage un rapide coup d'œil sur sa silhouette qui émerge en beauté des vertes frondaisons du parc et, après un autre coup d'œil sur un paysage qui en est digne, nous remontons en voiture pour arriver bientôt après à Verneuil, et presque sans nous en douter. C'est qu'en effet nous abordons la vieille petite ville par son côté le moins pittoresque, aussi sera-ce seulement après avoir rayonné en tous sens de la place de l'église, point de dislocation et de rassemblement de notre petite colonne, que nous aurons une idée de la situation élevée, des points de vue variés, quelques-uns « romantiques » qu'offre Verneuil au visiteur épris des beaux sites. Il en est plus d'un parmi nous, et Verneuil a du reste son peintre attitré, c'est le confrère Guillaumier possesseur de cartons bourrés d'études, de dessins, de croquis où la petite cité féodale aujourd'hui somnolente, parée des grâces fanées et mélancoliques d'un passé qui jamais ne sera plus, revit fidèlement portraiturée par l'impeccable et précis crayon de l'artiste bourbonnais. Faute de pouvoir reproduire tant d'œuvres qui illustreraient si bien le chapitre

Verneuil du compte rendu de l'excursion, nous donnerons du moins d'après une bonne photographie d'un des nôtres, M. Verdeau, un tableau de M. Guillaumier représentant une gracieuse vue de Verneuil. Malheureusement, il faudra se résigner à ne pas y trouver un coloris très juste et un ciel lumineux qui constituent un des charmes de cette peinture.

VERNEUIL



ERNEUIL, *Vernelium* (*sic*), près de l'Allier, n'est considé« rable que par son Chapitre ; car d'ailleurs il n'a envi« ron que cinquante-six feux et trois cents habitants.
« Cette ville est du diocèse de Clermont, ses anciens « seigneurs en portaient le nom. Plusieurs d'entre eux « se sont signalés par leur mérite, et surtout un nommé *Jean de Ver-* « *neuil*, qui fut tué à la bataille de Poitiers l'an 1356. Voyez Bouchet « dans les *Annales d'Aquitaine*, IVᵉ partie, chapitre v. »

Ainsi s'exprime Piganiol de La Force (1), mais en dépit de l'assertion de ce prédécesseur des Joanne et des Conty, je me demande si notre Verneuil bourbonnais a eu réellement des seigneurs de son nom. Dans les *Noms féodaux* on trouve bien mention de Béatrix de Verneuil qui, en 1300, fait aveu pour la motte, terre et seigneurie de Guénéguaud, paroisse de Souittes en la châtellenie de Verneuil, aussi bien que pour des maisons à Lochis (Louchy) et Eschirolles (Escurolles), mais si le nom qu'elle porte semble indiquer que la bonne dame tirait son origine de Verneuil, encore faut-il remarquer qu'en 1300 Verneuil appartenait déjà aux sires de Bourbon. Verneuil me paraît même avoir été une de leurs anciennes possessions. Les Archambaud de la première race ont dû posséder cette terre et y organiser une châtellenie que Mahaut de Bourbon apporta à Guy de Dampierre, lequel, comme on sait, fut seigneur du Bourbonnais, du chef de sa femme, de 1196 à sa mort survenue le 18 janvier 1216. Un fait certain, c'est que dans son testament il avait prescrit la fondation d'un chapitre à Verneuil, fondation qui ne fut

(1) *Nouvelle description de la France*, tome X par M. Piganiol de La Force, 3ᵉ édition. Paris, chez Charles-Nicolas Poirion, 1754.



Vue de Verneuil d'après un tableau de P. A. Guillaumier.

définitivement réalisée que par Archambaud VII (1), son petit-fils, et ce fait indique bien que Verneuil était, lors de la fin du XII[e] siècle au moins, une possession des suzerains du Bourbonnais.

Dans les pages qui suivent, je n'ai pas la prétention de faire une monographie complète de Verneuil, mon ambition plus modeste est avant tout de signaler des documents et d'en extraire les renseignements les plus intéressants. Une étude trop approfondie dépasserait la place limitée qui m'est accordée dans le compte rendu de notre excursion (2).

C'est surtout comme chef-lieu d'une des plus importantes châtellenies du Bourbonnais que Verneuil a eu une réelle importance, c'est donc par quelques notes sur la châtellenie de Verneuil que je commencerai.

LA CHATELLENIE

La châtellenie de Verneuil étendait sa juridiction sur les paroisses de *Saulcet*, *Montfan*, *Louchy*, *Souittes*, *Montor*, *Branssat*, *Contigny*, *Monétay-sur-Allier*, *Châtel-Deneuvre*, *Saint-Germain-d'Entrevaux*, *Meillard*, *Bresnay*, *Cressanges*, *Comps*, *Châtillon*, la collecte de *Beauvoir* en la paroisse de *Noyant*, *Tronget*, la collecte et village de *Chacombert* en la paroisse de *Deux-Chaises*, *Treban*, *Le Theil*, *La Feline*, *La Ferté-Hauterive*, *Saint-Gerand-de-Vaux*, *Saint Loup*, *Paray-sous-Briailles*. En tout vingt-cinq paroisses. En outre, des justices vassales se trouvaient aux *Echerolles*, village dépendant une année de la paroisse de Saint-Loup, l'autre de Saint-Gérand-de-Vaux et ainsi de suite ; à *Châtet* près Saint-Pourçain-sur-Sioule, au château-fort de *Courtilles* à quatre lieues de Verneuil et une de Souvigny ; à *Chazeuil*, en la paroisse de Vouroux-les-Varennes, où il y avait château-fort et justice vassale de Verneuil.

Selon Nicolay (3), qui écrivait en 1569, d'après l'imposition de la taille, 2373 feux relevaient de la châtellenie de Verneuil.

(1) On sait que, malgré de nombreux travaux, les érudits du Bourbonnais ne sont pas d'accord sur la chronologie des sires de Bourbon et sur la numérotation des nombreux Archambaud, qui furent sires de Bourbon. J'adopte ici la numérotation proposée par Chazaud dans sa *Chronologie des sires de Bourbon*.

(2) Une étude sommaire sur Verneuil, due à M. Ernest Bouchard, ancien président de notre Compagnie, a déjà été publiée dans les *Annales Bourbonnaises*, tome III, 1889, sous ce titre : *Verneuil. Sa châtellenie. Sa collégiale*.

(3) *Générale description du Bourbonnais* (Edition Vayssière).



Les seigneuries vassales de la châtellenie étaient aussi fort nombreuses, en voici le nomenclature empruntée textuellement au même Nicolas de Nicolay.

« Le sieur de la terre, bourg et justice de *Saint-Loup* outre-Allier. — Le sieur de la terre, chastel-fort et justice de *la Ferté-sur-Hauterive*, appartenant au prieur, couvent et religieux de Souvigny. — La terre chasteau-fort et justice de Montfand. La terre, chasteau-fort et justice de *Saint-Geran-de-Vaux*. — La terre, chastel-fort et justice *du Moulin-Neuf*, en la paroisse de Châtel-de-Neuvre, au sieur Ripoud (1). — La terre, chastel et justice *de Chastel*, en la paroisse de Saint-Georges de Saint-Pourçain (2) — Le sieur *de Laugère* en la paroisse de Chastel-de-Neuvre. — Le sieur *de Chaumejean*, en la paroisse de Verneuil, maison basse. — Le sieur *de Gravières*, paroisse de Branssat. — Le sieur *de Villemouse*, paroisse de Contigny, chasteau fort sur Allier. — Le sieur *de Montcoquier*, chasteau-fort et ancien en la paroisse de Monestay - Le sieur *de Gravière*, paroisse de Monestay — Le sieur *des Haix* (Aix), en Verneuil, paroisse Meillard, chasteau-fort. Le sieur *de Touzet*, paroisse Saint-Germain-d'Entre-vaux. — Le sieur *de la Grange de Bazeux* (3). — Le sieur *de Clos-Regnaud* (*Clureneau*), chasteau-fort, paroisse de Louchy. — Le sieur *de Mercuro* (*Mercuriot*), paroisse de Louchy. — Le sieur *de la Cresne* paroisse de Branssat. - Le sieur *de Meselier*, paroisse de Branssat. — Le sieur *de Chillot*, paroisse de Verneuil. — Le sieur *de Beauvoir-le-Loup*, chasteau-fort ancien, paroisse Saulcet. Le sieur *de Passat* (*ou Persat ?*), paroisse Saulcet, lequel, à cause de sa seigneurie, a autorité sur l'abutement de mesure du blé et de vin de la châtellenie de Verneuil. - Le sieur *des Garennes*, chasteau-fort, paroisse de Saulcet (4). — Le sieur *de Chinières*, paroisse de Saulcet. - Le sieur *de Montjournal*, paroisse Saulcet. — Le sieur *d'Escoussay* (*des Ecossais*), chasteau, paroisse Bresnay. — Le sieur *de Champagnat*, paroisse Bresnay, maison basse. — Le sieur *de Givor* (*Giory*), paroisse de Bresnay. — Le sieur *des Forges*, appelé *La Grillère*, paroisse Monestay (5). — Le sieur *du Mas-de-Gouzolles* (6), chasteau-fort en la paroisse du Theil. — Le sieur *de Fontariot* (*ou Fontariol*), paroisse du Theil, chasteau-fort décoré d'un grand bois. — Le sieur *de Boucherolles*, paroisse de Treban. — Le sieur de *l'Orme*, en la paroisse de Branssat. — Le sieur *de Clémentières* (7). — Le sieur *du Bouchat*, paroisse de La Feline, chasteau-fort. — Le sieur *de Dreuille*, paroisse de Cressanges. — Le sieur *de la Porte* (8). — Le sieur *de la Motte-*

(1) Un ancêtre des Ripoud de La Salle, encore représentés à Moulins.

(2) Le petit château de Châtet actuel, remarquable par une charpente en forme de carène de navire renversée, appartient aujourd'hui à M. Degeorges.

(3) Situation inconnue.

(4) D'après les registres paroissiaux de Verneuil, les Garennes, actuellement aux Sainsbut des Garennes, étaient de la paroisse de Verneuil.

(5) C'était alors un membre de la famille de Monestay.

(6) Aujourd'hui Le Max, appartenant au vicomte de Saint-Trivier. Du temps de Nicolay, Le Max appartenait à la famille de Gouzolles.

(7) Paroisse de Tronget.

(8) Paroisse de Contigny.

Baudreux, paroisse de Louchy, chastel-fort. — Le sieur *de la Lande* et *de la Roche* (1). — Le sieur *de Peligeat*, en la paroisse de Saint-Germain-d'Entrevaux. — Le sieur *de Malatrait* (2). — Le sieur *de Péage*. — Le Doyen, chapitre et chanoines de Verneuil. — Le sieur *de Boullatière*. — Le sieur *de l'Orme*. — Le sieur *de Vallembourg*, demeurant à Barbery, paroisse de Branssat.

Les ressources de la châtellenie de Verneuil comprenaient les revenus des terres, bois, prés, pacages, etc., et des droits utiles. Les charges consistaient en gages des officiers et droits, payables en nature ou en argent, qui avaient été concédés à divers établissements religieux ou charitables. Nicolay indique tout cela en détail et je renvoie à sa *Générale description du Bourbonnais* (3).

On suivait à Verneuil la coutume du Bourbonnais, mais différents usages locaux constituaient la coutume de Verneuil, sur laquelle je suis assez mal documenté. Je n'en connais que deux points : 1° le droit de *marciage* suivant lequel le seigneur, tous les trois ans, prenait soit la récolte entière des fruits que la terre produit naturellement, soit la moitié des récoltes obtenues par la culture ; 2° l'obligation pour le seigneur d'intenter chaque année son action contre les censitaires récalcitrants, faute de quoi, il n'avait droit qu'à une amende unique, quel que fût le nombre des arrérages dus pour cens non payés et devoirs non faits.

La châtellenie avait aussi ses mesures spéciales (4).

La réformation de la coutume de Verneuil eut lieu en 1493 et, sur l'invitation des commissaires désignés à cet effet, on vit se réunir en « l'Escu de Bourbon où étoient logés lesdits commissaires pour besogner aux dites coutumes », des gentilshommes, gens d'églises, hommes de lois et bourgeois Parmi les personnages les plus importants, je citerai, d'après M. E. Bouchard, qui malheureusement a omis d'indiquer la source : *Louis de Chaumejean*, seigneur dudit lieu (5) en la paroisse de Verneuil ; *Jean Courtaud*, doyen du chapitre ; noble homme *M[r] de Beauvoir* ; messire *Henri d'Albon*, chevalier, seigneur de Chazeuil ; *Jean de Montcoquier*, écuyer, seigneur dudit lieu ; *Louis de Gravière*, seigneur dudit lieu ; *Gabriel de Chinières*, seigneur dudit lieu ; *Antoine de Cuzy*, seigneur des Garennes ; *Hugonin Vigier*, écuyer ; honorable homme et sage maistre *Jacques Dent*,

(1) Paroisse de Meillard.
(2) Paroisse de Saint-Pourçain-sur-Sioule.
(3) Tome 1[er], pages 181 à 184, édition Vayssière.
(4) Archives de l'Allier, D, 66.
(5) Et non de Verneuil, comme le dit par inadvertance M. Bouchard.

licencié ès lois, lieutenant-général de la châtellenie ; *Jacques Becquas*, substitut du procureur-général.

Tous les érudits savent de quelle ressource sont les terriers pour l'étude des anciennes seigneuries et quels renseignements on y trouve sur les familles, les lieux-dits, les redevances, les mesures, les voies de communication, les questions sociales et économiques, aussi n'aurai-je garde d'omettre cette source. Malheureusement les terriers sont assez rares pour Verneuil et aucun n'est antérieur au XVIe siècle.

Le premier en date (1534-1560 (1), n'est du reste pas à proprement parler un terrier, son titre l'indique : « C'est la perecation et esgal- « lement du terrier du Roy nostre sire, des cens deus à la recepte de « Verneuil, faict par nous Regnauld Fourestz, bachellier en décret, « commissaire ad ce ordonné par Me Jehan Duret, licencié ès lois, « Conseiller du Roy nostre sire et Lieutenant général de Monsei- « gneur le seneschal de Bourbonnoys au domayne dudit pays. »

Cette révision, qui ne s'étend qu'à certaines parties de la châtellenie, vise un terrier de 1496, aujourd'hui perdu.

Parmi les plus notables personnages mentionnés dans le registre précité, j'ai noté :

1535, Anthoine Fourestz, Lieutenant particulier en la châtellenie de Souvigny. — Madame de Pravier. — Jehan Rousseau, escuyer, sieur de La Faye.

1540. Jehan Dubuysson le jeune. — Maistre Falque Decuzy, escuyer.

1541. Pierre Dubuisson (ou *du Buisson*). — Guillaume de Villars.

1543. Georges Daignet — Claude Girault, notaire du Duché de Bourbonnois. — Gilbert Boutin, notaire. — Jacques de Gouzolles, escuyer, sieur du Max (Le Theil). — Claude Gaulmyn. — Claude Gaulmyn dit des prez. — Mr Gabriel Vernoy, licencié ès loix, lieutenant général en la châtellenie de Verneuil. — Le max de la Divine, paroisse de Treban. Mademoiselle de Boucherolles y tient des terres aux terroux des Cassettes et autres. — Honorable homme Geoffroy Aubery. — Michel Chabot. — Honorable homme Guillaume Gayon, bourgeois et marchand de Moulins. — Gilbert de Sere, escuyer, sieur d'Escoussay. — Jehan Douet, clerc et notaire. — Jehan du Ry, de Mallefosse.

1544. Claude de Montmyon « mithier » (2) d'honorable homme Geoffroy Aubery. — Damoiselle Jehanne de Gouzolles. — Claude Has-

(1) Archives de l'Allier, A, 151.
(2) Métayer.

tier. — Anthoine Aubery. — Me Jehan Deffontis, procureur au Montet. — Gilbert Boutin, un des greffiers de la châtellenie de Verneuil. — Maistre Anthoine Fourestz. — Anthoine Besson, dit parpaillot. — Jacques Bardonnet.

1545. — Georges Dagnet, recepveur pour Monseigneur le duc en la châtellenie de Verneuil. — Dame Margueritte Mynard, femme de Gilbert Constancin, demeurant au lieu de Verneuil (1545 avant Pasques), Péronnelle Mathé vefve Anthoine Bardonnet. — Honorable homme Me Marc Conot, notaire royal, bourgeoys et marchand de la ville du Montet.

1546. Anthoine Araby. — Damoizelle Anne Marchand vefve de feu Lucas Deshayes, quand vivoit sieur de Clémentières.

1547. André Brinon. — Gilbert Brinon (1). — Noble homme Pierre Mareschal, escuyer, seigneur des Noix (Cressanges). — Le seigneur des Garennes (Saulcet et Verneuil). — Honorable homme Me Jehan Deffontis, licencié ès loix, procureur de Monseigneur, du Montet. — Honorable homme Me Loys Decuzy, procureur pour le Roy en la châtellenie de Verneuil (terres tenues à cens sur la paroisse de Treban). Mention du Max de La Velatte (Le Theil). — Honorable homme Me Gabriel Vernoy, licencié ès loix, lieutenant général pour le Roy en la châtellenie de Verneuil. — Me Gilbert Bignax. — Noble Jacques de Gouzolles, seigneur dudit lieu. — Sur la paroisse du Theil, mention du Max de Senon.

1548. Mention de tènements de terres qui furent à Jehan Denis et à Anthoine des Hayes, escuyer, seigneur de Clémentières.

1549. Mention du « thenement des Parys », paroisse de Tronget. Il est à noter que sur cette paroisse, beaucoup de tènements portent alors les noms des familles qui les détiennent. — Vénérable personne Messire Gilbert Deschiers, curé de Chastillon. — Honorable homme Me Anthoine Fourestz, seigneur du Creutz, procureur en la sénéschaussée de Bourbonnois, et Jehan Fourestz son fils.

1553. Nicolas Mayat, notaire.

1560. Me Jehan Lappelin, Lieutenant en ceste partie de Mr le sénéschal de Bourbonnois.

A cette sèche nomenclature, on pourrait ajouter bien des renseignements variés, mais il ne faut pas oublier que je n'ai à m'occuper que de la seule commune de Verneuil que nous avons visitée et aucun de ces renseignements ne s'y rapporte.

(1) Ces deux personnages n'ont pu être rattachés, au moins quant à présent, à la généalogie des Brinon.



Je passe donc et j'arrive à un terrier du XVIIe siècle (1677-1682), composé de deux gros registres in-folio avec tables. Il est intitulé comme suit : « Terrier de la châtellenie de Verneuil contenant les reconnaissances des cens, rentes et autres droits seigneuriaux dus au « Roi à cause de sa dite châtellenie, reçues par nous Jean Artaud, « notaire royal audit Verneuil, à ce commis par Mgr Jubert de Bouville, Intendant de la Généralité de Moulins. »

Ce terrier renferme, comme ses pareils, d'assez nombreux renseignements sur les mesures, la topographie, renseignements dont l'intérêt se trouve diminué par la date relativement récente du document. Si on compare le terrier de 1677-1682 au registre de « pérécation et peresgallement » du siècle précédent, on est frappé de l'augmentation du nombre des tenanciers pour chaque censive. Pour certaines terres, le fait s'explique par la multiplication du nombre des ayants-droit au bout de plusieurs générations, mais pour la plupart, la raison me semble autre, car on rencontre côte à côte des gentilshommes, ou des notables, et de simples cultivateurs. Je pense donc qu'il a dû y avoir un placement de capitaux fait par des privilégiés de la fortune.

On sait que le *cens* était une redevance annuelle frappant les terres données à bail perpétuel, quel qu'en fût le détenteur. La terre mise en censive restait toujours chargée du cens originel, sauf le cas, relativement rare, où devenue vacante elle retournait aux mains du seigneur qui pouvait l'accenser à nouveau ou en disposer de toute autre façon. Lorsque l'argent, après des fluctuations diverses, eut perdu de sa puissance acquisitive, les censitaires se trouvèrent dans de bonnes conditions puisqu'ils eurent la jouissance de leur censive contre le payement d'une somme qui représentait une valeur moindre qu'à l'origine. Il semble donc que des capitalistes aient fait la spéculation de prendre des terres à cens, puis les aient fait cultiver par des laboureurs auxquels ils concédaient les dites terres en métayage. Ceux-ci devenaient des associés et tous, conjointement, reconnaissaient le cens lorsqu'on renouvelait le terrier. Quoi qu'il en soit, j'ai extrait des deux gros volumes du terrier de 1677-1682, les noms des personnages notables qui étaient possessionnés dans la châtellenie à cette époque. On verra qu'ils étaient nombreux.

PRÉVÔTÉ DE PALLUEL, JUSTICES DE SAINT-POURÇAIN ET CONTIGNY. — Me Gabriel Tourraud cy devant procureur du Roy au grenier à sel de Moulins, demeurant en la paroisse de Contigny, — Jean Dreulhette (*alias* Droulette) écuyer, sieur du Naud, demeurant en la paroisse de « Serdant ». — Antoine de Préaud écuyer, sieur d'Obeterre, demeu-

rant à Saint-Pourçain. — Charles de La Roche, écuyer, sieur de La Porte, y demeurant paroisse de Contigny. — Messire Estienne Noyer, prieur de Saint-Téau de Villardz et de l'église de Saint-Pierre de Verneuil, demeurant à Verneuil, et damoiselle Marguerite Noyer sa sœur, demeurante à Moulins. — François de La Croix, écuyer, seigneur de La Chassaigne et La Cour, président-trésorier général de France à Moulins, exerçant les droits de sa mère, et damoiselle Anne Faure veuve de maistre Sebastien Tourraud, vivant élu en l'Election de Moulins, tutrice de ses enfants. — Maître Pierre Pille, sieur des Granges, demeurant paroisse de Contigny.

VILLAGE DE BREUIL, paroisse de Contigny. — Phelibert Dubuisson, écuyer, seigneur des Haix, y demeurant paroisse de Trebant. — Mᵉ Jacques Raffier, châtelain de Verneuil. — Mᵉ Mathieu Piarron procureur au bailliage de Saint-Pourçain, mandataire de son frère Thomas, prévôt établi à la suite du régiment de Normandie. Ce dernier, dans sa procuration en date du 16 mai 1682, passée à Phalsbourg, « le dit régiment campé sous cette ville », qualifie son frère de notaire royal. — Mᵉ André Delafaye, demeurant au château du Vousset, paroisse de Monnestay, fondé de procuration de Melchior de Bonneval, chevalier, seigneur de Roche et du Vousset, possesseur, à cause de sa femme, de divers bâtiments sis près de la paroisse de Poulesvres. Mᵉ André Delafaye est l'agent des affaires de Jacques de Dreulhe chevalier d'Issard « comme caution de Gilbert « de Cormerand adjudicataire de la terre et seigneurie du Voucet ». — François de La Croix, écuyer, sieur de La Cour, François-Sénétaire Despiraud avocat en Parlement, demeurans en la ville de Moulins, Mᵉ Jean de Lacoldre, avocat en Parlement, fondé de la procuration du seigneur d'Embourg. — François-Sénétaire Despirot-Fabrice (le même que ci-dessus). - Antoine de Bommevielle d'Emburg, chevalier, seigneur dudit lieu et autres places, demeurant à Riom. — Mᵉ Jean Giraud sieur du Breuil, Mᵉ Claude Giraud sieur de Chasteaufort, Mᵉ Louis Deguize, notaire royal, Jacques Moreau chirurgien, tous habitants de Saint-Pourçain, Mᵉ Jacques Blein, notaire à Monestay. — Noble Claude Panay, écuyer, seigneur du Deffant, grand prévôt général d'Auvergne, demeurant à Riom et de présent à Saint-Pourçain.

SAINT-POURÇAIN. Les Bénédictins de Saint-Pourçain. – Anthoine Bonnavent de Baumevieille vicomte d'Embur, seigneur de Bonnefille (*sic*), Villemouze, Guénégaud et autres ses terres, demeurant à Riom ; noble Anthoine Chomeil sieur du Lac, ancien président au grenier à sel de Moulins. – Jean-Francois-Claude de Sarrioux, écuyer, sieur de La Motte et du Phé, tant en son nom que comme fondé de

procuration de Nicolas-Louis de Villelume, chevalier, seigneur de La Roche-Auton. — Damoiselle Péronnelle Bergier veuve de feu Gilbert Moret, vivant sieur de Champfollet, tutrice de leurs enfants mineurs. — Me Mathieu Piarron, notaire royal, demeurant à Saint-Pourçain, mandataire de Messire Jacques de Coustard, chevalier de l'ordre du Roy, ancien gendarme de S. M. et capitaine appointé dans sa compagnie, seigneur des Granges, de Châteauvert et Le Ponsu, demeurant ordinairement à Moulins. — Isabelle de Vouël veuve de Jean Forestier, tutrice de leurs enfants mineurs. Gilbert Boutet écuyer, sieur de Châtet, Me Jean Forgeron sieur de Villefranche, noble Gilbert-Simon Rousseau sieur de Verzun, demeurant en la paroisse de Loriges, fondé de procuration de dame Françoise Guilhaumet veuve d'Alexandre Rousseau, vivant sieur de Verzun. — Gilbert et Claude Boutet frères, écuyers, sieurs de Châtel (Châtet) et de La Villefranche. — Damoiselle Marie de Launay veuve de noble Remy Rousset (Roussel) sieur de Tilly, demeurante à Moulins paroisse de Saint-Bonnet, tant en son nom que comme tutrice de Jean-Baptiste leur fils, héritier de défunt Barthélemy Rousset, son ayeul.

Paray et Chatel-Deneuvre. — Me Joseph Morne, prêtre, demeurant à Moulins, pour lui et ses frères et sœurs. — François-Gilbert de Beaulieu, écuyer, sieur du Châtellet, demeurant à Moulins, époux de damoiselle Marie Aubery. — Mr Antoine Derive, sieur de la Grelière (Grillère), y demeurant paroisse de Monestay (sur Allier). — François Mayat, bourgeois, demeurant à Verneuil. — Claude Besson, sieur de Villeneufve, receveur et agent des affaires de messire Phelippes de La Souche, chevalier, seigneur de Saint-Augustin, Montcoquier et les Foucauds, demeurant audit châtel de Saint-Augustin, paroisse de Château-sur-Allier. — Jean Roy, écuyer, sieur de La Chaize, conseiller du Roy au siège présidial de Moulins, y demeurant. — Noble Jean Mayat, sieur de Chapillère, avocat en Parlement, demeurant à Moulins. Jean Roy, ci-dessus, et damoiselle Marie Roy sa sœur, héritiers de Claude Roy leur père aussi conseiller au présidial. — Me Jean Trochereau conseiller du Roi et son avocat au présidial de Moulins, y demeurant. — Louis de Vellard écuyer, sieur de Laugère et La Grange-Bayeux, demeurant en ladite seigneurie, paroisse de Châtel-de-Neuvre, héritier sous bénéfice d'inventaire d'Antoine de Vellard, écuyer, sieur de Laugère et La Motte, son père. — Me Jean Cordier avocat en Parlement, demeurant à Moulins. — Me Léonard Michel, conseiller et avocat du Roi en la châtellenie de Moulins. — Mr Pierre Riverieux, notaire à Verneuil —

Annet de Chambon écuyer, seigneur de Chaumejean et de La Chaumette, demeurant audit lieu de la Chaumette, paroisse de Tarjet. — Damoiselle Marie de La Loire, veuve de Nicolas Mallet, écuyer, sieur de Charandon, demeurant en la paroisse de Buxière. — Gilbert Laurent sieur de Villenoyer fermier de la seigneurie des Garennes, y demeurant, paroisse de Verneuil, fondé de procuration de François Charlet, chevalier seigneur des Garennes demeurant à Paris. — Hyacinthe Semin écuyer, sieur des Fontaines, demeurant en la paroisse de Branssat. — Gabriel de La Codre sieur de Sailhuet, demeurant en la ville de Saint-Pourçain. — Me Antoine Delageneste, agent des affaires de Jean de Champfeu écuyer, sieur du Tilloux, fondé de sa procuration, reçue Croisier et Cantat notaires à Moulins, le 16 avril 1679. — Nicolas-Louis de Vielume, chevalier, seigneur de La Roche-Auton et Clonord, demeurant en ladite seigneurie de La Roche, paroisse de Rocheloix, et Jean-François-Claude Sarrioux écuyer, seigneur de La Motte et du Phé, demeurant au dit lieu du Phé, paroisse de Louchy. — Ledit Sarrioux reconnait certaines redevances, par droit succèssif et par vertu du délaissement fait à dame Gilberte de Rouer, sa mère, par dame Marie du Ligondaix, consorte de haut et puissant seigneur Mre Claude d'Allaigre, chevalier, marquis de Beauvoir, fondée de la procuration dudit sieur d'Allègre par contrat reçu Pajot notaire, le 1er décembre 1675. Cette redevance était due au Roi par suite de la nouvelle baille consentie jadis au profit de Mre Blain Le Loup, sieur de Pierrebrune au mois de juillet 1601. — Mention de Claude d'Allègre, marquis de Beauvoir, acquéreur et possesseur de la seigneurie de Monphan, dont le châtelain est Me Claude Ravel, avocat en Parlement. — Hugues Semin, écuyer, sieur de Vallambourgt et Barberier, demeurant à Moulins. — Dame Gilberte de Rouher, veuve de Jean Gaudon écuyer, seigneur du Phé, Jean-François-Claude de Sarrioux écuyer, sieur de La Motte et Le Phé, son fils, demeurant en la dite seigneurie de La Motte Baudreul, paroisse de Louchy. — Pierre de Préaulx, écuyer, sieur de La Motte, demeurant en la paroisse de Chareil. — Les Pères de Saint-Lazare de Saint-Pourçain. — Messire Claude Mareschal, chevalier, seigneur de Bompré, y demeurant paroisse de Percenat. — Mr Claude Desrolines, apothicaire, mandataire de Mr Jean de Vernoy, écuyer, demeurant en la paroisse de Bayet. — Gilbert Saulnier, fermier de la seigneurie de Douzon, fondé de procuration de Phelibert Berton, chevalier, seigneur de La Roche-Noizy, Mássenon, La Chezatte, Douzon, Saint-Martial, Le Mont, Villègne et autres ses terres. — Dame Jeanne Gaulmin, abbesse du couvent des dames religieuses de Venteuil. — Mr Léo-

nard Michel, conseiller et avocat du Roi en la châtellenie de Moulins, maître des droits de damoiselle Elisabeth Noyer sa femme, héritière de M[e] Gabriel Noyer, son père. — François Sénectaire Vernoys sieur de Montjournal, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel de Moulins, y demeurant. — Pierre de Louan écuyer, sieur de Persat et du Plex, demeurant en la dite seigneurie du Plex, paroisse de Fleuriel. — Gilbert de La Mousse, écuyer, sieur de Beaune et de La Faye paroisse dudit Beaune. — Noble Jean-François sieur de Chillot, demeurant à Moulins. — Noble François Simonin, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Moulins, Mademoiselle Isabelle Chevalier, veuve du feu sieur de La Codre, François Sénectaire Fabrice-Despiraux et Gilbert Masson possèdent en commun des prés, paroisse de Saulcet. — M[e] Jean de La Codre, avocat en Parlement, demeurant à St-Pourçain. — Dame Gilberte Aujohannet veuve de M[e] Claude Vignancourt, sieur des Boudots, tutrice de leurs enfants mineurs, demeurant à Saint-Pourçain. — Dame Catherine Billard dame du Vousset et Le Pleix, veuve de messire Melechior de La Tour vivant chevalier, demeurante au chastel du Pleix, paroisse de Chamblet. — Damoiselle Jeanne Dubuisson, femme séparée quant aux biens, même d'habitation, de Guillaume Panay son mari, demeurante à Moulins. — Noble Gilbert Michelet, sieur des Bourras, avocat en Parlement, lieutenant civil et criminel en la ville et bailliage de Saint-Pourçain. — Jean de La Codre, avocat en Parlement, châtelain du Theil, demeurant à Saint-Pourçain. — Michel Monamy écuyer, seigneur du Max de Charay (1), y demeurant. — Messire Esmée de Saint-Hilaire, escuyer, seigneur dudit lieu et de Barberier, demeurant en ladite seigneurie et paroisse de Saint Hilaire. — Nicolas Monamy, seigneur de la Courtyne, demeurant en la ville de Verneuil, et Pierre de Louan écuyer, sieur de Persat et du Pleix, demeurant à Moulins. — Noble Gilbert Michellet, sieur des Bourras, lieutenant civil et criminel au bailliage de la ville de Saint-Pourçain, y demeurant, et M[e] Léonard Michel conseiller et avocat du Roi en la châtellenie de Moulins, y demeurant. — Esmée de Saint-Hillaire écuyer, seigneur de Saint-Hilaire y demeurant, damoiselle Margueritte de Vilayne veuve de Jacques de Malvoisine, vivant sieur des Regnerons, habitant à Moulins, Nicolas Monnamy, chevalier, seigneur baron de La Courtine, tant pour lui que pour ses frères ; Claudine Méténÿer veuve M[e] Claude Thonier, vivant procureur en la châtellenie de Murat, demeurant en la paroisse de Saint-Sornin. — M[e] Claude Durye (ou Duryer) conseiller du Roi en la châtellenie

(1) Lire : *Le max de Chareil.*

de Moulins, y demeurant, et autres. — Gabriel Roux sieur de Souvignet, demeurant en la paroisse de Branssat et Gabriel Roux, sieur de la Vollière, y demeurant paroisse du Theil. — Jean Claude de Vellards, écuyer, seigneur de Martilly, demeurant à Saint-Pourçain, fondé de procuration de damoiselle Françoise Antoinette Bardon, fille de feu François Bardon, vivant chevalier, seigneur du Méage et la Motte-Mourgeon, et de Catherine Chrestien, fille majeure de droit et de coutume, demeurant à Moulins. — François Sénectaire Vernoy, contrôleur au grenier à sel de Moulins, y demeurant, damoiselle Marie Dordet, veuve de Mᵉ Gilbert Aujouhannet, tutrice de leurs enfants mineurs, demeurant à Verneuil. — Bernard de Marmion, brigadier dans le régiment du Roi, demeurant à Saint-Pourçain. — Damoiselle Constance Beraud, veuve de Jean François sieur de Chillot, tutrice de leurs enfants, demeurante en la ville de Moulins. — Mᵉ Gilbert Aumaistre, avocat au Parlement, tuteur des mineurs de feu Pierre Aumaistre, vivant seigneur de Chirat-Guérin et son légataire. Louis de Bron écuyer, sieur de la Magdeleine, Beauregard et la Groslière, demeurant à La Groslière paroisse d'Ygrande. — Mathias de Saint-Hilaire écuyer, seigneur dudit lieu, de Barchière et autres lieux, demeurant en la seigneurie de Claverie, dite paroisse de Saint-Hilaire. — Mᵉ Jean Blein, avocat en Parlement, agissant pour noble Pierre Blein, son père, aussi avocat en Parlement. — Dom Jacques de Saint-Godins (il signe de Saint-Gaudens) religieux, procureur de la Chartreuse de Moulins. — Gilbert de Vellard de Montifaud, écuyer, sieur de la Haute-Brene, y demeurant paroisse de Saint-Germain-d'Entrevaux. — Mᵉ Gabriel Tourraud, ci-devant procureur du Roi au grenier à sel de Moulins, y demeurant, paroisse d'Iseure, héritier de feu M. Charles Tourraud son père. — Gilbert Giraud, conseiller du Roi en la sénéchaussée et siège présidial de Moulins, héritier de son père Louis Giraud, procureur du Roi audit siège. – Claudine Tourraud veuve de Mᵉ Jacques Blein, demeurante paroisse de Contigny.

Le Theil. — Mᵉ Charles Hannequin et à son autorité damoiselle Jeanne de Vouël sa femme, damoiselle Charlotte de Vouël, faisant pour damoiselle Hélène de Vouël, tous habitants de la paroisse du Theil. — Anthoine Brisson, sieur des Genévriers, demeurant à Moulins, acquéreur du lieu des Genévriers de Mˡˡᵉ Madeleine Saulnier (acte reçu Barraud, notaire, le 5 avril 1666). — François Saulnier écuyer, sieur de Fontariot (1), y demeurant paroisse du Theil, noble

(1) Lire : Fontariol, paroisse du Theil.

Anthoine Brisson promoteur en l'officialité de Moulins et sieur des Genévriers, demeurant audit Moulins, paroisse d'Iseure, Jacques Le Moine, bourgeois de Paris, demeurant paroisse de Louchy ; Nicolas de Fougères sieur des Gougnons ; le luminier de l'église du Theil de présent en charge ; ledit sieur de Fontariot acquéreur de Pierre de Louan écuyer, sieur de La Jollivette (Vigier, notaire, le .....). — Dame Anne Foullé, veuve Mre Pierre Gaulmin, vivant seigneur du Max, conseiller du Roy en son Parlement de Metz, à présent femme à Mre Jean-Jacques-Berthelemy de Gellas, chevalier, seigneur de « Cezen » gouverneur de la ville et citadelle de Cambray, demeurante à Paris, de présent en la seigneurie du Max, paroisse du Theil, damoiselle Marie Sesteron femme de Jean Badouet écuyer, sieur de Launay, valet de chambre de Monsieur, demeurante à Paris, de présent à Verneuil, et autres (1). Me Louis Péronnin curé du Theil. — Jean Gaulmin écuyer, sieur de Lalye (2), Président-Trésorier de France à Moulins, fondé de procuration de dame Anne Foullé veuve etc... sa mère, Pierre Gaulmin laboureur paroisse du Theil. — Mr Antoine Noyer, sieur des Mallières, demeurant paroisse de Branssat. — Me André Pin, greffier en chef au grenier à sel de Moulins, damoiselle Magdeleine Saulnier, veuve Jacques de Vouël vivant sieur des Genévriers, tutrice de leurs enfants, iceux héritiers de feu damoiselle Hélène de Vouël, veuve Me Jean de La Códre, demeurante en la paroisse du Theil. — Jean Blein vicaire de la vicairie de Saint-Nicolas du Theil et curé de Contigny. — Pierre de Louan, écuyer, sieur de La Jolivette, demeurant en son château de La Mothe, au bourg de Voussac. — Dame Jeanne Gaulmin, mère supérieure du couvent de Saint-Joseph-de-Vanteul et Pierre de Louan, écuyer sieur du Pleix y demeurant, paroisse de Fleuriel.

La Feline *pour le bailliage Max Odran.*— André de Fontis écuyer, sieur du Bouchat, capitaine du régiment de Piémont, demeurant à Moulins, noble Antoine Chomeil sieur du Lac, ancien président au grenier à sel de Moulins, y demeurant, Me Jean de la Codre sieur des Héraux, avocat en Parlement demeurant à Saint-Pourçain, Me Gabriel Roux, sieur de la Volière, y demeurant paroisse du Theil, noble Anthoine de La Codre sieur des Tanières, y demeurant paroisse de La Feline. — Jean Pelisson, fermier de la seigneurie du Bouchat, y demeurant paroisse de La Feline, fondé de procuration de Gilbert Cousin, écuyer, sieur du Péage, Montferat et autres ses terres, icelle

(1) Reconnaissance annulée, les cens ayant été rachetés sans doute.
(2) Laly ou Lalye, fief situé à l'entrée du Montet-aux-Moines.

reçue Heulhard et Phelipart notaires à Moulins, le 28 avril 1681, Me Jean Delacodre avocat en Parlement, châtelain du Theil, demeurant à Saint-Pourçain, Me Gilbert Tixier, sieur des Meilleureux, conseiller du Roy, accesseur en l'Election de Montluçon, y demeurant.— Me François Delaire, notaire royal à La Feline.

Treban. — Noble François Simonnin, conseiller du Roy au grenier à sel de Moulins, Mr Anthoine Bourdin, bourgeois du dit Moulins, y demeurant paroisse d'Yseure. – Dame Constance Meaulne, veuve de noble François Mayat avocat en Parlement, femme de François Senetaire de Dreuille Ecuyer sieur du dit lieu, y demeurant paroisse de Cressanges, tutrice des enfants mineurs de son premier mariage.— François Renaud, écuyer, sieur des Brandons, demeurant en la ville de Moulins, Charles de La Roche, écuyer, sieur de La Porte, y demeurant paroisse de Contigny, Phelippes Renaud, bourgeois, demeurant en la paroisse de Branssat, Catherine Blein, femme séparée quant aux biens de maître Pierre Dominique, demeurante à Moulins, paroisse d'Iseure. — Adrien de Charry, écuyer, seigneur de Pressy, demeurant en la paroisse d'Auterive-La-Ferté, François Lebault, écuyer, seigneur de Langy, y demeurant, province de Minervois. — Damoiselle Isabelle Roux, veuve de de Gilbert Rollier, sieur des Raizins.— Charles de La Roche, sieur de Chassincourt, demeurant en la paroisse de Contigny, Me Jean Barathon, sieur de Clémentière, y demeurant paroisse de Tronget. — Marc de La Clavelière, écuyer, prêtre, curé de Lurcy-le-bourgt, sieur de Bougy et Boucherolle, demeurant au dit lieu de Lurcy, province de Nivernais, lequel tant en son privé nom que comme tuteur des mineurs fils de François Le Bault et damoiselle Nicolle de Charry, sa femme, vivant écuyer, seigneur de Labussière, Adrian de Charry, écuyer, sieur de Pressy et des Robins, à son autorité damoiselle Marguerite Guillouët sa femme, demeurant en la paroisse de Treban. — Damoiselle Magdeleine Mestenier, veuve de noble Louis Demonnet, avocat en Parlement, demeurant aux Billons, paroisse de Treban. — Me Philippe Regnaudet, sieur de Beaugoullard, demeurant en la paroisse de Branssat.— Gabriel Donvaud l'aîné, avocat en Parlement, et Gabriel Donvaud, le jeune, sieur des Heyrauds, demeurant en la paroisse de Treban. — François Lebault, écuyer, seigneur de Langy et Montjou, demeurant en la dite seigneurie de Langy, paroisse du dit lieu.

Bramefant. — Jacques Piédenus, écuyer, sieur de La Velatte, trésorier-général de France en la généralité de Moulins, Me Martin, commis-général aux saisies réelles de la sénéchaussée de Bourbonnais, Gilbert de Dreuille écuyer, sieur de La Lande, y demeu-

rant paroisse de Rocles, fondé de procuration de damoiselle Peronnelle Mareschal, veuve de Jacques de Dreuille, demeurante en la paroisse de Rocles.

CRESSANGES. — Gilbert Bourgeois, sieur des Janigons, demeurant en la ville de Moulins, paroisse d'Iseure. — François Sénectaire de Dreuille, écuyer, seigneur dudit lieu, y demeurant paroisse de Cressanges. — Gilbert de Dreuille, écuyer, sieur de La Lande, fondé de procuration de Marguerite Mareschal, sa mère, damoiselle Marguerite Viallet, veuve de Rémy Meaulne, conseiller du Roi à Moulins. — Me Jean Palais, avocat en Parlement, juge ordinaire de la ville de Souvigny.

COMPS. — François Renaud écuyer, sieur de Venise et des Brandons. - Gilbert de Dreuille.

TRONGET. — Antoine Mayat, sieur des Berauds, conseiller du Roi, président au grenier à sel de Moulins, Jean Mayat, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de Moulins y demeurant, damoiselle Anne Guillebon, veuve Nicolas de Fougières, vivant sieur des Gougnons, président en l'élection de Montluçon, demeurante à Moulins. – François Sénétaire Mareschal, écuyer, *alias*, chevalier, sieur de Fins et de Villard, y demeurant paroisse de Chastillon. Gilbert de Dreuille écuyer, sieur de La Lande, y demeurant paroisse de Rocles et autres.

GIPCY. — François Mareschal, seigneur de Fins, demeurant en la ville de Moulins, Pierre Desboyau, escuyer, sieur de Coulombière, y demeurant, paroisse de Rocles, messire Anthoine Petit-Jean, sieur de La Fons (1), Maistre François Minard, procureur en la sénéchaussée de Bourbonnais et siège présidial de Moulins, y demeurant, dame

(1) Le nom de cette terre s'écrit d'ordinaire *La Font* ou *La Fond*. Il s'agit ici de noble Antoine Petitjean, sieur du Bouchon et de La Font, marié le 12 janvier 1643 à Gabrielle Sève, sœur des deux grands peintres nés à Moulins. Une de leurs arrière-petites-filles, Marie Jeanne Petitjean de Landonnière de La Font, fille de Jean Petitjean de La Font, écuyer, seigneur de Landonnière et de La Font, et de Marie Fleury, épousa à Moulins, le 18 juin 1753, messire Charles Tiersonnier, écuyer, officier, trésorier de la gendarmerie et troupes de la maison du Roy. Ce dernier, fils de messire Simon Tiersonnier, écuyer, seigneur de Quennefer, Forceville et Boisquenoy, en Beauvaisis, conseiller du Roi au présidial de Beauvais, maire de la ville, et de Marie-Anne Pocquelin, cousine de Molière, succéda à son beau-père dans sa charge de conseiller du Roi et receveur de ses finances en l'Election de Moulins ; il devint seigneur de Gipcy, du chef de sa femme et fut l'ancètre de tous les Tiersonnier actuels, répandus en Nivernais, Bourbonnais, Franche-Comté, Paris et Versailles.

Jeanne de Troussebois veuve de Claude de la Souche, vivant écuyer sieur de Pravier, tutrice de leurs enfants, le procureur de Jacques de la Motte, écuyer, sieur dudit lieu et de Noyant, Michel Monnamy, escuyer.

BRESNAY. — Gilbert Bourgeois demeurant à Moulins, Me Anthoine Perronin, notaire royal à Bresnay. — Gilbert Bourgeois donataire de damoiselle Claude Butin veuve de Jacques Hugon, sieur des Janigons.

NOYANT. — Gilbert Petitjean, mandataire de Jacques de La Motte, écuyer, seigneur dudit lieu et de Noyant.

CHASTILLON (Noms déjà cités.)

DEUX-CHAISES. — Me Jean Heulhard, avocat en Parlement, demeurant à Moulins. — Jean Richain, demeurant à Moulins, paroisse de Saint-Bonnet, fondé de procuration de Jean de Champfeu écuyer, seigneur et baron de Breuille et de Tilloux.

La convocation des nobles du Bourbonnais à l'arrière-ban en 1690 (1) donne aussi quelques indications sur le personnel nobiliaire de la châtellenie de Verneuil ; furent convoqués et marchèrent :

« Le sieur de Maximy escuyer et avec luy Joseph de Maximy escuyer, sieur de la Rochette son fils. Jean Thomas escuyer, sieur de la Cresne. Loüis de Saulnier escuyer, sieur des Bordes et avec lui Claude Audebran écuyer, sieur des Vallettes. »

C'est peu, dira-t-on, pour une si grande châtellenie, mais il convient de remarquer que, parmi les nobles, les uns se trouvaient exempts comme étant au service, d'autres à raison de leurs charges, d'autres pour motifs de santé ou d'indigence, enfin que parmi les appelés ceux qui avaient fait le service actif l'année précédente étaient en général dispensés, sauf en cas d'urgence. C'était en effet chose onéreuse que de s'armer et de s'équiper à ses frais et les intendants comprenaient souvent qu'il était de l'intérêt du roi de ne pas saigner à blanc..., quand c'était possible, ceux qui, en échange de privilèges à cette époque bien amoindris, devaient l'impôt personnel du sang après avoir fait, la plupart du temps, de gros frais pour équiper quelqu'un de leurs enfants, jaloux d'ajouter un rayon de gloire au blason ancestral en entrant, dès l'adolescence, au service de France.

Pour la fin du XVIIIe siècle nous avons encore un autre terrier, qui est intitulé : *Livre d'emploi de la châtellenie royale de Verneuil (1785-1790).* Il contient le précis des reconnaissances faites au terrier de

(1) *Annales Bourbonnaises*, Tome III, page 6.

1679 et l'indication du payement des revenus entre les mains du fermier de la châtellenie (1). Vu la date récente de ce document, je me dispenserai d'en faire aucun extrait.

A cette longue nomenclature je joins la liste des nobles possessionnés, dans la châtellenie de Verneuil, qui, ayant été régulièrement convoqués à l'assemblée de leur ordre, en 1789, pour la nomination de députés aux Etats généraux, répondirent à l'appel ou se firent représenter (2).

Le chevalier d'Aubery. — De Bonnefoy, écuyer. — Bonnet des Noix. — Le chevalier du Buisson de Vieillefont. — De Chauvigny de Blot des Fontaines. — Des Champs de Châteauneuf. - De Dreuille. — Dubuisson des Aix. — Des Escherolles, écuyer. — Hugon de Givry. — Jandon de Saint-Cirgue. — De Jersaillon de Franchaise. — Le marquis de La Grange. — Ripoud de la Bresne, écuyer. — Nicolas Ripoud, écuyer, pour son père. — Roy de La Chaise. — De Saint-Gerand, écuyer. — Le marquis de Tilly. — Le comte des Ulmes de Torcy. — Vernoy de Champfeu. — Vilhardin de Marcellange.

Après ce coup d'œil sur les limites de la châtellenie de Verneuil et la présentation d'un certain nombre de ses ressortissants, il convient de passer à son organisation et à son administration.

A l'époque féodale, le mot châtellenie avait plusieurs sens (3). On entendait d'abord par châtellenie le territoire relevant judiciairement d'un seigneur ayant château-fort avec droit de haute, moyenne et basse justice. Il y avait en outre des châtellenies royales, relevant immédiatement de la couronne. Des officiers appelés capitaines-châtelains ou châtelains, nommés par le Roi qui leur déléguait des pouvoirs militaires, administratifs et judiciaires, y commandaient sous la surveillance des baillis ou sénéchaux. C'est à ces derniers qu'on en appelait des sentences des châtelains royaux.

Quant aux grands barons, ils copiaient l'organisation royale, ils avaient donc eux aussi des châtellenies et des châtelains pourvus d'attributions analogues à celles des officiers royaux de même nom.

(1) Archives de l'Allier. A. 154.

(2) *Catalogue des gentilshommes du Bourbonnais, Nivernais et Donziois*, par Louis de La Roque et Edouard de Barthélemy. Paris, Dentu et Aubery, 1865. Il y a lieu de noter que tous les nobles, pour des causes variées, ne répondirent pas à l'appel et que cette liste n'est pas limitative.

(3) J'emprunte ces quelques notes sur les châtellenies à mon travail sur la châtellenie de Rochefort, paroisses de Saint-Bonnet-de-Rochefort et de Bègues.

L'appel des jugements des châtelains féodaux se faisait à la cour du baron.

Les sires de Bourbon, et après eux les ducs de Bourbonnais, eurent leurs châtellenies, dont le nombre varia au cours des siècles. Elles subsistèrent pour la plupart jusqu'à la Révolution, devenant châtellenies royales lorsque notre vieux duché fut réuni à la couronne.

C'était tout un petit monde qu'une châtellenie bourbonnaise. A la tête se trouvait le châtelain nommé par lettres de provisions datées, signées et scellées dans lesquelles on ne manquait pas de spécifier que l'office de capitaine et châtelain était octroyé aux gages, droits, profits, revenus et émoluments accoutumés. Muni de ces lettres le châtelain prêtait serment devant le duc ou toute autre personne à ce commise par lui et prenait possession de sa charge.

Pendant tout le Moyen-Age les fonctions de châtelain n'étaient données qu'à des gentilshommes et encore fallait-il qu'ils eussent servi et porté les armes avec capacité. C'est qu'en effet le premier devoir du capitaine châtelain était la défense, le service du château, derrière les murailles duquel tous les vassaux et justiciables devaient en cas de danger pouvoir trouver un refuge. Le châtelain était ensuite juge de première instance. Seul ou assisté de ceux qui devaient le service des « plaids », il rendait la justice, d'après la coutume, dans la grande salle du château. Il connaissait au civil et au criminel, en première instance, pour tous les cas comportant une amende dont le maximum était fixé par la coutume. Il avait le droit de saisir et arrêter en cas de flagrant délit, faisait faire enquêtes ou informations sur tous les crimes ou délits commis dans le ressort de la châtellenie. Les rixes, coups, blessures, injures, délits de chasse, de pacage, de pêche, déplacements de bornes, empiètements sur les chemins publics, etc., étaient dans ses attributions Au châtelain revenait aussi de faire faire les hommages et les aveux, de faire saisir les fiefs pour devoirs non faits. A lui encore incombait le soin, lorsque le « ban » était publié, de réunir les fieffés, les vassaux de la châtellenie, tous ceux qui devaient au suzerain le service militaire et de les diriger sur le point de concentration assigné aux troupes féodales.

En échange de ces divers services, le châtelain — nous l'avons vu par les lettres de provisions – touchait des gages, droits, profits, revenus et émoluments. Les gages étaient annuels et payés sur les recettes de la châtellenie, partie en argent et partie en nature. Au nombre des droits et profits étaient le logement dans le logis seigneurial, des parts dans les amendes, des redevances, des gratifications parfois accordées par le duc pour bons et loyaux services.

Au-dessous du châtelain venait, ou pouvait venir un lieutenant, dont le nom indique suffisamment les fonctions. D'abord gentilhomme et homme de guerre, le lieutenant fut par la suite un gradué en droit, et son importance s'accrut au détriment de celle du châtelain, à mesure que les règles du droit, écrit ou coutumier se compliquèrent et que le rôle militaire des châteaux forts passa au second plan. A la fin du xv[e] siècle et surtout au xvi[e], on vit même le rôle militaire du châtelain tellement réduit à néant que lui aussi finit par être choisi le plus souvent parmi les gens de robe. En ce qui concerne Verneuil, Nicolay spécifie formellement que c'est en 1568 seulement que le châtelain cessa d'être de robe courte.

Dans chaque châtellenie il y avait aussi au moins un greffier qui dressait tous les actes et sentences et était payé soit par gages fixes, soit par des taxes variables suivant la nature des actes.

Un prévôt ou procureur pouvait être adjoint au châtelain. En ce cas, c'est cet officier qui était chargé de recueillir sur les terres et fiefs dépendant de la châtellenie et sous l'autorité du châtelain ou de son lieutenant, les devoirs et redevances dus par les vassaux.

Après déduction des dépenses, le châtelain ou le procureur faisait le versement des deniers perçus entre les mains des Trésoriers de Bourbonnais et fournissait compte à l'appui. Lorsqu'en 1374 le duc Louis II eut institué une Chambre des Comptes à Moulins pour la bonne administration de ses domaines et sur le modèle de la Chambre des Comptes du Roi à Paris, les comptes des châtellenies bourbonnaises furent soumis à l'examen de cette juridiction. Le procureur était aussi chargé d'entamer les procédures contre les justiciables récalcitrants et de suivre devant d'autres juridictions les procès intéressant la châtellenie.

Nous aurons achevé la revue du personnel administratif et judiciaire d'une châtellenie, quand nous aurons mentionné les notaires, les sergents ou huissiers. Notons enfin que les châtellenies — et c'était le cas à Verneuil — avaient parfois un Receveur. En ce cas, c'est cet officier qui s'occupait des affaires financières. Le procureur se cantonnait alors dans le judiciaire.

Telle était donc, dans ses grandes lignes, l'organisation des châtellenies bourbonnaises. En raison de son étendue, la châtellenie de Verneuil avait une hiérarchie complète de fonctionnaires, qui alla toujours en se développant. Nicolay, dans sa *Générale description du Bourbonnais*, indique en 1569 : le châtelain, le lieutenant général, le bovatier, le concierge du château et le portier du même château. Dans un autre passage de son livre, il écrit que les officiers de la



Les Excursionnistes au Château de la Rivière.

châtellenie sont : un capitaine et châtelain, un lieutenant général et un procureur pour le Roi et monseigneur le duc. Les audiences se tiennent tous les mardis, jour de marché. « Et ont de coutume lesdits « officiers de se transporter de trois en trois semaines ès-dits sièges « forains pour y tenir les plaids ; et s'il y a des malfaiteurs, les font « amener au siège capital à Verneuil pour là leur faire et parfaire « leur procès, parce que ès-dits sièges forains n'y a prisons ni lieu « propre pour l'expédition des causes. »

Plus tard, nous trouvons au commencement du XVIIe siècle, en outre du châtelain et du lieutenant général, toute une hiérarchie de fonctionnaires de l'ordre judiciaire et administratif. Leurs gages et émoluments étaient modestes et le peuple soi-disant souverain est servi de nos jours à moins bon compte. J'en atteste nos députés.

Passons maintenant à l'administration de la châtellenie. Deux modes furent successivement adoptés : 1° l'administration directe ; 2° l'administration par des fermiers adjudicataires.

L'administration directe fut le mode employé tant que le duché de Bourbonnais eut une existence propre. Je n'ai eu entre les mains aucun document relatif à cette période, pas un seul de ces vieux comptes de châtelains, d'ordinaire fort intéressants par les renseignements variés qui s'y trouvent. Il se pourrait toutefois qu'on rencontre un compte de la châtellenie de Verneuil aux archives du Pas-de-Calais, sous la cote A 125, dans le rouleau de parchemin contenant un compte de la terre du Bourbonnais par châtellenies, rendu en 1288 par les divers châtelains à Robert de Flandre comte d'Artois, lequel jouissait pour lors du Bourbonnais, du chef de sa femme Agnès de Dampierre-Bourbon. Toutefois, comme notre excellent confrère M. Claudon, qui jadis me signalait cette source d'histoire bourbonnaise, notait que le rouleau en question est incomplet, il se peut que le compte de la châtellenie de Verneuil soit en déficit (1).

L'administration directe semble avoir cessé postérieurement à la confiscation du duché sur le malheureux connétable de Bourbon et vers 1550.

En 1569, d'après un renseignement fourni par Nicolay, les revenus de la châtellenie étaient affermés. Le territoire était divisé en deux fermes : 1° Domaine du haut pays, affermé à Jean Coudonnier, pour 1530 livres tournois ; 2° Domaine du bas pays, affermé à Gilbert

(1) On rencontre quelques renseignements peu importants sur cette période d'administration directe dans l'*Inventaire des Titres de la Maison de Bourbon*.



Boutin. Le système des fermes fut pratiqué jusqu'à la Révolution.

Quant aux seigneurs de la châtellenie, ce furent les sires et ducs de Bourbon, puis le roi qui disposa de la châtellenie de Verneuil comme du reste du duché. Après avoir appartenu à Louise de Savoie et avoir constitué l'apanage de divers princes et princesses royales, le duché de Bourbonnais, Verneuil y compris, fut engagé en 1666 aux Condé qui en restèrent ainsi détenteurs jusqu'à la Révolution. La Chambre du Domaine, composée d'un certain nombre d'officiers, eut d'abord son siège à Moulins, puis cette administration fut en grande partie transférée à Paris et au lieu de consentir des baux de fermes des revenus à tels ou tels particuliers, les gens d'affaires des princes de Condé se rangèrent au parti de prendre des arrangements avec les fermiers généraux qui avaient des traités avec l'administration royale. Un certain nombre de pièces du XVIIIe siècle, une trentaine environ, aimablement communiquées par M. Louis Grégoire, pourraient fournir à ce sujet aussi bien que sur la façon dont était régie la châtellenie de Verneuil, des renseignements en vue d'une monographie complète.

Aux Archives de l'Allier, sous la cote A 150, sont conservés différents documents du XVIIIe siècle relatifs à l'administration de la châtellenie de Verneuil. On y trouve notamment de nombreuses pièces concernant un interminable procès entre les princes de Condé et les curés de Souittes et entre ces derniers et les religieux de Saint-Pourçain. On y trouve aussi trace de difficultés entre le fermier de la châtellenie et les Jésuites de Moulins au sujet d'une redevance annuelle de 34 poinçons de vin que le dit fermier était tenu de leur faire conduire.

Sous la même cote se rencontrent aussi des tableaux indiquant les cens et devoirs dus à la châtellenie par divers particuliers, tels, par exemple : M. de La Codre de Montpansin pour la terre des Guénégauds et M. de Louan de Persat pour son domaine des Champions. Le tout est dressé conformément à la vérification des reconnaissances de 1491 et 1520 faites par le sieur Bernard, vérification aujourd'hui perdue, aussi bien que les dits terriers.

Au point de vue judiciaire, il convient de signaler aux Archives de l'Allier les registres des audiences de Verneuil (B 1 à 8). On y peut glaner quelques traits de mœurs, des renseignements économiques, etc... On y voit par exemple qu'en 1752 un « valet domestique » à la campagne était engagé pour les gages annuels suivants ; 62 livres 2 sols, plus une chemise de toile, ou pour la valeur d'icelle, 3 livres. A ce prix, une douzaine de chemises lui eût coûté plus de la moitié

de ses gages, mais si l'on en croit le conte oriental bien connu qui veut que l'homme heureux soit sans chemise, il s'en fallait d'une chemise au moins que les pauvres valets domestiques de 1752 puissent atteindre au bonheur parfait en ce bas monde.

Je termine ces notes sur la châtellenie par le relevé des officiers qu'il m'a été possible de retrouver. J'indique au fur à mesure les sources auxquelles j'ai puisé les éléments de ces listes bien incomplètes.

L'*Inventaire des Titres de la Maison de Bourbon*, n° 4663, fait savoir qu'en 1406 le capitaine châtelain de Verneuil était Jean Dent. C'est le premier qui me soit connu.

Les « Extraits des registres de Bourbonnois estant en la Chambre « des Comptes de Paris », faits par M. du Fourny et figurant à l'heure actuelle à la Bibliothèque Nationale, sous le n° 654 de la collection Gaignière (1), donnent pour une période de cent ans environ la suite des capitaines-châtelains de Verneuil.

— Lettres de provisions de l'office de capitaine châtelain de Verneuil en faveur de Charles de Lebret [d'Albret] cousin du Duc, au lieu de Jehan Soreau. A Moulins, 3 mars 1456. Expédiées le 5 mars 1456.

— Id. en faveur de Jehan Soreau, escuier, Grand Veneur de France, au lieu du cadet d'Albret. A Lyon, 11 mars 1456. Expédiées les 13 et 17 mars.

— Id. en faveur de Loys bastard de Bourbon, frère du Duc, au lieu de Jehan Soreau. A Moulins, 24 juillet 1461. Expédiées le 25 juillet 1461.

— Id. en faveur de Perollet de Saint-Aubin seigneur du Plex, eschançon du Duc, en considération de ses services et du mariage pourparlé dudit eschançon avec damoiselle Jehanne, fille d'Olivier des Ruaulx, escuier, au lieu de Loys, bastard de Bourbon, admiral de France. A Compiègne, le 7 juillet 1468. Expédiées le 8 octobre suivant.

— Perolet de Saint-Aubin, seigneur du Plex, confirmé capitaine-châtelain de Verneuil. Saumur, le 26 mai 1488. Prestation de serment le 26 juin suivant. [Confirmation par le Duc Pierre qui venait de succéder au Duc Jean, décédé.]

Les lettres suivantes sont encore relatives au même personnage, évidemment fort bien en cour :

— Lettres par lesquelles le Duc octroye à Perolet de Saint-Aubin, escuier, seigneur du Pleix, son eschançon, modération du cens de

(1) Une copie que M. Chazaud avait fait faire est conservée aux Archives de l'Allier. Les extraits de du Fourny sont d'autant plus précieux que les actes originaux sont aujourd'hui détruits.



25 sols qu'il devoit à cause d'une garenne et d'une pièce de terre et bois, à 10 sols de cens seulement. Au chastel de Moulins en octobre 1493. Expédiées le 15 octobre.

— Provisions de l'office de capitaine chastelain de Verneuil en faveur de Bresmont seigneur de La Lière conseiller et chambellan du Duc, vacant par le trespas de feu Perolet de Saint-Aubin. A Cosance, le 24 novembre 1498. Serment, le 5 avril 1499, après Pasques.

— Id. en faveur de Jehan de Vitry, escuier, sieur de Larrière (La Lière), au lieu de feu Bremont de Vitry, seigneur de Larrière, son père, bailly de Beaujolois. A La Chaussière, le 18 novembre 1509. Serment le 24 janvier 1509 (1510 nouveau style).

— Jehan de Cuzy seigneur des Garennes (Verneuil), fut nommé capitaine châtelain de Verneuil à une date inconnue, peut-être lors de la confiscation du Bourbonnais sur le connétable.

— Provisions de capitaine châtelain de Verneuil en faveur de Messire Jehan de la Roche, chevalier, seigneur de La « Rochebrancourt » (1), chevalier d'honneur de Madame mère du Roy, [Louise de Savoie] vacant pour le trespas de feu Jehan de Cuzy seigneur des Garennes. A Paris, le 5 mars 1528. Serment prêté le 7 juin 1529.

— Par lettres données à Compiègne, le 28 octobre 1531 et expédiées le pénultième novembre suivant, François I[er] octroya confirmation et continuation générale de tous les officiers du duché de Bourbonnais, après le trépas de Madame Louise, sa mère, duchesse dudit pays.

Vient ensuite une lacune d'un siècle dans la liste des châtelains de Verneuil et ceux qui suivent, sauf indication contraire, sont empruntés aux registres paroissiaux. Ils ne sont plus que Conseillers du Roi et châtelains, ils sont de robe longue et deux d'entre eux seulement, Billard et Dubuysson, appartiennent à l'ordre de la noblesse. Tous les autres se recrutent dans la bourgeoisie locale:

— Pierre Billard, écuyer, seigneur de « Nantillac et du Voussay », vice-sénéchal de Bourbonnais, est mentionné dans les registres paroissiaux de Contigny comme capitaine du château de Verneuil à la date du 19 février 1630. (Arch. de l'Allier, E suppl. 453.)

— M[e] Claude Chevalier, marié à damoiselle Isabelle Mercier, est déjà en charge en 1631 et exerce encore en 1638.

— Noble François Dubuysson (ou Dubuisson) écuyer, sieur du Lac (Le Theil) qui, en 1631, est dit Lieutenant général, est qualifié en 1642

(1) Il faut sans doute traduire La Rochebrancourt par : *La Roche-Bransat.*

Conseiller du Roi et châtelain de Verneuil. Il avait pour femme Claude ou Claudine de La Geneste, issue d'une famille bourgeoise ayant des représentants à Verneuil. François Dubuisson cumula donc ces deux charges.

Dans les papiers des Raffier, famille originaire de Saint-Pourçain, et récemment communiqués aux Archives départementales par M. le Préfet de l'Allier, j'ai trouvé l'acte suivant :

« Traité entre Me François du Buisson, châtelain, lieutenant géné-« ral et commissaire examinateur en la châtellenie de Verneuil, y « demeurant, d'une part, et Gilbert Laurent, lieutenant criminel et « particulier, assesseur en la dite châtellenie, demeurant audit « Verneuil. »...

« ... Pour mettre à l'avenir un repos assuré en leurs charges, ils « conviennent, pour eux et leurs successeurs, de mettre en commun « leurs charges, profits et émoluments. Ledit du Buisson prendra le « titre de : châtelain, lieutenant général et commissaire examinateur, « bien que ci-devant le titre fut en commun, le titre demeurant « audit Dubuisson. Prendra ledit Laurent le titre de lieutenant cri-« minel, lieutenant particulier et assesseur en ladite châtellenie. »

Aux audiences à Verneuil, du Buisson jugera au civil, Laurent l'assistera sans s'ingérer dans les affaires ; ledit du Buisson aura préséance en toutes assemblées et en tous lieux publics. Laurent jugera au criminel. Les parties tiendront les sièges forains alternativement de 15 en 15 jours ; celui qui s'y trouvera expédiera les affaires tant au civil qu'au criminel.

Ce traité fut passé à Moulins, par acte reçu Dupuy et Duret notaires royaux, le 21 décembre 1641.

François du Buysson ayant marié une de ses filles, Madeleine, avec Jacques Raffier d'une famille de marchands et bourgeois de Saint-Pourçain, résigna en faveur de son gendre son double office de châtelain, lieutenant-civil et commissaire examinateur à Verneuil et, en conséquence de cette résignation, Jacques Raffier fut nommé par Louis, duc de Bourbon, prince de Condé, dès 1665 et reçu audit office, en Parlement, le 8 mars. L'office resta dès lors dans la famille Raffier. Jacques Raffier transmit cette charge à un de ses fils, autre Jacques, issu de son second mariage avec Gilberte Bodin qui appartenait à une famille de basochiens de Verneuil. Entre temps le premier Jacques Raffier, sur la présentation du duc de Bourbon, s'était fait nommer, par lettres royales données à Saint-Germain-en-Laye le 25 mai 1675, à l'office de lieutenant particulier criminel et assesseur en la châtellenie de Verneuil, ledit office vacant par la résignation en

sa faveur, de damoiselle Gilberte Monamy, veuve de Gilbert Laurent dernier possesseur.

« Noble Jacques Raffier » ~~ne tarde pas~~ à vendre l'office de lieutenant-particulier à « noble François Mayat, sieur des Rues, demeu-« rant en cette ville de Verneuil ». Le vendeur se réservait les deux tiers des émoluments, un tiers seulement demeurait à François Mayat. L'acte fut passé « à Verneuil, en la maison dudit sieur Mayat, avant « midi, le 17 juillet 1680, présence de Me Gilbert Thomas et Me Pierre « Pontoize, prebstres, chanoines de l'église collégiale Saint-Pierre « de Verneuil et encore de noble Jean Mayat sieur de Chapilière, « avocat en la sénéchaussée à Moulins, y demeurant. »

Les deux contractants ne restèrent pas longtemps sans se chamailler. On trouve dans les papiers de la famille Raffier les détails de cette lutte épique au cours de laquelle les deux robins finirent par s'écrire les choses les plus désagréables, s'accusant mutuellement de tromperie. Cette affaire amusante par certains détails est malheureusement trop longue pour être racontée ici. Finalement Jacques Raffier reprit sa charge de lieutenant-particulier.

Quant à Jacques Raffier deuxième du nom, il était avocat au Parlement de Paris lorsqu'il fut pourvu de l'office de châtelain de Verneuil par lettres du Roi, du 11 mars 1713. Il épousa Marie Thonier, fille de Gilbert Thonier et de Marie Péronin. Il eut entr'autres enfants un fils nommé Jean-Gilbert Raffier, sieur des Varenes, qui fut lui aussi « Conseiller du Roi, lieutenant-général et particulier civil et « criminel, assesseur et commissaire examinateur en la ville et « châtellenie de Verneuil ». Présenté à ces charges, au lieu de son père, par Charles de Bourbon, comte de Charolais, prince du sang, gouverneur de Touraine, tuteur honoraire de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, duc d'Anguien, de Guise et de Bourbonnais, le 7 juillet 1749, il fut nommé par le Roi quelques jours plus tard.

De son union avec Marie-Geneviève Reignier il eut notamment, outre François-Marie Raffier, chanoine du chapitre de Verneuil, Gabriel Raffier. Aux termes du contrat de mariage passé entre ce dernier et damoiselle Louise Dufour, fille majeure de droit de feu Me Jean Dufour, procureur ès juridiction de Moulins, et de feu dame Gabrielle Pissevin, le 2 février 1783, Gabriel Raffier recevait les états et offices de châtelain, etc., mais le père devait les exercer et en jouir encore pendant quatre ans. La Révolution étant survenue, Gabriel Raffier ne fut que bien peu de temps châtelain de Verneuil, mais en com-

pensation il prit rang dans la nouvelle organisation judiciaire et en 1809 il était juge au tribunal civil de Moulins (1).

Les Raffier, on le voit, ont tenu une place importante à Verneuil pendant les deux derniers siècles de l'ancien régime. Leurs armoiries omises dans l'*Armorial du Bourbonnais* de Soultrait, bien qu'elles aient été enregistrées dans l'*Armorial général* de 1696, par les soins de Jacques Raffier, châtelain, le mari de Mlle du Buysson, étaient : *d'argent à trois roses d'azur, tigées de gueules, posées deux et une.* On les retrouve sur des cachets de cire scellant des lettres du XVIIIe siècle émanant de cette famille. Notons pour finir que les Raffier ont donné au XVIIe siècle à la congrégation de Saint-Maur un de ses membres distingués, Philippe Raffier, né à Saint-Pourçain-sur-Sioule, qui fit profession à l'âge de vingt ans, le 26 juin 1679, et mourut dans un âge avancé après avoir été prieur de la Chaise-Dieu, abbé de Chézal-Benoît et de Saint-Alyre.

Dans les extraits de du Fourny déjà cités on trouve également les lettres de provisions concernant d'autres officiers de la châtellenie.

1° *Lieutenants-généraux :*

— 1486. Jacques Dent. Le 9 octobre 1486 Jacques Dent, licencié ès-lois, lieutenant-général de noble homme Perolet de Saint-Aubin, seigneur du Plex, premier échanson de Monseigneur le Duc, capitaine et châtelain de Verneuil, du conseil et délibération de nobles hommes Jehan Cadier et Odoart Bellossier, auditeurs des Comptes à Moulins, Jehan Chamelet, procureur général du domaine de mon dit seigneur, noble homme Charles Popillon, seigneur de Ryault et de la Court, contrôleur général de ses finances, et Jehan Bignats, substitut du procureur général de mon dit seigneur en la châtellenie de Verneuil, passe bail du grand clos de Chenevières en la paroisse de Saucet, contenant 96 œuvres de vigne ou environ, pour le temps de 19 années, pour le quart des fruits en provenant. (Registré le 29 octobre 1486.)

— Me Jacques Dent fut confirmé dans son office par le duc Pierre de Bourbon, dont l'avènement était récent, suivant lettres données à Moulins le 26 novembre 1488. Il prêta serment le 27.

— Provisions de l'office de lieutenant général du châtelain de Verneuil, en faveur de Me Michel Chamelet, fils de Me Jehan Chamelet,

(1) Les mêmes papiers Raffier nous apprennent qu'au XVIIIe siècle il en coûtait 2.048 livres, 5 sols, 4 deniers, pour se faire pourvoir des charges de juge châtelain, lieutenant général et particulier, etc. C'est à la famille Dufour dont il est question ici, qu'appartenait je crois l'habile dessinateur Dufour, un des collaborateurs d'Achille Allier pour l'*Ancien Bourbonnais* et notamment pour le *Voyage pittoresque*.



procureur général du domaine de Bourbonnais, à la survivance de Mᵉ Jacques Dent et de son consentement. Au « Bry daire » le penultiesme juillet 1489. Serment le 12 août.

Le survivancier ne prit que bien tardivement possession de sa charge, car neuf ans plus tard, il s'en fait encore assurer la survivance :

— Provisions de l'office de lieutenant général du châtelain de Verneuil, en faveur de Michel de Chamelet, licencié en droits civil et canon, à survivance de Jacques Dent. Au chastel de Moulins le 16 aoust 1497. Serment le 26 aoust (1).

— 1543, 1547. Mᵉ Gabriel Vernoy, licencié ès loix, lieutenant général en la châtellenie de Verneuil (Arch. de l'Allier A. 151).

— 1624, 1631. François du Buysson, écuyer, sieur du Lac, réunit la charge de Lieutenant général à celle de châtelain et ces deux offices ne furent plus séparés désormais. (Reg. paroissiaux ; Papiers Raffier).

— 2ᵉ *Lieutenants particuliers criminels.*

Cette charge parait avoir appartenu pendant plusieurs générations à la famille Laurent.

— 1634-1645. Gilbert Laurent, sieur de La Place, licencié ès lois, avocat en la sénéchaussée et siège présidial de Moulins, marié avant 1634 à damoiselle Agathe Joly. (Reg. paroissiaux.)

Gilberte Monamy, veuve de Gilbert Laurent, vend cette charge en 1675 à Jacques Raffier, qui après l'avoir cédée à François Mayat, la reprend et la réunit définitivement à celles de châtelain et lieutenant général.

— 3ᵉ *Procureurs du Duc puis du Roi et leurs substituts.*

(1) Le même recueil d'extraits des registres de la chambre des comptes de Bourbonnais, fait par du Fourny, nous signale encore un certain nombre d'actes inédits intéressant la châtellenie de Verneuil et certaines localités visitées au cours de l'excursion. Les voici dans l'ordre chronologique : Don fait par le Duc à son très cher et très amé cousin, Gilbert Cᵗᵉ de Montpensier, Dauphin d'Auvergne, de tout le droit de dixmes qu'il avoit sur les vignes du clos appelé de Louchy, assis en la justice de Verneuil, appartenant au dit comte. A Alençon en octobre 1489. Expédiées le 16 octobre suivant. — Lettres par lesquelles le Duc permet à Bredas Charbonnier, escuier, archer de la garde de son corps, de faire construire une garenne à conils et bastir et édifier un colombier en un territoire appelé d'Aubignat en la châtellenie de Verneuil. A Laval, le dernier octobre 1491. Expédiées le dernier février 1492. — Lettres par lesquelles Madame de Bourbon donne à Jehan Baudereul, seigneur de La Motte-Baudereul, tout droit de justice haute, moyenne et basse pour sa terre de Bonyelles en la prévosté de Lochy, chastellenie de Verneuil. Au chastel de Moulins en novembre 1518. Expédiées le 2 juillet 1519.

Les premiers titulaires connus sont fournis par les extraits de du Fourny.

— 1486. Jehan Bignas, licencié ès lois, substitut du Procureur général en la châtellenie de Verneuil. Confirmation de Jehan Bignas dans le dit office par lettres ducales données à Moulins, le 26 novembre 1488. Serment prêté le 27.

— 1547. Me Loys Decuzy (de Cuzy) procureur pour le Roy, en la châtellenie de Verneuil. (Arch. de l'Allier, A. 150.)

— 1634. Antoine Laurent, procureur du Roi en la châtellenie, époux de Marie Laurent. (Reg. par.)

1658. Noble Jean Darrot procureur du Roi en la châtellenie. (*Id.*)

La charge de procureur du Roi passa ensuite dans la famille Renaudet de Chaumejean qui la conserva jusqu'à sa suppression à la Révolution. J'aurai occasion de reparler de cette famille lorsque nous nous occuperons du fief de Chaumejean.

Les extraits de du Fourny donnent encore les noms de quelques officiers de la châtellenie dont les charges disparurent lorsque le système du fermage fut venu remplacer celui de l'administration directe :

— Provisions de l'office de bovatier et pontier (1) de la ville et chastellenie de Verneuil, en faveur de Pierre du Puy, vacant par le trespas de Charles du Puy, son père. Au château de Moulins, 4 février 1484. Serment prêté le 7.

Lettres de provisions de l'office de receveur du domaine de la chastellenie de Verneuil, en faveur de Me Jehan Piquet, secrétaire du Duc, au lieu de Thomas Bouchier (2) qui, pour aucunes causes, en a été deschargé. Au chasteau de Moulins, le 27 février 1486 (1487 n. st.). Serment le 2 mai 1487.

— Jehan Girard, dit le Clerc, sommelier de l'Eschançonnerie du duc, institué receveur de la ville et chastellenie de Verneuil. Au chasteau de Moulins, le 28 novembre 1488. Serment le 9 décembre suivant.

— Nicolas Gilbert institué receveur de la chastellenie de Verneuil à la requeste du seigneur de Vergy, sur la résignation de Jehan Girard, dit le Clerc, sommelier de l'Eschançonnerie du Duc. A Amboise, le 12e d'aoust 1489. Serment le 29 janvier suivant.

(1) Le bouatier ou bovatier était l'officier chargé de percevoir les droits prélevés pour chaque paire de bœufs de labour ou pour chaque charrue. Nicolay signale encore le bouatier à Verneuil en 1509. Le pontier percevait les péages sur les ponts. (Voir le glossaire de du Cange.)

(2) Antérieurement à 1470 Mathieu Jacquet fut receveur de la châtellenie de Verneuil. (Arch. de l'Allier.)

— Thomas Bouchier institué en l'office de receveur de la chastellenie de Verneuil, sur la résignation de Nicolas Gilbert. Au Vergier, le 19 septembre 1490. Serment le 16 octobre.

— En 1545, Georges Dagnet est receveur pour Monseigneur le Duc en la châtellenie de Verneuil. (Arch. de l'Allier, A. 151.)

On pourrrait allonger ces listes de fonctionnaires en dressant celles des notaires, procureurs, huissiers et sergents, greffiers, praticiens de Verneuil. Je me contenterai de dire que les basochiens pullulaient dans cette petite ville à un point tel qu'on se demande, même en tenant compte de l'esprit processif de nos bons ancêtres et du fait que beaucoup de ces honorables gens de lois joignaient à leurs charges d'autres moyens d'existence, comment ils arrivaient à en tirer quelques profits.

Certains notaires semblent avoir eu toutefois une clientèle sérieuse. Le répertoire (1746-1771) de Philippe Droiteau notaire à Verneuil, conservé aux archives de l'Allier sous la cote E, minutes de notaires, prouve que lui au moins avait des clients de marque. Voici à titre de curiosité, quelques extraits de ce répertoire indiquant les noms des plus notables (1).

Noble Jean-Baptiste Delacodre, sieur de Montpansin ; 13 décembre 1746.

Gabriel de La Codre, curé de Saulcet ; 19 janvier 1747.

Messire Nicolas Ripoud, escuier, trésorier de France demeurant à Moulins ; 30 juillet 1748. — 9 août 1748. — 22 août 1748. — 1749. — 1754.

Sébastien Michel de Bellecour, 3 septembre 1748.

Testament de deffunt maistre Gabriel de Lacôdre sieur de la Grillière, du 9 juillet 1750.

Bail de mestairie pour dam[lle] Marguerite Bodin, veuve du précédent, demeurant à La Grillière ; 2 avril 1750.

Nicolas de Semin escuyer, sgr de Branssat et la dame son épouse ; 5 septembre 1750.

Messire Antoine Aubier de la Monteile ; 12 octobre 1750.

M[re] Farjonel, conseiller du Roy à Moulins ; 12 octobre 1750.

Dame Anne Charlet, épouse du sieur de Guillebon ; 10 décembre 1750.

(1) Je me borne à citer des noms et des dates sans indiquer la nature des actes sauf quand ils présentent un intérêt particulier. Quand le nom d'un même personnage revient fréquemment, je ne m'astreins pas non plus à le répéter à chaque fois.

Elisabeth Duriat, femme de François Martin, Jeanne Delarras veuve Nicolas Duriat ; 6 janvier 1752.

Procuration *ad resignandome (sic)* par Messire Antoine Aubier de La Monteille, curé de la paroisse de Neuvy et chanoine du chapitre de Verneuil, de son canonicat et prébende dudit chapitre ; 4 avril 1753.

Jacques Bodin, procureur à Verneuil, Pierre Antoine son fils, demeurant à Moulins, avocat en Parlement, 1754.

Contrat de mariage entre M[e] Jacques Boirot, procureur ès cours à Moulins, et damoiselle Marie Catherine Bodin ; 9 septembre 1755.

Prise de possession de la cure de Saint-Pierre de Verneuil par Messire Jean-François Cantat, 18 janvier 1756.

Messire Nicolas Ripoud, chevalier seigneur de Moulins-Neuf ; 1758, 1760.

Messire Charles-René La Valette de Rocheblanche, procureur du Roy en la Sénéchaussée de Bourbonnais à Moulins ; 18 juin 1758.

Messire Charles de Sartiges seigneur de Fournier (?) ; 8 juillet 1760.

Contrat de mariage d'entre sieur Gilbert Lacaudre bourgeois de Saint-Pourçain, et damoiselle Marie Mison ; du 19 janvier 1761.

Testament de feu M[r] Bodin vivant procureur en la châtellenie de Verneuil, 18 avril 1749 ; ledit sieur décédé le 23 juillet 1761.

Inventaire des effets délaissés par deffunt maistre Jean-Baptiste Renaudet sieur de Chaulmejean, vivant procureur du Roi de la châtellenie de Verneuil, à la requête de dame Marie Letaigllieur [Le Tailleur] sa veuve et tutrice de leurs enfants ; 11 août 1761.

Inventaire des effets délaissés par deffunt messire Gabriel Delacaudre, curé de Saulcet, à la réquisition de dame Magdeleine Bodin mère et tutrice de sieur Gabriel de La Caudre son fils et de deffunt s[r] Gabriel de la Caudre s[r] de de La Grilière son mary ; 23 octobre et 6 novembre 1760.

Messire Nicolas Ripoud prêtre, curé de Saint-Germain d'Entrevaux ; prise de possession, 5 août 1763.

Nicolas Ripoud seigneur de Moulin-Neuf ; 27 décembre 1764 ; 1771.

Contrat de mariage de messire Claude-Sébastien Roy, chevalier, seigneur de L'Ecluse, demeurant paroisse de Souvigny-le-Thion, et damoiselle Louise Roy de La Chaise ; du 16 novembre 1765.

Je termine ici ces longues notes sur la châtellenie, invitant le lecteur à pénétrer avec moi dans la ville de Verneuil pour la visiter d'abord et en rechercher ensuite l'histoire.

LA VILLE

Le bon Nicolay décrit ainsi la ville de Verneuil :

« ... Elle est située sur le haut d'un coteau et rocher, à l'entrée « d'une estroite vallée, décorée de plusieurs fontaines et arrosée « d'un petit fleuve ou ruisseau, appelé Douzenan, qui prend sa source « des villages des Bordes et L'Escuet (Les Curés), à deux grandes « lieues de Verneuil. Passe la dite rivière sous Verneuil et s'escoulant « le long de la vallée, passe joignant le chasteau fort des Garennes, « appartenant à maistre Etienne Charlet, conseiller du Roi et prési- « dent aux enquestes à Paris et de la à La Racherie.....

« La ville de Verneuil, combien qu'elle ne soit aujourd'hui qu'un « bourg, si a-t-elle autrefois esté close de murs, ainsi que l'on voit « par les vieilles vestiges. A l'un des bouts d'icelle, sur le plus haut, « du costé d'Orient, y a un ancien chasteau de forme carrée, décoré « de quatre belles tours aux quatre coins de mesme carrure, basties « de pierre de taille très dure, estant bien percées et crênelées, dont « l'une, qui est la plus grande en forme de donjon, a esté autrefois « bien logeable ; mais à présent tout y est ruiné. Ledit chasteau fut « édifié par le bon duc Louis, deuxiesme du nom et troisiesme duc du « Bourbonnois, mais depuis, ensemble la ville, fut ruiné du temps du « roi Louis onziesme, lors de la guerre du Bien public.

« En la ville de Verneuil y a une église collégiale...

« Il y a encore en ladite ville une ancienne chapelle située sur un « roc, fondée de Nostre-Dame, pour aider à la cure de Saulcet, paroisse « de Verneuil, et en icelle y a un vicaire perpétuel, lequel n'a d'autres « paroissiens que les chanoines, les pauvres et le sieur de Chillot. »

Depuis Nicolas de Nicolay, le désastre n'a fait que s'accroître. Je ne connais pas de vues de Verneuil antérieures à la Révolution, mais si l'on juge d'après la lithographie du dessin d'Achille Allier publiée dans le *Voyage pittoresque* annexé à l'*Ancien Bourbonnais*, on peut constater que petit à petit la ville a vu s'effriter ses ruines (1). De vieux pans de murs couronnés de plantes pariétaires, quelques logis d'aspect vétuste rappellent l'ancienneté du lieu et, dans son ensemble, Verneuil conserve un air vieillot qui lui donne tout le charme capable de séduire les amateurs des souvenirs du passé.

Je ne dirai rien pour l'instant du château et des édifices religieux, mais je signalerai la belle esplanade aux arbres noueux et séculaires et la porte donnant accès à la rue qui conduit à l'église, dont l'arc en

(1) Cette lithographie a été reproduite dans les *Annales Bourbonnaises*, Tome III, 1889. — Une vue générale de Verneuil et des « Ruines à Verneuil », dessins de notre confrère Guillaumier, ont été publiées dans l'*Excursion dans le canton de Saint-Pourçain*, par M. C. Grégoire, qui y consacre une courte notice à Verneuil. Dans l'*Allier pittoresque* de Jolimont, on trouve aussi un plan de la ville, mais sans intérêt, parce qu'il est sommaire et manque de légendes explicatives.

tiers-point est, avec une ou deux tours, un des restes les plus notables et les mieux conservés des anciennes fortifications de la petite cité.

Au reste Verneuil, sinon comme ville, du moins comme lieu habité, peut revendiquer une haute ancienneté. N'a-t-on pas, en effet, découvert sur le territoire de cette commune quantité de débris antiques, tels que tuiles, médailles, poteries, vases en verre, débris de statuettes (1). Ces découvertes archéologiques prouvent qu'à l'époque gallo-romaine tout au moins, Verneuil était un centre d'habitation. La mention de l'hôpital de Verneuil dès 1097, celle de l'église de Verneuil en 1105, montrent que dès le Moyen-Age la localité avait déjà une certaine notoriété. Lorsque Verneuil fut devenu, par la volonté des sires de Bourbon, le chef-lieu d'une notable châtellenie, l'importance du bourg ne put que s'accroître. La fondation du chapitre contribua aussi à lui donner de l'éclat et la localité acheva de mériter le nom de ville lorsque, non contente d'avoir un château fort, elle fut elle-même ceinte de murailles défensives. Verneuil put alors s'enorgueillir de prendre rang parmi « les villes closes » du Bourbonnais.

Au XIVe siècle, Verneuil a déjà ses foires et, par lettres datées de Souvigny, le 10 septembre 1366, le duc Louis II octroye en outre à ses « hommes, borgois et habitants » de la ville de Verneuil un marché tous les mardis et une foire extraordinaire le jour de Saint-Barnabé (11 juin) (2). Dans son étude sommaire sur Verneuil, M. E. Bouchard (3) a donné le texte de cette charte, mais d'une manière un peu fautive en plusieurs endroits. Sans doute a-t-il mal lu et ponctué la copie qui lui avait été communiquée par M. Grassoreille, mais comme ces erreurs n'altèrent pas le sens général du document, je ne le reproduirai pas ici me bornant à notér ce qui me semble en résulter, à savoir que les gens de Verneuil et les habitants de « la franchise de Verneuil », dont il est question accessoirement dans les registres paroissiaux, devaient avoir obtenu antérieurement à 1366 un statut personnel et des libertés dont la nature et la date d'octroi me sont inconnues. Je crois donc que Verneuil peut à bon droit être rangé parmi les villes franches du Bourbonnais.

L'événement capital de l'histoire de Verneuil est sans contredit la prise de la ville par Louis XI en personne pendant la guerre de la Ligue du Bien public. Le 17 juin 1465 Verneuil fut investi par les troupes royales, la garnison obtint une capitulation honorable, et, le 18, « la place fut rasée pour ce qu'elle estoit fort préjudiciable à

(1) Chanoine J.-J. MORET, *Paroisses Bourbonnaises*, I, p. 65.
(2) *Inventaire des Titres de la maison de Bourbon*, n° 2963.
(3) *Annales Bourbonnaises*, T. III, p. 206-207.

« ceux de Saint-Pourçain et leur faisoit grande guerre » (1). Louis XI, qui pour cette expédition était parti de Varennes, se rendit de là à Saint-Pourçain. Ce fut un des derniers coups de mains de cette campagne où les négociations sans cesse nouées, dénouées et renouées au cours des hostilités, jouèrent un rôle plus important que les opérations militaires, menées du côté bourbonnais avec une indiscutable mollesse.

Le capitaine de Verneuil, Louis, bâtard de Bourbon, frère du duc (2), était-il présent sur les murs de Verneuil au jour de l'attaque, c'est ce que je ne saurais dire, toujours est-il que la résistance paraît avoir été bien peu énergique. La place était-elle mal approvisionnée, n'y avait-il pas de garnison, gendarmes et bourgeois eurent-ils peur de représailles où se laissèrent-ils gagner par ces pourparlers habilement menés dont Louis XI était coutumier ? autant d'hypothèses entre lesquelles je ne saurais choisir. Un fait certain, c'est que la résistance fut courte et que le capitaine ne tomba pas en disgrâce pour avoir accédé à « une capitulation honorable » puisque c'est seulement en 1468 que le bâtard de Bourbon, amiral de France, fut relevé de ses fonctions.

Je crois exagéré de dire que la place fut rasée. Louis XI fit sans doute éventrer les courtines des remparts de la ville et du château, et ce fut tout. Du temps de Nicolay, au début de la Révolution même, il restait de la forteresse ducale des masses trop imposantes pour qu'on puisse admettre une destruction de fond en comble.

Après cet événement sensationnel, l'histoire de Verneuil se résume pour moi en menus faits presque tous consignés dans les registres paroissiaux que nous parcourrons bientôt ensemble. Je noterai toutefois, en passant, un point héraldique. Dans l'Armorial de 1696, les commis du traitant Vannier imposèrent d'office à la ville de Verneuil les armoiries suivantes : *de vair, au chef de gueules chargé d'un œil d'argent*. Bien qu'elles fussent à « *l'œil* », ces armoiries coûtèrent à la ville 50 belles livres tournoises, et rien ne permet d'affirmer que Verneuil s'en soit jamais paré, à moins que M. de Sainsbut, seigneur des Garennes, lorsqu'il acquit les offices de maire perpétuel de Saint-Pourçain et de Verneuil, n'ait jugé à propos d'en orner un cachet municipal à ses frais. En tous cas, c'est un blason auquel Verneuil a tous les droits, à l'heure actuelle.

(1) *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, T. XII, p. 80-81. *Une campagne de Louis XI en Bourbonnais*, par Chazaud.
(2) Extraits de du Fourny.

De la Révolution je dirai, comme on le verra, peu de choses car notre confrère M. C. Grégoire prépare sur Verneuil à l'époque révolutionnaire un travail que je ne voudrais pas déflorer. Retournons donc dans les âges lointains pour parler du château.

LE CHATEAU

Nous avons vu, à propos de la ville, comment Nicolay décrivait le château de Verneuil. A ces renseignements M. Bouchard, dans son étude déjà citée, ajoute, sans indiquer à quelle source il les a puisés, les détails suivants : les tours avaient 28 pieds de large (de diamètre sans doute) et elles dépassaient de 10 à 15 pieds les courtines, hautes elles-mêmes de 60 pieds. Le rapport dressé le 7 brumaire an VII par Jean-Baptiste Renaudet, géomètre, chargé avec Ferrier, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Verneuil, d'estimer le château saisi sur le prince de Condé parti en émigration, décrit ainsi la vieille forteresse féodale :

« Un ancien château en ruines consistant en une cour quarrée « d'environ huit toises sur chaque face, entourée de murs dont l'élé- « vation se porte à plus de soixante pieds : à un des côtés de ladite « cour est une tour quarrée très élevée qui consiste en une chambre « dans le bas éclairée par une petite fenêtre, une autre chambre au- « dessus sans plancher. De l'autre côté de ladite cour est une autre « tour toute découverte et sans charpente, dans l'épaisseur des murs « d'icelle se trouvent pratiqués deux petits cabinets voûtés. Tous les- « quels murs tant desdites tours que ceux qui entourent la cour sont « d'une épaisseur de cinq pieds.... » (1).

Le citoyen Renaudet estimait le tout à 600 francs et la valeur locative annuelle à 30 francs.

Depuis, la dégradation des ruines s'est accentuée et, à contempler les quelques pans de murs qui subsistent, on ne peut s'empêcher de murmurer le mélancolique *etiam perierunt ruinæ* du vieil auteur latin. Sur le dessin d'Achille Allier reproduit dans l'*Ancien Bourbonnais* et dans les *Annales bourbonnaises*, dessin daté de 1810, on voit encore les tours dont parle Renaudet dans son rapport estimatif du château et si l'on compare cette vue au dessin à la plume du comte de Lastic, représentant les ruines de Verneuil en 1889, on ne peut que déplorer la rapidité avec laquelle se sont amoindris ces vestiges d'un passé historique bien des fois séculaire.

Si l'on prenait au pied de la lettre ce qu'écrit Nicolay dans sa *Générale description du Bourbonnais*, il serait à croire qu'avant Louis II il n'y avait pas de château fort à Verneuil. Cela ne me paraît pas

(1) Archives de l'Allier, Q. 153.

admissible, on ne saurait concevoir la châtellenie sans le château, or, depuis la fin du XIIe siècle tout au moins, la châtellenie de Verneuil existait. Le bon duc Louis a donc dû construire un nouveau château succédant à un plus ancien. Le plan carré des grosses tours m'induit même à penser que l'ingénieur chargé des nouveaux travaux de fortifications a pu utiliser une partie des défenses antérieures ou au moins leurs substructions. Peut-être pourrait-on supposer un château datant du XIe siècle, du commencement du XIIe au plus tard. Cette hypothèse pourrait être vérifiée par des fouilles permettant d'examiner l'appareillage des pierres, la nature et la consistance des mortiers, toutes choses difficiles aujourd'hui car, tandis qu'au sommet des ruines, au milieu de la végétation spéciale aux vieilles murailles, les bêtes du bon Dieu établissaient leur gîte, utilisant les blessures du géant, à ses pieds de nouvelles générations humaines y installaient leurs demeures d'un jour, employant ses pierres et ses pans de murs, l'enserrant dans un lacis de constructions parasitaires, d'utilitaires jardinets qui doivent rappeler à la vieille demeure, réduite à l'état de squelette, le siège de 1465.

Primitivement le château fut le chef-lieu, effectif autant que nominal, de la châtellenie, mais les dégâts s'accentuant, il fallut chercher un autre sanctuaire à la justice locale et ce sanctuaire fut modeste ; l'auditoire fut vagabond peut-être, changeant de place au hasard des locations. Une chambre suffisait à l'ambition des magistrats du crû ; s'ils étaient petitement logés pour rendre leurs sentences, mince était le loyer, il arriva qu'il ne dépassait pas 16 livres tournois par an (1). Etant donné l'état du logis seigneurial dès 1569, on se demande de quelle utilité pouvaient bien être le concierge et le portier du château dont Nicolay nous parle à propos des officiers de la châtellenie et de leurs gages, mais n'est-ce pas encore la mode en France de payer des fonctionnaires dont on pourrait se passer ?

L'HOPITAL

NICOLAY ne parle pas de l'hôpital. C'est pourtant de tous les établissements de Verneuil le plus anciennement connu. Il existait déjà en 1097, époque à laquelle, de concert avec son chapitre, Guillaume, évêque de Clermont, le céda au prieuré de Saint-Pourçain-sur-Sioule (2).

(1) Archives de l'Allier, A, 150.
(2) Chanoine J.-J. MORET, *Paroisses bourbonnaises*, T. I, p. 579.

Cet hôpital était situé en pleine ville près de la grande place et un faubourg s'y était peu à peu annexé. De son organisation, de la façon dont il était géré, du nombre de lits qu'il contenait et des conditions requises pour y être admis, je ne sais rien. De rares mentions, à ma connaissance tout au moins, révèlent seules son existence à travers les siècles. C'est ainsi que l'inventaire des Titres de la maison de Bourbon (1), analysant un acte du jeudi avant la Saint-Jean-Baptiste (19 juin) 1309, cite la « Maison Dieu » de Verneuil à l'occasion de la vente d'un logis et dépendances par Jean Bissoz, prêtre, à Jean Tartin. Cette maison était sise près du pressoir de l'acquéreur et du chemin public menant « de Sauce de Jallenhot à la Maison Dieu de Verneuil ».

Dans les registres paroissiaux de Verneuil (1624 à la Révolution) il est rarement question de l'hôpital et ce qui s'y trouve consigné à ce sujet est de bien mince intérêt. L'hôpital devait être ouvert à tous les nécessiteux car parmi les décès de malades on en trouve qui concernent des étrangers au pays. On y voit aussi que ceux qui avaient charge de soigner les pauvres gens qu'on y recueillait, portaient le nom d' « hospitaliers ». Les décès sont rares d'ailleurs ce qui semble indiquer avant tout que l'hôpital ne pouvait héberger qu'un petit nombre de nécessiteux. Les ressources de cet établissement paraissent d'ailleurs avoir toujours été d'assez mince importance. En tous cas, lorsque le citoyen Amable Ferrier, le 28 germinal an III, en fit l'inventaire, voici le peu qu'il trouva : 1° une maison en assez mauvais état avec jardin contenant environ une demi-boisselée et une pièce de terre de huit boisselées, le tout borné au levant par la vigne du citoyen Droiteau, au midi par le chemin de Verneuil à Razibier et de nuit et bise par la terre du citoyen Dumet. Le revenu annuel fut évalué à 40 livres et la valeur au principal estimée 400 livres. 2° Une petite boutique faisant partie de l'hôpital, adossée au pignon de la maison Chodillon, joignant d'orient, nuit et bise la place de Verneuil ; revenu 8 livres, valeur 160 livres. Le 9 messidor an III la vente eut lieu nationalement à Montmaraud, district dont Verneuil faisait partie. Un premier lot fut adjugé à Georges Digat, propriétaire demeurant à Saulcet, moyennant 4.025 livres ; un second à Jean Ribier, boulanger à Verneuil, pour le prix de 440 livres (2). Bien entendu les acquéreurs payèrent en assignats.

Ainsi finit la vieille fondation charitable, œuvre presque millénaire

(1) N° 1233.
(2) Arch. de l'Allier, Q, n°s 87 et 88.

de la pieuse et chrétienne sollicitude des aïeux pour les déshérités de ce monde. Les malades pauvres se « brossèrent » comme on dit élégamment aujourd'hui, et j'imagine qu'ils ne goûtèrent que médiocrement ce bienfait de la Révolution, ce parfait exemple de fraternité jacobine.

LE CHAPITRE

Après l'hôpital, le chapitre collégial de Verneuil est certainement une des plus vieilles institutions de la petite ville, dont on doive la création à la piété des générations disparues. Comme je l'ai dit en recherchant l'époque approximative de formation de la châtellenie, le premier fondateur du chapitre fut Gui de Dampierre, sire de Bourbon, mais il semble que les dispositions testamentaires qu'il avait prises à cet égard demeurèrent lettre morte jusqu'au jour où son petit-fils Archembaud VII, lui aussi seigneur de la terre bourbonnaise, eut à cœur de les réaliser. Ceci se passait en l'an de grâce 1246 (1). Le chapitre collégial, fondé en l'honneur de saint Pierre, fut mis sous la protection et sauvegarde des sires de Bourbon, et Archembaud VII accorda aux chanoines le droit d'acquérir dans sa terre jusqu'à 100 livres de revenus.

Nicolay écrit qu'à l'origine le chapitre devait comprendre un doyen et soixante chanoines, mais, comme le fait remarquer M. Bouchard, dans son étude sur Verneuil, « il est probable que les soixante cha« noines n'existèrent jamais que dans l'acte de fondation ».

En effet, dans un acte de 1246, l'année même de l'organisation du chapitre suivant Nicolay, on voit les doyen et Chapitre de Saint-Pierre de Verneuil reconnaître que sur les vingt prébendes de leur église, le doyen pourra en conférer deux, l'église une, le prieur de La Ferté-aux-Moines une quatrième et que la collation des seize autres appartiendra au sire de Bourbon et à ses successeurs. Par le même acte, les chanoines accordent qu'au moment de leur installation et réception ils devront faire serment de procurer le bien du seigneur de Bourbon et de plaider en sa justice, pour raison des terres féodales appartenant à leur église (2).

Au dire de Nicolay, en 1569 les prébendes étaient réduites à onze, sans doute non compris le doyenné, car une note manuscrite, d'envi-

(1) *Générale description du Bourbonnais*, par Nicolas de Nicolay.
(2) *Inventaire des Titres de la Maison de Bourbon*, n° 261.

ron 1725, qui émane des bureaux de la ferme de la châtellenie, indique que le chapitre de Verneuil comptait « douze canonicats y compris le doyen », dont dix à la nomination de S. A. S. le prince de Condé, représentant les droits du Roi à raison de l'engagement du duché de Bourbonnais consenti à sa Maison et le reste à la nomination de l'abbé (*sic*) commendataire de Souvigny représentant les droits anciens du prieuré de La Ferté-Hauterive, lequel, du reste, avait toujours dépendu du prieuré de Souvigny (1).

La soumission du chapitre à la justice des seigneurs suzerains du Bourbonnais semble avoir été toujours acceptée de bon cœur. Au surplus, les vénérables chanoines, placés à l'ombre du château fort de Verneuil, auraient été bien vite rappelés à l'ordre par les capitaines-châtelains, qui n'auraient eu littéralement qu'à étendre le bras pour les appréhender au corps en cas de résistance. Un acte du 14 novembre 1322 établit même que le doyen d'alors, Philippe de Chanilhac (Chenillat), reconnut de fort bonne grâce tenir en fief de Louis, comte de Clermont (en Beauvaisis), sire de Bourbon, tout ce que le chapitre possédait dans les paroisses du Theil, de La Feline, de Saulcet, de Branssat, de Verneuil, de Contigny et de Meillard, le tout sis en la châtellenie de Verneuil et pouvant valoir 15 livres de rente (2).

Les Archives de l'Allier conservent un acte latin très intéressant pour l'histoire du chapitre de Verneuil (3) ; il contient les statuts du dit chapitre. M. Bouchard en ayant donné la traduction dans son travail sur Verneuil que j'ai eu plus d'une fois l'occasion de citer, il suffit de mentionner sommairement ce document. On y peut lire que le 21 juillet 1319, quatrième année du pontificat de Jean XXII, pape, Philippe de Chanilhac (*de Caniliaco*) doyen, Etienne de Boucé (*de Bociaco*), Jean de Bosc (*de Bosco*), Jean Bizot (*Bizoti*), Jean Bochet (*Bocheti*), Jean Jamet (*Jameti*), Pierre Bochard (*Bochardi*), Pierre Bada, Guillaume Morilhat le jeune (*Morilhaco juniore*), Guillaume de Monestay, chanoines, s'étant assemblés capitulairement dans la chapelle de la collégiale, qui leur servait ordinairement de salle ca-

(1) Archives de l'Allier, A, 150, châtellenie de Verneuil.

(2) *Inventaire des Titres de la Maison de Bourbon*, n° 1660.

(3) Archives de l'Allier, G, 16, copie du XVII ou XVIII[e] siècle. En reproduisant les noms des chanoines, M. Bouchard, qui semble avoir lu imparfaitement le document, omet un certain nombre d'entre eux et ne désigne le doyen que sous le nom de Philippe, alors que son nom de famille *de Canilhiaco* ou *de Caniliaco*, de Chenillat, figure en divers endroits du document.

pitulaire, donnèrent pouvoir au doyen et à leurs confrères Etienne de Boucé, Jean de Bosc et Pierre Bada de rédiger les statuts de leur chapitre. Ces statuts furent approuvés et confirmés le 2 mars 1320 par l'official de Clermont, au nom de l'évêque.

Au cours des siècles de nombreuses fondations avaient été faites en faveur du chapitre, mais, pour la période du Moyen-Age, bien petit est le nombre de celles que j'ai pu retrouver. Au premier rang des bienfaiteurs il faut placer les sires de Bourbon. En outre les statuts de 1319 nous font connaître deux fondations antérieures, de date indéterminée : 1° celle de *Laurentius Detipti*, « homme de bonne mémoire » qui fonda un vicariat perpétuel (1) ; 2° le don de deux setiers de froment et de deux autres de fleur de farine, chaque année, dus par les héritiers d'Hugon Debosses, chevalier, en raison d'un legs fait par le dit chevalier et par la mère de Marguerite d'Ageria (2), femme du chevalier Pancotel. Le profit de ces deux fondations fut rattaché par les statuts de 1319 à la prébende du chantre du chapitre.

En 1366, des lettres de Pierre de Giac, conseiller de Monseigneur le Duc, chancelier du duché de Bourbonnais, relatent un acte passé devant Jean Chancion, notaire, aux termes duquel *Guillelmus de Edua* lègue au chapitre de Verneuil une vigne sise au « Muydalin », deux coupes de froment et trois setiers de vin de rente annuelle (3).

Enfin en 1470 nous avons des lettres du garde du scel aux contrats du duché de Bourbonnais, relatant une fondation faite par la famille de Chaumejean et dont je vais donner ci-dessous de larges extraits (4). Ces lettres rappellent que « comme emprès le trespas de feue damoi-
« selle Jeanne de Montjournal, femme première de feu Guillaume de
« Chaumejean, escuier, seigneur dudict lieu quand il vivoit, ledict de
« Chaumejean affin que sa dicte feue femme fust enterrée et sépulturée
« en l'esglise collégiale de Saint Pierre de Verneuil... eust donné à
« ladicte esglise... la somme de 10 sols tournois et 2 quartes seigle,
« mesure de Verneuil, de perpétuelle rente annuelle, desquelles
« choses se feussent constitué pleige et répondant Jean de Chaume-
« jean, escuier, sg^r de Givry et Mathieu Jacquet receveur de Mg^r le Duc
« en sa chastellenie de Verneuil, et aussi eust esté donné par les pré-

(1) Dans ce paragraphe, il est question de messes et absoutes à dire sur le tombeau de « *domini Philippi Vigerii* » (messire Philippe Vigier) dont M. Bouchard, par une singulière inadvertance et pour avoir mal lu une annotation marginale en français du document, fait « le tombeau de saint Philippe Vigery ».

(2) Et non Marguerite d'Agria, comme l'écrit M. Bouchard.

(3) Arch. de l'Allier, G, 218, chapitre de Verneuil.

(4) *Idem*.

« décesseurs dudict feu Guillaume de Chaumejean à ladite esglise la « somme de 5 sols, une quarte froment et une quarte seigle, mesure « dessus dicte, pour le salut et remedde de leurs âmes et de leurs amis « trespassez et aussy affin que les cordes des cloches de ladicte esglise « qui avoient accoustumé estre et descendre en la chapelle de Sainct « Nicolas, fondée en ladicte esglise par les prédecesseurs desdictz de « Chaumejean ne descendissent plus ou ne fussent en icelles, mais « fussent tirées et lesdictes cloches sonnées par dessus la voulte d'icelle « chapelle, et semblablement eust donné ledict Guillaume de Chaume- « jean à la dicte esglise en son testament et dernière volonté, pour le « salut et remède de son âme et de ses amis trespassez, la somme de « autres 5 sols tournois de rente perpétuelle ou prestation annuelle, à « iceulx prendre sur les biens et chevance dudict hostel de Chaume- « jean ; Et desquelles choses feussent deubz plusieurs arrérages de « plusieurs années,... ce qu'ont affirmé estre vray Messieurs Gilbert « Milles doyen, Jean et Denis Courtaud, Pierre Boiret et autres cha- « noines et Loys fils dudict feu Guillaume de Chaumejean à présent « seigneur dudit lieu. Scavoir faisons (dit le garde du scel), aujour- « d'huy, date de ces presentes par devant Me Jean Bignas licentié es « loix, juré, nottaire de lad^{e} chancellerie de Bourbonnois, ont esté pré- « sents Loys de Chaumejean, escuier, tant pour luy que prenant en « main et soy faisant fort pour Guischarde et Jeanne de Chaumejan, « ses sœurs germaines, mineures d'ans, tous heritiers dudict feu « Guillaume de Chaumejean leur père, de leur faire rattiffier le con- « trat contenu en ces presentes, icelles venues en aage parfaict, d'une « part ; Et les dicts Messieurs Gilbert Milles, prestre et doien de ladicte « esglise de St Pierre de Verneuil, Jean Courtaud chantre, Denis « Courtaud et Pierre Boiret bayle et chanoine de lad esglise, Colas « Barraveau, Hugues Jalligny et Pierre de Lorme prestres chanoines...» Lesquels font les accords qui suivent : « c'est à savoir : Loys prenant « en mains comme dessus a aloué, rattiffié, les charges et rentes « dessus dites, promis payer à ladite esglise, chacun an, doresnavant, « ès aises d'une chacune feste de St Michel archange, c'est assavoir : « lesdit 10 sols tournois et 2 quartes seigle, pour l'enterrement de « sadite feue mère et 5 sols, une quarte froment et une quarte seigle « pour tenir les cordes etc... et 5 sols pour le trespas de sondit feu « père. »

Il assigne les dites rentes sur un sien clos de vigne de sa maison et généralement sur tous ses biens.

Moyennant ce payement, le chapitre consent qu'à l'avenir, bien que les dames de Chaumejean n'ayent leur sépulture dans ladite cha-

pelle sans le consentement dudit chapitre, les dames de Chaumejean à présent et à venir auront leur sépulture dans ladite chapelle S[t] Nicolas, en ladite esglise, comme lesdits sieurs leurs maris, sans payer aucune aultre charge et ils tiennent Loys de Chaumejean quitte des arrérages qui pourraient estre dus.

« Et aussy seront tenus lesdicts doyen et chapitre reffaire la voulte « de ladicte chappelle Sainct Nicolas et la remettre en l'estat qu'elle « estoit paravant, ou en meilleur qu'elle n'estoit ains qu'elle fust des- « molye à la derniere guerre du bien public. Car ainsy l'ont voulu les « parties, etc...

« Faict et donné, présans à ce et par tesmoings appellez par ledict « Juré : dom Pierre de Chaumejan, religieux de l'ordre de Sainct « Benoist et Chambarier de Sainct Poursin ; Anthoine de Chaume- « jean, escuier, seig[r] de Givry ; Aymé Saulnyer escuyer sg[r] de Poilh- « foul ; Jean Favier aussy escuyer, sg[r] de Puydigon ; le 9[e] jour de sep- « tembre l'an 1470. Signé : Bignas avec paraphe. Collationné sur l'ori- « ginal en parchemin, à l'instant rendu à M[re] Louis de Chaumejean « chevalier marquis de Fourille, Conseiller du Roi en ses Conseils, « par les notaires soussignés, le 12 mars 1662.

« Louis DE CHAUMEJEAN FOURILLE. — D'ORLÉANS — PERRET. »

Outre ces fondations, d'autres, pour une époque plus récente, sont indiquées par les registres paroissiaux ; elles sont en petit nombre. En revanche, une liève du chapitre de Verneuil (1729-1734) nous en fait connaitre beaucoup d'autres (1). Elles prouvent avec quel pieux souci de l'éternité, dans toutes les classes de la société, nos bons aïeux avaient soin d'assurer à leur âme ou à celles qui leur étaient chères, le secours des prières de l'Eglise. De ces fondations, il ne reste plus que le souvenir. La Révolution a passé par là. Voici l'intitulé de cette liève du chapitre suivi d'extraits faisant connaitre les noms des fondateurs, la nature et les conditions des fondations.

« Extrait tiré par moy Jean Gilbert Audiat, chanoine sacristain du « chapitre de Verneuil, prieur de la Guiolle et Flaviat, des rentes « portant fondation, rentes foncières, dixmes, scans appartenant aux « vénérables doyen et chanoines du chapitre royal de Saint-Pierre de « Verneuil et au bas de chacun sont les reçus de paiements qui m'ont « été faits. »

« 15 octobre 1728, en notre hostel, par devant nous Jacques Raffier, « conseiller du Roi, châtelain et lieutenant-général en la ville et châ-

(1) Archives de l'Allier, G, 218.

« tellenie de Verneuil, est comparu J. G. Audiat, etc... », pour faire coter le registre.

— Fondation de Guillaumin Peny, prêtre-chanoine du chapitre de Verneuil. Par son testament, reçu Moulier, notaire, le 22 novembre 1692, il lègue 15 livres de rente pour un service de 3 grandes messes et vigiles la veille. Testament rendu exécutoire contre damoiselle Peny, sœur du sieur Guillaume, suivant transaction passée sur instance par devant Juge, notaire à Ebreuil, le 11 décembre 1693. Transaction déclarée exécutoire contre Jean Bonnelat, par sentence du juge de Charroux, du 22 janvier 1696.

— Fondation de feu Mᵉ Antoine Bodin, prêtre-chanoine, par testament olographe du 2 janvier 1691, déposé entre les mains de Blein, notaire, le 4 janvier 1694. Il fonde 40 messes basses et donne pour ce 300 livres de principal faisant rente de 15 livres.

— Fondation de dame Marie Feraud, veuve de feu Pierre Billard, du 5 juin 1556, reçu Noyer, notaire. Transaction sur procez passée entre dame Jeanne Billiard, veuve de feu Mr Antoine Bodin. Elle s'engage à payer au Chapitre 7 livres 12 sols par an pour un obit et trois grand's messes.

— Le seigneur de Gouzolle doit sur son dixme de la Bille, en la paroisse de La Feline, annuellement au chapitre, 12 coupes seigle, mesure de Verneuil de cens perpétuel, reconnu par nouveau titre, reçu Giraudet et Bodin, notaires, le 6 juillet 1608 En marge on lit :

« Le seigneur de Gouzolle *modo* M. de Mongeorge. » — Payements faits par M. de Mongeorge seigneur du Max de Gouzolle les 10 décembre 1728, 15 décembre 1729, 4 décembre 1730.

— Le seigneur de Chaumejean doit au chapitre royal de Saint-Pierre de Verneuil sur son dixme de Chaumejean, perceptible dans les paroisses de La Feline et Brançat, quatorze boisseaux de blé de cens, rendu, conduit et mesuré au grenier des chanoines au jour Saint-Michel (29 septembre), mesure Verneuil.

Payements par M Renaudet sieur de Chaumejean, conseiller du Roi, 1728 1739.

— Transaction entre le chapitre et Mᵉ François Pontoise, par laquelle les chanoines vendent à « rente foncier » la place de l'estang, communément « appelée l'étang chapitre, à eux appartenant, situé « paroisse de Saulcet, terroux des Combes, pour le prix de 14 livres « annuelles et perpétuelles. » Acte du 18 mars 1688, Blein et Molier, notaires à Verneuil.

Payements par M. Dominique de la Gauguière, conseiller du Roi

et son procureur en la chambre du Domaine de Bourbonnais, de 1729 à 1738.

— Vente par le chapitre à noble Nicolas de Fougerolles, sieur de Paray, conseiller du Roy en la Sénéchaussée de Bourbonnais et Présidial de Moulins, savoir : 3 portions de 16, les 16 faisant le tout, appartenant aux dîmes de blés, vins, charnage qui se perçoivent dans les paroisses de Neuglize, Bessay, Toulon, Chemilly, appelées le dixme de Luzeray, pour le prix de 18 livres 12 sols de rente annuelle et perpétuelle, le 5 octobre 1639 par devant Huliard et Delaroche, notaires

Payements par M. de Fougerolles, sieur de Paray, 1728-1736.

— Fondation par M. Charles Delan, en l'église du chapitre de 3 grands messes et vigiles la veille pour 7 livres 10 sols de rente annuelle, ladite rente hypothéquée sur une maison située en cette paroisse de Verneuil, hors les murs de ladite ville, avec un petit jardin au-devant et 3 œuvres de vigne au terroux de Dernier *(sic)* le château. Acte reçu par Moulier notaire, le 20 décembre 1687.

M. Delan, docteur en médecine, paye de 1728 à 1737.

— Fondation par dame Claudine Laurent, veuve de Pierre Riverieux, en l'église du chapitre, par acte du 21 août 1684, Moulier, notaire, d'une messe haute avec absolution, pour laquelle ladite dame a laissé au chapitre 80 livres en principal qui lui étaient dues par ledit chapitre à cause de la vente de 8 œuvres de vigne faite par ledit contrat audit chapitre, situées au terroux de Dernier (*sic*) le château ; desquelles vignes le chapitre en a fait cession à Mr Charles Delan pour la somme de 150 livres.

Payements par Delan, docteur en médecine, de 1728 à 1738.

— Contrat de constitution d'une rente de 24 livres 4 sols par an, payables au 10 janvier, pour le principal de 424 livres, au profit du chapitre par damoiselle Constance Beraud, veuve feu M. Jean François sieur de Chillot (Clerc, notaire à Moulins, 10 janvier 1693). Hypothèque sur tous les biens du sieur du Chillot, spécialement sur le lieu du Meuble, paroisse de Beaulon.

Payements par Constance Beraud veuve du Chillot, 1729-1738.

— Fondation de feu Me François Mayat, en l'église du chapitre de trois grandes messes de *requiem* et les vigiles, moyennant 6 livres de rente annuelle et une « *beccasse* » de cens en directe seigneurie. Acte du 2 janvier 1704. Le tout avait été consenti au profit dudit Mayat par Pierre Jorand pour délaissement d'héritage, suivant acte reçu Moulier, notaire, du 27 avril 1681.

Payements par Geneviève Bauchamp veuve Jorand, 1729-1738.



— Fondation de dame Marie La Rivière, femme de Me Gilbert Feraud, le 18 octobre 1627, acte reçu Papalion, notaire, de 10 livres de rente et 6 livres d'huile. Reconnaissance par M. Jean Vignancourt, prêtre, curé de Noyant, Mr Jean Vignancourt l'aîné et messire Claude Vignancourt, suivant acte reçu Reynaud, notaire, 4 janvier 1710.

Payements par damoiselle Loyzelle veuve Vignancourt, 1728, puis par M. Jobier jusqu'en 1739.

— Fondation par M. Laurent, garde du Roy, du 19 mars 1691, reçue Moulier, notaire, de 300 livres de principal, faisant 15 livres de rente, sur le vignoble de Billonnier, paroisse de Contigny. Il fonde trois grandes messes et les vigiles le jour de son décès et une messe chaque mois.

— Fondation par dame Claudine du Theil veuve de François Hérisson, de 3 grandes messes et vigiles et deux messes basses (acte du 20 avril 1711), moyennant 9 livres de rente au profit du chapitre. Payé par M. Barathon sieur des Balars (1729-1740), puis par M. Gilbert Barathon sieur des Granges, à Buxières-la-Grue (1744).

— Les bénédictins de Souvigny doivent annuellement sur leur part de dixmes en la paroisse de Treban, 54 boisseaux seigle, mesure de Verneuil.

— Fondation par dame Hélène Raynaud, veuve Loyzelle, de deux grand'messes de *requiem* avec les vigiles, moyennant 6 livres de rente, avec hypothèque sur un clos de vigne appelé la Plante, au terroux de la Cheviliate (Blein, notaire, 13 juillet 1698).

Payements faits d'abord par damoiselle Marguerite Loyzelle ou les héritiers de feu M. Pontoize, doyen, puis par Mlle Loyzelle, femme de M. Johanny.

— Fondation par damoiselle Anne Bodin, veuve en premières noces de M. Gilbert Laurent et en deuxièmes de M. Jacques Prost. Elle fonde douze messes par acte reçu Droiteau, notaire, 5 juillet 1716.

M. Laurent chanoine, fils de damoiselle Anne Bodin, paye de 1728 à 1753.

— Dîme sur la paroisse de Cesset, cédée par le chapitre de Verneuil au seigneur de Chenillat, moyennant le payement d'un « féaux » de 16 coupes de froment, 16 coupes de seigle, 8 coupes avoine et 8 coupes orge par an, au jour Saint-Michel, ce qui résulte du dénombrement donné en la Chambre du Domaine, par Annet Le Long, écuyer, seigneur de Chenillat, en l'année 1672. Il est dit dans ledit dénombrement que ce dixme est chargé chacun an de 12 septiers de « féaux » de tous blés, scavoir : au chapitre d'Hérisson, au chapitre de Saint-



Pierre de Verneuil, à M[me] de Poncenat, à M. Vidal sieur de Borde. Payé par M. de Sente de Rengoux. Dernier payement 1738.

— Vente de rente foncière de 6 livres par le chapitre à M. Gabriel Jacquinet, sieur de La Forest, demeurant en cette ville de Verneuil. Cette rente passe ensuite à M. Gilbert Pontoise, marchand à Verneuil, qui paye la redevance due au chapitre.

— Testament fait par M. Gilbert Cipion, le 17 octobre 1655, en vertu duquel il donne à Julienne Vernois, fille de Gabriel Vernois, 500 livres à condition qu'elle fera dire annnellement un service dans l'église du chapitre au jour qu'arrivera son décès (22 août) avec grand'messe de *requiem*. — Une sentence du présidial de Moulins du 26 may 1676, fixe la fondation à 5 livres par an. Autre sentence du 2 juillet 1676 par laquelle Noël de Dreuille et Julie Vernois, sa femme, passeront un contrat de fondation. Il est permis au chapitre d'accepter un fond de M[e] François Reynaud, qui est le domaine des Ribiers, paroisse de La Feline, pour hypothéquer la susdite fondation.

Reconnaissance nouvelle du 10 août 1717 reçue Droiteau, notaire à Verneuil, par Guillaume Delarue et sous son authorité Marie Vernois, Jacques Paviot, mari et maître des droits de Marie Paquelin sa femme, Gabriel Dechiez et sous son authorité Elisabeth Paquelin sa femme, Pierre Ribier et Catherine Paquelin, Louis Danenau et Antoinette Paquelin.

— Fondation faite par damoiselle Anne Le Moyne, veuve de M. François Mayat, le 8 octobre 1708, de quarante messes basses par an, moyennant 18 livres de rente annuelle, dont Gaspar Mitton était chargé par la reconnaissance du 12 novembre 1702. — Reconnu par Nicolas-Antoine Butin et sa femme, par acte du 2 mai 1729.

— Contrat de vente de la maison qu'occupe à présent Claude Vignancour, fait par M[r] Jean Bodin, procureur en cette ville de Verneuil et dame Barathon, sa femme, au profit de M. Claude Vignancour et dame Marie Laurent (20 janvier 1705, Blein, notaire). — Par cet acte l'acquéreur est chargé de payer au chapitre 6 livres 12 sous par an.

— Fondations par Claude Laurent, dit des Garennes, par acte du dernier avril 1658, reçu Riverieux, notaire, par lequel il a fondé, dans l'église du chapitre, une grande messe avec vigile, moyennant rente annuelle de 6 livres 15 s. avec hypothèque sur un bâtiment, un jardin, etc., sis au bas de Verneuil, possédés à présent par Jean Baptiste Colas, charpentier (31 juillet 1732). M. Bodin le procureur, paye en 1742.

— Fondation faite par damoiselle Marie Bodin, veuve de M. Pierre

Derive, sieur de La Grillière, qui est de chanter pendant l'avent en l'église « notre dame sur l'eau l'*inviolata* avec l'antiene *alma* « et un *de profundis* et pendant tout le carême chanter en « ladite église le *Stabat mater* et un *de profundis*, plus une grande « messe en ladite église en l'honneur de notre dame de pitié le ven- « dredy de la semaine de la passion, plus d'exposer le Saint Sacrement « le jour de la Sumption, de la sainte Vierge à l'issue de matine et « donner la bénédiction, etc... » Donation confirmée par le testament de damoiselle Bodin de la Grillière, du 19 janvier 1722, reçu Droiteau, notaire à Verneuil.

— Transaction entre Mr Antoine Laurent, prêtre, chanoine de Verneuil, Mr Antoine Bodin, clerc tonsuré, Mr Jacques Bodin, procureur en la châtellenie de Verneuil, et Mr Gabriel Bodin, tous les trois frères et héritiers de défunte damoiselle Bodin leur tante, veuve de Mr Pierre Derive, sieur de la Grilière, par lequel acte Mr Bodin, procureur, est chargé de payer à Mrs du Chapitre la somme de 35 livres de rente au 22 janvier de chaque année et le sieur Bodin, procureur, a chargé par ces présentes le sieur de la Côdre et damoiselle Derive sa femme de payer en son acquit au Chapitre 700 livres au principal, payement qu'ils feront quand il leur plaira, à charge de payer en attendant une rente de 35 livres.

De La Codre paye encore la rente en 1738.

— Testament de Suzanne Laborde par lequel elle fonda en l'église du Chapitre de Verneuil six messes basses par an, moyennant 3 livres par an avec hypothèque sur une vigne au terroux de Montigny (Monestay-sur-Allier).

— Fondation par Jean Delan, procureur à Moulins, de trois messes de *requiem* pour le repos de l'âme de feu Mr Henry Delan son père et dame Poursine Bodin sa mère et Marguerite Delan sa sœur, plus 2 autres messes basses à l'intention du fondateur, etc... ; le tout moyennant 6 livres de rente hypothéquées sur des vignes. Fait à Verneuil en ladite église le 2 novembre 1689. Signé : Delan, Noyer doyen, Bertin, Pontoize, Bodin, Perderion, Roche, chanoines ; Reynaud et Molyer, notaires royaux.

— « Du onze novembre 1689 Mrs du Chapitre de Verneuil étant « assemblez pour conférer sur le contrat de fondation par eux fait « au profit de noble Jacques Raffié châtelain de Verneuil par devant « Molyer et Reynaud notaires le 31 janvier 1684, lesdits sieurs recon- « naissant que le quart de vin que donne ledit sieur Raffié n'est pas « suffisant pour l'entretien des messes qui se disent dans leur Eglisse, « ils sont demeurés d'acord qu'au lieu dudit quart de vin que

« ledit Raffié doit donner tous les ans il fournira à l'avenir tout le « vin qui sera nécessaire pour la célébration desdites messes, moyen- « nant quoy il sera déchargé du rapport dudit quart de vin et des « cent sous qu'il est obligé de paier tous les ans. » Accepté. Acquitté ensuite par demoiselle Gilberte Raffié.

— Damoiselle Jeanne Collin, fille feu Mr Michel Collin, vivant procureur du Roy en la châtellenie de Chantelle et siège particulier de la ville de Charroux et de défunte damoiselle Gilberte Auverginat *(sic)* fonde en l'église du Chapitre : exposition du Saint Sacrement ; 3 messes basses, etc... Elle donne 200 livres, à condition que les chanoines achèteront un fond dont ils jouiront par eux-mêmes. Gilbert Reynaud bourgeois de Verneuil et Marguerite Pontoize, son épouse, proposent de vendre 7 œuvres de vigne au territoire de Chechy « rière » cette paroisse. Accepté. Fait le 1er mars 1725 en présence de messire Remy Aujohannet doyen, Gilbert Pontoize, Jean-Baptiste Faulquemont, Jean Namys, François Reynaud, Jean-Gilbert Audiat, prieur de La Guiolle et Flaujat et Claude Droiteau tous chanoines résidant, Joannin, Collin; Gilbert Reynaud, Marguerite Pontoize ; Dechier et Droiteau, notaires.

Fondation par dame Jeanne Gautier, veuve de Me Charles Delan, le 21 mars 1693, de trois services. Hypothèque sur une vigne.

Fondation par dame Jeanne Delan et Mr Antoine Droiteau son fils, de 12 messes basses, ce qui est accepté par Mrs du Chapitre : Messire Pierre Pontoize, docteur en théologie, prêtre et doyen, Remy Aujouhannet, Pierre Audiat, Claude Joumel et Antoine Laurent tous prêtres et chanoines, 5 février 1714.

— Fondation par damoiselle Marguerite Blein en l'église du chapitre (Berroyer et Croisier, notaires à Moulins), 17 novembre 1689. Pour le payement elle cède un contrat de rente à elle due par dame Marie Dordet, veuve de Mre Gilbert Aujouhannet, de la somme de 645 livres de principal (Barraud et Lesbaupin notaires, 1er avril 1686), dont le chapitre n'a que le tiers. Le revenu étant insuffisant, Me Louis Blein et damoiselle Catherine Joyon, sa femme, complètent la fondation.

— Fondation faite par Messire Pierre Robilliard, docteur en théologie, doyen du chapitre. Il fonde quatre services de trois grandes messes et vigiles, et pour ce donne 24 œuvres de vigne au terroux de Chechy (Verneuil), avec pressoir, maison du vigneron, etc., le 8 novembre 1677, en présence de noble Pierre Laucrot, docteur en médecine. Mathieu Cunat, marchand apothicaire, acte reçu par Riverieux et Molyer, notaires royaux.

Mr Antoine Tamisier, « protissien », demeurant au bourg d'Etrous-

sat, et Jacques Fonderat, maître sergier, habitants de la dite paroisse d'Etroussat, ont reconnu posséder en cens avec le s[r] « Dutorrand », à cause de l'*estunal* du chapitre royal de Verneuil, M[e] Antoine Delan, prêtre, chanoine, syndic du chapitre, acceptant, un pré au terroux du Pontet, autrement dit la Preau Gastelier (6 décembre 1686, Etroussat, Blein, notaire).

— M[e] Gilbert Feraud, procureur en la châtellenie de Verneuil, tuteur de la fille mineure du second lit de feu Charles Bonet, sergent royal, et de Suzanne Feraud et Pierre Meschin, cordonnier, comme père et légitime administrateur de ses enfants et de feu Claudine Bonet, suivant acte passé à Verneuil, le 9 mars 1621, devant Tourreau et Douet, notaires, donnent au chapitre une rente de 2 quartes de vin fondée par Reynaud, prêtre, curé de Saint-Germain-d'Entrevaux, et M[re] Bertrand Reynaud, Conseiller du Roy, Lieutenant général de police de la ville de Verneuil, fermier général du duché de Bourbonnais, le 6 novembre 1714 ; acte reçu par Jamyn et Droiteau, notaires.

— Dans le territoire de La Douaille (Branssat), le chapitre a droit à un carpot sur 5 œuvres de vigne, droit reconnu par François Delaume, le 3 octobre 1724.

Il possède aussi : 4 œuvres au territoire de Vendallon (Branssat), 5 œuvres au même territoire, environ 3 œuvres près le village de Veault (Monestay), etc.

J'indique maintenant, d'après le terrier du XVII[e] siècle déjà signalé plus d'une fois, quels étaient les biens du chapitre de Verneuil (1) :

1° Une maison basse, cour et petit jardin à costé, le tout d'une contenance de deux coupées ou environ, joignant d'orient les murs de ladite ville, de midi le jardin desdits chanoines et de nuit le chemin de l'église Saint-Pierre à ladite maison et le pressoir de M[e] Jean Bodin ; ladite maison mentionnée dans l'ancien terrier comme devant un cens annuel de 4 sols, 8 deniers.

2° Une autre maison d'une contenance d'un quart de coupée ou environ, joignant de bise, le chemin de l'église collégiale à l'église ou chapelle de Notre-Dame sur l'Eau. Pour ladite maison il était dû un cens de 8 sols, plus 6 deniers pour l'entrée du pressoir.

3° Deux petits jardins dans les fossés de la ville, d'une contenance de trois coupées, ou environ, pour les deux réunis. Pour ces jardins il était dû un cens de 6 deniers.

Quant aux prébendes canoniales, tant en vins que récoltes et argent,

(1) Arch. de l'Allier, A, 152, reconnaissance du 18 février 1682.

elles rapportaient à chaque chanoine, annuellement et en moyenne, 300 livres, non compris un logement (1).

Pour ce qui est des droits utiles que les chanoines possédaient sur des terres sises dans diverses paroisses, ils avaient pris le parti de les affermer.

Lorsque vint la Révolution, les biens du chapitre suivirent le sort commun. Ils furent estimés par Renaudet les 8, 12 et 19 décembre 1790 et trouvèrent preneurs dès 1791, sauf le pré Chéchy qui ne fut vendu que l'année suivante. La vente rapporta en tout 17.478 livres 12 sols (2). Parmi les acquéreurs il y eut certainement de très braves gens, très catholiques, qui, trompés par les assurances données de pourvoir à l'entretien du clergé et aux frais du culte, achetèrent en toute sécurité de conscience S'ils avaient pu prévoir ce qui devait se passer quelques années plus tard, ils se seraient certes abstenus. Ceux-là du reste on ne les retrouve pas parmi les acquéreurs des biens d'émigrés ou de condamnés ou encore parmi ceux qui se nantirent des presbytères et, si on en rencontre parmi les acquéreurs des églises, c'est que seuls ou associés à d'autres ils cherchèrent à soustraire ces édifices religieux aux profanations et à la destruction. Plus tard ils les rendirent au culte et ne cherchèrent pas, comme pas mal d'autres, à faire des opérations plus ou moins lucratives et à mon avis plus ou moins propres.

Je termine ces notes sur le chapitre par une liste bien incomplète des doyens.

1319, 1320, 1322, Philippe de Chanilhac (Chenillac). (Arch. : Allier G, 16. – *Inventaire des Titres de la maison de Bourbon*, n° 1660). Pour l'identité du nom de Chanilhac et Chenillac ou Chenillat, voir les *Noms féodaux*. Les armoiries de cette vieille maison bourbonnaise sont inconnues.

1470 Gilbert Milles. Il appartenait à une famille noble bourbonnaise qui portait : *d'or, à trois fers de flèches de sable*.

1493. Jehan Courtaud (*Annales bourbonnaises*, III, p. 302, note).

Tous les suivants sont indiqués par les registres paroissiaux.

Pierre Robillard, docteur en théologie. Il exerça aussi à dater de 1646 les fonctions de curé. Sa première signature, en cette qualité, est du 26 août 1646. En 1677, il cessa d'être curé.

1679, 1689. Etienne Noyer, mentionné comme doyen les 27 septembre 1679 et 2 novembre 1689. Il appartenait à une vieille famille de bourgeoisie de Verneuil.

(1) Arch. de l'Allier, A. 150.
(2) *Id.*, Q, 87, 88.



Pierre Pontoise, qu'on trouve chanoine et curé de Verneuil dès 1677, est mentionné comme doyen les 5 février 1714 et 30 octobre 1722. Le 18 novembre 1723, inhumation dans le chœur de la collégiale de Messire Pierre Pontoise, prêtre, docteur en théologie, doyen du chapitre, « décédé après avoir reçut tous ses sacrements et donné des « marques tant à la vie qu'à la mort d'un véritable prêtre de Notre-« Seigneur Jésus-Christ, âgé de soixante et seize ans ». Il appartenait à une famille de marchands fixée à Verneuil au cours du XVIIe siècle

L'*Armorial Général de 1696* enregistra d'office à [Pierre] Pontoise, curé de Verneuil, les armoiries suivantes : *de sable, à un pont d'or posé sur une rivière d'argent.*

1723-1729. Remy Aujohannet, prêtre, doyen, mort âgé de 56 ans et inhumé dans le chœur de la collégiale, le 12 septembre 1729.

1729-1731. Antoine Laurent. Il appartenait à une des plus importantes familles de la haute bourgeoisie de Verneuil. Il mourut le 11 août 1731, âgé de 50 ans environ, et fut enseveli le lendemain « dans le chœur de la collégiale, sous le gros lutrin ».

1731-1735. Jean Baptiste Faulquemont. Le 1er février 1731, inhumation dans la chapelle N.-D. de la collégiale, de Jean-Baptiste Faulquemont, âgé de 46 ans environ, doyen du Chapitre. « Le mesme jour « a été élu doyen en sa place Gilber Coinchon et installé. »

1735-?. Gilbert Coinchon. Il appartenait à une famille de la région saint-pourcinoise encore représentée de nos jours.

?-1753. Claude Droiteau. Déjà mentionné comme doyen le 19 mars 1742. — Le 29 septembre 1753, il fut inhumé dans la chapelle N.-D. du Scapulaire, en la collégiale, près le confessionnal. Il était mort la veille, âgé d'environ 55 ans. Il appartenait à une famille qu'on trouve fixée à Verneuil dès l'origine des registres paroissiaux et y exerçant des professions libérales.

1769-?. Jean-François Cantat, chanoine et curé de Verneuil, fut pourvu du doyenné par bulles du Pape datées de la veille des ides d'avril 1769, expédiées en Cour de Rome le 4 juillet 1769. Il était membre d'une famille moulinoise. Il ne faut pas le confondre avec Gilbert Cantat curé de Verneuil qui lui succèda.

Antoine Aubier de La Montheille. Le 24 novembre 1784, en qualité de doyen il passe un bail de ferme (Arch. de l'Allier, G, 16). Il appartenait à une famille noble d'Auvergne ayant pour armes : *d'or, au chevron de gueules accompagné en chef de deux molettes d'éperon d'azur et en pointe d'un croissant de même.* Supports : deux lions d'or. Devise : *Unguibus et rostro fidelis.* La famille d'Aubier est encore représentée dans les branches de Condat et de Rioux.

1785 à la Révolution. — François-Marie Raffier, bachelier en théologie, fut nommé doyen par bulles du Pape, insinuées au greffe des insinuations ecclésiastiques, à Clermont en Auvergne, le 8 octobre 1785. Il était issu d'une notable famille de bourgeoisie qui de Saint-Pourçain-sur-Sioule vint se fixer à Verneuil et dont les armes omises par l'*Armorial du Bourbonnais*, de Soultrait, figurent pourtant dans l'*Armorial général de 1696*, enregistrées au bureau de Moulins sur la déclaration de Jacques Raffier, conseiller du Roi, châtelain de Verneuil. Ces armes sont : d'*argent, à trois roses d'azur, tigées de gueules, posées deux et une.*

LES ÉDIFICES RELIGIEUX

Lors de l'excursion, dès l'arrivée à Verneuil, l'église paroissiale actuelle fut le premier monument visité. Bientôt, beaucoup d'entre nous se trouvèrent groupés autour de M. l'abbé Clément, pour écouter ses explications. Comme je viens de parler du Chapitre, il est tout naturel de parler maintenant de l'église où les chanoines se réunissaient pour célébrer leurs offices. Je commencerai donc cette revue des édifices religieux de Verneuil par l'ancienne collégiale, aujourd'hui église paroissiale (1).

L'Église collégiale

Saint Pierre, patron du chapitre défunt, est resté aussi celui de l'église et de la paroisse. Cette église, d'aspect sévère et quelque peu fruste à l'extérieur, devient surtout intéressante quand on a franchi le seuil usé par les pas d'innombrables générations. Elle se compose d'une nef romane à laquelle fut joint, à la fin du XIIe siècle, un collatéral terminé par un chevet plat. Le clocher, massif, carré à la base et octogonal au sommet, était autrefois surmonté d'une aiguille en pierres, remplacée à une époque indéterminée par la toiture de fortune assez lourde et disgracieuse que l'on voit aujourd'hui. Ainsi coiffé, le clocher ressemble à quelque immense cafetière munie de son couvercle. Des baies en plein-cintre ouvertes dans la partie octogonale rappellent l'origine romane dudit clocher, contrebuté en

(1) J'utilise ici des notes aimablement communiquées par M. l'abbé J. Clément, pour compléter les miennes.



outre par des contreforts à ressauts, d'époque postérieure, dont l'utilité est incontestable mais qui alourdissent cette partie de la construction. A noter que le clocher surmonte la façade de la nef.

Deux chapelles ont été ouvertes au Nord vers la fin du xv° siècle. Dans l'une, les nervures de la voûte sont reçues par des anges formant consoles, et portant des écussons aux armes de la maison ducale de Bourbon. Les armoiries, bien que mutilées, sont encore reconnaissables et sans doute n'est-il pas téméraire de mettre ces mutilations stupides à l'actif déjà si chargé des révolutionnaires de 1793. En vérité, ces grands ancêtres étaient bien petits. Cette chapelle, si j'en juge par son ornementation, devait être la chapelle seigneuriale et rappeler la fondation du chapitre collégial par les anciens sires de Bourbon.

A l'intérieur du monument, il convient de signaler l'autel primitif encadré d'un retable de la Renaissance et, dans la nef, les peintures qui décorent trois faces de piliers, peintures consacrées aux saints particulièrement honorés dans la paroisse, ou plus exactement peut-être, aux patrons de bienfaiteurs de la Collégiale. Au nombre des sujets traités, j'ai noté en particulier un saint Claude dont l'effigie est soutenue d'un écusson malheureusement fruste à l'heure actuelle, et un saint Michel pesant les âmes au jugement dernier. Ces peintures me paraissent être du xiv° siècle. La partie inférieure du clocher, organisé en chapelle, montre aussi de notables restes d'une peinture murale représentant la crucifixion.

Dans le bas-côté, entre la porte d'entrée et le clocher, se trouve, encastrée dans le mur, une inscription en lettres capitales romaines, consciencieusement mutilée, au-dessous de laquelle, dans l'encadrement, se voit une tête d'ange ailée. C'est une inscription qui date vraisemblablement du xvii° siècle. Quant à la porte d'entrée de la collégiale, elle a encore des pentures romanes en fer forgé, d'une robustesse archaïque mais d'un bon style.

La visite de Verneuil, une demi heure en tout, fut si rapide que personne n'eut le temps de monter au clocher. C'est d'autant plus regrettable qu'il renferme un beffroi auquel est suspendue une cloche gothique signalée au congrès archéologique de 1854 par le comte de Soultrait. D'après cet érudit, un de nos anciens dont l'éloge n'a pas besoin d'être fait ici, elle porte l'inscription suivante : *I H S. Sancta Maria sucure miseris, iuva pusillanimes, refove flebiles. L'an Mil CCCCC et VIII.*

Pour terminer cette rapide revue de la collégiale, je mentionnerai un certain nombre de tableaux placés dans la tribune. Tandis que

nous visitions l'église, la pluie, trop fidèle compagne de notre excursion, s'était remise à choir, ces peintures étaient fort mal éclairées et j'avoue avoir gardé d'elles un souvenir assez confus. Je ne crois pas être trop sévère en consignant ici qu'elles m'ont paru en général assez mauvaises et d'un intérêt médiocre. C'est là jugement hâtif et primesautier, du reste sujet à appel et qui pourra être revisé par le futur monographiste auquel Verneuil a certainement droit.

Le fait saillant de l'histoire de la collégiale, c'est le dommage qu'elle éprouva lors de la prise de Verneuil par Louis XI. L'édifice tout entier dut souffrir, mais une chapelle, celle de Saint-Nicolas, fut démolie, c'est du moins ce que déclare formellement l'accord passé le 9 septembre 1470 entre les Chaumejean et les chanoines de Verneuil (1).

En dehors de ce fait lamentable je puis citer d'après M. le chanoine Moret (2) quelques visites de l'église. En 1287, le 1er avril, Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges, visite le Chapitre et par suite l'église collégiale. En 1489-1490, Charles II de Bourbon, évêque de Clermont, fait une tournée épiscopale et visite l'église paroissiale de Verneuil, mais reste à savoir si à cette époque le siège paroissial était déjà transféré à la collégiale et il se peut que cette visite se rapporte à Notre-Dame sur l'Eau.

L'Ancienne Église paroissiale

L'ancienne église paroissiale aujourd'hui transformée en grange, comme tant de nos vieux sanctuaires chrétiens, était dédiée à Notre-Dame, et comme cette église se trouvait située au sommet de la falaise qui domine l'Ouzenon, on l'appelait communément « Notre-Dame sur l'Eau ». C'est ainsi qu'elle est toujours désignée dans les registres paroissiaux. De style roman, elle semble dater du XIe siècle et serait antérieure par conséquent à sa voisine la collégiale qui logiquement, doit dater au plus tôt de la fondation du Chapitre, soit de la période comprise entre 1216 et 1246 environ. Notre-Dame sur l'Eau se composait primitivement d'une nef, dont les murs latéraux sont renforcés par des arcatures. A la fin de la période romane, on construisit, contre le flanc méridional, un collatéral voûté en quart de cercle. Au XIIIe siècle l'église fut ornée de peintures murales dont on voit en-

(1) Arch. de l'Allier, G, 16.
(2) *Paroisses bourbonnaises.* Tome Ier.

core les traces sur la voûte en tiers-point que dissimule aujourd'hui un vulgaire plancher.

Un modeste clocher, d'âge indéterminé, surmonte le vénérable édifice (1) et renferme une cloche de la fin du XVIIIe siècle. Voici d'après un relevé aimablement communiqué par Mme Charlet, quelle serait l'inscription de cette cloche et les ornementations qu'elle présente. Inscription : *Benoit Ballard, chanoine desservant aux soins de Monseigneur et dame Iselaine Genest Baillesse 1788.*

Sur cette cloche on verrait les figures des quatre évangélistes, saint Paul décapité tenant sa tête sous son bras gauche, la Sainte Vierge avec une couronne de fleurs portant l'Enfant Jésus sur son bras gauche et une palme de la main droite , enfin deux anges ; le tout en relief.

Le sanctuaire désaffecté appartient aujourd'hui au capitaine Charlet, un vétéran de notre vieille armée, et à Mme Charlet, née Bonin des Palissards. Puisque le nom de ces aimables hôtes d'un instant vient au bout de ma plume, je n'aurai garde d'omettre de les remercier, interprète de tous, de leur parfaite amabilité ; non seulement ils nous ont ouvert la vieille église, mais encore leur jardin, leur maison. Nous avons pu ainsi apercevoir quelques vieux meubles, divers portraits de famille, des faïences et porcelaines de bon style et, trônant en belle place, la photographie d'un soldat à l'air martial, le capitaine Charlet, qui continue les traditions paternelles. Il est l'âme de ce logis, l'être aimé sur lequel se concentre l'affection des deux bons vieillards et, en pénétrant dans cette paisible demeure, passant d'un quart d'heure, j'y ai trouvé avec émotion ce doux parfum des vieilles traditions, spéciales aux bonnes et antiques races de chez nous qui fleurent bon la terre de France.

La Chapelle castrale

Le terme pourra paraître ambitieux, je n'en vois pourtant pas d'autre pour désigner une petite chapelle placée dans la salle inférieure d'une tour d'enceinte à demi ruinée qui se trouve entre la place de l'église et l'esplanade. Quel pouvait être l'usage de cette

(1) Il convient d'observer que d'après la vue de Verneuil exécutée en 1810 par Achille Allier et reproduite dans l'*Ancien Bourbonnais* et dans les *Annales bourbonnaises*, T. III, l'église N.-D. avait encore un clocher roman carré couvert d'une toiture à quatre pentes. Sur ce dessin on voit aussi les contreforts romans, le long des murs de l'église.



chapelle, que je daterais volontiers, comme la tour, du XIVe siècle, je ne saurais le dire. Elle est hors du château proprement dit, mais, comme tout château fort d'autrefois, celui de Verneuil devait être divisé en deux parties, le château proprement dit et une *basse-cour*. Or rien ne s'oppose à ce que la basse-cour de la forteresse de Verneuil ait été placée là. En ce cas, l'église collégiale, fondation des seigneurs, se serait trouvée dans la basse-cour du château, tandis que l'ancienne église paroissiale serait restée en dehors, dans l'enceinte de la petite ville. Le plan ancien de Verneuil publié par M. de Jolimont dans son *Allier pittoresque* est tellement sommaire qu'on ne peut malheureusement en tirer aucune indication précise sur le point qui nous occupe en ce moment. On en est réduit aux hypothèses. Quant à la petite chapelle que j'ai gratifiée du nom de chapelle castrale, je n'en ai trouvé mention nulle part, et c'est encore un point à élucider, livré à la sagacité des chercheurs à venir.

LA PAROISSE

En sa *Générale description du Bourbonnais*, Nicolay écrit ceci :

« Il y a encore en ladite ville [Verneuil] une ancienne cha-
« pelle située sur un roc, fondée de Nostre-Dame, pour aider à la
« cure de Saulcet, paroisse de Verneuil ; et en icelle y a un vicaire
« perpétuel lequel n'a d'autres paroissiens que les chanoines, les
« pauvres et le sieur de Chillot. »

Donc, à en croire le vieux géographe du Roi, Verneuil n'aurait été qu'une annexe de la paroisse de Saulcet, n'ayant qu'un vicaire perpétuel, mais à mon avis il n'est pas possible d'admettre comme entièrement exacts les dires de cet auteur sur ce point particulier. Ouvrons en effet le livre des *Paroisses bourbonnaises* de notre excellent confrère le chanoine Moret, nous y lirons :

En 1105, l'église de Verneuil, « *ecclesiam de Vernolio* », figure parmi celles dont le pape Pascal II confirme la possession à l'abbaye de Tournus.

En 1152, par sa bulle du 20 février, le pape Eugène III confirme à Pierre, prieur de Souvigny, la possession d'églises bourbonnaises parmi lesquelles figure « la chapelle de Verneuil ».

Au cours de sa tournée pastorale de 1489-1490, Charles II de Bourbon, évêque de Clermont, visite l'église paroissiale de Verneuil.

Plus près encore de l'époque où écrivait Nicolay, on trouve dans le pouillé du diocèse de Clermont, rédigé vers 1550 : « *Cura Sancti*

« *Petri de Vernolio ad præsentationem decani ejusdem ecclesiæ et*
« *institutionem domini episcopi Claromontensis.* »

D'autre part, si on se reporte aux statuts du chapitre rédigés en 1319-1320 on y peut lire ce qui suit :

« *Item pro evitandis litium et dissentionum materiis quas non*
« *nunquam experientia fuisse docet inter canonicos et curatos subor-*
« *tas... statuimus quod nullus canonicus vel vicarius prædictæ eccle-*
« *siæ, curatus, canonicus vel vicarius esse possit nisi forte vicariam*
« *aliquam contigerit dictæ curæ ultra id quod habet uniri.* »

Dans d'autres passages de ce document il est encore fait mention du curé de Verneuil.

Il me paraît donc indéniable que Nicolay était mal informé lorsqu'il prétendait que Verneuil était de son temps une succursale de Saulcet et qu'il l'était plus mal encore lorsque précisant ses précédentes assertions il ajoutait :

« Saulcet est la paroisse de la ville de Verneuil, de laquelle elle
« est distante demi-lieue, estant en terroir de vignoble et montueux ;
« et consiste en neuf villages, à savoir : la ville de Verneuil : Méni-
« champs ; le Vousset ; Chillot ; Barchère ; les Places, auquel y a
« un pressoir appartenant à monseigneur le duc pour faire les vins
« provenant des vignes et dixmes qu'il a en ladite paroisse ; Penaud ;
« La Rue-Guerrat ; Vantheuil et le bourg de Saulcet, où est l'église
« paroissiale. Et contient ladite paroisse, sans comprendre Verneuil
« le nombre de 194 feux. »

Tout pourrait peut-être se concilier en admettant qu'il y a eu à Verneuil un enchevêtrement de droits curiaux mal définis et que petit à petit les prétentions, justifiées ou non, des curés de Saulcet ont été réduites à néant.

La paroisse de Verneuil eut d'abord pour son usage l'antique sanctuaire de Notre-Dame sur l'eau, mais, dit M. Bouchard, après le *Voyage pittoresque*, cette église étant devenue trop petite, le curé se vit obligé de demander asile au chapitre qui prêta sa collégiale. La chose, j'imagine, se fit sans difficulté car les chanoines, soit par leurs vicaires, soit par eux-mêmes, exerçaient les fonctions curiales, ce qui est prouvé par les fameux statuts du Chapitre dont il a été plus d'une fois question. Le transfert du siège paroissial dans l'église des chanoines eut pour résultat le changement de patron. La Reine du Ciel se vit déposséder au profit de saint Pierre et cette éviction de la sainte Vierge par l'apôtre était chose faite avant 1550 puisque dans le pouillé du diocèse de Clermont dressé à cette époque la paroisse est appelée « *cura Sancti Petri de Vernolio* », titre qui lui est toujours donné dans la suite, en bon français de France, par les registres paroissiaux de Verneuil

Je suis assez peu fixé sur les limites anciennes de la paroisse de Verneuil, toutefois, il y a lieu de croire que ses frontières étaient sinon identiques au moins sensiblement semblables à celles de la commune actuelle.

Les documents sur la paroisse sont assez rares et je n'ai rien à ajouter aux faits relatés plus haut jusqu'au XVII[e] siècle, époque où s'ouvrent actuellement les registres paroissiaux.

Plusieurs documents sur l'administration provinciale du Bourbonnais, les délibérations depuis 1788 et de nombreuses pièces de la période révolutionnaire conservées dans les archives communales, n'ont pu être consultées par moi et je dois me borner à mentionner ces sources à titre d'indication (1). Des mentions concernant Verneuil se trouvent aussi dans les séries C et E des archives départementales. Je citerai notamment C 72 et 73. Pour la série E, il y aura intérêt, en vue d'une monographie complète, à consulter les titres féodaux et les dossiers de familles.

Les registres paroissiaux de Verneuil remontent à 1624 et, dans les premières années, sont tenus avec quelque désordre ; certaines années sont mélangées pages par pages. Il est visible qu'après avoir employé une partie des feuillets les rédacteurs ont jugé à propos d'utiliser les places demeurées blanches pour y inscrire les actes d'années subséquentes.

Les curés de Verneuil sont alors membres du chapitre et ces graves personnages, dédaigneux des menus faits qui constituent la chronique locale et émaillent parfois les folios de certains registres paroissiaux, se cantonnent dans la rédaction strictement légale des baptêmes, mariages et sépultures. Cependant quelques faits locaux se trouvent relatés à l'occasion de ces actes et je les signalerai. Je ne m'étendrai pas outre mesure sur les renseignements généalogiques relatifs aux nombreux magistrats, notaires, greffiers, huissiers et notables bourgeois de la ville, d'autant qu'en vue du compte rendu de notre excursion j'ai été amené à faire l'inventaire complet de ces registres et, en attendant que ce dépouillement, dûment révisé par qui de droit, prenne place dans le Tome II de l'inventaire de la série E supplément des Archives de l'Allier, le manuscrit se trouve dès aujourd'hui à la disposition du public dans l'hospitalière salle de travail de notre dépôt départemental.

Un fait qui m'a frappé, c'est la longévité fréquente des habitants de

(1) Rapport au Conseil général, de M. Flament, archiviste de l'Allier, en date du 8 juillet 1907.

Verneuil. Haut perchés, relativement, ils faisaient, sans s'en douter, ce que nous appellerions aujourd'hui des « cures d'air ». Les vieillards de 80 ans et plus ne sont pas rares et l'on rencontre même des centenaires. Par contre on trouve peu de médecins, davantage de chirurgiens et d'apothicaires. Il serait à ce propos facile de rééditer les plaisanteries classiques décochées de tout temps au corps médical, mais je n'en ferai rien, ne serait-ce que pour ne pas me faire « attraper » par les docteurs en médecine qui nous font l'amitié de prendre rang... *in nostro docto corpore*. Une autre remarque qu'on peut faire, c'est le peu de vogue dont a joui le cimetière paroissial, jusqu'au jour où les règlements administratifs vinrent interdire les inhumations dans les églises ; presque tout le monde se faisait enterrer dans la collégiale Saint-Pierre ou dans l'église de Notre-Dame sur l'Eau.

Les plus anciennes et notables familles bourgeoises de Verneuil sont, d'après les registres paroissiaux, les Roux, les Nouyer ou Noyer, les Aujohannet, les Aufauvre, les Chevalier, les Blin ou Blein, les Vignancour, les Mayat, les La Codre (Delacodre, de Lacoudre, etc.). les Laurent puis un peu plus tard viennent les Tourraud, les Bodin et autres.

Les La Codre disparaissent avant le XVIII[e] siècle et on les retrouve à Saint-Pourçain. Les Chevalier semblent y émigrer aussi au commencement du XVIII[e] siècle et peut-être est-ce une de leurs branches qui occupa à Villeneuve-sur-Allier et à Moulins la charge de Directeur des Postes et posséda divers petits fiefs, notamment Le Verger (Saint-Voir) et Lormont (Mercy). Peut être faut-il rattacher aussi à leur lignée certains Chevaliers qu'on trouve dans la châtellenie de Chantelle revêtus de charges de magistrature locale.

Les La Codre qu'on rencontre un peu partout, dès le XVII[e] siècle, sur le territoire de la châtellenie de Verneuil, méritent qu'on leur consacre une petite notice, car ils constituent un véritable clan qui a tenu une place marquante dans la haute bourgeoisie ou dans la petite noblesse locale.

La famille de La Codre paraît originaire du lieu du même nom situé commune de Bayet à environ 6 kilomètres au Sud de Saint-Pourçain-sur-Sioule. Dès l'an 1352, Jacques de La Codre, damoiseau, fit hommage pour le fief de son nom paroisse « *Sancti Desiderii et Paredi* », près Saint-Pourçain (Arch. Nat., P, 471, pièce 38).

Au XV[e] siècle, le fief de la Codre sort des mains de la famille qui en porte le nom. Dans l'*Inventaire des Titres de la Maison de Nevers*, de l'abbé de Marolles, publié par le comte de Soultrait, on trouve : Etienne de La Coudre demeurant au bourg Saint-Etienne de

Nevers ; Robert de la Couldre, convoqué au ban et à l'arrière-ban des nobles, par le comte de Nevers en 1467 ; Jehan de La Couldre, écuyer, convoqué au ban et arrière-ban 1503 ; François de La Couldre, seigneur dudit lieu et de Bierlande, en 1586 ; mais il n'est pas prouvé qu'il s'agisse de membres de la famille de La Codre du Bourbonnais, bien que Borel d'Hauterive ne paraisse pas en douter

Les registres paroissiaux de Verneuil fournissent surtout, à dater du commencement du XVIIe siècle, des renseignements sur les La Codre, seigneurs ou sieurs des Héraults ou des Heyraults, en commençant par noble Jacques de la Codre, sieur des Hérauts et de Boutonnet, greffier de la châtellenie de Verneuil, qualifié écuyer dans un acte paroissial de 1647. Marié avant 1629 à Jeanne Laurent, membre de la famille notable de Verneuil alliée aux Monamy, aux Riverieux, etc.., il en eut de nombreux enfants parmi lesquels figure vraisemblablement Jean dont il va être parlé.

Les registres paroissiaux de Verneuil donnent aussi au XVIIIe siècle de nombreux actes relatifs aux La Codre, seigneurs de La Grillière (Monétay-sur-Allier), qui nous sont suffisamment connus par le consciencieux travail publié dans notre *Bulletin* par M. le docteur Sarrot, concernant ledit fief de la Grillière. Je donne ci-dessous un fragment généalogique montrant comment la branche de Beaubreuil se rattache aux autres.

I. — Noble Jean de La Codre, présumé fils de Jacques et de Jeanne Laurent, seigneur de Puyréal, de Gallandière et des Héraults, né vers 1630 (1), avocat en Parlement, châtelain pour le Roi des justices de Briolles, du Theil et de Montfan, subdélégué de l'intendant de la généralité de Moulins. Il rendit hommage au Roi le 23 juin 1702 pour le fief de Puyréal ou Puyroy, entre les mains de Claude Guérin, écuyer, seigneur de Chermont, lieutenant général en la chambre du domaine de Bourbonnais (Arch. Nat., P, 476[1], pièce 82). Marié avant le 14 novembre 1653 à Catherine Panay, il mourut le 8 avril 1705.

Il eut entre autres enfants : 1o Pierre de La Codre qui suit ; 2o Gilbert, seigneur de Boutonnet, vivant en 1725 ; 3o Jean, seigneur de Puyréal, avocat en Parlement, subdélégué de l'Intendant de Moulins à Saint-Pourçain, père de Gabriel de La Codre, écuyer, garde du

(1) C'est peut-être lui le fils de Jacques de La Codre et de Jeanne Laurent dont l'acte de baptême figure dans les registres paroissiaux de Verneuil, *sans indication de prénom*, à la date du 13 juin 1630, ayant pour parrain Mr de Lacodre, procureur d'office de Mme de Gouzolles, et pour marraine Claude Vernoy, femme de Me Charles Laurent.

corps du Roi, qui fit hommage du fief de Piroit (Puyroi ou Puyréal) en la paroisse de Saulcet, devant Claude Guérin de Chermont, le 12 février 1733.

II. — Pierre de la Codre seigneur de Montpansin et des Héraults, né vers 1670, fit hommage du fief de Puyréal, comme mandataire de son frère Jean ci-dessus, le 14 mai 1717. Il fit de même hommage et rendit aveu de ses droits féodaux en la châtellenie de Verneuil en 1724. Il se maria à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 2 mars 1699, avec Marie Desrolines, petite-fille de Pierre Desrolines, fermier général de M. le Prince (Condé), ancêtre des Desrolines de La Motte.

Pierre eut entre autres enfants, un fils.

III. — Jean-Baptiste de la Codre, s[r] de Montpansin, né le 10 mai 1700, avocat en Parlement, bailli et juge châtelain de Saint-Pourçain, subdélégué de l'Intendant de Moulins, marié le 3 juillet 1727 à Gilberte Chabrol, mort le 31 octobre 1769.

Parmi ses enfants

1° Pierre de La Codre, receveur général de la régie à Bourges.

2° Pierre-Pourçain qui suit.

3° Nicolas Jean-Baptiste de La Codre, sieur de Montpansin, et des Guénégauds, Conseiller du Roi, Lieutenant général en la prévôté de Palluet, bailli de Saint-Pourçain, subdélégué de l'Intendant. La branche des La Codre de Montpansin est encore représentée.

Celle des La Codre, jadis sieurs de La Grillière dont notre confrère, le docteur Sarraut, a parlé dans le *Bulletin* en 1906 est aussi existante à l'heure actuelle et les registres paroissiaux de Monétay-sur-Allier et de Verneuil permettent de reconstituer sa filiation pendant un siècle au moins.

IV. — Pierre-Pourçain de La Codre de Beaubreuil, né en 1727, épousa, le 24 novembre 1761, Madeleine-Geneviève Foucher, fille de François et de Marguerite Bussière.

Il en eut :

1° Joseph-Pourçain, qui suit.

2° Pierre-Robert, mort jeune le 29 mars 1790.

V. — Joseph-Pourçain de La Codre de Beaubreuil, né le 14 octobre 1772, officier, aide de camp du général Marceau, puis commissaire des guerres, dut se retirer du service en 1796 pour raisons de santé. Il épousa le 17 janvier 1797 Victoire-Jeanne-Charlotte Cesbron. Il mourut le 31 janvier 1852, laissant un fils unique.

Joseph-Michel de La Codre de Baubreuil, né le 20 octobre 1798, avocat, notaire honoraire, auteur de divers ouvrages scientifiques, qui, je crois, est mort, sans postérité.

Armes : *d'azur, à la croix haute d'or, accompagnée en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un croissant du même.* La branche de Montpansin a souvent porté : *coupé au 1 r d'azur à cinq coquerelles posées en sautoir (ou 2, 1, 2) ; au 2e d'argent à une branche de coudrier de sinople. Supports : 2 aigles.*

Il faut noter aussi la présence à Verneuil des Riverieulx, dont une branche arrivée à la noblesse et subdivisée en plusieurs rameaux est encore représentée de nos jours et même au sein de la Société d'Emulation du Bourbonnais, par le vicomte Paul de Riverieulx de Varax (1).

Presque toutes ces familles sont alliées entre elles, peu ou prou, elles tiennent les offices de judicature et de basoche, sont fortement attachées au sol ancestral par la possession de terres dont elles portent le nom précédé de la qualification de « sieur de ». Il en est peu qui n'aient eu des leurs au sein du Chapitre.

Verneuil est avant tout ville de fonctionnaires appartenant au Tiers-Etat, les nobles y paraissent relativement peu et, pour la plupart, n'y habitent pas. Beaucoup ne sont cités qu'à l'occasion de baptêmes ou de mariages et se rencontrent avec des familles moulinoises, par exemple les Semyn, les Ripoud de Moulin-Neuf, les Dominique de La Gauguière, les Vernoy de Monjournal (Saulcet), toutefois originaires de la châtellenie de Verneuil, les François sieurs du Chillot (Saulcet), etc.

Au-dessous de cette aristocratie locale, gentilshommes de vieille

(1) La famille de Riverieulx ou Riverieux a pour armes : *d'azur, au croissant d'argent, accompagné en pointe d'une rivière agitée de même.* Les armes des Riverieulx sont omises dans l'*Armorial du Bourbonnais* de Soultrait, bien que cette famille soit originaire de Jaligny. Elle alla se fixer à Lyon avec Antoine Riverieulx, né à Jaligny, qui, en 1652, se fit inscrire sur le registre des bourgeois et qui fut un des recteurs des hôpitaux de cette ville. Sa descendance s'est divisée en trois branches principales : 1° Une branche qui a fourni un conseiller à la Cour des Monnaies de Lyon et des officiers, chevaliers de Saint Louis et de la Légion d'honneur dont plusieurs se distinguèrent dans les guerres coloniales de l'ancien régime. Cette branche est encore représentée en Bretagne. 2o La branche de Varax, demeurée en Lyonnais, issue d'Etienne de Riverieulx seigneur du comté de Varax, de Marcilly et autres lieux, reçu conseiller secrétaire du Roi le 29 avril 1719. Cette branche a fourni un président en la Cour des Monnaies de Lyon, prévôt des marchands de ladite ville et quantité d'officiers des armées royales, des chevaliers de Saint-Louis, etc. . Cette branche compte encore à l'heure actuelle de nombreux représentants 3° La branche des Riverieulx comtes de Chambost, encore existante, qui a compté aussi un prévôt des marchands de la ville de Lyon et des officiers, dont un garde du corps du Roi, et des chevaliers de Saint-Louis.



souche, anoblis, noblesse de robe ou familles qu'on peut considérer comme familles praticiennes du lieu, se meut tout un petit peuple de moindre envergure. La ville est de si peu d'étendue que les professions agricoles tiennent sur la paroisse le premier rang. Fermiers, métayers, vignerons, simples laboureurs, valets de campagne, forment le gros appoint, mais on trouve en outre des tanneurs (une branche de la nombreuse famille Vernoy qui parentait encore quelque peu avec les Vernoy de Monjournal, avait une tannerie qu'elle occupa jusqu'au XVIIIe siècle), des tisserands, des sergiers, des cordonniers, des tailleurs d'habits, des chaufourniers, des bouchers, des boulangers, des pâtissiers, des hôteliers, menuisiers, maçons, tailleurs de pierre, meuniers, etc.

En 1653, je trouve même mention d'un maître dentellier que je ne m'attendais pas à trouver dans notre petit bourg. On lit en effet dans les registres paroissiaux, à la date du 31 décembre 1653, l'acte de baptême d'Antoine Parmentier, fils de Didier, maître dentellier, et de Barbe Journée, « natifs de Charmes en Lorraine, demeurans en cette ville de Verneul puis deux ans en ça ». L'enfant eut un parrain de distinction, fils sans doute d'une des meilleures clientes du dentellier : « Antoine de Savignat, fils de Jean de Savignat, escuyer, sieur des Aix « et Viellefont », lequel Jean de Savignat avait épousé Françoise de La Rouère. La marraine fut une petite bourgeoise de Verneuil, Suzanne Delan. En 1670, le 8 août, c'est le baptême de Gilbert Bonjour, fils de Pierre, « taffetier et ouvrier en soye de la grande navette », et de Marie Reimond, natifs de la paroisse d'Orliénat, diocèse de Lyon, mais peut-être n'étaient-ils là qu'en passant.

Verneuil fut aussi pendant les deux derniers siècles de l'ancien régime un lieu de garnison pour les troupes de cavalerie envoyées en quartiers d'hiver dans la Généralité. Les registres paroissiaux conservent traces de compagnies appartenant à divers régiments et qui firent dans la petite ville des séjours plus ou moins prolongés. Troupiers et civils paraissent en général vivre en fort bonne intelligence et quelques dames et damoiselles ne furent pas cruelles pour ces brillants et galants cavaliers. Même il y eut des mariages et l'amour se trouva d'accord avec la morale ce qui n'arrive pas toujours dans les amourettes de garnison.

A Verneuil il y avait aussi des employés des fermes... et des faux sauniers, dans les environs tout au moins, ces derniers firent quelquefois parler d'eux de façon peu avantageuse à l'occasion de crimes ou de meurtres.

Deux autres faits me paraissent dignes de remarque : 1° les qua-

lités éminemment prolifiques de nos pères. Lorsqu'on a relevé un mariage, de quelque classe sociale qu'il s'agisse, on voit le plus souvent les enfants se suivre presque chaque année pendant des périodes de dix à vingt ans en moyenne ; 2° la grande moralité des gens ; les enfants naturels sont fort rares et s'il arrive, suivant les jolies expressions bourbonnaises, qu'une jeunesse « ait cassé son sabot » ou qu'un couple pressé ait « fait Pâques avant les Rameaux » le plus souvent un loyal mariage vient régulariser toutes choses. Cela dure ainsi jusque vers la fin du XVIII[e] siècle, où l'abaissement de la moralité traduit le trouble des idées et l'affaiblissement de la foi chrétienne.

Après cet aperçu général, entrons dans le détail en faisant un choix parmi les plus notables habitants. Ce sera la revue deux fois séculaire du tout Verneuil des premières. Je réserverai pour un paragraphe spécial les seigneurs de Chaumejean et des Garennes dont les fiefs se trouvaient sur la paroisse de Verneuil. Quant au fief du Vousset ou du Housset je le laisserai à peu près de côté attendu qu'il a fait l'objet d'un travail de M. Grégoire que notre *Bulletin* publiera un jour ou l'autre. Au surplus le Vousset, sous l'ancien régime, était de la paroisse limitrophe de Monétay-sur-Allier, et non de la commune de Verneuil comme aujourd'hui.

Parmi les familles nobles qui ont eu un établissement de quelque durée à Verneuil, au témoignage des registres paroissiaux, figure en première ligne une branche de la famille du Buysson qui a eu en Bourbonnais, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, une situation des plus importantes. S'il est indéniable que les du Buysson, habitants de Verneuil, sont de la même souche que les du Buysson des Aix, de Douzon, etc., en revanche, il est très difficile de les rattacher exactement à la filiation suivie de cette famille. Une généalogie de la maison du Buysson, publiée dans le *Livre d'Or* du marquis de Magny et dont s'est inspiré M. Ambroise Tardieu « historiographe de l'Auvergne » dans son *Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne*, déclare que les du Buysson, originaires de la commune d'Alleuze, près de Saint-Flour, sont de noblesse chevaleresque remontant au XII[e] siècle ; malheureusement les preuves laissent un peu à désirer, ce qui diminue singulièrement la valeur des assertions pour une époque aussi lointaine. Quant à la généalogie manuscrite dressée par feu le comte Francisque du Buysson et dont des exemplaires ou extraits ont été gracieusement communiqués par l'auteur à plusieurs érudits du Bourbonnais, elle a le très grave défaut de se trouver en contradiction flagrante sur beaucoup de points avec les renseignements authentiques fournis par les documents conservés dans les archives publiques, archives

de l'Allier ou archives communales. Les diverses et nombreuses branches de cette maison sont confondues, les dates sont souvent inexactes, bref on ne peut s'en rapporter sans contrôle à cette généalogie qui représente pourtant une grande somme de travail, mais ne semble pas avoir été dressée avec la méthode rigoureuse et la minutieuse exactitude qui devraient présider à tout travail de ce genre.

Il me paraît probable que tous les du Buysson ayant eu pour la plupart de si belles situations et de bonnes alliances en Bourbonnais, pendant les deux derniers siècles de l'ancien régime, sont issus d'Antoine du Buysson, sieur de Beaudéduyt, lieutenant général en la châtellenie de Chantelle, que l'on voit tenir assises à Charroux le 7 novembre 1571 et le 29 janvier 1578 (1), lequel était peut-être frère de Jacques Dubuisson, élu en l'élection de Montluçon, cité le 8 février 1578 (2).

Quoi qu'il en soit, voici ce que l'on trouve sur les du Buysson, sieurs du Lac (Le Theil), dans les registres paroissiaux de Verneuil.

Noble François Dubuisson (ou Dubuysson ou du Buysson), écuyer, sieur du Lac, licencié ès lois, avocat en la sénéchaussée et siège présidial de Bourbonnais, Conseiller du Roi, Lieutenant Général en la châtellenie de Verneuil, épousa avant 1626 Claude Delageneste (ou de La Geneste) et en eut de nombreux enfants baptisés à Verneuil :

— Madeleine, née le 8 septembre 1626, baptisée le 20 ; parrain : Nicolas Devaulx ; marraine : Madeleine de Launay.

— Marguerite, baptisée le 15 février 1629 ; parrain : honorable homme Jacques Parchot ; marraine : Claude Duchapt. Elle mourut le 26 mai 1664 et fut inhumée le lendemain dans la chapelle de sa famille à Verneuil.

— Catherine, baptisée le 21 mai 1630 ; parrain : Charles de La Geneste « chevaucheur à Saint-Gerand, ordinaire pour le service du Roy » ; marraine : damoiselle Catherine Devaux.

(1) Archives de l'Allier, G (Charroux). — Les du Buysson sont cités notamment dans l'Inventaire des séries A et B des Archives de l'Allier, aux pages 4, 6, 7, 10, 15, 19, 20, 21, 35, 36, 37, 40, 46, 47, 51, 68, 89, 90, 92, 110, 119, 148, 152, 157, 160, 171, 174, 175, 185, 191, 193, 194, 195, 200, 207, 209, 219, 271, 272, 282, 286, 289, 298, 299, 308, 313, 315, 364, 370, 387, 423, 424, 428, 430. — Dans le premier volume d'inventaire de E, supplément (archives communales de l'arrondissement de Moulins), aux pages 99, 108, 288, 294, 296, 320, 321, 329 à 332, 393, 397, 400, 401, 402, 403, 406, 484, 485, 538, 540, 618, etc... Dans les registres de Saint-Pierre-des-Menestraux, il y a aussi de nombreux actes les concernant.

(2) Archives de l'Allier, E, Montluçon CC.

— Claudine, baptisée le 30 novembre 1631 ; parrain : Jean Roux sieur Descalles (1) ; marraine: damoiselle Claudine (nom de famille omis).

— Pierre, baptisé le 23 mars 1634 ; parrain : Pierre Dubuysson, écuyer, sieur de « Chanfors », conseiller du Roy et Président en l'Election de Montluçon ; marraine : damoiselle Jeanne Morin.

— Anne (?), baptisée le 27 octobre 1636 ; parrain : Jean Blein, notaire royal à Verneuil ; marraine ; Anne Gaumain.

— Gilbert, baptisé le 22 mars 1639 ; parrain : noble Gilbert Laurent, Lieutenant criminel de Verneuil ; marraine : Marguerite Alleaume, consorte à M. de Guilibon (Guillebon), receveur des tailles en l'Election de Nevers.

— Claude, baptisée le 10 janvier 1642 ; parrain : Michel Monnami sieur de La Cortine ; marraine : honorable Claudine Aufauvre.

— Antoinette, baptisée le 22 février 1643 ; parrain : Antoine Delageneste ; marraine : Antoinette Aufauvre.

— Jeanne, baptisée le 25 janvier 1645 ; parrain : Jean Bodin, procureur et notaire à Verneuil ; marraine : Jeanne Devaux.

De tous ces enfants, il n'en est qu'un dont le sort me soit connu, c'est Madeleine, celle qui naquit en 1626. On voit, en effet, dans les registres paroissiaux de Verneuil, à la date du 9 février 1665, que Madeleine Dubuisson, fille de François, écuyer, sieur du Lac, conseiller du Roi, châtelain, lieutenant général et commissaire examinateur en la ville et châtellenie de Verneuil, et de Claude Delageneste, épouse noble Jacques Raffier, avocat en Parlement, fils de honorable Jean Raffier, marchand de Saint-Pourçain et de deffunte Philippe Bouchon.

Madeleine, avant de s'emprisonner dans les liens du mariage, avait pris le temps de la réflexion puisqu'elle avait 39 ans quand elle accorda sa main à Jacques Raffier, qui ne tarda pas à remplacer son beau-père dans la charge de châtelain de Verneuil.

Madeleine Dubuisson, « chastelleine », mourut le 23 mai 1667 à Verneuil et fut vraisemblablement inhumée dans le tombeau de sa famille ; toutefois, les registres paroissiaux sont muets sur le lieu de la sépulture. Jacques Raffier s'octroya bientôt une autre châtelaine en la personne de Gilberte Bodin, dont il eut postérité. Après Madeleine Dubuisson, il n'est plus question de cette famille à Verneuil, sauf pour la branche des Aix, à l'occasion de quelques baptêmes.

M. Grégoire, à propos de Chareil, nous a parlé de la famille Mon-

(1) Les Calles ou Les Cailles, paroisse de Saulcet.

amy. Plusieurs de ses membres sont rappelés dans les registres paroissiaux. Du reste l'un d'entre eux, Nicolas Monamy, seigneur de La Courtine, habitait Verneuil, ainsi qu'il résulte du terrier de 1677-1682 analysé plus haut. On trouve dans les registres paroissiaux :

1642. Michel Monamy, sieur de La Cortine, qui signe *Michel Dumas*, du nom du fief du Mas ou du Max appartenant à sa famille.

1644. Damoiselle Gilberte Dumas. En 1646, 1647, 1650, elle est qualifiée : Gilberte Dumas dit Monami et signe *Gilberte Monami*. En 1654, elle est femme de Gilbert Laurent, lieutenant en la châtellenie. Leur fille Gilberte est baptisée le 31 septembre de ladite année, ayant pour parrain Nicolas Monamy, écuyer, sieur de La Cortine, et pour marraine vertueuse femme Mme Lucresse-Marie Laurent veuve de noble Reignaud Noyer, élu particulier à Verneuil.

1647. Pierre Monamy dit Dumas, écuyer, sieur de « Cherel ». Il signe *Pierre Dumas* et en 1650, est qualifié sieur du Mas, tandis qu'en 1644 les registres le nomment Pierre du Max.

1657. Le 7 décembre, baptême de Pierre Monamy, fils naturel de Nicolas Monamy, écuyer, sieur de La Cortine et de damoiselle Elisabeth Chevalier. Ledit enfant « a esté baptisé soubs lesdits nom et « surnom, sur la confession de ladite Chevalier et de Me Nicolas « Chevalier, son père, procureur à Verneuil. »

1660. Pierre Monamy, sieur de Cintrat.

1666. Marguerite de Rouere dame de Cherel (Chareil).

Par la suite, il n'est plus question des Monamy.

Dans les registres paroissiaux on trouve aussi mention d'un certain nombre de membres de la famille de Savignat.

Dès le 19 août 1628, apparaît damoiselle Gabrielle de Savignat, demeurante au château des Aix, commune de Turban (*sic*, pour Treban), fille de feu Léon de Savignat, écuyer, sieur de Saint-Priest. Le 16 décembre 1628 paraît encore, représentée par Catherine Rouër, Gabrielle de Savignat, mais est-ce la même, qui alors est dite : femme de Gaspard de Saint-Jullien, écuyer, sieur de La Rochette.

Il faut ensuite aller jusqu'à 1645 pour retrouver des Savignat, en la personne de Jean, écuyer, seigneur des Hayes, de Saint-Priest et de Viellefont. En 1649, il est même dit baron des Hayes et en 1653, nous voyons qu'il a pour femme, « vertueuse damoiselle et dame » Françoise de La Rouère, laquelle est encore mentionnée en 1655. Ledit Jean de Savignat, « chevalier seigneur de Saint-Priest et des Aix » meurt le jeudi 13 janvier 1661 « et exécutant sa dernière volonté, « portée en son testament receu par ledit sieur Marsolin, curé dudit « Treban, son corp a esté le vendredy suivant inhumé en l'église du-

« dit Treban et son cœur conduit et porté en sa chapelle dans l'église « Verneul, en laquelle il fut inhumé le samedy quinziesme dudit « mois et an. »

Jean de Savignat et Françoise de La Rouère avaient eu de leur union un fils, Antoine, lequel est cité en 1658.

L'année 1661 fut une année de deuil pour la famille car les registres paroissiaux nous narrent tout au long le meurtre dramatique d'un jeune homme qui devait être le frère aîné d'Antoine cité plus haut :

« Henry de Savignat escuyer, sieur des Hayx, aagé de vingt-quatre « ans ou enuiron après avoir demandé pardon à Dieu et déclaré de « vive voix qu'il vouloit mourir chrétien enfant de sainte Eglise ro- « maine et receu labsolution sacramentelle par nostre ministère a « rendu lame a Dieu le dimanche dernier jour de juillet M. six C « soixante et un entour les quatre heures du soir, après avoir receu « un coup d'espée dans la veine jugulaire du costé droit sur les deux « heures après midy par le nommé Charles Laurent, sur la place « apelée la Motte quoquet de Verneul, ou nous curé le fimes prendre « et faire enlever et entrer en la maison de Mᵉ Jaques Prost Mᵉ chi- « rurgien dudit Verneul en laquelle maison il mourut entour l'heure « que dessus et son corp fut inhumé le lundy suivant en la chapelle « Sainte Margueritte appartenant a laditte maison des Haix et parmy « les cendres de ses ancestres. »

Dès le commencement du XVIIᵉ siècle, on voit paraître la famille Billard, qui pour lors possédait le Vousset ou le Housset, paroisse de Monétay-sur-Allier, et aujourd'hui de la commune de Verneuil. En 1636 et années suivantes, c'est Isabelle Billard, femme de noble Claude Feydeau, écuyer, sieur de Lespaud, conseiller du Roi en la sénéchaussée de Bourbonnais et siège présidial de Moulins. En 1640, c'est Marie Luylier, consorte de noble Pierre Billard, écuyer, sieur de Lantillat. En 1641, dame Jeanne Billard, tandis que dès 1626 paraît noble Pierre Billard, vice-sénéchal de Bourbonnais. En 1650, noble Jacques Billard, sieur de Boispiètre. Puis, en 1658, Dame madame Catherine Billard, dans un acte de baptême, est qualifiée consorte de Melchior de La Tour, comte de Nouaillat, sieur du Pleix et du Vousset, lequel est lui-même parrain en 1661.

Je citerai encore rapidement, pour donner idée de l'innombrable quantité de gens nobles ou notables dont les noms émaillent les registres paroissiaux : Jean Roux, sieur des Calles ou Challes, à présent Les Cailles, commune de Saulcet (1635, 1636, 1643). — Gilberte de Montcoquier, dame dudit lieu (Monétay-sur-Allier), de Saint-Augustin, des Foucauds et autres ses places (1636). — Damoiselle Jeanne de Bréchard (1638). — Damoiselle Alphonsine Menudel, femme de Mʳ Jolly, aide de camp et premier capitaine au régiment de la Cou-

ronne (1634). — Honorable personne François Laurent, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *alias* de Malte (1640, 1644, etc...). — Gabriel Noyer, bourgeois, sieur de La Fallouse (1640). — Baptême d'Agathe Bourgounion, fille de M[r] Toussaint Bourgounion, sieur du Peschin, et de Marguerite Laurent ; parrain, Charles Laurent, sieur de Frenières ; marraine : Agathe Jolly (19 novembre 1641). — Le 5 janvier 1643, baptême d'Isabelle Bourgounion, fille des mêmes. Elle a pour parrain Gilbert Laurent, sieur de La Place, qualifié ailleurs écuyer et lieutenant particulier criminel en la châtellenie de Verneuil. — 1658, mention d'Eloyte de La Rivière, consorte du sieur de Chaumejean (un Chambon). — 1659, Marc Trochereau, sieur du Bessay. Le 28 octobre 1663, parrainage de M[re] Jean Jaubert, prêtre-aumônier de M[me] de Noaillat, au lieu de François de La Tour, écuyer, sieur de Nouaillat. La marraine est très vertueuse dame Catherine Billard, dame du Plex et du Vousset. — 1666, parrainage de Gabriel Laurent, lieutenant d'un vaisseau pour le Roi.

La famille Laurent, alors alliée aux du Buysson, aux Riverieux, etc., et qui occupait une place considérable à Verneuil, y vivant noblement, tenait à honneur de porter l'épée à l'égal des gentilshommes de parage. Nous avons déjà vu un Laurent, chevalier de Malte, chevalier d'honneur et de dévotion sans doute, et un officier de marine, il faut citer aussi Jehan Laurent, cornette de la compagnie du sieur « de Mongeorge » (un Gaulmyn), « mort en Dieu en la maison de sa mère sise au bas de la « Motte-Coquet à Verneuil », le 18 octobre 1662, âgé de 30 ans environ ; il fut inhumé le lendemain dans la collégiale Saint-Pierre, près de l'autel Saint-Eloy. — En 1685 et années postérieures, on trouve mention de Jean Laurent, garde du corps du Roi.

Pendant deux siècles, les Dominique, sieurs de La Gauguière, de Beaurousier et de La Motte, paraissent fréquemment à Vernenil et la généalogie de cette vieille famille qui avait son principal établissement à Moulins, ainsi qu'en témoignent les registres paroissiaux de Saint-Pierre-des-Ménestraux et d'Iseure, ne pourrait être complètement dressée sans recourir aux archives communales de Verneuil. Il en est de même pour les François, sieurs du Chillot (Saulcet). De même encore pour les Deffontis *alias* de Fontis.

Le 31 décembre 1656, a lieu l'inhumation, devant la porte de l'église de Notre Dame sur l'eau, de damoiselle Jehanne Gascon, veuve de Gabriel Chapette, écuyer, sieur de Chapettes, morte âgée de 90 ans environ, le 30 décembre, en la maison de M[e] Henry Delan, sergent royal.

La famille Saulnier, ou de Saulnier, qui possédait le fief de Fon-

tariol, sur le Theil, paraît aussi dans les registres paroissiaux de Verneuil. Je citerai le baptême de Jean de Saulnier, fils de noble Jean de Saulnier, sieur de Fontariol, et de Marie de Chambon, le parrain est noble Gilbert de Chambon et la marraine damoiselle Thècle de Saulnier (30 octobre 1682). — Le baptême de Philibert, fils des mêmes, parrain : noble Philibert Dubuisson, seigneur des Aix ; marraine, damoiselle Catherine Aujouannet (8 novembre 1683). — En 1684, le 27 décembre est encore baptisé un rejeton du même ménage, une fille, Marie Saulnier, qui a pour parrain et marraine, Marc Saulnier, sieur des Ecures, et damoiselle Marie Laurent, femme du sieur de La Lière. Le 18 juin 1686, nouveau baptême ; cette fois c'est un fils, Joseph Saulnier. — Le 5 décembre 1696 « le nommé Saulnier de Fon-« tariol, écuyer, seigneur de Chaulmejean a esté inhumé dans sa « chapelle de S[t] Nicolas, fondée en l'église collégiale de ce lieu ». Le personnage dont il est ici question est Jean Saulnier ou de Saulnier, époux de Marie du Chambon, déjà signalé, on voit qu'il résidait assez fréquemment dans son fief de Chaumejean.

Suzanne Vernoy, de la branche des seigneurs de Montjournal (Saulcet), une fois veuve « du sieur de Dreuille » (1) s'était retirée à Verneuil. Elle y mourut le 21 octobre 1695, âgée de 50 ans, et

(1) Je n'ai pu déterminer, quant à présent au moins, quel est ce sieur de Dreuille. En tous cas, il ne faut pas le confondre avec Marc de Dreuille, écuyer, seigneur de Boucherolles, lequel, par contrat du 14 février 1634, reçu Heulhard, notaire royal à Moulins, avait épousé damoiselle Philiberte Vernoy, veuve de noble Jean Guesdon, sieur de Guesdonnière et fille de feu noble Pierre Vernoy, sieur de Monjournal ; d'où une fille : Marie de Dreuille, dame de Boucherolles, non mariée en 1666.

Marc de Dreuille qui servit au ban et arrière-ban du Bourbonnais (certificats des 7 septembre 1636 et 15 août 1639 délivrés par le comte de Saint-Geran) était fils aîné de Gabriel de Dreuille, écuyer, seigneur de Boucherolles et de La Porte, et de damoiselle Françoise de Jarrie. Cette dernière, qui appartenait à une branche de la maison de Fradel, avait été mariée suivant contrat du 24 octobre 1588 passé devant Pierre Nourry, notaire royal à Saint-Alyre de Valence ; elle était fille d'Antoine Fradel, écuyer, seigneur de Bort et de Jarrie et de feue damoiselle Marie de Chaugy et petite-fille de Pierre Fradel, écuyer, seigneur de Jarrie, qui assista au contrat. Elle descendait en ligne directe de Durand Fradet ou Fradel, écuyer, seigneur des Granges (Escurolles), Prévôt de l'hôtel de Louis XI, et était une petite-nièce du célèbre capitaine Sanssat, gouverneur de Saint-Pourçain au temps de la Ligue. Les Dreuille, seigneurs de Boucherolles, avaient formé une branche aujourd'hui éteinte, issue des seigneurs de Dreuille (Cressanges) représentés aujourd'hui, entr'autres, par notre confrère le comte de Dreuille. Quant aux Fradel cités plus haut, ce sont les ascendants de notre collègue M[me] la comtesse Louise de Fradel, chanoinesse.

fut inhumée dans la chapelle Saint-Denis, avec assistance du Chapitre le 22.

Le 18 novembre 1707, parrainage de noble Gabriel Trochereau, avocat du Roi en la sénéchaussée et siège présidial de Bourbonnais, et de Catherine de Sainsbut.

Le 5 août 1710, mariage à Verneuil, de Messire Jean-Baptiste-Joseph Legros, seigneur de Charnes (Marigny), Conseiller du Roi, Maître des Eaux et Forêts de la Maîtrise de Moulins, veuf de damoiselle Antoinette Ménard, demeurant en la ville de Moulins, paroisse de Saint Jean [succursale de Saint Bonnet] (1), avec damoiselle Marguerite Bodin, fille de Me Jean Bodin, procureur en la châtellenie de Verneuil et de damoiselle Catherine Barathon. Furent présents au mariage : le père de l'épouse, Me Jean Heyrault, Lieutenant en la Prévôté de Bourbonnais, Mr Jacques Raffier, Conseiller du Roi, châ-

(1) Jean-Baptiste-Joseph Legros, écuyer, d'abord Garde du Roi en la Prévôté de son hôtel, était originaire de la paroisse de Saint-Julien en Bourgogne. Il vint se fixer à Moulins, ayant été détaché comme garde de la prévôté de l'hôtel auprès de l'Intendant de la Généralité de Moulins, et se maria en cette ville à Jeanne Ménard. De concert avec elle, il acheta par contrat, reçu Bazin, notaire à Moulins, le 8 février 1696, de Marie Perreau, veuve de Gabriel Meigret, écuyer, sieur de La Cour, et de Paul des Bruières, sieur des Paignons, le fief de Charnes, dont il fit hommage au Roi le 22 mars 1696 (Archives Nationales, P, 475[4], n° 961). Ses petits-enfants furent durement éprouvés pendant la Révolution. Messire Pierre Legros, seigneur de Logère (Montilly), Conseiller du Roi et Maître particulier des Eaux et Forêts de la Maîtrise de Moulins, qui avait épousé en l'église Saint-Pierre des Ménestraux de Moulins, le 11 février 1783, Marie-Jeanne Tiersonnier, fille de feu Messire Charles Tiersonnier, écuyer, seigneur de Gipcy, d'abord Trésorier de la gendarmerie et troupes de la Maison du Roi, puis Conseiller du Roi, receveur de ses impositions en l'Election de Moulins, et de Marie-Jeanne Petitjean de La Font, fut guillotiné le 11 nivôse an II (31 décembre 1793), au nombre des trente-deux. Son frère François Legros de Logère *alias* d'Hauterive, écuyer, Garde du Corps du comte d'Artois, émigra et fut tué à Quiberon. Un autre, cousin germain des précédents, Charles-François Legros des Bourdais, seigneur de la Queusne et de la baronnie de Toury-sur-Allier (Neuvy), officier au régiment de Beauvaisis-Infanterie, émigra, servit à l'armée de Condé, vit une partie de ses biens confisqués et vendus nationalement. Rentré en France après bien des misères, il épousa au Veurdre, le 16 juin 1803, Marie-Alaroze de la Charnée du Rivage. Il fut l'aïeul de Mr François Legros, maire de Neuvy, propriétaire de La Queusne, marié à Mlle de Trochereau. La descendance de Pierre Legros de Logère, époux de Mlle Tiersonnier, est aujourd'hui représentée par Mme Gaëtan Aladane de Paraize, son fils Henry, sa fille la comtesse de Dreuille et les enfants de cette dernière. Un autre petit-fils de J.-B.-Joseph Legros, seigneur de Charnes, Jean-Rogier d'Hauterive, écuyer, garde du corps du Roi, fut guillotiné à Lyon le 31 décembre 1793, avec son cousin germain Pierre Legros de Logère.

telain de Verneuil, Mre Claude de La Souche, écuyer, et autres non dénommés dans l'acte.

En 1714, parrainage de noble Gilbert Trochereau, officier de la vénerie du Roi et de Marie Dominique de La Gauguière. Le 27 juillet de la même année, mariage de Gabriel Jamyn, garde du Roi, et de Marguerite Renaudet, maîtres de leurs droits, tous deux habitants de Branssat. — Le 4 novembre 1735, est parrain, Messire Jean Gaulmin, sieur de Montserrat, sa commère est : « Apoline Thonié ».

Les du Buysson reparaissent de temps à autres à Verneuil, voici par exemple, le 7 novembre 1757, un parrainage de François-Amable « Dubuisson des Aix », fils de Pierre Dubuisson, écuyer, seigneur de Treban, les Aix et autres lieux et de Anne-Charlotte de Monestay.

Le 22 septembre 1760, parrainages, de Monsieur Maître Jacques Imbert, seigneur de Balorre, conseiller du Roi au présidial de Moulins et de dame Catherine de Beaufort, veuve de Mr Jean-Baptiste Vernoy de Montjournal, écuyer, trésorier au Bureau des finances de Moulins. — En 1762, parrainage de Messire Antoine-Gilbert de Biotière et de damoiselle Marie de Biotière. — Le 19 février 1766, sont parrain et marraine : Aimé Guillaud, prêtre, chanoine de Verneuil et Madeleine de Louan de la Jolivette, femme de Me Claude Barathon, sieur de « Senaut » receveur des consignations en la châtellenie. — Le 31 août 1769, inhumation de Gabrielle-Barbe Bodin, fille de Pierre-Antoine, avocat en Parlement et de feu Antoinette Trochereau, ladite enfant morte la veille, âgée de deux ans. — Le 21 mars 1773, parrainage de Messire Jacques Imbert, seigneur de La Cour (Contigny), écuyer, secrétaire du Roi, conseiller au présidial de Moulins et de damoiselle Marie-Gilberte Vernoy de Beaufort de Montjournal. Tous deux absents, se font représenter à la cérémonie. — Le 14 février 1784, Claude Droiteau, gendarme de Monsieur, issu d'une des vieilles familles bourgeoises de Verneuil, est parrain. — Le 18 novembre 1787, a lieu le baptême de Jacques-Marie, né le 15, fils de Claude Droiteau, lieutenant de cavalerie, gendarme en la compagnie de Monsieur, et de Marie Catherine Bodin ; parrain : Jacques Bodin, docteur en médecine, son oncle : marraine : Marie Droiteau, sa tante, femme de Jean Barathon, greffier en la châtellenie. — Le 4 février 1788, mariage de Gabriel Barathon, fils de Gilbert, notaire royal et d'Anne Aumaître, habitants du Montet, avec Thérèse-Françoise Bodin, fille des défunts Pierre-Antoine Bodin, avocat en Parlement et d'Antoinette Trochereau.

L'année 1791 signale implicitement le changement de régime dû à la Révolution, la châtellenie de Verneuil a vécu et les registres pa-



roissiaux sont paraphés par François Camus, second juge du Tribunal du district de Montmaraud, faisant fonctions de Président, à cause de l'absence de M. Michelon, premier juge nommé. Verneuil est alors devenu un chef-lieu de canton du district de Montmaraud. Gabriel Barathon a été nommé juge de paix du canton du Montet-aux-Moines.

L'année suivante les registres sont cotés et paraphés par Gabriel Raffier qui, privé de sa charge de châtelain de Verneuil, est devenu juge au Tribunal du district de Montmaraud et qui, un jour, siègera au tribunal civil de Moulins.

1793, l'année sinistre par excellence de l'odieuse Terreur, amène de nouveaux changements. Plus de registres paroissiaux, mais un « registre des actes de publications de mariages, préliminaires de divorces qui arriveront en la commune de Verneuil ». Le président du district de Montmaraud, François Gaulmin, cote et paraphe ledit registre qui fut tenu par Gilbert Cantat, l'ancien curé, devenu officier public.

Les bons habitants de Verneuil dédaignèrent d'user du divorce, et ce n'est pas cette seule fois qu'on a pu constater, en ces tristes temps... et même depuis, que la population française vaut mieux que sa législation et que ses législateurs.

Dans les actes nous voyons, Gilbert Cantat, se qualifier « membre « du Conseil général de la Commune, nommé par délibération du « 30 décembre 1792 ».

Les événements n'empêchaient pas les mariages à Verneuil. En 1793, on dut établir un registre supplémentaire pour constater les unions des citoyens, il fut coté et paraphé par Gilbert-Bon Thonier, vice-président du district de Montmaraud. C'est toujours Cantat qui rédige et signe les actes et l'ancien curé a soin de souligner sa signature des mots : « Officier publique républiquain ».

Un autre registre supplémentaire de l'an II fut signé par Michelon qui a remplacé Thonier au District. L' « officier publique républiquain » Cantat est lui aussi dégommé et remplacé par Antoine Bodin, nommé membre du Conseil général de la commune suivant délibération du 26 ventôse an II. Les publications de mariage se font « à haute voix près l'arbre de la liberté ». Il en est de même en l'an III qui termine la série des volumes de registres paroissiaux.

Avant de les fermer définitivement je reviendrai en arrière pour en extraire les faits assez rares de la chronique locale ; ce sont plutôt, d'ailleurs, des faits divers où les crimes et meurtres côtoient les accidents, même il y a des histoires de brigands. On en jugera.

1648. « Le R. P. Jehan-Marie, de Riom, prebstre capucin, de la fa-

« mille de MM. les Rigaux estan compagnon du R. P. Jehan-Bap-
« tiste, de Riom, de la famille des sieurs Poumiers, capucin et pré-
« dicateur à Verneuil pendant le quaresme de l'année Mil six^{c} qua-
« rante huit, est mort sur les unze heures du matin le vingt troi-
« siesme de mars dit an, après avoir receu de nos mains le sacré via-
« tique et la sainte extrême unction, ayant receu auparavant de nous
« par plusieurs fois labsolution sacramentelle et sainte bénédiction et
« son corps sur les six heures du soir a esté porté dans le cœur de
« nostre eglise en compagnie de nous Doyen et chanoines pour y re-
« poser durant la nuict et le jour suivant feste de lannunciation
« de la S. Vierge fut inhumé dans la nef en présence de quatre capu-
« cins, aux obsèques duquel Nous, en qualité de doyen celebrames
« la sainte messe, à l'offertoire de laquelle nous fimes en chaire une
« oraison funebre à la gloire de Dieu et en sa faveur en présence de
« grand peuple venu de tous costez.» (Acte signé par Robillard, curé et doyen de Verneuil.)

1650. « Jean Laurent venant avec sa femme des Echerolles sur les
« 4 heures du soir le 13e octobre 1650, passant le guet de Sioule se
« noya et fut porté en la chapelle de la commanderie de la Racherie
« et fut enterré le 14e suivant au soir en nostre église de Verneul par
« nostre Chapitre qui fut et transporta son corps jusques à la maison
« des Garennes d'où nous Doyen, en qualité de curé de Verneul nous
« fumes enlever le corps sur la borne de Poulesves qui faict la sé-
« paration de paroisse de Verneul et Contigny, plantée au dessous le
« moulin des Garennes et de là conduit seul jusques à lad. maison
« des Garennes en laquelle le Chapitre et nous achevasmes les ob-
« seques. »

1652. Le 9 janvier, inhumation de Juliane Durban femme Me Gilbert Scipion, demeurant à Barbery, paroisse de Branssat, morte le 8 janvier, « et parce que par sa dernière volonté elle a choisy sa sépulture
« en nostre église de Saint-Pierre de Verneul, elle y a esté conduicte
« par nous Doyen et curé de Verneul, receue au chemin de dessous
« la maison de Grosse-teste traversée par le rif de Noucy, qui sont les
« limites de la paroisse de Verneul qui la sépare de celle de Saulcet
« le jour suivant neufviesme de janvier et conduite l'estolle au col
« dans nostre église en compagnie dud. curé de Branssat qui déposa
« son estolle au mesme lieu ou je la receu. »

1656. « Philippe Rousier dict Gambade, vigneron du bas de Verneul,
« fut assassiné entour les quatre heures du matin le jour et feste de
« l'annontiation de la Vierge vingt cinquiesme du mois de mars mil
« six cent cinquante six par Nicolas Masquin sur le destour du che-
« min de Verneul à Moulins et à Monestay dans le bois de Montquo-
« quier et fut voslé par led. Masquin de largent que le pauvre def-
« funt portoit au recepveur de la taille à Moulins et son corps fut
« trouvé troys jours après avec un chapellet à une branche d'arbre
« ce qui nous a obligé d'inhumer son corps dans le semitière de Saint-
« Pierre le mercredy suivant vingt neufviesme dudit mois et an. »

1659. « Jacques Tixier escholier aagé de quatorze à quinze ans », mort le 2 octobre, « d'un coup d'espée qui entroit en son corps par le
« costé gauche et sortoit a l'espine du dos et qu'il receut le dimanche
« vingt huitiesme septembre précédent ». Il fut inhumé en l'église Saint-Pierre « au devant l'autel Saint-Sébastien ».

1660. Claude Laurent, serviteur domestique en la maison des Garennes, âgé d'environ 96 ans, « sans avoir esté marié... s'estant dis-
« posé à bien mourir par un testament et acte de dernière volonté

« qu'il a confirmé en mourant, qu'il avoit faict en l'année M. six C.
« cinquante huict, le dernier d'apvril, par lequel il a légué a nostre
« Chapitre six vingt livres en principal pour estre mis en rente afin
« de subvenir à un obit perpétuel ». Mort le mardi 20 avril, il fut inhumé le jour suivont dans l'église Saint-Pierre.

« Anthoine Marmyon advocat en parlement aagé de vingt quatre
« ans ou environ a esté assassiné d'un coup de fusil ou pistolet sur le
« grand chemin de Saint-Porçain à Verneul, près la Croix de la pierre
« et la petite Haix, paroisse de Saulcet, le vendredy sixiesme
« d'aoust 1660, entour les quatre heures du soir, lequel fut transporté
« dans la maison des Petites Haix où le s[r] curé dud. Saulcet l'ouyt
« en confession et luy administra le Sacrement de l'extreme unction,
« après quoy peu de temps il rendit son âme à Dieu et son corp ayant
« esté enlevé du lieu du delict commis par les officiers de Verneul
« fut transporté en la ville de Verneul et inhumé dans l'église Nos-
« tre Dame sur l'eau en la sépulture de ses ancestres le samedy sep-
« tiesme dudit moys d'aoust dit an six cen soixante. »

1663 Bertelemy Jouat laboureur et « vallet de peine » de Pierre Blein avocat à Moulins. mort âgé de 65 ans, « a légué à nostre cha-
« pitre la somme de 400 livres pour fonder une messe a perpétuité
« qui se doibt célébrer toutes les sepmaines, le testament receu Bodin
« et Moslier nottaires royaux et accepté par nous Doyen soubsigné le
« lundy 21[e] mars 1663 ». Mort le 23, Barthelemy Jonat fut enseveli le 24, dans la collégiale, près du corps de Gilbert Aujohannet, notaire, proche de la chaire du prédicateur. Cet acte, comme les précédents, a été rédigé par M. Robillard doyen et curé de Verneuil.

1679. « Jean François sieur de Chillot, a esté tué le 21 octobre 1679
« et enterré le 22 suivant dans l'Eglise collégiale de ce lieu, ayant
« reçu l'extrême onction. »

1688. Décès de Philippe Busserolle, paroissien de Noyant, âgé de 50 ans, trouvé noyé dans la rivière de Verneuil le 24 novembre,
« inhumé le lendemain après que M. le chastelain et Procureur du
« Roy de la chastellenie dudit lieu m'ont certifié qu'il estoit catho-
« lique, apostolique et romain ».

1693. « Ce jourd'hui 9[e] novembre, est décédé un homme incogneu,
« aagé de 45 ans ou environ, dans la grange domaine des Dujards et
« luy ayant trouvé un chapelet, je l'ay enterré dans le simetière de
« ce lieu. »

1714. Le 2 mars, inhumation au cimetière, du nommé Racat
« trouvé dans la rivière de Sioule, proche la chapelle de Breu, et
« conduit par la justice près de la prison pour estre reconnu le pre-
« mier du mois de mars. »

1720. Inhumation dans la nef de Saint-Pierre, le 29 septembre, de Jeanne Delan, décédée le même jour, veuve de M[e] Droiteau, chirurgien, morte après avoir « donné pendant sa vie et à l'heure de sa
« mort des marques qu'elle allait posséder la vie éternelle pour
« récompense de toutes ses mortifications, jeûnes, prières, silice et
« toutes sortes d'ostérités. »

1735. « Aujourd'huy, douze décembre mil sept cent trente-cinq a

« été inhumé dans le cimetière de cette paroisse de Verneuil Michel
« Chaine, employé dans la gabelle de la brigade d'Ebreuille, lequel
« fut assassigné hyer sur les deux heures du matin par des faux
« saulnier qui l'assomèrent de guet à pan et lequel décéda à neuf
« heures trois quarts après avoir reçu le sacrement de l'extrême
« onction sans qu'il nous aye pu proférer aucune parole ni donner
« aucuns signes. »

1737. Le 4 janvier, inhumation au cimetière d'un inconnu trouvé noyé dans la rivière, dans les détroits de la justice des Garennes, paraissant âgé de 40 ans environ.

1776 Le 27 octobre, inhumation dans le cimetière de Pierre-Marie Durozier, huissier au bureau des finances de Moulins, mort la veille dans les prisons de Verneuil, âgé de 34 ans. Chose indubitable autant que rare, cet huissier avait été... *saisi.*

En clôturant cette revue des faits-divers les plus saillants, fournis par les registres paroissiaux, il me paraît bon d'attirer l'attention sur le développement de l'instruction. Les nombreuses signatures figurant au bas des actes de catholicité, prouvent qu'en général on savait lire et écrire à Verneuil.

Au reste, Verneuil avait une école. Il est plusieurs fois fait mention d'écoliers dans lesdits registres, ils nous montrent aussi que Bénigne Maulins, Jean Pajot et Gilbert Marthe se succédèrent comme maîtres d'école. Rien, dans les documents qui ont passé sous mes yeux, ne me permet de dire si ces régents étaient choisis par les chanoines ou par la communauté des habitants. En tout cas, de ces rares et sommaires mentions, il résulte qu'à Verneuil, l'instruction était sinon obligatoire, du moins laïque, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne fût pas chrétienne. On n'avait pas encore inventé en ce temps-là l'instruction hypocritement neutre, et m'est avis que les choses n'en allaient pas plus mal au point de vue de la moralité et de l'éducation.

Ayant parlé des maîtres de l'intelligence, il convient de ne pas oublier ceux de l'âme et de donner autant que possible une liste des curés jusqu'au rétablissement du culte après la tourmente révolutionnaire.

Liste des Curés de Verneuil d'après les Registres paroissiaux

— N.... Feraut, déjà en fonctions en 1624. Sa dernière signature connue, comme curé de Verneuil, est du 14 août 1627.

— Antoine Vernède, chanoine de Verneuil, déjà en fonctions comme curé le 15 novembre 1628. Mort à Verneuil le 23 août 1646, âgé de 60 ans et inhumé dans l'église collégiale.



— Pierre Robillard, docteur en théologie, doyen du chapitre. Sa première signature comme curé est du 26 août 1646. Il n'est plus curé de Verneuil en 1677.

— Pierre Pontoise, docteur en théologie, chanoine, déjà en possession de la cure en 1677. Il exerça jusque vers 1713 et dut cesser les fonctions curiales lors de sa promotion au doyenné du Chapitre (1).

— Gilbert Pontoise, chanoine, prit possession de la cure vers 1713. Il fut inhumé dans la nef de la Collégiale, le 8 novembre 1755, âgé de 67 ans.

— Jean-François Cantat, chanoine, succéda à Gilbert Pontoise. Il prit possession de la cure le 18 janvier 1756 (Archives de l'Allier, E, répertoire de Philippe Droiteau, notaire à Verneuil). Toutefois sa première signature comme curé est du 1[er] décembre 1755. Il cessa ses fonctions presbytérales lors de sa nomination à la dignité de doyen du Chapitre de Verneuil, en 1769.

— Gilbert Cantat, originaire de Moulins, probablement neveu du précédent, lui succéda et était encore en possession de la cure au moment de la Révolution.

L'intéressant ouvrage de M. l'abbé Joseph Clément : *Le personnel concordataire dans le département de l'Allier*, p. 66, fournit sur Gilbert Cantat quelques renseignements que je résume ici. D'après une note émanant de l'autorité préfectorale, il aurait prêté le serment à la constitution civile du clergé, mais l'autorité épiscopale, en revanche, le considérait comme prêtre fidèle ayant, durant la Révolution, exercé le culte à Verneuil et résidé soit dans cette ville, soit à Bransat. Lors du rétablissement du culte, il fut demandé par les habitants de Verneuil et reprit possession de ses fonctions curiales.

VERNEUIL ET LE CŒUR D'AGNÈS SOREL

On ne peut quitter Verneuil sans aborder la question de savoir si le cœur d'Agnès Sorel y fut réellement déposé dans la Collégiale.

A ma connaissance, Nicolay est le premier qui ait relaté cette assertion, s'exprimant dans les termes suivants (2) :

(1) Sa signature ressemble tellement à celle de son successeur que je n'ai pu préciser exactement la date de cessation de ses fonctions, m'étant aperçu que deux Pontoise avaient été successivement curés, alors que les registres paroissiaux de Verneuil n'étaient plus à ma disposition.

(2) *Générale description du Bourbonnais*, édition Vayssière, T. I, p. 165.

« En ladite église [la Collégiale] est ensepulturé le cœur d'Agnès « Soreau, dame de Beauté, de la maison de Maignelais (1), autre- « ment dite la belle Agnès, qui trespassa l'an mil quatre cent soixante « neuf *(sic)* ; et fut son corps enterré en l'église Nostre-Dame de « Loches, et son cœur au dit Verneuil, en laquelle elle fonda une « messe basse chacun jour, pour laquelle elle donna pour une fois à « la communauté des chanoines la somme de mille escus d'or valant « pour lors vingt-cinq sols pièce ».

Voilà qui est formel et l'on conçoit que les écrivains bourbonnais, en présence d'une telle affirmation et de détails en apparence si précis aient tous répété : le cœur d'Agnès Sorel a été placé dans la Collégiale de Verneuil.

Le dernier auteur qui se soit occupé de cette question est M. Bouchard (2). Je tiens à le citer textuellement car il est visible que le fait lui paraissait fort douteux :

« Ce fut en 1469 [*sic*], d'après un manuscrit déjà cité (3) que le cœur « d'Agnès Sorel, retiré de l'abbaye de Jumièges, aurait été placé « sous le maître autel de l'église de Saint-Pierre-de-Verneuil. L'ins- « cription gravée à cette époque se voyait encore, paraît-il, au mo- « ment de la Révolution. Ce serait aussi alors que Jean Soreau ou « Sorel aurait donné à ce chapitre mille écus d'or, afin d'obtenir des « prières pour le repos de l'âme de sa sœur, tandis que l'*Ancien « Bourbonnais* prétend qu'elle-même y fonda une messe perpétuelle, « en échange de trois mille écus d'or, environ 75.000 francs de notre « monnaie.

« Qu'y a-t-il de vrai, encore, relativement au don d'une bannière « fort riche, qui, sans respect pour sa noble origine, a été brûlée en « 1825 (4). »

En somme, tout cela est assez vague. Le seul qui précise le lieu de dépôt du cœur est M. le comte du Buysson, mais où a-t-il puisé les éléments de son affirmation ? Je l'avoue, pour ma part, il me paraît bien invraisemblable que le cœur d'Agnès Sorel ait été placé sous le *maître autel* de la Collégiale, en un lieu éminemment saint, où

(1) Ceci est une erreur, ou du moins demande explication : par son père la belle Agnès était de la maison des Soreau, originaires du Beauvaisis, et sa mère était une *Tristan*, de l'estoc des seigneurs de *Maignelers* en Beauvaisis.

(2) *Verneuil. Sa châtellenie. Sa collégiale*, dans *Annales bonrbonnaises* T. III, p. 301.

(3) Manuscrit de M. le comte du Buysson. (Note de M. Bouchard.)

(4) L'*Allier pittoresque*, par DE JOLIMONT, 1 vol. in 8°, Moulins. Martial Place, 1852. — *Ancien Bourbonnais*, T. II. — *Histoire du Bourbonnais et des Bourbons*, par COIFFIER-DEMORET. (Note de M. Bouchard). — Je n'ai rien trouvé au sujet de cette bannière dont « la noble origine » ..... et mystérieuse, ne laisse pas de m'intriguer. Voilà encore du travail pour les chercheurs à venir !

l'Eglise n'a jamais déposé que les reliques des bienheureux authentiquement canonisés. D'autre part, si une fondation de mille ou de trois mille écus d'or, fondation considérable, a été faite soit par Agnès elle-même, soit par son frère, comment se fait-il qu'on n'en trouve nulle trace dans les documents relatifs au Chapitre, puisque nécessairement cette fondation devait être assise sur des biens fonds ou des rentes en argent ? Même en tenant compte des disparitions de pièces d'archives, on ne s'explique guère qu'aucune allusion ne soit faite, dans les documents postérieurs, au dépôt du cœur d'Agnès Sorel et à la riche fondation qui aurait été octroyée par elle, ou son frère, en vue d'assurer des prières en faveur de l'âme de la belle favorite défunte.

On comprend très bien que Jean Soreau, qui devait en partie sa haute situation à l'influence de sa sœur, ait par reconnaissance fait prier pour elle, on comprend qu'il se soit adressé pour ce faire au Chapitre de Verneuil puisqu'il était fortement possessionné sur le territoire de la châtellenie et qu'il avait été un temps capitaine de Verneuil. *A priori* et sans commentaire appuyé de preuves, on s'explique moins la bienveillance spéciale d'Agnès à l'égard du Chapitre de Verneuil en Bourbonnais.

Picarde d'origine, née à Fromenteau en Berry vers 1409, attachée de bonne heure à la cour royale en qualité de damoiselle d'honneur de la reine, puis à la personne même du roi par des liens d'une nature aussi intime que spéciale, Agnès Sorel n'est peut-être jamais venue en Bourbonnais, puisque c'est seulement de 1454 à 1457 que son frère, conjointement avec sa mère, acquit les terres de Saint-Gerand-de-Vaux, Saint-Loup, Gouise et les Echerolles (1). A cette date, Agnès était morte. En outre, de son vivant, depuis longtemps attachée de fort près à la personne de Charles VII, et comme le rappelle l'une des inscriptions tumulaires de son sarcophage de Loches, « dame de « Beaulté, de Roquesserrie. d'Issouldun et de Vernon-sur-Seine », quand elle ne suivait pas la cour, ce à quoi le roi tenait.... passionnément, elle habitait le château de Loches, préférablement aux seigneuries dont Charles VII lui avait fait don. On ne voit donc pas pourquoi elle eût fait de la Collégiale de Verneuil le lieu d'élection destiné à recevoir son cœur.

(1) Voir *La huitième excursion de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1906, article de Toury-sur-Besbre. A noter en passant que le vrai nom de la famille est *Soreau* et que Sorel, ou mieux Sorelle ou Seurelle, comme on l'a écrit sur les épitaphes de Loches, est la féminisation du nom patronymique, suivant un usage fréquent au Moyen-Age.



Au surplus, M. Delaigue, pour lors Président de notre Société, signalait en 1901, un travail paru dans les *Mémoires* de la Société archéologique de Touraine, et à ce sujet le procès-verbal de la séance du 4 mars 1901, relate ce qui suit :

« Enfin, M. le Président, à propos d'un travail très étudié de M. L.
« Rossebœuf (1) inséré dans les *Mémoires* de la Société archéologi-
« que de Touraine, t XLI, sur le tombeau d'Agnès Sorel à Loches,
« dit qu'il a fait des remarques qu'il a consignées en des notes dont
« il donne lecture. Il en résulterait que le cœur d'Agnès Sorel a été
« séparé des ossements inhumés en l'église de Loches (2), et que ce
« cœur n'est pas resté non plus à l'abbaye de Jumièges. S'il avait été
« déposé, ainsi que M. Ernest Bouchard en a fait la mention dans sa
« monographie de Verneuil (*Annales bourbonnaises*, année 1889.
« p. 301), d'après un manuscrit de M. le comte du Buysson, sous le
« maître-autel de l'église de Verneuil, il serait intéressant de l'établir
« authentiquement. »

Je me suis reporté à l'article très documenté de M. l'abbé Bossebœuf et j'y ai vu qu'Agnès Sorel étant morte le 9 février 1449 (ancien style), à Jumièges où elle était allée pour rejoindre le roi, ses entrailles furent inhumées dans le monastère de ce lieu et que son corps fut transporté à Loches. Suivant la volonté de la défunte et grâce à une donation qu'elle avait faite au Chapitre, ses restes furent mis dans un tombeau au milieu du chœur de l'église Notre-Dame-du-Château et, sur cette tombe, le roi Charles VII fit élever un mausolée.

Dans son très intéressant article, M. l'abbé Bossebœuf s'occupe spécialement du remarquable monument funèbre édifié sur la tombe d'Agnès Sorel, il le décrit minutieusement, raconte ses vicissitudes, le restitue dans son état primitif, mais incidemment il est amené à parler du cœur d'Agnès Sorel qui était également conservé à Loches dans un des piliers intérieurs du chœur de la collégiale, renfermé en un cœur de plomb. La niche pratiquée pour recevoir le cœur d'Agnès et son enveloppe de plomb était fermée par une plaque de cuivre portant une inscription en vers latins. Ce curieux monument a disparu et on ne le connaît plus que par « un dessin de Gaignières et la des-
« cription laissée par les visiteurs d'antan (3) ».

Après ces détails empruntés à l'article de M. l'abbé L. Bossebœuf,

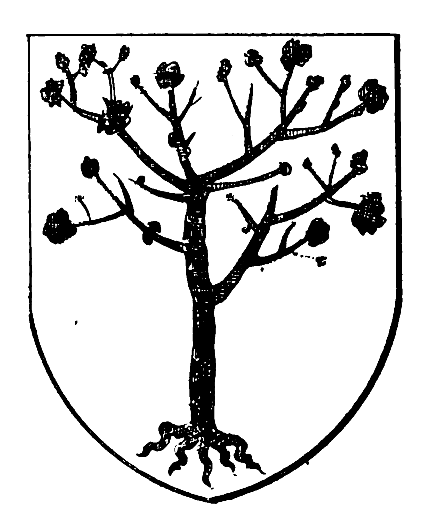
(1) Lire en réalité : M. l'abbé L. Bossebœuf, auteur d'un article intitulé : *Le tombeau d'Agnès Sorel à Loches* (avec une planche), pages 113 et suivantes du volume ci-dessus cité.

(2) Pour être exact et précis, le procès-verbal aurait dû dire l'église collégiale de Notre-Dame-du-Château à Loches, comme a soin de l'indiquer M. l'abbé Bossebœuf.

(3) Voir au sujet du cœur d'Agnès Sorel à Loches, les pages 121, 122, 123, 128, 132, de l'article cité de M. l'abbé Bossebœuf.

la cause est entendue et on peut, je crois, reléguer parmi les légendes historiques l'assertion si longtemps reproduite, sans preuves, concernant le dépôt du cœur de la belle Agnès Sorel dans l'église collégiale de Verneuil en Bourbonnais.

En terminant ces notes sur Verneuil, je dois rectifier une erreur commise page 415. J'ai dit à tort qu'un modeste clocher surmonte l'ancienne église Notre-Dame. Ce clocheton couronne la maison du capitaine Charlet et c'est là que se trouve la cloche de 1788, qui sans doute n'a jamais appartenu à l'église Notre-Dame. Cette dernière n'a jamais eu que le clocher roman dont j'ai parlé. Je dois cette rectification à M. Guillaumier qui connaît si bien Verneuil et ses environs. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression renouvelée de mes remerciements.



Armes des Soreau

D'argent, au sureau de sable (1).

(1) Ces armoiries sont reproduites d'après l'*Armorial du Bourbonnais* du comte de Soultrait, mais d'après le dessin de Gaignières qui nous a conservé la représentation du bas-relief en bronze figurant Agnès Sorel et sa patronne devant la Vierge, le sureau des armoiries est beaucoup plus héraldique. L'arbuste est *stylisé*, avec quatre branches symétriques bien feuillues et

LE FIEF DE CHAUMEJEAN

Le fief de Chaumejean, fief noble sans justice, avait un siège assez modeste, une simple « maison basse » dit Nicolay dans la *Générale description du Bourbonnais*.

Ce fief appartint d'abord à une famille qui en portait le nom. Le premier, connu par les *Noms féodaux*, est Colas de Chaumejean, écuyer, époux de Perronnelle de Givry, lequel en 1443, agissant tant pour lui que pour sa femme, fait aveu pour l'hôtel, terre et seigneurie de Givry (Bresnay) pour l'hôtel terre et seigneurie de Chaumejean (Verneuil) et pour des domaines et mouvances dans les paroisses de Bresnay, Saint-Germain-d'Entrevaux et Besson, le tout relevant des châtellenies de Souvigny et de Verneuil. Dom Bétencourt signale que la qualité d'écuyer est rayée sur la pièce, en faut-il conclure que la noblesse des Chaumejean était douteuse, que c'était une famille commençant seulement à s'élever au rang des gentilshommes, faut-il croire au contraire à une mauvaise chicane des gens du Duc de Bourbonnais ? Je penche pour cette dernière opinion car la femme de Colas de Chaumejean était certainement de haut parage, ainsi qu'en témoignent les mêmes *Noms féodaux*. D'autre part, si Colas de Chaumejean n'eût pas été bon gentilhomme m'est avis que Guillaume Revel ne l'eût pas fait figurer dans son armorial, or on y peut lire « Colas de Chaumejehan » porte : *d'argent à la croix ancrée de sable, chargée en cœur d'une coquille du champ* (1). Un fait certain, c'est que la noblesse des Chaumejean demeurant par la suite incontestée ils prirent rang parmi les grandes familles du Bourbonnais.

Après Colas de Chaumejean, on trouve comme seigneur dudit lieu, Guillaume de Chaumejean, sans doute fils du précédent, lequel, mort avant 1470, avait à cette date pour enfants et héritiers : Louis de Chaumejean, écuyer, seigneur de Chaumejean, Guischarde et Jeanne de

cela est certes autrement artistique que l'arbrisseau quelconque presque dépouillé de feuilles emprunté par l'*Armorial du Bourbonnais* à je ne sais quel document, à aucun peut-être. C'est un nouvel exemple prouvant que toute représentation héraldique doit autant que possible s'inspirer de documents anciens, sous peine d'être méconnaissable, dès qu'il s'agit de meubles un peu spéciaux.

(1) Puisque je parle des armoiries des Chaumejean je noterai qu'elles ont varié et qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles, devenus marquis de Fourilles, ils portaient : *d'or, à la croix ancrée de gueules.*

Chaumejean, ses sœurs germaines. Nous avons déjà vu plus haut, comment ce Louis de Chaumejean, agissant tant pour son compte que pour celui de ses deux sœurs, traita avec le Chapitre de Verneuil, le 9 septembre 1470 au sujet de fondations faites en la chapelle Saint-Nicolas de la Collégiale par ses ancêtres, et notamment par Guillaume de Chaumejean son père. Cet acte, comme on a pu le remarquer, nous apprend que ledit Guillaume s'était marié deux fois et qu'il avait eu pour « femme première » damoiselle Jeanne de Montjournal. La fondation de Guillaume avait été plégée notamment par Jean de Chaumejean, écuyer, seigneur de Givry, vraisemblablement frère dudit Guillaume.

Louis de Chaumejean est cité en 1493 au nombre de ceux ayant comparu pour « besongner » aux coutumes de la châtellenie de Verneuil et c'est encore lui probablement, le Louis de Chaumejean, écuyer, qui en 1506 fit aveu pour la terre et seigneurie de Chaumejean. Notons en passant que dans l'acte du 9 septembre 1470 il avait, entre autres, pour témoins : Dom Pierre de Chaumejean, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, « chambarier » de Saint-Pourçain, et Antoine de Chaumejean, écuyer, seigneur de Givry.

Ce Louis de Chaumejean, écuyer, époux de Bienvenue de Beaucaire, fut le dernier mâle de sa famille à posséder le vieux fief patrimonial. Gabrielle de Chaumejean, sa fille, ayant épousé par contrat du 27 mai 1523 Antoine de Chambon, écuyer, seigneur de Mimorin, la terre de Chaumejean passa dans cette famille (1).

Le seigneur de Chaumejean fut ensuite Claude de Chambon, écuyer, lequel, suivant contrat de mariage du 3 mai 1597, s'unit à Suzanne du Gué. Cette dernière était fille de puissant seigneur Messire Gilbert du Gué, seigneur des Ternes, chevalier de l'Ordre du Roi, Bailli et Gouverneur de Montaigut, et de Charlotte de Gaucourt.

De leur mariage naquit, entr'autres enfants : Louis de Chambon, écuyer, seigneur de Montcloud, des Ternes et de Chaumejean, Mestre de camp d'un régiment de cavalerie, Maréchal des camp et armées du Roi. Il eut pour femme Marguerite de Rochedragon (contrat de mariage du 27 août 1623), fille de Sébastien de Rochedragon, écuyer, seigneur de La Villatte et de La Voreilhe et de Gabrielle de Veilhant (2).

(1) Voir les preuves de noblesse faites pour Saint-Cyr par les Chambon. Elles sont reproduites en abrégé dans l'*Armorial Général des registres de la noblesse de France*, rédigé par Louis-Pierre d'Hozier et d'Hozier de Sérigny, juges d'armes de France. (Registre Ier.)

(2) Claude de Chambon était déjà mort au moment de la signature du contrat de mariage de son fils Louis avec Marguerite de Rochedragon. (Archives de l'Allier, B, 737.)



Louis de Chambon et Marguerite de Rochedragon eurent plusieurs enfants (1). Après eux, la terre de Chaumejean paraît être passée successivement entre les mains de trois de leurs descendants.

Je trouve d'abord Annet de Chambon qui, en 1682, dans le terrier de la châtellenie de Verneuil, est qualifié écuyer, seigneur de Chaumejean et de la Chaumette, demeurant audit lieu de La Chaumette, paroisse de Target. Les registres paroissiaux de Verneuil nous apprennent qu'antérieurement au 9 février 1659, il avait épousé Eloyte de La Rivière ; marraine à cette date, elle signe « *de Larière* ». Le 11 octobre 1660 a lieu le baptême de damoiselle Elisabeth de Chambon, leur fille, née le 1er juin 1659. Le parrain est Michel de Rollat, écuyer, sieur de La Cour, et la marraine, vertueuse damoiselle Elisabeth Vernoy, consorte de Jean de Vellard, écuyer, sieur de Laugères. Le baptême fut fait « en présence et du consentement et permission « du sieur prieur curé de Target (qui signe *Rocheffort*), en la paroisse « duquel l'enfant était née ».

Ensuite, les registres paroissiaux de Verneuil nous apprennent qu'antérieurement au 30 octobre 1682, Marie de Chambon, probablement fille d'Annet de Chambon et d'Eloyte de La Rivière, avait épousé noble Jean Saulnier (*alias* de Saulnier), écuyer, sieur de Fontariol (2). Ce dernier personnage, dans son acte d'inhumation à

(1) Louis de Chambon et Marguerite de Rochedragon eurent notamment pour fils : Jacques, écuyer, seigneur de Montcloud et des Ternes, époux de Marie Silvie de Rochedragon, fille d'Annet de Rochedragon, seigneur de Marcillat, et de Gabrielle de Serre. Ceux-ci à leur tour eurent : Gilbert de Chambon et Louis de Chambon, reçu chevalier de Malte au grand prieuré d'Auvergne, le 29 octobre 1675. Gilbert de Chambon, écuyer, eut les Ternes et Marcillat, et épousa Suzanne de Culant, fille de François, seigneur de Logère-Saint-Marc. D'où : 1° Jacques de Chambon, écuyer, seigneur de Marcillat et des Ternes, demeurant à Marcillat, en Bourbonnais, diocèse de Clermont, marié le 6 février 1713 à Marie de Biotière, fille d'Antoine de Biotière, seigneur de La Roche-Othon, et de Suzanne-Henriette de Villelume, d'où : *a*) Gilbert-Antoine de Chambon-Marcillat, né le 31 janvier 1714, lieutenant de cavalerie dans le régiment de Berri en juin 1736. *b*) Jean-Baptiste de Chambon, né le 11 mai 1723. c) Suzanne. *d*) Elisabeth. *e*) Claire. *f*) Jeanne. *g*) Barbe. *h*) Antoinette Marie-Sylvie. Cette dernière, née le 2 novembre 1726, fut reçue à Saint-Cyr le 11 mars 1734.

Les Chambon avaient, du reste, fait déjà des preuves de noblesse et été maintenus le 3 août 1666 par M. Lambert d'Herbigny, et le 3 août 1700 par M. de Turmenyes de Nointel, Intendants de la Généralité de Moulins.

Armoiries : *Coupé : au 1er d'or à une fasce de gueules surmontée de deux merlettes de sable ; au 2me de sable à trois chevrons d'hermines posés l'un au-dessus de l'autre.*

(2) D'après l'*Armorial du Bourbonnais* du Comte de Soultrait, les Saul-

Verneuil, en date du 5 décembre 1696, est dit seigneur de Chaumejean, et, en cette qualité, enseveli dans la chapelle Saint-Nicolas, fondée dans l'église collégiale, plusieurs siècles auparavant, par les seigneurs de Chaumejean.

De son mariage, le défunt avait eu un certain nombre de rejetons, — je les ai signalés plus haut, — je rappelle seulement que l'un d'eux, Jean de Saulnier, eut pour parrain « noble Gilbert de Chambon », le 30 octobre 1682. Ce Gilbert, sans doute frère de Marie de Chambon, « consorte » de Jean Saulnier, sieur ou seigneur de Fontariol, recueillit le fief de Chaumejean au décès dudit Saulnier. Il est, en effet, qualifié : Gilbert de Chambon, écuyer, sieur de Chaumejean, dans l'*Armorial Général*, composé à la suite du fameux édit de 1696, où il prit soin de faire enregistrer ses armoiries, au bureau de Moulins. Elles y sont d'ailleurs blasonnées d'une façon peu exacte au point de vue strictement héraldique (1).

Gilbert de Chambon me paraît avoir été le dernier mâle de son estoc en possession de Chaumejean. Après lui, une Marie de Chambon fit passer ce vieux fief aux mains d'une famille originaire de Branssat, la famille Renaudet, qui ne tarda pas à porter le nom de Chaumejean.

Je n'ai pas la preuve que Gilbert ci-dessus se soit marié, mais je le suppose assez volontiers, et je pense que Marie de Chambon, née vers 1658, pourrait bien être sa fille. Ce qui est certain c'est que la dite Marie épousa Gabriel Renaudet, Conseiller du Roi et son Procureur en la châtellenie de Verneuil. Elle le laissa veuf, étant morte à l'âge de 65 ans environ et ayant été inhumée le 16 mars 1723 dans la collégiale de Verneuil. Gabriel Renaudet était du reste plus jeune que sa consorte ; cela résulte de son acte d'inhumation. On y voit qu'il fut enseveli dans la Collégiale, en la chapelle Saint-Nicolas, le 15 décembre 1729, à l'âge de 57 ans. Son fils Jean, ses frères, autre Jean, curé de Branssat, et Mr [Gilbert] Renaudet, sieur du Gachat, assistèrent à la funèbre cérémonie.

Dans l'héritage paternel, Jean Renaudet trouva la charge de Procureur du Roi, quant au fief de Chaumejean, à la mort de sa mère il en

nier seigneurs de Fontariol étaient de la maison moitié nivernaise, moitié bourbonnaise, qui portait : *bandé d'argent et d'azur*, alias d'*argent, à trois bandes d'azur*. Cette maison est éteinte.

(1) Les *Noms féodaux* parlent bien d'un certain Gilbert Chambon, fils de Paul Chambon, sieur de « Verzan », qui aurait fait aveu pour moitié de la dîme de Chaumejean, l'autre appartenant à Anne Mignot sa belle-mère, paroisse et châtellenie de Chantelle. Mais si on se reporte au nom de Mignot, on voit qu'il s'agit de moitié de la dîme de Target, paroisse du même nom. Anne Mignot, veuve de Paul Chambon, fait aveu de sa part en 1723. Ceci

avait pris le nom et la possession. Les registres paroissiaux de Verneuil nous apprennent qu'il contracta deux mariages. En premières noces il épousa, avant 1730, Anne Bougarel dont il semble n'avoir eu que deux filles : 1° Suzanne, née le 20 janvier 1730, baptisée deux jours après en l'église Saint-Pierre de Verneuil, et qui eut pour parrain Guillaume Bertrand, sieur de Fontviollant et pour marraine Suzanne Pin, femme de Jean Renaudet, sieur du Gachat ; 2° Elisabeth (1). En secondes noces, il prit pour femme Marie « Le Talieur » (2), veuve d'Antoine de La Brosse qui elle aussi habitait Verneuil. Le mariage y fut célébré le 30 janvier 1749, en présence de François-Alexis Segondat, curé de Bellenave ; Nicolas Le Talieur, écuyer, sieur de La Prèle, frère de la mariée ; Pierre Renaudet, sieur du Gachat, et Jean Renaudet, cousins ; Jean-François Duret, Substitut du Procureur du Roi en la châtellenie de Verneuil.

Les enfants ne tardèrent pas à venir. Le 24 novembre 1749, a lieu le baptême de Gabriel Renaudet, puis ce sont ceux de Marie, 3 octobre 1751 ; Nicolas, 17 janvier 1756, lequel eut pour parrain Nicolas « Tailleur » son oncle et pour marraine Geneviève Roy ; Marguerite, 12 mai 1757, née la veille ; Jean, 24 avril 1758, né le même jour.

Le décès de Jean, *alias* Jean-Baptiste Renaudet de Chaumejean, ne figure pas aux registres paroissiaux, mais il est antérieur à 1772. Son fils aîné devint sieur de Chaumejean après lui et en porta le nom. Il possédait le fief en 1789.

Il ne m'a pas été possible de trouver les armoiries des Renaudet et pourtant cette notable famille, possédant fiefs, avait dû très certai-

prouve une fois de plus que, malgré les services rendus par les *Noms féodaux*, on ne peut s'y fier aveuglément et qu'il est prudent de contrôler sur les originaux aux Archives Nationales, toutes les fois que la chose est possible.

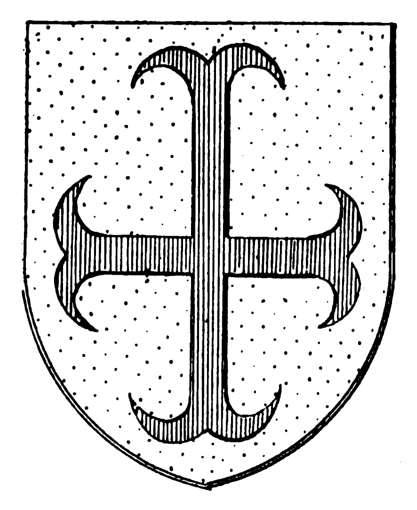
(1) Le vrai nom de cette famille est *Le Tailleur*. Elle a possédé les fiefs du Tonin, de La Presles, des Loutauds etc... et avait pour armoiries : *d'argent, à la croix de Lorraine de sable surmontée de trois merlettes de même rangées en chef*. Ces armoiries ont été enregistrées à l'*Armorial Général* de 1696, sur la déclaration faite, au bureau de Moulins, par Joseph Le Tailleur du Thonin, écuyer, seigneur de la Presle (Bellenave).

(2) Suzanne Renaudet se maria à Verneuil, le 15 décembre 1755, avec son cousin Jean Renaudet, fils de feu Jean-Gilbert Renaudet, bourgeois [sieur du Gachat] et de Suzanne Pin. Sa sœur, Elisabeth « Renaudet de Chambon », baptisée hors de Verneuil, y épousa le 28 avril 1772, Claude Mussier, entrepreneur, de la paroisse de Pougues, d'ordinaire qualifié entrepreneur des travaux du Roi. Il était frère d'autre Claude Mussier, chanoine de Verneuil. Parmi les assistants au mariage, l'acte cite : Messire Philippe Henry, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, seigneur de La Chaise.



nement en adopter. On est d'autant plus en droit de le supposer que le port d'armoiries n'avait jamais été refusé aux familles bourgoises et qu'aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, au XVIII[e] surtout, l'usage des cachets armoriés était très répandu, même parmi les gens de la moyenne bourgeoisie.

Chaumejean n'a paraît-il conservé aucun vestige de son passé, c'est aujourd'hui une agréable maison de campagne appartenant à M. Raymond, beau-père du docteur Martinet, de Saint-Pourçain-sur-Sioule.



ARMES DES CHAUMEJEAN
D'or, à la croix ancrée de gueules.

SEIGNEURIE DES GARENNES

La seigneurie des Garennes constituait un fief assez importan puisqu'elle possédait droit de haute, moyenne et basse justice, et cependant il ne m'est pas possible de remonter bien haut son histoire.

Les premiers seigneurs des Garennes que je connaisse sont des membres de la famille de Cuzy, peut-être un rameau de la maison forézienne de même nom (1). Dès 1443, Pierre de Cuzy, dit au Rousseau, clerc de Noyant, est indiqué comme résidant à Ver-

(1) Voir *Noms féodaux*.

neuil dans un acte, par lequel il fait aveu au Duc de Bourbonnais de cens en la châtellenie de Bourbon. A tort ou à raison, les scribes receveurs de l'aveu notent Pierre de Cuzy comme non noble (1). Puis, en 1511, sont cités feu Pierre de Cuzy, fils d'autre Pierre et neveu d'Antoine de Cuzy (2), tous rappelés à l'occasion de l'aveu fait par Antoinette Robertete [Robertet], veuve du second Pierre de Cuzy, pour un domaine assis au mas de Ry, paroisse de Souvigny (3). Le premier Cuzy, formellement relaté comme seigneur des Garennes, est Jean de Cuzy, capitaine châtelain de Verneuil entre 1510 et 1529 et déjà trépassé à cette dernière date. Un peu plus tard, sont cités, en 1540, Maistre Falque de Cuzy, écuyer, en 1547, le seigneur des Garennes, peut-être le Falque en question, et Maistre Loys Decuzy, Procureur pour le Roi en la châtellenie de Verneuil (4).

Des Cuzy, les Garennes passèrent, sans doute par alliance, à une famille Charlet. Ce qui m'induit à penser que la transmission dudit fief se fit des Cuzy aux Charlet par voie matrimoniale, c'est d'une part que le dernier Charlet, seigneur du lieu, portait encore le nom de Charlet de Cuzy et de l'autre que *le Roy d'armes*, reproduit par Soultrait, à l'article Cuzy, blasonne ainsi leurs armoiries : *écartelé : aux 1 et 4, d'argent, au cor de sable lié de gueules ; aux 2 et 3, d'or à l'aigle de sable*, QUI EST DE CHARLET (5). J'en conclus que les 1er et 4e quartiers présentent les armoiries des Cuzy seigneurs des Garennes et les 2e et 3e celles des Charlet. Successeurs des Cuzy aux Garennes, ils relevèrent et leurs armes et leur nom, plaçant les armoiries des précédents seigneurs du fief à une place d'honneur. Ces Charlet que nous allons trouver aux Garennes devaient être originaires de Poitou et Bretagne, car des Charlet de Grandval et du Château, connus dans ces deux provinces, portaient justement : *d'or à l'aigle de sable* (6).

Quoi qu'il en soit de mes hypothèses, en 1569 la transmission du fief était un fait accompli, puisque la *Générale description du Bourbonnais* nous apprend qu'au temps où Nicolay écrivait, le fief et « chas- « teau fort » des Garennes appartenait à « Maistre Estienne Charlet, « conseiller du Roi et président aux enquestes de Paris ».

Les Charlet n'habitaient guère leur fief, car on ne les voit pas paraître dans les registres paroissiaux de Verneuil comme les sei-

(1) Voir *Noms féodaux*.
(2) *Id.*
(3) *Id.*
(4) Archives de l'Allier, A. 151.
(5) *Armorial du Bourbonnais*, par le comte DE SOULTRAIT, 2e édition.
(6) Voir notamment, l'*Armorial Général*, de Rietstap.

gneurs du voisinage. Du reste, la seigneurie était affermée et fut tenue à titre de ferme par plusieurs membres d'une branche des Laurent, de Verneuil, qui habitaient le château.

C'est seulement à la fin du XVII[e] siècle, vers 1689, que Guillaume Char'et, chevalier, seigneur de Cuzy et des Garennes, vint s'installer dans ce dernier fief avec sa famille. Il était marié à Catherine Rivet. Guillaume Charlet prit soin de faire enregistrer ses armoiries dans l'*Armorial Général*, bureau de Moulins, et déclara porter : *d'or, à une aigle éployée de sable.* En revanche, il négligea cette formalité pour sa femme, mais les commis du traitant ouvraient l'œil et, pour ne pas perdre le droit d'encaisser 20 livres tournois de plus, ils enregistrèrent d'office à Catherine Rivet des armoiries tant soit peu allusives à son nom : *d'azur, à une rivière d'or posée en bande.*

De son union avec Catherine Rivet, Guillaume Charlet semble n'avoir eu que trois filles, la première était déjà mariée quand son père vint s'installer aux Garennes, une autre, Anne Charlet, ne tarda pas à épouser, le 11 février 1698, un de ses jeunes voisins, Pierre François, sieur du Chillot, fils de Claude François, s[r] du Chillot, et de Catherine Durye, tous paroissiens de Saulcet. Le mariage eut lieu dans l'église Saint-Pierre de Verneuil, en présence des père et mère des deux conjoints, de Charles de Sainsbut, maire perpétuel des villes de Verneuil et de Saint Pourçain, beau-frère de l'épouse, de dame Madeleine Charlet, femme du dit sieur de Sainsbut, et de Philippe Tanchou, chanoine de Verneuil. Cette union fut rapidement brisée par la mort, car Pierre François mourut le 15 février 1699, à l'âge de 23 ans, et fut inhumé le lendemain dans la Collégiale de Verneuil. Quelques mois plus tard la mort frappa de nouveau aux Garennes et emporta le chef de la famille. On lit en effet dans les registres paroissiaux de Verneuil :

« Ce jourd'huy 6[e] décembre 1699 est décédé M[re] Guillaulme Charlet « en son chasteau des Garennes, mon paroissien aagé de soixante et « dix ans après avoir esté confessé et receu le sacrement d'extrem- « onction et le huictiesme entour les six heures après midy j'ay « faict lenlevement du corps assisté de M[r] Dontjean chanoine lequel « jay commis pour faire mes fonctions curialles et après avoir enlevé « le corps dans le chasteau des Garennes je l'ay conduit jusques à « une borne plantée près le pré Jalligny qui fait la séparation de ma « paroisse et de celle de Contigny ; ou le s[r] curé de Contigny s'est « trouvé, assisté d'autres prestres qui a pris le corps a lentrée de sad[e] « paroisse et la conduit en la chapelle de Poulevre ou led s[r] Charlet « avoit demandé par un testament quon suppose avoir fait destre « inhumé. En foy de quoy j'ay signé ce huitiesme décembre 1699. « *Pontoize curé.* »

En somme messire Pontoize, chanoine et curé, parait quelque peu

mécontent d'avoir perdu le corps de ce mort considérable et il semble penser — peu chrétiennement — que le testament stipulant la sépulture à Poulesvre était ... supposé. Si mon hypothèse est exacte, ce n'est pas le seul point sur lequel il était en désaccord avec son confrère de Contigny ; les deux curés ne s'entendent pas sur les dates. D'après le pasteur de Contigny, c'est le 7 décembre 1699 qu'eut lieu l'inhumation dans le bas de la chapelle de Poulèsvre « près le balustre du costé de l'évangile » de Guillaume Charlet, « écuyer », seigneur des Garennes, mort la veille au château des Garennes, paroisse de Verneuil, âgé de 70 ans, présent Charles de Sainsbut, écuyer, seigneur des Garennes.

Quant à la date, c'est le curé de Contigny qui doit avoir raison, car il était de règle d'inhumer les pauvres défunts dès le lendemain de leur décès.

Catherine Rivet survécut à son mari jusqu'au 8 décembre 1705, à 5 heures après-midi. Elle fut enterrée le lendemain dans la chapelle Notre-Dame de Pitié de la Collégiale :

« Après avoir donné pendant sa maladie les marques d'une véri-
« table chrétienne et déclaré que pour la dévotion singulière qu'elle
« avoit pour la Sainte Vierge elle souhaittoit et fesoit élection de
« sépulture en ladite chapelle de Notre-Dame de Pitié où elle vouloit
« que touts les services et annuel de messes fussent célébrées pour
« le repos de son âme... »

J'ai dit plus haut que Guillaume Charlet de Cuzy eut trois filles, dont l'une fut Madame François du Chillot, veuve de bien bonne heure ; une autre, Anne Charlet, épousa messire Jean-Baptiste-Toussaint de Guillebon, écuyer, seigneur des Fontaines. Cette dernière mourut âgée de 86 ans, le 10 août 1753, et le lendemain fut ensevelie près de sa mère, dans la chapelle Notre-Dame de Pitié. Il me reste à parler de la troisième, mariée antérieurement à 1690 à Charles de Sainsbut qui devint seigneur des Garennes, du chef de sa femme, après la mort de son beau-père.

Si l'on en croit certains documents figurant dans les papiers Raffier et dont il sera fait état un peu plus loin, le nom primitif des Sainsbut aurait été Rollet. Charles Rollet, époux de Madeleine Charlet, fils d'autre Charles Rollet, procureur au Parlement de Paris, aurait le premier pris le nom de Sainsbut et, par lettres patentes du mois d'avril 1714, obtenu légalement le droit de substituer le nom de Sainsbut à celui de Rollet, sans pour cela être anobli le moins du monde. Un fait certain, c'est que dans les registres paroissiaux de Verneuil, l'époux de Madeleine Charlet ne paraît jamais, dès 1690,

que sous le seul nom de Sainsbut, orthographié de diverses façons, que la qualité d'écuyer lui est bien rarement donnée et que même, dans un acte du 19 décembre 1691, celle de noble personne a été biffée, aussi bien que celle d'écuyer dans un autre du 3 janvier 1693. Enfin les qualifications nobles ne sont pour ainsi dire jamais données à ses enfants et petits-enfants, et cela s'explique d'ailleurs par ce fait que les habitants de Verneuil, pour des raisons purement fiscales, se refusèrent toujours à les reconnaître pour gentilshommes ou anoblis.

Lorsque Charles de Sainsbut vint s'installer aux Garennes avec ses beaux-parents, il était au service comme gendarme du Roi, mais il se retira bientôt et leva l'office de maire perpétuel de la ville de Saint-Pourçain ; il est même une fois, en 1698, dit aussi maire perpétuel de la ville de Verneuil. A l'exemple de son beau-père, il fit enregistrer ses armoiries dans l'*Armorial général* de 1696, bureau de Moulins. Il y est dit : « Charles de Sainsbut, seigneur des Auges, « [*alias* Oignes, *alias* Vignes], conseiller du Roi, maire perpétuel de « la ville de Saint-Pourçain porte : *d'argent, à une barre d'azur chargée de trois pommes de pin d'or.* »

Charles de Sainsbut, mort à l'âge de 79 ans, en son château des Garennes, fut inhumé dans l'église Saint-Pierre de Verneuil le 24 juillet 1732. Sa veuve trépassa l'année suivante, âgée de 70 ans. On l'ensevelit le 14 mars dans la nef de la Collégiale.

De leur mariage étaient issus sept enfants dont les deux premiers naquirent sans doute avant l'établissement de la famille aux Garennes. Ce sont :

— 1° Catherine de Sainsbut, que nous voyons paraître comme marraine à Verneuil les 30 août 1700 et 10 octobre 1707. Elle épousa en l'église de Verneuil, le 27 février 1713, Edmond Dinet, écuyer, sieur de Monront, fils de défunt Gilbert Dinet, écuyer, et d'Isabelle de Préaut, de la paroisse de Saint-Didier. Furent présents, les père et mère de la future épouse ; la mère du futur ; Cœsar de Pons, écuyer ; dame Anne-Françoise Charlet ; François Lamy, écuyer, sieur de « Beauconteaux » [Boisconteaux] ; Antoine de Saint-Julien, écuyer ; « Combette » de Rollat, écuyer ; Martin de Sainsbut, frère de l'épouse ; Jean Demorgues de Saint-Julien, prieur de Saint-Gilbert ; Jean Bertranche, clerc minoré ; Loquesie de Pons ; Marie-Madeleine de Cugi ; et autres non dénommés dans l'acte.

— 2° Elisabeth de Sainsbut, morte aux Garennes le 15 novembre 1702, à 3 heures du matin, et inhumée au cimetière de Verneuil.

— 3° Geneviève de Sainsbut, née au château des Garennes le

13 décembre 1690, baptisée le 19 suivant à Verneuil. Elle eut pour parrain « le chevalier Claude Mareschal de Franchesse, commandeur « de la Racherie », et pour marraine sa grand'mère Catherine Rivet. Morte aux Garennes le 29 avril 1700, elle fut ensevelie dans le cimetière de Verneuil.

— 4° Martin (*alias* Martial) de Sainsbut, né aux Garennes le 3 janvier 1693. Il reçut le baptême à Verneuil le 12 janvier suivant, ayant comme répondants devant la Sainte Eglise : Messire Martin de Rollat, seigneur de « Marssains », commandant du ban de Bourbonnais (lequel signa : *Devarennes de Rollat*) et Catherine de Chantelot, épouse de Mr [Mareschal] de Fins.

On trouve Martin de Sainsbut, parrain à son tour à Verneuil, en compagnie de damoiselle Marie de La Codre de Montpansin, le 11 janvier 1722.

A la mort de son père, il devint seigneur des Garennes et y habita.

Le 22 décembre 1734 a lieu, dans la nef de l'église Saint-Pierre de Verneuil, l'inhumation de Martial (*sic*) de Sainsbut, seigneur des Garennes, mort aux Garennes à l'âge de 41 ans. Sont présents : Mr Dinet de Montrond, son beau-frère ; Jacques Raffier, châtelain de Verneuil ; François Duret, Substitut du Procureur du Roi en la châtellenie de Verneuil ; Paul Regnaud, greffier de la justice des Garennes, et Messieurs les chanoines de Verneuil.

Comme le défunt ne laissait pas d'hoirs de son mariage avec Eléonore Gaulmin de La Goutte, la seigneurie des Garennes passa à son frère cadet, Charles.

— 5° Marie-Madeleine de Sainsbut naît aux Garennes le 4 avril 1696 et on la baptise le même jour ; son parrain est Jacques Raffier, châtelain de Verneuil, et sa marraine, Marie Bougarel, femme du sieur Loizel, fermier du Duché de Bourbonnais.

Le 3 février 1723, on la voit épouser à Verneuil, Messire Henry de Lapelin, écuyer, seigneur de « Barbignac » et de « Biosay », fils de Messire Antoine de Lapelin, écuyer, et de dame Elisabeth de Chambon, habitants de la paroisse de Monestier. Sont présents à la cérémonie, les parents de la future ; le père du futur ; Messieurs de Rollat, chevalier de « Marsay », et de Rollat, chevalier de Beauquaire, tous deux de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; Mre Martin des Garennes, frère de l'épouse, et autres.

— 6° Charles de Sainsbut, seigneur des Garennes, qui suit.

— 7° François de Sainsbut né le 29 janvier 1704 au château des Garennes et baptisé le 4 février suivant. François de Rollat, écuyer, seigneur de Brugheat, lui fut donné pour parrain, et il eut pour

marraine une de ses parentes, sa tante peut-être. Anne-Françoise Charlet femme de M. de Pons, écuyer, seigneur des Fourneaux.

Charles de Sainsbut, à qui revint la terre des Garennes à la mort de son frère aîné, Martin, était né au château familial le 8 septembre 1701. Trois jours plus tard, messire Pierre Pontoise curé de Verneuil, et dame Gilberte Bodin, femme de Jacques Raffier, châtelain, le présentaient au baptême. Quand il fut en âge, il entra au service et conquit le grade de lieutenant au régiment d'Orléans-dragons. Antérieurement à 1744 il épousa Barbe de Brauvillier dont le nom est aussi orthographié, et le plus souvent sans particule : Brovilliert Brunvillier, Brainvillier et même Brinville.

C'est aux Garennes que Charles de Sainsbut « seigneur haut justicier de la justice des Garennes» vint mourir, le 17 mai 1750, « âgé d'environ 50 ans ». Son inhumation eut lieu le lendemain, dans la nef de la Collégiale, près la chapelle Saint-Eloy.

Sa veuve eut à plusieurs reprises maille à partir avec les habitants de Verneuil, chicanes relatives au paiement de la taille et qui n'étaient que la suite de contestations antérieures.

En 1777, s'adressant à l'Intendant conjointement avec deux de ses fils, elle lui écrivait : « Supplient humblement Barbe de Brauvillier, « veuve de Charles de Sainsbut, écuyer, seigneur des Garennes et « François et Philippe de Sainsbut ses fils, écuyers. »

Ils se plaignaient que les habitants de la paroisse de Verneuil les aient imposés à la taille et exigent le payement de leur cote bien qu'il y ait instance à ce sujet devant la Cour des Aydes. Ils demandaient à l'Intendant de les décharger de tout paiement de la taille personnelle, vu leur qualité de nobles vivant noblement et à cause de l'instance pendante.

A cette supplique le collecteur de la taille à Verneuil, Jean Roy, répondit par un mémoire où il disait :

« .... Au surplus les opposants essayent de surprendre votre religion, Monseigneur, en se donnant par leur requête la qualité « d'écuyer, ils en ont imposé à votre Grandeur en cherchant à persuader qu'eux et leurs auteurs ont toujours joui de l'état de noblesse.

« Les habitants leur soutiennent en l'instance pendante avec eux, « qu'eux et leurs auteurs n'ont jamais été nobles n'y ennoblis (*sic*), « Charles Rollet leur ayeul, fils d'autre Charles Rollet, procureur au « Parlement, connu dans l'histoire (1), en obtenant du Roy, par lettres « patentes du mois d'avril 1714, l'agrément de commuer le nom de « Rollet en celui de Desainsbut, n'a pas obtenu celuy de décorer sa « roture du grade de noblesse, le mary de la dame opposante, père

(1) J'avoue ignorer complètement le fait en vertu duquel le collecteur accole au nom de Mr Rollet procureur, la mention « connu dans l'histoire ».

« des opposants et eux n'ont egalement jamais joui des prérogatives « et privilèges attachés à l'état de noblesse, vos ordonnances succes- « sives, contradictoirement rendues les 13 décembre 1738, 29 mars « 1739, 6 janvier 1766 et 14 juillet 1771, toutes exécutées de leur part « par l'acquittement des droits de francs-fiefs confirment leur roture « et prononcent l'exécution provisoire de votre ordonnance du 20 août « dernier en faveur du suppliant.

L'intendant de la Généralité, après avoir pris l'avis de son subdélégué à Saint-Pourçain, M[r] de La Códre de Montpansin, rendit sa sentence et l'écrivit de sa propre main en marge de la requête des Sainsbut.

« Vu la présente requête, notre ordonnance cy-dessus, la réponse « du collecteur, ensemble l'avis du sieur de Montpansin notre subdé- « légué à S[t] Pourçain ; Nous, sans avoir égard à l'opposition des sup- « pliants..... ordonnons qne le rôle sera exécuté à leur égard. Deux « octobre 1777. *Signé :* DEPONT (1). »

Cette sentence était un nouveau coup fort désagréable pour les Sainsbut. Je ne sais s'ils eurent gain de cause à la Cour des Aydes, ou si s'étant pourvus devant le Conseil du Roi ils en obtinrent un arrêt de confirmation de noblesse avec anoblissement en tant que besoin, mais en 1789, lors de la convocation des nobles du Bourbonnais pour la nomination de députés aux Etats Généraux, M. de Sainsbut fut appelé à se rendre à Moulins pour émettre son vote.

Et ceci prouve que la constance est une estimable vertu parfois récompensée dès ce bas monde.

Mais revenons à Barbe de Brauvillier et à ses enfants. Toujours drapée dans ses sévères vêtements de veuve elle continua à vivre le plus souvent aux Garennes et y rendit l'âme à l'âge de 71 ans, le 7 mars 1784. Le curé l'inhuma au cimetière le 8 et dans l'acte la qualifie : « dame Barbe Brovillier, veuve de M[re] Charles de Sainsbut, « lieutenant de Dragons, seigneur haut justicier de la justice des « Garennes ».

De ce mariage cinq enfants étaient venus, tous nés au château des Garennes et baptisés à Verneuil.

— 1° François (qui suit).

— 2° Philippe de Sainsbut, né le 31 octobre 1745, baptisé le 2 novembre suivant, ayant pour répondants devant l'Eglise Philippe Droiteau, greffier en chef de la châtellenie, et damoiselle Marguerite Tiffault, femme d'Antoine Droiteau, notaire et procureur.

Le 17 août 1772 on le voit prendre femme sur la paroisse même.

(1) Papiers de la famille Raffier. Ces documents s'y trouvent sans doute parce que le châtelain de Verneuil avait été saisi de l'affaire.

L'élue se nommait Marie-Anne Durand, fille de feu Pierre Durand, marchand-fermier et de dame Anne Trotet. Le mariage eut lieu du consentement de sieur Antoine Marcillat, beau-frère de l'épouse, et parmi les assistants sont cités : sieur Sébastien Trochereau de La Grange, chevalier de Saint-Louis ; sieur Gabriel Trochereau ; Mᵉ Pierre-Antoine Bodin, avocat en Parlement ; sieur Jean Barathon, greffier en la châtellenie ; Mᵉ Claude de la Codre, avocat en Parlement. Dans cet acte, le marié est dit simplement : sieur de Sainsbut ; dans divers autres le curé le qualifie : bourgeois de Verneuil.

De 1773 à 1778, il eut cinq enfants, dont quatre nés et baptisés à Verneuil, savoir :

a) Gilbert, né le 24 juillet 1773, baptisé le 25. Parrain : Jean Gilbert Raffier, châtelain ; marraine : dame Barbe de Brovillier des Garennes, tous deux absents et représentés,

b) François, baptisé le 5 octobre 1774 avec le parrainage de Mᵉ François de « Sainsbut seigneur haut justicier de la justice des Garennes », son oncle et de dame Anne Trotet, veuve de Pierre Durand, sa grand'-mère, laquelle ne sut signer.

c) Madeleine-Sophie, baptisée 3 décembre 1775, lendemain de sa naissance. Elle eut pour parrain et marraine : Jacques-Philippe Durand, conseiller du Roi en l'Election de Moulins, son oncle, et Madeleine Trotet, sa grand'mère, tous deux représentés.

d) Marguerite, née le 15 janvier 1777, admise au baptême le lendemain. Son parrain : Joseph Rousseau de Céron, officier dans le régiment de Picardie ; sa marraine : Marguerite Vernoy de Montjournal, femme du précédent.

e) Jean-Baptiste-Ignace. Il fut présenté au baptême, le 2 mai 1778, par Messire Jean-Baptiste-Ignace Vernoy de Montjournal, Président-Trésorier de France à Moulins, et par Marie-Eléonore Gaulmyn de La Goutte.

J'ignore le sort de ces enfants aussi bien que la destinée ultérieure de leurs parents.

— 3° Pierre de Sainsbut (fils de Charles, seigneur des Garennes et de Barbe « Brinville »), baptisé le 28 octobre 1746. Parrain : Pierre Ségrétain, laboureur au domaine du Pont ; marraine : Catherine Delevot, femme de Jean-Jean Imbert, meunier au moulin des Garennes.

— 4° Charles de Sainsbut, le seul dont je n'ai pas trouvé l'acte de baptême à Verneuil, mourut aux Garennes à l'âge de 4 ans environ et fut enterré dans le cimetière paroissial le 5 avril 1749.

— 3° Madeleine, baptisée le 30 décembre 1749. Jean Renaudet, bourgeois de Saulcet, fut son parrain, et sa marraine : Madeleine Martin, femme de Philippe Droiteau, greffier en chef de la châtellenie. La



jeune Madeleine fut rappelée à Dieu le 27 octobre 1755 et le lendemain inhumée au cimetière de Verneuil.

Des cinq enfants de Charles de Sainsbut des Garennes et de Barbe de Brauvillier, il n'en est qu'un dont j'aie pu suivre la destinée, François, l'aîné.

Venu au monde aux Garennes, le 6 juillet 1744, et baptisé le lendemain, il eut comme parrain son cousin germain, Messire François Dinet, écuyer, seigneur de « Montron », et pour marraine dame Anne-Françoise Charlet, sa grand'tante, femme de Messire Jean-Baptiste de Guillebon, écuyer, seigneur des Fontaines.

Devenu seigneur des Garennes, il se maria à une époque que je ne puis préciser avec Marie Martinet et les registres paroissiaux de Verneuil relatent le baptême de deux fils issus de cette union :

— 1° Jean-Baptiste-Toussaint-Marie, né et baptisé le 26 mai 1775. Le parrain et la marraine absents se firent représenter ; ils se nommaient : Messire Jean-Baptiste-Toussaint-Marie de Guillebon, chevalier, seigneur des Fontaines, et dame Antoinette-Thérèze Jandot, grand'mère de l'enfant, veuve de Jean-Baptiste Martinet, en son vivant Procureur du Roi en la châtellenie de Souvigny (1).

— 2° Jean-François, né le 1er juin 1776, baptisé le lendemain. Dans cet acte le père est qualifié « Mre François de Sainsbut, écuyer, « seigneur haut justicier de la justice des Garennes ».

L'enfant fut présenté par les remplaçants des parrain et marraine : Jean-François Martinet, son oncle, Procureur du Roi en la châtellenie royale de Souvigny, et Barbe « Brovillier », sa grand'mère, tous deux absents.

François de Sainsbut des Garennes fut le dernier seigneur haut justicier de la seigneurie dont j'ai tenté de rechercher les divers possesseurs. Convoqué en 1789 à l'assemblée des nobles du Bourbonnais, appelés à élire des députés de leur ordre aux Etats Généraux, il se dispensa de comparaître (2).

(1) Ces Martinet devaient être proches parents de ceux qui furent alliés à la même époque aux Bonand. On trouve en effet dans les registres paroissiaux de Souvigny, à la date du 23 avril 1765, le mariage de Joseph Bonand de Montaret, avocat en Parlement, châtelain de la justice royale de Souvigny, fils de feu Antoine-Garot Bonand, écuyer, seigneur de Montaret, contrôleur des guerres à la suite de la première compagnie des Mousquetaires du Roi, et de Jeanne-Marie Bourdin, avec Marie Martinet, fille de feu Jacques Martinet, juge de Souvigny, et d'Elisabeth Bergerolle. Tous ces personnages sont les ancêtres de notre aimable collègue, Mademoiselle Françoise de Bonand.

(2) *Catalogue des gentilshommes du Bourbonnais.... pour l'élection de*

La Terreur faillit lui être fatale et voici comment M. le docteur Cornillon raconte son aventure dans *Le Bourbonnais sous la Révolution française* (1).

« Vis à vis d'un autre suspect on se montra encore plus injuste.
« Très bavard, Saint-Cebut des Garennes avait, un jour de foire, tenu
« des propos un peu légers sur le compte de quelques personnages
« influents. Mandé au Comité « de surveillance de l'Allier » afin de
« se justifier, il s'y rendit le 23 octobre [1793]. A peine eut-il ouvert
« la bouche que Verd, trouvant le temps trop précieux pour le perdre
« en discussions stériles, proposa de livrer Saint-Cebut à l'accusa-
« teur public et de lui faire couper le cou. Ses collègues furent
« moins féroces : ils se contentèrent de le consigner à son domi-
« cile, avec une sentinelle à sa porte, et d'inviter le juge de paix
« à ouvrir une enquête. Le 23 brumaire suivant [13 novembre
« 1793], Saint-Cebut était transféré à la maison de justice en vertu
« d'un mandat d'arrêt de ce magistrat ; et le 16 frimaire [6 décembre
« 1793), le juré (*sic*) d'accusation appelé à statuer sur son sort décla-
« rait qu'il n'y avait pas lieu à accusation. Mais le Comité central
« ne partagea pas cet avis, et, malgré cette ordonnance de non lieu,
« il le maintint en arrestation, de telle sorte que Saint-Cebut dut
« rester sous les verroux jusqu'au 18 brumaire an III [9 novembre
« 1794]. »

Les Sainsbut des Garennes possèdent encore la terre dont ils portent le nom et comme depuis les Cuzy peut-être, les Charlet tout au moins, la transmission s'en est faite par voie héréditaire, ils ont ce bonheur, qui aujourd'hui manque à tant d'autres, la possession d'une vieille maison familiale toute peuplée du souvenir des aïeux et où les saines traditions de race se perpétuent pour ainsi dire d'elles-mêmes et sans effort.

députés aux Etats Généraux de 1789, par Louis de La Roque et Edouard de Barthélemy (d'après Archives Nationales, B III, 36, p. 219, 263-387).

(1) T. III, p. 75. (Comité de surveillance de l'Allier.)



DE VERNEUIL A SAULCET



De Verneuil à Saulcet la route est rapidement faite et c'est à peine si au passage on a le temps de signaler le vieux fief de *Chinières* longtemps possédé par une famille de modestes gentilshommes qui en portaient le nom et sur lesquels je sais bien peu de choses.

Les *Noms féodaux* indiquent Blenet et Pierre de Chenières (*sic*), écuyers, frères qui, en 1443, font aveu pour l'hôtel, domaine et seigneurie de Chenières, paroisse de Saulcet.

En 1493, Gabriel de Chinières, seigneur dudit lieu, comparait à la réformation de la coutume de Verneuil. En 1569, Nicolay mentionne encore le sieur de Chinières parmi les fieffés relevant de la châtellenie de Verneuil.

Après quoi je perds toute trace de ce fief qui semble au XVIIe siècle déjà être tombé au rang de simple domaine rural.

Le fief de *Montjournal* est plus connu. Tout d'abord il appartint aux Montjournal aussi possessionnés dans l'arrondissement actuel de La Palisse.

Dès la fin du XVIe siècle Montjournal, paroisse de Saulcet, est passé à des Vernoy qui en prennent le nom et le possèdent jusqu'à la Révolution (1). Une des dernières représentantes des Vernoy de

(1) Les Vernoy, vraisemblablement originaires de la région de Verneuil, formaient au XVIIe siècle une quantité de branches déjà séparées depuis assez longtemps, pour que la plupart aient perdu entre elles toutes relations de parenté. Ces diverses branches se trouvaient du reste dans des situations sociales très différentes. Outre les Vernoy, de Verneuil, comprenant au XVIIe siècle une dynastie de tanneurs et des laboureurs qu'on retrouve encore au siècle suivant, les Vernoy ont eu à Moulins trois souches connues à des titres divers.

1° Les Vernoy de Montjournal, qui ont eu la situation la plus brillante et qui portaient *écartelé : aux 1 et 4 d'azur au chevron d'or, accompagné de trois vers à soie d'argent posés en fasce et rangés 2 et 1 ; au chef cousu de sable chargé d'une étoile d'argent* (Vernoy)*; aux 2 et 3, d'azur au lion d'or* (Montjournal).

2° Les Vernoy de Saint-Georges, seigneurs du fief de ce nom, paroisse de Bagneux, qui ont fourni plusieurs officiers dans les anciennes armées royales et se sont éteints au XIXe siècle. Les Vernoy de Saint-Georges avaient adopté les armes imposées d'office par l'Armorial Général de 1696, à Gilbert Vernoy sieur de Saint-Georges : *d'argent, à 6 noix de sinople*

Montjournal fut Jeanne-Thérèse qui, veuve de messire Pierre de Champfeu, écuyer, seigneur de la Brosse-Givreuil, capitaine au régiment royal, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des Maréchaux de France à Moulins (1), comparut en 1789 parmi les nobles de la châtellenie de Verneuil. Elle mourut d'ailleurs quelques mois après, le 5 décembre 1789, à Moulins, et fut inhumée le lendemain dans le cimetière de l'Hôpital Général.

Parlant du fief de Montjournal, il est impossible de ne pas signaler celui de *Beauvais*, alias *Beauvais Le Loup*, situé lui aussi sur la paroisse de Saulcet et ayant appartenu au XVIIIe siècle aux Vernoy de Montjournal.

Ce fut d'ailleurs au Moyen Age une terre importante avec château fort. Le commandant du Broc ayant indiqué sommairement, dans une note, page 278 du présent compte rendu, la transmission dudit fief, je n'en dirai pas plus, mais je crois utile de signaler que *Beauvais* est la déformation du nom primitif de *Beauvoir*. Les Le Loup se qualifiaient seigneurs de Beauvoir, les d'Alègre se titraient le plus souvent Mis de Beauvoir, et Nicolay, parlant dudit fief, écrit : « Beau- « voir-le-Loup, chasteau-fort ancien, paroisse Saulcet. »

A Saulcet même le seul monument digne d'intérêt est l'église. Nous l'avons consciencieusement visitée sous la conduite de M. l'abbé Clément qui tout à l'heure va nous la décrire.

Au point de vue historique, la paroisse de Saulcet présente des souvenirs d'une notable antiquité. Elle aurait été tout d'abord la paroisse de Verneuil, Nicolay l'affirme et notre confrère le chanoine Moret, dans son premier volume, le seul paru, de ses *Paroisses bourbonnaises* signale, d'après un pouillé de 1550, que la collégiale de Verneuil est encore dite de la paroisse de Saulcet. D'autre part le même document dit ailleurs le contraire (2) et d'autres sources, notées plus haut, indiquent que depuis bien plus longtemps Verneuil avait une existence paroissiale indépendante. Il est donc vraisemblable de supposer une

posées 3, 2 et 1 ; au chef componné d'or et de gueules de quatre pièces. Un fils d'Etienne Vernoy, sieur de Saint-Georges, lieutenant au régiment d'Aunis-infanterie, et d'Elisabeth Fleury, brisait sur son cachet (milieu du XVIIIe siècle) les armes ci-dessus d'une *bordure de sable.*

3° Les Vernoy, imprimeurs à Moulins, et dont une branche fut même pourvue du titre d'Imprimeur du Roi au XVIIe siècle et pendant une bonne moitié du XVIIIe siècle.

(1) Ce personnage est un des arrière-grands-oncles de notre confrère le comte de Champfeu, capitaine de frégate en retraite, chevalier de la Légion d'honneur.

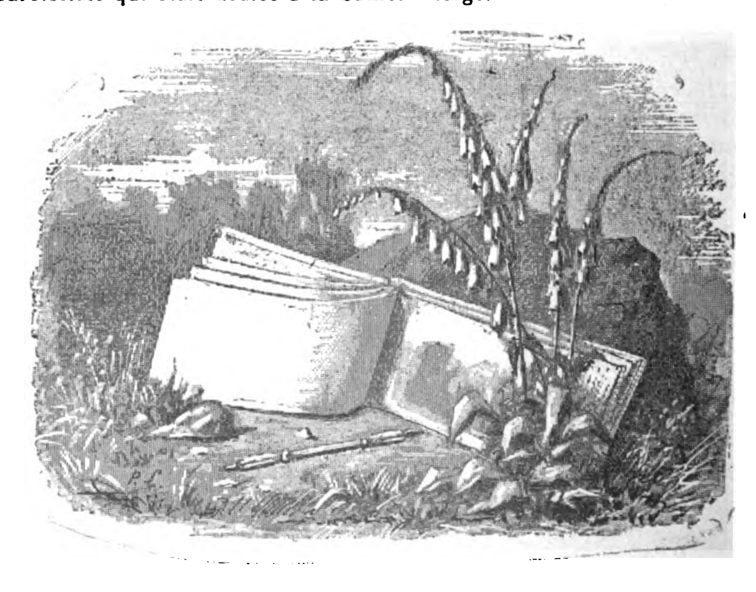
(2) Dans ce pouillé il y a certainement confusion puisqu'il parle, tel du

situation mal définie et des droits sujets à contestation, peut-être un enchevêtrement de juridictions ecclésiastiques dont le détail échappe aujourd'hui et qui se tranchèrent en faveur de Verneuil et de son Chapitre. En tous cas l'église de Saulcet était au titre de Saint-Julien et la cure à la présentation de l'abbaye puis prieuré de Saint-Pourçain.

Les registres paroissiaux de Saulcet ont été explorés par M. Grégoire ; il en cite quelques courts extraits dans son *Excursion dans le canton de Saint-Pourçain*. Je me contente de rappeler ici, d'après le rapport de notre confrère Claudon, adressé le 12 juillet 1902 au Conseil général de l'Allier, que les registres paroissiaux remontent pour les baptêmes à mars 1539, avec de regrettables lacunes de 1536 à 1591, de 1593 à 1603 et de 1605 à 1629. Les mariages débutent en décembre 1538 avec lacunes de 1558 à 1623 et de 1630 à 1642 ; les sépultures commencent en février 1623 avec une lacune de 1630 à 1642. Les premiers actes sont en latin ; le millésime est changé au premier janvier en 1540 et 1541, puis le curé revient à l'ancien style. Quant aux délibérations elles ne remontent qu'au 19 février 1838. Ce sont des sources d'information qui ne devront pas être négligées le jour où une monographie de Saulcet pourra être tentée.

Philippe TIERSONNIER.

moins que le reproduit M. le chanoine Moret, de la collégiale Notre-Dame de Verneuil et de la cure de Saint-Pierre de Verneuil. Or, on sait que la collégiale était sous le vocable de saint Pierre et que c'est l'ancienne église paroissiale qui était dédiée à la Sainte Vierge.



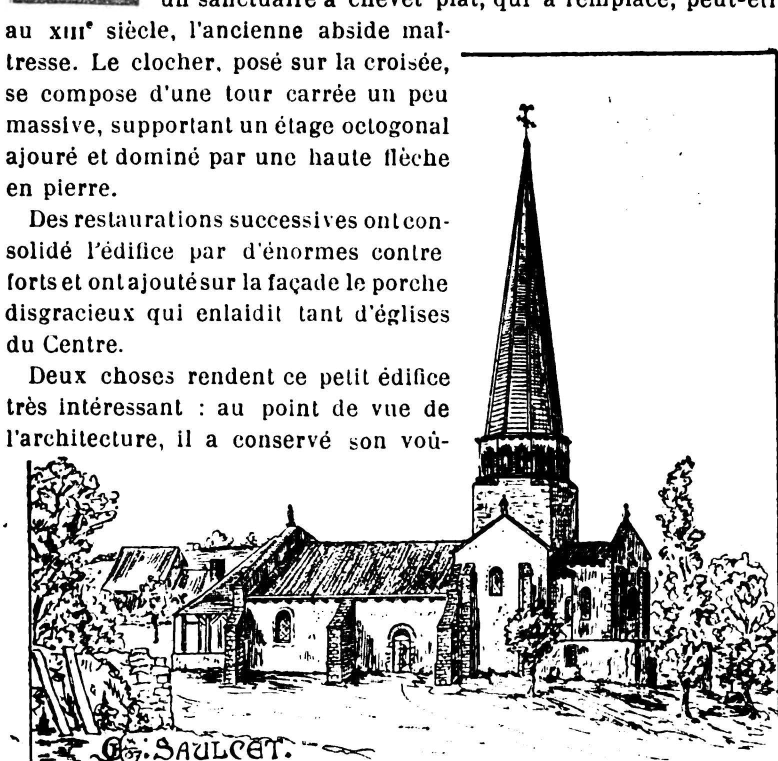
SAULCET



'ÉGLISE paroissiale Saint-Julien, de Saulcet, est un édifice roman de la fin du XIe siècle ou du commencement du siècle suivant. Il se compose de trois nefs et d'un transept sur lequel s'ouvrent deux absidioles flanquant un sanctuaire à chevet plat, qui a remplacé, peut-être au XIIIe siècle, l'ancienne abside maîtresse. Le clocher, posé sur la croisée, se compose d'une tour carrée un peu massive, supportant un étage octogonal ajouré et dominé par une haute flèche en pierre.

Des restaurations successives ont consolidé l'édifice par d'énormes contreforts et ont ajouté sur la façade le porche disgracieux qui enlaidit tant d'églises du Centre.

Deux choses rendent ce petit édifice très intéressant : au point de vue de l'architecture, il a conservé son voûtage primitif, qui est en berceau, même pour le clocher ; et au point de vue de la décoration, il renferme dans les culs-de-four de ses deux absidioles des peintures murales du XIIIe siècle des plus remarquables.



Nous ne reviendrons pas ici en détail sur la description — accompagnée de planches — que nous avons faite de ces peintures dans le numéro d'avril 1900 du *Bulletin* de notre Société, ni sur les expli-

cations que nous avons données sur place aux excursionnistes de cette année. Nous les résumons brièvement ici pour les lecteurs de ce compte-rendu.

Ces peintures murales, restaurées de 1869 à 1871 par les soins du bon abbé Jollet, ont été classées comme monuments historiques, avec les fonts baptismaux, le 20 juin 1902.

Dans la chapelle de la Vierge, deux panneaux formant soubassement représentent : à droite, l'*Annonciation ;* à gauche, *la Nativité*, traitées avec l'originalité et la déférence que savaient mettre dans leurs œuvres les peintres du XIIIe siècle. Dans le haut, trône une Vierge glorieuse dont le triomphe est porté par des anges, et qui s'appuie — solide fondement doctrinal — sur les quatre symboles des évangélistes, posés devant des flambeaux. Enfin, l'artiste a utilisé l'ébrasement de la fenêtre en peignant à droite, saint Pierre ; à gauche, saint Paul, sous une main divine bénissante, qui décore l'intrados du cintre de la fenêtre.

Le plus intéressant de ces panneaux est, sans contredit, celui du triomphe de la Vierge, représentée assise sur un trône, retenant sur ses genoux, de la main gauche, son divin Fils qui bénit, et de la droite montrant une pomme. Ce fruit rappelle, d'après la mystique du temps, que, nouvelle Eve, Marie a réparé la faute de l'ancienne, et que l'humanité, perdue par la désobéissance de la première femme, a été sauvée par son obéissance aux ordres de Dieu et sa fidélité à des grâces qui lui avaient mérité d'être la Mère du Rédempteur (1).

(1) Nous avons trouvé cette donnée iconographique dans de nombreux documents du Moyen-Age, notamment :

En France, dans une Vierge portant l'Enfant-Jésus, de la collection Davillier ; dans la statue de Notre-Dame d'Arcachon ; de Notre-Dame-des-Miracles, de Tours ; dans plusieurs statuettes en ivoire ou en émail qui figuraient à l'exposition du Petit-Palais en 1900 ; dans la volute d'une crosse émaillée du musée Dubouchet, à Limoges ; dans celle de l'évêque Guillaume de Boesses, du musée Jeanne d'Arc, à Orléans ; dans un vitrail de la cathédrale du Mans ; dans un autre de celle d'Auxerre ; dans l'album de Villars de Honnecourt, où la pomme fleurit ; sur les sceaux du chapitre de Melun ; de Notre-Dame des Vertus ; entre les mains de Notre-Dame d'Anglure (Aube) ; dans diverses statues du Louvre et du musée de Cluny, etc.

A l'étranger, dans les miniatures d'un Psautier latin, A. 165, de la Bibliothèque de Dresde ; dans le n° 1129 de la Bibliothèque de Vienne ; sur le tympan de Notre-Dame de Trèves ; sur les sceaux de Lanthony et d'York, de Derby, d'Abrincdon, en Angleterre ; sur celui de Sainte-Marie de Byrtynge, en Norvège ; sur plusieurs sceaux de l'ancienne église danoise qu'a reproduits Hildebrand, par exemple le sceau des bénédictines d'Alborg (1252), de Lisbjerg ; de la reine Helvig en 1285 ; du chapitre de Bœrghun ;

Dans la chapelle de gauche, on voit, au sommet de la voûte en cul-de-four, un saint Nicolas. Le populaire évêque de Myre est assis sur un trône, revêtu des ornements épiscopaux, entre deux anges portant des flambeaux.

Malheureusement un peu intelligent badigeonnage a fait disparaître, au-dessous du saint, deux scènes que le Moyen-Age avait l'habitude d'emprunter à la vie de l'illustre thaumaturge et que les vieux habitants de Saulcet avaient pu contempler encore — bien qu'un peu « détérioriées » — dans la première moitié du XIXe siècle.

L'une représentait la délivrance des trois jeunes condamnés que la légende a transformés en petits enfants coupés, « salés », et émergeant enfin du fameux « saloir » (1).

L'autre se rapportait au trait charitable que la leçon du Bréviaire a conservé et que les poètes, les artistes et les imagiers de jadis exploitèrent si souvent en vers, en prose et en peinture : il s'agit de ces trois malheureuses filles que leur père, dépourvu de toutes ressources, voulait livrer à la prostitution, ne pouvant les marier faute de dots. Le jeune saint l'apprenant, jeta par la fenêtre de la

sur une monnaie de Pise ; dans la main droite de la Madone de Giacomo da Siena, à la cathédrale de Ferrare ; dans la Vierge glorieuse de Lorenzo Filippi, du Louvre ; dans la main droite de la Madone de Bois-le-Duc ; entre les mains de la Madone d'Hildesheins, au Hanovre, etc.

(1) L'histoire des petits écoliers et du saloir est restée, chez nous, comme la principale caractéristique populaire de saint Nicolas. Un manuscrit du XIIIe siècle, attribué à Wace et que conserve la Bibliothèque de l'Arsenal, raconte le fait qu'on retrouve si souvent peint dans les vitraux du Moyen-Age et que les statues du saint ont reproduit fidèlement depuis. Voici l'extrait de Wace, d'après le P. Cahier (*Nouveaux mélanges d'archéologie ; Décorations d'églises*, Paris, Firmin-Didot, lib. 1875, p. 46) :

Trois clers aloient à l'escole,
N'en ferai pas longe parole.
Lor ostes par nuit les ochist,
Les cors mucha, lavoir (*a*) en prist.
S. Nicolas par Dieu le sot (*b*),
Sempres fu là, si com Dex plot,
Les clers a l'oste demanda,
N'es pot celer, se li mostra
S. Nicolas par sa proière
Mist les ames el cors arière
Por che c'as clers fit cèle honor,
Font li clerc sa feste à son jor, etc.

(*a*) L' « avoir », sans doute l'argent qu'ils portaient sur eux,
(*b*) Le sut ; comme au vers suivant : plot, pour plut.

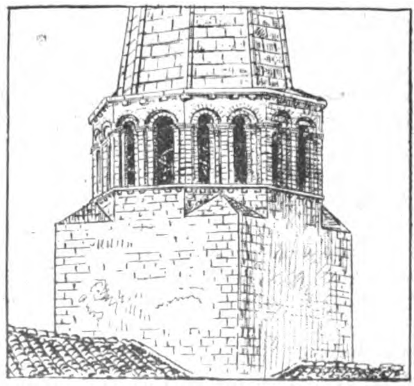
maison de cet homme autant d'argent qu'il était nécessaire pour la dot des jeunes filles. Et, ajoute le texte latin, « lorsqu'il eut fait cela une seconde et une troisième fois, les trois filles furent données en mariage à des hommes honnêtes » (1).

Abbé Joseph Clément.

(1) Cette scène était fréquemment représentée, à l'honneur du saint, dans les peintures murales de nos églises. M. Gélis-Didot la signale spécialement dans l'église de Saint-Jacques-des-Guérets (Loir-et-Cher). Et là aussi la Vierge assise faisait pendant à l'évêque de Myre. Un vitrail de la cathédrale d'Auxerre, un autre dans celle de Bourges, retracent le même épisode. — Cf. : *Petits Boll.*, XIV, 83, et *Speculum ecclesiæ*, d'Honorius d'Autun (sermon sur saint Nicolas). — Dans le manuscrit de l'Arsenal, cité plus haut, le fait est raconté d'une façon non moins pittoresque que la légende des enfants :

. . . .
Et Nicolas tout départi (distribua)
Terres, maisons et fiès vendi,
Si dona tout à poure gent.
N'en fist autre reservement.
Uns povres hom iluec manoit
Qui jadis riche esté avoit.
Mais en poverté est venus ;
De cheaus a on plusiors véus
Qui del grant avoir descendoient,
En grant poverté en venoient.
Teus i a de grand poverté
Ke sunt venu en grant plenté.
Chis povres hom ot III pucèles,
III sizes (suies ?) filles aseis bèles ;
Entré eus IIII n'orent que pendre
Ne à manger ne à despendre.
De vivre conseil ne trouvoient,
S'a gaelise n'en aloient ;
Saint Nicolai pité en prist,
Oès comfaitement le fist.
III nuis à lor ostezs ala,
III riches dozs d'or lor porta :
Le premier dor lor a porté
Por relever de povreté,
Le second lor a fait trover
Por les III filles marier ;
La tierce fois lor a doné
El non de sainte carité.
Par la fenestre lor jetoit
Devant le lit, puis s'en aloit ;
A la tierce fois cil le prist
Qui l'ot guaitié, si li enquist
Qui il iert, comment avoit non
Que li avoit fait si grant don.
Chi li dist : « Joz sui Nicolas,
« Va ten, jamais en parleras ;
« Mais loes Dieu le créator,
Et tes (III ?) filles done à seignor. »
S. Nicolas s'en vait atant,
Li hom remest lié et joiant ;
Retornés fu de poverté,
Et ses (III ?) filles de putée :
De l'avoir furent mariées,
Et ben ricement conré(è)es.

Quant S. Nicolas ot dozé
Quant que il ot, por amor Dé,
Droit à Mirre son chemin tint.
. . . .



Détails du clocher de l'église de Saulcet

DE SAULCET A SAINT-POURÇAIN



PRÈS la visite de Saulcet commence la dernière étape de nos coursiers saint-pourcinois. En bons chevaux soucieux de leurs droits et guidés par un impeccable instinct, ils sentent l'écurie et vont vite. Au reste la route est courte, bordée de ces nombreux vignobles rencontrés aussi à Verneuil et ailleurs depuis le matin et ne présente rien de saillant, sinon l'inaltérable bonne humeur de notre bande archéologique ; aussi je dirai simplement que nous avons été en avance sur l'horaire — chose rare — et, qu'à peine débarqués, nous nous sommes précipités à la suite de l'abbé Clément vers l'église de Saint-Pourçain. Sous sa conduite a commencé la méthodique visite du vieux monument. Il va du reste tout à l'heure, d'une plume experte, refaire pour les lecteurs du présent compte-rendu la docte conférence dont il eut la courtoise amabilité de nous gratifier.

Pour avoir une idée exacte de l'antique église abbatiale, puis prieurale, et des trop rares débris de son cloître, il faut pouvoir pénétrer dans la sacristie, et pour y pénétrer, il faut le concours de notre très sympathique collègue, M. l'abbé Moitron, curé de céans. L'abbé Clément et le Président courent à l'hospitalier presbytère, vieux logis plein de charme, et appréhendent au corps M. l'abbé Moitron qui se laisse faire de fort bonne grâce, non sans décocher quelques bonnes plaisanteries aux archéologues, aux fureteurs de vieux papiers. Ceci est de sa part un simple acte d'émulation, car il en tient lui aussi pour l'archéologie ; il est de cette confrérie à moitié laïque, témoin le beau livre qu'il va bientôt publier sous ce titre : *Saint-Pourçain et son temps. Etude historique du Ve siècle.*

Quand nous rentrons tous trois dans l'église, dont le chœur est déjà noyé dans l'ombre tombant des voûtes, nous apercevons une assemblée mystérieuse garnissant les stalles. Quels sont donc ces personnages qui, en des poses hiératiques, silencieux, semblent méditer ou prier ? Seraient-ce les vieux bénédictins revenus sur cette terre pour dire une fois encore l'office conventuel ? Que la Libre-pensée saint-pourcinoise, aujourd'hui logée dans l'ancien couvent des moines, se rassure. Pour cette fois il n'y aura personne à expulser. De loin ce sont des moines, et de près nos pèlerins archéologues ; tous, pontifes, maîtres et néophytes, attendent, patients et

recueillis, le retour de leurs ambassadeurs, résolus à ne laisser aucun coin inexploré.

Lorsque la visite intérieure et extérieure de l'église est achevée, on constate qu'il va falloir négliger quelques coins pittoresques de la vieille cité. Tandis que le gros de la colonne se dirige vers l'hôtel, d'autres courent à la recherche des vieux bibelots, d'autres encore devisent sur les grands faits de l'histoire locale que M. Flament va nous retracer tout à l'heure — à grands traits — car pour raconter Saint-Pourçain il faudrait un gros volume encore à faire, malgré les essais du bon M. Ernest Bouchard, dont la sympathique silhouette s'évoque inévitablement en cette ville, aimée par lui d'un filial amour, à laquelle il avait rêvé d'élever un monument historique sous la forme d'un beau livre interrompu par la mort.

Quant au Président, répondant à l'amicale invitation de M. Garnault, il va visiter l'Institution Notre-Dame des Victoires, saluer l'aumônier, frère du curé de Saint-Pourçain, un ami de la Société d'Emulation par conséquent, et faire ses adieux à la « section cycliste ».

En visitant la chapelle de l'établissement, chapelle moderne mais élégante, il y constate la présence d'un vitrail à personnages, et comme ce sont là des portraits, il s'imagine volontiers que, dans deux ou trois cents ans, un membre de la toujours vivace Société d'Emulation publiera dans le *Bulletin* d'alors un docte travail sur l'identification de tous ceux ainsi portraicturés en icelui vitrail.

Toute journée d'excursion se termine par un fraternel repas ; nous n'avons pas manqué à une coutume qui du reste s'impose. Le dîner confortablement servi par M. Meunier, à l'Hôtel de France, fut ce qu'avait été la journée elle-même, plein d'entrain et *arrosé*, mais cette fois de bon Saint-Pourçain.

L'entrain est si cordial que le Président songe à supprimer le « *laïus* » habituel, mais Mlle Françoise de Bonand, traditionnaliste autant que femme de France peut l'être, somme le Président de s'exécuter et le Président s'érige et voilà que lui aussi, grâce à la chaleur communicative des banquets, il parle comme un ministre, mieux même ; tous ses auditeurs l'attestent par de courtois applaudissements qui chatouillent agréablement son cœur autant que ses oreilles.

Il y a quelques jours à peine, le dit Président, revêtu du prestige de l'uniforme, arpentait gaillardement les routes à la tête de sa section, aussi son discours s'est-il ressenti de réminiscences militaires et, ainsi qu'on le fait à Saint-Cyr, en présence de tant d'aimables femmes, dont plus d'une représentait au milieu de nous l'élément militaire, il n'a pu s'empêcher de célébrer le « cadre rose » de notre troupe. Puis il a

accordé un juste tribut de remerciements aux organisateurs de l'excursion ; après avoir été à la peine ils méritaient d'être à l'honneur. Il n'a pas oublié de fêter les hôtes qui tout le long de la route nous firent si bon accueil. Enfin, souhaitant un succès toujours croissant à la Société et au but qu'elle poursuit, il a levé son verre en l'honneur du Bourbonnais, afin que mieux connu dans ses beautés, ses traditions et son histoire, il soit toujours plus aimé par ses enfants. A travers la petite patrie, ils sauront toujours voir la grande et la servir dans la mesure de leurs forces.

Après, ce fut le retour, retour un peu somnolent, peuplé pour quelques-uns de rêveuses visions, et la dislocation finale. Comme dit à peu près une vieille chanson : chacun s'en fut coucher, sinon avec sa chacune, au moins en sa chacunière.

Philippe TIERSONNIER.



L'ÉGLISE

DE SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE

L'ÉGLISE prieurale de Sainte-Croix, devenue en 1801 église paroissiale, est un des monuments remarquables du département de l'Allier (1).

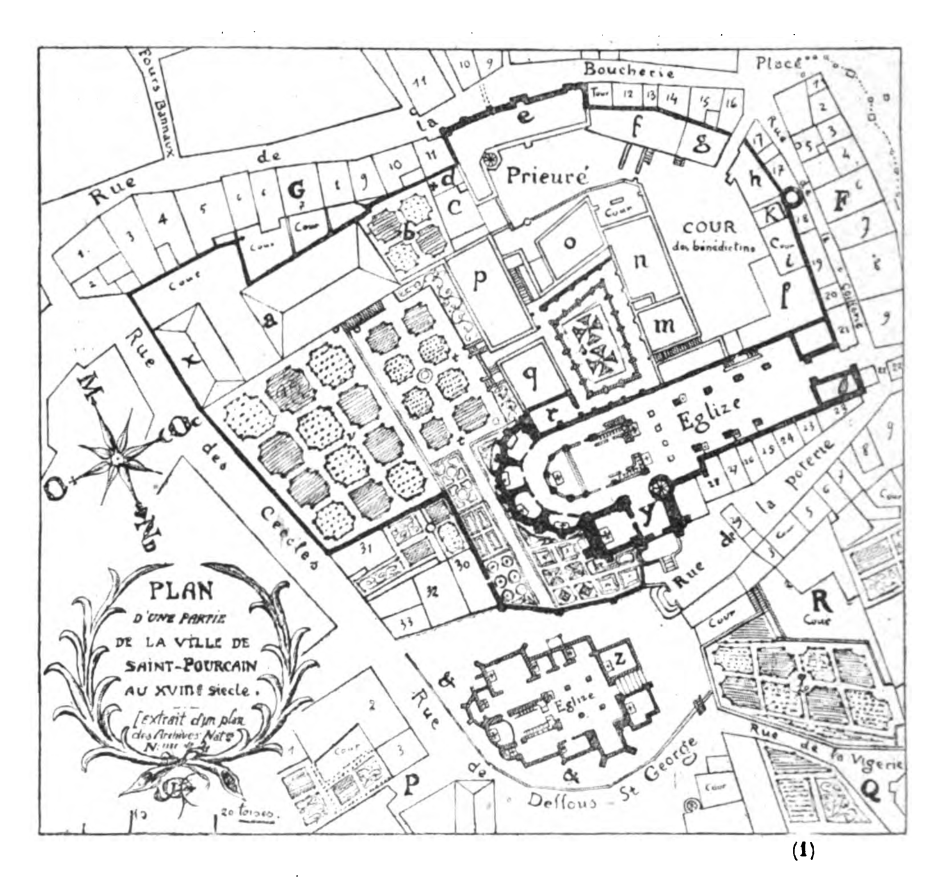
Si l'on met — comme il convient — la vaste église de Souvigny hors pair, il faut classer celle de Saint-Pourçain parmi les plus intéressantes du second rang, à côté de celles de Saint-Menoux, d'Ebreuil, de Châtel-Montagne, de Saint-Désiré, de Gannat et de Notre-Dame de Montluçon (2).

Ce vaste édifice se compose à proprement parler de cinq parties, édifiées à des époques différentes, qui pourraient servir de types et fournir des exemples à une leçon complète d'archéologie monumentale sur le Moyen-Age religieux.

Il comprend, en effet : A) un « porche », reste de l'église du xe siècle ; — B) les murs latéraux de la nef et la porte d'entrée principale commencés à la fin du xie siècle et terminés au commencement du siècle suivant ; — C) deux chapelles rayonnantes romanes et le

(1) Elle est classée parmi les monuments historiques depuis 1873.

(2) L'église du Montet-aux-Moines tiendrait un rang honorable dans cette nomenclature s'il ne restait du vaste édifice du xie siècle qu'une partie des trois nefs primitives.



(1)

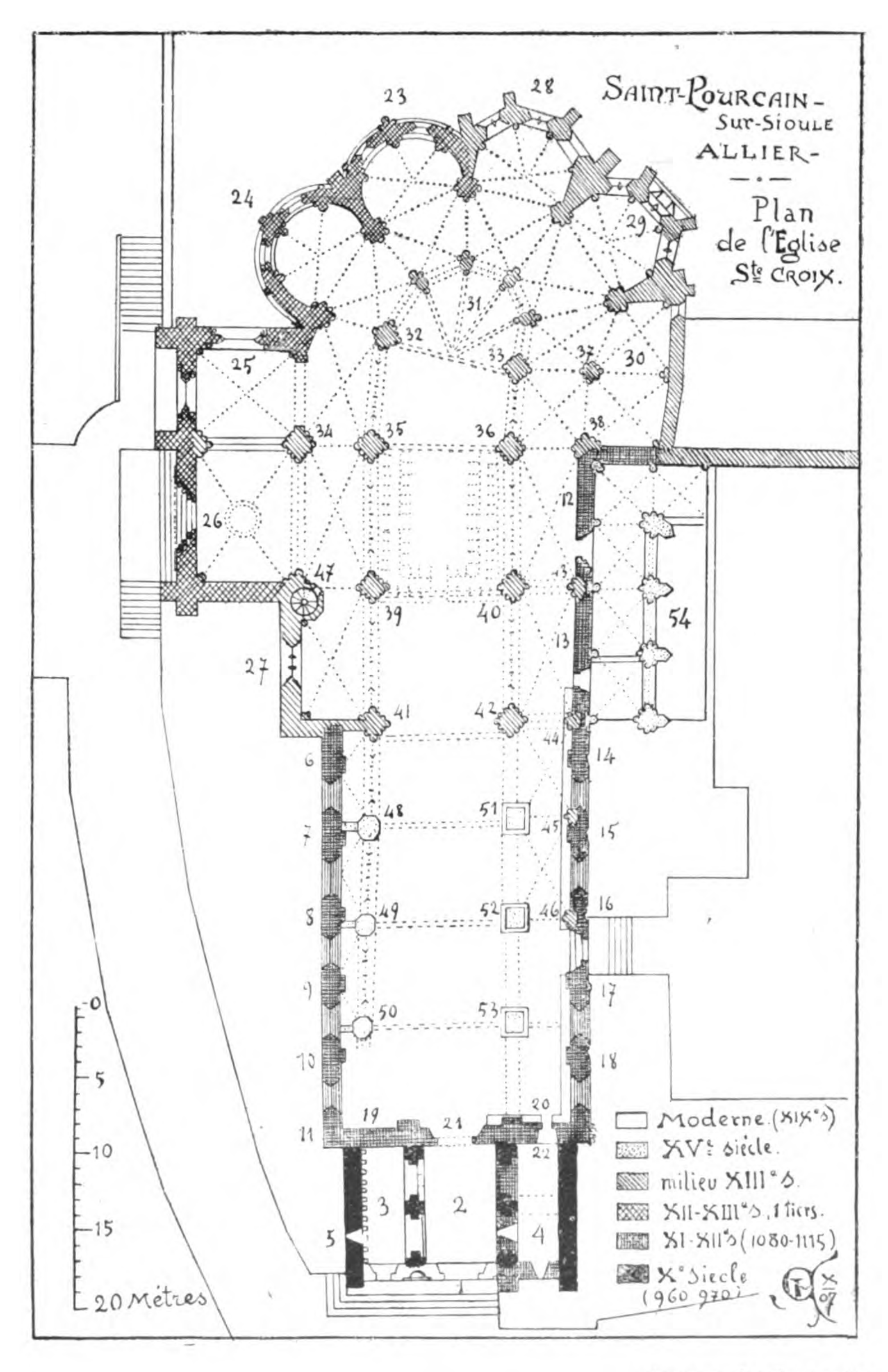
(1) Nous donnons ici un extrait du plan général de la ville de Saint-Pourçain, relevé aux Archives nationales. Un exemplaire existe aux archives de la mairie de Saint-Pourçain. C'est là que notre collègue, M. Grégoire, a obligeamment relevé pour nous le texte suivant qui fait connaître la date exacte de la confection du plan et la signification des lettres désignant les diverses parties du prieuré.

« *Plan géométrique de la ville de Saint-Pourçain, fait à la requête des R. P. Bénédictins, seigneurs haut justiciers d'icelle conjointement avec messieurs de Saint-Lazare de Paris, par Nicolas Dufour, arpenteur du roy, levé en 1783 et mis au net en 1788.* »

Légende d'une partie du quartier G :

a, grange et cour du prieuré ; — *b*, grand jardin ; — *c*, petit jardin ; — *d*, chapelle ; — *e*, grenier ; — *j*, cuvage ; — *g*, pavillon couvert d'ardoises ; — *h*, auditoire et conciergerie ; — *i*, cour de l'horloge ; — *k*, prison et cour ; — *l*, grange et cuvage ; — *m*, parloir ; — *n*, écurie et cour ; — *o*, cuisine et décharges ; — *p*, chambre, salle et salon ; — *q*, chambres ; — *r*, sacristie ; —

SOCIÉTÉ D'EMULATION DU BOURBONNAIS



MOULINS. — IMP. ET. AUCLAIRE

bras du transept septentrional, avec sa porte latérale, qui datent de l'extrême fin du XII[e] siècle et du commencement du XIII[e] ; — D) deux chapelles méridionales à pans, d'un chœur avec son déambulatoire ; le triforium, les voûtes de l'abside de l'église, ainsi que celles du bas-côté Sud de la nef, avec leurs piliers et les raccords, qui appartiennent au second tiers et à la fin du XIII[e] siècle ; — E) enfin les restes d'un cloître élégant, certaines reprises des bas-côtés de la nef, ainsi que les stalles, qui sont de la dernière période ogivale.

Nous nous proposons ici de parcourir rapidement cette vaste église construite en pierres du pays, pour essayer d'en dater les principales parties, l'illustration abondante qui accompagne cette étude sommaire, et en particulier les vues photographiques que nous devons à l'artistique collaboration de notre confrère, M. l'abbé Cluzel, nous dispensant, ce semble, d'une description trop minutieuse.

A. — « Le Porche ». — (*De 960 à 970.*)

Quand l'on pénètre dans l'église de Saint-Pourçain par la porte principale [voir le plan de l'église, 1] et qu'on a franchi le lourd et disgracieux placage « Renaissance » posé par le XIX[e] siècle sur la façade du monument, au centre duquel se détache une statue moderne de saint Pourçain, on se trouve dans une partie qu'on appelle communément « le porche » [1, à 5] et dont l'ancienneté apparaît à tous les yeux.

Ce sont, en effet, comme nous allons essayer de le prouver, deux travées d'une église de roman primitif. La nef centrale [2] est séparée de ses deux bas-côtés [3-4] par des piliers cruciformes qui reçoivent sur de simples impostes une double archivolte plein-cintre à moyens claveaux. Les voûtes en berceau qui recouvrent ces travées sont modernes. On voit encore au sommet du collatéral du Nord [3] les corbeaux primitifs qui portaient au X[e] siècle la charpente apparente de la toiture. Le collatéral du Sud [4] a été divisé en deux dans les

s, cloître ; — *t*, terrasse, jardin et parterre ; — *v*, jardin et potager ; — *x*, grange des dîmes ; — *y*, église ; — *z*, église Saint-Georges.

&, ancien cimetière.

N° 32, maison, cour et jardin du presbytère.

R. 1, bâtiments, cour de la « viguairie de Saint Pierre » ; — 2, ancien hôtel de Berry, à Dufour.

— Les quartiers F. G. P. Q. R. se composent de maisons appartenant ou louées à des particuliers.



premières années du XI[e] siècle ou les premières du suivant, pour servir de base au clocher dont la flèche reçut, au cours du XIX[e] siècle, la forme originale qui le signale. Une fenêtre primitive [5] peu large mais à ébrasements profonds, se voit encore dans le collatéral septentrional. Elle est aveuglée, à l'extérieur, par une de ces trop nombreuses habitations adossées à l'église qui nous ont empêché de donner dans notre plan la forme extérieure exacte des murs latéraux de cette partie de l'église et de la suivante.

Date.

Tandis que certains archéologues reculaient au XI[e] siècle (1) la construction de cette partie de l'église, d'autres ont voulu y voir un reste de l'ancienne abbaye illustrée par saint Pourçain...

Nous l'attribuons au X[e] siècle, en nous appuyant sur l'étude de l'édifice lui-même qui ne révèle ni les claveaux très étroits ni la présence des briques qui caractérisent l'époque carolingienne, et sur les documents historiques qui paraissent placer l'érection de cette partie de l'église entre les années 960 et 970, sous le prieurat de l'abbé de Tournus, Etienne.

C'est du moins ce qui paraît ressortir de plus vraisemblable de la lecture des documents (2) relatifs au monastère de Saint-Pourçain.

D'après les récits de Grégoire de Tours (3) et les renseignements fournis par les savants auteurs du *Gallia christiana* (4), le lieu où fut fondé, vers le milieu du V[e] siècle, le monastère qui nous occupe s'appelait Mont-Miret (*Miradense*).

Il ne prit le nom de Saint-Pourçain, qu'après la mort de l'illustre

(1) Voir : appendice A, à la fin de cet article

(2) Les titres concernant les premiers siècles de la fondation sont malheureusement perdus. En effet, nous lisons dans Dom Laurent : « Le titre primordial (de la fondation) et autres anciens monuments d'où l'on pouvoit l'apprendre, avec les choses mémorables qui s'y sont passées dans les trois premiers siècles depuis sa fondation, se sont perdus par l'injure du temps ou par le malheur des guerres et particulièrement lors de l'irruption des Sarrasins, dans le VIII[e] siècle, et de celle des Normands, dans le IX[e] siècle, auquel temps ce monastère fut sans doute ruiné, avec plusieurs autres de cette province. » (*Abrégé de l'histoire du monastère de Saint-Pourçain composé vers la fin du XVII[e] siècle, pour Dom Joseph Mège, par Dom Pierre Laurent*, publié par A. VAYSSIÈRE, Moulins, Durond, lib.-éd., 1893, p. 16. — Il existe de ce travail un manuscrit original à la Bibliothèque nationale, fond latin, n[os] 12688 et 12691, et une copie aux Archives départementales de l'Allier.

(3) *Vitæ patrum*, cap. V.

(4) Tome II, col. 372.



abbé survenue, croit-on, le 24 novembre, de l'année 527, en souvenir des vertus de sa vie et des miracles opérés sur son tombeau.

On peut aisément s'expliquer la disparition ou du moins l'état de ruine des constructions rudimentaires qui abritèrent les religieux contemporains de saint Pourçain, soit par l' « injure des temps », comme le dit Dom Laurent, soit par les dévastations opérées par les Normands qui, en 857, ravagèrent le centre de la France et pénétrèrent jusqu'à Clermont, incendièrent Bourges en 867, revinrent en 873, enfin de 915 à 916 traversèrent toute notre région et pour la seconde fois parcoururent l'Auvergne dont ils pillèrent la capitale (1) ; sans parler des Hongrois (?) qui, d'après dom Laurent, « firent un grand dégât dans plusieurs provinces du royaume dès l'an 937 » (2).

D'autre part, un chroniqueur de Tournus, du XIe siècle nous apprend comment le monastère de Saint-Pourçain fut relevé de ses ruines à la fin du XIe siècle.

En effet, d'après Falcon (3), il advint, un peu avant l'année 871, que les religieux de Noirmoutiers, fuyant les Normands, qui avaient ruiné leur abbaye se retirèrent avec leurs précieuses reliques au lieu de Saint-Pourçain que le roi Charles-le-Chauve leur donna pour asile à perpétuité, à la demande de leur abbé, Geilon, l'an 32 de son règne, le 29 novembre 871 (4). Ce qui démontre que s'il existait alors à Saint-

(1) Cf.: *Paroisses Bourbonnaises*, par M. l'abbé J.-J. MORET (T. I, p. 285).

(2) *Ouv. cit.*, p. 28. — Cf. : *Légende de Saint-Pourçain mise en image par Achille Allier*, notice par M. E. de Chavigny, Moulins, imp. Desrosiers, 1855.

(3) Falcon, moine de Tournus, est l'auteur d'une relation qui a pour titre : *Chronicon Trenorciense*, composée vers 1087 et dédiée à l'abbé Pierre, élu en 1066. (Cf.: *Actes apocryphes* de saint Valérien ; *Vie de saint Philibert*, courte histoire de l'abbaye, de 875 à 1087, éditée par Chifflet, de la Compagnie de Jésus, à la suite de l'*Histoire de l'abbaye royale de Tournus*, par GUÉNIN. La fin est dans MABILLON, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, V. *pars prima. Venetiis*. MDCCXXXV, 532, 539, 564.

Voir encore :

ERMENTAIRE, *Historia Translationis S. Philiberti abbatis ex monasterio Heriensi, in varia loca* (en deux livres). — Ermentaire raconte dans le premier livre (dédié avant 840) à Hilduin, abbé de Saint-Denis, la fuite de la congrégation lors des invasions normandes ; un second livre, écrit vers 860, continue le récit ; vers 875, les moines se fixèrent à Tournus, sur la Saône.

Edit. CHIFFLET, *Hist. de l'abbaye royale de Tournus*, pp 70-132.

Voir, plus loin, l'article de M. F ament, archiviste de l'Allier, à propos de ces événements.

(4) Parlant de ce fait, l'auteur de la « *Translatio S. Filiberti abbatis* » dont nous venons de parler dans la note précédente écrit : « *cujus* [*Geilonis*] *petitioni rex libenter annuens, tribuit quod poposcit*, ABBATIOLAM *scilicet S. Portiani...* » (p 532). — Cette donation fut confirmée par une lettre du Pape

Pourçain des restes de l'ancienne abbaye, elle n'était pas du moins habitable et qu'il n'y avait pas de constructions capables de recevoir les nouveaux émigrants, c'est que Geilon et ses religieux durent chercher plus loin un refuge et planter leur tente provisoire sur une terre dépendant de la petite abbaye mais relativement fort éloignée, puisque le lieu où ils s'établirent était situé sur le territoire de la paroisse actuelle de Neuilly-le-Réal.

C'est Falcon (1) qui nous l'apprend en nous faisant savoir en même temps que les religieux ne purent s'installer définitivement dans ce nouveau et trop précaire refuge D'après le chroniqueur officiel de Tournus, Geilon constatant précisément qu'il ne pouvait établir dans sa nouvelle fondation ses quelques religieux et ceux qui venaient de toute part se mettre sous sa direction, obtint bientôt du roi d'aller les installer avec lui à Tournus (2) dans l'antique monastère de Saint-Valérien ; ce qu'ils firent en 875.

Désormais Saint-Pourçain perdit le titre d'abbaye pour descendre au rang de simple prieuré (3) placé sous la juridiction des abbés supérieurs du monastère de Tournus devenu chef d'ordre. Cet état de choses dura jusqu'en l'an 945, lorsqu'à cette date, dit Dom Laurent, le comte de Châlons « Gislabec », voulut mettre de force un intrus à la tête de l'abbaye de Tournus, après la mort de l'abbé Hayminus. L'abbé légitime, Hervé, pour échapper à ces troubles, décida de partir avec ses religieux, et il revint s'installer momentanément à Saint-Pour-

Jean VIII adressée à Geilon, le 15 octobre 876 (Cf. : *Monumenta pontificia Arverniæ*, par M. l'abbé A.-C. Chaix de Lavarène, Clermont MDCCCLXXX, pp. 3 et 4). A la page 399, appendice I de cet ouvrage, on trouve le texte de la charte de Charles le Chauve, d'après le *Spicilegium* de dom Luc d'Achery, Paris, MDCCXXIII, p. 350. Le texte porte : « *Abbatiam sancti Portiani in pago Arvernensi, cum omnibus ad se pertinentibus sive ad id jure respicientibus tam in eodem pago quam et in aliis.... tradimus et condonamus...* »

Dans la lettre de Jean VIII, l'abbaye de Saint-Pourçain est ainsi désignée : « . . *observans quod* ABBATIOLAM *quæ vocatur sanctus Portianus,...* »

(1) « *In vicini tellure ruris ad habitandum est collata possessio. Quo vicus in brevi constructis multiplicatis que domibus, ab eventu hodie qui* BRITANNIA *vocitatur.* » Cf. : Dom Laurent, qui cite Falcon et explique que les religieux fuyant Noirmoutiers « reçurent pour s'y retirer et y vivre *une des possessions* du monastère, auquel lieu ayant bâti plusieurs maisons, on l'appela *Bretagne*, du nom de la province de laquelle ils étaient primitivement sortis. C'est maintenant un village à quatre lieues de Saint-Pourçain, dans la paroisse de Neuilly-le-Réal, membre et seigneurie dépendant de ce monastère. » (*Ouvr. cit.*, p. 24.)

(2) Arrondissement de Mâcon (Saône-et-Loire).

(3) « Gellion, qui étoit supérieur des religieux d'Hermoustiers, gouverna les deux communautés qui, dès lors, ne firent qu'un corps pendant ***quatre ou***



çain où il resta trois ans (1). Alors un Concile tenu à Tournus même par les prélats de la Bourgogne, remit les choses en place et fit revenir à l'abbaye les religieux avec leur supérieur.

Saint-Pourçain, rendu à sa quasi solitude, risquait de n'être plus désormais qu'un prieuré sans importance, quand l'abbé Etienne, qui avait succédé en 960 à Hervé, vint sur les bords de la Sioule, et reconstruisit « *de fundamento* » le monastère. Quand tout fut préparé et en état de le recevoir, il fit la première translation du corps de saint Pourçain (2).

Il nous semble donc que c'est à cet abbé Etienne qu'il convient d'attribuer la construction de la partie de l'église qui subsiste et qui fut sans doute édifiée avant la translation solennelle du corps de saint Pourçain, c'est-à dire entre 960 et 970.

B. — Murs latéraux de la nef ; base du clocher, et façade. — (*De 1080 à 1115.*)

En quittant le « porche », on entre dans l'église, édifiée après lui (3), par une porte romane [21] qui rappelle la porte latérale de Notre-Dame du Port, à Clermont. C'est une grande baie rectangulaire à vives arêtes, sans ébrasement. Un linteau sculpté, d'une seule pièce, renforcé puissamment dans son milieu, supporte un tympan uni, jadis décoré de peintures, encadré d'un arc de décharge plein-cintre orné de plusieurs moulures.

cinq ans, avec un grand repos et tranquillité. » (Dom Laurent, *ouv. cit.* p. 24.) — Les reliques du monastère de saint Philibert avaient toutefois été laissées à Saint-Pourçain, lors du premier exode des moines à Tournus, car nous voyons le Concile tenu à Tournus en 944, sous la présidence de Guy, archevêque de Lyon, décider qu'on irait reprendre à Saint-Pourçain les mêmes reliques. (Cf. : *Conciles et Bullaire du diocèse de Lyon*, par l'abbé Martin. Lyon, Vitte, 1905, p. 58.)

(1) Dom Laurent, *ouv. cit.*, p. 26.

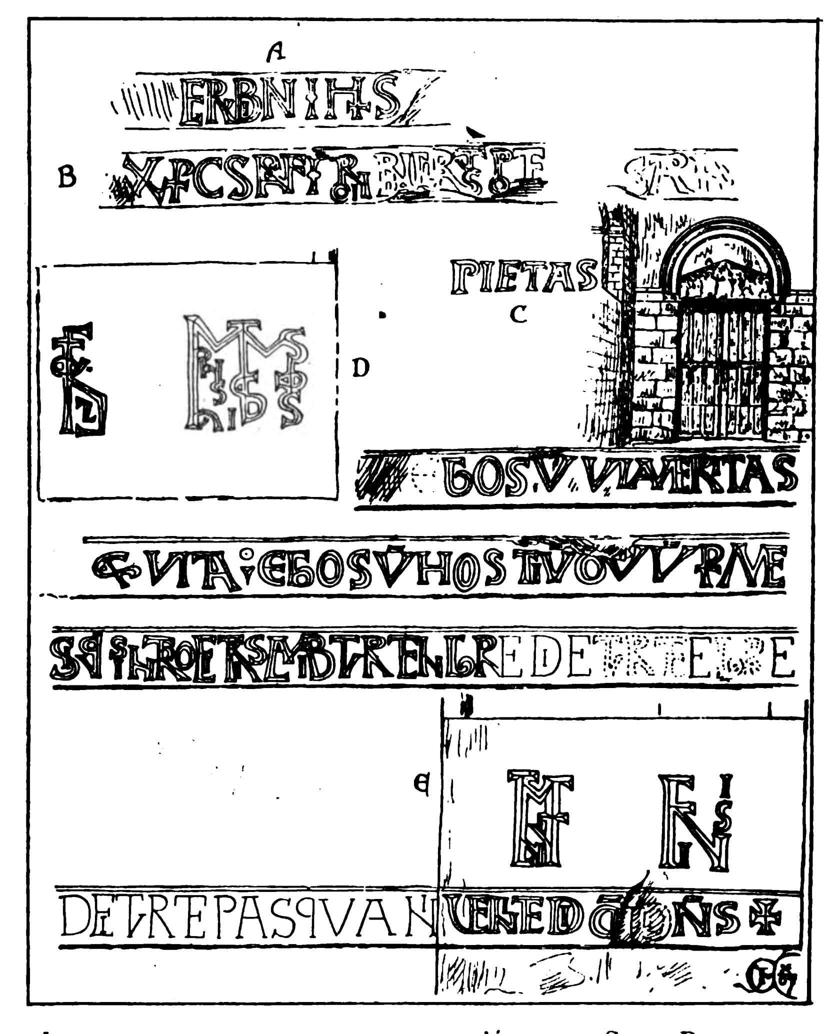
(2) « *Idem quoque venerabilis abbas, corpus B. Porciani sublevans a tumulo, in duobus preciose compositis scriniis, imagine scilicet atque fabrefacto loculo collocavit*, MAJOREMQUE MONASTERII FABRICAM A FUNDAMENTO CONSTRUXIT. » (Dom Laurent, d'après Falcon, *ouv. cité*, p. 28.)

Le prieuré de Saint-Pourçain aurait eu à ce moment des ressources particulières, par suite de donations faites en sa faveur par les seigneurs du pays. C'est ainsi que l'*Ancien Bourbonnais* (*Voy. pitt.*, p. 329) mentionne l'abandon aux religieux par « Adhémar, premier sire de Bourbon, de Notre-Dame de Saulcet (*de Salzaco*) avec toutes ses dixmes et dépendances ».

(3) Ce qui le prouve, c'est que la façade a été « accolée » au porche. On

30

La sculpture du linteau contient divers personnages et des inscriptions qui ont malheureusement beaucoup souffert de la rage imbécile des destructeurs de 1793.



INSCRIPTIONS DE LA PORTE ROMANE DE L'ÉGLISE DE SAINT-POURÇAIN

s'en rend parfaitement compte aujourd'hui, car le tassement de la façade permet d'introduire, entre ce mur et ce qui reste du premier édifice, l'épaisseur d'une lame de bois.

On distingue pourtant un Christ en majesté dans une auréole elliptique très apparente. Il lève la main droite pour bénir, tandis que la gauche était posée sur le livre des Evangiles. De chaque côté de sa tête, on lit les lettrès A. Ω (1). Il était entouré de personnages difficiles à identifier. Il s'agit, d'après un examen rapide, de la représentation des hiérarchies élevées des anges et aussi des vertus, à en juger par quelques mots qui se lisent au dessus et au bas des huit figures décorées de nimbes : (C)HERUBIN .. SERAPHIN.. POTESTATES... PIETAS..

Au-dessous des personnages, court une inscription dont le commencement et la fin ont été grattés, que nous reproduisons d'après notre estampage, complété par la restitution des textes. Il s'agit de deux passages de l'évangéliste saint Jean empruntés, l'un au chapitre XIV, verset 6 (2) : ... EGO SUM VIA, VERITAS ET VITA, et l'autre : EGO SUM [H]OSTIUM OVIUM, PER ME SI QUIS INTROIERIT SALVABITUR ; ET INGREDIETUR ET EGREDIETUR ET PASCUA INVENIET. [DICIT DOMINUS] (3) tiré du chapitre X, versets 6 et 9. Nous plaçons entre crochets les lettres ou les mots qui ne figurent pas dans le texte sacré et qui n'ont été ajoutés, par le lapidaire du XII[e] siècle, que pour l'intelligence de la phrase.

Au commencement et à la fin de l'inscription, quatre monogrammes décorent deux pierres des pieds-droits de la porte. Ils sont restés indéchiffrables même pour les doctes archéologues de Paris que nous avons consultés. Nous lisons pourtant : FINIS dans le dernier, ce qui nous paraît constituer une curiosité de premier ordre, car c'est la première fois que nous rencontrons, au *onzième siècle*, cette conclusion, qui, dans l'espèce, pourrait s'expliquer puisque le mot est placé *à la fin* non seulement de l'inscription reproduite plus haut, mais encore sur la porte que nous regardons comme la dernière partie de l'édifice commencé à la fin du XI[e] siècle et terminé dans les premières années du douzième.

Une autre particularité de cette inscription nous est fournie par les lettres IHS qu'on lit à la suite du mot « CHERUBIN » et au-dessus de

(1) « *Ego sum α et ω, principium et finis, dicit Dominus* (*Apoc.*, I, 8.)

(2) Notre confrère M. l'abbé Berthoumieu, qui a longtemps habité la région, avait déjà « déchiffré » en partie l'inscription. Pour l'avoir en entier ainsi que les monogrammes, il fallait monter jusqu'à la pierre et relever un minutieux estampage.

(3) *Je suis la voie, la vérité et la vie. — Je suis la porte des brebis. — Si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé, il entrera, il sortira, et il trouvera des pâturages* [*dit le Seigneur*].

l'auréole du Christ. Elles sont évidemment la réduction du nom de IESVS ou, hiératiquement IHESVS (1) Le second jambage de l'*h* est ici coupé *en bas* par le sigle de manière à figurer une croix. Celle-ci et ces initiales se rencontrent dans de nombreux monuments de la Renaissance et ont été adoptés par les Jésuites qui la maintinrent sur leur chiffre, mais nous ne les avions jamais rencontrées, sous cette forme, à une époque aussi reculée Nous regardons ainsi ces lettres dont l'*h* est coupée si singulièrement par le sigle comme un des premiers essais du chiffre si connu aujourd'hui (2).

La porte principale franchie, on se trouve dans la vaste église que jalonnent, à la droite du spectateur, dans la nef, de lourds piliers carrés massifs, et à gauche les piliers à pans du XVe siècle, et plus loin les faisceaux de colonnettes du chœur et du déambulatoire.

Ce qui frappe de suite le visiteur, ce sont les grands murs latéraux de la nef [6 à 18]. De hautes et larges fenêtres plein-cintre, aujourd'hui aveuglées, s'ouvrent dans les murs entre des contreforts intérieurs peu saillants, formant pilastres, qui divisaient la nef en neuf travées sans doute (3), renforçaient l'édifice et recevaient, au XIe siècle, les pou-

(1) Le monogramme IHS a été emprunté aux Grecs qui écrivaient : IHC (le *sigma* ayant la forme de notre C), forme que l'on retrouve, chez nous, encore au XIIIe siècle sur les fers à hosties. Lorsqu'on a voulu en France latiniser le monogramme, on a ajouté un *e*, fait de l'*éta* un *e* aspiré, et transformé le diphtongue *ou* dans la voyelle *u* correspondante, et employé l's latine pour le *sigmo* grec : de là IHS pour IHESVS. (Cf. : *Traité d'iconographie chrét.*, ouv. cité, T. II, p. 102.)

(2) On répète souvent, à tort, que les initiales IHS, monogramme de Notre-Seigneur Jésus-Christ comme il vient d'être dit, sont les initiales des mots : *Jesus Hominum Salvator.* « Cette interprétation, dit Mgr Barbier de Montault, — dans son *traité d'iconographie* cité plus haut (même page) — n'est pas antérieure au XVIIe siècle... Ce qui montre combien elle est fautive, c'est qu'elle ne tient pas compte de la tradition et serait insuffisante pour expliquer le C final (IHC) là où il existe. » On le trouve écrit en Saintonge, en 1726, I.H.S., ce qui indique assez la volonté de faire arbitrairement des trois lettres d'un seul nom les trois initiales d'une phrase de trois mots. L'inscription de Saint Pourçain sera précieuse pour les iconographes qui, dans l'avenir, auront à traiter des formes primitives du monogramme de Notre-Seigneur. (Cf. : CAVEDONI, *Dell' origine e valore della scrittura compendiosa IHS del sacrosanto Nome di Gesu* (*Memorie di Modena*, t. III. — SODO, *Il monogramma del Nome S.S. di Gesu*, Naples, 1885.)

(3) Comme plan, cette seconde église de Saint-Pourçain devait se rapprocher singulièrement de celle de Vignory, dans la Haute-Marne, édifiée au Xe siècle et dont les nefs comprennent neuf travées. — (Cf. : *Dict. d'Arch. franç.*, par VIOLLET-LE-DUC, I, p. 169, fig. 2.) — Saint-Savin de Poitiers, construit au XIe siècle, a aussi neuf travées dans les nefs. Il en est de même de l'église de Clairvaux...

tres maîtresses de la charpente apparente. Nous ne pouvons pas dire aujourd'hui, avant d'en avoir la certitude par des sondages ou des fouilles, si des piliers partageaient originairement cet édifice en trois nefs, bien que la chose soit tout à fait probable. Ils ont dû disparaître lors de l'essai de reconstruction au XIIIᵉ siècle dont nous parlerons plus loin.

La rapidité dès inspections que nous avons pu faire de ce monument ne nous ayant pas permis de pénétrer dans les demeures particulières qui sont accolées à cette partie de l'église, nous avons dû laisser notre plan sans indication relativement aux contreforts extérieurs de cette nef tout en supposant naturellement qu'ils devaient exister encore [de 6 à 11, de 12 à 18]. Un très complaisant correspondant, M. Garnault, a bien voulu, sur nos indications, prendre les dimensions exactes de ces contreforts, qui mesurent 0m,50 de saillie et 0m,85 de largeur; à l'exception des contreforts d'angle [11, et entre 18 et 22] qui ont 0m,70 d'épaisseur sur 1 mètre de largeur.

Date

Nous pensons que les murs extérieurs de cette nef [6-18] et ceux de la façade [19-20] sont les restes de la seconde église édifiée sous le priorat de Dom Guillaume [1076-1080] (1) et achevée sous celui de son successeur Franc ou Françon de Rouzay, qui, en 1115, devint abbé de Tournus.

Comme d'habitude, l'édifice avait été commencé par les parties absidales aujourd'hui détruites, et terminé par le mur de façade au milieu duquel s'ouvre la porte dont nous venons de parler.

L'église construite par Dom Etienne devait être insuffisante à la fin

(1) Parmi les pièces adressées par Dom Boyer, le 26 décembre 1711, à Dom R. Massuet, figure la pièce suivante : « *Carta Duranni Arvernorum episcopi, Petro abbati Trenorciensi et Guillelmo priori S. Portiani, qua monasterio S. Portiani concedit ecclesias de Barberiaco* (*Barberier*) *et de Karello* (*Chareil*) *circa annum 1066.* » (Cf. : *Journal de voyage de Dom Boyer*, collaborateur du *Gallia chr.* p. 156 de l'édition publiée par M. Aug. Vernière, Clermont Ferrand, Thibaud, 1886.) — La date de 1066 est inexacte. Dom Boyer d'ailleurs écrit : « *circa* » pour indiquer qu'il ne connaît pas exactement l'époque de publication de cette charte qui ne portait pas d'indication d'année. Il faut la placer au moins dix ans plus tard, car en 1066 l'évêque de Clermont était Etienne V qui occupa ce siège jusqu'en *1073*. Il fut remplacé cette même année par Guillaume I qui ne fit que passer. Quant à Durand (*Durandus* ou *Durannus*) qui nous occupe, il fut évêque de Clermont de 1077 à 1096 (*Gall. christ.*, col. 261-264).



du XIe siècle (1). A ce moment, le prieuré de Saint-Pourçain, vivant de sa vie propre sous le gouvernement de ses prieurs, soumis aux abbés de Tournus (2), était redevenu riche en religieux et en ressources (3). Il était donc en état de bâtir une plus vaste église. D'autre part les

(1) Le même fait se produisit à cette époque pour plusieurs monastères, par exemple pour celui de Cluny fondé en 909. Au temps de saint Hugues, l'église ne suffisant plus au nombre des moines, l'illustre abbé entreprit, en 1089, de la reconstruire. Commencée par la partie du chœur, elle ne fut consacrée qu'en 1131. (Cf. VIOLLET-LE-DUC, *Dict d'Arch. Fr.*, I, 258.)

(2) *La nef de Tournus avait été déjà réédifiée de* 1009 à 1019. (Cf. : *Manuel d'architecture franç.*, par M. ENLARD, *arch. relig.* p. 430.)

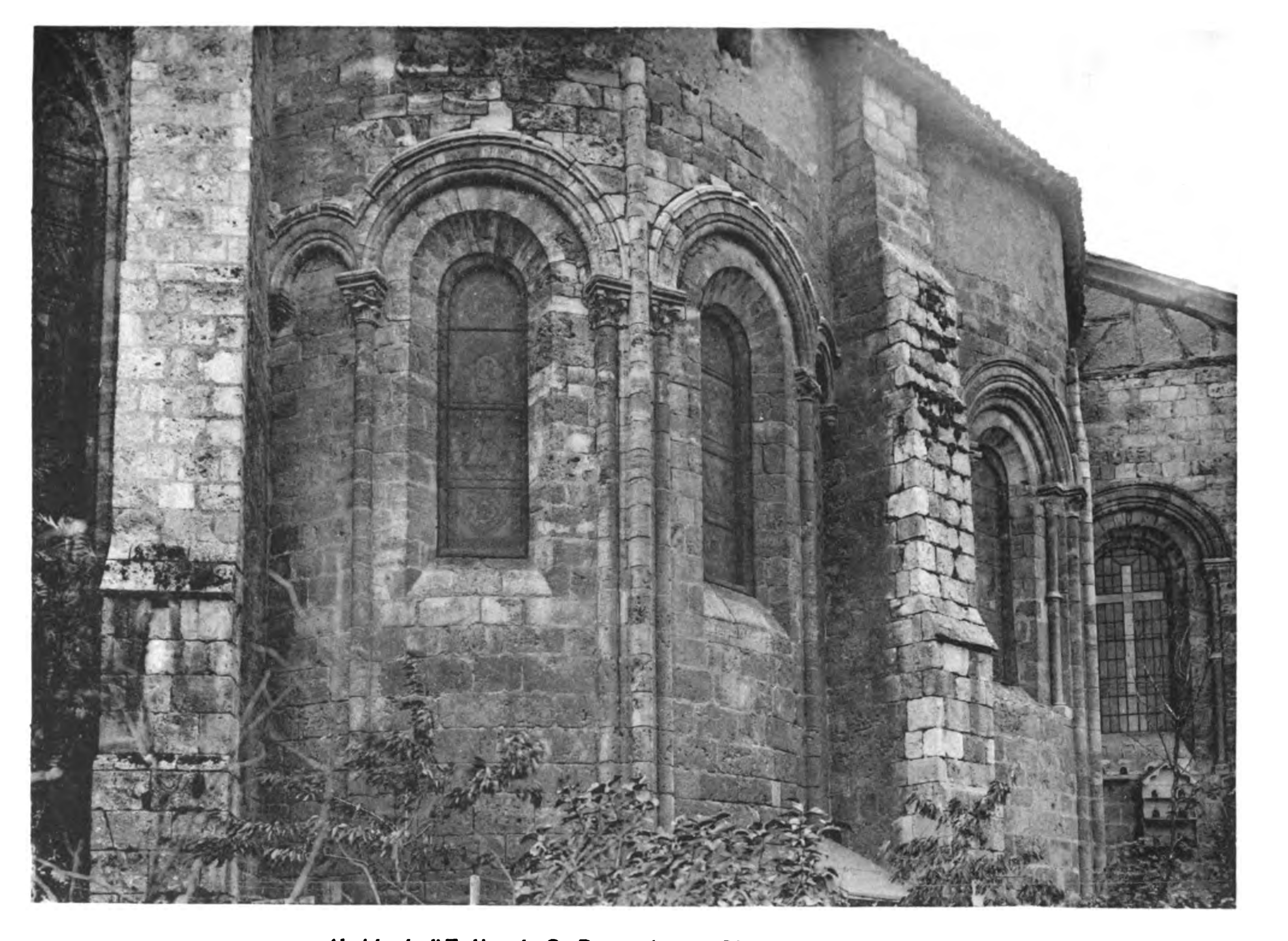
(3) En effet on a vu plus haut que, dans le dernier tiers du XIe siècle, Durand, évêque de Clermont, concéda à notre prieuré les églises de Barberier et de Chareil.

Nous connaissons, d'autre part, la donation faite au prieuré, en l'an 1100, par Guillaume (II) de Baffie, évêque de Clermont (de 1096 à 1101), de concert avec son chapitre cathédral, des églises de Contigny et de l'Hôpital-sous-Verneuil (*Gall. chr.* col. 265, — *Monum. pont. Arv.* p. 102).

— En 1105, le 5 avril, le pape Pascal II confirmait l'abbaye de Tournus dans la possession d'un grand nombre d'églises, dont près de trente-deux paroisses qui étaient situées dans le diocèse de Clermont et dépendaient de Saint-Pourçain, notamment : MONASTERIUM SANCTI PORTIANI *cum ecclesiis de Besson, Quintiniaco* (Contigny), *de Polines* (le Pal ?, de Saint-Pourçain-sur-Besbre), *de Celsiaco* (Cesset), *de Travallio* (Trevol), *de Fellinia* (La Feline), *de Monte aureo* (Montord), *de Sustris* (Souittes, paroisse de Saint-Pourçain), *de Charel* (Chareil-Cintrat), *de Liriniaco* (Nerignet, de la par. de Bayet), *de Martiliaco* (Martilly, par. de Bransat), *de Montfane* (Montfan), *de Baiaco* (Bayet), *de Barberiaco* (Barberier), *de Vernei* (le Vernet, par. de Broût-Vernet), *de Villeria* (Villaines, par. de Marcenat), *de Lupiaco* (Louchy), *de Pareda* (Paray-sous-Briailles), *de Brialis* (Briailles, par. de Saint-Pourçain), *de Verinnas* (Saint-Jean de Varennes), *de Voroz* (Vouroux, de Varennes), *sancto Lupo* (Saint-Loup)... auxquelles il conviendrait d'ajouter les églises de Bessay, Neuilly-le-Réal, Chapeau, Bransat, Fleuriel, Servilly, Lubié (La Palisse), Saint-Nicolas (faubourg de Saint-Pourçain) et Verneuil, mentionnées dans le même acte et que les pouillés nous montrent comme étant encore dans la dépendance du prieuré presque à la veille de la Révolution.

(Cf. : *Monumenta pont. arv.* pp. 115, 117 ; et *Pouillés des diocèses de Clermont et de Saint-Flour*, publiés par M. Alex. BRUEL, 1882)

— La bulle de 1105 fut confirmée le 10 mai 1119 par un autre acte du pape Calixte II adressée à François de Rouzay devenu abbé de Tournus. (*Monum. pont. arv.*, p. 148, 149), et le 8 avril 1179 par une autre bulle du pape Alexandre III, en faveur de Girard, autre abbé de Tournus (*Id.*, p. 317). Nous remarquons que dans cette dernière le nom de la paroisse, écrit « Polines » dans les deux documents de 1105 et de 1119, est orthographié « Salines ». Il doit y avoir là une erreur de copiste puisque les deux premiers documents portent « Polines ». Aussi bien on ne peut voir dans le « Salines » de la pièce de 1179, « Saligny » qui appartenait au diocèse d'Autun et qui relevait de



Abside de l'Eglise de St-Pourçain-sur-Sioule - Partie romane.

caractères de cette partie qui subsiste de l'édifice semblent autoriser — du moins d'après les données actuelles de l'archéologie — l'attribution que nous faisons à la fin du XI[e] siècle des murs latéraux de la nef, et aux premières années du douzième, la construction du mur de la façade, avec ses deux portes [21 et 22] faisant communiquer l'église avec le porche, dont les deux travées méridionales furent closes alors pour permettre d'utiliser le collatéral sud comme base du clocher [4].

C. — Les deux chapelles rayonnantes ; le bras du transept ; et la porte latérale du Nord. — (*Extrême fin du douzième et commencement du treizième siècle*)

Les murs de la nef étudiés, on ne peut comprendre les autres parties si complexes de l'église qu'en se dirigeant de suite vers le chevet et en examinant le déambulatoire et ses chapelles rayonnantes [23, 24, 28, 29].

Quatre chapelles s'ouvrent sur l'hémicycle (1). C'est une disposition qui se retrouve dans plusieurs églises de la région auvergnate, à Notre-Dame du Port, à Chamalières, à Orcival, et chez nous, à Châtel-Montagne.

Les deux chapelles méridionales sont semi-circulaires avec fenêtres romanes en plein-cintre. Les chapelles du Sud, au contraire, ont trois pans avec trois fenêtres en tiers-point. Toutes sont encadrées d'un

l'abbé de Saint-Martin de Nevers (Cf. Alex. BRUEL, *Ouv. cit.*, et *Paroisses Bourbonnaises*, par M. l'abbé MORET, p. 334), d'ailleurs la copie de la bulle d'Alexandre III est remplie d'autres fautes (comme *Liniaco* pour *Liriniaco* ; *Tavallio* pour *Travallio* ; *Barbariaco* pour *Barberiaco*) qui expliquent assez la mauvaise lecture de *Salines* pour *Polines*...

— En 1106, Helduinus, seigneur de Jaligny, donna au prieuré tout ce qu'il possédait dans les fiefs paroissiaux de Paray-sous-Briailles et de Villaines (Cf. : *Par. Bourb.*, p. 625).

— Vers 1108 le sire de Bourbon, Aimon II, s'engageait vis-à-vis du prieur François de Rouzay, entre les mains du roi Louis-le-Gros, à n'exercer aucun préjudice à St-Pourçain, et comme garant de sa fidélité, il donna au prieur treize de ses vassaux qui répondaient de lui jusqu'à concurrence de 500 sous chacun, et treize autres qui s'engagèrent pour différentes sommes formant un total de 6 900 sous. (Cf. : CHAZAUD, *Chronique des sires de Bourbon*, p. 173 ; — *Archives hist. du Bourbon.*, oct. 1890, p. 310, qui cite l'histoire manuscrite de Saint-Pourçain, de M. Bouchard.)

(1) La photogravure qui accompagne notre texte et qui a été faite à l'aide du cliché de M. l'abbé Clusel, fait apprécier l'ensemble de ces chapelles romanes.



double tore dont le plus extérieur est reçu par les colonnes engagées des baies.

Il est évident que le constructeur de ces chapelles a commencé par implanter la plus éloignée [23] qui offre en effet une décoration plus simple dans les fenêtres. Celles-ci n'ont pas, à l'extérieur, les deux colonnettes d'angle ornées en leur milieu d'une bague élégante que nous trouvons dans les baies de la chapelle voisine et dans celles du transept [25].

Arrivé à ce dernier ouvrage, l'architecte dut s'inspirer, pour la porte latérale — où l'on constate les deux influences romane et ogivale — du style qui s'était imposé déjà partout.

Le transept est comme divisé en deux parties, dont la plus orientale [25] a dû toujours servir de chapelle.

C'est là que fut placée, contre la fenêtre du fond aujourd'hui aveuglée, l'« Ecce Homo » (1) qui fut enlevé à l'église paroissiale de Saint-Georges (2) et transporté à la place qu'il occupe actuellement. Il fait généralement l'admiration des habitants de Saint-Pourçain, l'objet des appréciations flatteuses des guides et des amateurs de tours de force sculpturaux (3), mais il déplaît avec raison aux vrais artistes (4). Ce n'est, en réalité, qu'une œuvre curieuse par la virtuosité de ciseau qu'il révèle chez le médiocre artiste du XVIe siècle qui, en adroit imagier, a su tordre et nouer des paquets de corde sans fin autour du torse, des mains et des jambes du Christ assis au milieu de lézards, de crapauds et de têtes de morts... Au point de vue de l'art, c'est une œuvre très inférieure comme académie et pitoyable comme expres-

(1) Iconographiquement, c'est plutôt le Christ après la flagellation et attendant d'être montré au peuple par Pilate dans la scène de l'*Ecce homo*.

(2) Lorsque l'église paroissiale de Saint Georges fut désaffectée le 6 juin 1792. (Cf. : *Légende de Saint-Pourçain*, par M. de Chavigny, p. 34. ; — et l'article de M. Bouchard, dans le *Bulletin de la Société d'Emulation*, 1905, p. 119-124).

(3) Dom Boyer, se croyant obligé de partager l'opinion de ses contemporains, écrit dans son journal, au 14 août (1711) : « Je fus voir l'*Ecce homo* qui est à la paroisse Saint-Georges. C'est un chef-d'œuvre. » (*Ouv. cité*, p. 1:8,

(4) M. Tudot le trouvait « barbare » (note de ma collection). M. de Chavigny, qui publia une brochure pour expliquer la grande chromolithographie d'Achille Allier représentant la légende de Saint-Pourçain, relate le jugement flatteur que portent sur l'*Ecce homo* les personnes de Saint-Pourçain et ajoute : « Ce jugement semble fort empreint d'un amour aveugle de la localité, la perfection minutieuse que le sculpteur s'est attaché à donner aux accessoires de son œuvre en fait plutôt un ouvrage de patience qu'un objet d'art. » (*Ouv. cité*, p. 34).



Porte de l'Eglise de St-Pourçain-sur-Sioule.

sion religieuse. La tête du Christ, ses pieds surtout, sont horribles à regarder (1).

A gauche de l'autel, on a déposé divers fragments de sculpture du xvi[e] siècle provenant, dit-on, de la demeure d'Anne de Beaujeu, à Saint-Pourçain (2).

La porte septentrionale mérite une étude plus particulière, bien qu'elle ait beaucoup souffert des stupides brutalités des démolisseurs de 1793.

Dans l'ébrasement, trois courtes colonnes aux fûts couverts d'ornements variés (3), portaient, en retraite, de chaque côté, au-dessus de leurs chapiteaux à feuillages, six statues (4). Au-dessus des dais très mutilés aujourd'hui qui les abritaient, partaient trois archivoltes en tiers-point, aux angles ornementés d'un boudin ou demi-cylindre. Une légère moulure sertit l'archivolte extérieure. Quant au linteau

(1) Il a pourtant été classé dans le « Mobilier historique », le 7 avril 1902.

(2) Ces morceaux de sculpture très intéressants comme spécimens de la Renaissance, ont été « classés » le 15 janvier 1895. (Cf. *Bull. Soc. d'Emul.* 1905, p. 119).

(3) L'église paroissiale de Tournus, qui date du xii[e] siècle, a des colonnes sculptées qui ont pu inspirer le constructeur de cette partie de l'édifice de Saint-Pourçain. (Cf. *Dictionn. d'arch. Franc.* de VIOLLET-LE-DUC, III, p. 497.)

(4) Dom Laurent a heureusement fait la description de cette porte. Il la décrit ainsi : « Celle qui regarde le septentrion est la plus magnifique. L'on y voit *six grandes statues* de pierre, trois de chaque côté. Celle qui tient le milieu des trois qui sont à main gauche, en entrant, représente un roi ayant la couronne royale en tête et tenant une cartouche (*sic* pour phylactère) en main où on lit ces paroles de l'Ecriture : *sapientia a Domino Deo est et cum eo* [*! illo*] *fuit semper, et est ante ævum* (Eccli., 1, v. 1). A son côté droit, la statue d'un prêtre ou abbé, revêtu des habits sacerdotaux, tête nue et ayant entre ses mains un livre ouvert, et au côté gauche du roi est la statue d'une *reine*, qui tient entre ses mains la couronne royale droit devant sa poitrine ; mais on remarque une chose fort étrange et surprenante en cette statue, car cette reine est représentée ayant un de ses pieds semblable à celui d'une oie. Dom Laurent dit qu'on voit « dans cette statue la femme de Théodoric II, roi des Goths, ou plutôt d'Eoric, son successeur, que saint Sidoine, évêque de Clermont, nomme Régnaïlde ». Il ajoute qu'elle est représentée de la même manière dans le cloître de Notre-Dame de la Daurade à Toulouse, et « dans un panneau de vitre de l'église de la Charité, de la ville de Laigle, en Normandie. » Il rapporte l'explication de quelques auteurs pour qui « cette reine était ainsi figurée, parce qu'elle vouloit avoir presque toujours son pied dans l'eau ». — « Des trois autres statues qui, sont vis-à-vis de l'autre côté de l'entrée, l'une représente *saint Pierre*, une autre *saint Paul*, ce qui semble marquer que l'église du monastère de Saint-Pourçain fut primitivement dédiée sous l'invocation de ces deux saints apôtres (?!) », et Dom Laurent termine par cet aveu : « Je ne sais qui est celui qui est représenté par la troisième statue. » (*Ouv. cité*, p. 20 et 21)

et au tympan primitif, ils ont été enlevés sous le prétexte d'éclairer mieux le transept, et remplacés par un affreux vitrage

Des statues brisées par les iconoclastes de 1793, une seule nous est connue. M. H. Dufour, professeur de dessin à Moulins, pendant la



période révolutionnaire et la Restauration, a pu, sur place, faire un croquis de la fameuse « reine pédauque » qui donnait à ce portail un caractère si original (1).

La porte tout entière était abritée par un auvent dont la charpente

(1) Voir : appendice B, la note sur la « reine Pédauque ».

prenait son point d'appui sur quatre corbeaux qui existent encore dans les ressauts des contreforts du transept. Les talus qui terminent aujourd'hui ces derniers ont été remaniés sans doute lors de la démolition d'un clocher appelé : « le dôme » [26] et placé sur cette partie de l'édifice comme l'atteste dom Laurent (1) et comme le prouve l'état de la voûte disposée pour laisser monter les cloches et les huit trous des voûtains qui donnaient passage aux cordes.

Date

Avant de poursuivre la visite de l'église, il n'est peut-être pas inutile de rechercher l'époque de la construction de cette partie mi-romane et mi-ogivale, où l'influence naguère souveraine des écoles romanes impose encore le plein-cintre avec sa décoration, mais où la méthode ogivale se fait partout sentir dans la disposition des baies, l'ornementation des chapiteaux et surtout le système employé pour le voûtage.

Nous avons dit que c'est dans les premières années du XIIe siècle, vers 1115 au plus tard, que l'église, dont il reste encore la nef et la façade occidentale, dut être terminée. La partie qui nous occupe ne paraît pas avoir été édifiée avant l'extrême fin du même siècle et peut-être dans les premières années du suivant.

A première vue pourtant il semble qu'on pourrait placer cette construction au milieu du XIIe siècle, chevauchant sur les deux époques romane et ogivale, si on ne consulte que les théories toutes faites des classifications classiques, mais l'étude attentive de certains détails, la lecture surtout des textes historiques, semblent la ramener aux environs du XIIIe siècle (2).

Aussi bien le fait n'a rien d'étonnant au point de vue architectural,

(1) Dom Laurent dit : « L'église est spacieuse, fort claire et d'une assez belle structure à l'égard du tour des chapelles et du *dôme, qui est au côté gauche du chœur et qui fait un bras de la croisée* (du transept) *qui est demeurée imparfaite*, l'autre bras n'ayant pas été fait et le reste de l'église n'ayant pas été continué avec la magnificence et beauté déployée au début et n'ayant point de voûte que celle du dôme, et du tour des chapelles. (*Ouv. cité*, p. 20.)

(2) Les prieurs de Saint-Pourçain furent pendant cette période : Franc ou François de Rouzay, d'une maison noble du voisinage. Le *Gallia chr.* dit, en parlant de lui : « *Eo sedente, Archembaldus de Borbonio fecit sacramentum Regi super abbatiâ* (sic) *sancti Portiani* ». Il devint abbé de Tournus ;— Godefroy de Bellenave, de l'année 1116 à 1125 ; — Jean Ier, le Brun, 1130 ; — Odelon, 1171 ; — Etienne, que nous trouvons d'abord à Saint-Pourçain, comme prieur, de 1190 à 1193 ; il devint ensuite abbé de Tournus. (*Gall. chr.*, col. 373.)



car on sait que cette région de la France « retardait » très manifestement (1).

D'autre part, les documents écrits confirment ici cette remarque générale, en nous révélant qu'il a été impossible aux moines du prieuré de construire quoi que ce soit d'important pendant tout le cours du douzième siècle.

En effet, dès 1115, les difficultés commencèrent pour le prieuré et durèrent tout le siècle, traînant après elles la gêne, la pauvreté et même la misère.

Dom Laurent nous dit dans son mémoire que les religieux de Saint-Pourçain avaient éprouvé au commencement du XII[e] siècle, de la part des sires de Bourbon et de quelques autres seigneurs voisins, de si grands dommages « qu'ils se trouvèrent réduits à un état déplorable d'autant plus qu'ils avoient été obligés *d'aliéner plusieurs de leurs possessions* en retour de cens et rentes très modiques » (2).

Au milieu et à la fin du douzième siècle, le monastère ne nous paraît pas jouir de plus d'aisance.

Parmi les causes qui prolongèrent « l'état déplorable » constaté au commencement de ce siècle par l'historien du prieuré, plusieurs nous sont révélées par la correspondance des papes avec les prieurs et concernent leurs malheureuses affaires (3).

Nous savons ainsi qu'en 1168, Alexandre III se rendant de Clermont à Souvigny où il devait se rencontrer avec le roi Louis VII, s'ar-

(1) La puissante école auvergnate qui influençait plus particulièrement les constructions religieuses de cette partie du Centre est regardée comme « retardataire » par tous les archéologues. Elle avait une organisation savante dès la fin du XI[e] siècle. Ses méthodes sûres, ses maîtres d'œuvres expérimentés, ses traditions tenaces, expliquent assez qu'elle ne se soit prêtée que tardivement à un changement dans son style et dans ses procédés, et qu'elle ait, longtemps encore, édifié des édifices romans quand, dans l'Ile de France surtout et les autres provinces, les écoles d'architecture construisaient suivant les données de la nouvelle école ogivale.

On peut citer dans chaque département du Centre des preuves de ces affirmations. Notre confrère, M. du Ranquet, l'a démontré pour le Puy-de-Dôme. Il a rappelé que l'église de Montpensier, dont l'architecture est purement romane, fut bâtie *après* 1193, et que les Cordeliers qui vinrent s'établir à Clermont, en **1248**, y firent élever *une église romane* aujourd'hui transformée en poudrière. (Cf. : *Eglise de Montpensier*, dans la *Revue d'Auvergne*, 1901 p. 253, cité par M. E. Lefèvre-Pontalis, dans sa remarquable étude sur l'*église de Châtel-Montagne*, à-propos de laquelle l'éminent archéologue confirme cette thèse.

(2) *Ouv. cité*, p. 30.

(3) *Monumenta pontif. arv.* pp. 258-259 et Appendice XLVI, p. 485, d'après : « *Rerum Gallicarum et Francicarum scriptores* », T. XVI.



rêta, avec sa cour, à Saint-Pourçain et enjoignit aux religieux, sur l'exposé que lui avaient présenté les bourgeois de la ville en litige avec le prieuré, certaines mesures qu'il crut opportunes, comme, par exemple, le retrait du droit de sépulture dont ils jouissaient.

Le prieur et les religieux écrivirent alors au roi pour le prier d'intervenir et de faire rapporter cette sentence qu'ils jugeaient d'autant plus préjudiciable que le monastère était pauvre et endetté. Ils lui rappelèrent qu'ils étaient allés le trouver avec les mêmes bourgeois de Saint-Pourçain et qu'il avait recommandé à ces derniers d'assister le prieuré dans l'*état de détresse où ses dettes* l'avaient réduit. Ils ajoutaient que bien que les bourgeois eussent promis de le faire, ils ont agi contre eux auprès du Pape et leur ont fait enlever le droit de sépulture qu'ils tenaient de la munificence royale. Ils suppliaient donc le roi d'arrêter le cours de ces manœuvres et de protéger leurs intérêts (1).

Louis VII, désirant résoudre ces difficultés doublement inopportunes pour lui, puisqu'elles étaient tout à fait en dehors des préoccupations qui motivaient sa présence à Souvigny, voulant aussi réconcilier les parties en cause et, en même temps, mettre fin à la situation précaire du prieuré, confia le soin d'arriver à ce résultat à Pierre de la Châtre, archevêque de Bourges, et Bernard, évêque de Nevers.

Ces prélats, dit l'abbé Chaix de Lavarène, firent donc une enquête. Ils se rendirent compte par eux-mêmes de la *misère du prieuré* qu'ils attribuèrent à une mauvaise administration, ce qui expliquait suffisamment les dettes du monastère. Ils arrêtèrent que les bourgeois

(1) Cette lettre est intéressante pour l'histoire du prieuré, en ce qu'elle met en relief son état précaire et aussi la mauvaise foi des bourgeois de Saint-Pourçain. Nous en reproduisons le texte tel qu'il a été publié par M. Chaix de Lavarène.

« Ludovico..., prior et totus Sancti Portiani, conventus... Nostis, humanissime domine, quod, *exigentibus ecclesiæ nostræ malis*, in præsentia vestra nuper venimus, et *diem statutam relevationis nostræ, quæ fuerat prolongata pro domino papa qui venerat in partibus nostris*, iterum per manum illorum quibus antea præcepistis reconciliari jussistis. Adfuerunt simul et burgenses nostri, quibus rogando dixistis, ut ecclesiæ vestræ, quæ cum periculo ipsorum ære alieno obligata tenetur, infra diemstatutam specialius subvenirent. Illi vero et velle mandatum vestrum exequi, et nostræ insistere utilitati responderunt ; quod ante in capitulo nostro prodixerant astantibus universis. *Non sic impii, non ita egerunt*, sed in conspectu domini papæ *locuti sunt adversum* (*nos*) *lingua dolosa* ;... Suppliciter igitur imploramus pietatem vestram, ut superbiam perfidorum istorum, qui contra regiam dignitatem et *nostram parvitatem egerunt*, more solito ita comprimatis, quatenus eos qui extra se exierunt, intra se reverti faciatis, et quod in contumelia vestri et *diminutione nostri fecerunt*, ad honorem et *utilitatem* vestram et *nostram* convertatur. »



lui prêteraient une somme de 500 livres sans intérêt, « afin qu'il put payer les sommes qu'il devait avec intérêt ; que les moines rendraient 150 livres, mais que de leur côté les bourgeois toucheraient certains revenus de l'église jusqu'au recouvrement de la somme prêtée » ; ils conseillèrent enfin d'envoyer l'abbé de Tournus à Saint-Pourçain et de déplacer le prieur et plusieurs moines qui devaient être envoyés au chef-lieu de l'ordre ; ils terminaient en priant le roi de confirmer cette transaction et de la faire confirmer par l'évêque de Clermont et par l'abbé de Tournus (1).

Ces solutions pourtant ne semblent pas avoir fait revenir au prieuré la prospérité disparue. Car en 1190, Philippe-Auguste, pour parer à la détresse des religieux, leur remit les deux tiers de la somme de soixante livres exigibles à son avènement, et trois mois plus tard leur confirmait la justice de la cité par un privilège spécial, défendant à tout gentilhomme d'acheter ou de prendre à l'hypothèque aucune terre ou possession du monastère, sans l'agrément du roi et le consentement du prieur (2).

Il faut donc conclure de ce tableau des malheurs du prieuré au XIIe siècle, que ses religieux ne purent songer, du moins avant 1193, à bâtir une nouvelle église.

Ce fut sans doute à la suite de l'aisance momentanée qui paraît résulter des largesses du roi et de sa protection, qu'il leur fut possible d'édifier la partie dont nous avons fait la sommaire description.

(1) Dans la lettre adressée, en 1162, au roi par Pierre de la Châtre et l'évêque de Nevers, nous lisons :

« Regiæ celsitudinis mandatum sequentes, sæpius laboravimus pro nego-
« tio ecclesiæ sancti Portiani ; et tandem non sine labore et tædio effecimus,
« quod burgenses quingentas libras sine usuris accommodabunt ecclesiæ
« ad persolvendum illud debitum quod debetur ad usuras »...

En ce qui concernait le prieur et les moines dont le déplacement était demandé, les termes assez durs de la lettre des évêques laissaient assez entendre que leur gestion avait été nuisible aux intérêts du prieuré :

« In primis igitur removeat ipsum priorem, et alterum substituat ido-
« neum et honestum. Removeat etiam Humbaudum, monachum, Barre-
« rium, Godetum, et nepotem suum Gannatum, Franconem, Willelmum
« Bechet, Chambonium, Stephanum de Monte-Rotundo, Petrum de la Fo-
« leria, Bernardum de Capellis et Bonetum *Aparcet*. Quibus in ecclesia
« sancti Portiani morantibus, eidem ecclesiæ, sicut audivimus, poterit nul-
« latenus provideri, tum quia inutiles sunt, imo perniciosi ; tum quia red-
« ditus, quos modo percipiunt, tanto conventui non sufficiunt : Viginti
» namque et septem sunt... » (Cf. : *Monum. ponti. Arv.* ; Appendice XLVII, p. 488 ; et au sujet de ces incidents : Dom LAURENT, p. 30 et les notes de M. VAYSSIÈRE d'après Du Chesne, *Hist. franç.* T IV, p. 630).

(2) Dom LAURENT, *ouv. cité*, p. 30.

Mais ils ne durent aller plus loin car les persécutions recommencèrent à nouveau sous Guy de Dampierre.

Ce seigneur avait épousé en 1196 l'héritière des premiers sires de Bourbon et prit au commencement du treizième siècle, vis-à-vis du prieuré, une attitude de violence fort préjudiciable aux intérêts des moines.

« Guy de Dampierre, atteste Dom Laurent, exerca *de grandes tyrannies et persécutions contre les religieux de Saint-Pourçain et s'empara de leurs fiefs et hommages et autres droits et privilèges royaux, ravagea leurs métairies et dépendances*, et *battit* même le prieur et les religieux .. » (1)

Ce peu amène personnage mourut le 18 janvier 1216. Mais le prieuré ne trouva pas le repos pour cela. En effet, son fils, Archambaud (2), dit Dom Laurent, « *continuoit de molester les religieux.* » Il fallut que Guichard, ancien prieur de Saint-Pourçain, alors abbé de Tournus, écrivit au roi pour le prier d'arrêter les méfaits de ce seigneur et faire obtenir au monastère les réparations du tort qu'on lui avait fait.

Les religieux n'eurent la tranquillité qu'en associant les seigneurs de Bourbon à la justice des possessions qu'ils avaient dans le Bourbonnais, par divers traités qu'ils firent avec eux (3).

Ils purent ainsi reprendre l'œuvre interrompue, et construire la partie de l'église qui nous reste à décrire.

D. — Les chapelles méridionales ; le déambulatoire, le chœur et les bas côtés de la nef, avec leur voûtage ; et le triforium. — (*Milieu et fin du XIII[e] siècle.*)

COMME nous l'avons dit plus haut, au Midi, s'ouvrent sur le déambulatoire deux jolies chapelles [28, 29] à trois pans, percés chacun d'une fenêtre en tiers-point, et à meneaux (4).

La fondation de ces chapelles, à partir du pilier qui les sépare de

(1) *Ouv. cité*, p. 31.

(2) Archambaud VI, d'après M. Chazaud, qui fut seigneur de Bourbon, de 1216 au 23 août 1242, date de sa mort.

(3) Dom LAURENT, *ouv. cité*, p. 32.

(4) A l'église d'Ebreuil — qui a les plus grandes ressemblances avec celle de Saint-Pourçain, — l'architecte a construit cinq chapelles absidales selon la mode auvergnate. Les deux voisines du chœur sont en plan circulaire,

leurs voisines demi-circulaire, a rejeté fortement à droite toute cette partie de l'église, ce qui prouve que toutes les inclinaisons ne sont pas « symboliques » et ce qui justifie aussi les observations de M. de Lasteyrie sur les déviations des monuments qui correspondent d'ordinaire à des campagnes distinctes (1).

A mesure qu'on s'éloigne de la chapelle la plus orientale [**28**], on sent que la construction devient plus soignée sous l'influence des méthodes ogivales. On s'en rend compte d'abord par la forme et l'ornementation des colonnes qui séparent le déambulatoire du chœur [**31, 32, 33**], puis par les piliers cantonnés de colonnettes du transept [**35 à 42**]. Le constructeur dut s'arrêter après avoir plaqué contre le mur méridional de la nef, des colonnettes destinées à recevoir les doubleaux, les arcs ogives et les formerets du bas-côté [**43 à 46**].

Dans le chœur, quatre colonnes à gros cylindre et isolées sont flanquées de trois colonnettes dans le déambulatoire, et à l'intérieur, d'une autre colonnette qui porte les arcs de la voûte (2).

La dernière chapelle [**29**], consacrée à la Sainte Vierge, conserve dans le mur de droite une charmante petite piscine composée d'une double cuvette abritée sous une arcade en tiers-point à redents moulurés. La fenêtre de cette chapelle a été privée de son meneau pour la commodité d'une installation, en loggia, d'une statue moderne de la madone.

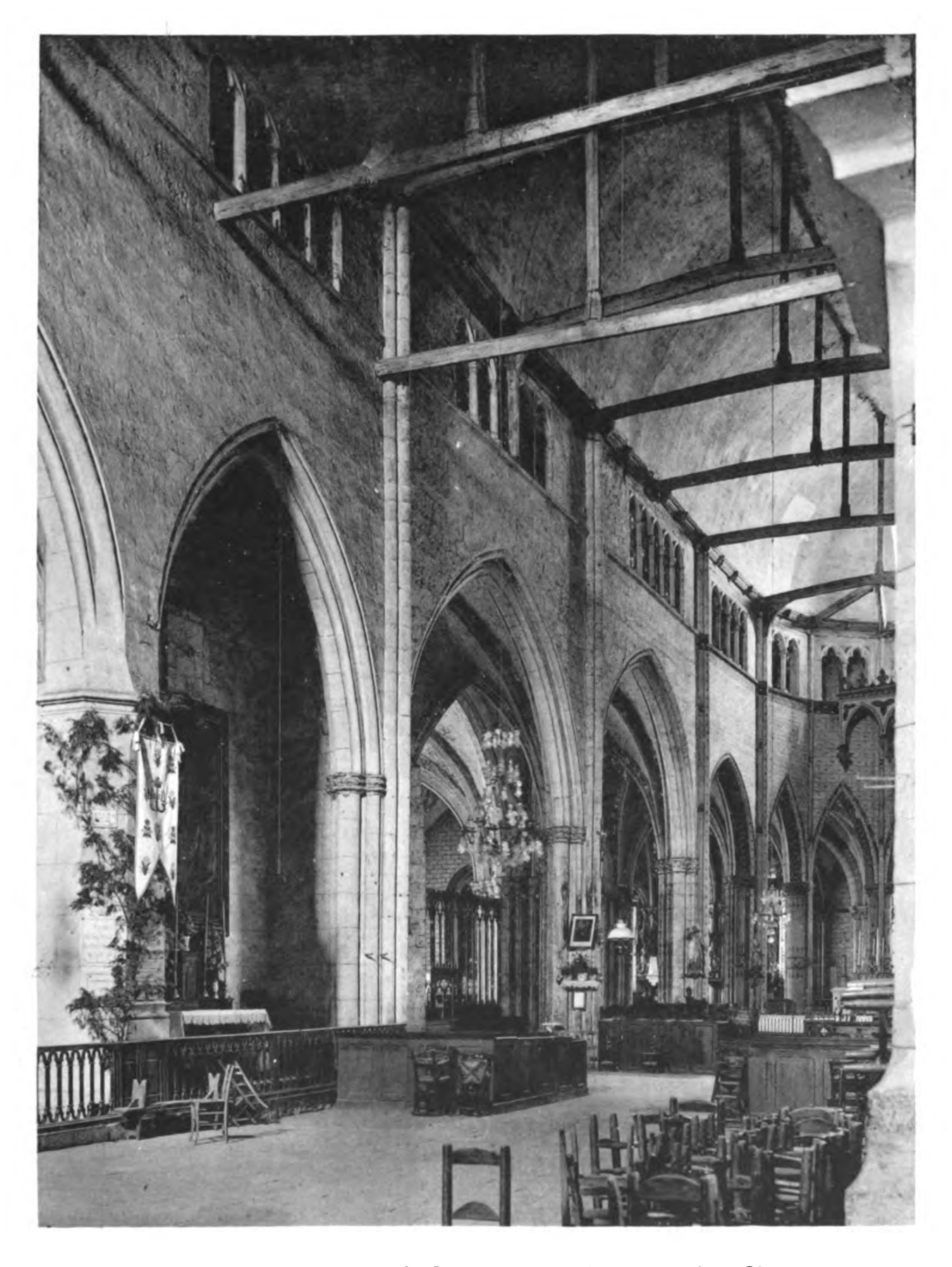
Les piliers de l'avant-chœur, du transept et de la première travée de la nef, sont formés d'un faisceau de douze colonnettes dont les trois intérieures montent jusqu'à la naissance des grandes voûtes, les trois latérales portent les arcs en tiers-point des murs et les trois postérieures reçoivent les doubleaux et les arcs ogives des bas-côtés, disposition intelligente qui fait accuser entièrement dans la section des piles la section des arcs des voûtes.

Les chapiteaux à feuillages courts et pressés rappellent ceux des piliers latéraux du chœur de la cathédrale d'Auxerre, qui datent de 1230.

les trois autres sont à trois pans, ce qui nous porterait à croire qu'il s'est inspiré de l'église de Saint-Pourçain, mais du moins en modifiant très avantageusement son plan.

(1) Cf. : *La Déviation de l'axe des Eglises est-elle symbolique?* (*Bulletin monumental*,1905, p. 447). — L'*Eglise de Châtel-Montagne* par M. E. Lefèvre-Pontalis, *ouv. cité*.

(2) On pourrait rapprocher de cette heureuse disposition les piliers de la cathédrale de Laon édifiée vers 1200, et dont parle Viollet-le-Duc, dans son *Dict. d'arch.*, à l'article « pilier », T. VII, p. 163.



Intérieur de l'Eglise de St-Pourçain-sur-Sioule - Nef et Chœur.

Les grandes voûtes manquent, soit qu'elles n'aient jamais été élevées, soit qu'elles se soient écroulées sous l'injure du temps ou celle des guerres qui, au xvie siècle, ruinèrent tant de monuments dans notre pays. Elles sont aujourd'hui remplacées par une immense charpente en bardeaux affectant la forme du tiers-point, soutenue par sept poinçons, aux arêtes simplement chanfreinées, et posés sur des entraits à peine équarris La sablière, artistement moulurée, court sur tous les murs. Elle semble indiquer par son ornementation que la nef ne reçut jamais qu'une charpente apparente et que celle qui fut la contemporaine de ces délicates sculptures a disparu pour faire place à la voûte actuelle. Quoi qu'il en soit, l'ensemble de cette couverture que nous ferions remonter au moins au xvie siècle, l'habile assemblage des fermes et des arbalétriers, la disposition des entraits retroussés, font de cette charpente un modèle qu'il est agréable et utile de visiter.

Un important triforium s'ouvre sur une étroite galerie de service, adossée aux combles des bas-côtés.

Il est composé de baies en tiers-point, séparées par des colonnettes, formant claire-voie, et dont le nombre varie suivant la largeur des travées de l'édifice. Ainsi on compte deux baies dans l'hémicycle [**31, 32, 33**] ; quatre dans le chœur, au Nord [**32,35**], et trois au sud [**33-36**] ; cinq dans le transept [**35-39, 36-40**], le même nombre dans la première travée de la nef [**39-41**, [**40-42**], et quatre seulement dans les deux autres travées septentrionales de la nef [**41-50**]. Au Midi, le triforium cesse après la première travée et, de ce côté, la voûte de la nef a sa sablière posée au-dessus des grands arcs.

Il semble que l'architecte, manquant de ressources ou de la tranquillité nécessaires, ne put faire davantage pour la restauration ou la reconstruction de l'église. Il espérait sans doute poursuivre l'agrandissement de l'édifice, et dans ce but il avait commencé la première travée du bas-côté sud [**27**], établi l'escalier qui desservait « le dôme » [**47**] et plaqué contre le mur méridional de la nef les colonnettes destinées à recevoir les doubleaux et les arcs ogives du collatéral. Ne pouvant achever son œuvre, il dut alors se résigner au parti de relier le nouveau mur de la première travée du Nord [**27**] au vieux mur de la nef du onzième siècle [**6, 41**], se bornant, pour le moment, à établir dans la nef, le mur du collatéral Sud [**41, 48, 49, 50**] qui devait être agrandi quand les circonstances le permettraient.

Date

Nous pensons que ces constructions durent être commencées dans le second tiers du treizième siècle (1), vers 1230 ou 1242, après l'accord dont nous avons parlé et qui fut désormais définitif entre le prieuré et les sires de Bourbon dont les intérêts se trouvaient liés désormais à ceux des religieux.

Nous voyons, en juillet 1240, Archambaud VI compléter même cet accord en traitant avec le prieur pour la fixation amiable de leurs droits réciproques sur le péage de Saint-Pourçain, la laide des noix et le ban des vendanges, la justice et le domaine de Souittes (2).

D'autre part, une enquête faite par les ordres du roi, par le doyen de Monter-Moyen et Raoul de Gandeluz, bailli de Bourges, sur les crimes commis au détriment du monastère par des malfaiteurs bannis de la terre du sire de Bourbon, mettait fin à une série de brigandages particuliers (3).

Ce n'est pas que le prieuré fût désormais complètement à l'abri de toute fâcheuse entreprise ! Mais il semble qu'il trouva dès lors un peu de repos et la réparation de nombreux dommages.

Un des derniers seigneurs qui molesta les religieux, le comte de Nevers, fut obligé, en 1259, par saint Louis, à réédifier à ses frais ce que ses gens avaient détruit à la Feline, membre de Saint-Pourçain.

En 1268, dans une contestation survenue entre le prieuré et les Templiers de Palluet qui se réclamaient du comte de Poitiers, le parlement se prononça en faveur des religieux et obligea les Chevaliers du Temple à leur restituer la part des fruits qu'ils s'étaient abusivement attribués (4).

En 1275, un arrêt du Parlement adjugeait au prieur la propriété et la justice du village de Neuilly-le-Réal, confirmant des arrêts de 1259 (5) et de 1263 (6) et en se fondant sur ce que « la possession du

(1) Au XIII[e] siècle, les prieurs de Saint-Pourçain furent : Guichard de Roanis (1208-1216), qui devint abbé de Tournus ; — Bernard, nommé à son tour abbé de Tournus vers 1223 ; — Rainaud (de 1223 à 1247) ; — Hugues I[er] de Montbelet, mort en 1272 ; — Odard (de 1272 à 1286) ; — Amédée de Mons (de 1287 à 1301). (*Gall. chr.*, t. II, col. 373.)

(2) Cf. : *Etude sur la chron. des sires de Bourbon*, par M. CHAZAUD, p. 215. Souittes était avant la Révolution une paroisse distincte ; c'est aujourd'hui un village de la commune de Saint-Pourçain.

(3) Cf. : *Titres de la maison ducale de Bourbon*, par M. HUILLARD-BRÉHOLLES, n[os] 212 [B], 218 [A]. — (Montermoyen — *Medium Monasterium* — et un chapitre de la ville de Bourges.)

(4) Cf. : La collection des *Olim*, t. I, p. 741, VII ; p. 743, XI ; p. 787, XXXIX.

(5) *Olim*, T. I, p. 78, IV.

(6) *Id.* T. I, p. 554, XI.

village de Neuilly avait été reconnue, en faveur des religieux, par privilège des rois de France, Charles, Henri et Louis, et par lettre d'Aymon, sire de Bourbon (1). Sept ans plus tard, le prieur obtenait un nouvel arrêt du Parlement de la Saint-Martin qui lui reconnaissait la justice de Bayet et du bourg de Saint-Nicolas, des droits sur le ban des vendanges de Montbelet et la promesse du châtelain de la Dame de Bourbon de vendre son vin à Saint-Pourçain (2).

En juillet 1283, Odard, prieur très actif, faisait ratifier par Guillaume de Bourbon, sire de Bessay, au profit du monastère, l'abandon de ses droits sur la justice et la seigneurie de Neuilly, en échange des mêmes avantages sur la paroisse de Bessay qui relevait jusqu'alors du prieuré (3).

Enfin, le 3 juin 1285, le même prieur Odard et son couvent d'une part et Barthélemy du Montet, garde du Bourbonnais, — au nom de Robert, comte d'Artois et d'Agnès de Bourbon, sa femme, — et Grégoire, doyen de Montluçon, substitut du procureur général des dits seigneurs, d'autre part, faisaient une transaction (4) qui donnait à chaque partie la jouissance de la moitié des droits de justice sur les terres de la Feline, Montor, Bayet et Martilly (5), n'exceptant que les exécutions capitales qui devaient rester dans les seules attributions des seigneurs de Bourbon.

On connait encore par Dom Laurent la donation faite aux Cordeliers de Saint-Pourçain par Agnès de Bourbon. Il est bien probable que les Bénédictins ne furent pas tenus à l'écart des générosités seigneuriales.

Ainsi les biens et revenus du monastère n'étant plus pillés par les grands et petits seigneurs voisins, purent être employés aux constructions laissées en suspens pendant la période précédente remplie de brigandages dont le prieuré avait tant souffert.

Il nous parait donc très vraisemblable que, mettant à profit cette ère de prospérité, les religieux purent édifier cette dernière partie de l'église telle que nous la voyons aujourd'hui et dans l'état où la trouva déjà, sans doute, en 1287, Simon, archevêque de Bourges, lors de sa visite à Saint-Pourçain, au cours de la tournée pastorale qu'il fit dans le diocèse de Clermont (6).

(1) *Titres de la maison duc. de Bourbon*, n° 590[A].
(2) *Olim.* n° 713[A],
(3) *Id.* n° 730.
(4) *Id.* n° 768.
(5) Ancienne paroisse, aujourd'hui de la commune de Bayet.
(6) Abbé Moret, *ouv. cit.*, pp. 527 et 559.

E. — Cloître et reprise du bas-côté Nord et des piliers de la nef ; stalles du chœur. — (*XVe siècle.*)

Les événements dont le xive siècle fut le théâtre agité, ne permirent pas aux religieux (1) de poursuivre leur œuvre de reconstruction.

D'ailleurs, rien dans le monument ne peut être attribué à cette époque, et les documents nous montrent d'autre part le prieur vivant dans de continuelles alertes et aux prises avec des difficultés de toutes sortes.

Il est aisé, en effet, de se rendre compte que les temps étaient peu favorables aux restaurations d'églises. A Saint-Pourçain surtout, le prieur, qui avait déjà dépensé de grosses sommes pour l'édification des deux absides et du chœur, dut faire face aux frais qu'occasionnèrent la guerre de Cent Ans, et le passage fréquent des troupes.

En 1356, en 1359 les Anglais ravagèrent plusieurs dépendances du monastère. En 1373, après son échec à Souvigny, le duc de Lancastre se dirigea sur l'Auvergne en pillant notamment la ville de Saint-Pourçain ; du 24 au 31 août, du 18 au 19 octobre de cette même année, c'est Philippe-le-Hardi qui poursuivit les Anglais et s'arrêta dans la ville avec ses troupes... (2).

Pour achever de compliquer leur situation, les religieux se trouvèrent bientôt en procès avec la ville elle-même. En effet, de 1353 à 1365, pour faire face aux nécessités de la défense, la somme énorme de 1.560.000 francs de notre monnaie avait été levée sur les habitants de Saint-Pourçain et consacrée aux fortifications de la ville (3). Trois ans plus tard, ils supportairent une autre imposition de 60.000 l. pour frais de guerre ou de réparations des remparts. Or, le prieuré en éprouva par contre-coup de graves dommages.

(1) Aussi bien, les prieurs habitaient souvent loin du monastère, comme par exemple Arnaud de Pélagrue, né à Bordeaux, parent du pape Clément V, qui le revêtit de la pourpre en 1305. Il mourut à Avignon en 1335 après une vie absorbée par des missions en Italie, ou des fonctions qui l'empêchèrent de s'occuper utilement de son bénéfice Saint-Pourcinois. (Cf. : *Documents relatifs aux Etats généraux et assemblées réunies sous Philippe le-Bel*, publiés par M. G. Picot, Imp. Nle, 1901.)

(2) Cf. : *Itinéraire de Philippe le-Hardi et dépenses de Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne...* 1363-1417, par Ernest Petit, Imp. Nle, 1898, p. 99.

(3) Cf : *Excursion dans le canton de Saint Pourçain*, par M. C. Grégoire, 1900, p. 29.

Et comme si les faits de guerre ne suffisaient pas pour diminuer ses ressources, il intenta, en 1364, à la ville une action qui tourna contre lui (1).

Les religieux, s'estimant lésés, se crurent en droit de réclamer, au nom de leurs privilèges de justice haute, moyenne et basse en faveur de leurs intérêts compromis et par la destruction, — à l'occasion de l'établissement des fortifications, — des maisons soumises à cette justice, et par le départ des justiciables expropriés, toutes causes qui diminuaient évidemment leurs propres ressources.

La ville, au contraire, réclama aux religieux comme part contributive la tierce partie des sommes dépensées pour l'édification des remparts.

Un acte d'arbitrage reconnut bien les droits du prieuré ; mais ne lui accorda aucune indemnité. Bien plus, il fixa les tarifs des « sépultures et terrages » jusqu'alors laissés « à la volonté et plaisir des religieux... »

Pour compliquer la situation, les officiers des seigneurs voisins recommencèrent leurs déprédations. Dom Laurent nous dit qu'en 1398 « ils se saisirent de toutes les justices des religieux, ruinèrent et abattirent la plupart de leurs prieurés, enlevèrent leurs dîmes, de sorte qu'on estimait le dommage que le monastère souffrit, pour les bâtiments des dits prieurés, à dix mille livres, sans parler des rentes qu'ils perdirent, de la valeur de deux cents livres ».

La détresse du monastère fut telle alors que « le prieuré fut obligé d'abandonner ses possessions et que ses prieurés secondaires qui étaient la plupart conventuels furent réduits en simples paroisses n'ayant pas de quoi entretenir les religieux qui furent rappelés au monastère de Saint-Pourçain (2) ».

Ce n'est qu'au commencement du XVe siècle que le monastère put, sinon continuer l'œuvre de reconstruction restée inachevée, du moins refaire le cloître.

On peut se rendre compte de son importance en regardant le plan des dépendances de l'église bénédictine et du prieuré que nous avons donné en commençant cette monographie.

Il comprenait quatre galeries. Celle du nord avait cinq travées, celle de l'est, sept ; celle du midi, six ; et celle de l'ouest, huit ; avec un jardinet à l'intérieur.

Chaque travée était fermée à l'extérieur par une grande archivolte

(1) Archives départementales de l'Allier, série H, dossier 407.

(2) *Ouv. cité*, p. 32.



en tiers-point, épaisse, composée de deux rangées de claveaux dont le rang supérieur servait de formeret aux voûtes. Elle encadrait élégamment deux baies séparées par un meneau et surmontées d'une rosace à quatre lobes formant claire-voie. Au-dessus reposaient une corniche moulurée et une balustrade délicatement ajourée. Entre chaque travée, de robustes contreforts — qui pourtant ne manquaient pas de grâce — étaient terminés par des pinacles ornés, sur leurs quatre faces, de fins crochets. Les voûtes étaient portées, le long des galeries par les nervures des arcs d'ogives reçus, ainsi que les doubleaux, sur des culs-de-lampe très artistiquement fouillés et où s'épanouissaient la flore bourbonnaise et le chardon ducal.

Il ne reste aujourd'hui de la délicate bâtisse que quatre travées de la galerie nord [**54**], une travée de l'est, qui servent aujourd'hui de sacristie (1) et un des piliers d'angle qui, avec sa voûte, abrite l'entrée de la salle des spectacles de la ville.

Quand ce cloître élégant fut terminé, les religieux durent refaire, pour des raisons que nous ignorons, — mais qui pourraient être cherchées utilement peut-être dans la hâte de leur première construction, — les piliers des bas-côtés de la nef. Ils reprirent en sous-œuvre ceux du collatéral du nord [**48, 49, 50**] et, plus tard, ceux du bas-côté méridional [**51, 52, 53**].

Enfin ils firent poser dans le chœur deux rangs de fort jolies stalles en bois sculpté (2). Mais la Révolution est aussi passée par là. Et ces intéressants petits meubles ont perdu le dorsal et le dais qui devaient décorer les stalles hautes et les grandes jouées de celles-ci. Celles qui restent sont pourtant curieuses à étudier pour les gracieuses colonnettes qui supportent les accoudoirs et surtout pour les patiences ou miséricordes, couvertes de larges feuillages, d'animaux fantastiques puisés dans les bestiaires du Moyen-Age, ou de personnages, tels certains moines, qui, de leurs bras repliés sur leur tête, portent péniblement les tablettes.

Date

Ces constructions et ces aménagements purent être entrepris à ce moment parce que la prospérité était revenue au monastère, du moins dans le premier tiers du XVe siècle (3).

(1) L'Album de l'*Ancien Bourbonnais* renferme une planche qui donne l'aspect de ce qui restait de ce cloître au commencement du XIXe siècle. Il y est dessiné avec art, mais aussi avec quelque fantaisie.

(2) Elles ont été classées parmi le mobilier national, le 7 avril 1902.

(3) Les prieurs de Saint-Pourçain au XVe siècle furent : Humbert de Cor-

Les Stalles sculptées du Chœur de l'Eglise de St Pourçain sur Sioule

Les Archives départementales de l'Allier (1) conservent la preuve que les fondations pieuses furent nombreuses à cette époque, ce qui permit sans doute aux prieurs de faire exécuter les travaux dont nous venons de parler (2).

Plus tard la chose fût devenue moins aisée Car dès 1444 le monastère connut le relâchement par lequel passèrent d'ailleurs toutes les communautés tombées comme lui « en commende », et qui, au lieu d'être gouvernées par des pieux et zélés prieurs locaux, furent soumises à des membres du clergé séculier, quand ce n'était pas à des gens du monde plus préoccupés de leurs plaisirs et de leurs intérêts que de la bonne administration des maisons confiées ainsi arbitrairement à leur égoïsme ou à leurs caprices.

Dom Laurent constate le fait spécialement pour Saint-Pourçain. Il déclare que le prieuré longtemps prospère tomba dans le relâchement « après qu'il eût été donné en commende à des personnes séculières dont la plupart ne s'attachoient qu'à leurs intérêts sans se mettre en peine de la discipline régulière » (3).

genon (1401 à 1419) : il était le frère d'Amédée, abbé de Tournus ; — Jacques Ier Loup, (jusqu'en 1428); —Regnauld de Chartres, archevêque de Reims, (prieur commendataire jusqu'en 1444) ; — Jean III de la Chastre, moine de la Chaise-Dieu qui eut pour compétiteur Jean d'Harcourt, archevêque de Narbonne, et qui fut néanmoins prieur jusqu'en 1472, (il eut encore deux autres compétiteurs : Guichard de Montaigu que Hugues de Fitigny, abbé de Tournus, excommunia le 4 août 1462, et Regnauld II de Coligny) ; — Charles de Bourbon, d'abord évêque de Clermont puis cardinal-archevêque de Lyon, (jusqu'en 1488) : — Hugues V d'Andelot, moine de Tournus, (jusqu'en 1491) ; — Jean V Louvet, (jusqu'en 1501). (*Gall. chr.* col. 373 et 374).

(1) H, 409 à 412.

(2) M. Flament, dans sa notice, signale au XVe siècle la *fondation*, par l'abbaye de Tournus, d'une chapelle dans l'église. Il faut vraisemblablement entendre par ce terme la dotation d'une chapellenie dans une des chapelles déjà existantes. Le mot « fondation » a d'ailleurs encore ce sens aujourd'hui.

(3) *Ouv. cité*, p. 33. — Un fait montre combien peu les prieurs d'alors étaient capables de conduire les affaires d'un monastère dont l'état exact leur était parfois trop peu connu.

En juin 1455, Jean de la Châtre, prieur de Saint-Pourçain notifia l'accord intervenu entre lui et le duc de Bourbon au sujet de la justice exercée par le châtelain de Moulins sur le tènement dit « Les Bruyères de champblanc », contenant environ 20 sexterées de terre. Ce pauvre prieur était, peu après, obligé de se désister en faveur du duc, de la justice qu'il y prétendait exercer, par l'excellente raison que le dit ténement fut reconnu dépendre de la paroisse de Chapeau et non pas de celle de Neuilly qui appartenait à Saint-Pourçain !.. On avouera que la contestation était mal fondée et que le religieux de la Chaise-Dieu pourvu du bénéfice saint-pourcinois avait agi un peu à la légère. Aussi Pierre de la Châtre se montra plus prudent dans le

Les communautés religieuses souffrent injustement encore de la mauvaise réputation que leur valut ces petits et grands abbés commendataires qu'il serait loyal de rendre seuls responsables d'un état de chose contre lequel l'Eglise et les moines ne cessèrent de protester — inutilement d'ailleurs, — au cours des derniers siècles de l'Ancien Régime.

Ces misères morales vinrent se joindre aux désastres de ces temps troublés.

Déjà, au commencement de la Praguerie, Charles VII, accompagné du dauphin, le futur Louis XI, venant d'Aigueperse, avait traversé Saint-Pourçain pour rejoindre l'armée à Montmarault.

En 1465, c'est la guerre du « Bien public » qui amène dans les dépendances du prieuré le roi Louis XI.

A la fin du xve siècle, en 1498, c'est la peste qui ravage la ville (1)...

Et l'édifice devait rester dans cet état.

En effet, la situation ne put s'améliorer au xvie siècle, attristé de nouveau par la peste, puis par les protestants (2), enfin par la Ligue ;

suite, car nous le voyons le 15 juin 1461 faire un nouvel accord avec le duc de Bourbon à propos des limites de la justice du pourpris du prieuré de Bessay qui dépendait de Saint-Pourçain, et pour lequel deux personnes avaient été désignées au nom de chacune des parties pour poser des bornes en pierre aux limites de cette justice, à la place des bornes provisoires qui avaient été placées après une étude attentive des droits de chacun. Mais la fausse manœuvre de 1455 montre en quelle précaire situation se trouvaient les monastères soumis, dans ce malheureux xve siècle, au gouvernement de supérieurs étrangers. (Cf. : *Titres de la maison... de Bourbon*. n°s 5994 et 6.135.)

(1) Cf. : *La peste à Saint-Pourçain en 1498*, par M. GRÉGOIRE, *Bull. Soc. d'Emul.*, 1906, p. 194.

(2) Cf. : *Les Cordeliers du Bourbonnais*, par le P. Jacques FODÉRÉ ; texte publié par F. Claudon, archiviste de l'Allier ; Moulins, H. Durond, 1901. On lit à propos de la peste à Saint-Pourçain en 1583, 1584, 1585 :

« La ville de Saint-Pourçain et tous les environs estoient si affligés d'une cruelle peste qu'il n'y avoit moyen de l'approcher » (p. 25).

Au sujet des désordres de la Ligue et des Guerres de Religion : « Pendant les dernières guerres civiles de la Ligue, cette ville estoit plus travaillée qu'aucune autre de tout le païs, ayant esté prise et reprise, pillée et repillée par diverses fois, et alternativement par les deux partis, qui en faisoient la retraicte de toutes leurs voleries ; et l'ont si longtemps tenue et tellement désolée, que c'est merveille comme elle est habitée encore de présent » (p. 265).

Dom Laurent complète ce désolant tableau en écrivant : « Enfin, l'an 1591, quelques soldats conduits par M. de Nemours, qui étoit du parti de la Ligue, étant venu assiéger la ville, qui tenoit pour le roi, *causèrent de grands dommages* à ce monastère, et brûlèrent la ville de Saint Nicolas située dans le faubourg du même nom, laquelle appartenoit aux religieux. »

« Toutes ces disgrâces et adversités, jointes au dommage que ces religieux

calamités publiques qui ne purent que prolonger l'état de gêne et d'insécurité où se trouvait déjà le prieuré au siècle précédent.

Le XVII[e] siècle lui-même fut impuissant à faire autre chose que de permettre d'exécuter les « réparations » les plus urgentes.

Dom Laurent, qui parle de cette époque avec plus de compétence encore, comme peut le faire un contemporain, nous apprend en effet que les religieux de la congrégation de Saint-Maur, venus pour réformer le prieuré en 1645, « *réparèrent les bâtiments qui étaient tombés en ruine* » (1).

La cession de 1666 (2) aux prêtres de la Congrégation de Saint-Lazare ne rendit pas au monastère son antique splendeur, même en lui conservant le prieur et les religieux bénédictins.

Et c'est presque dans le dénuement que le prieuré vécut tout le XVIII[e] siècle et que la Révolution vint surprendre les quelques moines qui vivaient encore dans le cloître.

L'église fut alors dépouillée de ses principales statues et de ses plus riches reliquaires (3). Les vitraux furent brisés, « le dôme » démoli, les sculptures de la porte principale « buchées » ignomi-

ont reçu de l'introduction des prieurs commendataires qui se sont approprié la meilleure partie de son revenu, l'ont réduit à un état si déplorable, qu'au lieu de vingt-cinq ou trente religieux qu'il y avoit autrefois, à peine a-t-il de quoi pour en entretenir six ou sept, la mense priorale en ayant été distraite et remise à la maison des missionnaires de Saint-Lazare-les-Paris qui jouissent des deux tiers du revenu. » (*Ouv. cité*, p.p. 32-33.)

Au sujet des désordres et des guerres de l'époque, voir encore : *Ancien Bourbonnais*, *Voy. pitt.* : *Saint-Pourçain ; — Les guerres de Religion en Bourbonnais*, par M. BOUCHARD ; *Assises scientifiques du Bourbonnais*, Moulins, imp. Ch. Desrosiers, MDCCCLXVIII, p. 501 ; — et : *Les troubles de la Fronde en Bourbonnais*, *id.*, p. 577 ; — *La Réforme et la Fronde en Bourbonnais*, par M. Louis AUDIAT, *id.*, p. 605 ; — *Saint-Pourçain pendant la Ligue*, par — M. VAYSSIÈRE, *Annales Bourbonnaises*, août et septembre, pp. 249 et 280.

(1) *Ouv. cité*, p. 33.

(2) *Id.*, p. 39.

(3) Mais non de leurs reliques ; ce qui était plus précieux.

Il est établi par les documents les plus probants que les restes vénérés de saint Pourçain furent conservés, quelques doutes qu'aient laissé percer certains auteurs, sur la foi de documents incomplets de l'époque révolutionnaire. Si les ampoules, les monstrances et châsses en argent ou en or furent prises par les révolutionnaires, du moins les ossements du saint Patron de Saint-Pourçain et les reliques insignes furent sauvées. C'est ce que prouvent des procès-verbaux authentiques. — Cf. : *Saint Pourçain et son temps*, par M. le chanoine MOITRON, curé doyen de Saint-Pourçain ; (en cours de publication).

nieusement, la porte latérale du Nord tout entière saccagée, les statues brisées (1), le cloître jeté par terre. .

C'est dans cet état que le rétablissement du culte par le Concordat de 1801 trouva le monument.

Le XIXe siècle fit lui-même peu de choses pour lui

Quand l'étrange période du dédain officiel pour ce qu'on nommait le « gothique » eut fait place à une entente plus intelligente des monuments du Moyen-Age, on admira cette vaste église et les beautés de son ornementation. Mais on n'entreprit pas d'achever l'œuvre des constructeurs du XIIIe siècle, ni même de restaurer ce qui subsistait du passé.

On crut assez faire de placer sur la façade l'affreux placage « renaissance » que nous avons signalé au commencement de cette étude

Heureusement que le classement de cette église parmi les Monuments Historiques de la France, a permis déjà d'y entreprendre, au compte de l'Etat et sous la direction éclairée du comité des Beaux-Arts, d'urgentes réparations qui, à défaut d'une restauration justifiée aux yeux de tous les archéologues, conservent du moins à notre art national ce superbe et intéressant édifice.

Abbé Joseph CLÉMENT.

La Madeleine, septembre 1907.

(1) M. Joseph Bonneton nous a conservé — suivant le témoignage d'un érudit du lieu, M. Lalue, ex-pharmacien, — le récit de leur destruction en 1790. Un « citoyen » exalté, aidé d'un autre iconoclaste local, avait juré de détruire les statues du portail qui présentaient à ses yeux des symboles du « fanatisme monacal ». Il fut tué net en faisant tomber sur lui la lourde statue de saint Paul. Pour venger le civisme malheureux, d'autres malandrins revinrent en nombre à la charge et tout fut brisé et saccagé. (*Ouv. cité*, pp. 6, 7).

— D'autre part notre confrère, M. Camille Grégoire, nous fait connaître, d'après les renseignements fournis par M. Bariau, le sort des fragments de statues enlevés au portail latéral. On les aurait montrés à M. Dufour et sur ses conseils ils auraient été « déposés dans la cour du monastère où ils étaient encore en 1828 ». (*Excursion dans le canton de Saint-Pourçain*, 1900, p. 39.)

On dit que, depuis 1828, ces fragments, dont quelques-uns présentent un vif intérêt comme on a pu s'en convaincre, par le croquis de « la reine pédauque » relevé par M. Dufour, auraient été enfouis dans le terre-plein de la cour de la justice de paix. Cette tradition appelle évidemment des fouilles intelligentes qu'une municipalité éclairée s'honorerait de commander pour retrouver ces précieux spécimens de la statuaire du XIIIe siècle.



APPENDICE A

LES PRÉTENDUES « TERREURS DE L'AN MIL » (1)

Jusqu'à ces dernières années, on hésita — surtout en province — à assigner, comme âge d'un monument, une date antérieure au fameux « an mil » !

C'est ainsi que dans la séance du 25 juin 1854, du congrès archéologique de France qui tint ses réunions à Moulins, le plus compétent des érudits de cette époque, M. le comte Georges de Soultrait, répondant à la 8e question du programme, déclarait solennellement « que le département de l'Allier ne renfermait *aucun monument* dont la construction fût antérieure au XIe siècle... » C'est en vain que le P. Desrosiers, mieux avisé, citant Saint-Menoux, Souvigny, etc., fit observer qu'« en principe les édifices de la fin du Xe siècle devaient avoir une certaine analogie avec ceux du commencement du onzième, *que les terreurs de l'an 1000 avaient été peut-être exagérées*, et qu'il ne serait pas invraisemblable que quelques parties de ces monuments fussent antérieures au XIe siècle ». M. de Soultrait ne réfuta pas ces sages arguments, et, ajoute le compte-rendu — que nous citons textuellement tant la chose est instructive et amusante — « tout en reconnaissant qu'en principe, *le P. Desrosiers avait raison*, M. de Soultrait persiste à croire que *rien*, dans les églises citées, ne pouvait être attribué sûrement au Xe siècle » ! (*Congrès archéologique de France, séances générales tenues à Moulins en 1854*, Caen, chez A. Hardel, 1855, pp. 58, 59.)

Depuis que cette affirmation de parti pris se produisit à Moulins, la science archéologique a pu la rectifier bien des fois et, l'histoire en main, s'affranchir enfin des « terreurs de l'an mil » qui ont moins impressionné les architectes, les religieux bâtisseurs d'églises du Xe siècle que les trop crédules artistes et les novices archéologues du XIXe siècle.

A la suite d'auteurs compétents qui traitèrent cette question, notre docte confrère, M. Jules Roy, professeur à l'école des Chartes, a publié chez Hachette, en 1885 — dans *La Bibliothèque des Merveilles* — une remarquable étude sur « l'an mil » et la formation de la légende. Après cette rigoureuse démonstration, la question paraît définitive-

(1) Voir p. 470, la citation qui a motivé cet appendice trop long pour tenir en note en bas de la page.

ment tranchée aujourd'hui pour tous ceux qui n'ont pas la superstition des formules toutes faites et qui forment leurs opinions d'après les faits et les documents et non suivant les axiomes des créateurs de systèmes et de classifications arbitraires.

Basée sur l'interprétation fantaisiste d'un texte d'ailleurs obscur du moine chroniqueur Raoul Glaber, et les divagations d'anciens commentateurs de deux passages mal compris des chapitres XV et XX de l'*Apocalypse*, la légende des terreurs de l'« an mil » et de leurs prétendues influences sur les arts des dixième et onzième siècles fut créée à la fin du XVI[e] siècle, propagée par Levasseur et Sauval. Difficilement acceptée au début du XVII[e] siècle, mais depuis accréditée par les « archéologues » qui voyaient des oubliettes dans tous les châteaux féodaux, elle fut enfin vulgarisée par les historiens qui trouvaient dans cette explication la facile solution de problèmes artistiques ou sociaux.

Il reste prouvé qu'il ne fut jamais question de ces terreurs et de leur influence dans les siècles du Moyen-Age. Des documents d'archives qui datent certains monuments ou du moins de nombreuses parties d'édifices des X[e] et XI[e] siècles témoignent du contraire. Un très petit nombre d'illuminés purent partager l'erreur – si souvent condamnée par les Conciles — des « Millenaires », mais il est démontré qu'ils n'eurent en architecture, en peinture, même en fondations pieuses « *aucune espèce d'influence* » ; que leurs contemporains les prirent pour des fous ou des faibles d'esprit ; enfin que personne ne crut à la fin du monde en « l'an mil ».

On a beau interroger les chroniques du temps, on ne trouve nulle part quoi que ce soit qui justifie « cette torpeur résignée, cette inactivité fatale qui aurait dû exister chez les peuples qui n'auraient pas été sûrs du lendemain ».

Non seulement le monde ne fut pas glacé d'effroi à l'approche du XI[e] siècle, mais, comme le fait remarquer un des auteurs cités par M. Roy, « jamais on ne construisit autant de monastères ; aucune époque ne vit autant de fondations paisibles en France, en Allemagne, etc. Sans sortir de la seconde moitié du X[e] siècle, c'est-à dire de l'an 950 à l'an 1.000, période où l'agitation dut se faire plus active, et dans laquelle, à en croire tant d'échos éperdus, le marteau et la truelle ne devaient plus travailler qu'à des tombeaux, nous ne comptons pas moins de *cent douze* des plus illustres abbayes ou monastères divers *construits* ou *réparés* de toutes parts Dans ce nombre, nos infatigables bénédictins en ont, à eux seuls, plus de *soixante*, et l'on sait que déjà ces studieux cénobites étaient des plus éclairés, partant les plus

capables d'apprécier la valeur des idées populaires dans leur rapports avec l'éxégèse biblique. » Rien que dans les cinq dernières années du siècle, on voit s'élever en 996 Notre-Dame d'Etampes, Saint-Frambourg de Senlis, Saint-Flour : en 997 Ahun de Limoges, et Saint-André de Villeneuve d'Avignon ; en 999, Notre-Dame de Carcassonne-Saint-Gervais et Saint-Protais de Mende, etc. (*Reoue de l'art chrétien*, T. V, abbé Auber, p. 52.)

Ainsi, non seulement tous les arts n'étaient pas paralysés à la fin du x[e] siècle, attendant un renouveau, le siècle suivant, mais, comme le remarque M. Roy, le « bâtiment allait donc très bien au x[e] siècle, même à l'approche de l'an mil, et la légendaire terreur n'avait pas plus enchaîné les bras des architectes qu'elle n'avait arrêté tout travail de l'esprit dans les écoles ».

Quant à la renaissance littéraire, *artistique,* sociale, que l'histoire générale signale au xi[e] siècle, elle fut — comme la Renaissance succédant à l'époque Ogivale — le développement normal et régulier d'un mouvement qui est antérieur à l'an 1.000, qui n'a pas été arrêté une seule année et qui a progressé rapidement parce qu'il a été favorisé, dans le cours du xi[e] siècle, par des causes diverses de progrès, entièrement étrangères à la superstition et à la terreur.

Et il faut conclure que les « terreurs » de « l'an mil » ne sont qu'une légende d'invention assez récente, qui ne doit pas entrer en ligne de compte dans l'appréciation de l'âge d'un monument. — (*Cf.* l'abbé Auber : *De l'an mille et de sa prétendue influence sur l'architecture religieuse,* Revue de l'Art chrétien, Paris, Blériot, 5[e] année, MDCCCLXI ; — Dom Plaine : *Les prétendues terreurs de l'an mille*, Revue des Questions historiques, Paris 1873 ; — Rosières Raoul : *La Legende de l'an mille*, Revue politique et littéraire, Paris, 1878, etc.).

APPENDICE B

LA « REINE PÉDAUQUE » (1)

Cette étrange et mystérieuse statue d'une personne ou d'une vertu symbolisée, qu'on n'a pu identifier sûrement jusqu'ici, a été désignée sous le nom de « Pédauque » (du Languedoc : *pé d'auco,* italien : *pede*

(1) Voir page 482 le texte qui se rapporte à la statue saint-pourcinoise de la « reine pédauque » et qui motive cet appendice.



d'occa), parce qu'elle est représentée, le pied droit en forme de patte d'oie.

Elle a beaucoup exercé la sagacité des archéologues. Depuis le grave Mabillon jusqu'à M. J. Tillet, — en passant par Dom Laurent, l'abbé Lebeuf et notre compatriote Joseph Bonneton — de nombreux auteurs ont disserté sur ce sujet sans donner au problème, comme le faisait remarquer de malicieux commentateurs de l'*Histoire abrégée de Saint-Pourçain* une solution définitive.

On retrouvait avant 1793 - car elles ont toutes disparu depuis — cette même statue aux portails des églises de Saint-Bénigne de Dijon, de Saint-Pierre de Nevers, de l'*abbaye bénédictine* de Nesle-la-Reposte dans le département de la Marne.

Montfaucon a reproduit, dans les *Monuments de la Monarchie françoise* (T. I, pl. XV, page 192) la reine pédauque de Nesle-la-Reposte. On a vu une partie de ce dessin dans la planche que nous donnons p. 482, voisinant avec la statue de Saint-Pourçain dessinée sur place par M. Dufour, et l'interprétation qu'en a donnée M. Joseph Bonneton dans une brochure spéciale qu'on trouvera citée à la fin de cette note.

Comme œuvre sculpturale, la reine pédauque de Saint-Pourçain peut être rapprochée — ainsi que celle de Nesle-la-Reposte — d'une statue de femme, du XII[e] siècle, très belle, qui appartenait autrefois à l'église de Notre-Dame de Corbeil et dont Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire d'Architecture* (VIII, 120) a reproduit les traits. Sur la tête, une couronne ornée de gemmes et de fleurons laisse échapper, sous un voile, les cheveux enroulés presque à la mode carolingienne. La robe plissée, le bliaut collant, la ceinture enrichie de pierreries, qui se noue sur le devant; tous les détails du costume contribuent à établir entre les statues une ressemblance presque parfaite.

Quant à l'identification de cette énigmatique figure, Mabillon ne doute pas qu'il ne s'agisse de la statue de sainte Clotilde dont le pied d'oie serait seulement l'emblème des vertus de prudence et de vigilance, parce que grâce à ces qualités — instinctives chez elles — les oies avaient sauvé jadis le Capitole, et, à ce titre, étaient particulièrement honorées dans la Rome païenne devenue la capitale du monde chrétien. — Dom Plancher, dans son *Histoire générale de Bourgogne* (Dijon, 1739, p. 499), décrivant les statues du portail de l'abbaye de Saint-Bénigne, incline à voir lui aussi sainte Clotilde dans la reine pédauque, mais sans indiquer ses raisons.

L'abbé Lebeuf y voit une image de la reine de Saba. Il pense qu'on lui donne une patte d'oie pour rappeler une grande passion pour les bains et par une allusion assez discourtoise à ses pieds qui passaient pour être fort gros...



Bullet, dans sa *Dissertation sur la mythologie française et sur plusieurs points curieux de l'Histoire de France* (Paris 1771, p. 33), y voit la reine Berthe que le roi Robert avait illégitimement épousée et qui aurait mis au monde — au dire du cardinal Pierre Damien — un monstre « ayant le col et la tête d'une oie », en punition de la faute de ses parents. Pour rappeler son châtiment, on aurait représenté ainsi Berthe auprès du roi Robert, à Saint-Bénigne de Dijon. Les auteurs qui avancent cette explication croient en trouver une confirmation dans le fait que jadis on aurait obligé les hérétiques à porter une patte d'oie sur leurs habits, comme humiliation, ce qui donna lieu à Rabelais d'appeler *Canards* ou *Caignards de Savoie* les Vaudois, sujets de ce pays.

La région de Toulouse avait aussi sa reine pédauque. On trouve une allusion dans Rabelais que nous citions tout à l'heure et qui décrit dans son quatrième livre de Pantagruel (chap. XLI), le cochon allé, monstre hybride dont « les pieds blancs, estoient largement pattés, *comme sont des oyes, et comme jadis à Tholose les portoit la roine Pédauque* ». Le nom de reine pédauque est resté d'ailleurs très populaire dans le pays « soit, dit M. Tillet, qu'il se rapporte à l'histoire de la reine Berthe, soit qu'on l'entende, avec le vieux chroniqueur Jean de Chabanel, comme désignant Ragnæchilde, femme de Théodoric II, qui, la première, avait été qualifiée de ce surnom « à cause de son amour pour les bains » !

Il existe dans le Loir-et-Cher, à Sambin, une statue représentant sainte Néomoise pourvue d'une patte d'oie. Mais ce détail est emprunté à la *Légende* de cette bergère qui, pour conserver sa virginité et diminuer l'éclat de sa beauté, aurait obtenu, par ses prières, qu'un de ses pieds fût ainsi contrefait.

Nous ne pensons pas pourtant que cette histoire toute locale ait pu influencer l' « imagier » de Saint-Pourçain, pas plus que ceux de Dijon, de Nesle-la-Reposte et du pays toulousain.

Le savant P. Cahier, dans *Les Caractéristiques des saints* (t. II, p. 584), remarque que l'oie figure comme attribut iconographique de certains saints, soit que ce volatile joue un rôle important dans la légende de leur vie, soit parce que leur fête tombe dans les mois — très remarqués au Moyen-Age — du passage d'oies sauvages. Il cite, comme justification de la première hypothèse, la bienheureuse Berthe, comtesse de Ravenstein, fondatrice et restauratrice de l'abbaye d'Elchingen, au XIIe siècle, très honorée en Bavière, au témoignage de Stengel, parce qu'elle passa pour avoir chassé les oies sauvages qui infestaient les bords du haut Danube A propos de la seconde expli-

cation, il fait observer que toutes les fêtes de saints et de saintes qui sont accompagnées d'oie, comme caractéristique, tombent précisément aux époques des grands passages de troupes d'oies émigrantes du nord au midi : saint Ferréol, évêque de Limoges, un autre Ferréol, officier romain (18 septembre) ; saint Cerboney (10 octobre) ; saint Baudolin (10 novembre) ; saint Martin (11 novembre) ; saint Ambroise (7 décembre) ; saint Rigobert (4 janvier) ; saint Waast, évêque d'Arras (6 février) ; saint Guennolé (3 mars), etc., et parmi les *saintes* : sainte Hilde, abbesse en Angleterre (17 novembre) ; sainte Brigitte de Killdare (1er février) ; sainte Wéréburge, fille d'un roi des Merciens (3 février) ; sainte Pharaïlde, vierge, patronne de Gand (4 février) ; sainte Milburge (23 février), etc.

Il semble pourtant malaisé, d'après ces données, d'identifier la statue de la reine pédauque de Saint-Pourçain, avec une de ces vénérables étrangères...

Parlant de la statue de Saint-Etienne de Nevers, M. de Sainte-Marie, dans ses *Recherches historiques sur Nevers* (1810), l'attribue tout simplement à « UN CAPRICE DE SCULPTEUR » ; ce qui est une explication plus commode que satisfaisante.

Enfin, notre compatriote, M. Joseph Bonneton, se refuse à identifier la fameuse statue avec aucune sainte princesse, et ne considère la reine pédauque que comme le symbole, disons mieux, la personnification de la Vertu de Prudence, de Sagesse : « C'est pourquoi, dit-il, cette image allégorique féminine faisait, dans la décoration des édifices chrétiens, pendant à celle du roi Salomon, qui est lui-même le modèle idéal et typique de la Sagesse masculine ; de ce chef, le couple était l'allégorie complète. »... Et il explique comment on a pu confondre, plus tard, cette vertu de Prudence avec la reine de Saba qui fréquente si souvent, au seuil des portails d'églises, le grand roi Salomon.

Que faut-il conclure de toutes ces diverses opinions ? C'est que la question reste entière, le problème sans solution vraiment rationnelle, et reconnaître avec le savant abbé Bourassé (dans *Les plus belles cathédrales de France*, p. 76) « que, malgré la multitude de dissertations où l'on a dépensé une grande richesse d'érudition à peu près en pure perte, la reine au pied d'oison est restée une énigme »

Cf. : « *Les ruines de l'abbaye de Nesle-la-Reposte*, par Jules TILLET, dans le *Congrès archéologique de France*, LXIXe session, séances générales tenues à TROYES et PROVINS en 1902 ; Paris, A. Picard, et Caen, H. Delesques, 1903, pages 520-528. — ***La reine pédauque d'Au-***

vergne, étude sur les statues du Moyen-Age, dites pédauques, par M. Joseph Bonneton, Clermont-Ferrand, 1905 ; — l'importante collection des dessins inédits de M. Dufour, chez M. Francis Pérot, de Moulins, qui a bien voulu mettre obligeamment à notre disposition l'esquisse de la reine pédauque de Saint-Pourçain que nous avons reproduite dans notre gravure.

SAINT-POURÇAIN

Il ne saurait être question de faire ici l'histoire de Saint-Pourçain. Cette vieille cité, qui compta parmi les treize bonnes villes d'Auvergne, grandit dans une région favorisée et fut toujours au moins l'égale de ses voisines, Cusset, Ébreuil, Aigueperse, Gannat, à qui elle pensa, en 1793, ravir le chef-lieu du district ; c'est peut-être à l'injustice qui la priva momentanément, au milieu de ce siècle, des voies rapides de communication, qu'elle dut l'arrêt de son développement. Il faudrait un volume pour suivre une vie si longue en tous ses détails et la sagesse commande de nous borner à indiquer aussi complètement que possible à quelles sources il conviendrait de puiser.

La bibliographie de Saint-Pourçain, peu abondante, est cependant plus ample que celle donnée en 1903 par M. le chanoine Chevalier dans son indispensable *Répertoire des sources historiques du Moyen-Age*. Il faut tout d'abord prendre en considération les travaux généraux sur le Bourbonnais de Nicolas de Nicolaÿ (1563), des intendants Florent d'Argouges (1686) et Le Vayer (1698), complétés par la *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, publiée par M. de Boislisle, et même le *Voyage pittoresque* de l'*Ancien Bourbonnais* (t. II, p. 329-334). Le *Journal de voyage de Dom Jacques Boyer, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur*, pendant les années 1710-1714 (p.p. A. Vernière, Clermont-Ferrand, 1886) est surtout utile pour l'histoire du prieuré des bénédictins : ces religieux y sont fréquemment cités ; au 7 décembre 1711, mention de la foire de Saint-Nicolas, grande affluence d'étrangers ; le 14, dom Boyer transcrit des titres concernant ce prieuré ; il fit à Saint-Pourçain un séjour en 1711, du 21 au 26 mars, un autre au milieu d'août 1711, un troisième du 7 au 9 décembre, un dernier du

14 au 17 du même mois, après être allé à Souvigny. Les notes qu'il a laissées contribueraient à esquisser la physionomie de la ville à cette époque. Peuvent encore être considérés comme ouvrages généraux : l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez* du chanoine La Mure, si utile surtout par les annotations des éditeurs (notes du tome II sur la Ligue du bien public en Bourbonnais et dans la région de Saint-Pourçain); l'*Histoire de la maison de Chabannes*; les *Notes pour servir à l'histoire des paroisses bourbonnaises*, de M. l'abbé Moret, *passim*, et surtout p. 192-198 et 551-568. L'*Excursion dans le canton de Saint-Pourçain*, de M. C. Grégoire, a été faite et écrite pour des promeneurs curieux de s'instruire et non pour des érudits ; on y trouvera toutefois des renseignements généalogiques extraits des registres paroissiaux. L'introduction au *Canton de Saint-Pourçain pendant la Révolution*, du même, est un résumé de l'histoire de la ville.

Le dépouillement de ces quelques ouvrages oriente immédiatement les recherches sur les points principaux : les origines du monastère et de la ville, l'organisation municipale, l'histoire de la cité et des pays voisins, les paroisses, le prieuré des bénédictins, les cordeliers, les bénédictines. Chacun de ces chapitres a sa bibliographie particulière. Mais avant d'entamer le détail, peut-être est-il bon de voir, en gros, les ressources que réservent les documents manuscrits.

Ceux-ci sont nombreux et intéressants. C'est au dépôt local de Saint-Pourçain même qu'on puisera d'abord ; la ville a, en effet, conservé d'importantes archives signalées aux érudits par MM. Langlois et Stein dans leur si utile ouvrage *Les archives de l'histoire de France*. La description qu'ils en donnent est forcément écourtée. D'après un classement effectué ces dernières années, voici, en attendant un inventaire détaillé que tout le monde sera heureux de pouvoir consulter, l'état très sommaire de ce fonds :

Privilèges de la ville ; lettres concernant la convocation des États généraux ; imprimés (xvie-xviie siècles) ; procès-verbaux des assemblées des treize bonnes villes d'Auvergne (Clermont, Riom, Montferrand, Billom, Aigueperse, Brioude, Issoire, Cusset, Langeac, Ébreuil, Auzon, Saint-Germain-Lembron, Saint-Pourçain, 1563-1657) ; — procès-verbaux des assemblées faites, en l'hôtel de ville de Saint-Pourçain, depuis le 29 janvier 1525 jusqu'à 1790, avec des lacunes dont une de 1526 à 1552 et l'autre de 1621 à 1641 ; — rôles d'impôts, jusqu'en 1790, dont le plus ancien, non daté, est du xve siècle ; — comptes des receveurs municipaux de 1429 à 1789 ; — octrois, rentes, droits divers (xviiie siècle) ; — propriétés communales, église, presby-

tère, maison des Tonnelles, ponts ; entretien des routes (xvie-xviiie siècles) ; — affaires militaires ; milice (xviiie siècle), déserteurs (1779), passages de troupes (xviiie siècle) ; — procès entre le maire et les échevins, d'une part, et les officiers de la justice seigneuriale des prêtres de Saint-Lazare de Paris, de l'autre (xviie-xviiie siècles) ; procès divers ; — un registre de la fabrique de l'église Saint-Georges (xviiie siècle) ; requêtes aux échevins des clercs qui demandent à faire partie de la communauté des prêtres de Saint-Georges (xviie-xviiie siècles) ; l'état-civil remontant à 1572 pour Saint-Pourçain et à 1676 pour Souitte (paroisse supprimée) ; — quelques pièces sur les marchands drapiers de Saint-Pourçain ; — quelques plans enfin du xviiie siècle, en bon état de conservation. Il faut y joindre les archives de l'hôpital dont les délibérations remontent à 1697 et les comptes à 1573.

Au Département, sont conservés, dans la série B, les papiers du bailliage royal de Saint-Pourçain, depuis le xviie siècle seulement ; dans la série C, des pièces sur la justice des pères de Saint-Lazare, sur le bureau des traites de la ville (xviiie siècle), sur les bénédictines installées d'abord au xviie siècle à Vanteuil, paroisse de Saulcet, puis transférées à Saint-Pourçain au début du siècle suivant (1) ; les registres de centième denier, de contrôle des actes des notaires et d'insinuations du bureau de Saint Pourçain ; dans la série E, partie des papiers des émigrés de la région, notamment Desrolines de la Motte, et une forte liasse de pièces communales ayant trait aux privilèges de la ville (xviiie siècle), à la Sioule (1394-1461), aux guerres de la Ligue (1595), avec deux fragments de délibérations des années 1566 et 1650 ; dans la série G, un petit dossier de la paroisse Saint-Georges : les statuts des communalistes (xve siècle) et un « inventaire abrégé des tiltres, pappiers et enseignemens consernantz les debvoyrs de cens et rantes deubz à la segrestererie de Sainct-George de Sainct-Pourçain » (xvie siècle) ; dans la série H, enfin, le fonds du prieuré bénédictin que nous verrons plus longuement tout à l'heure.

Il est inutile de parler des dépôts parisiens : c'est la grande source à laquelle il faut avidement puiser ; les pages suivantes en feront foi.

C'est réellement avec saint Pourçain lui-même, au vie siècle, que commence l'histoire de la ville qui portera son nom. Bourbon, Néris, Chantelle, Artonne, Vichy, existaient déjà alors que l'emplacement de notre ville n'était peut-être pas marqué d'une chaumière ; Grégoire de Tours, qui connait pourtant bien l'Auvergne, son pays d'origine, ne parle même pas de la Sioule. Le pays était, au ve siècle et au

(1) Les papiers de cet établissement ne sont pas aux archives de l'Allier.

début du VIe, sous la domination des Goths (1), comme tout ce qui se trouvait au sud de la Loire, et ce n'est qu'après Vouillé que Thierry, fils de Clovis, poussant les Wisigoths devant lui, descendit sur Albi et Rodez, pour de là gagner l'Auvergne et la Bourgogne (2).

L'Auvergne fit, sous les fils de Clovis et sous ceux de Clotaire, partie du royaume d'Austrasie dont elle était une sorte de colonie, soumise à une domination purement militaire. C'est à cette époque qu'apparait saint Pourçain, au moment où les Arvernes, trompés par le bruit de la mort de Thierry, alors en Thuringie, appellent son frère Childebert, que la riche Limagne depuis longtemps tentait, et où Thierry, informé de la trahison (531) « cum exercitu Arvernis veniens, totam regionem devastat ac proterit », tandis que Childebert s'enfuit (3). Grégoire de Tours raconte ici comment saint Pourçain, ancien esclave, rendu à la liberté par son maitre à qui il avait miraculeusement fait recouvrer la vue, retiré dans un monasètre peu éloigné d'Artonne, où campait Thierry, aurait été prier le roi d'épargner l'Auvergne et aurait ainsi sauvé la capitale du pays. C'est encore Grégoire qui, le premier, cite, parmi les lieux d'Auvergne du VIe siècle, le « Sancti Portiani monasterium ».

Mais comment s'était jusqu'alors appelé ce monastère, dont saint Pourçain devint abbé ? Etait-ce le même qu'un monastère dont saint Protais était abbé ; et saint Protais précéda-t-il saint Pourçain à la tête des mêmes religieux ? La *Gallia Christiana* ne se prononce pas à cet égard et ces questions ne paraissent pas, en l'état actuel, encore nettement éclaircies. A. Vayssière les a résumées, mais non résolues, dans son édition de dom Pierre Laurent, *Abrégé de l'histoire du monastère de Saint-Pourçain, composé vers la fin du XVIIe siècle pour dom Joseph Mège* (4).

La ville que nous connaissons doit sans doute son origine au monastère primitif, mais aucun document ne permet de l'affirmer (5). Ces

(1) Il avait été évangélisé par saint Austremoine à une date que les uns fixent au milieu du IIIe siècle, et que les autres veulent rapprocher des tout premiers temps du christianisme.

(2) Pour tout ceci, on consultera GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. Franc.*, livre II. — A. LONGNON. *La géographie de la Gaule au VIe siècle*, et l'*Atlas historique de la France*, du même.

(3) GRÉG. DE TOURS, *Hist. Fr.*, livre III ; *De gloria martyrum*, ch. LII ; *Miracula beati Juliani*, ch. XIII, XXIII ; *Vitae Patrum*, ch. IV et V. Voir la critique de cet historien et de ses ouvrages, par A. MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France*, I, p. 56 et suiv.

(4) Moulins, 1893, in-16.

(5 DOM LAURENT, *op. cit.*, p. 11, et Comte DE RESIE, *Histoire de l'Eglise d'Auvergne...*, Clermont-Ferrand, 1855, 3 vol. in-8o, t. I, p. 346.

points spéciaux, d'autres encore tels que la date précise de la mort du saint, la translation à Laigle en Normandie d'une partie de ses reliques, le rôle exact de son frère (?) saint Léopardin, martyr à Aubigny au VIe siècle, tout cela est encore bien obscur. Le livre sous presse de M. le curé de Saint-Pourçain y portera, nous l'espérons, quelque lumière.

Comment le monastère grandit et comment la ville se forma, c'est ce que nous ne savons guère. Il faut attendre le IXe siècle, les événements terribles qui désolèrent alors l'Europe occidentale. La bibliographie des invasions normandes est fort riche ; pour la région qui nous occupe on peut la limiter aisément, abstraction faite de toute la « littérature » générale relative à la question. L'article de Mabille, *Les invasions normandes dans la Loire et les pérégrinations du corps de saint Martin* (Bibl. de l'école des Chartes, XXX, p. 149-194) donne l'itiné raire des envahisseurs sur la Loire : ils prennent Nantes en juin 843, brûlent le monastère de Déas en 847, remontent pour la première fois jusqu'à Tours en 853, s'avancent en 864 jusqu'à Orléans et Saint-Benoît-sur-Loire, chassant devant eux les chanoines de Saint-Martin de Tours qui, réfugiés à Léré, s'enfuient en Auvergne jusqu'à Marsat. Un récent ouvrage allemand de Walther Vogel, *Die Normannen und das Frankische Reich (799-911)*, Heidelberg, 1906, n'apporte aucun renseignement nouveau. Les *Chroniques des églises d'Anjou*, éditées par Marchegay et Mabille pour la Société de l'histoire de France, racontent la fuite des moines de Saint-Florent-le-Vieil et la translation du corps de saint Florent à Tournus ; ces religieux rencontrèrent dans leurs pérégrinations les religieux de Saint-Philibert de Noirmoutiers, dont l'histoire se lie à celle de Saint-Pourçain. Ceux-ci, en effet, après la destruction de leur monastère de Noirmoutiers (1), se réfugient à Déas, près du lac de Grandlieu (Loire-Inférieure), et, en 836, y installent les reliques de saint Philibert. Mais il faut quitter Déas, brûlé en 847 ; ce n'est cependant qu'en 857 que le corps de saint Philibert est porté à Cunauld, puis à Messay en Poitou. L'histoire de ces voyages, jusqu'en 862, nous est parvenue par les soins de l'abbé Ermentaire, successeur des abbés Hilbodus et Axenius (2) ; Ermentaire était abbé au moment où les moines de Her résidaient à Messay. Berno et Geilo lui succédèrent. Les moines paraissent avoir eu longtemps le désir de retourner à Noirmoutiers, jusqu'à Geilo qui, dé-

(1) *Heriense monasterium*. Cf. *Gall, Christ.*, éd. Palmé, II, 1425.

(2) Ed. CHIFFLET, *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus*... Dijon, 1664, in-4°. MABILLON, *AA. SS. ord. S. Ben.* V, p. 511 et suiv. (éd. 1753).



sespérant de voir les Normands abandonner le terrain, pria Charles-le-Chauve d'accorder au corps de saint Philibert une retraite plus paisible. Un moine de Tournus, écrivant vers 1087, Falco, a laissé le récit des derniers déplacements de ses frères, dans son *Chronicon Trenorchiense* (1). Le roi, dit-il, accueillant la requête de Geilo, « tribuit « quod poposcit, abbatiolam scilicet Sancti Portiani, quod donum « idem pater Geilo postmodum per Adalgarium, Æduorum antisti- « tem venerabilem, Johannis pape fecit auctoritate firmari ». Les moines partirent donc de Messay pour Saint-Pourçain, les reliques de saint Philibert portées devant eux sur un chariot et accomplissant, en cours de route, des miracles qui soulevaient les populations. C'est au milieu d'un grand concours de gens des deux sexes qu'ils atteignirent Saint Pourçain (vers 869), pour s'installer en face, sur l'autre rive de l'Allier, dans un lieu qui prit et a gardé le nom de Bretagne, non loin du Neuilly-le Réal actuel. Geilo, devenu abbé de Saint-Pourçain, n'était sans doute pas encore satisfait ; laissant ses moines au port où il les avait conduits, il parcourut, encore plus loin, des régions qu'il jugeait devoir jouir d'une entière quiétude et parvint jusqu'à Tournus (Saône-et-Loire), où quelques moines seulement vivaient dans l'abondance. Le lieu lui plut vite et il sut obtenir de Charles le Chauve l'autorisation d'y transporter les reliques de saint Philibert, qui arrivèrent en 875 à Tournus où elles restèrent définitivement.

Dom Laurent, dans son *Abrégé*, suppose que Geilo ne vint s'installer à Tournus que parce que le monastère de Saint-Pourçain devint vite trop petit, par suite de son accroissement rapide dû à l'enthousiasme que soulevait la présence des reliques de saint Pourçain et de saint Philibert. Il peut se faire ; toujours est-il que les deux monastères vécurent d'abord séparés jusqu'à l'abbé Étienne (xe s.), après lequel Saint-Pourçain ne fut plus qu'un prieuré dépendant de Tournus (2).

Notre monastère et la région qui l'environne reçurent-ils la visite redoutée des Normands? Le dernier déplacement des reliques de saint Philibert contribue à le laisser croire. Les deux meilleures sources narratives à consulter pour l'histoire de ces invasions dans le centre, les *Annales bertiniani*, d'une part, les *Miracula sancti Benedicti* du moine de Fleury-sur-Loire, Adrevald, d'autre part, ne le disent pas expressément. On sait que la troisième partie des *Annales de saint*

(1) Ed. CHIFFLET, *op. cit.* MABILLON, *AA. SS. ord. s. Ben.* V. p, 532.

(2) Une chapelle de Saint-Pourçain fut fondée au xve siècle dans l'abbaye de Tournus (Arch. Saône-et-Loire, H, 183).

Bertin (1) va de 862 à 882 et est due à l'archevêque de Reims, Hincmar, qui écrivit, semble-t-il, au cours des événements, cette chronique presque officielle. Il ne parle pas des incursions des barbares, par la Loire, dans l'Allier et la Sioule, et, si les Normands atteignirent l'Auvergne, ce n'est pas en remontant les fleuves, comme ils le firent lorsqu'ils pénétrèrent en Berry (2), mais c'est, en 864 peut-être, par l'ouest, après avoir dévasté le Poitou. Les Normands, écrit Hincmar gagnèrent la cité d'Auvergne, tuèrent le comte Étienne et rejoignirent leurs flottilles sans trouver d'autres obstacles et après avoir même rencontré un allié dans la personne de Pépin, fils du roi d'Aquitaine. Le moine Adrevald mourut en 878 ou 879 après avoir laissé, entre autres écrits, une histoire de la translation du corps de saint Benoît, des débuts du monastère de Fleury et des miracles constatés de l'avènement de Pépin à 878 (3). Adrevald est contemporain des événements qu'il raconte : dans toute l'Aquitaine, dit-il, il n'y eut pas une ville forte, pas un village, pas une cité qui ne tombât sous les coups des barbares : Poitiers, Saintes, Angoulême, Périgueux, Limoges, Auvergne (Clermont-Ferrand), Bourges. Il semble donc difficile d'admettre que le nord de la Limagne, entouré d'un cercle de feu, fut préservé de la dévastation ; Saint-Pourçain, monastère déjà célèbre, dut certainement quelque jour voir apparaître au midi, venant de la riche plaine qu'ils avaient pillée, les terribles dévastateurs. Les Normands firent en Auvergne d'autres incursions au début du xe siècle ; mais Flodoard, chanoine de Reims, dont le livre est surtout utile pour la région où il vécut (4), et qui mentionne cette invasion, ne dit rien qui puisse permettre de l'étendre jusqu'à Saint-Pourçain. Dom Laurent a deux opinions sur la venue des Normands dans la basse vallée de la Sioule. « Le titre primordial (du monastère) et autres anciens monuments, dit il d'abord (5), se sont perdus par l'injure du temps ou par le malheur des guerres, et, particulièrement, lors de l'irruption des Sarrasins, dans le viiie siècle, et de celle des Normands, dans le ixe, auquel temps ce monastère fut sans doute ruiné, avec plusieurs autres de cette province, » et, plus loin (6) : « il est bien certain qu'il (le monastère) fut exempt du ravage des Normands, puisque le roi

(1) Ed. abbé DEHAISNES, avec les annales de Saint-Vast, pour la Société de l'histoire de France (1871). Cf. MOLINIER, *Sources*, I, p. 246.

(2) Cf. CLOUET, *Invasion des Normands dans le Berry*, dans le *Congrès scientifique de France*, Saint-Brieuc, 1872, II, 478.

(3) Ed. CERTAIN (DE), pour la Société de l'histoire de France.

(4) Ed. dans DOM BOUQUET, *Rec. des historiens de France*, VIII, 176.

(5) P. 16 de l'éd. Vayssière.

(6) P. 28.

Charles-le-Chauve l'accorda pour asile aux religieux d'Hermontier qui fuyaient la rencontre de ces barbares...», affirmation qui ne peut être admise avec cette forme d'argument, puisque les Normands auraient fait leur apparition à Saint-Pourçain après l'arrivée des moines de l'île de Her, et à laquelle au surplus il semble raisonnable de préférer l'opinion première du même auteur.

La question devrait certes être serrée de plus près ; d'autres, analogues, telles que celle de l'invasion des Hongrois, pourrait lui être adjointe.

L'histoire de la ville, de son développement communal, de sa situation spéciale d'enclave d'Auvergne en Bourbonnais, des guerres dont elle subit le contre-coup, etc., se fera désormais autant avec des chroniques qu'avec des documents d'archives. Ceux-ci sont, tout d'abord, peu abondants, si l'on met de côté ce qui intéresse exclusivement le prieuré. La fréquentation des Archives nationales et, plus particulièrement, des fonds catalogués par Huillard-Bréholles sous le titre de *Titres de la maison ducale de Bourbon*, s'impose ici avec évidence. Et l'on y trouve, en effet, des renseignements d'ordre féodal tels que : l'accord entre le prieuré et les lieutenants de Robert d'Artois et d'Agnès de Bourbon pour les limites de leurs justices (juin 1285) ; la mention d'hommages au sire de Bourbon par Pierre de Valières, pour sa maison et garenne du Chambon de Sioule et pour sa maison de Saint-Pourçain, et au même par Hugues de Vendat et Guillaume « de Periousa » pour leur maison audit lieu (1301) ; l'échange entre Jean, sire de Bellenaves, et le duc de Bourbon des droits qu'ils avaient réciproquement à Saint-Pourçain et à Bellenaves (1344, 28 sept.) ; etc. Nombreuses sont les pièces qui fournissent des données économiques sur la région. Le vin de Saint-Pourçain est l'objet de maintes transactions : mention des vignes de Souitte (1240) ; arrêt déclarant que la justice de Bayet et du bourg de Saint-Nicolas, le ban des vendanges à Montbelet et le serment du châtelain de la dame de Bourbon pour vendre son vin à St-Pourçain, appartiennent au prieur de Saint-Pourçain (1282) ; en novembre 1317, le roi de France Philippe V, en échange de l'abandon que son cousin Louis de Clermont, sire de Bourbon, lui a fait du droit qu'il pouvait avoir sur un pressoir et des vignes acquis par le roi Philippe IV à Saint-Pourçain, lui délaisse à perpétuité le fief du château de Veauce, qui, jusqu'alors, relevait de la couronne ; en 1379, Isabeau de Valois, duchesse de Bourbonnais, paye à deux marchands de Paris des fournitures de drap en vins de Saint-Pourçain ; etc. (1).

(1) Dans le *Bull. de la Soc. d'Émul.* xxx, p. 324, une note intitulée *Encore*

On trouve aux Archives nationales, sous la cote J. 274 et analysé par Huillard-Bréholles, I, nº 2719, un acte du 13 oct. 1356, portant acquisition par le roi d'une maison et de terres à Saint-Pourçain pour faire un nouvel hôtel propre à la fabrication des monnaies royales ; c'est la trace d'un monnayage qu'il serait intéressant d'étudier au moyen des documents conservés au palais Soubise sous la cote Z 1b 986, documents qui ne remontent pas en deça de 1359, bien que la pièce citée plus haut laisse à penser que l'atelier était installé avant 1356. Voici le dépouillement sommaire de ce petit fonds : un registre de comptes de la monnaie 1359-1367 ; 2 feuillets et 2 rouleaux de comptes (1408 1422) ; quatre cahiers de « délivrance » de monnaies d'or et d'argent avec des noms d'officiers de la Monnaie, 1527-1540 (lacunes) ; autres cahiers de compte, 1590.

La topographie de la ville, dès le Moyen-Age, les fortifications, les ponts, seraient assez aisément étudiés grâce aux fonds précités, auxquels s'adjoindraient certains documents des Archives de la commune et du département. Un document, tiré des collections départementales, de janvier 1364 (n. st.), publié par Chazaud dans notre *Bulletin* (IV, 368), fournit, à propos d'un procès entre la ville et le prieuré, des renseignements très précis sur la prospérité materielle de Saint-Pourçain au XIVe siècle et sur son attachement au parti du roi de France. D'après un autre, le 18 décembre 1399, Guillaume Badier et Oudein Du Boes s'engagent à réparer les deux ponts sur la Sioule et à les entretenir pendant trois ans (série E, fonds de la municipalité) ; le 27 octobre 1442, Charles VII accorde à la ville la levée d'un barrage pour la réparation des ponts ; le 23 mai 1461, le même accorde encore un octroi pour la réparation des deux ponts de bois sur la Sioule et des pavé et chaussée nécessaires au charroi (*ibid.*). L'histoire des épidémies qui sévirent sur les habitants s'accroîtrait aussi de notions propres à compléter *La peste en Bourbonnais* de M. l'abbé Moret (Moulins, 1905, in-18), et les quelques lignes de M. Grégoire, *La peste à Saint-Pourçain en 1498*, parues dans le *Bulletin de la Société*, 1906, p. 194. A signaler tout particulièrement, à ce propos, une série de délibérations communales de 1585, relatives à une peste calamiteuse qui dura de mai à août ; l'été précédent, une épidémie avait aussi ravagé la ville.

L'histoire des guerres dont Saint-Pourçain fut le théâtre a été très

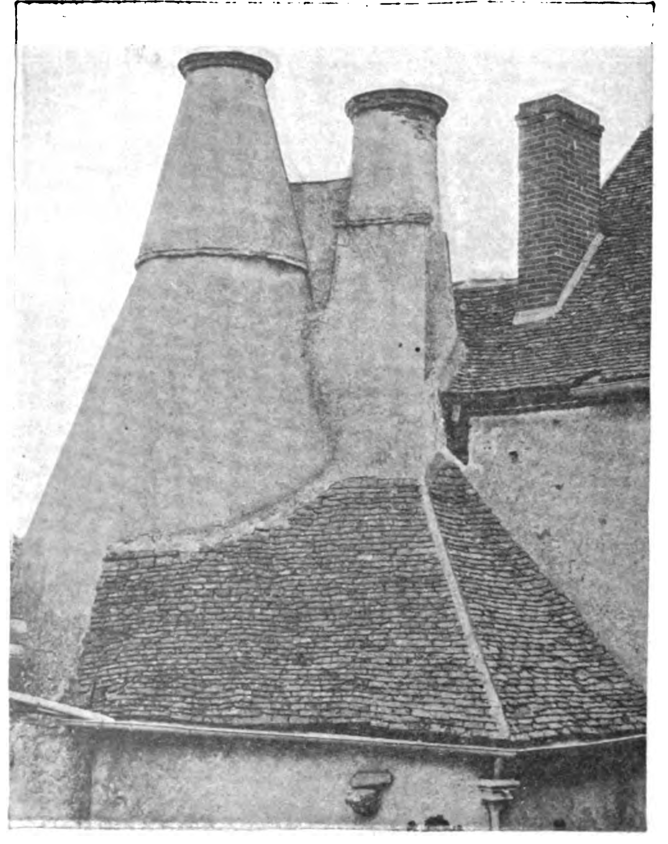
le vin de Saint-Pourçain, par M. P. TIERSONNIER, a donné la bibliographie de cette petite question. Cf. depuis, *ibid.* XXXI, p. 223, un art. de M. Grégoire : *Dons de vins et d'autres productions du pays faits par la ville... aux XVe et XVIe siècles.* (Extr. des comptes municipaux.)

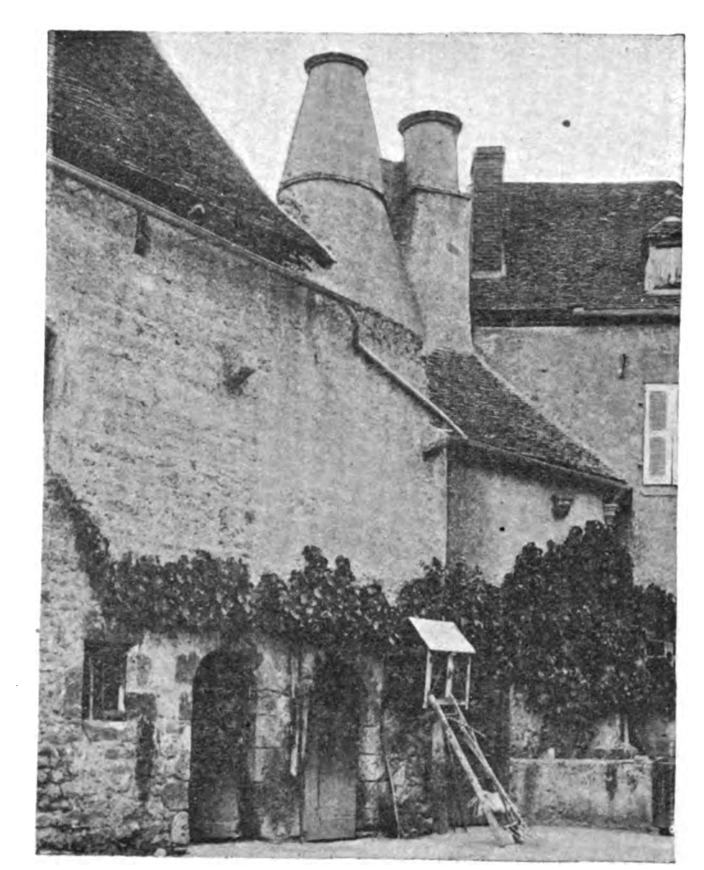


incomplètement étudiée dans les quelques travaux dont les titres suivent. Pour la guerre de Cent Ans : Max Bruchet, *La chevauchée du duc de Lancastre en Bourbonnais* (1373) (Archives historiques du Bourbonnais, III) ; E. Bouchard, *Les Anglais à Saint-Pourçain*, (Bull. de la Soc. d'Em., XXVI, p. 244-259 : publication de documents inédits des archives de Saint-Pourçain et de Riom); C. Grégoire, *Habillement, équipement et armement des francs-archers de la ville de Saint-Pourçain au XVe siècle*, (*ibid.*, XXXII, p. 27-29; extr. des comptes de la ville). Pour la guerre dite du Bien public : A. Chazaud, *Une campagne de Louis XI en Bourbonnais*, mars-juillet 1465 (Bull. de la Soc. d'Em,, XII, notamment les p. 72-83), article dans lequel sont utilisées des pièces mises au jour par J. Quicherat dans le tome II des *Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la bibliothèque royale..., publiés par M. Champollion-Figeac* (séjour de Louis XI à Saint-Pourçain en 1465). Pour l'histoire des guerres de religion : E. Bouchard, *Les guerres de religion en Bourbonnais*, dans les *Assises scientifiques du Bourbonnais* de 1866; L. Audiat, *La Réforme et la Fronde en Bourbonnais* (*ibid*, travail inférieur au précédent) ; Imberdis, *Histoire des guerres religieuses en Auvergne pendant les* XVIe *et* XVIIe *siècles*; A. Vayssière, *Saint-Pourçain pendant la Ligue* (Annales Bourbonnaises, 1887, p. 249 et 280 ; bon travail, mais incomplet) ; du même, *Notes pour l'histoire de Varennes-sur-Allier* (*ibid.*, II, 227), *Ebreuil pendant les dernières années de la Ligue* (*ibid.*, II, 298), et *L'assassinat du capitaine de Brames* (*ibid.*, III, 325); tous ces articles de l'ancien archiviste de l'Allier contiennent des renseignements sur Saint-Pourçain.

Mais la matière pourrait être singulièrement enrichie. C'est ainsi qu'un document des archives de l'hospice de Gayette fixe au 2 juin 1437 le passage de Charles VII à Saint-Pourçain, au cours de l'expédition contre Rodrigue de Villandrando, date qui n'a été précisée ni dans le travail de J. Quicherat sur Rodrigue, ni dans l'édition de la chronique de Perceval de Cagny, faite pour la Société de l'histoire de France, par M. Moranvillé.

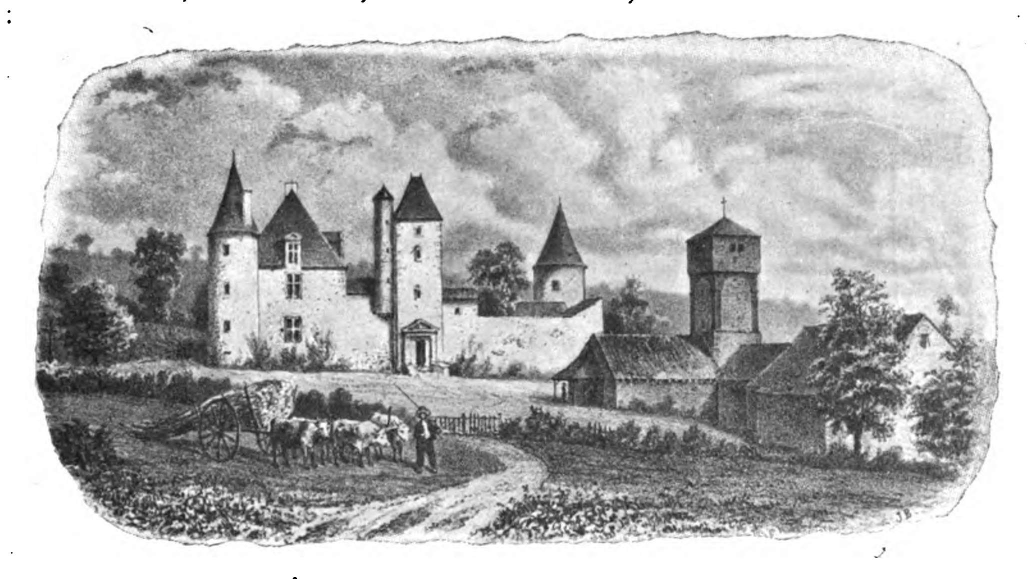
Pour la Ligue et la Fronde, c'est dans les Archives municipales de Saint-Pourçain. d'une lecture assez pénible et dont quelques délibérations ont seules été utilisées par A. Vayssière, qu'il faudrait aller puiser ; les délibérations de 1591, relatives à la défense de la ville par le capitaine Sanssat, gouverneur pour le roi, et à sa soumission au duc de Nemours, en novembre de ladite année, ont été connues de cet auteur ; au fol. 15 du 4e registre on lit : « Il convient notter que, le jour des morts de l'année. v^ciiij^{xx}xj., ceste ville fust soubmize par





Château de Montfan. — Anciennes cheminées des cuisines.

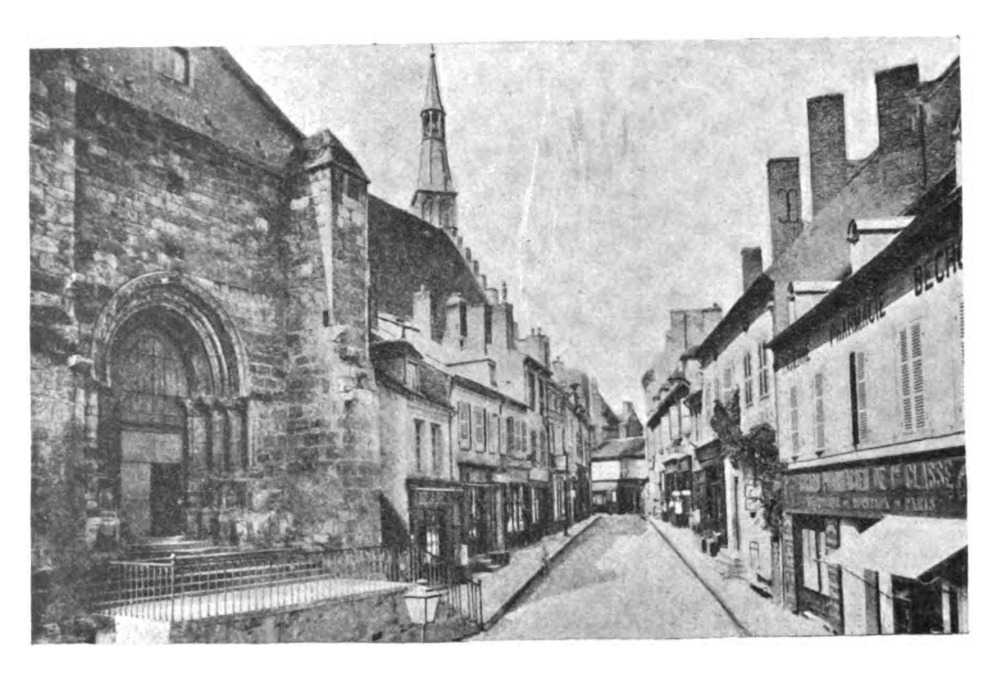
MOULINS. — IMP. ET. AUCLAIRE.



Église et château de Chareil (façade sud)
avant l'écroulement de la tour contenant la porte d'entrée
(D'après un dessin de Bariau)

Château de Chareil (façade ouest) et clocher de l'ancienne église

Moulins. — Imp. Ét. Auclaire



Porte latérale, nord, de l'église de Saint-Pourçain-sur-Sioule

Imp. Ét. Auclaire, Moulins

monseigneur le duc de Nemours soubz son obeissance, jusques au moys de may de l'année mil. v^{c}iiij^{xx}xv., qu'elle fust remise en l'obeissance de S. M. par M. de Gouzolles ; pendant lequel temps auroict le present registre esté hors la puissance des habitans qui auroient esté contrainctz faire registres chacunes années. v^{c}iiij^{xx}xij.,.xiij,.xiiij., qui se trouveront aux archives de la chambre consulaire. PICODET, procureur commun de ceste ville. » Le registre paroissial de Contigny, coté GG. 6, contient une longue note du curé Pierre Berland sur la reddition de Saint-Pourçain, qu'il met au 4 novembre.

Après la vie laïque, la vie religieuse, la paroisse et son curé primitif, le prieuré de bénédictins. M. Bouchard, au tome XXXI (p. 91, 118 et 159) du *Bulletin de la Société d'Émulation*, a donné une bonne étude sur la paroisse.

Les archives du prieuré étaient, sans nul doute, au moment de la Révolution, beaucoup plus considérables que ne pourrait le faire supposer la petite partie qui en est parvenue jusqu'à nous ; au début du XVIIIe siècle, un chartrier devait être construit pour contenir tous les titres qui seraient renfermés sous clefs ; on ne voit pas, il est vrai, que ce projet ait abouti. La plus ancienne mention du monastère, après les événements du IXe siècle dont nous avons parlé, est vraisemblablement une charte par laquelle Durand, évêque de Clermont, accorde à Pierre, abbé de Tournus, et à Guillaume, prieur de Saint-Pourçain, pour ce prieuré, les églises de Barberier et de Charell ; dom Boyer, qui nous en a laissé l'analyse (*Journal de voyage*, p. 156), la date de 1066 environ, avec erreur, puisque Durand, abbé de la Chaise-Dieu, ne fut nommé évêque qu'en 1076. On suivra, en le contrôlant sévèrement, l'*Abrégé* de dom Laurent pour l'histoire du monastère et en le complètant par les documents d'archives puisés aux sources déjà indiquées. Notons (Arch. Allier, série H) l'analyse, dans un mémoire faisant partie des archives du prieuré, de plusieurs actes qui semblent perdus : XIVe siècle, remise par le prieur aux religieux d'une place, rue de la Boucherie, pour y faire bâtir une boutique et un banc, « laquelle remise fut faite pour dédommager la pitancerie d'une boutique et banc qui lui appartenaient, situés contre les murs dudit prieuré, laquelle boutique et banc ledit prieur avait fait abattre de peur que les ennemis du roi n'entrassent par cet endroit-là dans le prieuré, l'an 1356 » ; 1363, accord entre les religieux et les ouvriers de la Monnaie, lesdits ouvriers prétendant « vendre du vin à taverne pendant le mois d'août » ; 1364, noble Monin de Villars, viguier (1) de

(1) Le 21 juillet 1312, « Floremundus de Monterotundo, domicellus, vigerius ville Sancti-Porciani, » donne au prieuré toutes les terres qu'il possède à la



Saint-Pourçain, donna 8 deniers de cens à la pitancerie du prieuré ; etc. Plusieurs pièces fournissent un état des revenus et des possessions du prieuré à diverses époques : justice sur la ville et partie des faubourgs, les paroisses de Contigny, Saulcet, Souitte, Chareil, Martilly, Paray, etc... ; pêche sur la Sioule ; domaines à Montord, Briailles, etc. ; droit de présentation à plusieurs cures, parmi lesquelles celles du Vernet, de Percenat, Chareil, Martilly, la Feline, etc. ; enfin, des domaines et de nombreux droits sur les paroisses de Longepré, Bessay, Chapeau, Neuilly-le-Réal, où, précisément au IXe siècle, s'étaient installés les moines fugitifs de Noirmoutiers.

Au XVIIIe siècle, les bâtiments du prieuré consistaient « en un pavillon couvert d'ardoises, qui est à l'entrée, une cour commune, une autre cour particulière où il y a pressoir, cave, écurie, salle, grenier au-dessus, six chambres adhérentes sur la rue de la Boucherie et deux chambres au-dessus, la grande grange du dîme et la cour de ladite grange, le tout tenant ensemble ». A l'époque de dom Laurent, à la fin du XVIIe siècle, il n'y avait que six ou sept religieux, au lieu d'une trentaine, pour occuper ces bâtiments : c'étaient des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur qu'y avait introduits, en 1645, le prieur Louis de Rochechouart. Celui-ci, devenu abbé de Tournus, céda son prieuré en 1657 à un prêtre du diocèse de Langres, nommé Menestrier, lequel à son tour le céda à la congrégation de Saint-Lazare qui, jusqu'à la fin, fut le véritable prieur de Saint-Pourçain, concurremment d'ailleurs avec un prieur bénédictin régulier. Leur église sert actuellement de lieu du culte pour la paroisse.

On trouvera aussi quelques précieux renseignements sur notre prieuré et sur ses rapports avec les établissements clunisiens : dans le *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, de A. Bruel, dont, malheureusement, la table n'est pas encore parue ; dans les volumes du comte Beugnot, intitulés *Les Olim, ou registres des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de saint Louis*, etc. (*coll. des doc. inéd.*), notamment au t. I (p. 78, enquête de Guillelmus de Canabiis, bailli de Bourges, connétable d'Auvergne, sur un différend entre le prieur de Saint-Pourçain et Guillaume de Bourbon, sire de Bessay, relatif à la justice de Neuilly, 1259 ; arrêt cassant un accord signé par le prieur et la dame de Bourbon, 1271 ; etc.).

Forest, dans la paroisse de Loriges. (Arch. Allier, série H, fonds de St-P.) Il y avait à Saint-Pourçain une maison dite la Vigerie. Sur les viguiers, dont l'aire est circonscrite par l'auteur au midi de la France, voir G. DUPONT-FERRIER, *Les officiers royaux des bailliages et sénéchaussées...* Paris, 1902, in-8°.

A voir encore l'inventaire du fonds de Cluny à la Bibliothèque Nationale, dû à M. Delisle (rôle du prieur de Saint-Pourçain dans la querelle entre l'abbé et les moines de Mozac, 1265-1269).

Sur les Cordeliers de Saint-Pourçain, dont les titres ne sont pas venus jusqu'à nous, on consultera ce qu'en dit le P. Jacques Fodéré et son annotateur pour notre province, M. F. Claudon. Le P. Fodéré visitait la province, de 1583 à 1585, au moment où Saint-Pourçain était désolé par la peste dont nous avons parlé ; le couvent était à cette date en pleine décadence et « réduit à telle nécessité et disette, que cinq religieux ont peine de s'y entretenir sans rendre leur vocation méchanique ».

Il y aurait beaucoup à dire sur cette petite ville, sur la prévôté royale de Palluet, par exemple, qui a été laissée de côté par M. H. Gravier dans son *Essai sur les prévôts royaux du XIe au XIVe siècle* Paris, 1904, in-8°), les documents ne fournissant pas assez de renseignements, mais il est permis de penser que des recherches spécialement dirigées sur ce point ne seraient pas infructueuses ; sur les Saint-Pourcinois notables : l'évêque de Meaux, Durand, auquel M. Bouchard a consacré une notice dans le t. VII du *Bulletin de la Société d'Emulation* ; sur Blaise de Vigenère ; sur la famille Cœur enfin, dont la maison familiale se voyait encore du vivant même du père du célèbre argentier (1).

Pierre FLAMENT.

(1) Cf. : CHAZAUD, *De la population de Saint-Pourçain aux XIVe et XVe siècles et de la patrie de Jacques Cœur...*, dans le *Bull. de la Soc. d'Em.*, t. VI, p. 67.

Voici, à ajouter à la bibliographie du sujet, les titres de travaux non cités dans les pages qui précèdent : CHAZAUD, *Création d'un consulat à Saint-Pourçain, par Louis XI (nov. 1480)*, dans *Bull. Soc. Emul.*, XVI, 69-172 (publie une ordonnance inédite) ; — SARROT (Dr), *Extraits des comptes des échevins de la ville de Saint-Pourçain, pour les années 1759 à 1765*, dans *Bull. Soc. Emul.*, XII, 303-308 (perception de l'impôt) ; — C. GRÉGOIRE, *Jeton de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire*, trouvé dans la Sioule à Contigny (*ibid.* XXXII, 88) ; — C. GRÉGOIRE, *Œuvre d'un sculpteur sur bois des environs de Saint-Pourçain, XVIIe et XVIIIe siècles* (*ibid.* XXXII, 516) ; — R. DE QUIRIELLE, *L'hémine du prieuré bénédictin de Saint-Pourçain-sur-Sioule*, mesure à vin, XVIIe siècle ; *ibid.* XXVI, 360).





PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1907

PRÉSIDENCE DE M. TIERSONNIER.

Étaient présents : MM. l'abbé Audin, l'abbé Berthoumieu, Besson, l'abbé Clément, Flament, Fournier, C. Grégoire, L. Grégoire, Morand, Tixidre.

— Excusés : Mme la marquise des Ligneris, Mme la comtesse de Fradel, Mlle F. de Bonand, MM. Bertrand, R. Chabot, Milcent, Queyroi, R. de Quirielle.

— Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président dépouille la correspondance. Lettre de M. R. de Quirielle, signalant la découverte à la Palisse « de cuves en terres cuites, très vastes et très mystérieuses, que des érosions de la Besbre, pendant la dernière crue, ont mises à jour, » et promettant un rapport sur la question. — Lettre de M. Choussy sur son travail relatif aux racines grecques du patois bourbonnais. — Divers prospectus reçus : de M. l'abbé Moitron, curé de Saint-Pourçain-sur-Sioule, notre confrère, pour une étude sur *Saint-Pourçain et son temps* (impr. Raymond, à Saint Pourçain) ; — du libraire Geoffroy, 5, rue Blanche, à Paris (livres, estampes) ; — du comité fondateur du *Musée de la parole* ; — de la *Revue des études ethnographiques et sociologiques*. — Bulletin de souscription aux *Chefs-d'œuvre d'art ancien à l'exposition de la Toison d'or à Bruges en 1907*.

— Publications offertes à la Société : A. Thieullen, *Études préhistoriques, le critérium...* (Paris, janvier 1907). — Marandet, *Le diner Loupiau, comédie... — Souvenir de Montmarault, offert aux visiteurs de l'exposition..., par l'imprimerie A. Raymond...* (1907). - F. Claudon, *Département de la Côte-d'Or, Archives, Rapport annuel, 1906-1907*. — *Syndicat d'initiative de la Bourgogne*, Bulletin, 3e année, n° 9 (notice sur le château de la Roche-Pot, etc.). — P. Flament, Rapport annuel sur le service des Archives. — Notice de la famille de Chasteignier ou

Castaignier, extrait de l'*Encyclopédie universelle illustrée* du baron Maxime de La Tour. — *Lettre pastorale et ordonnance de Mgr l'évêque du Puy, à l'occasion de la prise de possession de son diocèse.* — *Institution du Sacré-Cœur... Sacre de S. G. Mgr Boutry...*

— Travail déposé sur le bureau, ABBÉ CLÉMENT : *Le classement parmi les monuments historiques des édifices et des objets mobiliers du département de l'Allier.*

— M. TIERSONNIER fait ensuite en ces termes le compte-rendu des publications reçues depuis la dernière séance :

« Parmi les nombreux volumes arrivés pendant les vacances, il ne s'en est trouvé qu'un petit nombre à retenir. Tous les autres, malgré l'intérêt des questions traitées et les découvertes archéologiques qu'ils relatent, ne fournissent aucune contribution particulière à nos études spécialement bourbonnaises.

« *Annales du Musée Guimet*, T. XXI. *Les religions de la Gaule avant le christianisme*, par Ch. Revel, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Lyon. Quand on a lu ce copieux volume, d'ailleurs intéressant, on constate, comme le dit l'auteur dans sa préface, que les religions de nos ancêtres sont bien peu connues. L'auteur se proclame un de ceux « chez qui la réflexion et la science ont fini par abolir les idées religieuses » et cet état d'esprit l'amène quand il parle de la religion chrétienne à émettre des opinions que quant à moi je ne saurais partager. Les découvertes archéologiques faites en Bourbonnais et le Musée de Moulins sont souvent cités dans cet ouvrage consciencieux.

« *Bulletin de la Commission historique de la Mayenne*, n[os] 73 et 74 (1907). Dans l'article intitulé : *Les ex-libris manceaux antérieurs au XIX[e] siècle*, par P. de Farcy, (accompagné de gravures), je citerai, comme intéressant des familles connues en Bourbonnais, les ex-libris *des Chavagnac, Foucquet* (famille du surintendant), *Le Blanc de la Baume de La Vallière.*

« Le *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 1907, 1[er] trimestre*, renferme une étude de M. de Francqueville, sur *les vieux moulins de Picardie.* Cette étude, accompagnée de gravures, peut fournir des renseignements utiles pour une étude similaire sur les moulins à vent du Bourbonnais dont il ne reste à l'heure actuelle que de bien rares vestiges.

« Dans la *Revue Mabillon* (août 1907), j'ai noté entr'autres articles : *Le deuxième anniversaire séculaire de la mort de Dom Jean Mabillon*, par la Direction. — *Du droit d'oblat dans les anciens monastères français*, par Dom Besse

« *L'académie des inscriptions et belles lettres*, dans les comptes rendus des séances de 1907 (*Bulletin de juin*) publie page 313, le fac-simile d'un mandement de paiement de 600 écus d'or à Jean Bourdichon, pour les miniatures des heures d'Anne de Bretagne (14 mars 1508). A ce propos, je ferai remarquer qu'on peut se demander si cet artiste n'était pas d'origine bourbonnaise, car le nom de Bourdichon se retrouve très anciennement à Charroux.

« Dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes* (1907, 1[er] semestre), se trouve un article de M. Léon Maître, intitulé : *L'église carolingienne de saint Philibert de Grandlieu devant la critique, ou examen des théories du R. P. C. de la Croix, sur ce monument.* Il en résulte qu'on est loin d'être d'accord sur cette église dont l'intérêt archéologique est capital.

« A noter, dans la *Revue scientifique du Bourbonnais*, la suite d'un travail de notre confrère, M. des Gozis : *Tableaux analytiques des coléoptères de France.*

« *Bulletin de la Diana.* Tome XV, n° 4. Une intéressante étude du chanoine Reure, notre confrère, intitulée : *Le terrier de la confrérie du Saint-Esprit de saint Thurin. Id.* n° 5. *Les Hautes Chaumes du Forez*, par M. d'Alverny. C'est une étude très intéressante sur le régime des forêts et des pacages à travers les âges, dans cette région.

Le Président signale, d'autre part, 1° que le *Bulletin de la réunion des officiers de réserve et de l'armée territoriale* (Moulins, 1904-1907), a publié la conférence, signalée ici même, de notre confrère M. Milcent, capitaine de réserve au 10 chasseurs, intitulée : *La crise du patriotisme, Pacifisme et antimilitarisme ;* 2° que la *Revue héraldique et nobiliaire* de septembre 1907, publie sous la signature du vicomte de Balzemes, une élogieuse bibliographie des *Institutions municipales de Moulins sous l'Ancien régime*, de M. Paul Baër.

— M. l'abbé Clément fait circuler sous les yeux de nos confrères les photographies qui doivent illustrer sa monographie des églises de Saulcet et de Saint-Pourçain. Après avoir brièvement indiqué quelles sont les campagnes architecturales auxquelles on doit l'église de Saint-Pourçain, il insiste sur l'intérêt des inscriptions romanes du tympan du portail, dont quelques-unes sont demeurées rebelles à ses essais d'interprétation ; il donne aussi des éclaircissements relatifs à la statue de reine à pied d'oie, dite Pédauque, du portail septentrional.

— M. L. Grégoire fait passer : 1° la photographie d'une pierre récemment trouvée à Châteldon, dans les restes, convertis en ferme, de l'abbaye de Montpeyroux, pierre qui représente, en demi-relief, un chevalier à mi-corps, portant sur la poitrine un écusson où est figurée une croix cantonnée de quatre objets indistincts ; le visage paraît ne pas être contemporain du reste du personnage et avoir été ultérieurement rapporté ; 2° des cartes postales reproduisant des photographies, prises par M. Sarron dans le jardin du musée (ancienne maison Louis Mantin), des principales pierres qu'y a depuis peu placées M. Bertrand.

— M Tiersonnier met aux voix le choix du programme de la prochaine excursion de la Société. Deux programmes sont en présence : l'un à Saint-Pourçain, Bayet, Chantelle, etc. ; l'autre, dans la région d'Escurolles, le Mayet-d'Ecole, Saint-Germain-de Salles, Jenzat. C'est ce dernier qui est adopté Le compte-rendu de l'excursion sera fait par M. l'abbé Peynot. Le second projet sera mis à exécution l'année suivante, avec M. C. Grégoire comme rapporteur.

— M. G. Fournier montre un petit livre ayant pour titre : *Pratique spéciale de médecine sur les fièvres putrides, continues et intermittentes, composée par maître* Pierre Hutyer, *docteur en médecine et doyen du collège des médecins de Moulins.* A Moulins, veuve Claude Vernoy et

Claude Dechome, son neveu, 1707, in-16 ; dédié à M. de Champfeu, maire perpétuel de la ville.

—Sont présentés comme membres titulaires : M. GARMY. juge de paix à Commentry, par MM. L. Grégoire, C. Grégoire et Flament ; M. J. VIPLE, juge au tribunal de première instance de Nevers, par MM. C. Grégoire, L. Grégoire et Dénier.

— M. de Bodinat, présenté à la dernière séance, est élu comme membre correspondant.

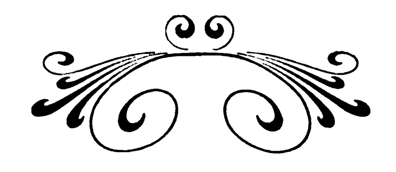
— On procède ensuite aux élections pour le remplacement des membres du bureau dont le mandat expire cette année. Sont élus vice-présidents, MM. DU BROC DE SEGANGE, pour une seconde année, et J.-B. THONNIÉ, au lieu de M. Delaigue, en fonctions depuis 2 ans et inéligible ; secrétaire-adjoint, M. R. CHABOT ; trésorier, M. FROBERT ; directeur du *Bulletin*, M. C. GRÉGOIRE ; bibliothécaire, M. l'abbé BERTHOUMIEU ; bibliothécaire-adjoint, M. DÉNIER.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/2.

P. F.

Par décision de la Commission du Bulletin, *vu l'importance du compte-rendu de l'excursion, il n'y aura pas de numéro spécial du* Bulletin *pour novembre 1907.*

Notre confrère, M. Flament, a entrepris de constituer aux Archives de l'Allier, une collection aussi complète que possible des portraits des préfets du département. Il serait reconnaissant aux membres de la Société qui en auraient en leur possession et qui consentiraient soit à s'en dessaisir soit à en faire exécuter une photographie au profit des Archives.





Sur les Ruines du Passé

Quand on arrive à Bourbon-l'Archambault, par la route de Saint-Menoux, ce qui frappe le regard, ce sont les énormes tours, seuls restes de l'antique et formidable forteresse qui enserrait la ville aux temps passés. Leur masse colossale de pierres grises, taillées en forme de pavé, a défié le temps, et le temps leur a donné ce cachet que peuvent seules acquérir les choses qui ne sont plus que des souvenirs. Dans les interstices des pierres, des rosiers sauvages ont poussé, et toute une flore s'y développe, triomphe de la vie au milieu de ces choses mortes.

Bourbon-l'Archambault ! ville aux rues étroites et tortueuses, toute pleine de souvenirs anciens. Le passé ! on l'évoque à chaque pas ! dans ces thermes dont la canalisation remonte aux Romains ; dans ces noms de domaines, de champs, de hameaux, mots latins à peine francisés ; dans notre langage, où les expressions latines apparaissent quelquefois aussi brutalement que les vestiges des villas gallo-romaines, quand on gratte le sol.

Le 12 et le 13 juillet, Bourbon fut en fête. Le 12, il y eut concours de fanfares ; le 13, concours de vielles et de musettes. On est obligé de constater que, si le concours d'instruments de cuivre rencontra des sympathies dans tous les milieux, l'initiative du concours de vielles et de musettes et son organisation furent surtout le fait de quelques hommes du peuple, artisans plus amoureux du passé que les bourgeois.

C'est qu'aujourd'hui, même dans nos milieux restés, par instinct, traditionalistes, on oublie trop volontiers ce que nos pères ont aimé. Pauvres instruments associés si longtemps à la joie des nôtres, comme ils sont dédaignés ! Il y a vingt ans, ceux qui, comme nous, commencent à avoir des souvenirs, pouvaient voir, à travers les rues de nos bourgs, des noces défiler au son de la vielle et de la musette enrubannées. Je revois, dans mes souvenirs d'enfant, les jeunes mariés « promenant » de porte en porte le pain bénit qu'on coupait avec un couteau d'argent fiché dans la brioche. Dans le cortège, sur les vieux, encore quelques restes des costumes d'autrefois : la courte veste en laine bleue, la chemise en grosse toile et à grand col et le large chapeau noir. Chez les vieilles, le bonnet recouvert du chapeau en forme de casque, le fichu de coton bariolé où le rouge domine, ramené en pointe sur la poitrine, les épaules et le dos.

Les jours d'hiver, ou quand la pluie tombe, on peut encore voir quelques femmes avec la lourde cape à fermoir de vieil argent : elles usent, celles-là, ce qui leur vient de leurs mères !

Et en traversant les rues de Bourbon, on peut aussi voir, sur le pas de leurs portes, deux ou trois vieilles femmes appuyées sur un bâton et qui portent encore notre si gracieux chapeau bourbonnais « à deux bonjours ». Quand celles-là seront parties, quelque chose du passé aura encore disparu, car, devant les caprices de la mode, la diffusion de tout ce qu'on est convenu d'appeler le Progrès, le Passé s'en va peu à peu.



Bientôt, seules porteront nos costumes provinciaux les baigneuses de nos villes d'eaux, les mondaines dans leurs bals travestis, toutes celles à qui les excentricités sont permises.

Je me souviens de l'impression de tristesse que j'ai éprouvée, un jour que, dans une excursion, nous avions été du Mont-Dore à un lac des environs. Il y avait une auberge près du lac et notre voiture s'y était arrêtée. Pour tenter les voyageurs et leur faire ingurgiter des consommations, l'aubergiste faisait danser une forte fille et un vigoureux gars du pays. Et les étrangers s'amusaient de ces danses d'autrefois !

Quand dans nos foires de Limoise, vous apercevez, isolés à l'extrémité du plan, des bœufs rouges, massives et fortes bêtes, à la tête armée de longues cornes, « les bœufs Moriats », comme on dit chez nous, race dure à tous les travaux, approchez et, près des bêtes, vous verrez un homme, en courte blouse bleue, piquée de blanc, la figure toute rasée, sous l'immense chapeau recouvrant parfois un bonnet de coton noir. Quelquefois aussi, l'homme a des boucles d'oreilles. C'est un Auvergnat, à la figure dure, race sans mélange que ses montagnes ont protégée contre toutes les invasions. Ils ont conservé encore leur langue les Auvergnats, combien de temps la conserveront-ils ?

Déjà, chez nous, on rougit de notre langage si pittoresque et si savoureux : il paraît que c'est un francais corrompu qu'ils parlent, ceux qui sont restés fidèles au français du xvi[e] siècle, auquel notre accent restitue toute sa saveur, une saveur forte comme celle de nos vins de Besson et de Bresnay, au goût de terroir si prononcé.

Dans les écoles, on enseigne à la jeunesse le mépris de tout ce qui touche aux choses anciennes, quand elles sont de chez nous ; on ridiculise nos chansons et nos légendes, et, avec la légende, s'en va le respect de l'histoire qu'elle ennoblissait.

Dans nos écoles, dites supérieures, on a la prétention d'imposer à des candidats aux examens l'histoire des pays qui nous entourent. On leur introduit de force dans la cervelle des mots barbares qu'ils oublieront demain et on leur refuse la possibilité d'étudier l'histoire du coin de terre où ils sont nés, de la province où d'innombrables générations des leurs ont vécu, des monuments par lesquels nos Anciens ont traduit leur foi, où ils ont senti battre leurs cœurs dans la joie, dans la prière ou dans les larmes.

Comme tout homme condamné à acquérir des parchemins, j'ai ingurgité de l'algèbre, de la géométrie et tous les autres éléments du Progrès, avec un grand P, de la Science, avec un grand S. Il était parfaitement inutile à mon bonheur de savoir ce que vaut le carré de l'hypothénuse : Dieu merci, on m'a autorisé, au lendemain de l'examen, à l'ignorer, comme les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de mes camarades, et j'ai aujourd'hui le droit d'être aussi ignorant de ces questions que ceux qui ne les ont jamais étudiées.

Par contre, on peut sortir des écoles, sans la moindre notion artistique ! on peut vivre des années, à l'ombre de nos magnifiques églises, sans pouvoir distinguer le style roman du style gothique ! L'art est une chose tellement inutile !

Imbécillité, comme si l'homme ne vivait pas aussi d'idéal ! comme si celui qui est courbé sur le sillon ou qui peine dans l'atelier devait borner sa vie au geste brutal qui lui donne le pain ! Comme si le Passé, le Sol, les Anciens ne pèsent pas malgré tout sur les générations contemporaines.

. . . .

Une phrase de Renan hantait mon esprit, il y a quelques jours, en

Suisse : « Tous les siècles d'une nation sont comme les feuillets d'un même livre... On ne sert pas sa patrie en calomniant ceux qui l'ont fondée. »

Quand on met le pied là-bas, ce qu'on respire dans ce pays, plus même que l'air des montagnes, c'est le respect du passé. Dans des villes comme Berne, on se croirait dans des cités du Moyen-Age : les maisons sont restées ce qu'elles étaient il y a plusieurs siècles, mais les quartiers anciens ne sont pas les quartiers malpropres et abandonnés qu'ils seraient chez nous. Ce sont les quartiers luxueux, aux façades recouvertes de peintures allégoriques, aux balcons toujours fleuris : c'est le passé qui se continue dans le présent, passé aimé, qu'on étale fièrement, pour attester qu'on ne date pas d'aujourd'hui. Et c'est triste, triste, pour ceux qui sentent encore vibrer en eux un peu de l'âme du passé, de voir combien on le respecte ailleurs et combien on le méprise chez nous.

Et pourtant, malgré l'éducation, malgré la politique, le sang parle en nous et nous crie que c'est le passé qui crée l'avenir, que c'est le respect du coin de terre natale qui fait forte la plus grande patrie, et, malgré les passions, malgré les appétits, l'homme débarrassé d'influences malsaines ou occultes s'attendrit devant ce qui lui rappelle ses origines.

J'éprouvais cette impression, en savourant ces *Petits Vers de Bourgogne*, qu'un délicieux poète, Eugène Choucary, consacre à sa province. C'est notre état d'âme à beaucoup que le poète traduit, quand il commente ces vers d'Achille Millien :

> J'aime profondément, comme une aïeule douce,
> La bonne terre où je suis né...

Et, avec amour, il évoque les légendes, les hauts faits des enfants de Bourgogne, le drapeau, le sol et ses richesses. Dans l'éloignement, sa pensée revient avec mélancolie et tendresse vers le pays natal :

> Je suis un paysan égaré dans Paris.
> J'ai gardé du Morvan l'écorce primitive
> Et, de ce coin où j'ai vagi mes premiers cris,
> J'apporte l'air naïf et l'allure craintive.
> Je suis un paysan égaré dans Paris.

Dieu veuille que les poètes, avec leur don magnifique, ressuscitent le Passé, mais qu'ils se hâtent, car avant peu, hélas ! la civilisation de nos pères nous sera peut-être aussi étrangère que ces civilisations enfouies sous les siècles et qui n'excitent plus que la curiosité des savants.

Léopold Bernard.

Saint-Menoux-en-Bourbonnais.



Le Directeur-Gérant : C. GRÉGOIRE

Moulins. — Imp. Etienne Auclaire.





PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1907

PRÉSIDENCE DE M. TIERSONNIER.

ÉTAIENT présents : Mme GAYMY, MM. l'abbé BERTHOUMIEU, P. BUVAT, l'abbé CLÉMENT, DÉNIER, l'abbé DESNOIX, FLAMENT, FOURNIER, L. GRÉGOIRE, MORAND, QUEYROI.

— S'étaient fait excuser : Mme la comtesse DE FRADEL, Mme la marquise DES LIGNERIS, MM. BERTRAND, le docteur DE BRINON, R. CHABOT, le comte DE DREUILLE, C. GRÉGOIRE, MILCENT, R. DE QUIRIELLE.

— Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance. A propos du projet d'excursion dans la région d'Escurolles et de Saint-Pourçain, en 1908, M. MORAND pense qu'il conviendrait peut-être de ne pas engager l'avenir par un parti irrévocable. Pour donner satisfaction à M. Morand, la question est mise de nouveau aux voix et la Société maintient sa précédente décision.

— Le Président lit la lettre par laquelle M. Thonnié, tout en remerciant très vivement la Société, déclare ne pouvoir assumer les travaux et les responsabilités de la vice-présidence. M. Tiersonnier rend compte de ses démarches auprès de M. Thonnié qui a persisté dans sa résolution.

Dépouillement de la correspondance. — M. DE QUIRIELLE a été voir sur place les cuves découvertes par les érosions de la Besbre et dont il a précédemment parlé (Cf. le dernier procès-verbal) ; ce ne seraient que de « petites citernes » sans caractère et à propos desquelles on a fait « beaucoup de bruit pour rien ». — M. le commandant DU BROC rectifie sur quelques points de détails l'itinéraire de notre prochaine excursion qui se trouvera ainsi légèrement raccourci. — M. TIXIER, architecte à Limoges, a prié M. Tiersonnier de bien vouloir lui fournir des indications de nature à orienter des recherches sur Edme-Philippe de Marcellange, prieur de Saint-Germain-des-

Fossés et commandeur de Charrière (commune de Saint-Maureil, Creuse) au moment de la Révolution. Les membres de la Société qui pourraient fournir quelques renseignements sont priés de les adresser à M. Tixier ou à M. Tiersonnier. — M. L. GRÉGOIRE a envoyé au Président la liste de quelques aquarelles et eaux-fortes de M. J.-C. Grégoire, son frère, représentant des sites et des monuments visités par la Société en 1907 et qu'il met à la disposition de ses membres. — *Bulletin du Comité des Sociétés des beaux-arts des départements* du 28 octobre 1907 faisant part de la 32e session desdites sociétés, à Paris, en 1908. — Lettre du secrétaire du concours de la « Vieille France » ouvert par la *Mode illustrée*, les concurrents devront envoyer avant le 20 janvier 1908, soit une légende curieuse, soit un souvenir d'histoire locale, soit un usage pittoresque de leur province. – Circulaire de la Société d'économie politique, donnant le compte-rendu de la séance du 5 octobre 1907 (étude des lois ouvrières, de l'élévation des salaires, etc.). — Prospectus du *Patois bourbonnais* de notre confrère, M. Choussy.

— M. Tiersonnier présente l'*Essai de glossaire bourbonnais* de M. Garmy, juge de paix à Commentry ; ce travail, bien étudié, fera l'objet d'une publication spéciale de la part de l'auteur ; la préface en sera prochainement insérée au *Bulletin*, après avis de la commission compétente.

— Ouvrages offerts à la Société : MARC DÉNIER, *L'ancien canton de Souvigny*. Moulins, 1907, in-8°. — C. GRÉGOIRE, *L'ancien canton de Saint-Hilaire*. Moulins, 1907, gr. in-8°. — De M. DE CASTAIGNER, un fascicule de 4 p. contenant des *Lettres du roi de France aux Castaigner-Chasteigner du Quercy*. — De M. RAYMOND, une carte postale montrant la ville de Saint-Pourçain d'après le croquis de Dufour, qui figure au bas d'un plan conservé à la mairie (1777).

— M. Tiersonnier fait ensuite en ces termes le compte-rendu des publications reçues depuis la dernière séance :

« *Revue Mabillon*, novembre 1907. Pages 295 et suivantes, sous ce titre : *Les monastères francs et les invasions normandes*, dom André Noblet analyse un ouvrage allemand de Walter Vogel intitulé : *Die Normannen und das Fraenkische Reich, bis zur Gruendung der Normandie* (799 911) [Les Normands et l'Empire franc jusqu'à la fondation de la Normandie].

« Il résulte de cet ouvrage que presque tout le territoire gallo-franc a été ravagé pendant cent ans par les invasions des Vikinges, certainement sortis du Danemark et non de Norvège, comme on l'a cru longtemps. Ces barbares ne se proposaient aucune croisade d'impiété et sur leur passage, bourgades, villes, faubourgs et chaumières flambaient comme les monastères. S'ils avaient pour ces derniers une prédilection, c'est que le pillage y était plus fructueux.

« D'après le livre de M. Vogel, dom Noblet relève une liste des monastères qui ont eu à souffrir des dévastations des pirates

Vikinges. La seule mention suivante intéresse notre histoire locale et rappelle un fait d'ailleurs connu. « 872. Les Normands, commodé-« ment établis à Angers, poussent leurs incursions dans tous les sens. « De nouveau, après un repos relatif de six ans, les monastères sont « dans la désolation et les moines en fuite. [Les religieux de] Saint-« Philibert s'enfuient jusqu'à Saint Pourçain-sur-Sioule (arrondisse-« ment de Gannat). » C'était leur quatrième exode depuis la destruction du monastère de Noirmoûtier.

« *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher* (27e volume 1903). Les 4 livraisons composant ce volume sont toutes consacrées à la publication du *Cartulaire de la ville de Blois* par MM. Jacques Soyer, archiviste du Loiret, et Guy Trouillard, archiviste de Loir-et-Cher. Dans leur préface les auteurs font remarquer (p. XXVI et suivantes), qu'il ressort du cartulaire que dans l'administration de Blois et des terres de ses seigneurs, les petites gens firent valoir leur mérite. Dès le XIVe siècle, ils acquièrent la richesse et l'influence ; les fiefs les plus beaux viennent entre leurs mains. Ils sont les bailleurs de fonds de leurs suzerains, ils nouent avec la famille qui les gouverne les rapports les plus intimes et les plus affables. Ils font souche de gentishommes. Changez les noms, mettez Bourbonnais et Moulins au lieu de Blésois et Blois et c'estnotre histoire provinciale. N'est-ce pas ainsi qu'ont commencé, que se sont élevés les Petitdé, les Coiffier, les Feydeau, les Cadier, les Cornelier, les Popillon, les Chanteau et d'autres qu'on pourrait citer.

« La publication du cartulaire de Blois est suivie de notices biographiques consciencieusement dressées à l'aide des meilleures sources par M. Joseph de Croy. Plusieurs sont relatives à des personnages intéressant le Bourbonnais soit par eux-mêmes, soit par leur famille. Ce sont : *Jacques du Peschin ; Jean de Reffuge ; Alard de Barbançon*, gouverneur de Blois, dit aussi *Alard de Doustienne* (à l'automne de 1369, il assiste au siège de Belleperche, dirigé par le duc de Bourbon) ; *Pierre de Reffuge* ; *Raoul de Reffuge* (*Chatard et Imbaut du Peschin*. Peut-être faut-il aussi attacher à nos Villars du Bourbonnais, *Archimbaud de Villars*, qui d'après son sceau portait : *semé d'hermines, au chef chargé d'un lambel*. Il y a là une notable analogie avec les Villars du Bourbonnais qui eux s'armaient : *d'hermines, au chef de gueules chargé d'un lion issant d'argent*.

« *Bulletin de la Société pour la protection des paysages de France* (15 octobre 1907). Très intéressant numéro où l'on constate tout ce qui a été fait pour la défense des beautés naturelles ou monumentales de la France, pour le reboisement et l'aménagement des montagnes, question vraiment actuelle après les désastreuses inondations du Midi, question aussi, on ne saurait trop le répéter, qui intéresse le Bourbonnais, quand ce ne serait qu'au point de vue du régime de ses eaux et de sa navigation fluviale, actuellement presque nulle après avoir connu des jours prospères ».

— M. l'abbé CLÉMENT a extrait de l'ouvrage de A. Brette, *Documents relatifs à la convocation des Etats généraux de 1789*, plusieurs notes relatives aux députés du Bourbonnais et à d'autres personnages tels, par exemple, que dom Gerle, député d'Auvergne, ancien prieur de la Chartreuse de Moulins.

— M. Tiersonnier fait passer deux planches tirées de l'*Encyclopédie*

d'architecture (5me année), qui reproduisent une des cheminées du château de Chareil, avec un détail représentant une taque de cheminée aujourd'hui disparue.

— M. Flament lit le signalement d'Alexandrine Giraud des Echerolles contenu dans un certificat de résidence à La Ferté-Hauterive, délivré le 9 floréal an IV, par l'administration municipale du canton de Bessay, à la fille de l'ancien commandant de la garde nationale de Moulins. Alexandrine a signé au bas de la pièce qui lui reconnait l'âge de 16 ans, une taille de 4 pieds 6 pouces, les cheveux et les sourcils châtains, les yeux gris bleus, le « nez bien », la bouche grande, le menton rond et le visage ovale et uni.

Election des commissions — Commission du *Bulletin* : MM. Tiersonnier, l'abbé Berthoumieu, Bertrand, R. Chabot, l'abbé Clément, Du Broc, Flament, Queyroi, R. de Quirielle, Delaigue, C. Grégoire.

Commission du Musée : MM. Tiersonnier, Baër, l'abbé Berthoumieu, l'abbé Clément, Delaigue, Guillaumier, F. Méplain, Mitton, Morand, Moreau, Olivier, Queyroi.

Commission des Finances : MM. Tiersonnier, l'abbé Berthoumieu, Crépin-Leblond, Delaigue, Frobert, C. Grégoire, Milcent, Morand, Queyroi, Tixidre.

— On procède ensuite à l'élection d'un vice-président, en remplacement de M. Thonnié, démissionnaire, au grand regret de tous. M. R. de Quirielle est élu.

— MM. Garmy et Viple, présentés à la dernière séance, sont élus membres titulaires.

— Est présenté comme membre titulaire, M. André Thonnier, au château de la Busserie, commune de Rocles, par le Montet (Allier).

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 25.

P. F.





En Bourbonnais au Temps de la Ligue

Au temps déjà lointain où je m'occupais de compléter la liste des maires de Moulins, j'ai reçu de notre confrère M. Duchon la lettre et les documents qu'on pourra lire un peu plus bas. L'époque des guerres de religion en Bourbonnais est encore si mal connue que je me suis empressé de recueillir soigneusement ces précieux renseignements, bien décidé à leur faire voir le jour dans notre *Bulletin*, en attendant que notre autre confrère, M. Claudon, puisse nous donner les notes par lui réunies sur les Protestants en Bourbonnais Voici donc, sans plus ample commentaire, les indications et les lettres inédites fournies par M. Paul Duchon.

Cusset, le 24 août 1906.

MON CHER AMI,

Dans le dernier *Bulletin de la Société d'Emulation* (1), vous parlez de Gaspard Saulzay et d'Antoine Verne.

Je vous envoie en communication deux lettres de ce dernier personnage qui, d'après Saint-Allais, avait épousé Jeanne Cadier en 1584, et que je trouve d'autre part qualifié : « Noble Antoine Verne, seigneur de La Cour, Conseiller du Roi, Trésorier de France et Général de ses finances au bureau établi à Moulins », et aussi en 1595 « Maire de ladite ville de Moulins ».

Ces lettres m'ont paru intéressantes pour l'histoire de la Ligue en Bourbonnais. Verne était le trésorier d'Henri IV dans la province, et comme de tout temps l'argent a été le nerf de la guerre, cette charge donnait à son titulaire une importance considérable : on le voit donner le mot d'ordre en toutes circonstances aux royaux du pays, et son rôle paraît avoir été plutôt celui de collaborateur que de subordonné de Gilbert de Chazeron.

***

La première des deux lettres est mentionnée dans l'*Inventaire des Archives hospitalières de Vichy*, par A. Vayssière et F. Claudon, archivistes de l'Allier (Vichy 1896. B. 45).

(1) Année 1906, p. 252. — Voir aussi p. 270 l'article d'Antoine Verne, maire de Moulins en 1599.

M. Claudon, dans cet ouvrage, en donne même la première phrase, et il la date du 22 août 1587.

Ayant eu l'occasion de voir la pièce originale chez M Décoret qui préparait alors son ouvrage sur l'hôpital de Vichy, je fus frappé de la formation plus que rudimentaire des deux derniers chiffres de la date, et en même temps de l'intérêt — très local d'ailleurs — que pouvait présenter l'ensemble du texte. Tout cela pour vous dire que la terrible écriture cursive du XVIe siècle ne m'a pas permis de vous fournir un texte tout à fait complet, mais que malgré cela son intérêt en permet peut-être la publication telle quelle.

Vous verrez par une note ci-jointe que Monsieur le chanoine Reure fixe la date au moyen de documents contemporains et la place en 1591. La démolition des remparts de Vichy et du pont sur l'Allier à laquelle se rapporte cette lettre a été décidée par des raisons stratégiques. Car c'était le passage ordinaire des troupes ennemies, et il importait qu'on fît disparaître la place forte qui le commandait et qu'aucune armée sérieuse n'était à même soit d'occuper à temps, soit de secourir en cas de siège. Aussi cette démolition fut-elle impitoyablement exécutée.

Dans l'ouvrage de M. Mallat (*Vichy à travers les siècles*), nous voyons une supplique du mois d'août 1591 — remarquez combien M. le chanoine Reure a raison — adressée par les consuls et habitants de Vichy « à Mgr Verne, conseiller du roi et trésorier général de France en la généralité de Moulins » protestant contre le *démantellement* de la ville, et contre la destruction du pont qui a été remplacé par un pont de bateau.

Au bas de cette requête se trouve la réponse de Verne datée de *Cusset*, le 9 août 1591.

Ce qui explique la phrase : « *donnez vous garde je vous prie de ce que je vous dictz à mon despart...* »

Vous savez que Gilbert de Brames, le destinataire de la lettre, avait été ligueur, puis royal, qu'il avait soumis la ville de Cusset — sa ville natale — à l'autorité d'Henri IV, qu'il avait ensuite pris Vichy d'assaut sur les Ligueurs le 19 juillet 1591. A cette occasion il donna même royalement à ses troupes un cadeau de douze cents livres, comme prix de la victoire.

M. de Jarrye est probablement André de La Jarrie, écuyer, sieur de Myrabel, commissaire ordinaire des guerres, demeurant à Gerbes, paroisse de Saint-Rémy-en-Rollat : je dis probablement, car André de La Jarrie était le beau-frère du capitaine de Brames

Je n'ai pas besoin de dire que M. du Maine n'est autre que le duc de Mayenne que le Bourbonnais et l'Auvergne ont toujours connu sous ce nom.

L'invasion des armées *papalles* n'est autre que l'expédition du duc de Nemours qui partit en effet du Puy trois jours plus tard, le 26 août 1591, pour conquérir l'Auvergne, et qui prit Saint-Pourçain le 4 novembre suivant.

M. Saulzey est probablement Jean Saulzay, commissaire des guerres (parrain de Jean Saulzay des Fontaines, à Billy, le 26 juillet 1621), et qui paraît être le même que Jean de Saulzay, sr de La Rivière.

La seconde lettre a trait au recouvrement des impôts — toujours la question d'argent — et fait allusion à un arrêt du Conseil du Roi qui avait décidé que les contribuables qui auraient, par intimidation, consenti à payer les impôts aux mains des ligueurs n'en pourraient obtenir quittance valable et seraient contraints de payer aux mains des agents royaux : « *Il est vray que ledit arrest est rudde...* »

Cependant comme il y a toujours quelques petites exceptions en fa-

veur des amis, la lettre ajoute que M. de la Place obtiendra tout de même décharge des impôts qu'il a reçus comme ligueur, et les paroisses qui ont payé entre ses mains obtiendront quittance de ce qui a été reçu par l'ordonnance de M. de Randan.

Il s'agit de Jacques Le Bègue, écuyer, s[r] de La Place, qui avait servi sous les ordres de Louis de La Rochefoucaud, comte de Randan, chef de la Ligue, en Auvergne, depuis le 3 avril 1589 et tué sur le champ de bataille de Cros-Rolland sous les murs d'Issoire, le 14 mars 1590.

Mille amitiés.

Paul DUCHON.

GUERRES DE LA LIGUE

Deux Lettres d'Antoine Verne à Gilbert de Brâmes, gouverneur de la Ville et citadelle de Cusset

1re LETTRE

« Monsieur

« J'estimoys que M de Chazeron vous eust fet tenir la commission touschant la desmolition de Vichy. toutefoys elle m'a esté apportée seullement ce jourd'huy pour la vous faire tenir, ce que je faictz par ce porteur. Estant très marry que n'y ayt eu plus de dilligence Vous ferez bien que de parachever ladite desmolition d'autant qu'elle importe au service du roy et au bien de la patrye. J'ai faict laisser le nom en blanc dedans ladite commission afin que vous le fasciez ramplir de celuy que vous adviserez, au nom duquel les commissions particullières seront envoyées aux subjectz des paroisses. Donnez vous garde je vous prie de ce que vous dictz à mon despart et tenez vous bien sur vos gardes d'autant que vous esté fort [menacé ?]

« Adsistez je vous supplye celluy qui a este envoyé par le recepveur de Gannat afin qu'il puisse par votre moyen [se libérer ?] des deniers dont il est chargé par le recepveur de Gannat, autrement il n'y auroyt moyen vous donner le contentement que nous désirons.

« J'ai sceu des nouvelles de M[r] de Jarrye, de Gergeau, mais ils auront bien des affaires à passer. Les députés d'Auvergne, dit mon nepveu, sont avec luy

« Pour nos nouvelles je vous advertis que M[r] de Guyse est en liberté et il est à présent à Bourges et s'est sauvé par le moyen de M[r] de Rouvroy qui l'avoyt en charge qui l'a suivy. C'est toujours recharge de maulx.

« Le roy fait estat de donner bataille à M[r] du Maine lequel est engaigé à [?] ne pouvant faire retraicte comme il désirerait.

« M[r] de Chastillon nous offre huit cents harquebusiers pour nous ayder à deffendre contre nos ennemys, qui ont été acceptés par M de Chazeron qui a fait venir M. de Conty et Matignon de devant Poictiers qui parlementoit, et espère ledit S[r] de Conty qu'ils seront en bref réduictz en l'obeyssance du roy, et c'est comme parachevé, s'acheminant aveq ses forces et celles de MM. de Matignon et d'Espernon en ce pays pour s'opposer à [l'invasion des ?] armées papalles. Comme M[r] le Mareschal d'Aumont et M. le Compte d'Auvergne ferons le semblable aussy, les sieurs de [...] et [...] croiyent qu'ils ne passeront pas de costé ou d'autre qu'ils ne soyent atacqués des forces estrangères qui sont au vray de neuf mille chevaux et de dix-huit mille

hommes de pied devant joindre le roy à la fin de ce moys. Ils sont en Lorraine avec cinquante pièces de bateryes.

« On estime qu'ils mèneront les [...]. Ce sont tous grans seigneurs d'Allemaigne qui ont protesté avant leur despart de ne partir jamais de France qu'ils n'ayent installé le roy en son hérédité. Je vous envoye une déclaration que Sa Majesté a faite, laquelle mérite estre goûtée par les gens de bien. Et verrez par icelle qu'il tend les bras pour se mettre au Giron de l'Esglize. C'est chose bien faicte. Voyez la pour l'amour de moy et la communiquez s'il vous plaict à Messieurs de votre trouppe et à Monsieur Saulzey ;

« Vous baizant à Vos Dames et Mesdemoiselles vos bonnes parentes et filles bien humblement les mains.

« Suppliant le Souverain, Monsieur, vous maintenir en toute prospérité et santé.

« De Molins le 23 aoust 15... (1).

« Votre très humble serviteur,

« VERNE.

« Despuis ma lettre escripte semblable déclaration que dessus m'a esté envoyée de Tours mais l'arrest de la Cour sur icelle est dissemblable, c'est pourquoi je vous envoie une coppie »

2e LETTRE (2)

« Monsieur,

« A Monsieur de Brame
« Cappitaine et Gouverneur de la Ville et Citadelle de Cusset. »

« Monsieur,

« Despuis les miennes escriptes j'ay receu celles qu'il vous a pleu m'escrire par ce porteur pour responces auxquelles je suis très marry que Monsieur De La Place votre gendre ne se soyt advisé de ce qu'il avoyt reçu des papiers mentionnés aux exécutoires, afin de les comprendre en l'estat des receptes par vous faictes ou bien par article séparé, lequel feust aussi bien passé comme le reste. Encore seroyt-il à propos d'envoyer un petit estat des paroisses et quelles sommes ont esté repceues en l'année 1589 par Mr de La Place par l'ordonnance de feu Mr de Randan (3), afin que je fasse une despesche à Mr de Jarrye pour en obtenir descharge. Cependant celluy qui est commis pour les receptes des tailles de Gannat délivrera toutes contrainctes jusques ad ce que Sadte Majesté en ayt autrement ordonné. Vous exhiberez s'il vous plaist le petit mot aux commis affin qu'il exécute ce que dessus. Et n'estimez s'il vous plait qu'il n'ayt [consenti ?] ny [délivré ?] patentes de remises aux paroisses qui ont payé aux ennemys armés Il y a arrest du Conseil du Roy qui porte qu'ils seront contrainctz de payer nonobstant qu'ils ayent payé aux dits ennemys. Il est vray que, ledit arrest est rudde, maiz il est aussi fondé sur quelque raison pour éviter [.. ....]

(1) Sur certains personnages mentionnés dans cette lettre, on peut consulter, dans l'*inventaire des Archives de Vichy* : famille de Brames, B, 31, 35,45. — Chazeron, G. 51 et B. 45. Verne, B. 45.

(2) Cette lettre n'est pas mentionnée dans l'*Inventaire*.

(3) Pour Lebègue de La Place, voir *inventaire des archives communales de Vichy* B. 31. — Henri François de Foix de Candale, duc de Randan GG, 1213.

« L'establissement de notre roy avecq une bonne paix nous apportera, si Dieu plaict, ung ordre en tout [assuré ?].

« Ung mot s'il vous plaist tousjours,

Monsieur,

Votre bien hnmble serviteur.

VERNE. »

Faittes s'il vous plaist que suivant l'estat par moi envoyé, les cotes d'imposts des années 1589, 90 et 91 soyent payés aux commis exceptés les sommes receues par M[r] de La Place. Ce sera moyen que le roy de vous soyt servi.

M. Duchon avait eu l'heureuse idée de communiquer à notre confrère, le savant chanoine Reure, les lettres du sieur Verne dont on vient de lire le texte et cette opportune communication lui valut de précieuses indications. Le chanoine Reure ne nous en voudra pas, je l'espère, à M. Duchon et à moi, d'en faire largesse aux érudits du Bourbonnais.

« Je vous retourne sous ce pli les deux intéressantes lettres relatives à la Ligue. Je ne vois aucun moyen de dater la seconde ; on voit seulement qu'elle est de 1591 au plus tôt. Le sieur de la Place est mentionné par A. Bernard, *les d'Urfé*, p. 349, dans une lettre du 4 mars 1594 — Quant à la 1[re] lettre, elle est évidemment du 23 août *1591*, puisqu'elle mentionne, comme récente, l'évasion du jeune duc de Guise, fils du Balafré, qui eut lieu le 15 août 1591 (Discours véritable de la Délivrance miraculeuse de Monseigneur le duc de Guise, nagueres captif au chasteau de Toury... Avec les particularités faites en la réception dudit seigneur en la ville de Bourges Paris, Nivelle et Thierry, 1591, in-8°. Ou Lyon, Pillehotte 1591, in-8°. Réimpr. dans la coll. Cimber t. XIII, p. 291). La déclaration du roi, promettant (évasivement) de rentrer au giron de l'église, doit être : Response a la supplication faicte au Roy de se faire catholique. S l., 1591, in-8°. J'ai vu en effet ailleurs (je ne puis dire où en ce moment) qu'il avait été question de démolir les remparts de Vichy, pour empêcher les ligueurs de reprendre cette ville, clef de l'Auvergne du côté du Bourbonnais. Je relève ce passage dans l'analyse que j'ai foite du registre de la justice de Châtelus pour 1603 (aux archives de Châteaumorand) : il est dit qu'en l'an 1592, Claude Boullin et Jacques Taburnyer, étant consuls et leveurs des impositions de la paroisse de Saint-Pierre-Laval, le sieur Diximieux [*Dizimieu*, ligueur connu], commandant dans la ville de Vichy, aurait envoyé une commission de contribution sur les habitants de lad. paroisse, taxés à 1 0 livres. »

Voilà certes d'intéressants renseignements. Il eût été dommage de les laisser dormir dans mes dossiers bourbonnais. Une seule chose est regrettable, c'est que M. Duchon, malgré mes vives instances, ne se soit pas décidé à les présenter lui-même. Tout le monde y eût gagné et l'on me permettra de trouver que la modestie est parfois une très fâcheuse vertu.

Philippe TIERSONNIER.



LA LÉGENDE DE NAVES

Le château de Naves a-t-il appartenu à Jacques Cœur ?

— SUITE ET FIN —

NAVES DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1789

Au moment de la Révolution, les biens de l'archevêque de Bourges furent vendus nationalement, ainsi que l'église et le presbytère. Cette vente avait été autorisée par un décret de l'Assemblée nationale du 7 mai 1791. (Cf. Archives départementales de l'Allier, L. 476, f. 63 à 65).

Les biens de l'archevêque comprenaient à cette époque :

Un vieux chateau en ruines, granges et dépendances, estimé à défaut de baux, 2.500 livres ;

40 septerées de terre, 3 morceaux de pré et 3 œuvres de vigne, 14.300 livres ;

80 arpents de bois taillis, 7.000 livres ; 7 boisselées de terre situées au terroir du pré Durat, 550 livres ; etc.

Il fut vendu, comme appartenant à la cure de Naves : une grange, dépendant de la fabrique, estimée 300 livres ; 24 boisselées de terre, appelées « la Vicairie », 660 livres ; 10 boisselées au terroir dit du Grand Angle, 330 livres ; 15 boisselées au terroir dit du Grand Chambon, 495 livres ; 10 boisselée au terroir de la Corvée de l'Etang, 330 livres ; 22 boisselées au terroir du Marcillart, 737 livres ; 5 boisselées au terroir de la Guette, 176 livres ; 10 boisselées à celui de la Mardelle, 330 livres ; 10 boisselées au terroir de Cornet, 220 livres ; 3 œuvres au vignoble de l'Etang, 165 livres ; 5 œuvres au vignoble de la Courtine, 220 livres.

L'officier de santé Déboudard, achète l'église 22.000 francs, de concert avec son ami Brunet. Il occupa aussi les églises de Bègues et Senat ; en les revendant plus tard, il réalisa de gros bénéfices.

Le presbytère fut acheté 810 livres par Montenat.



L'ordre de Malte possédait à Naves quelques lots de terre ; ils furent adjugés à Joseph Lucas, de Gannat, pour la somme de 19 925 livres. (Cf. *Histoire de la Révolution en Bourbonnais*, Dr CORNILLON, tome I, p. 271, et tome V, p. 173.)

—

L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE

D'après le décret du 15 janvier 1790, qui abolissait l'ancienne division provinciale, la paroisse de Naves fit partie du district de Gannat et du canton de Charroux. Une loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) supprima la division établie, Naves fit désormais partie de l'arrondissement de Gannat et du canton d'Ebreuil (1).

Léon BIDEAU.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

I

Il n'existe dans les archives de Me Blanchet, notaire à Charroux, *aucune trace* du sous-seing passé soi-disant en 1426, entre Jacques Cœur et Bourbon-Condé, seigneur de Charroux (?).

II

Dans les *Chroniques de Mathieu de Coucy*, il y a une inexactitude (ch. CIX) : « Un des enfants de Jacques Cœur devint, à la vérité, « échanson du roi, mais ce fut sous Louis XI et Jacques Cœur était « mort depuis longtemps. On ne voit pas non plus qu'un autre des « enfants de Jacques Cœur ait été écuyer tranchant du roi, ni sous « Charles VII, ni sous Louis XI. » (Cf. *Jacques Cœur et Charles VII*, par Pierre CLÉMENT, de l'Institut. Librairie Didier, Paris 1866.)

(1) Sources consultées :
A). Manuscrites. — Archives municipales de Naves ; Archives départementales de l'Allier ; *Id.* du Puy-de-Dôme ; *Id.* du Cher ; Cartulaire de l'archevêché de Bourges ; *Généalogie de la famille Loup de Beauvoir* ; Archives nationales.
B) Ouvrages. — *Histoire d'Ebreuil* (abbé BOUDANT) ; — *Histoire de Chantelle* (abbé BOUDANT), Desrosiers, Moulins, 1862 ; — *Légendes et nouvelles Bourbonnaises* (BONNETON), Lemerre, éd., Paris, 1877 ; *Histoire du Berry* (La Thomassière) ; *Histoire du Berry* (RAYNAL) ; — *L'art en province*, 11e année, 1851 ; - *Histoire de l'abbaye de Mozat* (Hippolyte GOMOT), Aubry, 1872 ; — *Gallia Christiana* ; — *Générale description du Bourbonnais* (Nicolas de NICOLAÏ), Edition Vayssière ; — *Actes du Parlement* (BOUTARIC).



III

NOTES SUR LES ENFANTS DE JACQUES CŒUR

Sa fille Perrette fut mariée en 1447 à Jacquelin Trousseau, fils d'Artheau Trousseau, vicomte de Bourges, seigneur de Marville et de Saint-Palais. (Bibliothèque nationale, Mss. n° 572, p. 1125 à 1139. Traicté de mariage de Perrette Cœur, fille de Jacques Cœur, avec Jacquelin Trousseau. — Cf. pièces justificatives, n° 4. — *Jacques Cœur et Charles VII*, par Pierre CLÉMENT, 1866.)

Sa nièce, qui s'appelait aussi *Perrette*, fut mariée à Jean de Village, associé de Jacques Cœur et chargé de la direction des affaires de ce dernier à Marseille. (Bibliothèque Nationale, Fonds Saint-Germain, n° 672, Procès Jacques Cœur, p 930.)

IV

Un ingénieur-architecte de Vierzon, M. P. Gauchery, dont je tiens ici à remercier la bienveillance, a retrouvé dans un voyage qu'il fit à Veauce en 1906, sur la paroi de l'un des murs de clôture du château de Veauce, caché par des charmilles, un tympan de porte sculpté. Ce tympan surmonte une porte moderne, sans caractère, qui donne dans une basse-cour ; il est d'une seule pierre découpée en tiers-point et représente les armes de Jean Cœur, archevêque de Bourges.

La moitié supérieure est occupée par les armes des Cœurs, surmontées de la croix pastorale : *d'azur, à la fasce d'or chargée de 3 coquilles de sable, accompagnée de 3 cœurs de gueules 2 et 1.*

Sur cet écu, 2 petits écus, composés de pièces du blason : 2 cœurs et une coquille. Au-dessus des 2 petits écus : 2 cœurs isolés.

C'est une fantaisie d'artiste pour meubler le tympan. Ce tympan provient sans nul doute du château de Naves, auquel Jean Cœur dut faire d'importantes réparations. Il y était encore en 1851. M. F. Pérot l'avait signalé à M. Gauchery comme étant au-dessus de la porte principale de l'escalier de Naves.

Ce tympan, fort intéressant, devrait être dans un musée, à Moulins par exemple, puisqu'il vient de Naves

L. B.



LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société d'Émulation du Bourbonnais

(Lettres, Sciences et Arts)

COMPOSITION DU BUREAU

Président (1907-1908) : M. Philippe TIERSONNIER, n° 3, place de la République (1).

Vice-Présidents (1908) : MM. Gaston du BROC DE SEGANGE, ✱, chef d'escadrons de cavalerie en retraite, au château de Segange, par Moulins. — DE QUIRIELLE (Roger), propriétaire-agriculteur à Montaiguët.

Secrétaire général honoraire : M. Gustave BERNARD, place de l'Ancien-Palais, n° 3.

Secrétaire général (1907-1911) : M. Pierre FLAMENT, archiviste du département de l'Allier.

Secrétaire-adjoint (1908) : M. René CHABOT, propriétaire-agriculteur, boulevard du Chambonnet.

Trésorier (1908-1912) : M. Jean-Jacques FROBERT, banquier, avenue Nationale, n° 22.

Directeur du « Bulletin » (1908) : M Camille GRÉGOIRE, I. ✿, ✱, juge de paix à Saint-Pourçain-sur-Sioule.

Conservateur du Musée (1907-1911) : M. Alfred BERTRAND, A. ✿, cours de Bercy, n° 10.

Bibliothécaire (1907-1911) : M. l'abbé Victor BERTHOUMIEU, n° 5, rue Bertin.

Bibliothécaire-adjoint (1908) : M. Marc DÉNIER, n° 33, boulevard Ledru-Rollin.

MEMBRES DE DROIT

Mgr l'EVÊQUE du diocèse de Moulins.

M. le PRÉFET du département de l'Allier.

M. le MAIRE de la ville de Moulins.

MEMBRES HONORAIRES

M. le Comte DE CHABANNES, ancien officier d'artillerie, place Bellecour, n° 30 *bis*, à Lyon (Rhône).

M. CLAUDON (Ferdinand), I. ✿, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon.

(1) Toutes les adresses non suivies d'indication de ville sont de Moulins, toutes celles non suivies d'indication de département sont de l'Allier.

MEMBRES TITULAIRES

MM. ADVENIER (Louis-Marie-Henri), notaire, rue Diderot, n° 25.

AUBERT DE LA FAIGE (Docteur Théophile), château de Bussoles, commune de Barrais-Bussolles.

Mlle AUCLAIRE (Alice), (imprimerie Etienne AUCLAIRE), place de la Bibliothèque.

MM. AUDIN (abbé), curé de Thionne par Jaligny.

BAER (Gustave), architecte, place de la République, n° 7.

BAILLEAU (Guillaume-Joseph), ✻, docteur en médecine, à Pierrefitte.

BALORRE (Frédéric Imbert Cte DE), château de la Cour-Contigny, par Saint-Pourçain-sur-Sioule.

BARDET (Augustin), avoué, cours de la Préfecture.

BARDONNET (Auguste), propriétaire-agriculteur, à Agonges.

BATTU, avocat, château des Laurents, par Lusigny.

BÉGUET (Jean-Baptiste), banquier à La Palisse.

BERNARD (Léopold), avocat à la Cour d'Appel de Paris, rue du Cherche-Midi, n° 91 *bis*, Paris.

BESSON (Gabriel), 1, rue du Lycée.

BIDEAU (Léon), instituteur à Bellenaves.

BLONDEAU (François), entrepreneur de menuiserie, n° 9, rue du Vieux-Palais.

BOISSIEU (DE), château de la Forêt, à Toulon-sur-Allier.

BONAND (Françoise DE), rue de Bourgogne, n° 29.

BONNEROT (Sébastien), chimiste aux usines Saint-Jacques, place G.-Dormoy, à Montluçon.

BONNET, notaire, place de la République, n° 22.

BOUCOMONT (Antoine), docteur en droit, avocat-avoué, rue de Cours, n° 18, à Cosne (Nièvre).

BOUILLON (Abbé Benoît), curé à Nocq-Chambérat, par Huriel.

BOURBON-BUSSET (Robert comte DE), rue de Paris, n° 38.

BOURDELIER, ancien notaire, rue des Potiers, n° 34.

BOURNADET (Emile), clerc de notaire à Vichy.

BOUTAL (Louis), propriétaire-agriculteur, avenue Meunier, n° 24.

BRINON (Comte Henri DE), docteur en médecine, boulevard de Courtais, n° 25.

BRUEL, ✻, I. ⚘, docteur en médecine, ancien conseiller général, rue de Villars, n° 7.

BRUGIÈRE DE LAMOTHE (Georges), à Montluçon.

BUJON (Abbé Charles), avocat, missionnaire apostolique, à Nomazy, par Moulins.

MM. BURE (Georges DE), propriétaire-agriculteur, château de La Besche, commune de Bert, par le Donjon.

BUVAT (Paul), négociant et antiquaire, rue la Flèche, n° 25.

CAPELIN (Edgard), propriétaire, rue Michel-de-l'Hospital, n° 28.

CHABANNES LA PALICE (Cte Jean DE), officier de marine de réserve, château d'Avrilly, commune de Trevol, par Moulins.

CHABOT (Abel), propriétaire, rue de Bourgogne, n° 37.

CHACATON (Maurice DE), château de Chermont, par Saint-Germain-des-Fossés.

CHAMBON (Victor PICARD DU), cours la Préfecture, n° 20.

CHAMPFEU (Léon Cte DE), capitaine de frégate en retraite, ✻, à Cherbourg (Manche).

CHAMPS DE VERNEIX (Victor DES), à Cusset.

CHANIER, greffier du Tribunal de Commerce de Moulins, boulevard Ledru-Rollin, n° 52.

CHARVOT (Eugène), ✻, A. ✿, médecin principal militaire en retraite, ancien professeur agrégé du Val-de-Grâce, avenue de Ceinture, n° 3, à Creteil (Seine).

CHOUSSY (Joseph), ancien maire de Rongères, rue Pape-Carpentier, n° 33.

CLAYEUX (Edmond), au château des Gouttes, par Jaligny.

CLÉMENT (Abbé Joseph), rue du Chambon, n° 2, à la Madeleine.

CLUSEL (Abbé), vicaire de la paroisse Saint-Pierre de Moulins.

COLLAS (Eugène), maire de La Ferté-Hauterive, Les Echerolles, par La Ferté-Hauterive, et cours Choisy, n° 8.

CONCHON (Gilbert), notaire à Varennes-sur-Allier.

CORDEZ (Antoine), propriétaire, place de la Bibliothèque, n° 8, et château des Cholets, par Souvigny.

CORNE (Paul), ancien conseiller général, maire d'Iseure, château du Parc, à Iseure.

COULHON (Pierre), A. ✿, chef de division à la Préfecture de l'Allier, rue des Grèves.

CRÉPIN-LEBLOND (Marcellin), imprimeur, directeur du *Courrier de l'Allier*, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 15 *bis*.

CROIZIER (Eugène), notaire, rue des Potiers, n° 24.

DEBESSON (Abbé), curé de Loriges, par St-Pourçain-sur-Sioule.

DÉCRAN (Docteur), boulevard Ledru-Rollin, n° 25.

DEFAYE (Edouard), notaire honoraire, à Dompierre-sur-Besbre.

DEFAYE (Albert), notaire, à Dompierre-sur-Besbre.

DELAIGUE (Louis), propriétaire, boulevard de Courtais, n° 5.

DESCHAMPS (Raphaël), chanoine honoraire, supérieur de l'Institution du Sacré-Cœur, rue de Paris, n° 51.

MM. Deshommes (Abbé), à Saint-Clément, par le Mayet-de-Montagne.
Desnoix (Abbé), aumônier du Pensionnat Saint-Gilles.
Dreuille (Henri Comte de), propriétaire-agriculteur, au château de Dreuille, par Cressanges.
Mlle Duchet (Léonie), boulevard de Courtais, Montluçon.
MM. Duchon (Paul), à Cusset.
Ducrot, agent-général du Soleil-Incendie, place de la Gare, n° 18.
Dumas (Abbé), curé de Villeneuve-sur-Allier.
Dupont (le Chanoine), rue Pape-Carpentier.
Duriat (Abbé Abel), curé de Gennetines.
Durat (Vte de), château du Ludeix, par Marcillat.
Durin (le Chanoine), rue de Paris, n° 23.
Fabre (Docteur Paul), membre correspondant de l'Académie de médecine, président de la Société des médecins de l'Allier, à Commentry.
Faulquier (Joseph), rue de Bourgogne, n° 35.
Faure (Jean-Baptiste), *, I. ✪, de l'Opéra, boulevard Haussmann, n° 52, Paris.
Faure (Pierre), libraire, rue d'Allier, n° 43.
Favardin (Docteur), maire de Sauvagny, par Cosne-sur-l'Œil.
Fournier (Gustave), rue du Théâtre, n° 19.
Mme Fradel (Comtesse Louise de), propriétaire-agriculteur 3, place de la République.
MM. Fradel (Vicomte Jehan de), propriétaire-agriculteur au château des Morelles, commune de Broût-Vernet.
Frémont (René-Martin de), avocat à la Cour d'appel de Bordeaux, membre honoraire du Conseil héraldique de France, membre de la Société archéologique du Périgord, rue Jean-Burguet, n° 14, à Bordeaux (Gironde).
Gaulmyn (vicomte Joseph de), au château de Rimazoir, commune d'Autry-Issard, par Souvigny.
Gautier, Directeur de l'Enregistrement, rue de Decize, n° 27.
Garmy, juge de paix à Commentry.
Mme Gaymy (Berthe), château de Godet, commune de Toulon.
MM. Gendre (Eugène) expert-géomètre, représentant de la « Mutuelle de l'Allier », à Varennes sur-Allier.
Gigan (Abbé), curé de Saint Gérand-le-Puy.
Girard (Emile), avocat à la Cour d'Appel de Paris.
Gozis (Maurice Perrot des), place de l'Hôtel-de-Ville, à Montluçon.
Grand-Pacha (Pierre), ancien Directeur général au ministère des Travaux publics (Egypte), rue de Nîmes, n° 48, à Vichy.

MM. GRAVIER DU MONSSEAUX, rue Le Verrier, à Vichy.
GRÉGOIRE (Louis), libraire, rue François-Péron, n° 2.
JALADON DE LA BARRE (Raymond), château de la Prée, par Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre)
LA BOULAYE (Paul DE), artiste-peintre, rue Grenier, n° 5.
LA BOUTRESSE (Roger PRÉVERAUD DE), château des Quillets, par Jaligny.
LA CHAUVINIÈRE (Léon DE), château du Parc, Iseure.
LAMAUGARNY (Arthur JOSSET DE), propriétaire-agriculteur, château de Magnette, par Audes.
LAMAUGARNY (Camille JOSSET DE), château d'Audes, à Audes.
LA PLANCHE DE FONTENILLE (Arthur DE), propriétaire-agriculteur, au château de Magnoux, par Meaulne.
LAS-CASES (Barthélemy, Marquis DE), conseiller général, maire de Coulandon, château de la Presle, Coulandon.
LA TOURFONDUE (Comte DE), industriel, rue Porte-des-Forges, à Montluçon.
LE BRUN (Eugène), directeur des *Guides Conty*, rue Thiers, n° 12 *bis*, Le Vésinet (Seine-et-Oise).
LE FEBVRE (Baron Maxence), ✻, château de la Ronde, Iseure.
LEPRAT (Pierre), I. ✪, artiste-peintre, professeur de dessin à Montluçon.
LIÈVRE (Félix), architecte-expert, place de la République, n° 1.

Mme LIGNERIS (Marquise DES), Bressolles.

MM. MARESCHAL (Xavier DE), docteur en droit, propriétaire-agriculteur, château des Magnoux, par Voussac.
MEILHEURAT (François-Henry), I. ✪, inspecteur primaire en retraite, rue de Paris, n° 68.
MEILHEURAT (Gabriel), avocat, château du Seu, par Saint-Léon.
MELIN (Mgr Jean-Baptiste-Louis), protonotaire apostolique, chanoine, archiprêtre de la Cathédrale, avenue Victor-Hugo, n° 13.
MÉPLAIN (Dr Firmin), rue du Lycée, n° 7.
MÉPLAIN (Henri), château du Coude, par Montaiguët.
MILCENT (Georges), ancien officier de cavalerie, agriculteur, rue de Villars, n° 25.
MITTON (Michel), ingénieur des arts et manufactures, architecte, rue des Couteliers, n° 46.
MOITRON (Abbé Emile), chanoine honoraire, curé doyen de Saint-Pourçain-sur-Sioule.
MONICAT (Pierre), avocat, rue Michel-de-l'Hospital.

MM. Montagne (Louis-Gabriel), juge de paix du canton de Varennes, à Saint-Germain-des-Fossés.
Mony (Docteur), sculpteur, ✱, rue Spontini, n° 70, à Paris.
Morand (Gabriel), avenue Nationale, n° 20.
Moreau (René), A. I, architecte, avenue Nationale, n° 9.
Moret (Chanoine J.-J.), rue Diderot, n° 10.
Nény, chanoine titulaire et vicaire général honoraire, directeur du Grand-Séminaire, rue de Paris, n° 77.
Olivier (Ernest), directeur de la *Revue Scientifique*, château des Ramillons, Chemilly, et cours de la Préfecture, n° 10.
Olivier (Commandant Henri), ✱, propriétaire-agriculteur, ancien membre du Conseil général, rue d'Allier, n° 77.
Patissier (Sosthène), ✱, ancien député, agriculteur, aux Eglantiers, Souvigny.
Perrot (Abbé Louis), curé-doyen de Ferrières-sur-Sichon.
Petit (Pierre), ✱, docteur en médecine, rue Candie, n° 1.
Peynot (Abbé Michel), curé de Jenzat.
Plainchant (Gabriel), A. I, avocat, rue de Villars, n° 8.
Planchard (Gabriel), ingénieur, rue de Refembre.
Queyroi (Gustave), ancien officier, 31, rue de Bourgogne.
Quirielle (Jean de), homme de lettres, à Montaiguët.
Ranglaret (Docteur A.), rue Michel-de-l'Hospital.
Raymond, imprimeur à Saint-Pourçain-sur-Sioule.
Renaud de Fréminville (Edgard), rue Michel-de-l'Hospital, n° 2.
Renoux (Abbé), curé de Viplaix.
Rigal (Joseph), au château des Mussays, par Saint-Gérand-le-Puy.

Mlle Rogier (Marguerite), château de Beaulon, à Beaulon.

MM. Sabatier (Aimé-Henri-Auguste), notaire, rue de Paris, n° 19.
Sarrot (Pierre), docteur en médecine, courtier d'assurances, place des Marronniers, n° 2, à Nanterre (Seine).
Saulnier (Félix), avocat à La-Palisse.
Sauroy, A. I, artiste-peintre, à Tours (Indre-et-Loire).
Sayet (Hippolyte), avocat, agréé près le Tribunal de Commerce de la Seine, rue de Valois, n° 11, à Paris.
Sèque, industriel, route de Lyon, n° 9.
Seuillet (Marc), agriculteur, à Diou.
Sorin de Bonne (Louis), ancien sous-préfet, château d'Estrées, par Molinet.
Tabouet (Edmond), château de Reterre, par Saint-Désiré.
Thonnié (Jean Baptiste), ✱, avocat, rue de Paris, n° 44,.
Tissier (Léon), avocat, rue Diderot, n° 20.

MM. TISSIER (Charles), propriétaire à Saint Pont.

TIXIDRE (Auguste), comptable, boulevard Ledru-Rollin, n° 6.

TREYVE (François), horticulteur, architecte-paysagiste, à Foulet, par Moulins.

TULLE (Alexandre DE), cours Choisy, n° 12.

VARAX (Vte Paul DE RIVERIEULX DE) château de Rochefort, par Amplepluis (Rhône).

VERDEAU (Henri, photographe, avenue Nationale, n° 5 *bis*.

VILLENEUVE (Antoine), correspondant de la « Mutuelle de l'Allier », 8, cours Lafayette, à Cusset.

VILLEQUETOUT (Jules LE FEBVRE CHARBONNIER DE), rue Voltaire n° 20.

VILLETTE (Guy JACQUELOT DE CHANTEMERLE DE) château de Contresol, par le Donjon.

VIPLE (Joseph), juge au Tribunal civil à Nevers (Nièvre).

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. BILLET, percepteur à Montluçon

BODINAT (Xavier DE) 56, rue des Murlins, à Orléans (Loiret).

DUNAN (Maurice), professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand et à l'Ecole supérieure Arago, agrégé de l'Université, boulevard Saint-Germain, n° 62, à Paris.

FROMENT (Dorothée DE), à Montlevic, par La Châtre (Indre).

GAUTIER (Pierre), élève à l'Ecole des Chartes, rue de La Chaise, n° 22, Paris (VIIe arrondissement).

MAIGRET (Frédéric), boulevard Militaire, n° 93, à Ixelles (Belgique).

MONERY (Louis), rue de la Sous-Préfecture, n° 9, à Roanne, (Loire).

REURE (Chanoine), professeur à la Faculté catholique, aux Chartreux, à Lyon (Rhône).

RONDEAU (Joseph-Julien), avocat, rue de la Victoire, n° 47, Paris.

ROY, ✻, professeur à l'Ecole des Chartes et maître des conférences, à l'école pratique des Hautes-Etudes, rue Hautefeuille, n° 19, à Paris.

Messieurs les Membres de la Société sont invités à faire rectifier les erreurs ou les omissions qui auraient pu être commises dans l'inscription de leurs titres ou de leurs adresses, en écrivant au Directeur du *Bulletin* de la Société.



Liste des Abonnés au « Bulletin »

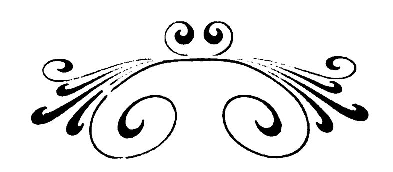
MM. ASHER, libraire, 73, Unter den Linden. à Berlin (Prusse).
Mme BELIN, au château de Saint-Etienne, par Saint-Gérand-le-Puy.
Mme BENOID PONS DE FRÉLUC, rue de Paris, n° 43.
MM. BERNASCONI-SCETI, place d'Allier, à Moulins.
BIBLIOTHÈQUE DE L'EVÊCHÉ de Moulins
BODARD, à Cérilly (Allier).
CAYOT (Abbé), curé d'Avermes, par Moulins.
CERCLE BOURBONNAIS, à Moulins.
CERCLE INTERNATIONAL, à Vichy.
MM. CHASSAING (Abbé), curé de La Palisse.
COLAS DE CHATELPERRON, château de Chassimpierre, par Jaligny.
CRISON (Chanoine), vicaire général, à Moulins.
CROIZIER, propriétaire à Liernolles.
CHEVALIER Jacques). ancien élève à l'Ecole normale supérieure, Fondation Thiers, Rond-point Bugeaud, n° 5, Paris.
DARDANT, ancien notaire, à Saint-Pourçain-sur-Sioule.
DULAW, 37, Sohot-Square, à Londres (Angleterre).
ETABLISSEMENT THERMAL, à Vichy (deux abonnements).
MM. FAGOT, propriétairs au Donjon.
FÉJARD (Marc), au Prieuré, Souvigny.
GIRAUD (Alexandre), route de Moulins, à Montluçon.
GIVOIS, rue Regnaudin, n° 9.
LALAIN-CHOMEL (DE), rue de l'Université, n° 5, à Paris.
LEBRUN, château du Mont, par Chantelle.
LEFORT. 54, rue Blanche, à Paris.
LIGIER (Abbé), curé de Bressolles, par Moulins.
LUYLIER DE COUTURE, château de Couture, commune de Venas, par Cosne-sur-l'Œil.
MIMORIN (Louis GIRAUD DE), château des Guichardeaux, par Bessay.
MARESCHAL (JOHANNY), 68, rue d'Anjou, à Versailles (Seine-et-Oise).
PATURET, pharmacien, à Ebreuil

Mme JULES PICARD, château de Montperroux, par Saint-Léon.
MM. REIGNEAUD, juge suppléant, rue Croizier, à Riom (Puy-de-Dôme).
SAINT-HILLIER (DE), capitaine au 2e Spahis, à Berguent, par El-Aricha (Sud-Oranais).
TRACY (Mlle DE), à Paray-le-Frésil.
TROCHEREAU (DE), rue Pape-Carpentier.
VACHER (Marcel), ancien député, à Montmarault.
VILLE, sénateur de l'Allier, à Moulins.

SERVICE GRATUIT DU « BULLETIN »

Reçoivent gratuitement le *Bulletin :*

Les membres de droit.
Les membres honoraires.
La Bibliothèque municipale de Moulins.
Le Dépôt légal.
Le Directeur de la Compagnie P.-L.-M., 88, rue Saint-Lazare, à Paris.
Le Secrétariat de la Compagnie P.-L.-M., 88, rue Saint-Lazare, à Paris.
M. Ballard, rue Mathieu-de-Dombasle, à Moulins (Allier), (Service de la Trésorerie de la Société).





SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Société d'Émulation du Bourbonnais est en correspondance

Abbeville. — Société d'Émulation.
Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Amiens. — Académie du département de la Somme.
Angoulême. — Société Archéologique et historique de la Charente.
Autun. — Société Eduenne.
Autun. — Société d'Histoire naturelle.
Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beaune. — Société d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature de Beaune (Côte-d'Or).
Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.
Besançon. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.
Béziers. — Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Bordeaux. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Bourg. — Société d'Émulation de l'Ain.
Bourges. — Société historique du Cher.
Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.
Boulogne-sur-Mer. — Société Académique.
Brest. — Société Académique.
Brives. — Société d'Archéologie.
Caen. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Cambrai. — Société d'Émulation.
Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Chalon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Cherbourg. — Société Académique.

Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Clermont-Ferrand. — Société des amis de l'Université de Clermont (Revue d'Auvergne).
Compiègne. — Société française d'Archéologie (Oise).
Dijon. — La Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Gannat. — Société des Sciences médicales.
Draguignan. — Société d'Agriculture, scientifique et littéraire du Var.
Dunkerque. — Société dunkerquoise des Lettres, Sciences et Arts.
Guéret. — Société des Sciences naturelles archéologiques de la Creuse.
Langres. — Société d'Histoire et d'Archéologie de la Haute-Marne.
Laon. — Société académique.
La Roche-sur-Yon. — Société d'Émulation de la Vendée.
Laval. — Commission historique et archéologique de la Mayenne.
Le Mans. — Société Historique et Archéologique du Maine.
Le Puy. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.
Lille. — Société des Sciences, de l'Agriculture et Arts.
Limoges. — Société Archéologique Historique et des Arts.
Lyon. — Académie des Sciences et Belles-Lettres du Limousin.
Lyon. — Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Mâcon. — Académie de Mâcon.
Marseille. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Mende. — Société d'Agriculture, Industries, Sciences et Arts de la Lozère.
Montauban. — Société Archéologique du Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. — Société d'Émulation.
Montbrison. — La Diana, Société Historique et Archéologique du Forez.
Moulins. — Société d'Agriculture de l'Allier.
Moulins. — Société d'Horticulture de l'Allier.
Moulins. — Société Scientifique du Bourbonnais et du centre de la France
Nancy. — Académie de Stanislas.
Nantes. — Société Archéologique.
Nantes. — Société Académique.
Nevers. — Société nivernaise des Sciences, Lettres et Arts.
Nîmes. — Académie du Gard.
Niort. — Société Scientifique et Littéraire des Deux Sèvres.
Orléans. — Société Archéologique et Historique de l'Orléanais.
Paris. — Académie des Inscriptions et Belles Lettres.
Paris. — Comité des travaux historiques et scientifiques.
Paris. — Société des Antiquaires de France.
Paris. — Société Philomatique (Annuaire).

Paris. — Société de l'Histoire de France.
Paris. — Société d'Anthropologie de France.
Paris. — Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
Paris. — Musée Guimet.
Pau. — Société des Sciences et Arts,
Périgueux. — Société Historique et Archéologique du Périgord.
Poitiers — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Reims. — Académie de Reims.
Rennes. — Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
Rochechouart. — Société Archéologique de la Haute-Vienne.
Roubaix. — Société d'Émulation.
Rouen. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Saintes. — Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Saint-Dié. — Société Philomatique Vosgienne.
Saint-Malo. — Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
Semur. — Société des Sciences historiques.
Sens. — Société Archéologique.
Soissons. — Société Archéologique, Historique et Scientifique.
Toulouse. — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.
Toulouse. — Société Archéologique du Midi de la France.
Toulouse. — Société d'Histoire Naturelle.
Tours. — Société Archéologique de Touraine.
Toulon. — Bulletin de l'Académie du Var.
Vendôme. — Société Archéologique du Vendômois.
Vesoul. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Haute-Saône.
Vitry-le-François. — Société Archéologique.

Publications échangées

Revue du Berry (Direct[r] : M. Pierre, château de Charon, par Cluis, Indre).
Revue Mabillon (Directeur : Dom Besse, à Chevetogne, par Leignon, province de Namur (Belgique).
Paris. — Revue des Etudes historiques (82, rue Bonaparte).



TABLE DES MATIÈRES

Admissions de nouveaux membres :

Mlle Françoise de Bonand, 42. — MM. Bournadet, 42. — Le Chanoine Dupont, A. — de Lamaugarny, 39. — L'abbé Audin, — A. Bardonnet, Cte de Champfeu, 121.— De la Planche de Fontenille, 153.— Fournier. — Raimond, 188. — Ducros, 220. — Louis Boutal, 253. — J. Viple. — Garmy, 528. — De Bodinat, membre correspondant, 521.

Articles et principales communications

Dons à la Bibliothèque de la Société

Dons au Musée

Illustrations

(*Pour les hors-texte, la pagination indique où elles doivent être placées*)

Excursion archéologique de 1907

SOMMAIRE

DE LA 5e LIVRAISON. — MAI 1907.

TEXTE

GRAVURES DANS LE TEXTE

Toutes Communications doivent être adressées à M. GRÉGOIRE, rue Pierre-Petit, gérant du « Bulletin », et chargé de sa publication.

NOTA. — *Les auteurs sont responsables des articles insérés dans le « Bulletin-Revue ».*

Dates des réunions mensuelles de la Société pour 1907

7	4	4	8	6	3	1	5	4	2
JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	NOVbre	DÉCbre

Cette indication des jours des séances remplace la convocation mensuelle.

ANNÉE 1907 JANVIER — N° 1.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU BOURBONNAIS

Lettres, Sciences et Arts



MOULINS
IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE

1907

SOMMAIRE

DE LA 7e LIVRAISON. — JUILLET 1907.

TEXTE

GRAVURES DANS LE TEXTE

Toutes Communications doivent être adressées à M. GRÉGOIRE, rue Pierre-Petit, gérant du « Bulletin », et chargé de sa publication.

NOTA. — *Les auteurs sont responsables des articles insérés dans le « Bulletin-Revue ».*

Dates des réunions mensuelles de la Société pour 1907

7	4	4	8	6	3	1	5	4	2
JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	NOVbre	DÉCbre

Cette indication des jours des séances remplace la convocation mensuelle.

Année 1907 Aout-Sept.-Oct.-Nov. N°s 8, 9, 10, 11.

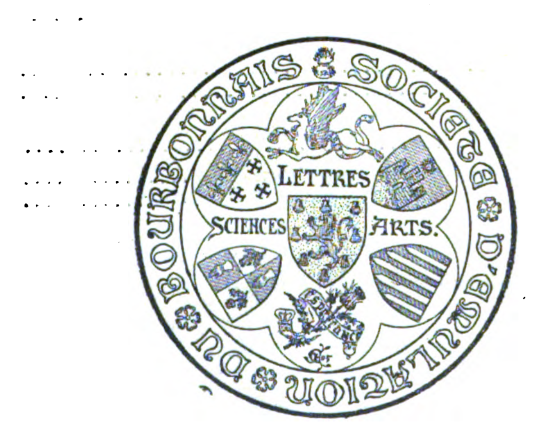
BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU BOURBONNAIS

Lettres, Sciences et Arts



MOULINS
IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE

1907

SOMMAIRE

DES 8e, 9e, 10e ET 11e LIVRAISONS. — AOUT-SEPT.-OCT.-NOVEMBRE 1907

TEXTE

DANS LE TEXTE ET HORS TEXTE

Planches et gravures se rapportant à la neuvième Excursion

Dates des réunions mensuelles de la Société pour 1907

7	4	4	8	6	3	1	5	4	2
JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	NOVbre	DÉCbre

Cette indication des jours des séances remplace la convocation mensuelle.

ANNÉE 1907 DÉCEMBRE. — N° 12.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU BOURBONNAIS

Lettres, Sciences et Arts



MOULINS
IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE

1907

TIRAGES A PART

Les auteurs des travaux insérés dans le *Bulletin-Revue* pourront se procurer des tirages à part aux prix suivants :

	25 EX.		50 EX.		100 EX.		200 EX.	
16 pages	5 fr.	»	6 fr.	50	9 fr.	»	14 fr.	»
8 pages	3	50	4	50	6	50	9	»
4 pages	2	50	3	»	4	»	6	»
Couverture blanche	»	50	1	»	1	50	2	50
Couverture imprimée	3	»	4	»	5	50	7	50

Ces tirages sont faits sur papier de la *Revue*.

Les auteurs sont priés de vouloir bien faire connaître leurs intentions à cet égard en indiquant sur leurs manuscrits le nombre des exemplaires et le genre de couvertures choisies.

Pour des conditions spéciales de remaniement de texte ou de papier de choix, les Auteurs s'adresseront directement à l'imprimeur

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Bulletin-Revue, un an : France.	10 »
— — : Etranger	12 »
— chaque numéro séparément.	1 »
La collection complète, moins les tomes I, II, IV, V et VI du *Bulletin*, 13 volumes	50 »
Chaque volume pris séparément depuis le tome VII.	5 »
Les dix années parues du *Bulletin-Revue*, moins les tomes I, II et III	70 »
Le Catalogue illustré du musée départemental. Ire PARTIE . . .	3 »
Le Catalogue sans illustrations. Ire PARTIE	1 »
Le Catalogue, IIe partie, illustré.	2 »

Moulins, — Imprimerie Et. AUCLAIRE.



Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

CARTES DE CIRCULATION A DEMI-PLACE DÉPARTEMENTALES

La Compagnie délivre des cartes nominatives et personnelles valables pendant 6 mois ou 1 an et donnant le droit d'obtenir des billets à demi-tarif pour des parcours exclusivement P.-L.-M. entre toutes les gares d'un même département.

Les départements desservis par le réseau P.-L.-M. sont répartis en 3 catégories, selon l'importance kilométrique des lignes qui les sillonnent.

Les cartes sont délivrées moyennant le paiement préalable des prix suivants.

A. Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de toutes classes, pendant
6 mois, 1re catégorie, 60 francs ; 2e catégorie, 50 francs ; 3e catégorie, 40 francs.
1 an, — 80 - — 65 — — 55 —

B. Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif de 2e et 3e classes, pendant
6 mois, 1re catégorie, 40 francs ; 2e catégorie, 32 francs ; 3e catégorie, 25 francs.
1 an, — 50 — — 40 — — 32 —

C. Cartes donnant droit à des billets à demi-tarif, de 3e classe seulement, pendant
6 mois, 1re catégorie, 25 francs ; 2e catégorie, 20 francs ; 3e catégorie, 15 francs
1 an, — 30 — — 25 — — 20 —

Il sera perçu, en outre, à chaque voyage, la moitié du prix d'un billet simple (place entière) de la classe demandée par le voyageur pour le parcours qu'il veut effectuer.

Les cartes courent du 1er et du 15 de chaque mois et doivent être demandées au moins 5 jours à l'avance.

Consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu au prix de 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

VOYAGES CIRCULAIRES A ITINÉRAIRES FACULTATIFS SUR LE RÉSEAU P.-L.-M.

Les renseignements les plus complets sur les voyages circulaires (prix, conditions et itinéraires), ainsi que sur les billets simples et d'aller et retour, cartes d'abonnement, relations internationales, horaires, etc., sont renfermés dans le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans toutes les gares, les bureaux de ville et les bibliothèques des gares de la Compagnie. Cette publication contient, avec de nombreuses illustrations, la description des contrées desservies par le réseau.

La Compagnie met également à la disposition du public, dans les bibliothèques des principales gares :

1° La carte-itinéraire de Marseille à Vintimille avec notes historiques, géographiques, etc., sur les localités situées sur le parcours, 0 fr. 25 ; 2° les plaquettes illustrées désignées ci-après, décrivant les régions les plus intéressantes desservies par le réseau P.-L.-M. :

Editées en langues française, anglaise et allemande

Monuments Romains, Villes du Moyen-Age du réseau P.-L.-M., 0,25 ; Mont-Blanc, Chamonix, 0,25 , Savoie-Suisse, 0,25 ; Dauphiné, 0,25 ; Le Rhône, de sa source à la mer, 0,50 ; la Côte d'Azur, brochure polychrome, 0,50.

L'Auvergne (*en français seulement*), 0,50 ; la Corse, 0,25 ; Album de vues du réseau P.-L.-M., 0,50 ; Album : Côte d'Azur, Corse, Algérie, Tunisie (avec cartes postales), 0,50 ; Album : Banlieue de Paris, 0,25 ; Albums itinéraires illustrés : Paris-Simplon-Milan (*édité en langues française et anglaise*), 0,50 ; Paris-Lyon-Marseille-Côte-d'Azur (*édité en langues française et anglaise*), 0,50 ; Paris au Mont-Blanc (*édité en français seulement*), 0,50 ; Brochure-Calendrier 1907, illustrée. Couverture d'Abel Faivre ; hors texte en couleurs de Allègre, Bourgeois, Didier-Pouget et Willette, 0,50.

L'envoi de ces documents est fait par la poste sur demande adressée au Service Central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot à Paris, et accompagnée de 0,85 en timbres poste pour le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M ; de 0,60 en timbres poste pour chacune des brochures mises en vente au prix de 0,50 ou de 0,35 en timbres poste pour chacune des autres publications énumérées ci-dessus.

VOYAGES CIRCULAIRES A ITINÉRAIRES FIXES

La gare de Paris-Lyon, ainsi que les principales gares situées sur les itinéraires, délivrent, toute l'année, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, extrêmement variés, permettant de visiter, à des prix très réduits, les contrées les plus intéressantes de la France, ainsi que l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et l'Espagne.

Les renseignements les plus complets sur les voyages circulaires et d'excursion (prix, conditions, cartes et itinéraires), ainsi que sur les billets simples et d'aller et retour, cartes d'abonnement, relations internationales, horaires, etc..., sont renfermés dans le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

